[redacted]

WITHDRAWN

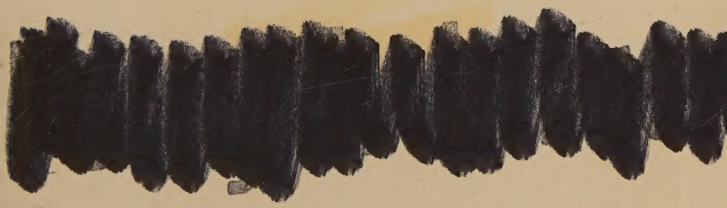

LES CLASSIQUES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE LOUIS HALPHEN

Fascicule 6

DU MÊME AUTEUR :

La diplomatie carolingienne, du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve (Bibliothèque de l'École des hautes études ; sciences historiques, fasc. 135). 1 vol. in-8°, Paris, 1901.
(Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Louis XI, Jean II et la révolution catalane (Bibliothèque méridionale, 2e série, t. VIII). 1 vol. in-8°, Toulouse, 1902.
(Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et par l'Académie des sciences morales.)

Bibliographie roussillonnaise (en collaboration avec Pierre Vidal). 1 vol. in-8°, Perpignan, 1906.

La Bourgogne (en collaboration avec Henri Drouot). 1 vol. in-8°, Paris, 1912 ; 2e éd., 1924.

Cartulaire de l'Université de Montpellier, t. II. 1 vol. in-4°, Montpellier, 1912.

François Rude. 1 vol. in-4°, Paris, 1920.
(Couronné par l'Académie française.)

La société féodale. 1 vol. in-16 (de la « Collection Armand Colin »), Paris, 1923.

Histoire du Roussillon (en collaboration avec Pierre Vidal). 1 vol. in-8°, Paris, 1923.

EN PRÉPARATION :

Louis XI et l'Angleterre (en collaboration avec G. Périnelle). 1 vol. in-8°.

La politique espagnole dans la première guerre d'Italie. 1 vol. in-8°.

Répertoire bibliographique pour servir aux études méridionales (en collaboration avec Fr. Galabert). 1 vol. in-8°.

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Louis Halphen

PHILIPPE DE COMMYNES

MÉMOIRES

ÉDITÉS PAR

JOSEPH CALMETTE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

avec la collaboration du

CHANOINE G. DURVILLE

CONSERVATEUR DU MUSÉE DOBRÉE

TOME III

(1484-1498)

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VI^e^)

1925

Il a été tiré de cet ouvrage
100 exemplaires sur papier d'Arches

Tous droits réservés
Copyright by Edouard Champion, september 1925

LIVRE VII[a]

[CHAPITRE I]

[Les droits de la maison d'Anjou sur Naples]

[1.] *Comment le duc René de Lorraine vint en France demander la duché de Bar et la conté de Prouvence, que le roy Charles tenoit, et comment il faillit à entrer au royaulme de Naples, qu'il pretendoit sien, comme le roy, et quel droict y avoient tous deux*[b]. — Pour continuer les memoires encommancés, vous vueil dire[c] comme advint que le roy Charles VIII[e], de present regnant, entreprint son voyage d'Ytalie, auquel je fuz, et partit[d] de la ville de Vienne, qui est en Daulphiné, le XXIII[e] jour d'aoust, l'an M CCCC IIII[xx] XIII[e], et fut retourné en son pays envyron le moys d'octobre M CCCC IIII[xx] XV[1]. Où il y eut[f] mainte disputation, sça-

a. Nous rappelons qu'à partir d'ici nous n'avons plus le secours que d'un seul manuscrit, le manuscrit Polignac (désigné par la lettre P), tous les autres s'arrêtant à la fin du livre VI. Notre texte est donc désormais le résultat d'une confrontation de P et des anciennes éditions (voir t. I, p. XXV-XXVI), utilisées déjà méthodiquement par M[lle] Dupont (voir notre t. I, p. XXVI), à qui nous nous contenterons de renvoyer, sauf quand les variantes de ces anciennes éditions présenteront des particularités dignes d'attention. Elles procèdent souvent de manuscrits perdus, indépendants de P, et qui permettent d'en amender les leçons. — b. Ce titre de chapitre, fourni par les anciennes éditions, ne figure ni dans P ni dans l'édition B. de Mandrot. Même observation pour les titres suivants de cette seconde partie des Mémoires. — c. par moy, Philippe de Commynes, encommencéz des faitz et gestes durant le règne du feu roy Loys unziesme, que Dieu absolve, maintenant vous veulx dire *éd. Dupont. — d.* auquel je fuz. Et partit *édition Dupont. — e.* M CCCC IIII[xx] XIII *P et toutes éditions. L'erreur manifeste est déjà remarquée par Sauvage. — f.* Avant l'entreprise duquel voyage il y eut

1. Les dates de Commynes sont exactes. Parti de Vienne, sur le

voir s'il yroit ou non, car l'emprise sembloit à tous gens saiges et experimentéz très deraisonnable[a][1], et n'y eut que luy seul qui la trouvast bonne et ung appellé Estienne de Vers[2], natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit veü ne entendu nulle chose[b]. Ung autre s'en estoit meslé jusques là, à qui le cueur faillit, homme de finances, appellé le general Brissonnet[3], qui despuis, à cause dudit voyage, a eu de grans biens en l'Eglise, comme cardinal et beaucop de beneffices[c][4]. L'autre[5] avoit jà acquis beaucop de heritaiges et estoit seneschal de Beaucaire et president des Comptes à Paris et avoit servy ledit roy en son enffance très bien de varlet de chambre ; et cestuy-là y atira

éd. Lenglet, modifiant Sauvage qui omet y ; en l'entreprise duquel voyaige il y eut *éd. Dupont.*

a. dangereuse *éd. Dupont.* — *b.* nulle chose au faict de la guerre *éd. Dupont.* — *c.* en l'Eglise comme cardinal, et beaucop de beneffices *éd. B. de Mandrot. La ponctuation de l'éd. Dupont que nous adoptons est la plus conforme au style de Commynes et donne un meilleur sens.*

Rhône, le 22 août 1494 (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 84, n. 1), Charles VIII, venant de Turin, son dernier arrêt en Italie, se retrouva sur le sol français le 23 octobre 1495.

1. Commynes, dès l'abord, prend franchement parti contre l'aventure. Cf. notre Introduction, p. x.

2. Étienne de Vesc, alors sénéchal de Beaucaire et de Nîmes. A. de Boislisle lui a consacré une importante *Notice* mentionnée dans notre Introduction, p. xxxi. La responsabilité de ce personnage est certaine. Cf. dans Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 330, le témoignage de l'ambassadeur milanais Belgiojoso, affirmant qu'il n'y a, à la cour de France, que le seul Vesc qui, dans l'affaire, aille vraiment de bon pied (« che vada in tutto de bon pede »).

3. Guillaume Briçonnet, fils du maire de Tours, Jean Briçonnet. Il fut receveur général des finances de Languedoc depuis 1483. L'expression « à qui le cueur faillit » fait allusion au repentir dont il sera question ci-après, au chapitre v.

4. Le sens est : a eu de grands biens dans l'Église, entre autres le cardinalat et beaucoup de bénéfices.

5. C'est-à-dire : Étienne de Vesc.

ledit general ; et eulx deux furent cause de ladite emprise, dont peu de gens les louoient et plusieurs les blasmoient[1] : car toutes choses necessaires à une si grand emprise failloient[2].

Car le roy estoit très jeune, foible personne, plain de son[a] vouloir, peu acompaigné de saiges gens ne de bons chiefz. Nul argent content : car, avant que[b] partir, empruntèrent cent mil francs du banc de Soly à Gennes[3], à quatorze pour cent d'interest[c] de foyre en foyre[4], et en plusieurs aultres lieux, comme je diray après. Ilz n'avoient ne tantes ne pavillons[5], et si commencèrent en yver[6] à entrer en Lombardie. Une chose avoient-ilz bonne, c'estoit une gaillarde compaignée, playne de jeunes gentilz hommes, mais[d] en peu d'obéissance Ainsi fault conclure que ce voyage fut conduict de Dieu tant à l'aller que au tourner ; car le sens des conducteurs que j'ay dict n'y servit de guères. Toutesfoiz peuvent-ilz[e] bien dire qu'ilz furent cause de donner grant honneur et grant gloire à leur maistre[7].

a. bon *P et éd. princeps ;* son *éd. Sauvage.* — *b.* que *omis par P et par B. de Mandrot.* — *c.* à gros interest pour cent *éd. Dupont.* — *d.* mais *omis par P et par B. de Mandrot.* — *e.* ilz povoient *éd. Dupont.*

1. L'affirmation de notre auteur est très exacte. En particulier, Anne de Beaujeu était hostile à l'aventure.

2. C'est-à-dire : manquaient.

3. Il s'agit de la banque génoise de Sauli. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 375.

4. C'est-à-dire que les intérêts étaient stipulés payables à l'échéance de chaque foire jusqu'au remboursement.

5. Un « pavillon » est une grande tente.

6. Charles VIII entra à Turin le 5 septembre 1494. Cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 397.

7. Commynes reviendra fréquemment, par la suite, sur cette idée, d'ailleurs fort juste, que l'entreprise fut mal conduite, et sur cette conviction que Dieu a sauvé Charles VIII. Il emprunte cette interprétation à Savonarole. Cf. ci-après, liv. VIII, ch. v. Mais la phrase que nous commentons suppose le retour du roi accompli, et nous devons être ici en présence d'une addition faite par l'auteur en relisant. Cf. notre Introduction, au t. I, p. XIV-XV.

Estant le roy dont j'ay parlé[a] en l'eage de son couronnement, qui fut de XIIII ou XV ans[1], vint vers luy le duc de Lorreyne[2] demander la duchié de Bar, que le roy Loys tenoit, et la conté de Prouvence, que le roy Charles d'Anjou, son[b] cousin germain, laissa audit roy Loys unzeiesme par son trespas et testament, car il mourut sans enffans. Le duc de Lorreyne la vouloit dire sienne, pour ce qu'il estoit filz de la fille du roy Regné de Cecille, duc d'Anjou et conte de Prouvence, et disoit que ledit roy Regné luy avoit faict tort et que le roy Charles[c][3], dont j'ay parlé, n'estoit que son nepveu, filz du conte[d] du Mayne ; et l'autre[4] disoit que Prouvence ne pouvoit aller à fille par leurs testaments. En effect, Bar fut rendu, où le roy ne demandoit que une somme d'argent ; et, pour avoir grant faveur et grands amys (et par especial le duc Jehan de Bourbon, qui estoit vieil et vouloit espouser sa

a. je parle *éd. Dupont.* — *b.* son *omis par B. de Mandrot, quoique figurant dans P, comme dans les éditions antérieures.* — *c.* et que le roy Charles huitiesme dont je parle *éd. princeps ;* et que le roi Charles d'Anjou (dont je parle) *éd. Dupont.* — *d. L'éd. princeps, suivie par l'éd. Dupont, ajoute :* et luy estoit fils de sa fille et que le roy Charles huitiesme dont je parle n'estoit que son neveu, filz de sa soeur et soeur du conte du Mayne. *Ce sont là des remaniements inutiles du texte, que P fournit exactement.*

1. Né le 30 juin 1470, Charles VIII fut couronné le 30 mai 1484. Ici, notre auteur revient en arrière, afin d'expliquer les revendications de Charles VIII sur Naples.

2. René de Lorraine, petit-fils du « roi René » par sa mère Yolande. Celle-ci avait engagé le duché de Bar à Louis XI ; elle avait engagé, d'autre part, à son neveu, Charles d'Anjou, comte du Maine, le reste de ses biens et ses droits sur Naples. Or Charles d'Anjou, à son tour, laissa, à sa mort, tous ses droits à Louis XI. René, contestant le testament de son grand-père, revendiqua le Barrois et la Provence, dont Louis XI s'était saisi.

3. C'est-à-dire Charles d'Anjou, fils de Charles d'Anjou, comte du Maine, dont il a été souvent question dans la première partie des *Mémoires* (cf. notre Index). Charles VIII n'était, en effet, que neveu de ce dernier.

4. Entendez : Charles VIII.

seur[1]), eut estat bon du roy[2] et cent lances de charge et luy fut baillé trente six mil livres l'an pour quatre années, pendant lequel temps se congnoistroit du droit de ladite conté[3]. Et estoie[4] à ceste deliberation et conclusion, car j'estoie de ce conseil, qui avoit esté lors creé tant par les prouches parens du roy que par les trois Estatz du royaulme[5].

Estienne de Vers, dont j'ay parlé, qui jà avoit acquis quelque chose en Prouvence et avoit en sa[a] fantasie[6] ce faict de Napples, fit dire par le roy, ainsi jeune comme il[b] estoit lors — sa seur duchesse de Bourbon[7] presente — à monsr de Comminges[8], du Lau[9] (car ces deux estoient aussi du conseil) et moy que nous tensissons[c] la main que il ne perdist point ceste conté de Prouvence. Et fut avant l'appoinctement dont j'ay parlé[d 10].

a. sa *omis par éd. Dupont.* — *b.* ainsi jeune qu'il *éd. Dupont.* — *c.* tinssions *éd. Dupont.* — *d. P reporte ici la parenthèse de la phrase précédente sous cette forme :* car ces deux estoient dudit conseil. *Nous avons suivi l'édition Dupont, plus satisfaisante que celle de B. de Mandrot, qui reproduit P.*

1. Marguerite d'Anjou, sœur de René de Lorraine, qui, en 1488, épousa le duc René d'Alençon.

2. La nomination de René de Lorraine comme grand chambellan, à laquelle il est fait ici allusion, est du 7 août 1486 (A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 23).

3. Entendez : la Provence.

4. Entendez : j'étais.

5. Il s'agit du conseil renforcé où Commynes siégea à partir du 27 octobre 1483 et qui fut présenté aux États de Tours le 6 février 1484. Dans ce conseil, Commynes avait fait échec au duc René de Lorraine, comme il le dira lui-même un peu plus bas, p. 9.

6. Entendez : en son imagination, dans sa pensée.

7. Anne de Beaujeu.

8. Odet d'Aydie. Cf. notre Index.

9. Antoine de Castelnau. Cf. notre Index.

10. Allusion à l'arrangement passé entre les Beaujeu et René, ajournant l'examen des questions litigieuses, en échange de l'appui du gouvernement français en Italie en faveur de René (24 septembre 1484).

Avant les quatre années passées[1] se trouvèrent clercs de Provence qui vindrent mectre en avant certains testaments du roy Charles le premier, frère de sainct Louys, et autres roys de Cecille, qui estoient de la maison de France, et autres raisons, disans que non point seullement la conté de Prouvence appartenoit audit roy, mais le royaulme de Cecille et aultres choses possedées par la maison d'Arragon[a] et que ledit duc de Lorreyne n'y avoit riens (toutesfoiz aulcuns vouloient dire aultrement) — et se adroissoient tous ceulx-là audit Estienne de Vers, qui nourrissoit son maistre en ce langaige[2] — et que le roy Charles, dernier mort, conte de Prouvence, filz de Charles d'Anjou, conte du Mayne et nepveu du roy Regné, luy avoit laissé par son testament. Car le roy Regné l'institua en son lieu, avant mourir, et le prefera devant ledit duc de Lorreyne, qui estoit filz de sa fille ; et cela à cause desdits testaments faictz par ce *Carlo primo*[b] et sa femme, contesse de Prouvence, disant que le royaulme et conté de Prouvence ne pouvoient estre separéz ne aller à fille, tant qu'il y eust filz de la lignée. Et semblable testament firent les premiers venans après eulx, qui fut Charles le second, audit royaulme.

En ce temps desdites quatre années, ceulx qui gouvernoient ledit roy, qui estoient[c] le duc et duchesse de Bourbon

a. d'Anjou *éd. Dupont.* — *b.* Charles premier *éd. Dupont.* — *c.* estoit *P.*

1. Entendez : avant que quatre années n'eussent passé (à compter de la réclamation du duc de Lorraine).

2. Le royaume de Naples, ou royaume des Deux-Siciles, était traditionnellement disputé entre les dynasties d'Anjou et d'Aragon. Cet inextricable procès de succession a rempli de mémoires pour et contre les archives les plus variées de l'Europe. Voir Ph. van der Haeghen, *Examen des droits de Charles VIII sur le royaume de Naples*, dans la *Revue historique*, t. XXVIII (1885), p. 89-111. Cf. les tableaux généalogiques donnés par Arm.-Ad. Messer, *Le Codice Aragonese* (Paris, 1912, in-8° ; *Bibliothèque du XV^e siècle*, t. XVII), p. CXLV et suiv.

et ung chambelan appellé le seigneur de Grasvile[1] et aultres chambelans, qui en ce temps eurent grand règne, appellèrent en court, en auctorité et credit[a] ledit duc de Lorreyne, pour en avoir port et aide, car il estoit homme hardi, et plus que homme de court[2]; et leur sembloit qu'ilz s'en descharge-roient[3] bien quant il seroit temps, comme ilz firent quant ilz se sentirent assés fors et que la force du duc d'Orleans[4] et de[b] plusieurs aultres[5], dont avez ouy parler, fut diminuée. Et aussi ne peürent plus tenir ledit duc de Lorreyne, les quatre ans passés, sans luy bailler ladite conté ou le asseürer à certain temps et par escript et tousjours payer les trente six mil livres : en quoy ne se peürent accorder et, à ceste cause[c], partit très mal content d'eulx de la court[6].

[2. *La révolte des barons napolitains.*] — Quatre ou cinq moys avant son partement de court, luy advint une bonne adventure, s'il l'eust sceü entendre. Tout le royaulme de Naples se rebella contre le roy Ferrande[7], pour la grant tiran-

a. et à credit *éd. Dupont.* — *b.* de *omis par P.* — *c.* à ceste cause *omis par P, suivi par B. de Mandrot.*

1. Louis Malet, seigneur de Graville. Sa carrière a été retracée par P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France* (Paris, 1889, in-8°).

2. Commynes veut dire que René était plus hardi que ne sont à l'ordinaire les gens de cour.

3. Entendez : s'en débarrasseraient.

4. Il s'agit du futur Louis XII.

5. Les tenants de la « guerre folle ».

6. La rupture entre les Beaujeu et René (août 1486) fut suivie de la réunion solennelle de la Provence au domaine royal (6 octobre). Le gouvernement de la régence, débarrassé de la « guerre folle », ne gardait plus les ménagements de 1484.

7. Ferrand Ier de Naples, bâtard et héritier d'Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon et conquérant de Naples. Cf. notre t. II, p. 95, n. 3. La révolte dont parle ici Commynes est connue sous le nom de « conjuration des barons napolitains » (1485-1486). Sur l'appui diplomatique que Ferrand obtint de son neveu d'Espagne, Ferdinand le Catholique, cf. J. Calmette, *La politique espagnole*

nie de luy et de ses enffans, et se donnèrent tous les barons et les trois pars du royaulme à l'Eglise. Toutesfoys ledit roy Ferrande, secouru[a] des Florentins, les pressoit fort ; et, pour ce, le pape[1] et les dits seigneurs du royaulme, qui s'estoient rebellés, mandèrent ledit duc de Lorreyne pour l'en faire roy. Et long temps l'attendirent des gallées à Gennes et le cardinal de Sainct-Pierre-*ad-vincula*[2], cependant qu'il estoit en ces brouillis[b] de court et sur son departement et si[c] avoit avecques luy gens de tous les seigneurs dudit royaulme, qui le pressoient de partir.

Fin de compte, le roy et son conseil monstroient en tout et par tout vouloir de luy aider[d], et luy fut promis soixante mille livres[e], dont en eut vingt mil (le reste se perdit) et luy fut consenti mener les cent lances, qu'il avoit du roy, et envoyé[f] ambassades par tout en sa faveur[3]. Toutesfoiz le roy estoit jà de dix neuf ans ou plus[4], nourry de ceulx[5] que j'ay nommé, qui luy disoient journellement que ledit royaulme[g] luy devoit appartenir (et le diz[h] voulentiers pour[i] ce que souvent petites gens en menoient grant noise), et aussy[j] par

a. qui fut secouru *éd. Dupont.* — *b*. broulleys *P.* — *c*. si *omis par éd. Dupont.* — *d*. de se vouloit aider de luy *éd. princeps ;* de luy vouloir aider *éd. Dupont.* — *e*. soixante mil francz *éd. Dupont.* — *f*. envoyer *éd. Dupont.* — *g*. royaulme de Naples *éd. Dupont.* — *h*. je le dis *éd. Dupont.* — *i*. par *éd. Dupont.* — *j*. et ainsi le sceü *éd. Sauvage, éd. Lenglet. L'éd. Dupont est conforme à P, contrairement à ce qu'indique B. de Mandrot.*

dans l'affaire des barons napolitains, dans la *Revue historique*, t. CX (1912), p. 225-246.

1. Innocent VIII, successeur de Sixte IV depuis le 29 août 1484.

2. Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, plus tard pape sous le nom de Jules II.

3. Balue agit à Rome ; Faucon parcourut l'Italie : ainsi la régence occupait René tout en faisant échec à l'Espagne, dont l'intransigeance à propos du Roussillon indisposait le gouvernement français.

4. Charles VIII n'avait alors que seize ans. Cf. ci-dessus, p. 4, n. 1.

5. Entendez : élevé par ceux. Sur ce sens du mot « nourri », cf. notre t. I, p. 1, n. 4.

aulcuns de ces ambassadeurs qui aloient à Rome, Florence, Gennes et ailleurs pour ledit duc de Lorreyne[1], comme je sceüz par aulcuns d'entre eulx et par ledit duc propre, qui vint passer par Moulins[2], où lors me tenoie, pour les differans de court, avec ledit duc[a] Jehan de Bourbon, jà son entreprise demye perdue pour la longue attente. Et allay au devant de luy, combien que ne luy fusse point tenu : car il m'avoit aidé à chasser de la court avecques rudes et folles parolles[3]. Il me fist la plus grand chère du monde, soy doulent de ceulx qui demouroient en[b] gouvernement[4] ; fut[c] deux jours avecques le duc Jehan de Bourbon, et[d] puys tira vers Lyon.

En somme, ses amys estoient si las et si fouléz pour l'avoir tant attendu, que le pape avoit appoincté et les barons[5], qui, sur la seüreté dudict appoinctement, allèrent à Napples, où tous furent prins, combien que le pape, les Venitiens, le roy d'Espaigne et Florentins s'estoient obligéz de faire tenir ledict appoinctement et[e] eussent juré et promis leur seüreté[6].

a. duc *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* au *éd. Dupont.* — *c.* Il fut *éd. Dupont.* — *d.* et *omis par P.* — *e.* et *omis par P.*

1. Anne de Beaujeu songea un moment à envoyer Commynes lui-même en Italie, d'après une dépêche italienne citée par Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 181. Notre auteur est donc ici fort au courant.

2. René, en route vers Lyon, passa par Moulins (Delaborde, *op. cit.*, p. 185) ; Commynes s'y était réfugié à la suite de sa condamnation (cf. notre Introduction, p. IX, n. 7).

3. C'est-à-dire : « car il avait contribué à me faire chasser de la cour... » Sur la disgrâce de Commynes au lendemain de la mort de Louis XI, voir notre Introduction, au t. I, p. IX.

4. C'est-à-dire : se plaignant de ceux qui étaient au gouvernement.

5. Entendez : « ... que le pape était entré en pourparlers de paix, ainsi que les barons. » La paix fut signée le 11 août 1486 par le pape Innocent VIII et les barons firent leur soumission.

6. La mauvaise foi de Ferrand en cette circonstance fut évidente. Parmi les rebelles qui s'étaient fiés aux paroles échangées, plusieurs furent exécutés.

Le prince de Salerne eschappa[1], qui vint par deça et ne voulut point estre comprins audict appoinctement, congnoissant ledit Ferrand. Ledit duc de Lorreyne s'en alla bien honteux en son pays ; oncques[a] puys[2] n'eut auctorité ceans, perdit ses gens d'armes et les trente six mil livres qu'il avoit pour Provence, et jusques à ceste heure, qui est l'an MCCCCIIII[xx] XVII, est encores en cest estat[3].

[CHAPITRE II]

[Relations de Charles VIII avec l'Italie]

[1.] *Comment le prince de Salerne, du royaulme de Naples, vint en France, et comment Ludovic Sforce, surnommé le More, et luy taschoient à faire que le roy menast guerre au roy de Naples et pour quelle cause.* — Ledit prince de Salerne alla à Venise, pour ce qu'il y avoit grant accointance, et avecques luy trois de ses nepveux, filz[b] du prince de Besygnan[4], où demandèrent conseil, comme m'a dit ledit prince, à la Seigneurie, où il leur plaisoit myeulx qu'ilz tirassent : ou vers ledit duc de Lorreyne ou devers le roy de France ou d'Espaigne? Dit[c] qu'ilz luy respondirent que le duc de Lorreyne estoit ung homme mort et qu'il ne les sçauroit ressourdre[5] ; le roy d'Espaigne, qu'il seroit trop grant s'il avoit le royaulme, avecques l'isle de Cecille et les

a. ne oncques *éd. Dupont.* — *b.* enfans *éd. Dupont.* — *c.* Il me dict *éd. Dupont.*

1. Antonello di San Severino, qui se réfugia en France.
2. C'est-à-dire : plus jamais dans la suite.
3. Cette dernière phrase du chapitre a été ajoutée par Commynes en relisant, car cette partie des *Mémoires* a été écrite en 1495-1496. Cf. notre Introduction, p. xv.
4. Girolamo di San Severino.
5. Entendez : relever, rétablir.

aultres choses qu'il avoit en ce gouffre[1] de Lyon[a], et qu'il estoit puissant par mer ; mais qu'ilz luy conseilloient aller en France, et que avecques les roys de France qui avoient esté oudit royaulme avoient eu bonne amytié et bon voisinage[b]. Et croy bien qu'ilz ne pensoient point que ce qui en advint après deüst advenir.

Ainsi vindrent ces barons dessusdiz en France et[c] furent bien recueilliz, mais pouvrement traictéz de biens. Firent[d] grant poursuite envyron deux ans[2], et du tout[3] s'adressoient à cest Estienne de Vers, lors seneschal de Beaucayre et chambelan du roy. Ung jour vivoient en esperance, autre au contraire. Faisoient diligence en Italye, et par especial à Millan, où avoit[4] pour duc Jehan Galiace[5], non point le grant, qui est enterré aux Chartreux de Pavye[6], mais cestui estoit filz du duc Galiace et de la duchesse Bonne, fille de Savoye, qui estoit de petit sens : car elle eut la tutelle de ses enffans, et l'ay veüe en grand auctorité, estant vefve[7], conduitte par ung appellé messire Cico[8], secretaire, nourry de long temps

a. de Venise *éd. Dupont.* — *b.* voisine *P ;* bon voisin *éd. Dupont. Nous adoptons la correction de B. de Mandrot.* — *c.* et *omis par P et par B. de Mandrot.* — *d.* ils feïrent *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : golfe. Outre le Roussillon, la Catalogne, les Baléares et Valence, l'Aragon possédait la Sardaigne et la Sicile.
2. Entendez : ils poursuivirent leurs démarches environ deux ans.
3. C'est-à-dire : pour tout.
4. Le sens est : où il y avait.
5. Jean Galéas Ier Visconti.
6. Au chapitre IX, Commynes parlera avec admiration de sa visite à la Chartreuse de Pavie.
7. Veuve et régente de Milan (26 décembre 1476).
8. Cicco est le diminutif de Francesco, prénom de Simonetta. Commynes était en relations personnelles avec lui. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. I, p. 226, et une lettre, encore inédite, qui lui fut adressée par Commynes le 26 octobre 1478 (lettre signalée par B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 108, n. 4, comme ayant figuré dans la vente de la collection Charavay en 1896).

en ceste maison, qui avoit chassé tous les frères du duc Galiace et confinéz[1], pour la seüreté de ladite dame et ses enffans[2], entre les aultres, ung appellé le seigneur Ludovic[3], qui depuis fut duc de Millan[a], qu'elle rappella despuys, estant son ennemy et en guerre contre elle, et le seigneur Robert de Sainct Severin[4], vaillant cappitaine, qui pareillement avoit chassé ledit Cico. Pour conclusion, par le moyen d'ung jeune homme[b] qui tranchoit[c] devant elle, natif de Ferrare, de petite lignée, appellé Anthoyne Tesin[5], elle les rappella, par sotise, cuidant qu'ilz ne fissent nul mal audit Cico : et ainsi l'avoient juré et promis. Le tiers jours après, le prindrent et le passèrent en une pippe[6] le travers[d] de la ville de Millan, car il estoit alié par mariage avecques aulcuns des Vicontes[7], et veult-l'on dire que s'il eust esté en la ville, qu'ilz ne l'eussent ousé[8] prendre. Et si vouloit le seigneur Ludovic que le seigneur Robert de Sainct-Severin, qui venoit, le rencontrast en cest estat, qui hayoit[9] à merveilles ledit Cico. Et fut mené à Pavy en prison, au chasteau, où depuis il mourut[10].

Ils misdrent ladite dame en grant honneur, si[e] luy sem-

a. qui depuis fut duc de Millan *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* homme *omis par P.* — *c.* touchoit *éd. princeps, suivie par l'éd. Dupont ;* trenchoit *éd. Sauvage, Lenglet. Le sens est le même* : écuyer tranchant. — *d.* dedans une pipe au travers *éd. Dupont.* — *e.* ce *éd. Dupont.*

1. Entendez : qui avait chassé tous les frères du duc Galéas et les avait exilés.
2. Allusion au coup d'État du 25 mai 1477, tenté par les frères de Galéas contre sa veuve et étouffé par Simonetta.
3. Ludovic le More.
4. Roberto di San Severino, âme du complot, qui est ici rappelé.
5. Antonio Tassino, favori de Bonne et rival de Simonetta.
6. Le mot « pipe » désigne un tonneau.
7. Entendez : Visconti. Simonetta avait épousé Lisa Visconti, fille du conseiller Gasparo Visconti.
8. C'est-à-dire : osé.
9. C'est-à-dire : haïssait.
10. Il fut exécuté le 30 octobre 1480.

bloit[1], et luy complaisoient ; et eulx tenoient le conseil, sans luy dire sinon ce qui leur plaisoit : et plus grant plaisir ne luy pouvoient-ilz faire que de non[a] luy parler de riens. A cest[b] Anthoyne Tesin luy laissoient donner ce qu'elle vouloit ; et logeoit[c] près de sa chambre et la portoit à cheval[d] derrière[2] luy par la ville ; et estoient toutes festes et dances leans ; mais il[e] ne dura guères : par adventure[3], demy an. Elle fist beaucop de biens audit Tesin, et les bougettes[4] des courriers s'adressoient à luy ; et y sortit grant envye[5], avec le bon vouloir que ledit seigneur Lodovic, oncle des deux enffans, avoit de se faire seigneur, comme il fit après.

Ung matin, luy ostèrent ses deux filz et les misdrent au donjon qu'ilz appellent la Roque[6] ; et ad ce s'accordèrent ledit seigneur Lodovic, le seigneur Robert de Sainct-Severin, ung appellé de Pelvoisin[7], qui gouvernoit la personne dudit jeune duc, et le cappitaine de la Roque[f], qui jamais depuis la mort du duc Galliace n'en estoit sorti ny ne fit de long temps après, jusques il fut prins par tromperie dudit seigneur Lodovic et par la folie de son maistre, qui tenoit de la complexion[g] de la mère et n'estoit guère saige.

[2. *Ambition de Ludovic le More.*] — Or, après ces[h] enffans mys en ladite Roque par les dessusdits, ilz myrent la main

a. ne *éd. Dupont.* — *b.* ce *P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* la logeoit *éd. Dupont.* — *d.* à cheval *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* il *omis par B. de Mandrot.* — *f.* la Rocquete *P.* — *g.* condition *éd. Dupont.* — *h.* les *éd. Dupont.*

1. Entendez : ainsi lui semblait-il. Commynes veut faire entendre que les honneurs rendus à la duchesse n'étaient qu'apparences.
2. C'est-à-dire : en croupe.
3. Le sens est : peut-être.
4. Sur le sens de ce mot, cf. notre t. II, p. 43, n. 1.
5. Entendez : il en résulta une grande envie.
6. Il s'agit du château de Milan.
7. Gian-Francesco Pallavicini, lieutenant du jeune duc Jean-Galéas-Marie.

sur le tresor, qui estoit en ce temps là le plus grand de la chrestienté, et luy en firent rendre compte ; et en fut faict trois clefz, dont elle eut l'une ; mais oncques puys n'y toucha. Ilz la firent renoncer à la tutelle, et fut creé tuteur ledit seigneur Lodovic. Et, davantaige, escripvirent en plusieurs lieux, et par especial en France lettres[a], que je veÿz à sa grant honte, en la chargeant de cest Anthoyne Tesin et aultre chose. Audit Tesin ne fut riens[b] mesfaict[1], mais fut en envoyé[c][2], et le sauva ledit seigneur Robert, et aussi ses biens. En ceste Roque n'entroient point ces deux grans hommes[3] comme ilz vouloient ; car le cappitaine y avoit son frère et bien cent cinquante hommes à gaiges, et faisoit fort[d] garder la porte quant ilz entroient ; et n'y mettoit jamais que ung homme ou deux avecques eulx ; et dura cecy fort[e] longuement.

Cependant sourdit grant differand entre ledit seigneur Ludovic[f] et seigneur[g] Robert de Sainct-Severin, comme est bien de coustume : car deux gros[h] ne se peuvent endurer ; et demoura le pré[4] audit seigneur Ludovic, et l'autre s'en alla au service des Venitiens. Toutesfois[i] il revint deux de ses enffans au service dudit seigneur Ludovic et de l'estat de Milan, qui fut messire Galiace[5] et le conte Gaiasse[6] ; aulcuns dient du sceü du[j] père, autres dient que non ; mais, comment

a. lettres *omis par P.* — *b.* riens *omis par éd. Dupont.* — *c.* fut renvoyé *éd. Dupont. L'expression* en envoyer *pour* renvoyer *est fréquente au XV^e siècle et familière à Commynes.* — *d.* fort *omis par éd. Dupont.* — *e.* fort *omis par P.* — *f.* Ludovic *omis par éd. Dupont.* — *g.* seigneur *omis par éd. Dupont.* — *h.* gros personnaiges *éd. Dupont.* — *i.* Toutesfois puis après *éd. Dupont.* — *j.* dudict *éd. Dupont.*

1. Entendez : il ne fut fait aucun mal.
2. C'est-à-dire : il fut renvoyé, écarté.
3. Par « grands hommes », Commynes entend toujours « hommes considérables ».
4. Nous dirions de même : le terrain (ou le champ) demeura.
5. Galéas di San Severino, fils de Roberto.
6. C'est-à-dire le comte de Caiazzo, Gian-Francesco di San Severino, également fils de Roberto.

que ce fust, ledit seigneur Ludovic les print en grand amour et s'en est fort servy et sert[a] encores aujourd'uy. Et fault entendre que leur père, le seigneur Robert, estoit de la maison de Sforce[b], sailli d'une fille bastarde[1] ; mais ilz ne font point grant differance en Italie d'ung enfant[c] bastard à ung legitime. Et diz cecy pour ce qu'ilz aidèrent à conduyre nostre emprise d'Ytalie, tant en faveur du prince de Salerne, dont j'ay parlé, qui est chief de ladite maison de Sainct-Severin, que pour aultres causes que je diray après.

Ledit seigneur Ludovic commença tost à monstrer de fort vouloir garder son auctorité ; et fit faire monnoye où ledit duc estoit empraint d'ung costé et luy de l'autre[2], qui faisoit murmurer beaucop de gens. Ledit duc fut marié avecques la fille du duc de Calabre, qui despuys fut roy Alphonce après la mort de son[d] père, le roy Ferrand, roy de Napples. Ladite fille estoit couraigeuse femme[e] et eust voulentiers donné credit[3] à son mary, si elle eust peü ; mais il n'estoit guères saige et redisoit ce qu'elle luy disoit. Aussi fut long temps en grant[f] auctorité le cappitaine de ceste Rocque de Milan, qui jamais n'en sailloit[g] ; et si commença à engendrer des suspessons, et quant l'ung filz sailloit, l'autre demouroit dedans.

a. bien servy et faict *éd. Dupont.* — *b.* Saint-Severin *P et toutes éditions, mais par distraction évidente, car cette leçon ne donne pas de sens plausible à la phrase. Cf. ci-dessous, note 1.* — *c.* enfant *omis par P.* — *d.* sondict *éd. Dupont.* — *e.* femme *omis par éd. Dupont.* — *f.* grant *omis par P.* — *g.* ne sailloit de dedans *éd. Dupont.*

1. La mère du comte de Caiazzo était Lisa Sforza, fille naturelle de Muzio Attendolo Sforza. C'est pourquoi, ainsi que l'a soupçonné Mlle Dupont (au t. II de son édition, p. 306, n. 2), il faut rectifier le texte, comme l'indique ci-dessus notre note *b*.

2. Mlle Dupont cite une reproduction de cette espèce monétaire dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (Paris, in-fol., 1836), monnaies, planche XXXIV, nº 10. La même pièce figure, sous les nos 5 et 6, dans le *Corpus nummorum Italicorum*, t. V : *Lombardia* (Rome, 1914, in-fol.), p. 187.

3. Entendez : confiance.

Pour abrevier[a] ce propos, envyron ung an ou deux avant que allissions en Ytalie, ledit seigneur Ludovic, venant de dehors avecques ledit duc, pour faire son dommaige[b], l'amena pour descendre à ladite Roque, comme ilz avoient de coustume. Le cappitayne venoit sur le pont levyz et ses gens à l'entour de luy pour baiser la main audit duc, comme est leur coustume. Ceste foiz estoit ledit duc ung petit[c] hors du pont[1], et fut contrainct ledict cappitaine de passer ung pas, par adventure, ou deux, tant que ces deux enffans de Sainct-Severin le saisirent, et aultres qui estoient à l'entour d'eulx. Ceulx de dedans levèrent le pont, et ledit Ludovic fit alumer ung bout de bougie, jurant qu'il leur[d] feroit trancher la teste s'ilz ne rendoient la place avant la chandelle bruslée[2] : ce qu'ilz firent. Et pourveüt bien ladite place et seürement pour luy, parlant tousjours au nom du duc. Et fit ung procès à ce bon homme, disant qu'il avoit voulu bailler la place à l'empereur ; et fist arrester aulcuns Almans, disant qu'ilz traictoient ce marché ; et puys les[e] laissa aller. Et fit decappiter ung sien secretaire, le chargeant[3] d'avoir guidé cest œuvre, et ung aultre qu'il[f] disoit qu'il en avoit faict les messaiges. Ledit cappitayne long temps tint[g] prisonnier[4] ; à la fin, le laissa aller, disant que madame Bonne avoit une foiz gaingné ung frère dudit cappitaine pour le tuer entrant en

a. abreger *éd. Dupont.* — *b*. pour faire faire dommage *éd. princeps ;* pour luy faire dommage *éd. Sauvage ;* pour faire faire hommaige *éd. Dupont.* M^lle *Dupont (au t. II de son édition, p. 307, n. 1) dit que le mot « hommaige » seul « peut donner un sens supportable à la phrase ». La leçon de P, que nous adoptons, est de beaucoup préférable.* — *c*. ung peu *éd. Dupont.* — *d*. luy *P.* — *e*. le *P, suivi par éd. B. de Mandrot.* — *f*. qui *P.* — *g*. il tint *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : le duc était un peu sorti du pont.

2. Pour mesurer le délai accordé, on allumait une chandelle, et le temps imparti expirait au moment où la chandelle, entièrement consumée, s'éteignait.

3. C'est-à-dire : l'accusant, lui imputant à charge.

4. Le sens est : il tint longtemps ledit capitaine prisonnier.

ladicte Rocque et que ledit cappitaine l'en avoit gardé[1] : par quoy, à ceste heure, lui sauvoit la vie.

Toutesfoiz je croiz que, s'il eust esté coulpable d'ung tel cas que d'avoir voulu bailler le chasteau de Milan à l'empereur (lequel y pourroit pretendre droit comme empereur et aussi comme duc d'Autriche, car ceste maison y querelle[2] quelque chose), il ne luy eust point pardonné. Et[a] aussi ce eust esté ung grant mouvement en Ytalie, car tout l'estat de Mylan se fust tourné en ung jour, pour ce que, du temps des empereurs, ilz ne payoient que demy ducat pour feu, et maintenant sont fort cruellement traictéz, eglises, nobles et peuples[b], en vraye tirannye.

[CHAPITRE III]

[Ludovic le More sollicite Charles VIII]

[1.] *Comment la duché de Millan est une des belles pièces de terre et de plus grant valleur qu'on sçaiche trouver, osté le gros tribut qui y est.* — Se sentant le seigneur Ludovic saisi de ce chasteau, et la force et gens d'armes de ceste maison soubz sa main, pensa de tirer oultre ; car qui a Milan à son commendement a toute la seigneurie[c] : car les principaulx de toute ladite seigneurie y demeurent, et ceulx qui ont la garde et gouvernement des aultres places en sont. Et de ce que contient ceste duchié[3], ne veïz[d] jamais plus belle pièce de terre

a. et *omis par éd. Dupont.* — *b.* eglise, nobles et peuple *éd. Dupont.* — *c.* car qui a Millan, il a son gouvernement et toute la seigneurie *éd. Dupont.* — *d.* je ne veïz *éd. Dupont.*

1. On connaît deux frères du capitaine : Francesco et Guido.
2. Entendez : y réclame.
3. Entendez : et pour ce qui est du contenu de cette duché.

ne de plus grant valeur : car, quant[1] le seigneur se contenteroit de Vc M ducatz l'an, les subgectz ne seroient que trop riches, et vivroit le seigneur en bonne seüreté ; mais il en lève VIc L M ou VIIc M[2], qui[3] est grant tirannie : aussi le peuple ne demande que mutation de seigneur.

Se voyant, comme dit est[a], ce seigneur Ludovic si près de achever son desir, et qui estoit marié avecques la fille du duc de Ferrare, dont avoit plusieurs[b] enffans[4], mettoit peyne de gaigner amys, tant en ladite duchié que hors d'Italie. Et premierement se alya des Veniciens, à la preservation de leurs estatz, desquelz il estoit grant amy, ou prejudice de son beau-père[5], à qui les Veniciens avoient osté poy paravant[6] ung petit païs[7] appellé le Poulesan[8], qui est tout environné d'eaue et est habondant à merveilles en tous biens ; et le tiennent les Venitiens jusques à demye lieue de Ferrare ; et y a deux bonnes petites villes, que j'ay veües, c'est assavoir Roigue[c] et Labadie[9] ; et se perdit, estant Veniciens seuls[d] en guerre contre le roy Ferrand, roy de Napples lors, qui y avoit Alphonce, duc de Calabre, son filz, avecques toute sa puissance ; ledit seigneur Ludovic pour Milan ; les gens des Florentins, du pape et Boulongne. Toutesfoiz, estans Venitiens presque au dessoubz, au moins aians le pire et fort mynéz d'argent

a. est *omis par P.* Ce voyant ce que dit est *éd. princeps, que suit l'éd. Dupont, avec substitution de* se *à* ce. — *b.* plusieurs *omis par P.* — *c.* Rovigue *éd. Dupont.* — *d.* seul *P.*

1. « Quant » est pris ici dans le sens de « au cas où ».
2. Entendez : mais il lève 650,000 ou 700,000 ducats (d'impôts).
3. « Qui » dans Commynes et les auteurs de son temps a souvent, comme on l'a déjà vu, le sens de « ce qui ».
4. Maximilien et François, que Ludovic avait eu de sa femme Béatrice d'Este, fille du duc Hercule de Ferrare.
5. Entendez : au préjudice de son [futur] beau-père. Cf. ci-après, p. 19, n. 2 et 3.
6. C'est-à-dire : peu auparavant.
7. Allusion à la « guerre » dite « de Ferrare ».
8. La Polesine de Rovigo.
9. Rovigo et Badia (province et circondario de Rovigo).

et plusieurs places[a] perdues, appoincta ledit seigneur Ludovic à l'honneur et prouffit des Veniciens et revint chascun au sien, fors le pouvre duc de Ferrare, qui avoit commencé la guerre[b] à la requeste de luy et le roy Ferrand dont avoit[c] espousé la fille[1]. Et faillut qu'il laissast ausdits Veniciens ce Poulesan qui encores le tiennent. Et dit-l'on que ledit seigneur Ludovic en eut soixante mil ducatz ; toutesfoiz je ne sçay s'il fut vray ; mais j'ay veü ledit duc de Ferrare en ceste creance[2]. Vray est que pour lors il n'avoit point espousé sa fille[3] ; et ainsi estoit continue[d] ceste amytié entre luy et les Veniciens.

Nul serviteur ne parent du duc Jehan Galiace de Milan ne donnoit empeschement audit seigneur Ludovic à prendre la duchié pour luy que la femme dudit duc, qui estoit jeune et saige et fille du duc Alphonce de Calabre, que par devant ay nommé, filz aisné du roy Ferrand de Napples. Et en l'an M CCCC IIII^xx et treize[4], commença ledit seigneur Ludovic envoyer devers le roy Charles huitiesme, de present regnant, pour le praticquer de venir en Italie à conquerir le royaulme de Napples, pour destruire et affoller ceulx qui le possedoient, que j'ay nomméz. Car, estant ceulx-là en force, n'eust ousé entreprendre[e] ce qu'il fit depuis ; car en ce temps estoient

a. autres places *éd. Dupont.* — *b.* encommencée ladite guerre *éd. Dupont.* — *c.* de luy et dudit roy Ferrand, dont ledit duc avoit *éd. Dupont.* — *d.* contenue *éd. princeps, que suit l'éd. Dupont* ; continuée *P et éd. Sauvage, leçon adoptée par B. de Mandrot.* — *e.* en force et vertu ledit Ludovic n'eust osé comprendre ne entreprendre *éd. Dupont.*

1. Éléonore, mariée à Hercule d'Este depuis 1473.

2. Entendez : en cette croyance (dans la conviction que son gendre avait touché les 600,000 ducats).

3. La guerre de Ferrare se termine en 1484 ; le mariage de Sforza et de Béatrice d'Este est du 18 janvier 1491.

4. En réalité, en 1492. Voir Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 237 et suiv., rectifié, quant à la portée de l'ambassade milanaise de 1492, par B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 118, n. 5. Cf. ci-dessous notre note 2 de la p. 21.

forts et riches ledit Ferrand, roy de Cecille, et son filz Alphonce, fort experimentéz au mestier de la guerre et extiméz de grand cueur, combien que le contraire se veït despuis ; et ledit seigneur est[a] homme très saige, mais fort craintif et bien soupple, quant il a[b] peur (et en parle[c] comme celuy que j'ay congneü et beaucop de choses traicté avecques luy), et homme sans foy s'il voit[d] son prouffit pour la rompre[1].

[2. *Les intrigues milanaises à la cour de France.*] — Et ainsi, comme dit est, l'an M CCCCIIII[xx] XIII[2], commença à faire sentir à ce roy, jeune de vingt deux ans, des fumées et gloires d'Italie, luy remonstrant, comme dit est, le droit qu'il avoit en ce beau royaulme de Napples, qu'il[e] luy faisoit et savoit bien blasonner[f 3] et louer. Et s'adressoit de toutes choses à cest Estienne de Vers, devenu seneschal de Beaucaire et enrichy, mais non point encores à son gré, et au general Brissonnet, homme riche et entendu en finances, grand amy lors dudit seneschal, auquel il faisoit conseiller se faire presbtre et qu'il le feroit cardinal[4] ; à l'autre touchoit[g] d'une duchié[5].

a. ledit seigneur Ludovic estoit *éd. Dupont.* — *b.* avoit *éd. Dupont.* — *c.* j'en parle *éd. Dupont.* — *d.* veoit (*c'est-à-dire* voyait) *éd. Dupont.* — *e.* qui *P ; même leçon éd. princeps, suivie par l'éd. Dupont ; corrigé en* qu'i *éd. B. de Mandrot. C'est, sans aucun doute,* qu'il *la leçon à restituer.* — *f.* blasmer *éd. princeps, que suivent les éd. Dupont et Chantelauze.* — *g.* couchoit *éd. princeps et éd. Sauvage ;* touchoit *éd. 1539, éd. Dupont, P et éd. B. de Mandrot.*

1. Allusion à la rupture du traité de Verceil négocié par Commynes. Cf. ci-après le ch. XIX du liv. VIII et notre Index.

2. En 1492, comme il a été dit plus haut (p. 9, n. 4).

3. Entendez : vanter.

4. R. de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. III (1891), p. 8, cite une chanson populaire au sujet du chapeau convoité par Briçonnet.

5. Allusion aux duchés d'Ascoli et de Nola, acquis en 1497 par Étienne de Vesc. A. de Boislisle (*Notice sur Étienne de Vesc*, p. 33 et suiv.) accuse ici Commynes de calomnie et se plaît à croire au

Et pour commencer à conduire toutes ces choses, envoya une grand ambassade devers le roy à Paris, oudit an[1], dont estoit chief le conte de Gaiace, filz aisné dudit Robert de Sainct-Severin, dont j'ay parlé ; lequel trouva à Paris le prince de Salerne, dont il estoit cousin, comme dessus j'ay dict, car celuy-là estoit chief de la maison de Sainct-Severin et estoit en France, chassé du roy Ferrande, comme avez entendu paravant, et pourchassoit ladicte emprise de Napples. Avecques ledit conte de Gaiasse estoient le conte Carle de Beljoieuse et messire Galiace Viconte, Milannoys tous deux[2], et estoient[a] fort bien acoustrés et acompaignés. Leurs parolles en publicques n'estoient que visitations et parolles assés generalles ; et estoit la première ambassade grande qu'il eut envoyé devers ledit seigneur.

Il avoit bien envoyé par avant ung secrétaire[3] pour traicter

a. Millanois. Tous deux estoient *éd. Dupont.*

désintéressement absolu de Vesc. Il est probable que l'opinion dont Commynes se fait l'écho était générale, sinon fondée. D'autre part, Delaborde (*L'expédition de Charles VIII*, p. 204) fait observer que l'enregistrement des testaments de Charles et de René d'Anjou dès le 3 juillet 1489 révèle l'idée de l'entreprise avant les suggestions du More et estime que cette circonstance suffit à démentir la collusion initiale de Vesc avec celui-ci, Vesc ayant déjà, en 1484, soutenu les prétentions angevines sur Naples (cf. J. Calmette, *La politique espagnole dans l'affaire des barons napolitains*, dans la *Revue historique*, t. CX [1912], p. 236). Mais le démenti n'atteint pas Commynes, car la collusion, pour être tardive, n'en reste pas moins vraisemblable, d'autant mieux que Delaborde, *op. cit.*, p. 240, admet que Vesc a reçu de l'argent milanais.

1. En ladite année.

2. Il s'agit ici de la grande ambassade envoyée, en février 1492, par Ludovic à Charles VIII : le comte de Caiazzo, le prince de Salerne, le comte de Belgiojoso et Galéas Visconti en faisaient partie. Sur ces personnages, cf. notre Index.

3. Érasme Brasca (Delaborde, *op. cit.*, p. 220 et 223). Les instructions ducales sont des 24 et 25 octobre 1490. Commynes ne parle pas du renouvellement de l'alliance franco-milanaise, le 24 janvier 1492, négocié par le duc de Bari, c'est-à-dire le futur duc de Milan, Ludovic le More.

que le duc de Milan, son nepveu, fust receü à l'hommaige de Gennes par procureur, ce qu'il fut, et contre raison ; mais bien luy pouvoit le roy faire ceste[a] grace que de commectre quelcun à le recepvoir : car, luy estant en la tutelle de sa mère, je la receüz en son chasteau de Milan, comme aiant la tutelle de son filz, moy estant ambassadeur de par le feu roys Loys et aiant charge expresse à ce faire[1]. Mais lors Gennes estoit hors de leurs mains, et la tenoit messire Baptiste de Campe Forgouse[2]. Maintenant que je diz, ledit seigneur Ludovic l'avoit recouvert[3] ; et[b] donna à aulcuns chambellans du roy huyt mil ducatz pour avoir ladite investiture[4] ; lesquelz firent grant tort à leur maistre, car ilz povoient peu paravant avoir Gennes pour le roy, s'ilz eussent voulu ; et, si argent ilz en devoient prendre pour ladite investiture, on en devoit demander plus, car le duc Galliace en paia une foiz au roy Loys, mon maistre, cinquante mil ducatz, desquelz j'en euz trente mil escuz content en don dudit roy Loys, à qui Dieu, par sa grace[c], face pardon. Toutesfoiz ilz disoient avoir pris lesdits huyt mil ducatz du consentement du roy. Et ledit Estienne de Vers, seneschal de Beaucaire, estoit l'un qui en print[5], et croy bien qu'il le faisoit pour mieulx entretenir ledit seigneur Ludovic pour ceste emprise où il tendoit.

Estans[d] à Paris les ambassadeurs dont j'ay parlé en ce

a. ceste *omis par P.* — *b. B. de Mandrot ponctue :* recouvert, et. — *c.* par sa grace *omis éd. Dupont.* — *d.* estants *P, que suit B. de Mandrot.*

1. Cf. notre t. II, p. 271.
2. Baptista di Campofregoso, doge en 1478.
3. Entendez : recouvrée. Sur le sort de Gênes, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 195.
4. Delaborde, *op. cit.*, p. 221 et suiv. et p. 240.
5. S'il en est ainsi, il faut conclure qu'il faisait partie de ces « amis » ou conseillers français soudoyés dont il est question dans les dépêches milanaises. Cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 239-240, et ci-dessous, p. 21, n.

chappitre et parlé[a] en general, parla à part avecques le roy ledit conte de Gaiasse, qui estoit en grant credit à Milan (et encores plus son frère messire Galiace de Sainct-Severin), et par especial sur le faict des gens d'armes. Et commença à offrir au roy[b] grans services et aides, tant de gens que d'argent ; car jà pouvoit son maistre dispouser de l'estat de Milan comme s'il eust esté sien, et faisoit la chose aisée à conduire[1]. Et, peu de jours après, print congié du roy et messire Galiace Viconte, et s'en allèrent. Et le conte Carlo de Beljoieuse demoura pour avancer l'euvre, lequel incontinent se vestit à la françoise[c] et fit de très grandes diligences ; et commencèrent plusieurs à entendre ceste matière. Et envoya le roy en Ytalie ung appellé Peron de Bache[2], nourry en la maison d'Anjou du duc Jehan de Calabre, affectionné à ladite emprise, qui fut vers le pape Innocent, Veniciens et Florentins. Ces[d] praticques, allées et venues durèrent sept ou huyt moys, poy plus, poy moins[e][3], et se parloit de ladite emprise, entre ceulx qui la sçavoient, en plusieurs façons[4] ; mais nul ne croioit que le roy en personne y deüst aller[5].

a. Même leçon dans P et éd. princeps. La correction ayant parlé *des anciens éditeurs, y compris éd. Dupont, est inutile.* — *b.* au roy *omis par P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* à la mode françoise *éd. Dupont.* — *d.* ses *P.* — *e.* huyt mois ou environ *éd. Dupont.*

1. Entendez : il représentait l'affaire comme facile à mener à bien.
2. Pierre ou Perron de Baschi, Italien d'origine et attaché à la fortune de la maison d'Anjou. Sur son rôle, cf. notre Index. Sa mission est du printemps 1492.
3. C'est-à-dire : un peu plus ou un peu moins.
4. Entendez : on parlait avec des appréciations diverses de l'entreprise parmi ceux qui connaissaient l'existence du projet.
5. Le scepticisme était général, en effet, quant à la réalité de la descente, et ce scepticisme dura jusqu'à l'événement.

[CHAPITRE IV]

[Traité de Senlis]

[1.] *Comment le roy Charles huitiesme feït paix avec le roy des Rommains et l'archiduc, leur renvoyant madame Marguerite de Flandres devant que faire son voyaige de Naples.* — Pendant ce delay que je diz, se traicta paix à Senlis entre le roy et l'archiduc d'Autriche, heritier de ceste maison de Bourgogne. Et combien que jà y eut trèves, si y survint[a] cas de malveillance. Car le roy laissa la fille du roy des Romains, seur dudit archiduc, laquelle estoit bien jeune et n'y povoit avoir obligation que de parolles (mais celles-là y estoient telles et si grandes que plus ne povoit)[b][1], et print pour femme la fille du duc François de Brethaigne[2], pour avoir la duchié de Brethaigne paisible —laquelle possedoit presque toute à l'heure dudict traicté, fors la ville de Rennes et la fille qui y estoit dedans —, laquelle estoit conduicte soubz la main du prince d'Orange, son oncle, qui avoit faict le mariage avecques le roy des Romains et espousé par procureur[3] en l'eglise publicquement. Et fut le tout envyron l'an M CCCC IIII^xx XII[4],

a. si survint-il *éd. Dupont.* — *b.* et n'y povoit avoir obligation que de parolles (mais celles-là estoient telles et si grandes que plus ne povoit) *omis partout ailleurs que dans P, dont B. de Mandrot reproduit le texte.*

1. Aussi Commynes a-t-il appelé longtemps Marguerite reine de France. Cf. notre t. II, p. 307, n. 1. Marguerite avait treize ans au moment de la rupture, car elle était née le 10 janvier 1480.

2. Anne de Bretagne, née le 26 janvier 1477.

3. Le 6 décembre 1490. Le « procureur » avait été Wolfgang de Polheim.

4. Commynes participa aux négociations qui préparèrent le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, et cette princesse lui en demeura reconnaissante. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 81-82. Le mariage fut célébré le 6 décembre 1491. Sur ces événements, cf. Ant. Du puy, *Histoire de la réunion de la Bretagne*, t. II, p. 232 et suiv

Dudit[a] archiduc et, en sa faveur, grand ambassade vint de par l'empereur Federic, voulant se faire mediateur dudit accord. Aussi y envoya le roy des Romains. Semblablement y envoya le conte Palatin[1] et les Suysses, pour moyenner et paciffier ; car il sembloit à tous que grant question en devoit sourdre et que le roy des Romains estoit fort injurié et que on luy ostoit celle qu'il tenoit pour sa[b] femme et luy rendoit-on sa fille, qui plusieurs années avoit esté royne de France.

Fin de compte, la chose termina en paix, car chascun estoit las de guerre, et par especial les subjectz du duc Phillippe, qui avoient moult[c] souffert, tant pour la guerre du roy que de leurs divisions particulières, qu'ilz n'en pouvoient plus. Et se fit une paix de quatre ans, seullement[2] pour avoir repos et leur fille qu'on faisoit difficulté de leur rendre (au moins aulcuns qui estoient à l'entour du roy). Et à ladite paix me trouvay present et des depputéz[3], qui estoient[d] mons[r] le duc Pierre de Bourbon, le prince d'Orenge[4], mons[r] des Cordes[5] et plusieurs aultres grans personnaiges. Et fut promis rendre au duc Phillippe ce que le roy tenoit de la conté d'Arthois, comme il avoit esté promis, en traictant ledict mariage (qui fut l'an MCCCC IIII[xx] II), que, s'il ne s'accomplissoit, que les terres que on donnoit à ladite fille en mariage retourne-

a. Ceulx dudit *P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* sa *omis par P.* — *c.* qui avoient moult *P ;* qui avoit moult *éd. B. de Mandrot.* — *d.* qui y estoient *éd. Dupont.*

1. Philippe l'Ingénu, successeur de son oncle Frédéric depuis 1476.

2. Traité de Senlis (23 mai 1493). Cf., dans Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 86, la missive de notre auteur à Pierre de Médicis, datée du jour même de la conclusion du traité. Le texte officiel ne stipule pas, à proprement parler, un terme de quatre ans, mais certaines clauses sont réservées « jusques à ce que mondit seigneur l'archiduc ait accomply l'âge de vingt ans, qui sera la surveille de la nativité de Saint-Jehan l'an 1498 ».

3. Entendez : ainsi que des députés.

4. Jean de Chalon, prince d'Orange.

5. Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes.

roient quant et elle[1] audit[a] duc Phillippe. Mais jà d'emblée avoient prins ceulx dudit archiduc Arras et Sainct-Homer[2] : ainsi ne restoit à rendre que Hedin, Aire et Bethune, dont, dès l'heure, leur fut baillé le revenu et seigneurie ; et y misdrent officiers ; et le roy retenoit les chasteaux et y pouvoit mettre garnisons jusques au bout de quatre ans, qui fineront[b] à la Sainct Jehan, l'an M CCCC IIII^{xx} XVIII. Et lors les devoit rendre le roy à mondit seigneur l'archeduc : et ainsi fut promis et juré.

[2. *Unions princières et deuils de cours.*] — Si lesdits mariages furent ainsi changés[3] selon les ordonnances de l'Eglise ou non, je m'en rapporte à ce qu'il en est ; mais plusieurs docteurs en theologie m'ont dit que non, et plusieurs m'ont dit que ouy. Mais, quelque chose qu'il en soit[c], toutes ces dames ont eu quelque malheur en leurs enffans : la nostre a eu trois filz de ranc[4], et en quatre années : l'ung a vescu près de trois ans et puys mourut, et les autres deux aussi sont[d] morts[e 5]. Madame Marguerite a esté mariée au prince de Castille[6], filz

a. ou audit *dans P et les éditions, ce qui est une erreur évidente.* — *b.* qui finirent *éd. princeps ;* qui finissoient *éd. Dupont. Le futur se justifie par la date de rédaction. Cf. notre Introduction p. XV.* — *c.* quelque chose qu'il en soit *omis par P.* — *d.* sont *omis par P.* — *e.* decedéz *éd. Sauvage.*

1. Entendez : avec elle.

2. Saint-Omer avait été pris le 11 février 1489 ; Arras l'avait été seulement le 4-5 novembre 1492.

3. Ce paragraphe, qui contient des allusions à des faits de 1496 et 1497, a dû être ajouté par Commynes en relisant. Cf. notre tome I, Introduction, p. XV.

4. C'est-à-dire : à la suite.

5. Anne perdit, en réalité, quatre enfants : le dauphin Charles-Orland, né le 10 octobre 1492 et mort le 6 décembre 1495 ; le dauphin Charles, né le 8 septembre 1496 et mort le 3 octobre de la même année ; enfin, François et Anne, morts presque aussitôt leur naissance. Sur ces enfants, voir Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. I (1860), p. 113 et 134 et suiv.

6. Commynes reviendra sur ces événements au chapitre XXIV du

seul des roy et royne de Castille et de plusieurs aultres royaulmes, lequel prince mourut au premier an qu'il fut marié, qui fut l'an M CCCC IIII^{xx} XVII. Ladite dame demoura grousse, laquelle acoucha d'ung filz tout mort, incontinent après la mort du mary, qui a mis en grand douleur les roy et royne de Castille et tout le[a] royaulme.

Le roy des Romains s'est marié, incontinent après ces mutations dont j'ay parlé, avecques la fille du duc Galliace de Milan, seur du duc Jehan Galiace, dont a esté parlé [1], et c'est faict ce mariage par la main dudit seigneur Ludovic. Le mariage a fort despleü aux princes de l'Empire et à plusieurs amys dudit roy des Romains, pour n'estre de maison si noble comme il leur sembloit qu'il[b] luy appartenoit ; car du cousté des Vicontes [2], dont s'appellent ceulx qui règnent à Milan, y a poy noblesse [3], et moins du costé des[c] Sphorce, dont estoit filz le duc Francisque de Milan, car il estoit filz d'ung cordonnier d'une petite ville appellée Contignolles [4] ; mais il fut homme très vertueux[d], et encores plus le filz [5], lequel se fist duc de Milan, moiennant la faveur de sa femme [6], bastarde du duc Phillippe Marie ; et la conquesta et posseda, non point comme tiran, mais comme vray bon prince : et estoit bien à extimer sa vertu et bonté aux plus nobles princes qui aient

a. leur *éd. Dupont.* — *b.* qui *P.* — *c.* des *omis par P.* — *d.* très somptueux *éd. princeps et éd. Dupont ; la correction en* très vertueux *ou en* presomptueux *a été suggérée par Sauvage. La leçon de P, que nous adoptons, tranche le débat.*

livre VIII. Nous renvoyons ici aux notes placées sous le texte plus explicite de ce chapitre.

1. Il s'agit de Bianca Sforza, qui, étant veuve du duc Philibert I^{er} de Savoie, épousa Maximilien le 16 mars 1494.

2. Visconti.

3. Entendez : il y a peu de noblesse.

4. Commynes se fait ici l'écho d'un bruit relatif à Muzio Attendolo, dit Sforza, l'ancêtre de la maison. Cultivateur à Cottignola, il en fut créé comte par le pape Jean XXIII.

5. François Sforza.

6. Bianca-Maria Visconti, que François Sforza épousa en se-

regné de son temps. Je diz toutes ces choses pour monstrer ce qui s'en est ensuy [a] de la mutation de ces mariages, et ne sçay qu'il en pourra encores advenir.

[CHAPITRE V]

[Préparatifs de la guerre d'Italie]

[1.] *Comment le roy envoya devers les Venissiens pour les practiques, devant que entreprendre son voyaige de Naples, et des preparatifs qui se firent pour icelluy.* — Pour revenir à nostre matière principalle, vous avez entendu comme le conte de Gaiasse et autres ambassadeurs sont partiz d'avecques le roy, de Paris, et comment plusieurs praticques se menoient par Ytalie ; et comme nostre roy, tout jeune qu'il estoit, l'avoit fort à cueur ; mais à nul ne s'en descouvroit encores, fors à ces deux. Aux Venitiens fut requis de par le roy qu'ilz luy voulsissent donner aide et conseil en ladite emprise ; qui firent responce qu'il fust le très bien venu [1], mais que aide ne luy pourroient-ilz faire pour la suspection qu'ilz avoient [b] du Turc, combien qu'ilz fussent en paix avecques luy, et que de conseiller [c] à ung si saige roy et qui avoit si bon conseil, ce [d] seroit trop grant presumption à eulx ; mais que plus tost luy aideroient que de luy faire ennuy [2].

Or notez qu'ilz cuidoient bien saigement parler, et aussi faisoient-ilz, car, pour aujourd'uy, je croy leurs affaires plus

a. ensuyvi *éd. Dupont.* — *b.* qu'ilz avoient *manque partout ailleurs que dans P.* — *c.* conseil *P.* — *d.* se *P.*

condes noces, fille naturelle légitimée du duc de Milan, Philippe-Marie, et d'Agnès de Maino.

1. Sur cette expression, cf. notre t. II, p. 27.

2. Sur cette négociation, voir P. Perret, *La mission de Perron de Baschi à Venise*, dans la *Bibliothèque de l'École de chartes*, t. LII (1891), p. 285 et suiv.

saigement conseillées[a] que de prince ne communaulté qui soit au monde. Mais Dieu veult[b] tousjours que l'on congnoisse que les jugemens ny les sens des hommes ne servent de riens là où il luy plaist mectre la main. Disposa[c] l'afaire aultrement qu'ilz ne cuydoient : car ilz ne croioient point que le roy vint[d] en personne[1], et si n'avoient nulle paour du Turc, quelque chose qu'ilz dissent, car le Turc qui règne[2] est[e] de petite valeur. Mais leur sembloit qu'ilz se vengeroient de ceste maison d'Arragon, qu'ilz avoient en grant hayne, tant le père que le filz[3] ; disoient[f] qu'ilz avoient faict venir le Turc à Scutery[4], j'entends le père de cestuy Turc qui conquist Constantinoble[5], appellé Mehemet Octomany[g], qui fit plusieurs autres grans dommaiges ausdits Venitiens. Du duc de Calabre, Alphonce, disoient plusieurs aultres choses : entre les aultres, qu'il avoit esté cause de la guerre que[h] esmeüt contre eulx le duc de Ferrare, qui merveilleusement leur cousta, et en cuidèrent estre destruictz[6]. De ladite guerre, ay dit quelque mot. Et disoient aussi que ledit duc de Calabre avoit envoyé homme exprès à Venise pour empoisonner les citernes, au moins celles où il pourroit joindre, car plusieurs

a. conseilléz *P, suivi par B. de Mandrot. Cette leçon n'est point incorrecte,* affaire *étant souvent du masculin au XV*e *siècle et chez Commynes lui-même.* — *b.* Dieu [qui] veult *éd. B. de Mandrot.* — *c.* il disposa *éd. Dupont ;* la main, dispousa *éd. B. de Mandrot.* — *d.* y allast *éd. Dupont.* — *e.* regnoit estoit *éd. Dupont.* — *f.* disant *éd. Dupont.* — *g.* Nychemet Octaviany *P, suivi par B. de Mandrot ;* Mehemet Ottoman *éd. Dupont. Au livre VIII, chap. VII, P écrira* Ottomany, *ce qui justifie la leçon que nous croyons devoir restituer ici.* — *h.* qui *éd. B. de Mandrot, sans observation.*

1. Sur ce scepticisme général, cf. ci-dessus, p. 23, n. 5.
2. Bajazet II.
3. Ferrand Ier, roi de Naples, et le duc de Calabre Alphonse, héritier du trône.
4. Scutari d'Albanie. Allusion à la cession de cette ville par les Vénitiens à Mahomet II (26 janvier 1479).
5. Allusion à la prise célèbre de Constantinople (29 mai 1453). Cf. notre t. II, p. 338.
6. Sur la guerre de Ferrare, rappelée ici, cf. ci-dessus, p. 8.

sont fermées à clef ; mais[a] audit lieu ne usent de nulle aultre eaue[b], car ilz sont de touts poincts assis en la mer, et est l'eaue très bonne, et en ay beü huyt moys, pour ung voyage seul, et esté[c] une autre foiz depuis, en la saison dont je parle[1].

Mais leur principalle raison ne venoit point de ces raisons là[d], mais pour ce que les dessusdits les gardoient[2] d'acroistre à leur povoir, tant en Ytalie que en Grèce ; car des deux costéz avoient les yeulx ouvers ; toutesfoiz ilz avoient nouvellement conquesté le royaume de Chyppre, et sans nul tiltre[3]. Pour toutes ces haynes sembloit ausdits Venitiens que c'estoit leur prouffict que la guerre fust entre le roy et ladicte maison d'Arragon, esperant qu'elle ne prendroit si prompte conclusion qu'elle print et que ce ne seroit que affoiblir leurs ennemys et non point les[e] destruire, et que, au pis venir, l'un party[f] ou l'autre leur donneroit quelques villes en Pouille, qui est du cousté de leur gouffre[4], pour les avoir à leur aide. Et ainsi en est advenu, mais il a peu failly qu'ilz ne se soient mescomptéz. Et puis leur sembloit qu'on ne leur[g] pourroit charger d'avoir fait venir le roy en Ytalie, veü qu'ilz ne luy en avoient donné conseil ne aide, comme apparoissoit par la responce qu'ilz avoient faict audit Peron de Bache.

En ceste année icy[h] M CCCC IIII^{xx} XIII, tira le roy vers

a. mais *omis éd. Dupont.* — *b.* d'aultre eaue *éd. Dupont.* — *c.* et y ay esté *partout. Nous conservons l'ellipse de P, qui n'a rien d'inattendu sous la plume de Commynes.* — *d.* de là *éd. Dupont.* — *e.* le *P.* — *f.* party *omis par P.* — *g.* les *éd. Dupont.* — *h.* icy *n'est que dans P.*

1. Il sera longuement question de ces séjours plus loin, au liv. II, ch. XVIII, et au liv. VIII, ch. XIX.

2. Entendez : les empêchaient.

3. Caterina Cornaro, dite « la filleule de Saint Marc », avait épousé Jacques, bâtard de Lusignan, usurpateur du royaume de Chypre. Sous le couvert de ce mariage (10 juillet 1468), la Seigneurie de Venise, devenue, disait-on, la « belle-mère du roi », prit la haute main sur l'île, en attendant de se l'approprier complètement (1489).

4. Ce mot a le sens de « golfe ».

Lion, pour entendre à ces matières : non point que on cuidast qu'il passast les monts[1]. Et là vint devers luy messire Galiace, frère dudit conte de Gaiasse de Sainct-Severin, dont a esté parlé, fort bien accompaigné de par le seigneur Ludovic, dont il estoit lieutenant et principal serviteur, et[a] amena grand nombre de beaux et bons chevaux et aporta du harnoys pour courir à la jouxte ; et y courut, et bien, car il est[b] jeune et très gentil chevalier. Le roy luy fit grant honneur et bonne chère et luy donna son ordre[2] ; et puys retourna en Ytalie[3] ; et demoura tousjours le conte de Beljoieuse ambassadeur, pour avancer l'alée. Et se[c] commença à aprester une très grousse armée à Gennes ; et y estoit pour le roy le seigneur d'Urfé, grant escuier de France, et aultres[4].

A la fin, le roy ala à Vienne en Daulphiné, envyron le commencement d'aoust oudit an[5], et là venoient chascun jour nouvelles[d] de Gennes, où fut envoyé le duc Loys d'Orleans de present regnant[6], homme jeune et beau personnaige, mais aymant son plaisir[7]. De luy a esté assés parlé en ces memoires. Et

a. et *omis par P.* — *b.* estoit *éd. Dupont.* — *c.* si *éd. B. de Mandrot, leçon erronée.* — *d.* chascun jour les nobles *éd. Dupont.*

1. Sur les intrigues menées à ce moment pour ou contre la descente, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 343.

2. Delaborde, *op. cit.*, p. 341 et suiv., raconte la réception faite à Galéas di San Severino à Lyon au printemps de 1494. « Sans lui, écrit Belgiojoso, l'entreprise eût été réduite à néant » (23 juillet 1494, lettre citée par Delaborde, *loc. cit.*, p. 346).

3. Il quitta Lyon le 29 juin.

4. Sur les préparatifs faits à Gênes, cf. Delaborde, *op cit.*, p. 375 et p. 393 et suiv. M[lle] Dupont, au t. III de son édition, p. 370 et suiv., publie les instructions de Charles VIII (Lyon, 4 mai 1494) à Pierre d'Urfé, Jean de Polignac et Jean de la Primaudaye, touchant ces préparatifs.

5. C'est-à-dire : en ladite année.

6. Les mots « de present régnant » sont une addition contemporaine des derniers chapitres des *Mémoires ;* elle date de 1498, tandis que le texte de ce chapitre (cf. ci-après, p. 34, n. 2) témoigne d'une rédaction de 1495-1496.

7. Delaborde, *op. cit.*, p. 378, cite sur lui ce mot d'un Italien con-

cuidoit-on lors qu'il deüst conduire l'armée par mer, pour descendre au royaulme de Napples, par l'aide et conseil des princes qui en estoient chassés et que ay nomméz, qui estoient les princes de Salerne et de Besingnagne[1]. Et furent prestz jusques à XIIII naves genevoizes[a 2], plusieurs galées et galions, et y estoit obeÿ en ce cas le roy comme à Paris : car ladite cité estoit soubz l'estat de Milan, que gouvernoit le seigneur Ludovic, et n'avoit compediteur[b] leans que la femme du duc son nepveu, que j'ay nommé, fille du roy Alphonce (car en ce temps mourut son père le roy Ferrande[3]) ; mais le pouvoir de ladite dame estoit jà[c] bien petit, veü qu'on veoit le roy prest à passer ou à envoyer, se declairant pour l'autre[d], et son mary peu saige, qui disoit tout ce qu'elle disoit à son oncle, qui avoit jà faict noyer quelque messaigé[e] qu'elle avoit envoyé vers son père. La despence de ce navire[4] estoit fort grande, et suis d'oppinion qu'elle cousta trois cens mil francs et ne servit de riens ; et y alla tout l'argent cler que le roy peüt finer de ses finances.

Car, comme j'ay dit, il n'estoit pourveü ne de sens ne d'argent ne de aultre chose necessaire à telle emprise[5] ; et si en vint bien[f] moyennant la grace de Dieu, qui clerement

a. navires genevois *éd. Dupont ;* navez genevoizes *P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* competiteur *éd. Dupont.* — *c.* jà *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* se declarant pour l'autre (*c'est-à-dire* pour Ludovic) *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *e.* messagier *éd. Dupont.* — *f.* vint [à] bien *éd. Dupont et B. de Mandrot.*

temporain : « Il a une petite tête, où beaucoup de cervelle ne peut guère trouver à se loger. »

1. Antonello et Bernardino di San Severino.

2. Entendez : « génoises. »

3. Le 25 janvier 1494. Cette mort raffermit Charles VIII dans son projet de descente. Cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 10 (Montils-lès-Tours, 8 février).

4. « Navire » est pris ici au sens collectif et désigne l'ensemble des navires, la flotte équipée sur l'ordre de Charles VIII.

5. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 381 et 393.

le donna ainsi à congnoistre. Je ne veulx point dire que le roy ne fust saige de son eage, mais il n'avoit que vingt et deux ans[1] et ne faisoit que saillir[a] du nyd. Ceulx qui le conduysoient en ce cas, que ay nommés, Estienne de Vers, seneschal de Beaucayre, et general Brissonnet, de present cardinal de Sainct-Malo, estoient deux hommes de petit estat et qui de nulle chose n'avoient[b] experiance. Mais de tant monstra Nostre Seigneur mieulx sa puissance[2] : car noz ennemys estoient tenuz très saiges et experimentéz au faict de la guerre, riches, plains de saiges hommes et bons cappitaines, en possession du royaulme. Et vueil dire le roy Alphonce, de nouveau[3] couronné par pape Alexandre, natif d'Arragon[4], qui tenoit son parti et les Florentins[c] [et] bonne intelligence au Turc[5]. Il avoit ung gentil personnaige de filz nommé don Ferrande, de XXII à XXIII ans[d 6], aussi portant le harnoys et bien aymé oudit royaulme, et ung frère appellé don Federic,

a. sortir *P, suivi par B. de Mandrot. Nous préférons maintenir l'expression imagée des anciens éditeurs, évidemment empruntée par eux à un manuscrit perdu.* — *b.* avoient eu *éd. Dupont.* — *c.* qui tenoit en son parti les Florentins *éd. Dupont.* — *d.* de l'aage de vingt et deux ou vingt et trois ans *éd. Dupont.*

1. Il en avait alors, en réalité, vingt-quatre. Sur son habitude de s'en remettre à ses conseillers pour tout ce qui concernait l'exécution, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 380.

2. C'est-à-dire : Notre-Seigneur en montra d'autant mieux sa puissance.

3. L'expression « de nouveau » signifie « nouvellement » (8 mars 1494).

4. Alexandre VI Borgia, né sujet de la couronne d'Aragon, — son lieu de naissance, Xativa, étant situé dans le royaume de Valence, — fut toute sa vie Aragonais de cœur et entièrement favorable à la maison royale d'Espagne, comme nous le montrerons, au moyen des documents d'archives, dans le livre que nous préparons sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie.*

5. Lenglet, dans son édition de Commynes, t. IV, 2e partie, p. 50 et suiv., donne les instructions adressées par le pape à son nonce auprès de Bajazet en juin 1494.

6. Il était à peine un peu plus âgé, étant né en 1469.

depuys roy après ledit Ferrande devant nommé[a], homme bien saige qui conduisoit leur armée de mer, lequel avoit esté nourry par deça long temps[1] ; duquel vous, mons[r] de Vienne, m'avez maintes foiz asseüré qu'il seroit roy, parlant par astrologie ; et me promist dès lors quatre mil livres de rente audit royaulme, si ainsi luy advenoit : et a esté xx ans avant[b] que le cas advint[2].

[2. *Dernières hésitations de Charles VIII.*] — Or, pour continuer, le roy mua propos[c] à force d'estre pressé du duc de Milan par lettres et par ce conte Carlo[d], son ambassadeur, et aussi des deux que j'ay nommez. Toutesfoiz le sens[e] faillit audit general, voyant que tout homme saige et raisonnable blasmoit l'alée du roy[f] de par delà, pour mainte raison et aussi estre là au moys d'aoust, sans argent ne tantes ne

a. devant nostre *éd. princeps, leçon que M*[lle] *Dupont adopte, sous prétexte que Frédéric avait eu de bonnes relations avec Louis XI ;* durant nostre age *éd. Sauvage et éd. Lenglet. Nous suivons la leçon de P, déjà adoptée par B. de Mandrot.* — *b.* devant *éd. Dupont.* — *c.* mua de propos *éd. Dupont.* — *d.* Charles de Bellejoyeuse *éd. Dupont.* — *e.* le sens *P, éd. princeps et éd. B. de Mandrot ;* le cueur, *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *f.* du roy *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.*

1. Sur le séjour de ce personnage en France sous Louis XI, cf. notre t. II, p. 117. Commynes s'était occupé des intérêts de la maison de Naples en France, comme le montre un document publié par M[lle] Dupont, au t. II de son édition, p. 352 ; mais la date de 1484 qu'elle propose pour ce document paraît peu vraisemblable.

2. Nous avons déjà constaté dans ce chapitre (ci-dessus, p. 31, n. 6) une addition de 1498. Or, le passage mettant en scène Angelo Cato, ainsi que l'ensemble du chapitre date de 1495-1496, car Cato était déjà mort en mars 1496 (le document invoqué à l'appui et rappelé dans notre Introduction, p. xii, étant daté 1495 du vieux style). En relisant, Commynes a ici encore ajouté les mots qui se réfèrent à l'avènement de Frédéric, qui remonte seulement au 7 octobre 1496 et qui est, par conséquent, postérieur à la rédaction première de cette partie des *Mémoires* et à la mort d'Angelo Cato. Cf. notre Introduction, p. xiv-xv.

aultres choses necessaires[a]. Et demeura seul la foy audit seneschal[b], dont l'ay prisé et prise[1]; et fit[c] le roy mauvais visaige audit general trois ou quatre jours, puis il se revint[d] en train.

Si mourut à l'heure ung serviteur dudit seneschal, comme l'on disoit, de peste, pourquoy il n'ouzoit aller vers son maistre[e], dont il estoit bien troublé, car nul ne sollicitoit ce cas. Et monsr de Bourbon et madame estoient là, serchans rompre ledit voyage à leur pouvoir, et leur en tenoit propos ledit general; et l'ung des jours estoit l'alée rompue, l'autre renouée[f][2]. A la fin, le roy se delibera de partir; et si[g] montay à cheval des premiers, esperant passer les monts en maindre compaignée; toutesfoiz je fuz remandé, disant que tout estoit rompu.

Et, ce jour, furent empruntéz cinquante mil ducatz d'ung marchant de Millan[h]; mais le seigneur Ludovic les bailla, moiennant pleiges[3], qui s'obligèrent vers ledit marchant, et y fuz, pour ma part, pour six mil ducatz, et aultres pour le reste; et n'y avoit nulz interestz. Jà paravant on avoit emprunté du banc de Solly[4], de Gennes, cent mil francs,

a. estre là au mois d'aoust, sans argent, toutes et autres choses necessaires *éd. princeps;* par estre là sur les champs, au mois d'aoust, sans argent et sans toutes autres choses necessaires *éd. Sauvage.* — *b*. demoura la foy audit senechal seul *éd. Dupont.* — *c*. dont j'ay parlé, et feït *éd. Dupont.* — *d*. se remit *éd. Dupont.* — *e*. il n'osoit aller autour du roy *éd. Dupont.* — *f*. renouvellée *éd. Dupont, leçon manifestement erronée.* — *g*. si *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *h*. Millan *en interligne dans P.*

1. Ce certificat de fermeté, décerné à Vesc, montre bien que Commynes n'est coupable d'aucune partialité contre lui.

2. Les tergiversations de la dernière heure sont confirmées par les documents italiens. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 382.

3. C'est-à-dire : des garants, qui se portent caution chacun pour une partie de la somme empruntée.

4. Voir plus haut, p. 3. Le « banc de Solly », c'est le banc

qui coustèrent en quatre moys quatorze mil francs d'interestz ; mais aulcuns disoient que des nostres[a] avoient part à cest argent et au prouffit.

[CHAPITRE VI]

[Les débuts de la guerre d'Italie]

[1.] *Comment le roy Charles partit de Vienne en Daulphiné pour conquerir Naples en personne et de ce que feït son armée de mer soubz la conduicte de monsieur d'Orleans.* — Et, pour conclure[b], le roy partit de Vienne le XXIII[e] jour du moys d'aoust M CCCC IIII[xx] XIIII[c], et tira droit vers Ast[1]. A Suze vint au devant de luy[d] messire Galiace de Sainct-Severin en poste[2]. Et de là alla le roy à Turin et emprunta les bagues de madame de Savoye, fille du feu marquis le seigneur Guillaume de Montferrat, vefve du duc Charles de Savoye, et les mist en gaige pour douze mil ducatz. Et, peu de jours

a. des nomméz *éd. Dupont.* — *b.* pour conclusion *éd. Dupont.* — *c.* XIII *P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* vers luy *éd. Dupont.*

qu'avaient à l'origine les « marchands d'argent », comme tous les marchands. Le même mot *banco* sert encore aujourd'hui en italien à désigner à la fois un banc et une banque. Cf. le sens du mot « Comptoir ».

1. Asti, province d'Alexandrie, ville appartenant au duc d'Orléans. Il nous paraît préférable d'admettre que Charles VIII quitta, en réalité, Vienne le 22 août (Delaborde, *op. cit.*, p. 388 ; *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 84, n. 1). Entré à Grenoble le 24, il prit congé de la reine Anne le 29, sortit de Grenoble le même jour et arriva à Embrun (31 août), Briançon (1[er] septembre), Oula (2 septembre) et, après le passage de la frontière savoyarde (la Gravière), à Suze (3 septembre), Avigliana (4 septembre), Turin (5 septembre), Chieri (6 septembre), Asti (9 septembre).

2. Entendez : à l'allure des chevaucheurs de la poste, c'est-à-dire très hâtivement. Cf. les documents italiens utilisés par Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 396.

après, fut à Casalz[1], vers la marquise de Montferrat, dame jeune et saige, vefve du marquis de Montferrat[2]. Elle estoit fille du roy de Servie ; le Turc avoit conquis le[a] païs, et l'empereur[3], de qui elle estoit parente, l'avoit mariée là, qui l'avoit par avant recueillie. Elle presta ses bagues, qui aussi furent engaigées pour douze mil ducatz. Et pouvez veoir quel commencement de guerre, si Dieu n'eust guidé l'euvre[4] !

Par aulcuns jours se tint le roy en Ast[5]. Cest an là, tous les vins d'Italie estoient aigres, ce que noz gens ne trouvoient point bon ne l'air qui estoit si chault. Là vint le seigneur Ludovic et sa femme, fort bien acompaignéz, et y fut deux jours, et puis se retira à Noni[b], ung chasteau qui est de l'estat de Milan, a demye lieue[c] d'Ast[6] ; et chascun jour le conseil alloit vers luy.

Le roy Alphonce avoit deux armées par païs[7], l'une en la[d] Rommaigne, vers Ferrare, que conduisoit son filz[8], bien acompaigné : et avoit avecques luy le seigneur Virgille Ursin[9], le conte de Petillane[10], messire Jehan Jacques de Trevolse[11], qui pour ceste heure est des nostres. Et contre eulx

a. son *éd. Dupont.* — *b.* Nom *éd. Dupont.* — *c.* à une lieue *éd. Dupont.* — *d.* la *omis par P, que suit B. de Mandrot.*

1. Casale, province de Novare, circondario de Pallanza.
2. Veuve de Boniface de Montferrat, Marie, fille d'Étienne Brankovich, despote de Serbie, était nièce de Constantin Araniti, un Comnène, devenu gouverneur du Montferrat.
3. Frédéric III.
4. Sur les illusions de Charles VIII, qui croyait trouver en Italie tout l'argent nécessaire, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 327.
5. Il y séjourna près d'un mois, du 9 septembre au 6 octobre.
6. Annone, province et circondario d'Alexandrie, à dix kilomètres environ d'Asti. Sur l'accueil que lui fit la duchesse de Bari, Béatrice d'Este, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 399-400.
7. Nous dirions : « en campagne ».
8. Le duc Ferrand de Calabre, héritier du trône de Naples.
9. Virginio ou Vergilio Orsini.
10. Nicola Orsini.
11. Jean-Jacques Trivulce, qui abandonna la maison de Naples pour Charles VIII en février 1495.

estoit pour le roy mons[r] d'Aubigny [1], ung bon et saige chevalier, avecques quelques deux cens lances ou moins[a]. Et y avoit cinq cens hommes d'armes ytaliens aux despens du roy, que conduisoit le conte de Gaiasse, que assés avez oÿ nommer, qui y estoit pour le seigneur Ludovic ; et n'estoit point sans peur que ceste bande ne fust rompue, car nous fussions retournéz et il eust eu ses ennemis sur ses[b] bras, qui avoient grant intelligence en cest estat de Millan[c] [2].

L'autre armée estoit par mer, que conduisoit don Federic, frère dudit Alphonce, et estoit à Ligourne et à Pise (car Florentins[d] tenoient encores pour eulx et avoit certain nombre de galées ; et estoit avecques luy messire Bieto d'Auflicque[e] [3] et aultres Genevois [4], au moyen desquelz il esperoit faire tourner la ville de Gennes, et poy[f] faillit [5] qu'il ne le fist) et à l'Espesie, près de Gennes[g], et à Rappalle [6], où il mist en terre quelque mil hommes et de leurs partisans. Et sans doubte eussent faict ce qu'ils cherchoient[h], si si tost n'eussent esté assailliz ; mais ce jour, ou l'endemain, y arryva le duc Loys d'Orleans, avecques quelques naves et bon nombre de galées, et une grosse galeasse qui estoit myenne [7], que patronisoit

a. avec quelques deux cents hommes d'armes du moins *éd. Dupont. Même sens dans les deux cas, c'est-à-dire :* au moins. — *b.* les *éd. Dupont.* — *c.* en ceste duché de Millan *éd. Dupont.* — *d.* car les Florentins *éd. Dupont.* — *e.* Breto Dauflicque *éd. Dupont ;* dau Flicque *éd. B. de Mandrot.* — *f.* peu *éd. Dupont.* — *g.* à Lespecie et à Rapalle, près de Gennes, *éd. Dupont.* — *h.* vouloient *éd. Dupont.*

1. Béraut Stuart, l'un des principaux collaborateurs, et aussi l'un des principaux bénéficiaires de l'expédition. Cf. notre Index.
2. Sur ces opérations, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 386 et suiv.
3. Obietto di Fiesque.
4. Entendez : Genois.
5. C'est-à-dire : et il s'en fallut de peu.
6. La Spezzia et Rapallo, provinces de Gênes.
7. Fierville, *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, p. 20 et suiv., parle d'une galéasse, « la Notre-Dame », qui pourrait être celle dont il est ici question, ainsi que l'a conjecturé B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 137, n. 3.

ung appellé messire Alberthinely[a 1], sur laquelle estoit ledit duc et les principaulx. En ladite galeasse avoit grand artillerie et grosses pièces[b], car elle estoit puissante[2]; et s'approucha si près de terre que l'artillerie desconfit presque les ennemys, qui jamais n'en avoient veü de semblable, et estoit chose nouvelle en Ytalie. Et descendirent en terre ceulx qui estoient ausdits navires.

Et, par la terre, venoient de Gennes, où estoit l'armée, ung nombre de Suisses que menoit le bailly de Dijon[3]. Et aussi y avoit des gens du duc de Milan, que conduisoit le frère dudit Biete, appellé messire Jehan Loys d'Auflicque[c 4], et messire Jehan Adorne[5]; mais ilz ne furent point aux coups; toutesfoiz firent bien leur devoir et gardèrent certain pas. En effect, dès ce que noz gens joignirent, les ennemys furent desfaictz et en fuitte. Cent ou six vings en mourut, et[d] huyt ou dix prisonniers : entre les aultres[6], ung appellé le Fourgousin[7], filz du cardinal de Gennes[8]. Ceux qui eschappèrent furent tous mis en chemise par les gens du duc de Milan, et aultre mal ne leur firent : et est leur coustume.

Je veïs toutes les lettres qui en vindrent, tant au roy que au duc de Milan. Et ainsi fut ceste armée de mer reboutée, qui

a. Albert Mely *éd. Dupont.* — *b.* pierres *P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* Jean Loys Dauflicque *éd. Dupont;* dau Flicque *éd. B. de Mandrot.* — *d.* et *omis par P, que suit B. de Mandrot.*

1. Alberto Lomelino, dans la traduction de D. Juan Vitrian, *Las Memorias de Felipe de Comines* (Anvers, 1643, in-fol.), t. II, p. 212.
2. Ces derniers mots justifient la leçon que nous adoptons, à l'encontre de B. de Mandrot. Sur l'artillerie supérieure des Français à cette époque, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 402. Commynes lui-même en témoignera encore, notamment au ch. XXIII du liv. VIII.
3. Antoine de Baissey. Cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 73.
4. Gian-Aloys di Fiesque.
5. Giovanni Adorno.
6. Nous dirions aujourd'hui : entre autres.
7. Fregosino. Il s'agit de Giovanni di Campofregoso.
8. Paolo di Campofregoso.

despuis ne s'apparut si près[1]. Au retour, les Gennevois se cuidèrent esmouvoir et tuèrent aulcuns Almans en la ville, et en fut tué aulcuns des leurs ; mais tout fut appaisé.

[2. *Politique des Médicis.*] — Il fault dire quelque mot des Florentins[2], qui avoient envoyé vers le roy, avant qu'il partist de France, deux foiz, pour dissimuler avecques luy. Une[a] foiz me trouvay à besongner avecques ceulx qui vindrent en la compaignée desdits seneschal et general[3] ; et y estoient l'evesque d'Arese[4] et ung appellé[b] Pierre Soderin[5]. On leur

a. L'une *éd. Dupont.* — *b.* nommé *éd. Dupont.*

1. Un moment, le bruit d'une défaite française avait couru (Delaborde, *op. cit.*, p. 401). Il s'agit de la victoire de Rapallo, par laquelle s'inaugure la guerre d'Italie. Charles VIII l'annonce au duc de Bourbon par lettre datée d'Asti le 10 septembre (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 89) et à diverses villes le 11 (*Ibid.*, p. 92).

2. Commynes est d'autant mieux renseigné sur ce qui se passe à Florence qu'il y a des intérêts matériels ; les Médicis le considèrent comme dévoué à leur politique. Cf., sur les attaches florentines de notre auteur, Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 83 et suiv.

3. Le sénéchal de Beaucaire, Étienne de Vesc, et le « général », c'est-à-dire receveur général, Briçonnet.

4. Gentile Becchi, évêque d'Arezzo. Charles VIII dit en l'entendant : « Je n'ouïs jamais meilleur bec » (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 301).

5. Pietro Soderini. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (*Documents inédits*), t. I, p. 321 et suiv., publie les instructions données à Becchi et Soderini (20 juillet 1493). Commynes ne parle pas des missions antérieures de deux agents vénitiens avec lesquels il a été cependant en relations, Francesco Nori et Francesco della Casa (Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, Leipzig, 1879, in-8°, p. 558 et suiv.). Commynes était partisan d'un accord franco-florentin ; il était hostile aux « dissimulations » qu'il signale ici : témoin sa lettre datée de Vienne, le 6 août 1494, à Lorenzo Spinelli : « Si vous vous mettez en dissimulation, les rapports et les malveillances croistront chascun jour » (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 101).

demanda seullement qu'ilz baillassent passage et cent hommes d'armes à la soulde d'Itallie, qui n'estoit que dix mil ducatz pour ung an, eulx parlans[a] par commendement de Pierre de Medecis, homme jeune et peu saige, filz de Laurens de Medicis, qui estoit mort et avoit esté des plus saiges hommes de son temps et conduisoit ceste cité presque comme seigneur ; et aussi faisoit le filz. Car jà leur maison avoit ainsi vescu la vie de deux hommes par avant, qui estoit Pierre, père dudit Laurens, et Cosme de Medicis, qui fut le chief de ceste maison et qui la commença, homme digne[b] d'estre nommé entre les très grands[1]. Et en son cas, qui estoit de marchandise[2], estoit la plus grand maison que je croy que jamais ait esté au monde[3]. Car leurs serviteurs ont eu tant de credit soubz couleur de ce nom Medicis, que ce seroit merveilles à croire ce que j'en ay veü en Flandres et Angleterre[4].

J'en ay veü ung, appellé Guerard Quanuese[c 5], presque estre occasion de soustenir le roy Edouard le quart[6] en son estat, estant en grant guerre en son royaulme d'Angleterre, et fournir parfoiz audit roy plus de VI^xx M escuz, où il fit poy gaing pour le[d] maistre[7] ; toutesfoiz recouvra ses pièces à la longue.

a. parlants *P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* digne *omis par P.* *c.* Quanvese *éd. Dupont.* — *d.* peu de prouffit pour son *éd. Dupont.*

1. Cosme de Médicis eut pour fils Pierre I^er, père de Laurent. Celui-ci eut trois fils : Pierre II, Jean (plus tard pape sous le nom de Léon X) et Julien.

2. C'est-à-dire : « dans la situation qu'il occupait, à savoir le commerce ». On n'ignore pas, en effet, que les Médicis étaient une famille de grands marchands florentins.

3. Jean de Médicis, père de Cosme, avait déjà porté la prospérité de la maison à un point très élevé.

4. Il est question de ce voyage en Angleterre dans notre Introduction, p. IV, et dans notre t. II, p. 242 (liv. VI, ch. I des *Mémoires*).

5. Gérard Canisiani, dont Édouard IV fut le débiteur (*Calendar of Patent rolls, Edward IV*, 1467-1477, p. 401 et 481, et à la table).

6. Autrement dit : Édouard IV.

7. Entendez que Gérard Canisiani prêta jusqu'à plus de

Ung aultre ay veü, appellé[a] Thomas Portunay[1], estre pleige[2] entre ledit roy Edouard et le duc Charles de Bourgongne pour cinquante mil escuz et ung autresfoiz[b], en ung aultre[c] lieu, pour quatre vingts mille. Je ne loue point aux[d] marchans de ainsi le faire ; mais je loue bien à ung prince de tenir bons termes aux marchans et leur tenir verité ; car ilz ne sçavent à quelle heure ilz en pourroient avoir besoing ; car quelque foiz peu d'argent faict grand service.

Jà[e] semble que ceste lignée vint à faillir, comme on faict ès[f] royaulmes et empires, et l'auctorité des predecesseurs nuysoit à ce Pierre de Medicis, combien que celle de Cosme, qui avoit esté le premier, fut doulce et amyable et telle que[g] estoit necessaire en une ville de liberté. Laurens, père de ce[h] Pierre dont nous parlons à ceste heure, pour le differant dont a esté parlé en aulcun endroit de ce livre[3], qu'il eut contre ceulx de Pazzi[i] et aultres, dont plusieurs furent pendus (et y fuz en ce temps là), avoit prins vingt hommes pour se garder, par commendement et congié de la[j] Seigneurie, laquelle com-

a. nommé et appellé *éd. Dupont.* — *b.* une autre foiz *éd. Dupont.* — *c.* aultre *omis par éd. Dupont.* — *d.* les *éd. Dupont.* — *e.* il *éd. Dupont.* — *f.* aux *éd. Dupont.* — *g.* qui *P ;* qu'i *éd. B. de Mandrot.* — *h.* ce *omis par éd. Dupont.* — *i.* Pise *P et toutes éditions ; M*lle *Dupont, t. II, p. 338, n. 2, suggère la correction qui s'impose.* — *j.* sa *P, que suit B. de Mandrot.*

120,000 écus à Édouard IV, durant la guerre qui sévit alors en Angleterre, et ce sans grand bénéfice (« il fit peu de gain ») pour son maître Laurent de Médicis.

1. Thomas Portinari ou de Portinariis. Il représentait la firme des Médicis à Bruges et avait rang de conseiller du duc de Bourgogne. Il assista aux fêtes du mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, en 1468. Il figure comme créancier d'Édouard IV dans un document publié par Duffus-Hardy, *Syllabus of Rymer's Fœdera* (Londres, 1873, in-8°), t. II, p. 707. Nous avons cité, à propos de l'armée anglaise qui envahit la France sous Louis XI, une lettre de ce personnage datée du 24 juin 1475. Cf. notre t. II, p. 28, n. 2.

2. C'est-à-dire : se porter caution.

3. Liv. VI, ch. IV. Cf. notre t. II, p. 269.

mendoit ce qu'il vouloit. Toutesfoiz moderéement gouvernoit ceste grand auctorité, car, comme ay[a] dit, il estoit des plus saiges de[b] son temps ; mais le filz cuydoit que cela luy fust deü par raison et se faisoit craindre moyennant ceste garde ; et faisoit des violances de nuyt et des bateries ; et s'aidoit lourdement de leurs deniers communs[c]. Si avoit faict le père, mais si saigement qu'ilz en estoient presque contents.

A la seconde foiz, envoya ledit Pierre à Lyon ung appellé Pierre Capon[1] et aultres. Et disoit pour excuse, comme jà avoit faict, que le roy Loys leur avoit commandé à Florence se mectre en ligue avecques le roy Ferrande, du temps du duc Jehan d'Anjou, et laisser son aliance, disant que, puisque par le commandement dudit roy avoient prins ladite aliance, qui duroit encores par aulcunes années, ilz ne pouvoient laisser l'aliance de la maison d'Arragon ; mais que, si le roy venoit jusques là, qu'ilz luy feroient des services[2] : et ne cuidoient point qu'il y allast, non plus que les Veniciens. En toutes les deux ambassades en[d] y avoit tousjours quelcun ennemy dudit de Medicis, et par especial ceste foiz ledit Pierre Capon, qui soubz main advertissoit ce que on devoit faire pour tourner la cité de Florence contre ledit Pierre ; et faisoit sa charge plus aigre qu'elle n'estoit, et aussi conseilloit

a. j'ay *éd. Dupont.* — *b.* en *éd. Dupont.* — *c.* et des batteries lourdement, de leurs deniers commis *éd. Dupont. L'explication laborieuse de M*lle *Dupont, au t. II de son édition, p. 339, est rendue inutile par la bonne leçon que fournit P et que nous adoptons après B. de Mandrot.* — *d.* en *omis par éd. Dupont.*

1. Pietro, fils de Gino Capponi, gonfalonnier en 1493. Les instructions, en date du 30 mars 1494, sont dans Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (dans la collection des *Documents inédits*), t. I, p. 369 et suiv. Cf. *Ibid.*, p. 367, une notice sur Capponi.

2. Invoquant l'alliance de 1470, approuvée alors par Louis XI, les Florentins se dérobent. Or Commynes encourageait tout ce qui pouvait être de nature à empêcher le roi de descendre en Italie (Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 321, 411 ; Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, Leipzig, 1879, in-8°, p. 445, 554).

que on bannist tous Florentins du royaulme ; et ainsi fut faict[1]. Et diz cecy[a] pour myeulx vous faire entendre ce qui advint après ; car le roy demoura en grant ennemytié contre ledit Pierre, et lesdits senechal et general[2], et avecques grant intelligence avecques ses ennemys en ladite cité, et par especial avecques ces Capons et deux cousins germains dudit Pierre, et de son nom propre[3].

[CHAPITRE VII]

[Charles VIII dans la Milanais]

[1.] *Comment le roy, estant encores en Ast, se resolut de passer oultre vers Napples à la poursuyte de Ludovic Sforce et comment messire Philippe de Commynes fut envoyé en ambassade à Venise.* — J'ay dit ce qui advint à Rapalo par mer. Don Federic se retira à Pise et Livorne[b], et despuis ne recueillit les gens de pied qu'il avoit mis en terre. Et se ennuyèrent fort les Florentins de luy comme plus enclins — et de tout temps — à la maison de France que à celle d'Arragon. Et l'armée qui estoit en Rommaigne, combien qu'elle fust la plus foible, toutesfoiz leur cas prosperoit et commencèrent poy à poy à reculer[c]

a. Cecy je dis *éd. Dupont.* — *b.* Ligorne *éd. Dupont.* — *c.* commencea peu à peu à reculer *éd. Sauvage ;* peu à peu à recuellir *éd. princeps, que suit* M^lle *Dupont. Cette leçon paraît procéder d'un essai malheureux d'interprétation.*

1. D'après Desjardins et Delaborde, Commynes aurait mal interprété l'attitude de Capponi. Celui-ci expliqua par une feinte sa conduite à la cour de France dans une lettre publiée par Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 393. Mais la conversion ultérieure de Capponi autorise et justifie les affirmations de Commynes. Cf. notre Index.

2. Entendez : ainsi que Vesc et Briçonnet. Voir ci-dessus, p. 40, n. 3.

3. Lorenzino (Laurent II) et Jean de Médicis, cousins germains et homonymes (du « nom propre ») de Pierre de Médicis.

don Ferrand[1], duc de Calabre. Et le roy se mist en oppinion de passer oultre, solicité du seigneur Ludovic et des aultres que ay nommés. Et luy dist le seigneur Ludovic à son arrivée : « Sire, ne craignés point ceste emprise. En Ytalie, a[a] trois puissances que nous tenons grandes, dont vous avez l'une, qui est Milan. L'autre ne bouge, qui sont Veniciens. Ainsi n'avez à faire que à celle de Napples, et plusieurs de vos predecesseurs nous ont batuz, quant nous estions tous ensemble. Quant vous me vouldrez croire, je vous aideray à faire plus grant que ne fut jamais Charlemaigne, et chasserons ce Turc hors de ceste empire de Constantinoble aiséement, quant vous aurez ce royaulme de Naples. » Et disoit vray du Turc qui règne, mais que[2] toutes choses eussent esté bien disposées de nostre cousté.

Ainsi se mist le roy à ordonner son affaire selon le vouloir et conduicte dudit seigneur Ludovic ; dont aulcuns des nostres eurent envie : et fut quelque chambelan[3] et quelque autre (sans propos : car on ne se pouvoit passer de luy ; et estoit pour complaire[4] à mons[r] d'Orleans, qui pretend[b] droit à ladite duchié) et surtout ce general[5], car jà se estimoit grant et y avoit quelque envie entre le seneschal et luy. Et dist ledit Ludovic au roy, pour le faire demourer[c], qui mouvoit ledit general à parler contre luy[6] ; et disoit qu'il tromperoit la

a. y a *éd. Dupont.* — *b.* pretendoit *éd. Dupont.* — *c.* et dict ledit Ludovic quelque mot au roy et à luy pour le faire demourer *éd. Dupont.*

1. Entendez : commencèrent à faire reculer peu à peu Ferrand. Cf., sur cette opération, le début du chapitre suivant.
2. Le sens de « mais que » est « pourvu que ».
3. C'est-à-dire : entre autres, certain chambellan. Commynes vise ici certainement Louis de Miolans. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 408 et suiv.
4. Entendez : et cela était de nature à plaire.
5. Briçonnet. Voir p. 40, n. 3.
6. Il faut entendre la phrase de la façon suivante : Ludovic disait au roi ce qui incitait le général (Briçonnet) à parler contre lui Ludovic) afin de faire renoncer Charles VIII à la descente.

compaignée. Toutesfoiz il estoit myeulx seant qu'il s'en fust teü, mais jamais n'avoit eu credit[a] en choses d'Estat, et ne s'y[b] congnoissoit, et si estoit homme legier en parolles, mais bien affectionné à son maistre.

Toutesfoiz il fut conclud d'envoier plusieurs hommes en ambassade, et moy entre les aultres à Venise[1]. Je demouray à partir aulcuns jours[2], pour ce que le roy fut malade de la verolle[c] et en peril de mort, pour ce que la fièvre se mesla parmy ; mais elle ne dura que six ou sept jours[3]. Et me mis à chemin[4] ; aultres ailleurs[5]. Et laissay le roy en Ast, et croioie fermement qu'il ne passast point oultre. Je allay en six jours à Venise[6], avecques muletz et train, car le chemin estoit le plus beau du monde ; et craignois bien à parler[d], doubtant

a. jamais n'ouvrit en credit *éd. princeps (1528)* ; jamais n'entrit ou ne veit en credit *éd. 1530* ; ne vint en credit *éd. Dupont.* — *b.* si *P.* — *c.* de la petite verolle *éd. Dupont.* — *d.* à partir *éd. Dupont.*

1. On avait d'abord songé à envoyer Commynes à Florence (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 133). Mais ce fut Jean-François de Cardone qui reçut cette destination (Desrey, *Relation du voyage du roy Charles VIII pour la conquête de Naples*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 206).

2. C'est-à-dire : je tardai quelques jours à partir.

3. La maladie éruptive bénigne dont souffrit alors Charles VIII dura du 13 au 21 septembre 1494. Le roi appelle lui-même cette maladie « petite vérolle » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 187).

4. Le départ de Commynes eut lieu le 26 ou 27 septembre.

5. Outre la mission de Jean-François de Cardone rappelée ci-dessus, n. 1, nous connaissons celle du cardinal Julien de la Rovère à Gênes, où il se dirige le 26. A Rome, le représentant de Charles VIII était Jean de Bilhères-Lagraulas (autrefois appelé à tort par les historiens Jean de Villiers de la Grolaye), cardinal de Saint-Denis. Cf., sur ce personnage et son rôle politique, Ch. Samaran, *Un diplomate français du XV^e siècle : Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis*, dans le *Moyen âge*, 2^e série, t. XXII (1920), p. 50-83, 121-156, 217-258, et, à part (Paris, 1921, in-8°, *Bibliothèque du XV^e siècle*).

6. Il y arriva le 2 octobre (Kervyn, *op. cit.*, t. II, p. 105-107).

que le roy ne retournast[1] ; mais Nostre Seigneur en avoit aultrement disposé. Et tira droit à Pavye, et passa par Casal[2], vers ceste marquise, qui estoit bonne pour nous et bonne dame, grant ennemye du seigneur Ludovic (et luy la haïoit[3] bien aussi). Arrivé que fut le roy à Pavye[4], commença jà quelque poy de souspeçon : car on vouloit qu'il logeast en la ville, et non point au chasteau, et il y vouloit loger et y logea ; et fut enforcé le guet ceste nuyt, comme me disrent de ceulx qui estoient près dudit seigneur. Dont[a] se esbahit ledit seigneur Ludovic[b], et en parla au roy, demandant s'il se souspeçonnoit de luy. La façon y estoit telle des deux coustés que l'amytié[c] ne pouvoit guères durer ; mais, de nostre cousté, parlions plus que eulx, non point le roy, mais ceulx qui estoient prouchains de luy[5].

[2.] *De la mort du duc de Millan.* — En ce chasteau de Pavye estoit le duc de Milan dont a esté parlé devant, appellé Jehan Galiace, et sa femme, fille du roy Alphonce, bien piteuse, car son mary estoit là malade et tenu en ce chasteau, comme en garde, et son filz, qui encores vit pour le present, et une fille ou deux ; et avoit l'enffant lors quelque cinq

a. si *P.* — *b.* gens me dirent de ceulx qui estoient près dudit seigneur qu'il y avoit danger, dont *éd. Sauvage ;* gens me le dirent qui estoient près dudit seigneur, dont *éd. Dupont.* — *c.* la nuicté *éd. princeps, éd. Sauvage et éd. Dupont. Sauvage suggère de corriger* amitié, *conjecture confirmée par P.*

1. Le sens est : je n'osais parler, hésitant à croire qu'il (le roi) poursuivrait l'entreprise.
2. Parti le 6 octobre d'Asti, Charles VIII arrive à Casale le 7, chez la marquise de Montferrat.
3. Entendez : et Ludovic la haïssait bien aussi.
4. Le 14 octobre.
5. Notamment les amis de Louis d'Orléans, de Philippe de Bresse et du prince d'Orange, d'après la lettre de Philippe de Valori à Pierre de Médicis (Terracine, 7 octobre) publiée par Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 460.

ans[1]. Nul ne veoioit ledit duc, mais bien l'enffant. Je y passay trois jours avant le roy[2], mais il n'y eut remède de le veoir, et disoit-l'on qu'il estoit malade[a]. Toutesfoiz le roy parla à luy, car il estoit son cousin germain, et m'a compté ledit seigneur leurs parolles, qui ne furent que choses generales, car il ne vouloit en riens desplaire audit Ludovic ; toutesfoiz me dist qu'il l'eust voulentiers adverti. A celle heure propre, se gecta à genoulx ladite duchesse devant ledit Ludovic[3], luy priant qu'il eust pitié de son père et frère. Il luy respondit qu'il ne se pouvoit faire ; mais elle avoit meilleur besoing de prier pour son mary et pour elle, qui estoit encores belle dame et jeune.

De là tira le roy à Plaisance[4]. Auquel lieu eut nouvelles ledit Ludovic que son nepveu, le duc de Milan, se mouroit. Il print congié du roy pour y aller ; et luy pria le roy qu'il retournast, et il le[b] promist. Avant qu'il fust à Pavye, ledit duc mourut[5]. Incontinent, comme en poste[6], ala à Milan ; et veïz[c] ces nouvelles par les lettres de l'ambassadeur venicien qui estoit avecques luy, qui l'escripvoit à Venise et advertissoit qu'il se vouloit faire duc[7]. Et, à la vérité dire, il en desplaisoit

a. estoit bien fort mallade *éd. Dupont.* — *b.* le *omis par éd. Dupont.* — *c.* je veiz *éd. Dupont.*

1. François Sforza, né en 1490. Ses sœurs étaient Bonne et Hippolyte Sforza.

2. Le compte de Commynes est ici certainement en défaut, puisqu'il était déjà rendu à Venise le 2 octobre et que le roi ne quitta Asti que le 6. Mais, en quittant Asti, Commynes croyait sans doute ne précéder son maître que de trois jours.

3. Ce récit ne put être fait par Ludovic à Commynes que lors de leur rencontre en novembre 1495. Cf. liv. VIII, ch. XIX.

4. Arrivé à Plaisance le 18 octobre 1494, il en partit le 23.

5. Le 22 octobre.

6. Entendez : à l'allure des chevaucheurs de la poste, c'est-à-dire très hâtivement.

7. La mention est intéressante en ce qu'elle montre que Commynes s'est, en partie, documenté à Venise grâce aux dépêches d'ambassadeurs, dans la mesure où il a pu en avoir communication. Ces dépêches sont une des sources historiques les plus précieuses de l'époque. Zorzi Pisani, l'agent vénitien auquel fait allu-

au duc et à la seigneurie de Venise ; et me demandèrent si le roy ne[a] tiendroit point pour l'enfant ; et, combien que la chose fust raisonnable, je le leur mys en doubte, veü l'affaire que le roy avoit dudit Ludovic.

[CHAPITRE VIII]

[La marche sur Pise]

[1.] *Comment et par quel moyen le seigneur Ludovic print et usurpa la seigneurie et duché de Millan et y fut receü pour seigneur.* — Fin de compte, il se fit recepvoir pour seigneur[1] ; et fut la conclusion, comme plusieurs disoient, pour[b] quoy il nous avoit faict passer les monts, le chargeant de la mort dudit nepveu[c 2], dont les parens et amys en Ytalie se mettoient en chemin pour luy oster le gouvernement. Et l'eussent faict aiséement, si[d] n'eust esté l'alée du roy, car jà estoient en Rommaigne, comme avez oÿ. Mais le conte de Gaiasse et mons[r] d'Aubigny les faisoient reculer : car ledit seigneur d'Aubigny estoit renforcy[e] de cent cinquante ou deux cens hommes d'armes françoys et d'un nombre de Suysses ; et se reculloit ledit don Ferrande vers leurs amys ; et estoient[f] de-

a. ne *omis par éd. Dupont.* — *b.* par *éd. Dupont.* — *c.* de son nepveu *éd. Dupont.* — *d.* se *éd. Dupont.* — *e.* estoit en force *éd. Dupont.* — *f.* estoient *P et éd. princeps ;* estoit *éd. Dupont, par correction. Mais le pluriel se justifie par l'habitude de Commynes de sous entendre, en pareil cas, le sujet* (*qui serait ici :* les soldats de Ferrand).

sion Commynes, avait eu, le 3 octobre, une audience de Charles VIII à Asti, d'après Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 89.

1. Officiellement le 17 novembre.

2. Cette accusation paraît devoir être écartée, et la mort de Jean-Galéas semble due à des causes naturelles. Cf. la discussion de C. Magenta, *I Visconti e gli Sforza* (Milan, 1876, in-fol.), t. I, p. 534.

mye journée ou envyron devant noz gens[1]. Et tirèrent vers Forly, dont estoit dame une bastarde de Milan, vefve du conte Jheronime, qui avoit esté nepveu du pape Sixte, ou l'on le disoit[a 2], laquelle tenoit leur parti[3]. Mais noz gens luy prindrent une petite place d'assault[4], qui ne fut batue[5] que demy jour, pour quoy elle se tourna, avecques le bon vouloir qu'elle en avoit.

[2. *Rapports entre les Français et les Italiens.*] — Et de tous coustés le peuple d'Italie commença à prendre cueur et desiroit nouvelletés[6], car ilz voïoient choses qu'ilz n'avoient point veü de leur temps. Car ilz n'entendoient point le faict de l'artillerie, et en France n'avoit jamais esté si bien entendue[7]. Et se tira ledit don Ferrande à Sesanne[8], aprouchant du royaulme, une bonne cité qui est au pape, en la marcque[9] d'Anconne. Mais les peuples[10] leur destroussoient leurs sommiers et bagues, quant ilz les trouvoient à part; car, par toute Ytalie, ne desiroient que à se rebeller, si du costé du roy les affaires eussent esté bien conduictz et en ordre et[b] sans pillerie (mais tout se faisoit au contraire, dont j'ay eu grand dueil pour l'honneur et bonne renommée que pouvoit acque-

a. neveu du pape Sixte. On disoit qu'elle tenoit *éd. Sauvage;* on le disoit *éd. Dupont.* — *b*. et *omis par éd. Dupont.*

1. Sur le dispositif militaire du moment, il suffit de renvoyer à l'exposé très net de Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 428 et suiv.

2. Entendez : ou du moins on le disait.

3. Il s'agit ici de la dame d'Imola Caterina, fille naturelle de Galéas Sforza, veuve de Jeronimo Riario, neveu de Sixte IV.

4. Mordano, province de Bologne. Cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 95, et Delaborde, *op. cit.*, p. 431 et suiv.

5. C'est-à-dire : laquelle ne fut battue par l'artillerie.

6. Entendez qu'il était prêt à se soulever.

7. Cf. ci-dessus, p. 39, n. 2.

8. Cesena, province de Forli, par où passe Ferrand, en retraite sur Rome.

9. *Marca* en italien, « marche » en français moderne.

10. Nous dirions : les populations.

rir en ce voyage la nation de France[a]) : car le peuple les adouroit[b] comme saincts, estimant en nous toute foy et bonté ; mais ce propos ne leur dura guères, tant pour nostre desordre et pillerie, que aussi les ennemys preschoient le peuple en tous cartiers, nous chargeans[1] de prendre femmes à force et l'argent et aultres biens, où nous le povoïons trouver. De plus grans cas ne nous povoient-ilz charger en Ytalie, car ilz sont jaloux et avaricieux plus que autres. Quant aux femmes, ilz mentoient ; mais du demourant il en estoit quelque chose[2].

[CHAPITRE IX]

[Charles VIII et les Pisans]

[1.] *Comment Pierre de Medicis mit quatre des principalles forteresses des Florentins entre les mains du roy et comment le roy mit Pise, qui en estoit l'une, en sa liberté.* — Or ay-je[c] laissé le roy à Plaisance, selon mon propos, où il fit faire service solempnel à son cousin germain le duc de Milan[3]. Et si

a. nation françoise *éd. Dupont.* — *b.* nous advouoit *et en variante* adoroit *éd. Sauvage.* — *c.* j'ay *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : nous accusant, nous imputant à charge. Cf. plus haut, p. 16, n. 3.

2. Les textes cités par Delaborde, *op. cit.*, p. 440 et suiv., confirment exactement le témoignage de Commynes. Celui-ci dit, au surplus, la même chose dans une lettre publiée par Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. II, p. 149. Sur la conduite des Français en Toscane, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 483 ; dans l'État de Naples, *Ibid.*, p. 575.

3. Charles VIII avait manifesté beaucoup d'émotion à la nouvelle de la mort de Jean-Galéas. Sur le service funèbre célébré et les aumônes distribuées par ordre du roi à cette occasion, cf. Desrey, *Relation du voyage du roy Charles VIII pour la conquête de Naples*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 217.

croy qu'il ne sçavoit guères aultre chose que faire, veü que le duc de Milan nouveau estoit parti de luy. Et m'ont dit ceulx qui le devoient sçavoir que la compaignée fut en grant vouloir de retourner pour doubte[1] et se sentoit mal pourveüe : car d'aulcuns qui avoient premier loué le voyage le blasmoient, comme le grant escuier, seigneur d'Urfé[2]. Combien qu'il n'y fust point, mais estoit malade à Gennes, escripvit[a] lettres[b] donnant grand souspeçon, disant avoir esté adverti. Mais, comme ay dict en d'autres endroitz, Dieu monstroit conduire l'emprise[c] ; et eut le roy soudaynes nouvelles que le duc de Milan retourneroit et aussi quelque sentement de Florence, pour les inimitiéz que je vous ay dictes, qui estoient contre Pierre de Medicis, qui vivoit comme s'il eust esté seigneur ; dont estoient de ses plus proches parens et beaucoup d'autres gens de bien (comme tous ces Cappons, ceulx de Sodoriny, ceulx de Nerly[3] et presque toute la cité) envieux[4].

Pour laquelle cause, ledit seigneur partit, et tira aux terres des Florentins pour les faire declairer pour luy ou pour prendre de leurs villes, qui estoient foibles, pour s'y povoir loger pour l'iver qui jà estoit encommancé. Et se tournèrent plusieurs petites places, et aussi la cité de Lucques, ennemye des Florentins[5], et firent tout plaisir et service au roy. Et avoit tousjours esté le conseil du duc de Milan à deux fins : afin qu'on ne passast point plus avant de la saison[6], et aussi qu'il

a. escript *P ;* il escripvit *éd. Dupont.* — *b.* une lettre *éd. Dupont.* — *c.* l'entreprise *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : à raison de l'incertitude où l'on se trouvait.
2. Le sire d'Urfé avait été un des premiers partisans de la guerre d'Italie, d'après une dépêche de Belgiojoso citée par Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 330.
3. Les Capponi, les Soderini et les Nerli.
4. Sur la situation exacte de Pierre de Médicis vis-à-vis de Charles VIII à ce moment, voir Delaborde, *op. cit.*, p. 345.
5. Lucques s'était offerte à Charles VIII (Delaborde, *op. cit.*, p. 431).
6. C'est-à-dire : afin que les François n'allassent pas plus avant de cette saison.

esperoit avoir Pise, qui est bonne et grant cité, Seresanno et Pietre Sancto[a 1]. Ces deux avoient esté des Gennevois, n'y avoit guères de temps, et conquis sur eulx par Florentins, du temps de Laurens de Medicis.

Le roy print son chemin par Pont de Tremolo[b 2], qui estoit au duc de Milan, et alla assiéger Seresanno[c], très fort chasteau et le meilleur que eussent Florentins, mal pourveü pour leur grant[d] division. Et aussi, à la verité dire, les Florentins mal voulentiers estoient contre la maison de France, de laquelle ilz ont de tout temps estéz vrays serviteurs et partisans, tant pour les affaires qu'ilz ont à faire[e] en France pour la marchandise que pour estre de la part guelfe[3]. Et si la place eust esté bien pourveüe, l'armée du roy estoit rompue : car c'est ung païs sterile et entre montaignes, et n'y avoit nulz vivres, et aussi les neiges estoient grandes. Il ne fut que trois jours davant ; et y arriva le duc de Millan avant la composition[4], et passa par le Pont de Tremolo[f], où de ses gens de la vile et garnison eurent ung grand debat avecques de noz Almans, que conduisoit ung appellé Buset[g 5], et furent tuéz

a. Cesanne et Pietresaincte *éd. Dupont.* — *b*. Pontreme *éd. Dupont.* — *c*. Sarrasanne *éd. Dupont.* — *d*. grant *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *e*. à faire *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *f*. Pontreme *éd. Dupont.* — *g*. Buser *éd. Sauvage, Lenglet et Dupont. Cette leçon est une germanisation conjecturale du personnage.*

1. Pise, Sarzana (province de Gênes) et Pietresancta (province et circondario de Lucques), villes soumises à la domination de la seigneurie de Florence.

2. Pontremoli, province de Massa-e-Carrara.

3. Autrement dit, les sympathies des Florentins allaient normalement à la France à raison, tant de leurs intérêts commerciaux que de leurs attaches avec le parti guelfe, l'ancien parti pontifical d'Italie en face du parti gibelin, dévoué à l'empire germanique. A l'époque dont parle Commynes, le parti guelfe est généralement favorable, en Italie, à la France contre les Aragonais de Naples.

4. Entendez : le roi ne resta que trois jours devant la place (à l'assiéger) ; et le duc de Milan y arriva avant que la ville ne se fût rendue. — Charles VIII arriva devant Sarzana le 31 octobre.

5. Il nous paraît difficile d'identifier ce capitaine de Suisses avec

aulcuns Almans[1] ; et, combien que ne fusse present à ces choses, si le m'ont compté le roy, ledit[a] duc et aultres[2]. Et de ce debat vint depuis grant inconveniant, comme vous orrez après[3].

Praticque se meüt à Florence, et depputèrent gens pour envoyer devers le roy jusques à XV ou XVI, disant en la cité qu'ilz ne vouloient demourer en ce peril d'estre en la hayne du roy et du duc de Milan, qui tousjours avoit son ambassade à Florence[4]. Et consentit Pierre de Medicis ceste allée ; et aussi il n'y eust sceü remedier, au terme en quoy les affaires estoient : car ilz eussent esté destruictz, à la[b] petite provision qu'ilz avoient, et si ne savoient que c'estoit de guerre. Arrivéz qu'ilz furent, offrirent de recueillir le roy à Florance et aultres parties ; et ne leur chaloit à la pluspart[5], sinon qu'on allast là pour avoir occasion de chasser Pierre de Medicis, et se sentoient avoir bonne intelligence avec ceulx

a. dit *omis par éd. Dupont.* — *b.* veu la *éd. Dupont, même sens que notre leçon.*

Antoine de Baissey, bailli de Dijon, comme le voudrait B. de Mandrot. Commynes a déjà parlé ci-dessus du bailli de Dijon (p. 39), et les termes dont il se sert ici ne conviennent pas à un tel personnage. Il ne convient pas non plus de germaniser sans preuve son nom en « Buser », comme le font les anciens éditeurs ; car nous devons reconnaître que nous ne pouvons rien dire de ce capitaine.

1. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 105, donne des détails sur cet incident.

2. Il est intéressant de voir Commynes préciser ici l'enquête orale à laquelle il s'est livré.

3. « Comme vous entendrez ci-après ». Voir, en effet, liv. VIII, ch. VI.

4. Sur les ambassades florentines du moment auprès de Charles VIII et l'attitude de ce prince à leur égard, cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 101 (Plaisance, 22 octobre 1494), et Gaddi, *Sulla cacciata di Piero de' Medici*, dans *Archivio storico italiano*, t. IV, 2e partie, p. 44.

5. Entendez : et il ne leur importait, à la plupart.

qui conduisoient pour lors les affaires du roy, que assez[a] ay nommé[1].

D'aultre part, praticquoit ledit Pierre par la main d'ung sien serviteur, appellé Laurens Spinelly[2], qui gouvernoit sa bancque à Lyon, homme de bien en son estat et assés nourry en France[3]; mais des choses de nostre court ne povoit avoir nulle congnoissance ne à grant peyne ceulx qui y estoient nourriz, tant y avoit de mutations[4]. Et praticquoit avecques ceulx qui haïoient ceulx[b] qui avoient l'auctorité : c'estoit mons[r] de Bresse, qui despuis a esté duc de Savoye, et mons[r] de Miolant[5], qui estoit chambellan du roy et gouverneur du Daulphiné[c]. Et vint devers le roy tost après les aultres, et aulcuns de la cité avecques luy[d], pour faire responce des choses qu'on leur avoit requises; et se voïoit[e] perdu en la cité, ad ce qu'il m'a dit, si ne faisoit[f] tout ce que le roy vouloit, duquel il cuidoit gaigner la bonne grace et faire quelque chose plus que les aultres.

A son arrivée furent envoyés au devant de luy mons[r] de Piennes[6], natif du païs de Flandres, chambellan du roy, et le general Brissonnet, qui souvent a esté nommé[7]. Ilz luy par-

a. que plusieurs fois *éd. Dupont.* — *b*. qui haïoient ceulx *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *c*. et gouverneur du Daulphiné *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *d*. Tost après les autres vindrent aucuns de la cité avec luy *éd. Dupont.* — *e*. se veoient *éd. Dupont.* — *f*. faisoient *éd. Dupont.*

1. Allusion à Vesc, Briçonnet et autres favoris du moment.
2. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, publie de nombreuses lettres attestant les relations de notre auteur avec Lorenzo Spinelli.
3. Entendez : qui avait longtemps vécu en France.
4. Commynes veut dire que ceux-là mêmes qui vivaient à la cour avaient grand'peine à être au courant de ce qui s'y passait, tant les changements y étaient rapides.
5. Philippe de Savoie et Jacques de Miolans. Cf. notre Index.
6. Louis de Hallwin, sire de Piennes.
7. Guillaume Briçonnet. Cf. notre Index.

lèrent[a] d'avoir l'obéissance de la place de Seresanne[b], ce que incontinent il fit. Ilz luy requirent davantaige qu'il fist prester au roy Pise et Liborne et Pietre Sante, Librefato[c][1]. Tout accorda, sans parler à ses compaignons, qui savoient bien que le roy devoit estre dedans Pise, pour se reffraichir ; mais ilz n'entendoient point qu'il retint les places : car c'estoit mis leur estat et leur force[d] entre noz mains[2]. Ceulx qui traictoient avecques ledit Pierre le m'ont compté, se mocquant de luy[e] et esbaÿz comme si toust accorda si grant chose et à quoy ilz ne s'atendoient point[3].

Et, pour conclusion, le roy entra dedans Pise[4], et les dessusdits retournèrent à Florence ; et fit Pierre habiller[5] le logis du roy en sa maison, qui est la plus belle maison de citadyn ou marchant que j'aye jamais veü, et la myeulx pourveüe que de nul homme qui fust au monde de son estat.

[2. *Défection de Ludovic le More.*] — Or fault dire quelque

a. Ilz parlèrent audit Pierre de Medicis *éd. Dupont.* — *b*. Cersanne *éd. Dupont.* — *c*. Pise, Ligorne, Pietresaincte et Librefacto *éd. Dupont.* — *d*. Or s'estoit mis leur estat et leur grant force *éd. Dupont.* — *e*. et a plusieurs autres l'ont dit en se raillant et en se mocquant de luy *éd. Dupont.*

1. Librefatto est aujourd'hui Ripafratta, commune de Bagni-San-Giulano (province de Pise).

2. Pierre de Médicis n'ayant pas consulté son entourage, les Florentins interprétaient l'occupation française des villes livrées comme une simple mesure stratégique passagère ; mais, comme l'observe justement Commynes, cette livraison de places revenait à mettre aux mains des Français l'État et la puissance de Florence.

3. Ce qui donne un caractère piquant à ces réflexions, c'est que Commynes lui-même avait déconseillé la livraison de Livourne (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 140) ; il aurait voulu que la résistance florentine décourageât l'expédition de Charles VIII.

4. Le 9 novembre. Ce même jour, Charles VIII écrit de Pise à la Seigneurie de Sienne (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 108).

5. Entendez : aménager. La maison dont parle Commynes est devenue le palais Ricardi.

mot du duc de Milan, qui jà eust voulu le roy hors d'Italie et en avoit faict ou en vouloit encores faire son prouffict pour avoir les places qu'il avoit conquises. Et pressa fort le roy pour avoir Seresanne et Pietre Sante[a], qu'il disoit appartenir aux Genevoys[1] ; et presta au roy lors trente mil ducatz ; et le m'a dit[2], et à plusieurs aultres depuys, que on luy promist de les luy bailler. Et merveilleusement mal content se partit du roy pour le reffuz, disant que ses affaires le contraignoient de s'en retourner ; mais oncques puis le roy ne le vit[3], mais laissa messire Galiace de Sainct-Severin avecques le roy, et entendoit qu'il fust en tous conseilz, ou le conte Carle de Bellejoyeuse, dont a esté parlé[4].

Estant le roy dedans Pise, ledit messire Galiace[b], conduict de son maistre, fist venir en son logis des principaulx bourgeois de la ville et leur conseilla se rebeller contre Florentins et requerir au roy qu'il les mist en liberté, esperant que par ce moyen ladite cité de Pise tumberoit soubz la main du duc de Milan, où autresfoiz avoit esté du temps du duc Jehan Galiace, le premier de ce nom en la maison de Milan, ung grant et mauvais tirant[5], mais honourable toutesfoiz : son corps est aux Chartreux à Pavye, près du Parc, plus hault que le grand ostel[c] ; et le m'ont monstré les Chartreux, au moins ses os (et y monte-l'on par une eschelle), lesquelz sentoient comme la nature ordonne. Et ung natif de Bourge[6]

a. Cersanne et Pietresaincte *éd. Dupont.* — *b.* Galleasche *éd. Dupont.* — *c.* haultier *éd. princeps* ; autel *éd. Dupont.*

1. Dire que ces places devaient revenir aux Génois était, pour Ludovic Sforza, une façon de les revendiquer.
2. Cf. ci-dessus, p. 48, n. 3.
3. « Plus jamais le roi ne le vit. » — Le départ de Ludovic (6 novembre) marque le tournant décisif de sa politique : désormais, il manœuvrera contre les Français et favorisera, s'il ne la provoque, la ligue qui doit déterminer la retraite de Charles VIII.
4. Belgiojoso, dont il a été souvent question. Cf. notre Index.
5. C'est-à-dire : tyran.
6. Borgo-San-Siro, province de Pavie.

le m'appella sainct, et je luy demanday en l'oreille pourquoy il l'appelloit sainct et qu'il pouvoit veoir painct à l'entour de luy les armes de plusieurs citéz qu'il avoit usurpées, où il n'avoit nul droit (et luy et son cheval estoient plus hault que l'ostel, tailléz de pierre, et son corps soubz le pied dudit cheval) ; il me respondit bas : « Nous appellons, en ce païs icy, sainctz tous ceulx qui nous font du bien. » Et il fit ceste belle eglise de Chartreux, qui, à la verité, est la plus belle que j'aye jamais veüe, et toute de beau marbre[1].

[3. *Séjour de Charles VIII à Pise.*] — Et, pour continuer, ledit messire Galiace avoit envye de se faire grant. Et croy que ainsi l'entendoit le duc de Milan, duquel il avoit espousé la bastarde[2] ; et monstroit le vouloir advantager comme s'il eust esté son filz, car il n'avoit encores nulz enffans d'aage. Lesdits Pisans estoient[a] très cruellement traictéz des Florentins, qui[b] les tenoient comme esclaves[c] : car ilz les avoient conquis, il y avoit quelque cent ans[3], qui fut l'an que Veniciens conquirent Padoue[4], qui fut leur premier commencement en terre ferme. Et ces deux citéz estoient presque d'une façon[5], car elles avoient esté enciennes ennemyes de ceulx qui les possedoient et de bien longues années avant estre con-

a. estoient *omis par P.* — *b.* et qui *P.* — *c.* esclavez *P.*

1. Voir, sur la célèbre Chartreuse de Pavie, la planche hors texte et la description de Muntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* (Paris, 1885, in-8°), et celle de Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia e loro attinenza con la Certosa* (Milan, 1876, in-fol.), t. I, p. 394, ainsi que la monographie de Beltrami, *La certosa di Pavia* (Milan, 1895, in-8°), qui cite Commynes, p. 102. Commynes décrit la sépulture de Jean-Galéas Visconti telle qu'il la vit en 1478 ; elle fut refaite tout autrement au XVI^e siècle, suivant les plans établis en 1490 par Galeazzo Pellegrini.

2. Cf. ci-dessus, p. 14.

3. En réalité le 9 octobre 1406.

4. Le 22 novembre 1405.

5. Entendez : presque dans la même situation.

quises, et presque esgalles en force. Et, à ceste cause, tindrent conseil lesdits Piseins ; et, se voyans conseillés[a] de si grand homme[1] et desirant leur liberté, vindrent crier au roy, allant[b] à la messe, en grand nombre d'hommes et de femmes : « Liberté! Liberté![2] » ; et luy suppliant, les larmes aux yeulx, qu'il la leur donnast. Ung maistre des requestes alant devant luy ou faisant l'office, qui estoit ung conseiller au parlement du Daulphiné appellé Rabot[3], ou pour promesse[4] ou pour n'entendre ce qu'ilz demandoient, dist au roy que c'estoit chose piteuse et qu'il leur devoit octroïer et que jamais gens ne furent si durement traictéz. Et le roy, qui n'entendoit[c] que ce mot valoit[5], et qui, par raison, ne leur pouvoit donner liberté (car la cité n'estoit point sienne, mais seullement y estoit receü par amytié et à son grant besoing) et qui commençoit de nouveau[6] à congnoistre les pitiéz d'Italie et du traictement que les princes et communaultéz font à leurs subjectz, respondit qu'il estoit content ; et ce conseillier dont j'ay parlé le leur dist. Et ce peuple commença incontinent à crier : « Nouel[7]! » Et vont au bout de leur pont de la rivière d'Arne[8], qui est ung beau pont, et gectent à terre ung grand lion qui estoit sur ung grand pillier de marbre, qu'ilz appel-

a. conseillé *P ;* conseillez *éd. Dupont.* — *b.* en allant *éd. Dupont.* — *c.* n'entendoit pas bien *éd. Dupont.*

1. Sur cette expression, cf. ci-dessus, p. 4, n. 3.
2. Sur cette émeute du 9 novembre 1494, voir le récit d'André de la Vigne, dans *Le vergier d'honneur*, publié par Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I (1834), p. 372. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 447 et suiv.
3. Jean Rabot, sire d'Upie, conseiller au parlement de Grenoble, déjà chargé de mission en Italie par Louis XI en 1482. Voir, sur lui, Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI* (Grenoble, 1899, in-8°), t. II, p. 165.
4. C'est-à-dire : soit qu'il eût promis (au peuple) de la faire...
5. Entendez : quelle était la valeur, la portée de ce mot (liberté).
6. Entendez : qui commençait à peine.
7. « Noel! », c'est-à-dire : « Bravo! ».
8. L'Arno.

loient *Marjoc*[a] [1] (et representoit la seigneurie de Florence), et le portèrent en la rivière ; et firent faire dessus ce pillier ung roy de France, une espée au poing, qui tenoit soubz le pied de son cheval ce *Marjoc*[b], qui est ung lyon. Et depuys, quant le roy des Romains y est entré, ont faict de ce roy comme ilz avoient faict du lyon[2]. Et est la nature de ce peuple d'Italie de ainsi complaire aux plus forts ; mais ceulx-là estoient et sont si mal traictéz qu'on les doit excuser.

[CHAPITRE X]

Comment le roy partit de la ville de Pise pour aller a Florence, et de la fuyte et ruine de Pierre de Medicis

Le roy part[c] de là — et y sejourna poy[d] [3] — et tira vers Florence[4]. Et là on luy remonstre[e] le tort qu'il a faict ausdits Florentins et que c'estoit contre sa promesse d'avoir donné

a. Maior *éd. Dupont.* — *b.* Maior *éd. Dupont.* — *c.* se partit *éd. Dupont.* — *d.* et il y sejourna peu *éd. Dupont.* — *e.* remonstre *P, éd. Dupont et éd. B. de Mandrot ;* remonstra *éd. Sauvage et éd. Lenglet.*

1. Le *Marzocco.* Voir une reproduction du *Marzocco* de Donatello, d'après le Musée national de Florence, dans Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie,* p. 473.

2. Bien que Commynes rapporte la chute de la statue de Charles VIII lors de l'entrée de Maximilien à Pise en 1496 et blâme à cette occasion l'ingratitude des Pisans, un témoignage de leur reconnaissance envers leur libérateur de 1494 subsistait encore au temps de Montaigne : c'était une peinture, qui fut d'ailleurs restaurée en 1695. Cf. Muntz, *La Renaissance en Italie et en France,* p. 505, n. 1.

3. « Et il y séjourna peu » (les 9 et 10 novembre 1494).

4. De Pise, il se rendit à Pontassigna (Pont-du-Signe ; cf. Pélicier, *Lettres de Charles VIII,* t. IV, p. 110) ou Signa (province et circondario de Florence), où il resta du 11 au 16 novembre, attendant les événements.

liberté aux Piseins. Ceulx qu'il commect[a] à respondre de ceste matière excusent[b] la chose, disant[c] qu'il ne l'avoit point entendu ne n'entendoit[d] et entrent en ung aultre appoinctement, dont je parleray[1] (mais que ung peu aye dit la conclusion de Pierre de Medicis) et aussi de son entrée[e] en ladite cité de Florence[2] et comme il laissa garnison en ladite cité de Pise[3] et aultres places qu'on luy avoit prestées.

Ledit Pierre, après avoir faict bailler au roy les places dont ay parlé[4] — dont d'aulcunes estoit consentens la cité[5] — pensait[f] que le roy ne les tint[g] point ; aussi, dès ce qu'il partiroit de Pise, la leur rendroit, où il ne avoit que à faire que[h] trois ou quatre jours[6]. Bien croy que s'il y eust voulu faire son yver, qu'ilz eussent consenty, combien que Pise leur est plus grand chose que Florence propre, sauf les corps et les meubles. Arrivé que fut ledit Pierre à Florence[7], congneüt[i] que tout homme luy fit mauvais visaige et non sans cause : car il les

a. commit *éd. Sauvage et éd. Lenglet.* — *b.* excusant *éd. Sauvage ;* excusans *éd. Dupont.* — *c.* dirent *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* disent *éd. Dupont.* — *d.* ne n'entend *éd. Sauvage et éd. Dupont ;* et n'entendoit un autre appointement *éd. Lenglet.* — *e.* de l'entrée du roy *éd. Dupont.* — *f.* pensant *P et toutes les éditions, ce qui donne une phrase impossible à construire ;* dont aucuns estoient consentans, la cité pensant *éd. Dupont.* — *g.* tinst *éd. Dupont.* — *h.* où il n'auroit affaire que *éd. Dupont.* — *i.* combien *éd. princeps ;* congneüt que *omis par éd. Sauvage, suivi par M*[lle] *Dupont.*

1. Cf. ci-après, p. 68.

2. Entendez : de l'entrée de Charles VIII à Florence. Cette entrée eut lieu le 17 novembre. Cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 460 et suiv.

3. Les commissaires du roi à Pise furent Jean Fléard et Jean Rabot ; le commandement de la Citadelle-Neuve fut confié à Robert de Balzac, sire d'Entragues.

4. Cf. ci-dessus, p. 56.

5. C'est-à-dire : dont certaines l'avaient été du consentement de la cité. Cf. ci-dessus, p. 56.

6. Entendez : il pensait que le roi ne les conserverait pas et aussi que, dès que le roi aurait quitté Pise, où il n'avait à faire que trois ou quatre jours, il leur rendrait la ville.

7. Il y revint le 8 novembre.

avoit desaisis de toute leur force et puissance et de tout ce qu'ilz avoient conquis en cent ans et sembloit que leur cueur sentist les maulx qui depuis leur sont advenuz. Et tant pour ceste cause, que je croy la principalle, combien qu'ilz ne l'avoient jamais dit, que pour la hayne qu'ilz[a] luy portoient, que ay declairé[1], et pour cuyder retourner en liberté, dont ilz se cuidoient forclos, et sans avoir memoire des biensfaictz de Cosme et de Laurens de Medicis, ses predecesseurs, delibererent le chasser de la ville.

Ledit Pierre de Medicis[b], sans le sçavoir, mais bien estoit en doubte[2], va vers le palays, pour parler de l'arrivée[c] du roy qui estoit encores à trois mille près[d][3]. Et avoit sa garde acoustumée avecques luy ; et vint hurter à la porte dudit palays, laquelle luy fut refusée par ung de ceulx de Nerly[4], qui estoient plusieurs frères (et l'ay bien congneü[e] et le père), très riches hommes[f], disant qu'il y entreroit luy seul, s'il vouloit, mais[g] aultrement non ; et estoit armé celuy qui faisoit ce reffus. Incontinent retourna ledit Pierre à sa maison et s'arma et[h] ses serviteurs et fit advertir ung appellé Paul Orsin[i][5], qui estoit à la soulde des Florentins, car ledit Pierre, de par sa mère[6], estoit des Orsins[j], et tousjours le père et luy en avoient entretins[k] aulcuns de la maison à leur soulde ; et

a. qui *P.* — *b.* de Medicis *omis par éd. Dupont.* — *c.* l'arivée *P.* — *d.* qui encores estoit à trois mils près *éd. Dupont.* — *e.* que j'ay bien congnuz *éd. Dupont.* — *f.* hommes *omis éd. Dupont.* — *g.* mais *omis éd. Dupont.* — *h.* luy et *éd. Dupont.* — *i.* Ursin *éd. Dupont.* — *j.* Ursins *éd. Dupont.* — *k.* entretenu *éd. Dupont.*

1. Cf. ci-dessus, p. 43-44.

2. C'est-à-dire : sans savoir ce qui se tramait contre lui, mais il se doutait bien de quelque chose.

3. Il était à Signa (cf. ci-dessus, p. 60, n. 4), c'est-à-dire à quinze kilomètres de Florence.

4. Commynes veut dire : un membre de la famille de Nerli. Ce membre était Jacopo di Tanai de Nerli.

5. Paolo Orsini. Il en sera de nouveau question au ch. XVI.

6. Chiara Orsini.

delibera de resister ou partir[a] de la ville. Mais tost oÿt[b] crier par tout : « *Liberta! Liberta*[c]*!* », et vit[d] le peuple en armes. Et ainsi partit[e] de la ville, comme bien conseillé, o[f] l'aide[1] dudit Paul Orsin, qui fut une piteuse departie[2] pour luy, car en puissance et en biens[g] il avoit esté esgal[h] aux grans princes, et luy et ses predecesseurs, depuis Cosme[i], qui fut le chief. Et ce jour se mist à courre fortune[j] et perdit honneur et biens.

Et j'estoie à Venise ; et par l'ambassadeur florentin estant là sceü[k] ces nouvelles[3], qui bien me despleürent, car j'avoys aymé le père ; et, s'il me eust voulu croire, il ne luy fust point ainsi mesadvenu : car, sur l'heure que je arryvay à Venise, luy escripvitz[l] et offris l'appoincter[m][4], car j'en avoie le pouvoir de bouche du seneschal de Beaucaire et general[5], et eust esté content le roy du passaige, ou à pis venir, d'avoir Libourne[6] entre ses mains et faire toutes chouses que Pierre eut sceü demander. Mais il me respondit comme en mocquerie par le moyen de ce sire Pierre que j'ay nommé ailleurs[7].

a. resister aux partisans *éd. Dupont.* — *b.* tost on ouyt *éd. Dupont.* — *c.* Liberté, liberté *éd. Dupont.* — *d.* et vint *éd. Dupont.* — *e.* partit ledit Pierre *éd. Dupont.* — *f.* à *éd. Dupont.* — *g.* et en biens *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* quasi esgal *éd. Dupont.* — *i.* Cosme de Medicis *éd. Dupont.* — *j.* se mist à luy courre sus fortune *éd. Dupont.* — *k.* je sceuz *éd. Dupont.* — *l.* escripvis *éd. Dupont.* — *m.* l' *omis par éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : avec l'aide.

2. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 443 et suiv.

3. Cf. ci-dessous, p. 48.

4. Entendez : j'offris de lui faire faire un accommodement.

5. C'est-à-dire que Commynes avait reçu oralement pouvoir de Vesc et de Briçonnet. La lettre de Commynes à Pierre de Médicis dont il s'agit ici n'a pas été conservée ; mais ce que notre auteur nous en dit cadre bien avec ce que Pierre de Médicis écrivait vers le même temps à Soderini (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 127-128).

6. Livourne. Étant à Venise, Commynes s'intéressait au sort de cette place (Kervyn, *Ibid.*, p. 140).

7. Il peut s'agir soit de Pietro Capponi (ci-dessus, p. 43), comme

Ledit ambassadeur[1] porta le lendemain lettres à la Seigneurie de par ses seigneurs[a], contenant comme il avoit esté chassé pour ce qu'il se vouloit faire seigneur de la ville par le moyen de la maison d'Arragon et des Orsins, et assés[b] aultres charges qui n'estoient point vrayes[2]. Mais telles sont les adventures du monde que celluy qui fuyt et pert ne trouve point seullement qui le chasse, mais ses[c] amys tournent ses ennemys[3], comme fit cest ambassadeur nommé Paul Anthoyne Soderin, qui estoit des saiges hommes qui fust en Ytalie : le jour devant, m'avoit parlé dudit Pierre comme s'il eust esté son seigneur naturel, et à ceste heure se declaire[d 4] son ennemy par commendement de sa[e] Seigneurie ; mais de soy ne faisoit nulle declaration. Le jour après, sceüt[f] comme ledit Pierre venoit à Venise et comme le roy estoit entré en grant triumphe à Florence, et luy mandoient[g] qu'il print congié de ladite Seigneurie[5] et qu'il s'en retournast et qu'il failloit qu'ilz navigeassent[h] avecques ce vent (et veïs la lettre, car il la me monstra) et s'en partit.

a. de par ses seigneurs *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* assés *P ;* assez *éd. Dupont.* — *c.* ses *omis éd. Dupont.* — *d.* desclara *éd. Dupont.* — *e.* la *éd. Dupont.* — *f.* je sceuz *dans toutes les anciennes éditions ;* sceu *P, que B. de Mandrot corrige avec raison en* sceut. — *g.* et mandoient audict ambassadeur *éd. Dupont.* — *h.* qu'il navigeast *éd. Dupont.*

le croit Mlle Dupont (au t. II de son édition, p. 359, n. 1), soit de Pietro Soderini (ci-dessus, p. 40), comme le préfère B. de Mandrot (au t. II de son édition, p. 162, n. 2).

1. Paolo-Antonio Soderini. Il était à Venise en même temps que notre auteur. Cf. Kervyn de Lettenhove, *loc. cit.*, p. 121, 144 et 145.

2. C'est-à-dire : et beaucoup (*assez* est pris ici dans le sens ancien du mot, qu'a retenu l'italien *assai*) d'autres accusations fausses.

3. Entendez : ses amis se changent en ennemis.

4. Commynes veut dire qu'il se déclara sur-le-champ contre Pierre de Médicis. Cf. les références indiquées ci-dessus, n. 1.

5. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 145.

Deux jours après vint ledit Pierre en pourpoint ou avecques la robbe d'ung varlet ; et en grant doubte le receppvoient[a] [1] à Venise, tant craignoient à desplaire au roy. Toutesfoiz ilz ne luy pouvoient refuser par raison et desiroient bien sentir de moy que le roy en disoit [2] ; et demoura deux jours hors de la ville. Je desirois à luy aider et n'avois eu nulle lettre du roy contre luy ; et diz que je croyoie sa fuicte avoir esté pour craincte du peuple, et non point du sceü[b] du roy. Ainsi y[c] vint [3] ; et l'allay veoir le lendemain qu'il eut parlé à la Seigneurie, qui le firent bien loger et luy permisdrent de porter armes par la ville et quinze ou vingt serviteurs qu'il avoit, c'est assavoir espées ; et luy firent très grant honneur, combien que Cosme, dont ay parlé, les garda autresfoiz d'avoir Milan [4] ; mais, nonobstant cela, ilz l'eurent en reverance pour l'honneur de sa maison[d].

Quant je le veïs, me sembla bien qu'il n'estoit point homme pour ressourdre [5]. Me compta au long sa fortune, et à mon pouvoir le reconfortay. Entre aultres choses, me compta comme il avoit perdu le tout et, entre ses aultres malheurs, ung sien facteur estant en la ville, vers qui il avoit envoyé

a. receurent *éd. Dupont.* — *b.* de celle *éd. Dupont.* — *c.* il *éd. Dupont.* — *d.* ils l'eurent en remembrance pour l'honneur de sa maison, qui avoit esté en si grant triumphe de renommée par toute la chrestienté *éd. Dupont.*

1. Kervyn, *Ibid.*, p. 146.

2. Entendez : ils n'avaient aucune raison à faire valoir pour lui refuser l'entrée de la ville, mais ils eussent bien voulu savoir de moi ce que le roi en disait.

3. Arrivé devant Venise le 14 novembre (Malipiero, *Annali veneti*, éd. Longo et Sagredo, dans *Archivio storico italiano*, t. VII (1843), p. 324), Pierre de Médicis entra dans la ville dans la nuit du 17-18 (Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 121).

4. Allusion à la guerre de succession de Milan et à la paix de Lodi du 26 janvier 1455. Du reste, les Vénitiens pouvaient voir tout naturellement déjà, dans les Médicis, des instruments possibles de leur politique, dorénavant hostile à Charles VIII.

5. C'est-à-dire : se relever.

pour avoir des draps pour son frère et luy et ledit Paul[a] [1], pour cent ducatz seullement, et il luy refusa. Tost après eut nouvelles par le moyen de mons[r] de Bresse[2], depuis duc de Savoye. Et luy escripvoit le roy aller devers luy ; mais jà estoit ledit seigneur parti de Florence, comme je diray[b].

[CHAPITRE XI]

Comment le roy feït son entrée a Florence, et par quelles aultres villes il passa jusques a Romme.

A ceste heure, ung peu m'a faillu parler de ce Pierre de Medicis, qui estoit grand chose[c], car soixante ans avoit duré ceste auctorité, si grande que plus ne povoit[d]. Et entra le roy le lendemain en la cité, et luy avoit ledit Pierre faict habiller sa maison[3]. Et jà y estoit le seigneur de Balsac[e] [4] pour faire ledit logis ; lequel, quant il vit[f] la fuyte dudict Pierre de

a. et ledit Paul *omis par éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* et pour ledit Paul *éd. Dupont.* — *b.* comme je disoye à ceste heure *éd. Dupont ; P et éd. Sauvage, que nous suivons, après B. de Mandrot, leçon impliquant que* ledit seigneur *désigne Charles VIII.* — *c.* grant chose veu son estat et auctorité *éd. Dupont.* — *d. La fin de la phrase depuis* qui estoit *se trouve intercalée plus haut dans les éd. Sauvage et Lenglet, entre* refusa *et* tost après. *De plus, toute la phrase depuis* A ceste heure *termine indûment le chap. X dans toutes les éditions. Cette phrase, au contraire, par le sens, se rattache au chap. XI.* — *e.* Balassat *éd. Dupont.* — *f.* sceut *éd. Dupont.*

1. Paolo Orsini.
2. Philippe de Savoie.
3. Cf. ci-dessus, p. 56.
4. Robert de Balsac, seigneur de Rioumartin, d'Entragues et de Clermont-Soubiran, conseiller et chambellan du roi, qui venait de le nommer gouverneur de Pise. La leçon « Balassat », commune à toutes les anciennes éditions, avait caché longtemps la véritable identité du personnage, établie, grâce au manuscrit P, par B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 164, n. 3.

Medicis[a], se print à piller tout ce qu'il trouva en la maison, disant que leur bancquier[b] à Lyon luy debvoit grant somme d'argent. Et, entre aultres choses, print une licorne[1] entière, qui valloit six ou sept mil ducatz, et deux grans pièces d'une aultre et plusieurs aultres biens. D'aultres firent comme luy. En une aultre maison de la ville avoit retiré[2] tout ce qu'il avoit vaillant[c] : le peuple pilla tout[3]. La seigneurie eut partie des plus riches bagues et quelzques[d] vingt mil ducatz content qu'il avoit en son banc[4] en la ville et[e] plusieurs beaux potz d'agathe et tant de beaux camaieux bien taillés que merveilles, que autresfoiz avoiz veüz[f], et bien trois mil medailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres ; et croy qu'il n'y avoit point autant de belles medailles en Ytalie[5]. Ce qu'il[g] perdit en ce jour en meubles[h] en la cité valoit cent mil escuz passéz[i].

a. dudict Pierre de Medicis *omis par P.* — *b.* bancque *éd. Dupont.* — *c.* vaillent *P, suivi par B. de Mandrot : même prononciation et même sens.* — *d.* quelzques *omis éd. Dupont.* — *e.* en *P ;* et *éd. princeps, leçon préférable.* — *f.* j'avoye veuz *éd. Dupont.* — *g.* qui *P.* — *h.* en meubles *omis éd. Dupont.* — *i.* escuz et plus *éd. Dupont.*

1. Il est souvent question de licorne dans les textes du XV^e siècle. Olivier de la Marche et Georges Chastellain parlent notamment à plusieurs reprises de celles des ducs de Bourgogne : la corne de cet animal fabuleux décelait, croyait-on, la présence du poison dans les mets. Le moyen âge utilisait à cet effet soit la corne de l'antilope oryx, soit l'ivoire fourni par la dent du narval. Voir L. de Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre* (Paris, in-8°, 1853), t. II, p. 369 et suiv.

2. C'est-à-dire : mis de côté, entassé.

3. Contrairement à ce que pourrait faire croire la marche du récit de Commynes, le pillage n'eut lieu qu'après le départ de Charles VIII (P. Villari, *La storia di Girolamo Savonarola e di suoi tempi*, t. I, p. 255).

4. Entendez : dans sa banque. Voir ci-dessus, p. 35, n. 4.

5. Les richesses des Médicis ont été décrites par Muntz, *Les précurseurs de la Renaissance* (Paris, 1882, in-8°), qui parle du pillage des collections et rapproche les textes qui s'y rapportent, p. 211 et suiv.

Or estoit le roy en la cité de Florence, comme dit est, et se fit[a] ung traicté[1] avecques eulx ; et croy qu'ilz le firent de bon cueur. Ilz donnèrent au roy six vingts mil ducatz, dont ilz en paièrent cinquante mil contens ; et, du reste, en prindrent ung terme[b] en deux paiemens assés briefz[2]. Et prestèrent au roy toutes leurs[c] places dont j'ay parlé[3] et changèrent leurs armes, qui estoit la fleur de liz rouge, et en prindrent de celles que le roy porte[d], lequel les prist[e] en sa protection et garde et leur promist et jura sur l'autel sainct Jehan leur rendre les places quatre moys après qu'il seroit dedans Napples ou plus tost s'il retournoit en France ; mais la chose a prins aultre train, dont sera parlé après .

Il arresta poy à Florence[4] et tira vers Senne[5], où il fut bien receü, et de là à Viterbe[6], où les ennemys avoyent intention de leur[g] venir loger et s'y[h] fortiffier pour[i] combatre, s'ilz y veoient leur adventaige (et ainsi le me disoit l'ambassade[j] du roy Alphonce et celle[k] du pape, qui estoit à Venise[7]), car

a. Or estant le roy en la cité de Florence, comme dit est, se feit *éd. Dupont.* — *b*. en prindrent ung terme *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c*. les *éd. Dupont.* — *d*. portoit *éd. Dupont.* — *e*. print *éd. Dupont.* — *f*. cy après *éd. Dupont.* — *g*. leur *P, omis partout ailleurs et corrigé inutilement en* se *par B. de Mandrot.* — *h*. si *P.* — *i*. et *éd. Dupont.* — *j*. l'ambassadeur *éd. Dupont.* — *k*. celluy *éd. Dupont.*

1. Le pacte conclu le 25 novembre, dont il s'agit ici, est analysé par Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 472 et suiv. Le texte en est donné par le marquis Gino Capponi dans l'*Archivio storico italiano*, t. I, p. 348 et suiv., et par Thuasne, éd. du *Diarium* de Burchard, t. II, p. 647 et suiv.

2. Le paiement différé des 70,000 ducats était fixé pour 40,000 en mars et pour 30,000 en juin 1495.

3. Cf. ci-dessus, p. 56.

4. « Il s'arrêta peu à Florence. » Le séjour de Charles VIII à Florence dura du 17 au 28 novembre.

5. Charles VIII entra à Sienne le 2 décembre.

6. Il y entra le 10 décembre.

7. Giambaptista Spinelli était le principal agent du roi de Naples à Venise.

don Ferrande s'estoit retiré vers Rome. Et, à la verité, je m'atendoys que ce[a] roy Alphonce y vint en personne, veü qu'il estoit extimé de grant cueur, et laissast[b] son filz dedans le royaulme ; et me sembloit le lieu propice pour eulx : car il eust eu son royaulme et[c] les terres du pape et les places des Orsins à son doz[d]. Mais je fuz tout esbaÿ que lettres me vindrent du roy, comme il estoit en la ville de Viterbe ; et puis ung commandeur luy bailla le chasteau, et le tout par le moyen du cardinal de Sainct-Pierre-*ad-vincula*[1], qui en[e] estoit gouverneur, et les Coulonnois[2]. Lors me sembla que Dieu vouloit mectre fin à ceste besongne, et me repentis que avoie escript au roy et conseillé prendre ung bon appoinctement[3] : car on luy en offroit assés.

Aiguependant et Montflascon luy furent rendus avant que[f] Viterbe[4], et toutes les places d'alentour, comme fuz adverti par lettres du roy et celles de la Seigneurie qui, jour par jour estoient[g] advertis de ce qui survenoit par leurs ambassadeurs et m'en monstroient[h] plusieurs lettres ou le me faisoient dire par ung de leurs secretaires[5].

Et, de là, tira le roy à Neppe[6] et puis aux terres des Ursins, qui toutes luy furent rendues par le seigneur Charles Ursin, filz bastard du seigneur Virgille[7] Ursin, disant avoir ce com-

a. le *éd. Dupont.* — *b.* qu'il laissast *éd. Dupont.* — *c.* et *omis éd. Dupont.* — *d.* dox *P et éd. B. de Mandrot.* — *e.* qu'en *P et éd. B. de Mandrot.* — *f.* que *omis par éd. Dupont.* — *g.* estoit *P.* — *h.* monstrèrent *éd. Dupont.* — *i.* Romme *partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.*

1. Julien de la Rovère.
2. Entendez : ainsi que les Colonna.
3. Commynes révèle ainsi que, de Venise, il conseillait au roi un arrangement avantageux destiné à mettre fin à l'expédition. Cf. sur ses menées parallèles à Florence, ci-dessus, p. 54.
4. Acquapendente (province de Viterbe) et Montefiascone (province de Rome) (7-9 décembre).
5. Sur ces informations, cf. ci-dessus, p. 48, n. 7.
6. Nepi, province de Rome, circondario de Viterbe.
7. Virginio Orsini, dont Carlo était le fils légitimé. Les places

mendement de son père, lequel estoit serviteur souldoyé de roy Alphonce, disant que, autant que don Ferrand seroit à Rome et[a] en la terre de l'Eglise, qu'il luy tiendroit compaignée, et non plus. Ainsi vivent en Ytalie, et les seigneurs et les cappitaines : en ont sans cesse practique avecques les ennemys et ont grant paour[b] d'estre des plus foibles. Et fut receü ledit seigneur dedans Brachanne[1], principalle place dudit seigneur Virgille, qui estoit belle et forte et bien garnie de vivres. Et ay bien fort ouy estimer au roy ladite place et le recueil[2] que l'on luy fit : car son armée estoit en necessité et extremité de vivres et tant que plus ne pouvoit. Et qui[c] considereroit bien quantes foiz ceste armée cuida rompre, depuis qu'elle[d] arriva à Vienne ou[e] Daulphiné, et comment elle se renovoit[f] et par quelles aventures, on diroit bien[g] que Dieu la conduisoit.

[CHAPITRE XII]

[La marche sur Rome]

[1.] *Comment le roy envoya le cardinal Sainct-Pierre*-ad-vincula, *qui fut depuis appelé le pape Jules II, dedans Hostie.* — De Brachanne[3] envoya le roy le cardinal Sainct-Pierre-*ad-vincula* à Hostie, dont il estoit evesque ; et est lieu de grant[h] importance, et le tenoient les Coulonnois qui l'avoient robbé

a. d'autant que don Ferrand seroit alloué et *éd. Dupont.* — *b.* poeur *P et éd. B. de Mandrot.* — *c.* qu'il *éd. Dupont.* — *d.* qu'il *éd. Dupont.* — *e.* au *éd. Dupont ; même sens.* — *f.* se revenoit *éd. Dupont ;* se renouoit *éd. B. de Mandrot.* — *g.* ouvertures, brief on disoit *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *h.* grande *P, que suit B. de Mandrot.*

dont il s'agit sont : Campagnano (province et circondario de Rome), Anguillara et Bracciano (province de Rome) et Trevignano (province de Trévise).

1. Bracciano, dont il vient d'être question à la note précédente.
2. C'est-à-dire : l'accueil, la réception.
3. Bracciano, où Charles VIII se tint du 19 au 31 décembre 1494.

sus[a] le pape ; et les gens du pape l'avoient osté audit cardinal, n'y avoit guères[1]. La place estoit très foible ; mais long temps depuis tint Rome en grant subjection, et avec ledit cardinal, lequel estoit grant amy des Coulonnois, qui estoient nostres par le moyen du cardinal Escaigne[b], frère du duc de Milan[2] et vi-chancelier, aussi en hayne des Ursins, dont tousjours sont et ont estéz opposites ; et est toute la terre de l'Eglise troublée pour ceste parcialité, comme nous dirions Lusse et Grantmont[3], ou, en Hollande, Houc et Cabillau[4].

Et quant ne seroit ce differant[5], la terre de l'Eglise seroit la plus heureuse habitation pour les subjectz qui soit en tout le monde, car ilz ne paient ne tailles ne guères aultres chouses[6] et seroient tousjours bien conduictz, car tousjours les papes sont saiges et bien conseilléz ; mais très souvent en advient de grans et crueulx meurtres et pilleries. Depuis quatre ans, en avons veü beaucop, tant de ungs que d'aultres : car, depuis, les Coulonnoys ont estéz contre nous[7], à leur grant tort, car ilz avoient vingt mil ducatz de rente et plus, oudit

a. l'avoit prins sur *éd. Dupont.* — *b.* cardinal Ascaigne *éd. Dupont ;* cardinal d'Escaigne *P, suivi par B. de Mandrot.*

1. Les Colonna avaient saisi Ostie le 18 septembre ; le cardinal Julien de la Rovère y mit ses troupes le 25 décembre.

2. Ascagne Sforza, vice-chancelier de l'Église romaine, frère du duc Ludovic Sforza.

3. Luxe et Grammont, deux familles navarraises dont les luttes se poursuivirent au XVe siècle et dont Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, éd. P. Courteault, p. 37, dit : « Ne sont pas moins contraires que le feu et l'eau. »

4. Hoek et Cabillau, familles qui jouaient le même rôle en Hollande. Cf. Georges Chastellain, *Chronique*, liv. I, ch. LXX, éd. Kervyn, t. I, p. 210, et Olivier de la Marche, *Mémoires*, Introduction, ch. XX, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. I, p. 93.

5. C'est-à-dire : et n'était ce différend,...

6. Entendez : autres taxes.

7. En octobre 1495. Cf. ci-après, liv. VIII, ch. XVI.

royaulme[a], en belles seigneuries[1], comme le conté de Taillecouste[2] et aultres, que par avant[3] avoient tenuz les Ursins, et toutes aultres chouses qu'ilz avoient sceü demander, tant en gendarmes que en pensions ; mais firent ce qu'ilz firent[b] par vraye desloyaulté et sans nulle occasion. Et fault entendre que, de toute ancienneté, ilz estoient partisans de la maison d'Arragon et aultres ennemys du roy de France, pour ce qu'ilz estoient Gibelins, et les Ursins partisans de France, comme les Florentins, pour estre de la part guelfe.

Avecques ledict cardinal de Sainct-Pierre-à-*Vincula*, à Hostie, fut envoyé Peron de Bache, maistre d'hostel du roy, qui trois jours paravant avoit apporté audit seigneur vingt mil ducatz par mer et estoit descendu à Plombin[4] (et estoit argent[c] presté du duc de Milan) ; et estoit demouré en l'armée de mer, qui estoit petite, le prince de Salerne[5] et ung appellé le seigneur de Serrenon[6], de Prouvence, que la fortune mena en Corseque[d 7], leur navire fort gasté ; et misdrent tant à se rabiller[8] qu'ilz ne servirent de riens ; et si cousta largement ladite armée de mer. Et trouvèrent le roy dedans Naples.

Audit Hostie y avoit avecques ledit cardinal bien cinq cens hommes d'armes et deux mil Suysses, et y estoit le conte de Ligny, cousin germain du roy, de par mère[9], le seigneur

a. royaulme de Naples *éd. Dupont.* — *b.* mais ce qu'ilz feirent, ilz le feirent *éd. Dupont.* — *c.* de l'argent *éd. Dupont ;* argens *éd. B. de Mandrot.* — *d.* Donserque *partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot. La bonne leçon avait été devinée par Sauvage.*

1. Cf. ci-après, liv. VIII, ch. 1.
2. Tagliacozzo, Abruzze ultérieure, circondario d'Avezzano.
3. Nous dirions : auparavant.
4. Piombino, province de Pise, circondario de Volterra.
5. Antonello di San Severino.
6. Louis de Villeneuve.
7. C'est-à-dire : que le hasard d'une traversée mauvaise jeta sur les côtes de Corse (Corsica).
8. Entendez : ils mirent tant de temps à rhabiller leur navire endommagé par la tempête.
9. Louis de Luxembourg, comte de Ligny, né de Marie de Sa-

d'Alegre[1] et aultres. Et là cuidoient passer le Tibre pour aller enclorre don Ferrand, qui estoit dedans Rome, avecques jà faveur et ayde des Coulonnois, dont estoient chiefz de la maison pour lors Prospre et Fabrice Coulonne, et le cardinal Coulonne[2], à qui le roy païa deux mil hommes à pied par la main dudit seigneur de Bache[3], qu'ilz avoient assembléz à leur plaisir ; et faisoient leurdite[a] assemblée à Jannesome[4], qui est à eulx.

[2.] *Et de ce que le pape faisoit à Romme cependant et comment le roy y entra, malgré tous ses ennemis, avec les parcialitéz entre les Ursins et Colonnois dans ladicte ville de Romme.* — Il fault entendre que icy viennent plusieurs propos à ung coup ; et de chascun fault dire quelque chose. Avant que le roy eust Viterbe, il avoit envoyé le seigneur de la Trimoïlle[5], son chambellan, et le president de Ganay[6], qui avoit son séel[b], et le general Bidant[c][7] à Rome, cuidant traicter avecques le pape, qui tousjours praticquoit[8], comme est la coustume en Ytalie. Eulx estants là, le pape mist de nuyt en la cité don Ferrand et toute sa puissance, et furent noz gens arrestéz, mais poy[d]. Le jour propre, les depescha le pape, mais il retint

a. dite *omis éd. Dupont.* — *b.* sceau *éd. Dupont.* — *c.* Bidand *P ;* Bidant, *éd. Dupont.* — *d.* peu *éd. Dupont, qui interprète justement* peu de temps ; *c'est à tort que Sauvage interprète :* en petit nombre.

voie, la sœur de la reine de France, Charlotte. Louis était fils du connétable de Saint-Pol, exécuté en 1475. Cf. notre t. II, p. 91.

1. Yves de Tourzel, sire d'Alègre.

2. Prosper et le cardinal Jean Colonna étaient frères, et tous deux fils du prince de Salerne, Antonello di San Severino ; leur cousin était Fabrice Colonna.

3. Entendez : à qui le roi fit payer, par l'entremise de Perron de Baschi, le montant de la solde de deux mille fantassins.

4. Genzano, en Basilicate.

5. Louis de la Trémoïlle, prince de Talmont.

6. Jean de Ganay, président au Parlement de Paris.

7. Le receveur général des finances de Languedoïl, Denis de Bidant.

8. C'est-à-dire : se livrait à des marchandages.

prisonnier le cardinal Escaigne[a][1], vi-chancelier et frère du duc de Milan, et Prospre Coulonne : aulcuns dient que ce fut de leur vouloir. Et de toutes ces nouvelles eüz incontinent lettres du roy, et la Seigneurie[2], et encores[b] plus amplement de leurs gens. Et tout cecy fut[c] avant que le roy entrast en Viterbe, car nulle part n'arrestoit que deux jours en ung lieu[3], et advenoient les chouses myeulx qu'il ne les eu sceü penser : aussi le Maistre des seigneurs s'en mesloit, et le congnoissoit chascun[4].

Ceste armée, qui estoit à Hostie, ne servoit de riens, pour le mauvais temps. Et aussi fault entendre que les gens que avoit mené Monsr d'Aubigny estoient retournéz, et luy aussi, et n'en avoit plus de charge. Et si avoit-on donné congé aux Italiens qui, en Romanie[d][5], avoient esté avecques luy, que avoit mené le seigneur Rodof de Mantoua[6], le seigneur Galiot de La Myrandole[7], Fracasse[8], frère du seigneur Galiace[e] de Sainct-Severin, qui furent bien païéz ; et estoient envyron cinq cens arméz que le roy payoit. Et, comme avez ouy, au

a. Ascagne *éd. Dupont ;* d'Escaigne *P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* encores *avec omission de* et *dans les éditions antérieures à celle de B. de Mandrot ;* et encores *P.* — *c.* fut faict *éd. Dupont.* — *d.* Romanie *P et éd. Sauvage ;* Rommaigne *éd. princeps et éd. Dupont.* — *e.* Galleasche *éd. Dupont.*

1. Cf. ci-dessus, p. 71, n. 1.

2. Entendez : j'eus incontinent la nouvelle par une lettre du roi, ainsi que (en même temps) la Seigneurie (de Venise).

3. A distance, étant à Venise, Commynes juge un peu trop approximativement ; quelques-uns des séjours de Charles VIII durèrent six jours (Viterbe) ou même douze jours (Bracciano).

4. C'est toujours la même idée : tous les calculs sont déjoués parce que Dieu protège le roi, ce dont tous s'aperçoivent.

5. Romagne. Cf. ci-dessus, p. 37-38.

6. Rodolphe de Gonzague, oncle du marquis de Mantoue, dont le rôle devait être de premier plan dans la guerre. Cf. notre Index.

7. Galeotto Pic de la Mirandole, beau-frère du marquis de Mantoue.

8. Surnom de Gasparo di San Severino, fils du comte de Caiazzo, Roberto, et frère de Galéas.

partir de Viterbe alla le roy à Neppe[a 1], que tenoit le seigneur Escaigne[b]. Et n'est riens plus certain que à l'heure que noz gens estoient à Hostie, qu'il ne tumbast plus de vingt brasses de mur de la ville de Rome[2], par là où l'on debvoit entrer.

Le pape, voyant si soubdainement venir ce jeune roy avecques ceste bonne[c] fortune, consent que le roy entre (et aussi il ne l'eust sceü desnyer[d]) et requiert lettre d'asseüreté, qu'il eut, pour don Ferrando, duc de Calabre et seul filz du roy Alphonce, lequel de nuyt se tira à Napples ; et le conduisit jusques à la porte le cardinal[e] Escaigne[3]. Et le roy entra dedans Rome en armes, comme ayant[f] auctorité de faire partout à son plaisir ; et luy vindrent au devant plusieurs cardinaulx et les gouverneurs et senateurs de la ville ; et logea au palais Sainct-Marc (qui est le quartier des Coulonnois, ses amys et serviteurs pours lors) et le pape se retira au chasteau Sainct-Angel[4].

a. Naples *éd. Dupont, toutefois avec correction en* Nepi. — *b.* Ascagne *éd. Dupont ;* d'Escaigne *P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* bonne *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* ne l'en eust il sceu garder *éd. Dupont.* — *e.* le cardinal *omis dans P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* aient *P, suivi par B. de Mandrot : même prononciation et même sens.*

1. Cf. ci-dessus, p. 69.

2. Ce premier écroulement d'un morceau de la muraille romaine, depuis longtemps négligée, se produisit le 23 décembre. Cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 163.

3. Entendez : et le cardinal Ascagne Sforza le conduisit jusqu'à la porte (San Lorenzo). Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 505.

4. Sur l'entrée de Charles VIII à Rome, voir Delaborde, *op. cit.*, p. 507 et suiv.; Gregorovius, *Storia di Roma*, t. VII, p. 423 et suiv.; Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. II, p. 77 et suiv. M^lle^ Dupont, parmi les *Preuves* de son édition, t. III, p. 364 et suiv., publie *L'entrée du roy nostre sire à Romme*, pièce imprimée contemporaine destinée à vulgariser l'exploit royal. Le gouvernement, dans ce document officiel, insère la missive du roi au duc de Bourbon (12 janvier 1496), reproduite parmi les *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 142 et suiv.

[CHAPITRE XIII]

COMMENT LE ROY ALPHONSE FEÏT COURONNER SON FILZ FERRAND ET DE LA MAUVAISE VIE QUE AVOIT MENÉE LE VIEUX FERRAND, SON PÈRE, ET LUY AUSSI.

Estoit-il possible de croire que le roy Alphonce, si orgueilleux, norry à la guerre, et son filz et tous ces Ursins[a], qui ont si grant part à Rome, n'ousassent demourer en la cité, qui veoient[b] et sentoient que le duc de Millan bransloit et les Veniciens et se praticquoit une ligue, qui eust esté conclue si quelque resistance se fust faicte à Viterbe ou à Rome, — comme j'estoie bien asseüré, — pourveü qu'ilz eussent peü arrester le roy aulcuns jours? Au fort[1], il failloit que Dieu monstrast que toutes ces choses passoient le sens et congnoissance des hommes ; et si est bien de noter que, ainsi comme les murs de la ville estoient tumbéz, ainsi tumba bien[c] quinze brasses des avants-murs du chasteau Sainct-Angel[2], comme m'ont compté plusieurs, et entre aultres deux cardinaulx qui y estoient[3], qui misdrent grant peyne de mouvoir le roy à prendre cella pour miracle et faire prendre par force le pape, comme je diray après[d].

a. ses voisins *P.* — *b.* quant ilz veoient *éd. Dupont.* — *c.* bien *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* qui misdrent grant peine de mouvoir le roy à prendre cella pour miracle et faire prendre par force le pape comme je diray après *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot, et peut-être interpolé.*

1. C'est-à-dire : en somme.

2. « Il est cheüt du chastel Sainct-Ange bien XL toises de la muraille sans y toucher : de quoy les Rommains se esbahissent et dient que c'est Dieu qui les veult pugnir » (*L'entrée du roy nostre sire à Romme*, dans Mlle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 369). Sur cet écroulement qui se produisit dans la nuit du 9-10 janvier 1495, voir aussi Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 163.

3. Julien de la Rovère et Ascagne Sforza.

Mais ung poy[1] fault parler du roy Alphonce. Dès ce que le duc de Calabre, appellé don[a] Ferrand, dont plusieurs foiz a esté parlé, fut revenu à Napples, le père, roy Alphonce, se jugea[b] n'estre digne d'estre roy, pour les maulx qu'il avoit faictz tant[c], en toutes cruaultéz, contre les personnes de plusieurs princes et barons, qu'il avoit prins sur la[d] seüreté de son père et de luy[2] et, bien jusques au nombre de vingt quatre, les[e] fit mourir, dès ce que le père fut mort (qui les avoit gardéz quelque temps, depuis la guerre qu'ilz avoient eu contre luy), que[f] aussi deux aultres que le père avoit pris sur sa seüreté, dont l'un estoit le prince de Rosanne, duc de Cesse[g 3]. Ledit duc[h] de Rosanne avoit espousé la seur dudit don Ferrand[4] et en avoit eu ung filz[i 5] qui avoit espousé[j] la fille dudit don Ferrand[6] pour myeulx l'asseürer : car ledit prince luy avoit voullu faire une grande trahison et avoit bien desservy toute pugnition, s'il ne l'eust pris à seüreté[k], venant devers luy à son

a. don *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot. Ce dernier éditeur fait observer que, dans ses lettres, Charles VIII donne toujours ce titre à son rival.* — *b.* jugeant *P et éd. princeps ;* jugea *éd. Sauvage et éd. B. de Mandrot, par correction ;* renonça à la couronne jugeant *éd. Dupont, qui interpole pour rendre intelligible une fausse leçon.* — *c.* tant *omis par éd. Dupont.* — *d.* sa *P.* — *e.* et les *éd. Dupont.* — *f.* et *partout, sauf dans P, que B. de Mandrot corrige sans raison.* — *g.* et l'aultre duc de Cesse *partout ailleurs que dans P (suivi par B. de Mandrot) : correction injustifiée, comme l'indique notre note 3.* — *h.* ce prince *éd. Dupont.* — *i.* ung très beau filz *éd. Dupont.* — *j.* eu à espouse *éd. Dupont.* — *k.* s'il n'eust prins asseurté *éd. Dupont.*

1. Un peu.
2. Cf. ci-dessus, p. 9.
3. Marino di Marzano, prince de Rossano et duc de Sessa. Sauvage et Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 373, n. 2, s'efforcent d'expliquer leur texte ; mais nous croyons, avec B. de Mandrot, au t. II de la sienne, p. 177, que l'erreur des leçons provient non de Commynes, mais d'un scribe.
4. Éléonore d'Aragon, fille naturelle d'Alphonse le Magnanime.
5. Giambaptista di Marzano.
6. Béatrice. Mais Giambaptista, qui lui avait été fiancé ne l'épousa pas ; et elle fut mariée à Mathias Corvin, roi de Hongrie.

mandement. Et le mist en prison[a], et puis le filz[1], dès ce qu'il fut en l'eage de quinze à seize[b] ans. Et y avoit demouré le père trente et quatre ans à l'heure que ledit Alphonce est venu à estre roy ; et lors fist mener tous ces prisonniers à Yscle[c 2], une petite ysle près de Napples, dont oÿrez parler ; et là les fist tous assommer. Quelc'un en retint au chasteau de Napples, comme le filz dudit de Rosanne et le conte de Pople[d 3]. Et me suis fort enquis comme on les fist mourir[e] ; car plusieurs les cuydoient en vie quant le roy entra en Napples[f] ; et m'a esté dit par homme de[g] leurs principaulx serviteurs, que par ung More[h] d'Affricque[i] les fist assommer[j] (lequel incontinent après, par[k] son commendement, s'en alla en[l] Barbarie, afin qu'il n'en fust point de nouvelles), sans espargner ces vieulx princes qui trente et quatre ans y avoient esté.

Nul homme n'a esté plus cruel que luy ne[m] plus vicieulx[n] ne plus gormant. Le père estoit plus dangereux, car nul ne congneüt oncques son courroux[o] ; et, en faisant bonne chère,

a. en merveilleuse et puante prison *éd. Dupont.* — *b.* à seize *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* Yselle *P ;* Ayselle *éd. princeps ;* Iscle *éd. Dupont.* — *d.* comme le filz dudict seigneur de Rosane et le noble conte de Popoli *éd. Dupont.* — *e.* mourir si cruellement *éd. Dupont.* — *f.* en la bonne ville et cité de Naples *éd. Dupont.* — *g.* homme de *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *h.* tant par leurs principaux serviteurs que par un More *éd. Godefroy et éd. Lenglet, d'où l'amusante bévue de Sismondi,* Histoire des Républiques italiennes *(Paris, 1818, in-8°), t. XII, p. 199, disant :* « *Commynes déclare s'être assuré par le témoignage d'un Africain employé à ces exécutions...* » — *i.* du pays d'Affrique *éd. Dupont.* — *j.* assommer villainement et horriblement *éd. Dupont.* — *k.* par *omis par éd. Dupont.* — *l.* s'en alla audict pays de *éd. Dupont.* — *m.* ne plus mauvais ne *éd. Dupont.* — *n.* vicieux et plus infect *éd. Dupont.* — *o.* nul ne se congnoissoit en luy ne en son courroux *éd. Dupont.*

1. Giambaptista, cité ci-dessus, p. 77, n. 5.
2. Ischia.
3. Gian-Paolo Cantelmo.

prenoit et trahissoit les gens, comme le conte Jacques[1], qu'il print et feïst mourir[a] estant ambassadeur devers luy, de par le duc Francisco de Millan, duquel il avoit espousé[b] la fille bastarde[2] (mais il fut consentant[c] du cas, car tous deux le craignoient pour sa vertu[3] et la sequelle qu'il avoit en Ytalie des Brasisques[4] ; et estoit filz de Nycolle Pissenyn[d 5]) ; et ainsi, comme dict est, print tous les aultres, et jamais en luy n'y avoit grace ne misericorde, comme m'ont compté de ses prouchains[e], et n'avoit nulle compassion du peuple[f 6].

Quant aux deniers, faisoient toute la marchandise du royaulme, jusques à bailler les pourceaulx à garder au peuple et les failloit engresser pour myeulx les vendre ; et, s'ilz mouroient, failloit qu'ilz[g] les paiassent. Es lieux où croist huille d'holif, comme en Pouille, l'achaptoient[h] presque à leur plaisir[7] ; et semblablement le fromment, et avant qu'il fust mur, et le vendoient le plus cher qu'ilz povoient ; et si ladite marchandise s'abbessoit de pris, contraignoient le peuple de le reprendre[i] ; et, pour le temps qu'ilz vouloient vendre, nul ne

a. mourir villainement et horriblement *éd. Dupont.* — *b.* avoit eu à femme et espouse *éd. Dupont.* — *c.* consentent *P, que suit B. de Mandrot : même prononciation et même sens.* — *d.* Pisseuyn *P.* — *e.* prouchains parens et amis *éd. Dupont.* — *f.* et jamais n'avoit eu aucune pitié ne compassion de son povre peuple *éd. Dupont.* — *g.* qui *P.* — *h.* ilz l'achaptoient luy et son filz *éd. Dupont.* — *i.* la prendre *éd. Dupont.*

1. Le fameux condottiere Jacopo Piccinino.
2. Drusiana, fille naturelle de François Sforza.
3. Dans le sens italien du mot : la *virtù*.
4. Les Bracceschi, ainsi appelés de Braccio de Montrone, condottiere célèbre, tué au siège d'Aquila en 1424.
5. Nicola Piccinino.
6. Bien que la maison aragonaise de Naples mérite, en partie au moins, l'appréciation sévère que porte sur elle Commynes, il n'est que juste, sans doute, de faire observer que notre auteur a surtout puisé ses renseignements auprès de membres du clan angevin, hostile à la maison rivale.
7. Entendez : au prix qu'il leur plaisait de fixer.

povoit vendre que eulx. Si ung seigneur ou baron estoit bon mesnager ou cuidoit espargner quelque chose, ilz luy demandoient à emprunter ; et luy failloit bailler par force. Ilz leurs ostoient les races des chevaulx, dont ilz en ont plusieurs, et les prenoient pour eulx et les faisoient gouverner en leurs mains, et en si grand nombre, tant chevaulx, juments que poulains, qu'on les estimoit à beaucop de milliers ; et les envoyoient[a] paistre en plusieurs lieux aux[b] pasturaiges des seigneurs et aultres, où ilz avoient grand dommaige.

Tous deux ont pris à force[1] plusieurs femmes. Es[c] choses ecclesiastiques ne gardoient nulle reverance ne obeissance. Ilz vendoient eveschéz, comme celle de Tarente vendit[d] le père[2] treize mil ducatz à ung Juif, pour le bailler à son filz, qu'il disoit chrestien. Bailloit abbayes à ung faulconnier, et à plusieurs[3], pour leurs enffans, disant : « Vous entretiendrez tant d'oiseaulx et les muerez[e] à voz despens et tiendrés tant de gens à voz despens[4]. » Le filz ne fit jamais karesme ne semblant qu'il en fust. Maintes années fut sans se confesser ne recepvoir Dieu[f]. Et, pour conclusion, il n'est possible de pis faire qu'ilz ont faict tous deux. Et aulcuns ont voulu dire que le jeune roy Ferrand eust esté le pire, combien qu'il estoit

a. envoyoit *P.* — *b.* et *P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* Aux *éd. Dupont.* — *d. B. de Mandrot restitue par conjecture un* que *entre* Tarente *et* vendit. *Correction inutile : voir ci-dessous, n. 2.* — *e.* nicherez *éd. Dupont.* — *f.* ne recepvoir nostre Sauveur et redempteur Jesus-Christ *éd. Dupont.*

1. De force. Autrement dit : ils les ont violentées.

2. Entendez : tel l'évêché de Tarente que le père (le roi Alphonse) vendit à un Juif. Dans cette phrase, « celle de Tarente » (évêché étant pris au féminin) est le complément de « vendit », et « le père » en est le sujet.

3. Commynes veut dire que le fait se répéta plusieurs fois.

4. Le service de la vénerie, d'ailleurs si développé dans les cours princières au XV^e^ siècle, jouait effectivement un rôle privilégié à la cour aragonaise de Naples. Cf. Arm.-Ad. Messer, *Le Codice aragonese*, p. XL et suiv.

humble et gracieulx quand il mourut, mais aussi il estoit en necessité[1].

[CHAPITRE XIV]

Comment le roy Alphonse s'en fuyt en Cecille et feït penitence.

Or pourroit sembler aux lisans que je disse toutes ces choses pour quelque hayne particulière que je auroys eue à eulx. Mais, par ma foy, non fois[a]; mais le diz pour continuer mes memoires, où se peult veoir, dès le commencement de l'entreprise de ce voyage, que c'estoit chose impossible aux gens qui le guidoient, s'il ne fust venu de Dieu seul, qui vouloit faire son commissaire de ce jeune roy bon, si pouvrement pourveü et conduict, pour chastier roys si saiges[2], si riches et si experimentéz, et qui estoient[b] tant de personnaiges saiges, à qui la deffence dudit royaulme touchoit, tant aliéz et soubstenuz, et qui voïent[3] venir ce fetz[c][4] sur eulx de si loing, qui jamais n'y sceürent pourvoir ne resister en nul lieu : car, hors le chasteau de Napples, n'y eut nul qui empeschast le roy[d] ung jour naturel; et, comme a dit ce pape Alexandre qui règne, les Françoys y sont alléz[e] avecques des esperons de boys et de la craye en la main des fourriers pour marcher[5]

a. non faiz *éd. Dupont : même sens.* — *b.* et qui avoient *éd. Dupont;* et [avec] qui estoient *éd. B. de Mandrot.* — *c.* faiz *éd. Dupont : même sens.* — *d.* le roy Charles huictiesme *éd. Dupont.* — *e.* venuz *éd. Dupont.*

1. Entendez : il se trouvait dans le besoin.
2. En qualifiant de « saiges » les princes dont il vient de faire un portrait si peu flatté, Commynes nous définit à merveille en quoi consiste pour lui la « sagesse ».
3. Qu'il faut prononcer : voyant.
4. Ce faix.
5. C'est-à-dire : marquer.

leurs logis, sans aultre peyne. Et dit des « esperons de bois », pour ce que, pour ceste heure, les gens jeunes, quant ilz vont par ville, leur page leur mect une petite broche de bois dedans le soulier en pentoufle[a], et sont sur les[b] mulles, branslans les jambes.

Et poy de foiz[1] ont prins le harnois noz[c] gens, en faisant ce voïage ; et ne mist le roy, depuis Ast à entrer dedans Napples, que quatre moys, dix et neuf jours[2]. Ung ambassadeur en y eust mis une partie. Par quoy conclud[d] ce propos, disant, après l'avoir ouy dire à plusieurs bons hommes de religion et de saincte vie[3] et à mainte aultre sorte de gens (qui est la voix de Dieu[e] que la voix du peuple), que Nostre Seigneur les vouloit pugnir visiblement, et que chascun le congneüt, et par eulx donner[f] exemple à tous roys et princes de bien vivre et selon ses commendemens : car ces seigneurs de la maison d'Arragon, dont je parle, perdirent honneur et royaulme et grant richesses et meubles de toutes natures, si departis que à grans peyne scet-l'on qu'ilz sont devenuz ; puis perdirent les corps, trois en ung an ou peu davantaige ; mais j'espère que les ames n'ont point esté perdues. Car le roy Ferrand, qui[g] estoit filz bastard d'Alphonce[4] — lequel Alphonce fut saige roy et honnourable et tout bon —, porta grand

a. ou pentoufle *éd. Dupont. En réalité, on rabattait le soulier en pantoufle.* — *b.* leurs *éd. Dupont.* — *c.* de nos *éd. Dupont.* — *d.* conclud[z] *éd. B. de Mandrot.* — *e.* de N. S. J. C. *éd. Dupont.* — *f.* pour donner *éd. Dupont.* — *g.* qui *répété dans P et ensuite gratté.*

1. Peu de fois, rarement.

2. Le trajet d'Asti à Naples fut parcouru du 6 octobre 1494 au 22 février 1495.

3. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 181, n. 2, suggère que Commynes fait peut-être ici allusion aux « Bons Hommes », disciples de saint François de Paule, que Louis XI établit à la porte de son château de Montils-lès-Tours, comme on l'a vu à notre t. II, p. 294. François de Paule avait eu à se plaindre de la maison d'Aragon.

4. Alphonse le Magnanime.

passion[1] ledit Ferrand en son cueur de veoir venir sur luy ceste armée et qu'il[a] n'y pouvoit remedier ; et veoit que luy et son filz avoient mal vescu et estoient très haïz : car il estoit très saige roy. Et si trouva ung livre, comme m'ont certifié des plus prouchains de luy, qui fut trouvé, en defaisant une chapelle, où il y avoit escript dessus : *Le roy*[b], *avecques son conseil secret ;* et veult-l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui luy est advenu[2]. Et n'estoient que trois à le veoir, et puis le jetta au feu.

Une aultre passion avoit, que son filz Alphonce ne Ferrande, filz de son filz, ne vouloient[3] croire ceste venue et parloient en grant menace du roy et en grant mespris, disant qu'ilz viendroient au devant de luy jusques aux monts ; et ilz en furent bien près. Et pour son commendement ne se vouloient taire ; et il leur disoit qu'il prioit[c] à Dieu qu'ilz ne veïssent[d] jamais roy de France en Ytalie et qu'il y avoit veü seullement ung pouvre homme[e] de la maison d'Anjou qui luy avoit faict sousfrir beaucoup de peyne, qui fut le duc Jehan[4], filz du roy Regnier[5]. Travailla fort, par ung ambassadeur appellé messire Camilo Pandolfe[6], faire demourer le

a. qui *P*. — *b*. la voye *P ;* le verie *éd. princeps, éd. Sauvage, éd. Dupont et éd. Chantelauze ;* la verité *éd. Godefroy et éd. Lenglet. B. de Mandrot a adopté la correction, seule vraisemblable, à laquelle nous demeurons fidèle.* — *c*. jusques aux monts : et il en fut aucun qui prioit *éd. Dupont.* — *d*. qu'il ne vinst *éd. Dupont.* — *e*. homme *omis par P.*

1. Entendez : supporta une grande douleur.

2. Il s'agit de la découverte à Tarente des prophéties de saint Calaldus ; le manuscrit fut déterré, à la suite d'une vision, le 8 avril 1492. Cf. Notar Giacomo, *Cronica di Napoli*, éd. P. Grazili (Naples, in-8°, 1845), p. 173.

3. C'est-à-dire : il avait une autre cause de douleur, qui était que ni son fils ni Ferrand, son petit-fils, ne voulaient...

4. Jean d'Anjou, duc de Calabre. Voir notre Index.

5. René d'Anjou.

6. Camillo Pandone. Allusion à l'ambassade de ce personnage à

roy, avant qu'il partist[a], luy offrant se faire[b] son tributaire de cinquante mil ducatz l'an et tenir le royaulme de luy en foy et hommaige ; et, voyant ne pouvoir parvenir à nulle paix ne appaiser l'estat de Milan[c], print[d] une maladie, dont il mourut[1] ; et en ses douleurs eut confession, et, comme j'espère, repentance de ses pechéz.

Le[e] filz Alphonce, qui tant avoit esté terrible et cruel et tant faict le mestier de la guerre avant que le roy partist de Rome, renonça à sa couronne ; entra[f] en telle peur que toutes les nuitz ne cessa de crier qu'il oyoit les Françoys et que les arbres et les pierres crioient *France!* et jamais n'eut hardiment de partir de Napples ; mais, au retour que fist son filz de Rome, le mist en possession du royaulme, le fist couronner[2] et chevaucher par la ville de Napples, acompaigné des plus grans qui y estoient, comme don Federic, son frère, et le cardinal de Gennes, et ledit nouveau roy au meillieu et acompaigné des ambassadeurs qui y estoient, et faire[g] toutes les sollempnitéz requises.

Et luy se mist en fuite et s'en alla en Cecille avecques la royne, sa belle-mère (qui estoit seur du roy Ferrand de Castille[3], qui encores vit, à qui appartient ledit royaulme de Cecille), en une place qu'elle y avoit[4] : qui fut grand nouvelle par le monde et par especial à Venise, là où j'estoye. Les ungs disoient qu'il alloit au Turc ; autres disoient que c'estoit pour

a. partist de Vienne *éd. Dupont.* — *b.* soy faire *éd. Dupont.* — *c.* de la ville de Millan *éd. Dupont.* — *d.* luy print *éd. Dupont.* — *e.* son *éd. Dupont.* — *f.* et entra *éd. Dupont.* — *g.* faire *P et éd. princeps ;* et luy feit *éd. Dupont.*

la cour de Charles VIII en janvier 1491. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 300.

1. Ferrand Ier mourut le 25 janvier 1494.

2. L'abdication est du 21 janvier, et le couronnement du nouveau roi du 25 janvier 1495.

3. Jeanne d'Aragon, sœur de Ferdinand le Catholique.

4. Mazzara-Sant'Andrea, province de Messine, où il mourut le 13 novembre 1496.

donner faveur à son filz, qui n'estoit point haÿ au royaulme ; mais mon advis fut tousjours que ce fut par vraye lascheté, car jamais homme cruel ne fut hardi ; et ainsi se voit par toutes histoires et ainsi se desespera Neron et plusieurs aultres.

Et si grand envye eut de fouyr qu'il dist à sa belle-mère, comme m'ont compté de ceulx qui estoient à luy, qu'il luy dist, le jour qu'il[a] partit, que si elle ne partoit, qu'il la laisseroit. Et elle luy respondit qu'il attendist encores trois jours, afin qu'il[a] eust esté en son royaulme ung an entier. Et il dist que qui ne le laisseroit aller, il se getteroit par les fenestres, disant : « Ne oyez-vous point comme chascun[b] crie *France* ? » Et ainsi se misdrent aux galées. Il emporta de toutes sortes de vins, qu'il avoit plus amé que aultre chose, et de toutes sortes de graines pour faire jardrins, sans donner nul ordre à ses meubles ne à ses biens, car la pluspart demoura au chasteau de Napples. Quelques bagues emporta et quelque[c] peu d'argent ; et allèrent en Cecille, audit lieu, et puis alla à Messyne ou à Palerne[1]. Mena[d] avecques luy plusieurs gens de la religion, vouant de jamais ne estre du monde ; et, entre les autres, aymoyt fort ceulx du mont d'Olyvet[2], qui sont vestus du blanc (lesquelz le m'ont compté à Venise, là où est le corps saincte Halayne[3] en leur monastère[4]), et se mist à mener la plus saincte vie du monde et servir Dieu à toutes les heures du jour et de la nuyt avecques lesdits religieux, comme ilz font en leurs couvents, et à faire[e]

a. qu'elle *éd. Dupont.* — *b.* ung chascun *éd. Dupont.* — *c.* quelque *omis par P.* — *d.* à Messyne où il appella et mena *éd. Dupont.* — — *e.* et là faisoit *éd. Dupont.*

1. Palerme.
2. Monte-Oliveto, province de Sienne.
3. Hélène, mère de l'empereur Constantin le Grand.
4. Il est probable qu'ici Commynes se réfère à sa seconde ambassade à Venise ; c'est alors qu'il put avoir sur ces faits le témoignage des moines Olivetains de Venise.

grans jeunes, abstinances et aumosnes. Et puis luy advint une terrible maladie de l'escoriation et de gravelle ; et me disrent n'en avoir jamais veü homme si persecuté ; et le tout portoit en grand pacience, deliberant aller user sa vie en ung monastère à Valence la Grand[1] et se vestir de religion ; mais il fut tant surprins de maladie qu'il vesquit peu et mourut[2] ; et, selon sa grand repentance, il est à esperer que son ame est glorieuse en paradis.

Son filz demoura peu après et mourut[3] de fièvres et fluz. Et croy qu'ilz sont myeulx qu'ilz n'estoient en ce monde. Et me semble que en moins de deux ans[4] ilz furent cinq roys portans couronne à Napples : les trois que ay nommés et le roy Charles de France huitiesme [et] don Federic, frère dudit Alphonce, qui de present règne.

CHAPITRE XV

[Charles VIII a Rome]

[1.] *Comment, après que le jeune roy Ferrand fut couronné roy de Naples, alla asseoir son camp à Sainct-Germain, pour resister contre la venue du roy.* — Et, pour esclarsir le tout, fault dire comme, dès ce que le roy don Ferrand fut couronné, vint[a] comme ung homme neuf, et luy sembla que toutes haynes et offences estoient abolyes[b] par la fuyte de son père. Et assembla tout ce qu'il peült de gens, tant de cheval que de

a. il devint *éd. Dupont.* — *b.* oubliées *éd. Dupont.*

1. Valencia, en Espagne. La maison de Naples restait de cœur très aragonaise.
2. Cf. ci-dessus, p. 84, n. 4.
3. Le 7 septembre 1496. Cf. notre Index.
4. Estimation tout approximative. Du 15 janvier 1494 au 7 septembre 1496, Ferrand Ier, Alphonse, Ferrand II, Charles VIII et Frédéric se succédèrent, en fait, comme rois de Naples.

pied, et vint à Sainct-Germain[1], l'entrée du royaulme, qui est lieu fort et aisé à deffendre et par où les François sont passéz deux aultres foiz, et là mist son champ et garnit la ville. Le lieu est deffendu d'une petite rivière[2], qui quelquefoiz se passe à gué, quelquefoiz[a] non ; et aussi se deffend par la montaigne et chasteau[b] qui est dessus. Et lors revint le cueur aux amys[c] dudit Ferrand.

Le roy estoit encores à Rome, où il sejourna environ vingt jours ou moins[d][3]. Plusieurs choses se traictoient. Avecques luy estoient bien dix-huit cardinaulx et d'autres qui vivoient neutrallement[e][4], et y estoit ledit Escaigne, vis-chancelier[f] et frère du duc de Millan[5], et *Petri-ad-vincula*[6], grans[g] ennemys du pape et ennemys l'ung de l'autre ; celuy de Gurse[7], Sainct-Denys[8], Sainct-Severin[9], Sabelli[10], Coulonne[11] et aultres. Tous vouloient faire election nouvelle et que au pape fust faict procès, lequel estoit oudit chasteau[12]. Deux foiz fut l'artillerie preste à tirer[h], comme m'ont compté les plus

a. et quelquefoiz *éd. Dupont.* — *b.* et chasteau *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* amy *P.* — *d.* ou moins *omis partout ailleurs que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* qui venoient de costé et d'aultre *éd. Dupont.* — *f.* ledict Ascaigne, monseigneur le vichancelier *éd. Dupont.* — *g.* qui estoient grans *éd. Dupont.* — *h.* à tirer *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.*

1. San-Germano (Cassino), Terre de Labour, circondario de Sora.
2. Le Rapido.
3. Entendez : vingt jours au moins. En réalité, du 31 décembre 1494 au 28 janvier suivant.
4. C'est-à-dire : qui ne prenaient point parti.
5. Ascagne Sforza, frère du duc de Milan Ludovic le More.
6. Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens (*Sancti Petri-ad-Vincula*).
7. Raymond Péraud, évêque de Gurk (Carinthie).
8. Jean de Bilhères-Lagraulas. Cf. ci-dessus, p. 46, n. 5.
9. Federico di San-Severino.
10. Giambaptista Savelli.
11. Jean Colonna.
12. Au château Saint-Ange. Cf. ci-dessus, p. 75.

grans[1] ; mais tousjours le roy[a] de sa bonté y resista. Le lieu n'estoit deffensable, car la mothe est faicte[b] de main d'homme, et petit[c] ; et alleguoient bien que ces murs estoient tumbéz par miracle. Et le chargeoient[2] d'avoir achapté ceste saincte dignité, et disoient vray ; mais ledit Escaigne en avoit esté le principal marchant[3], qui avoit tout guydé, et eu grant argent et la maison dudit pape, luy estant vis-chancelier, et les meubles qui estoient dedans et son office de vis-chancelier et plusieurs places du patrimoine. Et estoient[d] à l'envy qui seroit pape. Toutesfoiz je croy qu'ilz eussent consenti tous deux d'en faire ung nouveau au plaisir du roy, et encores françoys[e 4]. Et ne saurois dire si le roy fist bien ou mal ; toutesfoiz, je croy qu'il fit le myeulx d'appoincter, car il estoit jeune et mal acompaigné pour conduyre une si grand œuvre que de reformer l'Eglise, dont il avoit bien le pouvoir, mais qu'il[5] l'eust sceü bien faire. Je croy que toutes gens de congnoissance et de raison l'eussent tenu à une bonne, grande et très saincte besongne, mais il y fauldroit grant mistère[6] ;

a. le roy *omis par P.* — *b.* faicte *omis par éd. Dupont.* — *c.* petite *éd. Dupont.* — *d.* car eulx deux estoient *éd. Dupont, qui désigne par là Julien de la Rovère et Ascagne Sforza.* — *e.* et encores d'en faire ung françois *éd. Dupont.*

1. Le texte de Commynes rectifié, grâce au manuscrit P, ne permet pas de douter que le canon français n'ait été braqué sur le château pontifical, contrairement à ce que pensait Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 514, n. 1.

2. C'est-à-dire : et ils l'accusaient, lui imputaient à charge.

3. Sur l'élection d'Alexandre VI, voir Pastor, *Geschichte der Päpste*, t. III, p. 278. Nous montrerons, dans notre ouvrage en préparation sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie*, à quel point Alexandre VI a été un pape espagnol.

4. Entendez : même un pape français. — Sur ce dessein de faire un nouveau pape et les difficultés qui eussent été soulevées, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 514, et A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 100.

5. Entendez : pourvu qu'il.

6. « Mistère » (*ministerium*) signifie travail, labeur pénible.

toutesfoiz le vouloir du roy estoit bon, et est encores, en ce cas, s'il y estoit aidé[1].

[2.] *Et de l'accord que le roy Charles feït avec le pape estant encores à Romme.* — Le roy print ung aultre chemin et appoincta avecques le pape ung appoinctement qui ne povoit durer, car il estoit violant en aulcun point[2] ; et fut grant couleur de faire une ligue[3] dont après sera parlé. Par cest[a] appoinctement devoit estre paix entre le pape et ses cardinaulx, et aulcuns devoient estre paiéz du droit de leur chappeau, absent comme present[b]. Il devoit prester au roy quatre places : Terrassyne, Chyvite-Veche bailla et Viterbe tenoit[c] le roy ; Yspolete ne bailla point[4], combien qu'il l'eust promise ; et se devoient rendre au pape comme le roy partiroit de Napples, et ainsi le fist, combien que le pape l'eust trompé. Il bailla au roy par cest appoinctement le frère du Turc[5],

a. cestuy *éd. Dupont.* — *b.* absens comme presens *éd. Dupont.* — *c.* Civita Vecchie et Viterbe bailla, que tenoit *éd. Dupont.*

1. Ce passage montre bien que Commynes écrit du vivant de Charles VIII.

2. Traité du 15 janvier, publié en latin par Dumont, *Corps diplomatique*, t. III, 2e partie, p. 318 et suiv. ; en français par Thuasne, *Diarium* de Burchard, t. II, p. 661 et suiv. ; édition directe d'après les Archives nationales, K 76, n° 1, par Molini, *Documenti di storia italiana*, t. I, p. 22 et suiv. — L'« appoinctement de Romme » donna lieu, comme l'entrée à Rome (ci-dessus, p. 75, n. 4), à une plaquette officielle, dont Mlle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 375, donne le texte ; on y trouve la missive de Charles VIII au duc de Bourbon (17 janvier), reproduite parmi les *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 150.

3. C'est, en effet, la violence faite au pape et l'occupation de places ressortissant au patrimoine de Saint-Pierre qui servirent à colorer la Sainte-Ligue. Comme un article du traité de Barcelone, de 1493, exceptait le pape, les rois catholiques purent intervenir sans sortir du cadre littéral du traité qui les liait à Charles VIII.

4. Terracine, Cività-Vecchia (province de Rome), Viterbe et Spolète.

5. Zizim ou Djem-sultan. Cf. Thuasne, *Djem-sultan* (Paris, in-8°, 1892), p. 343. Djem était remis aux Français à titre provisoire, car

dont il avoit quarente cinq mille ducatz dudit Turc l'an, et l'en tenoient[a][1] en grand craincte. Promectoit de ne mettre nul legat en lieu ne en[b] place de l'Eglise, sans le consentement du roy ; et y avoit aultres articles qui touchoient le consistoire[2] ; et bailloit son filz en ostaige, le cardinal de Valence[3], qui alloit avecques ledit seigneur pour legat. Et luy feïst le roy obedience filialle en toute humilité que roy sauroit faire[4]. Et luy fit le pape deux cardinaulx : le general[c] qui jà estoit evesque de Sainct-Malo (et a esté souvent appellé general), et fist ung[d] evesque du Mans, de la maison de Sainct-Pol[e], qui estoit de par deça[5].

CHAPITRE XVI

La marche sur Naples

[1.] *Comment le roy partit de Romme pour aller à Naples.* — Ces choses faictes, partit le roy de Rome[f][6], en grant amytié

a. tenoit *éd. Dupont.* — *b.* en *omis par éd. Dupont.* — *c.* general Brissonnet *éd. Dupont.* — *d.* et l'aultre ung *éd. Dupont.* — *e.* de Luxembourg *éd. Dupont.* — *f.* le roy partit de Romme *éd. Dupont.*

il devait être rendu à la fin de la campagne, et le pape devait continuer à toucher la pension, que le traité fixait au chiffre de 90,000 ducats, payés par le sultan Bajazet pour la garde de son frère.

1. Entendez : et, pour cette raison, on le tenoit...

2. Sous des formules vagues, Charles VIII avait dissimulé son abandon de tout plan de réforme immédiate de l'Église.

3. César Borgia.

4. L'acte d'obédience eut lieu en grande pompe le 19 janvier. Cf. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. II, p. 226 et suiv. Le lendemain, 20 janvier, Charles VIII assista à la messe solennelle du pape à Saint-Pierre et toucha les écrouelles à la chapelle Sainte-Pétronille.

5. Alexandre VI accorda le chapeau à Briçonnet le 16 et à Philippe de Luxembourg le 21 janvier. Cette promotion donna lieu à une pièce imprimée officielle intitulée *La messe pontificale*, publiée aux *Preuves* de son édition par Mlle Dupont, t. III, p. 387 et suiv., et relatant tout le détail de la cérémonie.

6. Charles VIII, entré à Rome le 31 décembre 1494 par la « porte

avecques le pape, ce[a] sembloit ; mais huyt cardinaulx partirent de Rome, mal contens dudict appoinctement, dont les six estoient de la sequelle du vis-chancelier et *Petri-ad-vincula*[1], combien que on croit que Escaigne faisoit ceste faincte et que en[b] cueur estoit content du pape ; mais son frère ne s'estoit point encores declairé contre nous[2]. Et alla le roy à Jaunesanne[3], et de là à Belistre[4], dont s'enfouyt le cardinal de Vallence[5]. L'endemain[c] print le roy Chastel-Fortin[6] d'assault (et fut tué ce qui estoit dedans), qui estoit à Jacques Conte[7], qui avoit prins l'argent du roy et puis tourné[d8], car les Contes sont partisans des Ursins : et puis alla le roy[e] à Valmonton[9], qui est des Coulonnoys[10] ; et puis loger à quatre mil près du Mont-Sainct-Jehan[11], une très forte place, laquelle

a. se *P.* — *b.* au *éd. Dupont.* — *c.* le lendemain *éd. Dupont.* — *d.* et puis s'estoit tourné *éd. Dupont.* — *e.* alla le roy *omis par P, que reproduit B. de Mandrot ;* et puis après alla le roy *éd. Dupont.*

du peuple », en sortit le 28 janvier 1495 par la « porte latine ». Il s'engageait sur la route prise autrefois par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, le premier conquérant français de Naples.

1. C'est-à-dire : du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère.

2. Charles VIII s'efforçait de maintenir Ludovic Sforza en des dispositions favorables à la France, ainsi qu'en témoigne la lettre qu'il lui écrivait de Rome, le 17 janvier (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 149).

3. Genzano (Basilicate). La marche sur Naples est détaillée dans Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 541 et suiv.

4. Velletri, province de Rome.

5. Il s'évada. Cf. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, p. 238 ; Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 197 ; Pélicier, *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 159.

6. Montefortino, province de Rome, circondario de Velletri.

7. Jacobo Conti, de la célèbre famille romaine des Conti, amie des Orsini.

8. Entendez : qui s'était laissé acheter par le roi, puis s'était retourné contre lui.

9. Valmontone, province de Rome, circondario de Velletri. Charles VIII s'y rend le 3 février.

10. Colonna.

11. Monte-San-Giovanni, province de Rome. Sur les épisodes qui

fut batue sept ou huyt heures et puis prinse d'assault et tout tué ce qui estoit dedans, ou la pluspart ; et estoit au marquis de Pescaire[1] et terre d'Eglise, et y estoit toute l'armée joincte ensemble.

Et de là tira le roy vers Sainct-Germain[2] (et y pouvoit avoir seize mil ou envyron), là où le roy Ferrand, nouveau couronné, estoit en champ[3], comme j'ay dit ailleurs[4], avecques tout ce qu'il pouvoit avoir finé de gens. Et estoit le dernier remède et le lieu pour combatre ou jamais non, car c'estoit l'entrée de son royaulme et le lieu adventageux, tant pour le ruisseau[5] que pour la montaigne ; et si envoya gens, quant et quant[6], pour garder et deffendre le pas de Cancele[7], à six mil de Sainct-Germain, qui estoit ung pas de montaignes.

Avant que le roy fust jointc[a] à Sainct-Germain, s'en alla le roy Ferrand en grand desordre et habandonna la ville et passaige. Mons[r] de Guyse[8] avoit en ce jour la charge de l'avant-garde et estoit le roy à la queuhe de l'advangarde[b].

a. joinct *omis partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* et estoit le roy à la queuhe de l'avangarde *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.*

se rattachent à la défense et à la prise de cette place, cf. deux missives de Charles VIII au duc de Bourbon (9 février et 11 février), dans l'édition de M[lle] Dupont, t. III, p. 390 et 392, et *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 116 et 168. Voir aussi Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 549-550.

1. Alphonse d'Avalos, marquis de Pescara.

2. San-Germano (Cassino), Terre de Labour, circondario de Sora. Charles VIII y écrit au duc de Bourbon, le 14, une lettre qu'il date ainsi : « Escript en ma ville et cité de Sainct-Germain, première ville de mon royaume de Napples » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 176).

3. Nous dirions : en campagne.

4. Cf. ci-dessus, p. 87.

5. Le Garigliano.

6. Nous dirions : tant et plus.

7. Au nord de San-Germano, près d'Arce (Terre de Labour).

8. Louis d'Armagnac.

Mons. de Rieux[1] estoit allé à ce pas de Cancelle contre les Arragonnois[a], qui aussi l'abandonnèrent; et entra le roy audict Sainct-Germain. Le roy Ferrand tira droit à Capoua, où refusèrent[b] l'entrée à ses gens d'armes, mais ilz laissèrent entrer sa personne avecques peu de gens. Il[c] n'y arresta point et leur pria tenir[d] bon pour luy et que le lendemain reviendroit; et alla à Napples, doubtant ce qui advint, la rebellion[2]. Tous ses gens, ou la pluspart, le devoient attendre à Capoua; mais, quant il revint le lendemain, il trouva tout parti; et estoient alléz à Nolle[3] le seigneur Virgille Orsin et son cousin le conte de Petillanne[4], où ilz furent prins, et leurs gens, par les nostres. Ilz vouloient maintenir qu'ilz avoient saufconduit et qu'on leur faisoir tort; et estoit vray, mais il n'estoit point encores entre leurs mains[5]. Toutesfoiz ilz ne paièrent riens, mais ilz eurent grant perte et leur feüt faict tort.

[2.] *De ce qui advint cependant en plusieurs contrées dudict royaume de Naples et par quelles villes il passa jusques à ladicte ville de Napples.* — De Sainct-Germain alla le roy à

a. contre les Aragonnois *omis par P et éd. princeps; ces mots se trouvent dans l'éd. Sauvage et l'éd. Dupont : ils sont nécessaires au sens.* — *b.* ilz luy refusèrent *éd. Dupont.* — *c.* Mais il *éd. Dupont.* — *d.* de tenir *éd. Dupont.*

1. Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, passé au service de Charles VIII, dont il avait négocié le mariage avec la duchesse Anne.

2. Entendez : redoutant ce qui advint réellement, à savoir une rebellion. — Ferrand II ne put obtenir, en effet, de faire entrer ses troupes à Capoue. Les habitants les jugeaient insuffisantes. Il promit de revenir avec des forces supérieures; mais, quand il revint, les Capouans refusèrent de le recevoir.

3. Nola, Terre de Labour.

4. Nicola Orsini. Cf. ci-dessus, p. 37.

5. Commynes veut dire que le sauf-conduit avait bien été délivré, mais non remis.

Minganno[1] et à Tranno[a 2] et tout ouvrit[b]. Et logea à Calvy[3], deux mil[c] de Capoua. Et là ceulx de Capoua vindrent composer, et y entra le roy et toute l'armée. Et de Capoua alla le lendemain à Averse[4], my-chemyn de Capoua et de Napples, à cinq mil de l'un et de l'autre ; et là vindrent ceulx de Napples et composèrent en asseürans leurs privileiges anciens[5] ; et y envoya[d] devant le mareschal de Gyé, le seneschal de Beaucaire, le president Ganay, qui tenoit le séel[6], et des secretaires.

Le roy Ferrand, voiant ces choses, le peuple et nobles en armes rebellés contre luy, qui à sa venue luy pillèrent son escuyrie[7], qui estoit grande, monta en galée[8] et alla en Yscle[9], qui est ysle à XVIII mils de Napples. Et fut reçeü le roy à grant joye et solempnité dedans la ville[e], et tout le monde luy vint au devant[10], et ceulx qui plus estoient obligéz à la maison d'Arragon les premiers, comme tous ceulx de la maison de Caraffe[11], qui tenoient de ladite maison d'Arragon

a. à Mingamer et à Triagne *éd. Dupont.* — *b*. et tout ouvrit *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c*. [à] deux mils *éd. Dupont.* — *d*. et y envoya le roy *éd. Dupont.* — *e*. ville de Naples *éd. Dupont.*

1. Mignano, Terre de Labour.
2. Trani, Terre de Bari, circondario de Barletta.
3. Calvi, Terre de Labour, circondario de Caserte.
4. Aversa, Terre de Labour, circondario de Caserte.
5. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 553 et suiv., donne tous les détails utiles sur ces événements.
6. Cf. ci-dessus, p. 73.
7. Le 19 janvier 1495.
8. Ferrand II s'était réservé cinq galées. Il s'embarqua le 23 février.
9. Ischia, où Ferrand se réfugia, venant de Procida.
10. Charles VIII annonce le 22 février à Bourbon son entrée dans Naples ; Bourbon ordonne en France des processions à cette occasion (Mlle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 400 et 402 ; *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 176 ; Delaborde, *op. cit.*, p. 555).
11. Caraffa.

quarente mil ducatz de revenu, que en heritaiges que en benefices ; car les roys y peuvent bien donner leur domayne ; et si donnent bien ceulx des aultres ; et ne croy point qu'il y en ayt trois en tout le royaulme que ce qu'ilz possèdent ne soit de la couronne ou d'autruy.

Jamais peuple ne monstra tant d'affection au roy ne à nation comme ilz monstrèrent au roy ; et leur sembloit estre hors de toute tirannye[a] ; et se prenoient eulx-mesmes[1] : car en Calabre tout tourna[2], où fut envoyé Mons[r] d'Aubigny et Peron de Bache quant et luy[3], sans gens d'armes. Toute l'Abrusse tourna d'elle-mesmes, et commença la ville de l'Aquille[4], laquelle a esté tousjours bonne françoise. Tout se tourna en Pouille, sauf le chasteau de Brandis[5], qui est fort et bien gardé, et Galepoly[6], qui aussi fut gardé : aultrement, le peuple fust tourné[7]. En Calabre tint trois places ; l'Amentie et la Turpie, anciennes Angevynes[b 8], levèrent les banières

a. et pensoient estre tous hors de tyrannie *éd. Dupont.* — *b. P et éd. Sauvage (par correction) ; les éditions antérieures avaient* Encrenes, Engenines.

1. C'est-à-dire : ils s'offraient spontanément.
2. C'est-à-dire : tout le monde fut retourné, passa au parti du roi.
3. Entendez : avec lui.
4. Aquila (Abruzze Ultérieure). Charles VIII, dans sa lettre du 11 février citée ci-dessus, p. 92, n. 2, annonce déjà à Bourbon : « J'ay ce jour d'uy receü de ceulx de l'Aquille, lesquelz m'escripvent comme subgectz, et continuent de plus en plus en leur bon vouloir, et desjà, en eulx declairant ouvertement, ont commencé à forger monnoye à mes armes, ainsi que pourrez veoir par une pièce que je vous envoie cy-dedans enclose » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 169). On trouve dans Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 316, et aux *Preuves* de l'édition de M[lle] Dupont, t. III, p. 393, n. 2, des reproductions de ces espèces monétaires.
5. Brindisi.
6. Gallipoli, sur le golfe de Tarente.
7. C'est-à-dire : sans quoi, le peuple eût été retourné.
8. Amantea (Calabre Citérieure, circondario de Paola) et Tropea

du roy ; mais, pour ce qu'il les donna à Mons[r] de Persi[1] et ne les voulut recepvoir au domayne, levèrent les banyères d'Arragon. Aussi demoura arragonnois le chasteau de Reges[2] ; mais tout ce qui[a] tint ne fut que par faulte d'y envoyer. Tarente se bailla, et ville et chasteau, et tous d'eulx mesmes, car il n'alla pas assés gens en Pouille pour garder ung chasteau. Le roy eut[b] Otrante, Monopoly, Tranne, Manfredomie, Berle et tout, excepté ce que j'ay nommé[c][3]. Ilz venoient trois jours au devant de noz gens, ceulx des citéz, pour se rendre ; et tous envoyèrent à Napples. Et y vindrent tous les princes et seigneurs du royaulme faire hommaige, excepté le marquis de Pescaire[4] ; mais ses frères et nepveux y vindrent.

Le conte d'Arenne[d][5] et marquis d'Asquillase[6] fouyrent en Cecille pour ce que le roy donna leur terre à mons[r] d'Aubigny[7]. Et là[e] se trouva le prince de Salerne, revenu

a. qu'il *P. Correction adoptée par Sauvage et par B. de Mandrot.* — *b.* pour le roy. Tarente se bailla, ville et chasteau, et tout de mesme Otrante *éd. Sauvage ;* ung chasteau [pour le roy]. Otrante... *éd. Dupont.* — *c. Tout ce passage est fort incorrect dans les éditions anciennes.* — *d.* Aren *avec abréviation sur* n *et un blanc P.* — *e.* A Naples *éd. Dupont.*

(province de Catanzaro, circondario de Monteleone). L'expression « anciennes Angevines » signifie « villes fidèles autrefois à la maison d'Anjou ».

1. François de Tourzel, seigneur de Précy.

2. Reggio (Calabre Ultérieure).

3. Otrante, Monopoli (Terre de Bari), Trani (Terre de Bari, circondario de Barletta), Manfredonia (Capitanate) et Barletta.

4. Cf. ci-dessus, p. 92, n. 1.

5. Arena (Calabre Ultérieure, circondario de Monteleone).

6. Squillace (province et circondario de Catanzaro). Le prince, et non marquis, de Squillace était Geoffroi Borgia, fils d'Alexandre VI, marié à Sancia d'Aragon.

7. Béraut Stuart d'Aubigny n'aurait pas eu ces deux fiefs, d'après A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 108. Arena aurait été donnée à Antoine de Bessey et Squillace à Philippe de Savoie.

du navire[1] (et n'avoit de riens servy), son cousin le prince de Besignangne et ses frères[2], le duc de Melfe[a 3], le duc de Malfe[4], le duc de Gravinne[5], le vieil duc de Sore[6], qui pieça[7] avoit vendu sa duchié au cardinal *Petri*[b]*-a-vincula* (et la possède encores son frère le prefaict[c 8]) ; le conte de Montoire[9], le conte de Fondis[10], le conte de Tripaude[11], le conte de Sillanne[12], qui estoit allé avecques le roy, banny de long temps, le conte de Troye jeune, nourry en France, et estoit des Cosséz[13] ; le conte de Popole[14], que l'on trouva prisonnier à Napples, le jeune prince de Rosanne[15], qui avoit esté delivré, dont a esté parlé (long temps avoit esté prisonnier avecques le père, qui y avoit esté trente et quatre ans ; et alla ce jeune avecques don Ferrande), le marquis de Guotron[d 16], tous les

a. son frère le prince de Besignano et ses fils s'y trouvèrent avec le duc de Melfe *éd. Sauvage, corrigé par éd. Dupont, qui omet, à la suite,* le duc de Malfe. — *b.* Sainct Pierre *éd. Dupont.* — *c.* son frère de present *éd. Dupont.* — *d.* Guofron *P et éditions.*

1. Antonello di San Severino. Cf. ci-dessus, p. 72.
2. Bernardino, cousin d'Antonello, et ses frères Jacopo, Tomaso et Onorato.
3. Trojano Caracciolo, duc de Melfi.
4. Alfonso Piccolomini, duc d'Amalfi.
5. Francesco Orsini, duc de Gravina.
6. Pier-Gian-Paolo Cantelmo, duc de Sora et comte de Popoli.
7. Entendez : longtemps avant.
8. Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, et son frère, Jean, préfet de la ville de Rome.
9. Francesco Zurlo, comte de Mantuoro.
10. Onorato Caetano, comte de Fondi.
11. Paolo Orsini, comte de Tripalda.
12. Roggerione Acrocciamuro, comte de Celano.
13. Antonio Cossa, comte de Troja.
14. Rostano Cantelmo, comte de Popolo.
15. Giambaptista di Marzano, prince de Rossano. Cf. ci-dessus, p. 77.
16. Ce nom, défiguré par toutes les leçons, doit, à notre sens, s'interpréter « Cotrone ». La marquisat de Cotrone appartenait à la famille de Centelles (cf. Messer, *Le Codice Aragonese*, p. 506). Mais sans doute s'agit-il plutôt ici du sire de Clérieux (voir notre Index),

Caldorisques[1], le conte de Matelon[2], le conte de Marillanne[3] (que eulx et les leurs avoient tousjours gouvernéz la maison d'Arragon), et generalement tous ceulx du royaulme, excepté ces trois que je vous ay nommézª.

[CHAPITRE XVII]

[Charles VIII a Naples]

Quant le roy Ferrand fouyt[b] de Napples, laissa au chasteau[4] le marquis de Pescaire et aulcuns Almans. Et luy alla vers son père, et pour avoir aide en Cecille[5]. Don Federic tint la mer avecques quelque peu de galées et vint deux foiz parler au roy à seüreté[6]. Requist au roy que quelque portion du royaulme peüst demourer à son nepveu, avec nom de roy,

a. Sauvage donne du passage une version assez différente, mais où il est difficile de discerner la part d'interprétation. — *b.* s'enfuyt *éd. Dupont.*

qui prétendait au marquisat. André de la Vigne, dans *Le vergier d'honneur* (éd. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 360), donne couramment ce titre à Clérieux et parle souvent des repas que prit chez lui Charles VIII pendant son séjour à Naples.

1. Entendez : les membres de la famille Caldora.
2. Gian-Tomaso Caraffa, comte de Maddaloni.
3. Gian-Francesco Caraffa, comte de Marigliano.
4. Entendez : au Château-Neuf (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 554) ; l'autre château de Naples était le château de l'Œuf.
5. La Sicile appartenait aux souverains espagnols.
6. C'est-à-dire : sous le couvert de lettres de sûreté comportant sauf-conduit. Charles de Brillac, maître de l'hôtel du roi de France, ainsi que les comtes de Ligny et de Guise, servirent d'otages pour garantir la sécurité du prince (Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. II, p. 135). Les entrevues visées ici par Commynes se placent les 5 et 7 mars.

et à luy le sien et celuy de sa femme[1]. Son cas n'estoit point grand chose : car il avoit eu petit partaige. Le roy luy offrit des biens en France pour luy et ledit nepveu, et croy qu'il y eust faict une bonne et grant duchié ; mais ilz ne le voulurent accepter. Aussi ilz n'eussent tint nul appoinctement que on leur eust sceü faire, demourans dedans le royaulme, quant il eussent peu veoir leur adventaige[2].

Devant le chasteau de Napples fut mise l'artillerie qui tira ; et n'y avoit plus que les Almans[3], et estoit parti ledit marquis de Pesquaire[4] ; et qui eust envoyé quatre canons jusques en Yscle[a 5], on l'eust prise ; et de là retourna le mal. Si eust-l'on[b] toutes les aultres places qui tenoient[6], qui n'estoient que quatre ou cinq. Mais tout se mist à faire bonne chère et joustes et festes ; et entrèrent en tant de gloire qu'il[c] ne sembloit point aux nostres que les Ytaliens fussent hommes.

[2]. *Comment le roy Charles fut couronné roy de Naples, des faultes qu'il feït à l'entretenement d'un tel royaulme et com-*

a. en l'isle *éd. Dupont.* — *b.* eust on eu *éd. Dupont.* — *c.* qui *P.*

1. Sur les offres faites, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 562. La femme du prince Frédéric était Isabelle-Éléonore de Baux, fille du prince Pierre d'Altamura.

2. Entendez : aussi bien, ils n'auraient tenu aucune des conventions qu'on leur aurait consenties, s'ils étaient demeurés dans le royaume, dès le moment où ils auraient vu un avantage à les violer.

3. Il s'agit ici des Suisses.

4. Le marquis de Pescara se jeta alors dans le château de l'Œuf, d'où il devait s'embarquer pour Ischia. Les succès du roi, du 22 au 25 février, donnèrent lieu à la pièce officielle que M^lle^ Dupont a reproduite parmi les *Preuves* de son édition, au t. III, p. 402-407, et qui relate l'entrée solennelle du roi dans Naples, « la manière de soupper du roy », c'est-à-dire le banquet donné au palais, enfin la prise du Château-Neuf. Cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 176, et t. V, p. 265.

5. L'île d'Ischia.

6. Entendez : on eut (on prit) aussi toutes les autres places qui résistaient encore.

ment une entreprise qui se dressoit pour luy contre le Turc fut descouverte par les Venissiens. — Et fut le roy couronné ; et estoit logé en Cappouanne[1], et quelque foiz alloit au Mont Imperial[2]. Aux subjectz fist de grans graces et leur rabbatit de leurs charges[3] ; et croy bien que les peuples[a] d'eulx ne fussent[b] point tournéz[4] (combien que c'est peuple muable), qui eust contenté[5] quelque poy de nobles ; mais ilz n'estoient recueilliz[6] de nul, et faict[c] des rudesses aux portes. Et les myeulx traictéz furent ceulx de la maison de Caraffe[7], vrais Arragonnois ; encores leur osta-l'on quelque chose : ainsi, ne[d] fut laissé office ne estat ; mais pis traictéz les Engevins que les Arragonnois : tieulx le conte Marilanno[8]. Fut donné[e] ung mandement, dont on chargea le president de Ganay[9]

a. le peuple *éd. Dupont.* — *b.* de soy ne se fust *éd. Dupont.* — *c.* et leur faisoit *éd. Dupont ;* et [fut] faict *éd. B. de Mandrot. Le style de Commynes rend inutile l'interpolation.* — *d.* à nul ne *éd. Dupont.* — *e.* et à ceux du comte de Merillane fut donné *éd. Dupont.*

1. Entendez : au « Castello di Capoana », aux abords de la porte Capouane.

2. Sauvage aurait préféré lire « en manteau impérial... pour venir à ce qu'aucuns disent qu'il fut couronné pour empereur de Constantinople ». Mais, bien que l'on possède le « portrait de Charles VIII avec les insignes impériaux » (Collection Gaignières, reproduction dans Delaborde, *op. cit.*, p. 405 ; cf. André de la Vigne, *Le vergier d'honneur*, éd. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 360), il faut comprendre, avec Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 397, n. 1, « au Poggio Reale ». Charles VIII s'y était installé dès le 21 février (Delaborde, *op. cit.*, p. 555).

3. Le fait est confirmé par des textes réunis par La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (Paris, 1886, in-12), p. 218 et suiv.

4. Entendez : d'eux-mêmes, spontanément, n'auraient point changé de parti.

5. Le sens est : si l'on avait contenté.

6. Entendez : bien accueillis.

7. Les Caraffa. Cf. ci-dessus, p. 94.

8. Entendez : tel Gian-Francesco Caraffa, comte de Marigliano.

9. Jean de Ganay devint chancelier du royaume de Naples. En

d'avoir prins argent, et le seneschal, faict de nouveau duc de Nolle[1] et grand chambellan du royaulme[2] : par ce mandement fut maintenu chascun en sa possession et forclox les Engevins de retourner au leur, sinon par procès. Et ceulx qui y estoient entréz d'eulx-mesmes, comme le conte de Selanno[3], on bailloit la main forte pour les en gecter. Tous offices et estatz furent donnés aux Françoys, et à deux et à trois[4]. Tous les vivres qui estoient au chasteau de Napples quant il fut pris, qui estoient fort grans, dont le roy eut congnoissance, il les donna à ceulx qui les demandoient.

En ces entrefaictes se rendit le chasteau, par praticque des Almans[5] qui en eurent ung monde de biens qui estoient dedans ; et aussi fut pris le chasteau de l'Euf par baterie[6]. Et par ceste conclusion se peult veoir que ceulx qui avoient

outre, Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 571, cite les dignitaires suivants : grand connétable, d'Aubigny ; grand amiral, le prince de Salerne ; grand chambellan, Étienne de Vesc ; grand protonotaire, Jean Rabot ; grand sénéchal, Précy, Ligny ou François d'Alègre. Cette énumération de trois noms pour une seule fonction confirme l'assertion de Commynes, disant, un peu plus bas, que la même faveur était accordée « à deux et à trois ».

1. Entendez : nouvellement fait duc de Nola. — A. de Boislisle, dans sa *Notice sur Étienne de Vesc*, essaie vainement à toute occasion de charger Commynes pour disculper Vesc ; la vénalité de celui-ci était notoire. Cf. ci-dessus, p. 2.

2. Cf. ci-dessus notre avant-dernière note.

3. Rogerione Acrocciamuro, comte de Celano.

4. Delaborde, *op. cit.*, p. 571, conteste ici la véracité de Commynes. Cf. cependant notre note 9, p. 100. Cf. aussi le passage suivant de Delaborde lui-même, p. 569 : « Il n'y eut pas jusqu'aux archers et jusqu'aux plus humbles officiers de l'hôtel du roi qui n'eussent leur part de la conquête. » D'ailleurs, si le raccourci donné par Commynes comportait une part d'exagération, il faudrait se rappeler que notre auteur n'est pas allé personnellement à Naples et ne rapporte ce qui s'est passé que par ouï-dire.

5. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 560 ; Sanudo, *La spedizione de Carlo VIII*, p. 249. Les Suisses (ici appelés « Allemands ») ne s'entendaient pas avec les Aragonais, et la capitulation, négociée depuis le 26 février, eut effectivement lieu le 7 mars.

6. Entendez : battue par l'artillerie.

conduict ceste grant œuvre ne l'avoient point faict d'eulx[1] ; mais fut vray euvre de Dieu, comme chascun le veoit ; mais ces grans faultes que je diz estoient euvres d'hommes aveugléz de gloire[a], qui ne congnoissoient point dont[2] ce bien et honneur leur venoit ; et y procedèrent selon leur nature et experiance. Et se vit[b] changer la fortune aussi promptement et aussi visiblement comme l'on voit le jour en Halande[c] ou en Norvuewe[d 3], où les jours d'esté sont plus longs que ailleurs, et tant que, quant le jour fault au soir, que en une mesme instance ou poy après, comme d'ung quart d'heure, on voit de rechief naistre le jour advenir. Et ainsi vit tout saige homme, et en aussi peu d'espace, muer ceste bonne et glorieuse adventure, dont tant fussent advenus de biens et d'honneurs à toute la crestienté, si elle eust esté recongneüe de celluy dont elle venoit : car le Turc eust esté aussi aisé à troubler que avoit esté le roy Alphonce, car il est encores vif et homme de nulle valeur du monde[e 4] ; et eut le roy son frère entre ses mains, qui vesquit poy de jours après la fuyte du cardinal de Valence (et se disoit qu'il fut baillé empoi-

a. accueilliz de gloire *éd. Dupont.* — *b*. vint *éd. Dupont.* — *c*. Hollande *P et toutes éditions. Pour la correction qui s'impose, cf. ci-dessous, note* 3. — *d*. Aubergne *éd. princeps ;* Auvergne *éd. Dupont.* — *e*. du monde *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Entendez : de leur propre mouvement.

2. Nous disons aujourd'hui : d'où.

3. Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 398, n. 2, s'appuyant sur des témoignages de marins et sur les cartes du xve siècle, suggère que Commynes pense au pays de Halland, en Suède. La correction s'impose, en effet, car il ne peut être question de la Hollande. D'autre part, le manuscrit P, que nous suivons pour le second nom propre, confirme la suggestion de Sauvage, qui voulait lire « Norwege » au lieu de « Auvergne », manifestement insoutenable ici. La proposition du même Sauvage, tendant à lire Gothland au lieu de Hollande, tombe du fait de la leçon meilleure à laquelle a pensé Mlle Dupont et que nous rétablissons.

4. Entendez : de nulle valeur au monde. Sur ce jugement, déjà exprimé, cf. ci-dessus, p. 29.

sonné), qui estoit l'homme du monde que le Turc craignoit le plus [1].

Et tant de milliers de chrestiens estoient prestz à se rebeller, que nul ne le sauroit penser. Car d'Ottrante jusques à la Valonne [2] n'y a que soixante mil, et de la Valonne en Constantinoble y a environ dix huit journées de marchant per terre [a], comme me comptoient ceulx qui souvent font le chemin ; et n'y a nulles places fortes entre deux, au moins que deux ou trois ; le reste est abatu. Et tous ces païs sont Albanoys, Esclavons et Grecz et fort peuplés, qui sentoient des nouvelles du roy par leurs amys, qui estoient à Venise et en Pouille, à qui aussi ilz escripvoient, et n'attendoient que ce Messias [b] pour se rebeller.

Et y fut envoyé ung arcevesque de Duras (de par le roy), qui est [c] Albanoys [3] ; mais il parla à tant de gens que merveilles, prests [d] à tourner, qui sont enffens et nepveux de plusieurs seigneurs et gens de bien de ces marches, comme de Scandelbec [e] [4], ung filz de l'empereur de Constantinoble propre [5], des nepveux du seigneur Constantin, qui de present

a. de marchans *avec omission de* par terre *éd. Dupont.* — *b.* que Messias *éd. princeps ;* que messages *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *c.* estoit *éd. Dupont.* — *d.* prest *P.* — *e.* Scandelber *éd. Dupont.*

1. Cf. ci-dessus, p. 89. Sur la mort de ce personnage au « Castello di Capoana », le 25 février, voir Thuasne, *Djem-sultan*, p. 363 et suiv. On fit courir le bruit que le poison des Borgia, la « poudre blanche », avait agi et que le prince turc avait été livré par le pape déjà empoisonné : Commynes se fait simplement l'écho de cette rumeur.

2. Avlonia (Albanie).

3. L'Albanais, archevêque de Durazzo (« Duras »), dont il est ici question, s'appelait Martino Firmiano.

4. Scanderbeg (Iskander-beg, le seigneur Alexandre), surnom de Georges Castrioto, prince d'Albanie, héros de la lutte contre les Turcs.

5. André Paléologue, qui avait abandonné ses droits à Charles VIII, le 6 septembre 1494 (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 403).

gouverne à Montferrat[1], et sont nepveux ou cousins du roy de Servie[2]. De Janiserins[a 3] plus de cinq mil se fussent tournéz; et encore se fust prins Scutery et[b] Croye[4], par intelligence, par la main dudit seigneur Constantin (qui plusieurs jours fut caché à Venise avecques moy), car de son patrimoine luy appartient la Macedone et Thessaille, qui fut patrimoine d'Alixandre[c], et la Valonne en est. Scutery et Croye en sont près; et, de son temps, son père ou oncle les engagea aux Veniciens[5], qui perdirent Croye, et Scutery baillèrent au Turc en faisant paix.

Et fut ledit seigneur Constantin à trois lieues près, et se fust executé l'emprise, ne fust que ledit arcevesque de Duras demoura à Venise aulcuns jours, et après ledit seigneur Constantin. Et tous les jours je le[d] pressoye de partir[6], car il me sembloit homme legier en parolle; et disoit qu'il feroit quelque chose dont il seroit parlé. Et, de mal adventure[e], le jour que les Veniciens sceürent la mort du frère du Turc, que le pape avoit baillé entre les mains du roy, deliberèrent de le faire sçavoir au Turc par ung de leurs secretaires; et commendèrent que nul navyre ne passast la

a. de Tramseris *éd. princeps;* en Thessalle *éd. Sauvage et éd. Lenglet;* de Thessalle *éd. Dupont.* — *b*. Scutery et croyoit par intelligence *éd. princeps;* Scutery ce que je sçavois par intelligence *éd. Sauvage, éd. Lenglet;* Scutery et Croye et par intelligence *éd. Dupont.* — *c*. Alexandrie *éd. princeps;* Alexandre le Grand *éd. Godefroy;* Alexandre *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *d*. les *P et éd. Dupont.* — *e*. de malle adventure *éd. Dupont.*

1. Constantin Araniti. Cf. ci-dessus, p. 37, n. 2.
2. Georges, frère de la duchesse Marie de Montferrat.
3. Entendez : janissaires. Il s'agit de la célèbre garde turque.
4. Scutari d'Albanie et Croïa, au sud de cette place.
5. En 1394 (Sanudo, *Vite de' duchi di Venezia*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII, col. 762).
6. Sur les affaires d'Orient et la part qu'y prit Commynes, cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 174, où cet érudit loue notre auteur de son zèle pour la libération des Balkans.

nuyt entre les deux chasteaulx[1] qui font[a] l'entrée du guouffre[b 2] et y firent faire guet, car ilz ne se doubtoient que de petitz navyres, comme grips[3] (dont il y en avoit plusieurs au port), d'Albanye et de leurs ysles de Grèce ; car celuy qui eust porté ces nouvelles eust eu bon present.

Ainsi ce pouvre arcevesque, ceste propre nuyt, voulut partir pour aller à ceste entreprinse du seigneur Constantin qui l'attendoit ; et portoit force espées, roues[c 4] et javelines, pour bailler à ceulx avecques qui il avoit intelligence, car ilz n'en ont point. Et, en passant entre les deux chasteaulx, il fut prins et mis en l'ung desdits chasteaulx et ses serviteurs[5], et le navire passa oultre par congié[6]. Il fut trouvé saisy de[d] plusieurs lettres, qui descouvrit le cas. Et m'a dict le seigneur Constantin que les Veniciens envoyèrent advertir les gens du Turc aux places voisines, et le Turc propre ; et n'eust esté le grip qui passa oultre, dont le patron estoit Albanois, qui l'advertit, il eust esté prins ; et s'enfouyt en Pouille par mer[7].

a. sont *éd. Dupont.* — *b.* gouffre de Venise *éd. Dupont.* — *c.* boucliers *éd. Dupont.* — *d.* il luy fut trouvé *éd. Dupont.*

1. Entendez : les deux tours fortifiées qui commandaient l'entrée de l'arsenal.

2. C'est-à-dire : golfe.

3. Sorte de brigantins.

4. Nom donné à de petits boucliers de forme ronde.

5. Entendez : lui et ses serviteurs.

6. C'est-à-dire : en vertu du congé dont il était porteur.

7. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 254 et suiv. donne des détails sur l'aventure. Le gouvernement vénitien prétexte l'irritation que causerait au Turc une alerte non suivie d'effets pour couper court à l'intrigue. Une dépêche des ambassadeurs milanais datée de Venise, 10 mars (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 175), confirme que l'archevêque de Durazzo fut relâché sur l'intervention de notre auteur.

[CHAPITRE XVIII]

[Impressions de Commynes sur Venise]

[1. *Arrivée de Commynes à Venise.*] — Or est[a] temps que je die quelque chose des Veniciens et pour quoy je y estoiz allé[1], car le roy estoit à Napples, au dessus de ses affaires.

Mon allée fut d'Ast[2], pour les remercier des bonnes responces qu'ilz avoient faictes à deux ambassadeurs du roy[3] et pour les entretenir en son amour, s'il m'estoit possible ; car, voyant leur force, leur sens et conduicte, ilz le pouvoient aiséement troubler, et nulz aultres en Ytalie.

Le duc de Millan, qui me aida à depescher, escripvit à son ambassadeur qui est[b] là resident (car tousjours y en a ung) qui me tint compaignée et adroissast[4]. Et a[c] sondit embas-

a. Or est-il *éd. Dupont.* — *b.* estoit *éd. Dupont.* — *c.* avoit *éd. Dupont.*

1. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 104 et suiv., consacre son chapitre VIII, *Ambassade de Commynes à Venise*, à la mission dont il est ici question ; il publie de nombreux documents à ce sujet. Nous reprendrons l'étude détaillée de cet important épisode de l'histoire diplomatique dans notre ouvrage en préparation sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie*.

2. Cf. ci-dessus, p. 46. Commynes quitta Asti le 26 ou 27 septembre, probablement dans la nuit du 26-27.

3. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 360, et Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 239, parlent des deux ambassadeurs dont il est ici question et qui furent envoyés à Venise en mars et avril 1494 : Jean des Serpens, sire de Citain, et Raoul de Lannoy, sire de Morvilliers (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 24 et 41).

4. Entendez : afin qu'il me tînt compagnie et me servît de guide (le sens de « adroisser » est « redresser », c'est-à-dire « diriger »). Il y avait, dans les pratiques de la Seigneurie, dans ce mystère impressionnant du palais des doges, des usages et des secrets dont Commynes avait besoin d'être instruit. Mais surtout Ludovic Sforza, qui cachait son jeu, affectait de marcher, à cette heure

safeur cent ducatz le moys de la Seigneurie et son logis bien acoustré[1], et trois barcques qui ne luy coustent riens, pour les mener par la ville. Celuy de Venise en a autant à Millan, sauf les barcques, car on y va à cheval, et à Venise par eaue.

Je passay, en allant, par leurs citéz, comme Bresse, Veronne, Vincence, Padoua[2] et aultres lieux. Partout me fut faict grant honneur, pour l'honneur de celuy qui m'envoyoit ; et venoit grand nombre de gens au devant de moy, avecques leur potestat[3] ou cappitaine ; car ilz ne saillent point tous deux, mais le second venoit jusques à la porte par le dedans. Ilz me conduisoient jusques à l'hostellerie et commendoient à l'hoste que habundanment fusse traicté et me faisoient defraier avecques toutes honnourables parolles. Mais qui compteroit bien ce qu'il fault donner aux trompètes et tabourins[a], il n'y a guères de gaing à ce deffray[4] ; mais le traictement est honnourable.

Ce jour que j'entray à Venise[5] vindrent au devant de moy jusques à la Chafasine[6], qui est à cinq mil de Venise ; et là on

a. aux tabourins et aux trompettes *éd. Dupont.*

délicate, d'accord avec l'agent de Charles VIII à Venise. Il faut se rappeler, en effet, que le départ de Commynes d'Asti coïncide avec le moment où est, en apparence au moins, le plus intime l'accord franco-milanais.

1. Bien accoutré, c'est-à-dire élégamment aménagé.

2. Brescia, Vérone, Vicence, Padoue.

3. Le « podestà », premier magistrat de la ville.

4. Entendez : mais, si l'on faisait bien le compte de ce qu'il faut donner (des pourboires à donner) aux trompettes et aux tambours, on s'apercevrait qu'on ne gagne pas grand'chose à être ainsi défrayé de tout. — Le « tabourin » est un tambour étroit et allongé.

5. Il y arriva le 2 octobre. L'ambassadeur florentin écrit le 3 octobre : « Monsieur d'Argenton arriva hier soir » (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 109).

6. « Lisa Fusina », dans Sanudo, *Itinerarium*, publié dans l'*Archivio veneto*, t. XXII, 1re partie (1881), p. 7 ; « Chaffousine », dans Montaigne, *Journal du voyage de M. de Montaigne en Italie* (Paris, in-4°, 1774), p. 91. Actuellement, Fusina. Il y avait là une

laisse le bateau en quoy on est venu de Padoua au long d'une rivière[1] et se mect-l'on en petites barquètes[a] bien nectes et couvertes de tappisserie, et beaulx tappis veluz dedans pour se seoir dessus. Et jusques là vient la mer et n'y a nulle plus prochaine terre pour arriver à Venise ; mais la mer y est fort plate, sy[b] ne faict tormente ; et à ceste cause qu'elle est ainsi plate, se prend grand nombre de poisson et de toutes sortes.

[2.] *Digression ou discours, aucunement hors de la matière principale, par laquelle Philippe de Commynes, autheur de ce present livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie de Venise et de ce qu'il veït et y fut faict pendant qu'il estoit ambassadeur pour le roy en leur ville de Venise.* — Et fuz bien esmerveillé de veoir l'assiète de ceste cité et de veoir tant de clochiers et de monastères et si grand maisonnement et tout en l'eaue et le peuple n'avoir nulle aultre forme d'aller que en ces barcques, dont je croy qu'il s'y[c] en fineroit trente mil ; mais elles sont fort petites[d]. A l'environ de ladite cité y a bien soixante et dix[e] monastères, à moins de demye lieue françoise, à le prendre en rondeur (qui tous sont en ysle, tant d'hommes que de femmes, fort beaulx et riches, tant de ediffices que parement[f], et ont fort beaux jardrins), sans comprendre ceulx qui sont dedans la ville, où sont les quatre ordres de mendians[2], bien soixante et douze parroisses[3] et mainte confrairie ; et est chose bien estrange de veoir si belles et si grandes eglises fondées en la mer.

a. barques *éd. Dupont.* — *b.* s'y *éd. Dupont.* — *c.* si *P.* — *d.* petitez *P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* septante *éd. Dupont.* — *f.* que de paremens *éd. Dupont.*

hôtellerie où l'on s'arrêtait, pour prendre ensuite le bateau qui transportait les voyageurs à Venise.

1. Cette rivière est la Brenta. Commynes l'avait descendue de Padoue à Fusina.

2. Commynes désigne ici les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers et les Augustins.

3. Une paroisse s'élevait sur chacune des soixante-douze îles de Venise, les chapelles n'étant pas comprises dans ce nombre.

Audit lieu de la Chafausine[a] vindrent au devant de moy vingt et cinq gentilz hommes, bien et richement habilléz et de beaulx draps de soye et escarlate, et là me disrent que fusse le bien venu[1] et me conduyrent jusques près la ville en une eglise de Sainct-André, où de rechief trouvay autant d'aultres gentilz hommes et, avecques eulx, les ambassadeurs du duc de Millan[2] et de Ferrare[3]. Et là aussi me firent une aultre harengue et puis me misdrent aultres[b] bateaulx, qu'ilz appellent platz, et sont beaucop plus grans que les aultres ; et en y avoit deux[4] couverts de satin cramoisy et le bas tappissé et lieu pour se seoir quarente personnes en chascun[c]. Me firent[d] seoir au meillieu de ces deux ambassadeurs (qui est l'honneur d'Italie que d'estre au meillieu) et me menèrent au long de la grant rue, qu'ilz appellent le Canal Grant[5] et est bien large. Les gallées y passent au travers[e], et y ay veü navyres de quatre cens tonneaulx et plus, près des maisons ; et est la plus belle rue que je croy que soit en tout le monde et la myeulx maisonnée, et va le long de la ville.

Les maisons sont fort grandes et haultes, et de bonne pierre, les anciennes, et toutes painctes[f] ; les aultres faictes puis[g] cent ans[6] ; toutes ont le devant de marbre blanc, qui

a. Chafousine *éd. Dupont.* — *b.* d'aultres *éd. Dupont.* — *c.* quarante personnes, et chascun *éd. princeps.* — *d.* et chascun me feït *éd. Dupont.* — *e.* à travers *éd. Dupont.* — *f.* et les anciennes toutes painctes *éd. Dupont.* — *g.* depuis *éd. Dupont.*

1. Sur cette formule usuelle du salut, cf. notre t. II, p. 127.
2. Taddeo Vimercati.
3. Aldomandrino di Guidoni.
4. C'étaient « deux bucentaures » (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 109). On appelait ainsi les gondoles officielles du doge.
5. Le « Canal Grande », ou Grand Canal de Venise, qui dessine un S à travers la ville. Voir la vue de Venise au XV^e^ siècle, reproduite par Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII^e^ siècle à l'avènement de Charles VIII*, t. II, p. 241, d'après le manuscrit 5599 de Chantilly.
6. C'est-à-dire : depuis cent ans, il y a cent ans.

leur vient d'Istrie, à cent mil[a] de là, et encores mainte grant pièce de porfille[1] et de serpentine sur le devant. Au dedans, ont pour le moins, en[b] la pluspart, deux chambres qui ont les planchers[2] doréz, riches manteaulx de chemynées de marbre tailléz, les chalitz des lits doréz et les ostevens[3] painctz et doréz, et fort bien meubles[c] dedans. Et est la plus triumphante cité que jamais j'aye veüe et qui plus faict d'honneur à ambassadeurs et estrangiers et qui plus saigement se gouverne et où le service de Dieu est le plus sollempnellement faict. Et encores qu'il y peult bien avoir d'aultres faultes, si croy-je que Dieu les en aide, et[d] pour la reverance qu'ilz portent au service de l'Eglise[4].

En ceste compaignie de cinquante gentilz hommes me conduirent jusques à Sainct-George[5], qui est une abbaye de moynes noirs refforméz, où je fuz logié. Le lendemain me vindrent querir et mener à la Seigneurie[6], et[e] presentay mes

a. mils *éd. Dupont.* — *b.* pour *corrigé en* en *P ;* pour *toutes éditions, sauf éd. B. de Mandrot, qui suit la correction de P.* — *c.* meublées *éd. Dupont ;* meublés *éd. B. de Mandrot.* — *d.* et *seulement dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* où *éd. Dupont.*

1. Entendez : porphyre.

2. Entendez : plafonds. Charles VIII lui-même écrivait dans le même sens : « Les planchers de Beauce, de Lyon et d'autres lieux de France ne sont en riens approuchans de la beauté et richesse de ceulx d'icy ; c'est pourquoy je m'en fourniray et les meneray avecques moy pour en faire à Amboise » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 188).

3. Le sens est celui de paravent. Cf. notre t. II, p. 49.

4. Entendez : ainsi que la révérence qu'ils portent au service de l'Église. Cette raison s'ajoute aux titres qu'ils ont acquis en s'acquittant « le plus solennellement » du service divin.

5. Saint-Georges-le-Majeur. Cette abbaye bénédictine était couramment affectée au logement des ambassadeurs. Cf. Antoine Morosini, *Chronique*, éd. Lefèvre-Pontalis et Dorez, t. II, p. 159.

6. Trente gentilshommes vinrent chercher Commynes à Saint-Georges avec les deux « bucentaures » (cf. ci-dessus, p. 109, n. 4) et le conduisirent au palais des doges dans la matinée du 3 octobre 1494 (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 109).

lettres au duc, qui preside en tous leurs conseilz ; et est à vie et[a] honnouré comme ung roy ; et s'addressent à luy toutes lettres, mais il ne peult guères de luy seul. Toutesfoiz cestui-cy a de l'auctorité beaucop et plus que n'eut jamais prince qu'ilz eussent. Aussi il y a desjà douze ans qu'il est duc, et l'ay trouvé homme de bien et saige et bien experimenté ès choses d'Italie et douce et amyable personne[1].

Pour ce jour, ne dis aultre chose[2] ; et me fit-on veoir trois ou quatre chambres, les planchers richement doréz et les lits et ostevans ; et est beau et riche palaix de ce qu'il contient, tout de marbre bien taillé, tout le devant et le bort des pierres dorées de[b] la largeur d'ung poulce par adventure. Et y a audit palais quatre belles salles richement dorées et fort grant logis ; mais la court est petite. De la chambre du duc, il peult ouyr la messe au grant aultel de la chappelle Saint-Marc[3], qui est la plus belle et riche chappelle du monde pour n'avoir nom que chappelle[c], toute faicte de musaïque en touts endroitz. Encores se vantent d'en avoir retrouvé[d] l'art et en font besongner au mestier ; et l'ay veü.

En ceste chappelle est leur tresor, dont l'on parle, qui sont choses ordonnéz pour parer l'eglise. Il y a douze ou quatorze gros balaiz[4] : je n'en ay veü nulz si gros. Il y en a deux, l'ung poise[5] sept cens, et l'autre huyt cens caratz, mais ilz ne sont point nectz[6]. Il y a douze haulx de pièces de cuirasse d'or[e],

a. et est à vie, et *omis dans l'éd. Dupont.* — *b*. en *éd. Dupont.* — *c*. que nom de chappelle *éd. Dupont.* — *d*. trouvé *éd. Dupont.* — *e*. Il y en a douze aultres de pierres de quirasse d'or *éd. prin-*

1. Le doge dont il s'agit ici est Agostino Barbarigo, qui avait été élu le 28 août 1486.

2. Sur la première audience de Commynes, voir *Sommaire du discours de monseigneur d'Argenton*, dans Kervyn de Lettenhove, *op. cit*, p. 111.

3. Saint-Marc de Venise, chapelle du palais des doges, ne devint cathédrale qu'en 1807.

4. Il s'agit de diamants.

5. C'est-à-dire : pèse.

6. Entendez : ils ne sont point de belle eau.

le devant et les borts bien garniz de pierreries très bonnes[a], et douze couronnes d'or, dont anciennement se paroient douze femmes, qu'ilz appelloient roynes, à certaines festes l'an ; et alloient par ces ysles et eglises. Elles furent robées, et la plus-part des femmes de la cité, par larrons qui venoient d'Istrie ou de Friolle[1], qui est près d'eulx, qui s'estoient cachéz derrière ces ysles ; mais les mariz allèrent après et les recouvrèrent et misdrent ces choses à Sainct-Marc et fondèrent une chappelle où la Seigneurie va tous les ans, au jour qu'ilz eurent ceste victoire[2]. Et est bien grant richesse pour parer l'eglise, avecques maints aultres choses d'or qui y sont ès potz de jacinte, d'amathiste[b], de aguatte et ung bien petit de bonne[c] esmeraude ; mais ce n'est point grant tresor pour estimer comme l'on faict. Or et argent content ne tiennent-ilz point[d] en tresor ; et m'a dict le duc, devant la Seigneurie, que c'est peyne cappitalle parmy eulx de dire qu'il faille faire tresor ; et croy qu'ilz ont raison, pour doubte des divisions d'entre eulx[3].

Après, me firent monstrer leur archenal[4], qui est là où ilz

ceps et éd. Dupont ; de pierres de cuirasse d'or *éd. Sauvage ; M*lle *Dupont note la correction proposée par Lenormant :* pièces d'or de caratz.

a. bonne *P ;* très fort bonne *éd. princeps.* — *b.* qui y sont et pour la suite d'amatiste *éd. Dupont.* — *c.* bonne ***n'est que dans P, suivi par*** *B. de Mandrot.* — *d.* estimer, comme l'on faict or et argent contant, et ilz n'en tiennent point *éd. Dupont.*

1. Frioul.

2. Commynes fait ici allusion à un épisode très célèbre des annales vénitiennes ; il était commémoré le 1er février de chaque année par une procession solennelle (Sansovino, *Venetia, città nobilissima* (Venise, in-4°, 1663), p. 493, et Sanudo, *Vite de' duchi di Venezia,* éd. Muratori, *Rerum italicarum scriptores,* t. XXII, p. 441).

3. Entendez : par crainte des divisions.

4. L'arsenal dont il s'agit a été décrit par Jean de Chambes, beau-père de Commynes, qui avait été chargé d'une mission à Venise en 1459. Cette description, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. III (1841), p. 189 et suiv., a été reproduite par Mlle Du-

tiennent[a] leurs gallées et font toutes choses qui sont necessaires pour l'armée de la mer, qui est la plus belle chouse qui soit en tout le demourant du monde au jour d'uy ; mais autres foiz il a esté et est[b] la myeulx ordonnée pour ce cas.

[3. *Jugement sur le gouvernement vénitien.*] — En effect, je y sejournay huyt moys[1], deffrayé de toutes chouses, et tous aultres ambassadeurs qui estoient là. Et vous diz bien que je les ay congneüs si saiges et tant enclins à croistre[c] leur Seigneurie, que, s'il n'y est pourveü tost, que tous leurs voisins en maudiront l'heure. Car ilz ont plus entendu la façon de leur[d] deffendre et garder, en la saison que le roy y a esté et depuis, que jamais ; car encores sont en guerre avecques luy, et si [se] sont bien oséz eslargir, comme d'avoir prins en Pouille sept ou huyt citéz en gaige[2], mais je ne sçay quant ilz les rendront. Et quant le roy vint en Ytalie, ilz ne pouvoient croyre qu'on prist ainsi les places ne en si poy de temps, car ce n'est point leur façon ; et ont faict et font mainte place forte depuis, et eulx et aultres, en Ytalie.

Ilz ne sont point pour se acroistre en haste[e], comme firent les Romains ; car leurs personnes ne sont point de telles vertus ; et si ne va nul d'entre eulx à la guerre de terre ferme, comme faisoient les Romains, si ne sont leurs providateurs et

a. esquipent *éd. Sauvage.* — *b.* et est ***n'est que dans P, suivi par*** *B. de Mandrot.* — *c.* d'accroistre *éd. Dupont.* — *d. C'est la leçon de P, que B. de Mandrot corrige en* de eux ; *l'éd. Dupont porte* d'eux : *même sens dans tous les cas.* — *e.* ce accroistre en saste *P, que B. de Mandrot corrige en* se accroistre en faste ; *nous adoptons la leçon des éditions antérieures, qui doivent représenter ici le vrai texte.*

pont au t. II de son édition, p. 408, n. 3. On peut en rapprocher le *Traité du gouvernement de Venise*, dans Perret, *Histoire des relations de la France avec Venise*, t. II, p. 293.

1. Exactement du 2 octobre 1494 au 31 mai 1495.

2. Otrante, Brindisi, Pulignano, Monopoli (Terre de Bari), livrées en gage par Ferrand II de Naples, en 1496, à raison d'une dette de 200,000 ducats envers les Vénitiens, furent retenues par eux jusqu'en 1509.

paieurs[1], qui accompaignent leur cappitaine et le conseillent et pourvoient l'ost. Mais toute la guerre de mer est conduicte par leurs gentilz hommes en chiefz et cappitaines de gallées et naves[2] et par aultres leurs subjectz. Mais ung aultre bien ont-ilz[a] au lieu d'y aller en personne ès armées par terre : c'est qu'il ne se faict nulz hommes de tel cueur ne telle vertu pour sçavoir seigneurier, comme ilz avoient à Rome ; et pour ce n'ont-ilz nulles questions civilles en la cité, qui est la plus grand richesse[b] que je leur voye. Et y ont merveilleusement bien pourveü, et en maintes manières, car ilz n'ont point de tribuns[c] du peuple comme ont[d] les Romains, qui[3] fut partie cause de leur discention[e] ; car le peuple n'y a nul credit ne ny est appellé en riens et tous offices sont aux gentilzhommes, sauf leurs secretaires : ceulx-là ne sont point gentilzhommes. Aussi la pluspart de leur peuple est estranger. Et si ont bien congnoissance, par Titus Livius, des faultes que firent les Romains ; car ilz en ont l'histoire et aussi[f] les os en leur palais de Padoua[4]. Et pour ces raisons et

a. il *P, que B. de Mandrot corrige en* ils ; ilz *partout ailleurs.* — *b.* la plus grant prudence *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *c.* tribunts *P.* — *d.* avoient *éd. Dupont ;* ont [eu] *éd. B. de Mandrot.* — *e.* desertion *éd. princeps ;* destruction *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *f.* et si en sont *éd. Dupont.*

1. Sur le rôle des provéditeurs et des payeurs, on trouvera des indications précises dans le *Traité du gouvernement de Venise*, cité par Perret, *loc. cit.*, t. II, p. 302-304.

2. Perret, *loc. cit.*, p. 294.

3. Entendez : ce qui.

4. Sleidan, traduit par Lenglet au t. IV, 2e partie de son édition de Commynes, p. 122, affime que notre auteur avait « diligemment leü et retenu toutes sortes d'histoires escrites en françois, et principalement des Romains ». La traduction française que Pierre Bercheure fit de Tite-Live en trois volumes avait été déjà publiée à Paris en 1486-1487 (cf. Graesse, *Trésor des livres rares*, t. IV, p. 233). C'est en 1413 qu'avaient été découverts à Padoue, ville natale du grand historien latin, des restes qu'on n'hésita pas à considérer comme les siens. Commynes vit sans doute à Pavie le monument où ces restes étaient conservés.

maintes aultres que je congneü en eulx, diz une autres foiz qu'ilz sont en voye d'estre bien grans [a].

[CHAPITRE XIX]

[Mission de Commynes a Venise]

[1.] *Quels furent les sujets de l'ambassade du sieur d'Argenton auprès de la République de Venise.* — Or fault dire quelle fut ma charge, qui fut merciement des bonnes responces qu'ilz avoient faictes à deux serviteurs du roy qui avoient esté vers eulx [1], et que, à leur fiance, il tiroit [b] avant en ceste emprinse : car ce fut avant qu'il partist d'Ast. Aussi leur remonstray les longues et anciennes aliances qui avoient esté entre les roys de France et eulx ; et, davantaige, leur offris Brandis et Ottrente [c], par condition que, en leur baillant myeulx en Grèce, qu'ilz fussent tenuz le rendre [2]. Ilz me tindrent les meilleures parolles du monde du roy et de ses affaires, car ilz ne croioient point qu'il allast guères loing. Et [d] de l'offre que leur feïz, dirent [e] qu'ilz estoient ses amys et serviteurs et qu'ilz ne vouloient point qu'il achaptast leur amour [3]. Aussy le roy ne tenoit point lesdites places, et si vou-

a. bien grans seigneurs pour l'advenir *éd. Dupont.* — *b.* tirast *éd. Dupont.* — *c.* et la ville d'Otrante *éd. Dupont.* — *d.* Et *omis dans l'éd. Dupont.* — *e.* ils me feirent dire *éd. Dupont.*

1. Sur cette mission, dont il a déjà été question, cf. plus haut, p. 106, n. 3.

2. Entendez : à cette condition qu'ils seraient tenus de les rendre si on leur offrait mieux en Grèce.

3. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 111 et suiv. et 121 et suiv., donne le texte des documents vénitiens qui se rapportent à l'audience à laquelle se réfère ici notre auteur. La réponse de la Seigneurie ne fut d'ailleurs rendue que le 9 octobre.

loit qu'ilz se missent[a] en guerre, ce qu'ilz ne vouloient point faire.

Et puys il y avoit ambassades de Napples[1], les suppliant tous les jours et leur offrants ce qu'ilz vouldroient ; et confessoit le roy Alphonce, qui lors regnoit, avoir failly vers eulx ; leur[b] remonstroit le peril que ce leur seroit si le roy venoit au dessus de son emprise. Le Turc[c] leur envoya incontinent ambassadeur, que je veïz plusieurs foiz, qui, à la requeste d'ung du[d] pape, les menassoit s'ilz ne se declarroient contre le roy. A chascun faisoient bonne responce, mais ilz n'avoient à ce commencement nulle craincte de nous et ne s'en faisoient que rire[2]. Et aussi le duc de Millan leur faisoit dire par son ambassadeur qu'ilz ne se souciassent et qu'il savoit bien la façon de renvoier le roy sans ce qu'il tint riens en Ytalie ; et autant en avoit mandé à Piere de Medicis, qui le m'a dit[3].

Mais quant ilz virent, et le duc de Millan, que le roy eut[e] les places des Florentins entre ses mains, et par especial Pise, ilz commencèrent à avoir paour, et parloient de la façon de le

a. et que s'ilz vouloient, ilz se mettroient bien *éd. Dupont.* — *b.* et leur *éd. Dupont.* — *c.* Le Turc, de l'aultre costé *éd. Dupont.* — *d.* du *omis par P ;* d'ung *omis ailleurs : nous croyons qu'il faut entendre :* d'un (ambassadeur) du. — *e.* avoit *éd. Dupont.*

1. L'ambassadeur permanent du roi de Naples à Venise était Giambaptista Spinelli. Voir, sur lui et sur son rôle, Tristan Caracciolo, *J.-B. Spinelli Vita*, éd. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXII, col. 44 et suiv.

2. Dès le 16 octobre, Commynes disait à Soderini n'avoir « aucune espérance de rien obtenir » ; il pensait seulement pouvoir maintenir la neutralité vénitienne (Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. II, p. 135).

3. Commynes aurait voulu, s'appuyant sur Florence, obtenir un arrangement propre à mettre fin à l'expédition aventureuse de Charles VIII, qu'il n'avait cessé de désapprouver (cf. ci-dessus, p. 2, et Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. II, p. 132). Nous étudierons de près le jeu complexe des négociations qui précèdent et suivent la « Sainte-Ligue de Venise » dans notre ouvrage en préparation, déjà signalé, sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie.*

garder de passer plus avant. Mais leurs conseilz sont longs, et cependant le roy tiroit avant et gens alloient et venoient des ungs aux aultres. Le roy d'Espaigne[1] commençoit aussi à avoir paour pour ces ysles de Cecille et de Sardaigne. Le roy des Romains commença à estre envyeulx ; et luy faisoit-on paour de la couronne imperialle, disant que le roy la vouloit prendre et en avoit requis le pape : qui[2] n'estoit point vray[3].

Et, pour ces doubtes, ces deux roys envoyèrent grosses ambassades à Venise, moy estant là, comme dit est. Quatre y en envoya[a] le roy des Romains, car il est[b] voisin. L'evesque de Trente en estoit le principal, deux chevaliers et ung docteur, à qui fut faict grant honneur[c], et les logis bien acoustréz[4], comme à moy, et dix ducatz par jour pour leurs despens, et leurs chevaulx deffraiéz, qui estoient demouréz à Trevise. Incontinent vint ung très honneste chevalier d'Espaigne, bien acompaigné et bien vestu, qui aussi fut fort honnouré et

a. quant y envoya *éd. Dupont.* — *b.* estoit *éd. Dupont.* — *c.* honneur et reverence *éd. Dupont.*

1. Dans l'étude dont nous venons d'indiquer le titre à la note précédente, nous montrerons que les « rois catholiques » ont été les véritables promoteurs de la Ligue de Venise. Le jeu savant de leur diplomatie a échappé à Commynes et n'a pas été mis à sa vraie place par les historiens. Dès le 25 septembre, D. Geronimo Bovadilla, envoyé à Venise par l'ambassadeur espagnol à Rome, Garcilasso de la Vega, amorce les pourparlers secrets qui préparent la négociation. Ce n'est point, comme le croit Commynes, la crainte née des succès de Charles VIII, mais un plan mûrement délibéré, et avant même la descente, qui rythme la politique espagnole.

2. Entendez : ce qui.

3. Sur la politique impériale du moment, il suffit de renvoyer à Ulmann, *Kaiser Maximilian*, t. I, p. 271 et suiv.

4. Sur le sens de cette expression, voir ci-dessus, p. 107, n. 1. — L'ambassade impériale était composée des personnages suivants : Ulrich de Lichtenstein, évêque de Trente ; Jean Greidner, prévôt de la cathédrale de Brixen ; Leonard Vells et Walter de Stadien. Ils furent reçus à Venise le 15 février 1495. Dès le 20, l'ambassadeur vénitien à Milan était avisé de l'excellente impression produite par les Allemands. Leurs pleins pouvoirs leur furent donnés le 6 mars, par acte daté d'Aix-la-Chapelle.

deffraié[1]. Le duc de Millan, oultre l'embassadeur qu'il y avoit, y envoya l'evesque de Cosme et messire Francisco Bernardi Visconte[2].

[2. *Formation de la Sainte-Ligue.*] — Et commencèrent secrètement et de nuyt à communicquer ensemble, et premier par leurs secrétaires, et n'osoient encores en publicque se declairer contre le roy, par especial le duc de Millan et Veniciens[a], qui encores ne savoient si la ligue dont il estoit question se concluroit[3]. Et me vindrent veoir ceulx de Millan et me apportèrent lettres de leur maistre et me dirent que leur venue estoit pour ce que les Veniciens avoient envoyé deux ambassadeurs à Millan[b], et ilz ne avoient de coustume que y en laisser ung[c], et aussi le[d] firent-ilz à la fin ; mais cecy estoit mensonge[e], car tout cela estoit assemblé

a. et les Venissiens *éd. Dupont.* — *b.* à la ville de Millan *éd. Dupont.* — *c.* de n'y laisser que ung *éd. Dupont.* — *d.* ne *P, suivi par B. de Mandrot ; nous corrigeons d'après les autres éditions qui doivent représenter ici le vrai texte.* — *e.* mensonge et tromperie et toute déception *éd. Dupont.*

1. Lorenzo Suarez de Mendoza y Figueroa. Arrivé à Venise le 5 janvier 1495, il fut reçu le lendemain 6. Sur les honneurs qui lui furent rendus, cf. Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. III, p. 90. — Une seconde ambassade espagnole, dont le chef était Joan Ram, « mestre rational » (c'est-à-dire chef de l'administration financière) du royaume de Valence, vint à Venise vers le début de février. Joan Ram avait représenté l'Espagne à Naples à la fin de 1494 (Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 48 et 52 ; Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 198).

2. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 252 et suiv. — Gui Trivulce, évêque de Côme, et Francesco Bernardino Visconti arrivèrent à Venise le 4 mars.

3. Le 11 mars, Commynes était déjà très inquiet (Bernard de Mandrot, *L'autorité historique de Philippe de Commynes*, dans la *Revue historique*, t. LXXIV [1900], p. 14) ; mais les négociations furent retardées par les atermoiements du pape, qui envoya, au lieu de pouvoirs, des demandes en faveur du duc de Gandia. Venise parla alors de conclure sans Alexandre VI ; mais l'ambassadeur espagnol, qui avait ses raisons, refusa de traiter sans le pape.

pour faire ligue contre le roy[a] ; mais tant de vielles ne se peuvent accorder en peu de temps.

Après me demandèrent si je ne savoye point que estoit venu faire cest ambassade d'Espaigne ne ceulx du roy des Romains, affn qu'ilz en peüssent[b] advertir leur maistre. Or j'estoys jà adverti[1], et de plusieurs lieux, tant de serviteurs d'ambassaseurs que aultrement, que celluy d'Espaigne estoit passé par Millan, desguisé[2], et que les Almans se conduisoient tous par ledit duc. Et aussi sçavoys que l'ambassadeur de Napples bailloit à toute heure[c] des pacquetz de lettres qui venoient de Napples : car tout cecy estoit avant que le roy partist de Florence[3]. Et despendoiz quelque chose pour en estre adverti, et en avoys de bons moyens[4] ; et si sçavoys jà le commencement de leurs articles, qui estoient gectéz[5], mais non point accordéz, car Veniciens sont fort longs à telles conclusions. Et pour ces raisons et voyant la ligue si approuchée, ne vouluz plus faire de l'ingnorant et respondiz audit ambassadeur de Millan que, puisqu'ilz me tenoient termes si estranges, que je leur vouloys monstrer que le roy ne vouloit

a. le bon roy *éd. Dupont.* — *b.* peurent *éd. Dupont.* — *c.* à toute heure *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. B. de Mandrot, *L'autorité historique de Philippe de Commynes, loc. cit.*, p. 11, réfute l'opinion de ceux qui ont taxé Commynes d'aveuglement. Sanudo témoigne que, dès février, l'ambassadeur français « se méfiait » (Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 220). Mais, à son tour, B. de Mandrot exagère la clairvoyance de notre auteur : en réalité, il n'a pas vu nettement le jeu de l'Espagne.

2. Le diplomate espagnol déguisé, passé par Milan, pourrait être D. Francisco de Rojas, envoyé des « rois catholiques » à Maximilien ; car il ne saurait être question de Lorenzo Suarez de Mendoza, qui voyageait en brillant appareil.

3. Sur l'erreur de date où serait ici tombé Commynes d'après B. de Mandrot, cf. un peu plus bas, p. 122, n. 5.

4. Entendez : et je dépensais largement pour me faire renseigner, car je disposais de fortes sommes.

5. Entendez : projetés, en minute. Le 28 mars, on avait déjà établi une première rédaction en dix-neuf articles.

point perdre l'amytié du duc de Millan, s'il y pouvoit remedier ; et moy, comme serviteur, m'en vouloys acquiter et excuser les mauvais rapports que l'on pourroit avoit faictz audit duc leur maistre ; et[a] que je le croyoie[b] estre mal informé, et qu'il devoit bien penser[1] avant que perdre la recongnoissance de tel service et[c] comme il avoit faict au roy[2] ; et que noz roys de France ne furent jamais ingratz, et que, pour quelque parolle qui pouvoit avoir esté ditte, ne se devoit point departir l'amour d'eulx deux[d], qui tant estoit seante à chascune des parties. Et leur priay qu'ilz me voulsissent dire leurs doleances, pour en advertir le roy avant qu'ilz feïssent aultre chose[e 3]. Ilz me jurèrent tous et firent grans serments qu'ilz n'en avoient nul vouloir ; toutesfoiz mentoient, et estoient venuz pour traicter ladite ligue.

Le lendemain[4] allay à la Seigneurie leur parler de ceste ligue et dire ce qui me sembloit servir au cas. Et, entre aultres choses, leurs diz que en l'aliance qu'ilz avoient avecques le roy et qu'ilz avoient eu avecques le feu roy Loys son père, ilz ne pouvoient soustenir les ennemys l'ung de l'autre et qu'ilz ne pouvoient faire ceste ligue, dont on parloit, que ce ne fust allé[f] contre leur promesse[5]. Ilz me firent retirer[6] ; et

a. et *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* le *omis P.* — *c.* et *omis, même par éd. B. de Mandrot, quoique dans P. Cependant, le sens est clair.* — *d.* de deux *éd. Dupont.* — *e.* chose *omis dans l'éd. Dupont.* — *f.* aller *éd. Dupont.*

1. Entendez : bien réfléchir.

2. Le sens est : la reconnaissance de tel service et de la manière dont il (Sforza) s'était conduit vis-à-vis du roi.

3. Commynes fait ici allusion à la belle lettre qu'il écrivit à Sforza en date du 9 mars 1495. Elle a été publiée par Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 170-172. Cf. *Ibid.*, t. III, p. 91, les plaintes de Sforza auxquelles essayait de parer Commynes.

4. Le jour qui suivit l'envoi de la lettre à Sforza, par conséquent le 10 mars.

5. Entendez : sans aller contre leur promesse.

6. Il faut comprendre qu'un conseil fut tenu, en l'absence de

puis, quant je revins, me dist le duc[1] que je ne devoye point croyre tout ce que l'on me disoit par la[a] ville, car chascun y estoit en liberté et pouvoit dire ce qu'il vouloit ; toutesfoiz qu'ilz n'avoient jamais pensé faire ligue contre le roy, ne jamais oÿ parler ; mais, au contraire, qu'ilz desiroient[b] faire ligue entre le roy et ces aultres deux roys et toute l'Ytallie et qu'elle fust contre le Turc et que chascun porteroit sa part de la despence ; et, s'il y avoit aulcun en Ytallie qui ne voulsist[c] paier ce qui seroit advisé, que le roy et eulx l'y contraindroient par force. Et vouloient faire ung appoinctement que le roy print une somme d'argent content et que eulx l'avanceroient et tiendroient des places en Pouille en gaige, comme ilz font à ceste heure ; et le royaulme seroit[d] recongneü de luy du consentement du pape[2], et paié[e] certaine somme de deniers l'an et que le roy y tiendroit trois places. Et pleüst à Dieu que le roy y eust voulu entendre lors[3].

Je diz n'oser entrer en cest appoinctement, leur priant ne se haster point de conclure ceste ligue et que du tout advertirois le roy, leurs priant, comme avois faict aux aultres, me dire leurs doleances et qu'ilz ne les teüssent point, comme faisoient ceulx de Millan. Ilz se doulurent[4] des places que le

a. ladicte *éd. Dupont.* — *b*. disoient *éd. Dupont.* — *c*. aucuns en Italie qui ne voulsissent *éd. Dupont.* — *d*. soit *P.* — *e*. et par *éd. Dupont.*

Commynes, pour délibérer sur la réponse qu'il convenait de lui faire.

1. La réponse faite à Commynes est analysée par Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 271.

2. C'est-à-dire que Charles VIII aurait la suzeraineté de Naples avec le consentement du pape.

3. C'est-à-dire : eût tenu compte des avertissements qui lui venaient de Commynes. Dès la mi-mars, Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 263, fait dire par Briçonnet à Pol Trevisan, agent vénitien auprès du roi de France, que ce prince a été averti par Commynes « qu'il est bruit au Rialto de cette ligue ».

4. Entendez : se plaignirent, firent doléances.

roy tenoit du pape[1] et encores plus de celles qu'il tenoit des Florentins, et par especial de Pise, disant que le roy avoit mandé par escript en plusieurs lieux et à eulx qu'il ne vouloit en Ytallie que le royaume[a] et aller contre le Turc et monstroit à ceste heure de vouloir prendre tout ce qu'il pourroit en Ytallie et ne demander riens au Turc. Et disoient encores que mons[r] d'Orleans, qui estoit demouré en Ast[2], faisoit craincte au duc de Millan et que ses serviteurs disoient de grans menaces ; toutesfoiz qu'ilz ne feroient riens de nouveau que je eusse responce du roy ou que le temps de l'avoir ne fust passé[3] ; et monstrèrent[b] plus d'honneur que le duc de Millan. De tout advertiz le roy[4] et euz mesgre responce. Et, dès lors, s'assembloient chascun jour, veü qu'ilz sçavoient que l'entreprise estoit descouverte.

En ce temps estoit le roy encores en[c] Florence[5] ; et s'il eust trouvé resistance à Viterbe, comme ilz cuidoient, ilz eussent envoyé des gens, et à Rome encores[d], si le roy Ferrande fust

a. le royaume de Naples *éd. Dupont.* — *b*. et me monstroient *éd. Dupont.* — *c*. à *éd. Dupont.* — *d*. gens à Romme, et encores *éd. Dupont.*

1. Sur l'importance diplomatique de ce point en particulier aux yeux des « rois catholiques », cf. ci-dessus, p. 89, n. 3.

2. Louis d'Orléans était, en effet, toujours à Asti. Il protégeait la ligne des communications avec la France. Mais sa présence inquiétait d'autant plus Ludovic Sfaza que le duc d'Orléans avait toujours en réserve les droits sur Milan, qu'il tenait des Visconti.

3. Entendez : rien de nouveau avant que j'eusse réponse du roi ou que le temps nécessaire pour avoir cette réponse ne fût écoulé.

4. Cf. un peu plus haut, notre note 3 de la p. 121.

5. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 217, n. 2, et p. 221, n. 1, reproche ici à Commynes une « erreur singulière » ; il ne conçoit pas « comment, après avoir conté des incidents nécessairement voisins de la date de la conclusion de la ligue, le narrateur a pu les croire contemporains du séjour de Charles VIII à Florence ». Nous pensons que telle n'a jamais été l'illusion de Commynes. Il faut simplement comprendre qu'au commencement des négociations engagées à Venise en vue de la ligue, Charles VIII était encore à Florence, ce qui est exact.

demouré dedans, et n'eussent jamais pencé qu'il eust deü habandonner Rome ; et quant ilz la virent habandonnée, commencèrent à avoir paour. Toutesfoiz les ambassades des deux roys les pressoient fort de conclure, ou vouloient deppartir, que jà y avoient esté quatre moys[1]. Chascun jour[2] alloient à la Seigneurie[a]. Je faisoie le myeulx que je povoye, car je voyoie bien que si la ligue se concluoit, que ceste conqueste en cest grant honneur torneroit en fumée. Encores eurent-ilz esperance que à Sainct-Germain y auroit resistance et que tout le royaulme y viendroit, comme il fit.

[CHAPITRE XX]

[La Sainte-Ligue]

[1.] *Comment le sire d'Argenton fut adverty que le roy avoit gaigné Naples et les places d'environ, dont les Venissiens estoient desplaisants.* — Voyant tout cela habandonné[b] et le roy dedans Napples, m'envoyèrent querir et me dirent ces

a. Dans les éditions antérieures à celle de B. de Mandrot, le chapitre s'arrête ici et les deux phrases qui suivent manquent. Nous suivons le texte de P. — *b.* Voyans les Venissiens tout cela habandonné *éd. Dupont.*

1. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 221, n. 2, dit que Mendoza étant arrivé le 5 janvier et les Allemands le 15 février, ils n'étaient pas à Venise depuis quatre mois le 30 mars. L'estimation de Commynes est tout approximative, en effet ; mais il faut tenir compte qu'il était lui-même auprès de la Seigneurie depuis six mois.

2. Il y fut encore dans la journée du 30 mars, allant jusqu'à dire que Charles VIII était résolu à se retirer et à se contenter de son royaume, et que, par conséquent, aucune ligue n'était nécessaire. Nous étudierons les pourparlers de Venise en détail et à la lumière des documents d'archives dans l'ouvrage en préparation que nous avons déjà annoncé sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie.*

nouvelles, monstrans en estre joyeulx[1]. Toutesfoiz ilz disoient que le chasteau estoit fort garny[a], et veoie bien qu'ilz avoient esperance[b] qu'il tint ; et consentirent que l'ambassadeur de Napples levast gens à Venise pour y[c] envoyer et[d] à Brandis[2], et estoient sur la conclusion de leur ligue quant leurs ambassadeurs leurs escripvirent que le chasteau estoit rendu. Ilz m'envoyèrent querir derechief à ung matin, et les trouvay en grant nombre, comme cinquante ou soixante, en la chambre du prince, qui estoit malade de la colicque ; et il me compta cez nouvelles, de visaige joyeulx, mais nul en la compaignie ne se sçavoit faindre si bien comme luy. Les ungs estoient assix sur les marchezpieds[e] des bancs et avoient la teste apuyée entre leurs mains ; les aultres, d'une aultre sorte, tous demonstrans avoir grant tristesse au cueur. Et croy que, quant les nouvelles vindrent à Rome de la[f] bataille perdue à Cannez contre Hanibal, que les senateurs qui estoient demouréz n'estoient point plus esbaÿs ne plus espouventéz[g 3] ; car ung seul ne fit semblant[4] de me regarder ny ne me dit ung mot que luy ; et les regardoiz à grant merveilles. Le duc me demanda si le roy leur tiendroit ce que tousjours leur avoit mandé et que leur avoye dict : je les asseüray fort que ouy et ouvry les voyes pour demourer en bonne paix, et m'offroys fort à y servir[h], esperant les oster de suspection ; et puis me departiz.

a. bien fort garny *éd. Dupont.* — *b.* bonne et seure esperance *éd. Dupont.* — *c.* y *omis dans l'éd. Dupont.* — *d.* et *omis dans l'éd. Dupont.* — *e.* ung marchepied *éd. Dupont.* — *f.* la *omis par P.* — *g.* ne plus espouventez qu'ilz estoient *éd. Dupont.* — *h.* fort à la faire tenir *éd. Sauvage ;* fort à fournir *éd. Dupont.*

1. On n'a pas conservé la lettre « très douce » par laquelle Charles VIII annonçait aux Vénitiens la prise de Naples. Le 5 mars eut lieu la manifestation de joie à laquelle Commynes fait allusion. Cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 251.

2. Entendez : à Venise et aussi à Brindisi.

3. Il faut se rappeler, à propos de ce souvenir d'histoire romaine, que Commynes avait lu Tite-Live. Cf. ci-dessus, p. 114, n. 4.

4. Entendez : n'eut l'air.

[2. *Le traité de Venise.*] — Leur ligue n'estoit encores ne faicte ne rompue ; et vouloient partir les Almans mal contens[1]. Le duc de Millan se faisoit encores à prier de je ne sçay quel article[2]. Toutesfoiz il manda à ses gens qu'ilz passassent tout[a] ; et, en effect, conclurent la ligue en haste[b 3]. Et, durant que cecy se demenoit, avoys sans cesse adverti le roy du tout[4], le pressant de conclure ou[c] de demeurer au royaulme et se pourveoir de plus de gens de pied et d'argent ou de bonne heure se mettre en chemin pour se retirer et laisser les principalles places bien gardées, et avant qu'ilz fussent tous assemblés. Aussi advertissoys mons[r] d'Orleans[5], qui estoit en Ast avecques les gens de sa maison seullement, car sa compaignée estoit avecques le roy, et d'y mettre des gens, l'assurant que incontinent luy iroient courre sus. Et escripvoys à mons[r] de Bourbon[6], qui estoit demouré lieutenant pour le roy en France, d'envoier des gens à haste en Ast pour le garder : car, si ceste place estoit perdue, nul secours ne pourroit venir au roy, de France[7]. Et advertissoie aussi la marquise

a. tost *éd. Dupont.* — *b.* en haste *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* et *éd. Dupont.*

1. Les difficultés soulevées par les représentants de Maximilien visaient la situation de Ludovic Sforza, que l'empereur considérait comme un usurpateur.

2. Allusion aux difficultés signalées à la note précédente.

3. Le 31 mars. Cf. ci-dessous, p. 126, n. 1.

4. Cf. ci-dessus, p. 121, n. 3.

5. On trouve trace de cette correspondance dans la lettre du duc d'Orléans au duc de Bourbon publiée par M[lle] Dupont, parmi les *Preuves* de son édition, t. III, p. 418 et suiv.

6. Par l'intermédiaire du duc d'Orléans (M[lle] Dupont, *Ibid.*, p. 419).

7. Entendez : nul secours ne pourrait venir de France au roi. Commynes était très préoccupé des communications entre la France et l'armée royale. Très impressionné par la réponse évasive et peu rassurante que le doge avait faite à sa communication du 30 mars (cf. ci-dessus, p. 123, n. 2), il avait dit, en quittant le palais des doges, à l'un des secrétaires : « Je sais que le duc de Milan pousse à la ligue ; mais le roi se saisira de Gênes dès la signature, puisque toute autre voie pour rentrer en France lui sera enlevée. »

de Montferrat, qui estoit fort bonne pour nous et ennemye[a] du duc de Millan, afin qu'elle aidast à mons[r] d'Orleans de gens, s'il en avoit affaire ; car Ast perdu, les marquisatz de Montferrat et Saluces estoient perdus.

La ligue fut conclue ung soir bien tard[1]. Le matin, me manda la Seigneurie plus matin qu'ilz n'avoient de coustume. Comme je fuz arrivé et assis, me dist le duc que, en l'honneur de la saincte Trinité, ilz avoient conclud ligue avecques Nostre Sainct Père le Pape, les roys des Romains, de Castille et eulx et le duc de Millan, à trois fins : la première pour desfendre la chrestienté contre le Turc ; la seconde à la deffence d'Italie ; la tierce à la preservation de leurs estatz ; et que je le feïsse sçavoir au roy[2]. Et estoient assembléz en grant nombre, comme de cent ou plus, et avoient les testes haultes et faisoient bonne chère ; et n'avoient point contenances semblables à celles qu'ilz avoient le jour qu'ilz me dirent la prise du chasteau de Napples. Me dist aussi qu'ilz avoient escript à leurs ambassadeurs, qui estoient devers le roy, qu'ilz s'en vensissent et qu'ilz prissent congié[b]. L'un avoit nom messire Dominicque Loridan, l'autre messire Dominicque Trevisan[3].

a. bonne françoise et ennemye *éd. Dupont.* — *b.* qu'ilz s'en vinssent et qu'ilz prinssent congié *éd. Dupont.*

1. La lettre de notification aux ambassadeurs vénitiens résidant auprès de Charles VIII porte la date suivante : « ultimo martii 1495 hora paulo post XXIIII. »

2. Le texte du traité de la « Sainte-Ligue » de Venise est dans Lünig, *Codex diplomaticus*, t. I, nº XXIV, col. 111 et suiv. L'objet en est défini en termes suivants, dès le préambule : « ad finem pacis et pro quiete Italiae saluteque totius christianae religionis, pro conservanda dignitate et auctoritate apostolicae sedis, pro sacri romani imperii juribus tuendis proque defensione et conservatione communium statutum partium predictarum. »

3. C'est par lapsus que Commynes, ou le scribe dont procèdent nos textes, donne ici le même prénom aux deux ambassadeurs vénitiens accrédités auprès de Charles VIII. Il s'agit d'Antonio Loredano et Domenico Trevisano.

J'avoys le cueur serré et estoie en grand doubte[1] de la personne du roy et de toute sa compaignée, et cuydoie le[a] cas plus prest qu'il n'estoit, et aussi faisoient-ilz eulx. Doubtois et[b] qu'ilz eussent des Almans prestz[2] : et si cela y eust esté, jamais le roy ne fust sailly d'Itallie. Je me deliberay ne dire point trop parolles en ce courroux ; toutesfoiz ilz me tirèrent ung peu aux champs[3]. Je leur fiz responce que, dès le soir devant, je l'avoys rescript au roy[4], et plussieurs foiz, et que luy aussi m'en avoit escript, qui en estoit adverti de Rome et de Millan[5]. Il me fit[c] tout estrange visaige de quoy je disoie l'avoir escript le soir devant[d], car il n'est nulles gens au

a. leur *éd. Dupont.* — *b.* Et doubtoye *éd. Dupont.* — *c.* Il[z] me fi[rent] *éd. B. de Mandrot, corrigeant P et toutes les éditions antérieures, mais sans motif, car le sujet du verbe est* le doge, *seul orateur du côté vénitien.* — *d.* le soir au roy *éd. Dupont.*

1. Entendez : en grande crainte.

2. Entendez : je redoutais aussi qu'ils n'eussent des Allemands prêts à entrer en campagne.

3. Commynes veut dire : ils m'entraînèrent à parler.

4. L'avis donné à Charles VIII la veille de la signature ne pouvait se rapporter qu'au projet du 28, auquel il a été fait allusion plus haut, p. 119. Comme l'a conjecturé Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 600, il doit y avoir une erreur de date dans Burchard (*Diarium*, éd. Thuasne, t. III, p. 246), rapportant au 15 mars la mention suivante : « Facte sunt coram ipso rege per suos tragedie sive comedie de papa, Romanorum et Hispanorum regibus ac Venetorum illustrissimi ducis ligam et confederationem simul ineuntibus collusorie et more gallico derisorie. » Cette parodie a pu suivre la conclusion de la ligue, mais non la précéder.

5. Le 3 mars, Charles VIII écrivait déjà au duc de Bourbon : « Depuis mon entrée à Napples sont venues par devers moy les ambassades de Venise, de Rome, de Florence, du roy des Romains, d'Angleterre, du roy Alphonse de Portugal, l'ambassade de Millan, l'ambassade de Savoie, l'ambassade du duc de Ferrare, du Turcq, du Soudan, et d'aultres plusieurs à grant nombre auxquelles encore n'avons fait nulle response » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 181-182). Ces ambassades recevaient des courriers et Charles VIII en recevait lui aussi de ses agents dans les différents centres de la péninsule.

monde si souspectionneux ne qui tiennent leurs conseilz si secretz, et par suspection seullement confinent[1] souvent des gens ; et à ceste cause le leur disois-je. Oultre leur diz l'avoir aussi escript à monsr d'Orléans et de Bourbon, afin qu'ilz pourveüssent Ast[2] : et le disoie, esperant que cella donneroit quelque delay d'aller devant Ast, car, s'ilz eussent esté aussi prestz comme ilz se ventoient et cuydoient, ilz l'eussent prins sans remede, car elle[a] estoit et fut mal pourveüe d'une grant pièce après[b][3].

Ilz se prindrent à me dire qu'il n'y avoit riens contre le roy, mais pour se garder de luy[4] ; et qu'ilz ne vouloient point qu'il abusast ainsi le monde de parolles de dire qu'il ne vouloit que le royaulme et puis aller contre le Turc et qu'il[c] montroit tout le contraire et vouloit destruire le duc de Millan et Florentins et tenir les terres de l'Eglise[5]. A quoy respondy[d] que les roys de France avoient augmenté l'Eglise et acreüe et deffendue et que cestuy-cy feroit plustoust le semblable que de riens leur oster[6] ; mais que de toutes ces raisons n'estoient point celles qui les mouvoient[e][7], mais qu'ilz avoient envye de troubler l'Ytallie et faire leur prouffict et que je croyoie que aussi feroient-ilz[f]. Ilz prindrent cela ung petit[g] à mal, si[h] me dist-l'on ; mais il se veoit par ce qu'ilz ont dedans[i] Pouille,

a. il *éd. Dupont.* — *b.* de long temps après *éd. Dupont : même sens.* — *c.* qui *P.* — *d.* je respondis *éd. Dupont : même sens.* — *e.* mouvoit *P.* — *f.* ilz *omis dans l'éd. Dupont.* — *g.* ung peu *éd. Dupont.* — *h.* ce *éd. Dupont.* — *i.* en *éd. Dupont.*

1. Entendez : emprisonnent.
2. Cf. un peu plus haut, p. 122, n. 2.
3. Entendez : de longtemps encore elle fut mal pourvue.
4. C'est la position qui répond à la lettre du traité, conçu en termes strictement défensifs.
5. Sur ce point vif de l'occupation de terres d'Église par les Français, cf. ci-dessus, p. 89, n. 3.
6. C'est-à-dire : et que le roi régnant (Charles VIII) ferait de même, plutôt que de leur enlever quoi que ce fût.
7. Entendez : mais que, parmi toutes ces raisons (qu'ils alléguaient), n'étaient point celles (les véritables) qui les mouvaient.

en gaige du roy Ferrand, pour luy aider contre nous, que je disoys vray.

Et me vouluz lever pour me retirer. Ilz me firent reasseoir, et me demanda le duc si je ne vouloys faire nulle ouverture de paix, pour ce que le jour de devant j'en avoys parlé ; mais c'estoit par condition qu'ilz voulsissent attendre à conclure la ligue de quinze jours, affin d'envoier devers le roy et avoir responce.

[3. *Réjouissances et publication du traité à Venise.*] — Après ces choses dictes, me retiray à mon logis[1]. Ilz mandèrent les ambassadeurs l'ung après l'aultre ; et, au saillir de leur conseil, rencontray celuy de Napples[2], qui avoit une belle robbe neufve et faisoit bonne chère ; et avoit cause, car c'estoient unes[a] grans nouvelles pour luy.

a. unes *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Commynes nous donne bien la sensation de l'angoisse et de la nervosité qu'il éprouva dans cette audience mémorable. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 285, représente Commynes « enragé et le visage défait », si troublé qu'il demande au secrétaire, au départ, de lui redire les paroles du doge. Il faut aussi mettre en regard la relation de Bembo (*Historiae Venetae libri XII*, Venise, in-fol., 1551, p. 36), d'après lequel Commynes, « lorsqu'il apprit du doge la conclusion de l'alliance... faillit perdre connaissance... et quand, sortant de la Seigneurie, il descendit l'escalier, il se tourna vers le secrétaire du Sénat qui l'accompagnait : je te prie, mon ami, lui dit-il, de me répéter le discours que m'a adressé le doge, car j'ai tout oublié ». Ce sont là des versions tendancieuses. Commynes a pu faire préciser les termes d'une déclaration en vue d'un « memorandum », sans que cette précaution impliquât un autre trouble que celui qu'il avoue lui-même, en disant, en toute franchise : « J'avoys le cueur serré. » Au surplus, Commynes, loin d'avoir fait piteuse impression, a laissé la réputation d'un bon diplomate à Venise. Cf. livre VIII, ch. XIII, ci-après, et notre Index.

2. Giambaptista Spinelli. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 286, confirme la joie de l'ambassadeur napolitain. Ses collègues appelés au palais furent Aldomandrino di Guidoni, ambassadeur de Ferrare ; Antonio Triumpho, ambassadeur de Mantoue ; Aloys Boschetto, ambassadeur de Rimini. C'est apparemment ce dernier qui documentait Commynes. Cf. un peu plus bas, p. 132, n. 5.

A l'après disner, tous les ambassadeurs de la ligue se trouvèrent ensemble en barcque, qui est l'esbat de Venise ; et chascun en a selon les gens qu'il a et aux despens de la Seigneurie ; et pouvoient estre quarente barcques, qui toutes avoient penonceaulx[a] aux armes de leurs maistres ; et vint[b] toute ceste compaignie passer devant mes fenestres, et y avoit force menestriers. Et ceulx de Millan, au moins l'ung[1], qui m'avoit tenu compaignée beaucop de moys[c], faisoit bien contenance de ne me congnoistre plus. Et fuz trois jours sans aller par la ville[2] ne mes gens, combien que jamais ne me fut dit en la ville ne à homme que j'eusse une seulle mal gracieuse parolle[3]. Le soir, firent une merveilleuse feste de feux sur les clochiers, forces fallotz alumés sur les maisons de ces ambassadeurs et artillerie qui tiroit ; et fuz sur la barcque couverte au long des ruhes[d] veoir la feste[4], envyron dix

a. pendeaulx *éd. Dupont.* — *b.* et veiz *éd. Dupont.* — *c.* fois *éd. Sauvage.* — *d.* rives *éd. Dupont.*

1. Taddeo Vimercati. Cf. ci-dessus, p. 106.

2. Dans une lettre sans date, mais peu postérieure à la conclusion de la ligue, qu'il écrivit à Charles VIII (Mlle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 410 ; Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 180), Commynes s'exprime ainsi : « Et depuis qu'ilz me signifiièrent ceste ligue, ne suis bougé de mon logeïs, pour la fièvre qui m'estoit prinse un jour devant, laquelle j'ay encores. » Sanudo (*La spedizione di Carlo VIII*, p. 285) voit dans cette indisposition une crise de bile. Ce ne fut même pas, vraisemblablement, une feinte. L'ambassadeur d'Espagne était malade également (Mlle Dupont, *Ibid.*, p. 414).

3. C'est seulement le 15 avril que se place un incident, d'ailleurs peu sérieux, rapporté par Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 308. Des paroles malsonnantes prononcées à l'égard de Commynes par des prisonniers provoquèrent une plainte de l'ambassadeur et des mesures de réparation immédiates du doge.

4. Il n'y a pas contradiction (comme l'a cru B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 228, n. 2) entre ce récit de Commynes et le texte de sa lettre à Charles VIII cité un peu plus haut, n. 2. Notre auteur ne compte pas comme sortie « par la ville » cette promenade nocturne incognito qui n'a aucun caractère officiel.

heures de nuyt, et par especial devant les maisons desdits ambassadeurs, où se faisoient bancquetz et grant chère.

Ce jour là n'estoit point encores la publication ne grant feste ; car le pape avoit mandé qu'il vouloit qu'on attendist encores aulcuns jours pour la faire à Pasques Flouries [1], qu'ilz appellent le dimanche de l'Olyve. Et vouloit que chascun prince, où elle seroit publiée, et les ambassadeurs qui y seroient portassent ung rameau d'olivier en la main et le dissent signe de paix et alliance ; et que, à ce jour, elle fust publiée en Espaigne et Almaigne. Et, à Venise, firent ung chemin de boys hors de terre *a*, comme ilz font le jour du Sacre, bien tendu, qui prenoit du palais jusques au bout de la place Sainct Marc [2]. Et, après la messe, que chanta l'ambassadeur du pape et qui à tout homme donna absolution de peyne et de coulpe qui seroit à la publication [3], ilz allèrent en procession par ledit chemin, la Seigneurie et ambassadeurs, tous bien vestus ; et plusieurs avoient robbes de veloux cramoisi que la Seigneurie avoit données *b*, au moins les Almans ; et à tous leurs serviteurs robbes *c* neufves, mais elles estoient bien courtes. Au retour de la procession, se montrèrent grant nombre de mistères et de personnaiges : premier l'Ytallie et, après tous ces roys et princes, et la royne d'Espaigne [4]. Et, au

a. hault de terre *éd. Dupont.* — *b*. donnée *P.* — *c*. robbe *P.*

1. Le texte du traité stipulait que la ligue serait proclamée et publiée par le pape et les ducs le jour des Rameaux ; par les rois, le dimanche qui suivrait la réception par eux de la nouvelle.

2. Cette fête est décrite en détail par Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 299 et suiv. Lenglet, au t. I de son édition, p. 492, fait observer que, de son temps, et notamment à Angers, on appelait fête du Sacre la fête du Saint-Sacrement. C'est bien à cette fête qu'on emprunta le cérémonial, et, comme dit Sanudo, *loc. cit.*, « si como se suol fare el zorno dil Corpo de Cristo ».

3. Entendez : absolution à tout homme assistant à la publication de la ligue.

4. Entendez : au retour de la procession eurent lieu des représentations de mystères et de pièces à personnages, parmi lesquels figurait en première ligne Dame Italie et, après, tous les autres rois

retour, à une pierre de pourfil[a], où on y faict les publications, firent publier ladite ligue[1]. Et y avoit ung ambassadeur du Turc[2] present à une fenestre, caché, et estoit depesché, sauf qu'ilz vouloient qu'il vist ladite feste[3] : et la nuyt vint parler à moy, par le moyen d'ung Grec, et fut bien quatre heures en ma chambre ; et avoit grant envye que son maistre fust nostre amy[4].

Je fuz convié à ceste feste par deux foiz, mais je m'escusay. Et demouray en la ville envyron ung moys depuys, aussi bien traicté que devant[5] ; et puys m'en parti[b], mandé

a. porphire *éd. Dupont.* — *b.* parti[s] *éd. B. de Mandrot (correction superflue).*

et princes, et aussi la reine d'Espagne. — C'est peut-être en réplique à cette mise en scène qu'eut lieu à Naples la parodie qui est décrite, mais sous une date erronée, par le *Diarium* de Burchard (cf. ci-dessus, p. 127, n. 4).

1. La proclamation en question eut lieu sur la Piazzetta, où se trouve la « pietra del bando », en porphyre (« pourfil ») rouge, à laquelle Commynes fait allusion. Cf., sur cette proclamation, Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 349 et suiv.

2. C'était l'un des trois envoyés du sultan qui avaient débarqué à Ancône au mois de novembre 1494 ; l'un avait été dirigé sur Venise ; l'autre, sur Rome ; l'autre, enfin, sur Naples (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 479).

3. Ce dernier trait montre bien que la ligue n'avait rien de redoutable pour le Turc. Au surplus, nous publierons, dans le livre annoncé plus haut sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie*, la lettre adressée par la Seigneurie de Venise à son représentant auprès de Bajazet, Aloysio Sagundino, pour lui enjoindre de notifier le traité : « Ut sicut convenit bone paci nostre, in qua constanter perseverare intendimus » (1er avril 1495).

4. Le « Turc » voulait sans doute faire parler Commynes sur la politique orientale du moment, à laquelle il était fort mêlé. Cf. ci-dessus, p. 103.

5. Commynes était toutefois surveillé. Les ambassadeurs milanais à Venise dévoilèrent notamment à Sforza « les pratiques que monseigneur d'Argenton paraît entretenir » avec Aloys Boschetto, ambassadeur de Rimini ; ensuite, après le départ de Commynes, maître Noble, bombardier français, fut arrêté comme compromis dans les menées de l'ambassadeur de Charles VIII (Kervyn de

du roy et de leur congié, conduict en bonne seüreté, à leurs despens jusques à Ferrare[1]. Le duc de Ferrare me vint au devant et deux jours me fist bonne chère et deffroya[2], et autant messire Jehan de Bentevoille[3], à Boulongne. Et de là m'envoyèrent Florentins querir, et allay à Florence[4] pour attendre le roy, de qui je retourneray à parler.

Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 200-202).

1. Commynes quitta Venise le 31 mai avec Jean Bourdin, qui remplit avec lui une mission que l'auteur des mémoires laisse dans l'ombre et que nous étudierons dans l'ouvrage annoncé plus haut, p. 33, n. 4.

2. Par lettre du 20 mai, Charles VIII avait recommandé Commynes et Bourdin au duc de Ferrare (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 213).

3. Bentivoglio.

4. Ce sont probablement des lettres écrites par Commynes pendant ce séjour qui furent interceptées et livrées aux Vénitiens (Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. III, p. 93).

LIVRE VIII

[CHAPITRE I]

De l'ordre et prouvision que le roy mit au royaume de Naples, voulant retourner en France

Pour myeulx continuer mes memoires et vous informer, me fault retourner à parler du roy, qui, despuis qu'il entra à Napples jusques il[a] en partir, ne pensa que à passer temps[1], et d'aultres à prendre et prouffiter ; mais son eage l'excusoit[b] : nul ne sçauroit excuser les aultres de leur faulte, car le roy de toutes choses les croyoit. Et, s'ilz luy eussent sceü dire qu'il eust bien pourveü trois ou quatre chasteaulx, il tint encores le royaulme[2], ou seullement Napples, dont il avoit donné les vivres, comme ay dict, et celuy de Gayète ; mais, en gardant celuy de Napples[c], jamais la ville ne se fust re-

a. jusques à ce qu'il *éd. Dupont.* — *b.* le pensoit *éd. princeps.* — *c. P et éd. princeps ;* trois ou quatre chasteaulx audit pays, comm

1. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 572, écrit : « Il faut, en vérité, tout le fiel d'un Commines pour accuser Charles VIII de n'avoir pensé qu'à « passer temps ». Mais Delaborde lui-même, *ibid.*, p. 574 et 600 et suiv., esquissant le tableau de la vie de cour, justifie amplement l'auteur des mémoires. La seule excuse valable serait que Charles VIII était desservi par sa santé : « Mon frère, écrivait-il de Naples au duc de Bourbon, je vous advertiz que pour habiller mon visaige il ne suffisait pas que j'eusse eu la petite verole, mais j'ai eu la rougeole » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 187).

2. Entendez : et s'ils avaient su lui dire de bien pourvoir (en moyens de défense) trois ou quatre châteaux, il tiendrait encore le royaume.

bellée[a]. Il tira tous les gens d'armes à l'entour de luy, depuis la conclusion de la ligue, et ordonna cinq cens hommes d'armes françoys et deux mil cinq cens Suisses et quelque poy de gens de pied françoys pour la garde du royaulme, et avec le reste delibera[b] s'en retourner en France par le chemin qu'il estoit venu : et la ligue se preparoit à l'en garder.

Le roy d'Espaigne avoit envoyé et envoyoit quelques querevelles[1] en Cecille, mais poy de gens dessus. Toutesfoiz, avant que le roy partist, ilz avoient jà garny Regis[c 2] en Calabre, qui est près Cecille[d], et plusieurs foiz j'avoys escript au roy que là devoient descendre[e], car l'ambassadeur de Napples[3] le m'avoit dict, cuydant que jà y fussent. Et si le roy y eust envoyé d'heure[4], il eust pris le chasteau, car le peuple de la ville tenoit pour luy. Aussi vindrent gens de Cecille à la Mantie[5] et à la Turpie[6], par faulte d'y envoyer, et à Trente[7], en[f] Pouille, qui avoient levé les banières du roy, veü la ligue et qu'ilz estoient settuez[8] près de Brandis et Gualipoly[9] et qu'ilz ne pouvoient finer de nulles gens : le-

celuy de Cayette, ou seullement celluy de Naples (dont il avoit donné les vivres, comme j'ay dict), il tiendroit encores le royaulme : car *éd. Sauvage, éd. Dupont.*

a. revoltée *éd. Dupont.* — *b.* il delibera *éd. Dupont.* — *c.* Rege *éd. Dupont.* — *d.* près de Cecille *éd. Dupont.* — *e.* qu'ilz debvoient descendre là *éd. Dupont.* — *f.* et ceulx d'Otrante *éd. Dupont.*

1. Caravelles, navires à quatre mâts et voiles latines. Sur les préparatifs espagnols à cette époque, cf. Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 48 et 59-60.
2. Reggio, Calabre Ultérieure.
3. Giambaptista Spinelli.
4. L'expression « d'heure » équivaut à « d'ores », conservé dans nos locutions « d'ores et déjà » et « dorénavant ». Le sens est « sur l'heure ».
5. Amantea. Cf. ci-dessus, p. 95.
6. Tropea. Cf. ci-dessus, p. 95.
7. Otrante.
8. C'est-à-dire : et vu qu'ils étaient situés...
9. Brindisi et Gallipoli. Cf. ci-dessus, p. 95.

vèrent[a] les banières d'Arragon ; et don Federic[1], qui estoit à Brandis, la fournit. Et par tout le royaulme commencèrent à muer pensée et se prist[b] à changer la fortune, qui, deux moys devant, avoit esté au contraire, tant pour voir ceste ligue que le partement du roy et la pouvre provision que on laissoit, plus en chief que en deffault de nombre[2].

Pour chief y demoura mons[r] de Montpencier, de la maison de Bourbon[3], bon chevalier et hardy, mais poy saige ; il ne se levoit qu'il ne fust mydi. En Calabre laissa mons[r] d'Aubigny, de nation d'Escoce[4], bon chevalier et saige et honnourable, qui fut grant connestable du royaulme ; et luy donna, comme ay dict, la conté de Daran[c 5] et marquisat de Asquillasse[6]. Il laissa au commencement le seneschal de Beaucaire, appellé Estienne de Vers, cappitaine de Gayète, faict duc de Nolle et aultres seigneuries, grant chambellan[7] : et passoient tous les deniers du royaulme par sa main ; et avoit cestui-là[d] plus de fetz[e] qu'il ne pouvoit ne n'eust sceü porter. Bien affectionné estoit à la garde dudit royaulme. Il laissa mons[r]

a. ilz levèrent *éd. Dupont.* — *b*. print *éd. Dupont.* — *c*. d'Arc *éd. Dupont.* — *d*. avoit icellui *éd. Dupont.* — *e*. faiz *éd. Dupont, avec toujours le même sens de* faix.

1. Frédéric, oncle du roi Ferrand II. Celui-ci, dès le 20 mai, jour où Charles VIII quittait Naples, prit terre à Terranova, dans la Calabre Ultérieure, près de Monteleone di Calabria (Delaborde, *op. cit.*, p. 604. Cf. Zurita, *loc. cit.*, fol. 64 et suiv.). Gonzalve de Cordoue, commandant en chef des forces espagnoles, n'arriva à Messine que le 24 mai. Sur les opérations en Pouille, cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 416 et suiv.

2. Entendez : la fortune changea, alors que deux mois plus tôt elle était en sens contraire, et ce tant à cause de la ligue qu'à cause du départ du roi et à cause de l'insuffisante force qu'il laissait, eu égard au commandement plus encore qu'aux effectifs.

3. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier.

4. Beraut Stuart d'Aubigny.

5. Arena. Cf. ci-dessus, p. 96.

6. Squillace. Cf. ci-dessus, p. 96.

7. Cf. ci-dessus, p. 101.

Donjullien, Lorrayn[1], et le fist duc de Mont-Sainct-Angel[a 2], qui a faict merveilles de bien se y gouverner. A Manfredonnye laissa messire Gabriel de Montfaulcon[3], homme que le roy extimoit fort ; et à tous donna grosses terres. Cestui-là s'y[b] conduisit très mal et la bailla au bout de quatre jours, par faulte de vivres, et il l'avoit trouvée bien garnye, et estoit en lieu habondant de bledz. Plusieurs vendirent tout ce qu'ilz trouvèrent aux chasteaulx, et, dit-l'on, cestui-là pour ung[c 4]. A Tranne, laissa Guillaume de Villeneufve, que ses varletz vendirent à don Federic, qui long temps le tint en gallée[5]. A Tarente laissa George de Suylly[6], qui se y gouverna très bien et y mourut de peste ; et a tenu ceste cité là pour le roy

a. duc de Monseigneur Sainct Ange *éd. princeps ;* de la ville de Saint Ange *éd. Sauvage.* — *b.* celluy-là s'y *éd. Dupont ;* cestuy-là si *P.* — *c.* aux chasteaux : et dict l'on cestuy pour garde laissa à Guillaume de Villeneufve *éd. princeps ;* aux chasteaux, et dit l'on que cestuy pour garde laissa là Guillaume de Villeneuve *éd. Sauvage.*

1. Antoine de Ville, sire de Domjulien. Cf., sur lui, Luzio et Renier, *Francesco Gonzaga alla battaglia di Fornovo*, dans l'*Archivio storico italiano*, 5e série, t. VI (1890), p. 211.

2. La leçon du manuscrit P, que nous suivons, assure l'identification de ce nom propre, dont Mlle Dupont avait déjà rétabli la vraie forme en s'aidant du texte de Guillaume de Villeneuve, publié par Lenglet au t. IV de son édition, 2e partie, p. 111. Il s'agit de Monte-Sant'Angelo (Capitanate, circondario de Foggia). Voir, sur la forteresse, qui ne capitula qu'en mars 1497, Bertaux, *L'Italie inconnue*, dans *Le tour du monde*, 1899, p. 277 et suiv.

3. Gabriel de Montfaucon, qui rendit Manfredonia (Capitanate) (Lenglet, *loc. cit.*, p. 88).

4. Entendez : et celui-là (Montfaucon) doit être compté pour un (de ceux qui firent preuve de vénalité).

5. Guillaume de Villeneuve, fait prisonnier à Trani, a raconté lui-même ses épreuves. Ce récit a été publié dans son édition par Lenglet, t. IV, 2e partie, p. 88-115, et nous y avons déjà renvoyé.

6. Georges de Sully mourut et fut remplacé par Gilbert de Grassay, dont Mlle Dupont a publié une intéressante lettre au roi (2 avril 1495) aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 437 et suiv.

jusques la famyne[a] l'aict faict tourner[1]. En l'Aquille demoura le bailly de Victry[2], qui bien se y conduisit ; et messire Gracien de Guerres[3], qui fort bien s'est[b] conduict, en l'Abrusse[4].

Tout demoura mal fourny d'argent ; et les assignoit-l'on sur le royaulme, où tous les deniers faillirent. Le roy laissa bien appoinctéz les princes de Salerne et de Besignangno[5] (qui l'ont bien servy tant qu'ilz ont peü) et aussi les Coulonnoys de tout ce qu'ilz sceürent demander[6] ; et leur laissa plus de trente places pour eulx et les leurs. S'ilz les eussent voullu tenir pour luy, comme ilz devoient et qu'ilz avoient juré, elles lui[c] eussent faict grant service et leur honneur[d] et prouffict, car je croy qu'ilz ne furent cent ans a si grans[e] ; mais, avant son partement, ilz commencèrent à praticquer[7]. Et aussi ilz estoient ses serviteurs à cause de Millan, car, naturellement, ilz estoient du parti gibellin[8] ; mais cela ne leur devoit point faire faulcer leur foy, estant si grandement traictéz.

Encores fit le roy plus pour eulx, car il emmena soubz garde et demy[f] prisonnier le seigneur Virgille Ursin et le

a. jusques à ce que la famine *éd. Dupont.* — *b.* c'est *P.* — *c.* leur *P ; nous corrigeons* leur *en* lui, *à l'exemple de B. de Mandrot, ce qui paraît indispensable au sens.* — *d.* à leur honneur *éd. Dupont.* — *e.* Cent ans y a en si grans honneurs *éd. Dupont.* — *f.* soubz garde d'amy *éd. Dupont.*

1. La reddition, faute de vivres, n'eut lieu que le 18 janvier 1497.
2. Le défenseur d'Aquila, Claude de Lenoncourt, bailli de Vitry et maître d'hôtel de Charles VIII.
3. Gracien de Guerre, conseiller et chambellan du roi.
4. Commynes aurait dû écrire ici la Terre de Labour au lieu de l'Abruzze. Il s'agit des deux forteresses de Rocca Guglielma et de Rocca d'Evandro, près du Garigliano.
5. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 570.
6. Les Colonna obtinrent d'énormes concessions (Delaborde, *ibid.*).
7. Entendez : à se livrer à des marchandages.
8. Cf. ci-dessus, p. 53, n. 3.

conte de Petillanne, aussi des Ursins (et contre raison [a]), leurs ennemys [b] [1] ; car, combien qu'ilz eussent esté pris, si sçavoit bien le roy et aussi [c] l'entendoit qu'il y avoit saufconduyt ; et le monstroit bien, car il ne les vouloit mener que jusques en Ast [d], et puis les renvoyer ; et le faisoit à la requeste des Coulonnoys ; et, avant qu'il y feüst, lesdits Coulonnoys furent tournéz contre luy, et les premiers, et [e] sans alleguer nulle cause.

[CHAPITRE II]

[Retraite de Charles VIII]

[1.] *Comment le roy se partit de Naples et repassa par Romme, d'où le pape s'enfuyt à Orviette ; des paroles que le roy tint à monsieur d'Argenton à son retour de Venise.* — Ordonné que eut le roy comme il entendoit de son affaire [f], se mist en chemin [2] avecques ce qu'il avoit de gens, que je estimoys [g] neuf cens hommes d'armes au moins, compris [h] sa maison, deux mil cinq cens Suysses, et croy bien sept mil hommes

a. contre raison *après* leurs ennemys *éd. Sauvage et éd. Lenglet, avec intercalation des mots* ce qu'il feit, *ce qui donne cette leçon :* des Ursins leurs ennemys, ce qu'il feit contre raison. — *b. Même leçon dans l'éd. Dupont.* — *c.* ainsi *éd. Dupont.* — *d.* car il ne les vouloit mener sinon jusques en Ast *éd. Dupont.* — *e.* et *omis dans l'éd. Dupont.* — *f.* Après que le roy eut ordonné de son affaire comme il entendoit *éd. Dupont.* — *g.* estime *éd. Dupont.* — *h.* en ce compris *éd. Dupont.*

1. Le sens est : il emmena... (en quoi il eut tort).

2. Sanudo (*La spedizione di Carlo VIII*, p. 266-267) rapporte les divers conseils donnés à Charles VIII quant à l'itinéraire à suivre. C'est l'action hispano-napolitaine s'exerçant au sud et les préparatifs des confédérés s'accumulant au nord qui déterminèrent le trajet effectivement suivi (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 604).

paiéz en tout[1]. Et y pouvoit avoir mil et cinq cens hommes de deffence, suyvant le train de la court comme serviteurs. Le conte de Petillanne, qui les avoit myeulx comptéz que moy, disoit que en tout en avoit neuf mil ; et le me dist depuis nostre bataille, dont sera parlé. Le roy prist son chemin vers Rome[2], dont le pape par avant vouloit partir, et venir à Padoue soubz le povoir des Venitiens ; et y fut son logis faict[3].

Depuis, le cueur leur vint, et y envoyèrent quelzques gens, et le duc de Millan y envoya[a] ; et, combien qu'ilz y[b] fussent à temps, sy n'ousa attendre le pape, non obstant que le roy ne luy eust faict que tout honneur et service et luy avoit envoyé ambassadeurs pour le prier d'attendre[4] ; mais il se retira à Orviete et de là à Perouse et laissa des cardinaulx à Rome, qui recueillirent le roy[5], lequel n'y ar-

a. y en envoya aussi *éd. Dupont.* — *b.* qu'ilz ne *P, leçon manifestement fautive.*

1. Delaborde, *op. cit.*, p. 605, estime à 12,600 hommes les forces emmenées par Charles VIII ; A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 129, croit que le roi avait avec lui 8 à 10,000 chevaux et 4 à 5,000 hommes de pied. Le corps d'occupation laissé dans le royaume de Naples serait de 11,700 hommes, d'après Delaborde, *loc. cit.* Les Vénitiens estimaient à 6,500 chevaux et 5,500 fantassins les forces françaises à Fornoue, comme on le verra un peu plus bas.

2. S'engageant sur la route qu'il avait suivie à l'aller, Charles VIII quitta Naples le 29 mai 1495.

3. C'étaient les Vénitiens qui conseillaient à Alexandre VI de quitter Rome et de se réfugier sur leur territoire. Alexandre VI était, d'autre part, travaillé en sens contraire. Le 6 mai, le roi de France s'efforçait de rassurer le souverain pontife (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 202. Cf. Ch. Samaran, *Jean de Bilhières-Lagraulas*, p. 147). En fait, le pape évacua Rome le 27 mai (Delaborde, *op. cit.*, p. 611 et suiv.).

4. Samaran, *loc. cit.*, donne toutes références utiles sur les tractations entre la cour de France et le Saint-Siège au sujet du retour du roi à Rome.

5. Entendez : qui reçurent le roi. Celui-ci fit son entrée dans Rome le 1er juin et fut logé dans le palais du cardinal de Saint-Clément, au Borgo. Sur son entrée, cf. Sanudo, *La spedizione di*

resta point[1] ; et ne fut faict desplaisir à nully[a]. Et m'escripvit aller[b] à luy vers Senne, où je le trouvay[2], et[c] me fist par sa bonté bon recueil et me demanda, en riant, si les Venitiens envoyeroient[d] au devant de luy ; car toute sa compaignie estoient jeunes gens et ne croyoient point qu'ilz fussent[e] nulz[f] aultres gens qui portassent armes.

Je luy dis ce que la Seigneurie m'avoit dit au departir, devant ung de ses secretaires appellé Bourdin[g 3], que eulx et le duc de Millan mectroient quarente mil hommes en ung champ[4], non point pour l'assaillir, mais pour se deffendre ; et que à part[h] me firent dire, le jour que je partis d'eulx à Padoue, par l'ung de leurs providateurs[i 5], qui venoit contre nous, que leurs gens ne passeroient point une rivière près de Parme (et me semble qu'elle a nom Olie[6]), qui est en leur terre, sinon qu'il assaillist le duc de Millan. Et prismes enseignes ensemble, ledit providateur[j] et moy, de pouvoir

a. nul *éd. Dupont.* — *b.* de aller *éd. Dupont.* — *c.* où *éd. Dupont.* — *d.* envoyèrent *P ;* envoyoient *éd. Dupont. Nous conservons la correction de B. de Mandrot* (envoyeroient). — *e.* qu'il fust *éd. Dupont.* — *f.* nulz *omis dans l'éd. Dupont.* — *g.* Lourdin *partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* que à part *omis partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *i.* provéditeurs *corrigé en* providateurs *P.* — *j.* provéditeur *corrigé en* providateur *P.*

Carlo VIII, p. 357 et suiv. ; Pastor, *Geschichte des Paepste*, t. V, p. 351. A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 270-271, cite la chanson satirique que chantaient les Italiens pour ridiculiser Charles VIII.

1. Il repartit dès le 3 juin.

2. Charles VIII coucha à Sienne le 13 juin. Ce même jour, Commynes quittait Florence pour le rejoindre.

3. Il s'agit de Jean Bourdin (cf. plus haut, p. 133) et non de Loredan, comme le suggérait Mlle Dupont au t. II de son édition, p. 434, n. 2, pour expliquer une fausse leçon.

4. Entendez : en campagne.

5. En ce qui concerne le rôle de ces magistrats, cf. ci-dessus, p. 114, n. 1.

6. C'est sur l'Oglio, en effet, que se forma l'armée vénitienne. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 623.

envoyer l'ung vers l'autre, s'il en estoit besoing, pour traicter quelque bon appoinctement ; et ne voulluz riens rompre, car je ne sçavois ce qui pourroit survenir à mon maistre. Et estoit present à ces parolles ung appellé messire Loys Marcel[1], qui gouvernoit pour ceste année là le Mont Viel[a], qui est comme ung tresorier[2] ; et l'avoient envoyé me[b] conduyre. Aussi y estoient les gens du marquis de Mantoua[3], qui luy portoient argent ; mais ilz ne oÿrent point ces parolles de ceulx-là[c] ou aultres. Portay au roy par escript le nombre de leurs gens de cheval et de pied et Stradiotz, et[d] qui en avoient les charges[4]. Poy de gens d'alentour du roy croyoient ce que je disoie.

[2.] *Des deliberations de rendre aux Florentins leurs places.* — Estant ledit seigneur à Senes[5], le pressay de partir, dès ce qu'il y eut esté deux jours et les chevaulx repouséz, car ses ennemys n'estoient point encores ensemble ; et ne craignoie sinon qu'il vint des Almans, car le roy des Romains en assembloit laschement[6] et vouloit fort tirer argent content.

Quelque chose que je disse, le roy mist deux matières en conseil, qui furent briefves : l'ung, sçavoir si on devoit rendre aux Florentins leurs places et prandre trente mil ducatz, qu'ilz devoient encores de leur don, et soixante dix mil du-

a. les Monts viere *éd. Sauvage, qui suggère en note* le Mont Vieil ; les Motz Viere *éd. Dupont.* — *b.* pour me *éd. Dupont.* — *c.* ces parolles de ceulx-là *éd. Dupont. Nous préférons adopter la ponctuation de B. de Mandrot.* — *d.* et d'Estradiotz *éd. Dupont.*

1. Aloys Marcello.
2. Le gouverneur de Monte-Vecchio était, en effet, l'administrateur du trésor vénitien.
3. Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue, beau-frère de Ludovic Sforza par son mariage avec Isabelle d'Este, l'une des filles du duc de Ferrare Hercule.
4. Ces précisions étaient les résultats de l'espionnage auquel Commynes s'était livré durant son séjour à Venise et qui avait été éventé. Cf. ci-dessus, p. 132, n. 5.
5. Sienne.
6. Entendez : mollement.

catz, qu'ilz offroient prester et servir le roy à son passaige avecques trois cens hommes d'armes soubz la charge de messire Francisco Sico, vaillant chevalier et de qui le roy se fioit, et de deux mil hommes de pied [1]. Je fuz d'oppinion que le roy le devoit faire, et d'autres aussi, et seullement retenir Livorne [a] jusques il [b] fust en Ast. Il eust bien paié ses gens, et encores luy fust demouré de l'argent pour fortraire des gens de ses ennemys et puis les aller chercher. Toutesfoiz cela n'eut nul lieu [c], et y empescheoit mons[r] de Lingny [2], qui estoit homme jeune, cousin [d] germain du roy ; et ne sçavoit point bien pour quelle raison, sinon pour pitié des Pisans. L'autre conseil fut que ledit mons[r] de Lingny faisoit mectre en avant par ung appellé Gauchier de Tinteville [3] et une part de ceulx de Senes, qui vouloient mons[r] de Lingny pour seigneur ; car la ville est de tous temps en parcialité et se gouverne plus follement que cité [e] d'Itallie.

Il m'en fut demandé le premier. Je diz qu'il me sembloit que le roy devoit tirer son chemin et ne se amuser à ces folles offres qui ne sauroient durer une sepmaine ; et [f] aussi que c'estoit ville d'Empire, qui seroit [g] mis l'Empire contre nous. Chascun fut de cest advis ; toutesfoiz on fit aultrement. Et le prindrent ceulx de Senes pour leur cappitaine [4] et luy pro-

a. Ligorne *éd. Dupont.* — *b.* ilz *P, que suit B. de Mandrot ;* jusques à ce qu'il *éd. Dupont.* — *c.* n'eut point de lieu *éd. Dupont ;* n'eut lieu *éd. B. de Mandrot. Nous rétablissons* nul, *qui se trouve dans P.* — *d.* et cousin *éd. Dupont.* — *e.* ville *éd. Dupont.* — *f.* et *omis éd. Dupont.* — *g.* seroit [avoir] mis *éd. B. de Mandrot. Correction inutile.*

1. Il s'agit des propositions offertes au roi à Viterbe (6-8 juin 1495) par les ambassadeurs de Florence (Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 618 et suiv.). Le capitaine dont il s'agit est Francesco Secco.

2. Louis de Luxembourg, comte de Ligny (cf. ci-dessus, p. 72, n. 9). Sa mère, Marie de Savoie, était sœur de la reine Charlotte, mère de Charles VIII.

3. Gaucher de Dinteville.

4. Entendez : et ceux de Sienne prirent Ligny pour capitaine. La faction siennoise des *Populari*, triomphant de la faction adverse

misdrent certaine somme d'argent l'an, dont il n'eut riens, et cecy amusa le roy six ou sept jours[1]. Et luy monstrèrent les dames ; et y laissa le roy bien trois cens hommes, et s'affoiblit de tant. Et de là tira à Pise, passant par Pogebon, Chastel-Florentin[a 2]. Et ceulx que on laissa à Senes furent chassés avant ung moys de là[3].

[CHAPITRE III]

Des predications, dignes de memoire, de frère Hieronyme de Florence

J'ay oublié à dire que, moy estant arrivé à Florence, allant au devant du roy, allay visiter ung frère prescheur, appellé frère Jheronime[b 4], demourant en[c] ung convent refformé[5], homme de saincte vie, comme on disoit, qui, quinze ans avoit, demoura audit lieu ; et estoit avecques moy ung maistre d'hostel du roy, appellé Jehan Françoys[6], saige homme. Et

a. Poggebon, chastel florentin *éd. Dupont.* — *b*. Hieronyme *éd. Dupont.* — *c*. à *éd. Dupont.*

des *Monte dei Nove* (les neuf), obtint de Charles VIII qu'il prît la ville sous sa protection (15 juin). A la suite des troubles qui survinrent le 16 juin, le roi nomma Ligny capitaine de Sienne et lui laissa deux cents Suisses à son départ, qui eut lieu le 17. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 614 et suiv.

1. En réalité, il n'y resta que quatre jours, du 13 au 17 juin.

2. Poggibonsi (province et circondario de Sienne) et Castel-Fiorentino (province de Florence).

3. Il s'écoula, en réalité, des semaines avant que le triomphe nouveau des neuf déterminât la retraite de Ligny (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 618).

4. Il s'agit du célèbre frère Jérôme Savonarole. Cf., sur la vie de ce personnage, la monographie de P. Villari, *La storia di Girolamo Savonarola* (Florence, 2 vol. in-8°, 1887-1888).

5. Le couvent de San-Marco.

6. Jean-François de Cardone. Cf. ci-dessus, p. 46, n. 1.

la cause fut qu'il avoit tousjours presché en grant faveur du roy ; et sa parolle avoit gardé les Florentins de tourner contre nous, car jamais prescheur n'eut tant de credit en cité. Avoit tousjours asseüré la venue dudit roy, quelque chose qu'on dist n'escripvit[a] au contraire[1], disant qu'il estoit envoyé de Dieu pour chastier les tirans d'Italie et que riens ne povoit resister ne se deffendre contre luy. Avoit dit aussi qu'il viendroit à Pise et qu'il y entreroit et que ce jour muroit[b 2] l'estat de Florence (et ainsi advint, car Pierre de Medicis fut chassé ce jour). Et mainte aultre chose avoit preschée avant qu'elles advinssent, comme de[c] la mort de Laurens de Medicis ; et disoit publicquement la voir[d] par revelation. Preschoit que l'estat de l'Eglise seroit refformé à l'espée : cela n'est pas encores advenu, mais il en fut bien près, et encores le maintiennent[e].

Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit que Dieu luy avoit revellé ; autres y adjoustèrent foy : de ma part[3], je le reppute bon homme. Aussi luy demanday si le roy pourroit passer sans peril de sa personne, veü la grant assemblée que faisoient Veniciens, de laquelle il sçavoit myeulx à parler que moy, qui en venois. Il me respondit qu'il auroit à faire en chemin, mais que l'honneur luy en demoureroit, et n'eust-il que cent hommes en sa compaignée ; et que Dieu, qui l'avoit conduict au venir, le conduiroit encores à son retour ; mais pour ne s'estre point[f] bien acquitté à la refformation de l'Eglise, comme il devoit, et pour avoir souffert que ses gens pillassent et robassent ainsi le peuple, et aussi bien ceulx de son parti (et luy ouvrirent[g] les portes sans contraincte) comme les enne-

a. escripvit *P ;* ne escripvit *éd. Dupont.* — *b.* mu[e]roit *éd. B. de Mandrot, même sens ;* mourroit *éd. Dupont.* — *c.* de *omis par éd. Dupont.* — *d.* la scavoir *éd. Dupont.* — *e.* maintient *éd. Dupont.* — *f.* point *omis dans l'éd. Dupont.* — *g.* parti et qui luy ouvroient *éd. Dupont.*

1. Entendez : quoi qu'on ait dit ou écrit à l'encontre.
2. Entendez : muerait, changerait.
3. Nous dirions : pour ma part.

mys, que Dieu avoit donné une sentence contre luy ; et brief auroit ung coup de fouet, mais que je luy disse que, s'il vouloit avoir pitié du peuple et deliberer en soy garder de ses gens[a] de mal faire[1] et les punir quant ilz le feroient, comme son office le requeroit[b], que Dieu revocqueroit sa sentence ou la diminueroit[c] ; et qu'il ne pensast point estre excusé pour dire : « Je ne faiz nul mal. » Et me dist que luy mesmes yroit au devant de luy et luy diroit : et ainsi le feïst[2], et parla de la restitution des places des Florentins.

Il me cheüt en pensée la mort de monseigneur le Daulphin[3], car je ne veoye aultre chose que le roy prist à cueur ; mais je diz encores cecy afin que myeulx on entende que tout ce[d] voyage fut vray mistère de Dieu.

[CHAPITRE IV]

[Retour de Charles VIII a Pise et relations avec Milan]

[1.] *Comment le roy retint en ses mains la ville de Pise et quelques aultres places des Florentins, pendant que Monsieur d'Orleans, d'ung aultre costé, entra dedans Novarre en la duché*

a. en soy de garder ses gens *éd. B. de Mandrot. Correction inutile.* — *b*. requiert *éd. Dupont.* — *c*. diminueroit *P et éd. Sauvage ;* l'adoulciroit *éd. Dupont ;* la donneroit *éd. princeps. Ce qui n'aurait de sens que si l'on interprétait* pardonnerait. — *d*. cedict *éd. Dupont.*

1. Entendez : délibérer en sa conscience d'empêcher certains de ses gens de faire du mal.

2. Savonarole avait déjà vu Charles VIII à Pise et à Signa (novembre 1494) ; mais il le revit à Poggibonsi le 18 juin 1495, et c'est l'épisode auquel fait allusion Commynes. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 619 et suiv.

3. Charles-Orland, né le 10 octobre 1492. Il sera parlé de sa mort ci-après, au chapitre XX.

de Millan. — Comme j'ay dict, le roy estoit entré à Pise[1], et les Pisans, hommes et femmes, prioient à leurs hostes que pour Dieu tenissent[a] la main envers le roy qu'ilz ne fussent remys soubz la tirannye des Florentins[2], qui, à la verité, les traictoient fort mal ; mais ainssy sont maintes aultres citéz en Ytallie qui sont subjectes à aultres ; et puis Pise et Florence avoient esté trois cens ans ennemys, avant que Florentins la conquissent. Et ces parolles et larmes faisoient pitié à noz gens, et oublioient les promesses et sermens que le roy avoit faictz[b] sur l'autel Sainct-Jehan à Florence ; et toutes sortes de gens s'en mesloient, jusques aux archiers et aux Suysses, et menaçoient ceulx qu'ilz pensoient qui vouloient que le roy tint sa promesse, comme le cardinal de[c] Sainct-Malo (oÿz[d] ung archer le menasser ; ailleurs l'ay appellé[e] general de Languedoc[3]). Aussi en y eut qui disrent grosses parolles[4] au mareschal de Gié. Le president de Ganay fut plus de trois jours qu'il n'ousoit coucher à son logis. Et sur tous tenoit la main à cecy le conte de Ligny ; et venoient lesdits Pisans à grans pleurs devers le roy et faisoient pitié à chascun qui par raison les eust peü aider.

Ung après disner[f] s'assemblèrent quarente ou cinquante gentilzhommes de sa maison, portans leurs haches au col, et le vindrent trouver en une chambre[5], jouant aux tables[6]

a. tinssent *éd. Dupont.* — *b.* faictz *omis par P.* — *c.* de *omis dans l'éd. Dupont.* — *d.* je ouys *éd. Dupont.* — *e.* que ailleurs j'ay appellé *éd. Dupont.* — *f.* Ung jour après disner *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 144.
2. Ci-dessus, p. 58. Commynes n'en était pas moins favorable à Florence. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 213 ; M[lle] Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 415 (lettre de Commynes datée de Venise, 12 avril).
3. Briçonnet. Voir notre Index.
4. Nous disons dans le même sens : de gros mots.
5. Cf., sur cet épisode, Delaborde, *op. cit.*, p. 621.
6. C'est-à-dire : aux dames ou au tric-trac.

avecques mons[r] de Piennes et ung varlet de chambre ou deux, et plus n'estoient. Et porta la parolle ung des enffens de Sallezart l'aisné [1], en faveur des Pisans, chargeant aulcuns de ceulx que je nomme ou tous, disant[a] qu'ilz le trahissoient[b]. Bien vertueusement, les renvoya le roy ; mais aultre chose n'en fut depuis[c].

Bien six ou sept jours [2] perdit le roy temps[d] à Pise[e] ; et puys mua la garnison et mist en la citadelle ung appellé Entragues, homme mal[f] conditionné, serviteur du duc d'Orleans ; et luy dressa[g] ledit seigneur de Ligny. Et y fut laissé des gens de pied de Berry. Ledit Entragues fit tant qu'il eut encores entre ses mains Pietre Sancto[h] [3], et croy qu'il en bailla argent, et une aultre place auprès, appellée Mortron[i] [4]. Il en eut une aultre appellée Librefato [5] près de Luques. Le chasteau de Seresanne [6], qui estoit très fort, fut mis par le moyen dudit conte de Ligny entre les mains d'ung bastard de mons[r] de Roussy [7], serviteur dudit conte ; ung aultre,

a. et tous disoient *éd. Dupont.* — *b*. trahyroient *éd. Dupont.* — *c*. fut oncques depuis *éd. Dupont.* — *d*. son temps *éd. Dupont.* — *e*. la ville de Pise *éd. Dupont.* — *f*. bien mal *éd. Dupont.* — *g*. et le luy adressa *éd. Dupont.* — *h*. Petresaincte *éd. Dupont.* — *i*. Mortion *P.*

1. M[lle] Dupont, au t. II de son édition, p. 440, n. 4, suggère qu'il s'agit d'un fils de Louis de Salazar, dit Montaigne, fils lui-même du célèbre routier Jean de Salazar, surnommé le Grand. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 244, n. 2, nomme plutôt un autre petit-fils du routier, François de Salazar. L'imprécision du texte de Commynes rend difficile l'identification.

2. L'impatience de Commynes, anxieux de voir le roi hors d'Italie, lui fait ici encore (cf. plus haut, p. 144) exagérer la lenteur de la marche. Charles VIII séjourna à Pise du 20 au 23 juin. Delaborde, *op. cit.*, p. 622, n. 4, reproche à Commynes de ne pas tenir compte au roi du temps nécessaire à l'expédition de ses affaires.

3. Pietrasanta, province et circondario de Lucques.

4. Motrone, commune de Pescaglia, province et circondusio de Lucques.

5. Librefatto. Cf. ci-dessus, p. 56, n. 1.

6. Sarzana, province de Gênes.

7. Il s'agit d'Antoine de Luxembourg, sire de Luxemont, fils naturel du comte de Roussy, Antoine de Luxembourg. Cf. notre Index.

appellé Seresannelle[a 1], ès mains[b] d'ung de ses aultres serviteurs[2]; et laissa le roy beaucop gens ausdites places (et si n'en aura jamais tant à faire) et refusa l'aide des Florentins et offre dont j'ay parlé, et demourèrent comme gens desesperéz.

Et si avoit sceü, dès avant qu'il partist de Senes, comme le duc d'Orleans avoit prins la cité de Novarre sur le duc de Millan, par quoy le roy povoit estre[c] certain que les Veniciens se declareroient[d], veü que de par eulx luy avoye dit que s'il faisoit guerre audit duc de Millan, qu'ilz luy donneroient tout aide à cause de la ligue nouvellement faicte[3]; et avoient leurs gens prestz[e] et en grant nombre.

[2. *L'offensive du duc d'Orléans.*] — Et fault entendre que, quant la ligue fut conclue, le[f] duc de Millan cuidoit prendre Ast[4] et n'y pensoit trouver personne; mais mes lettres, dont j'ay parlé[5], avoient bien aidé à advencer des gens que le duc de Bourbon y envoya. Mais[g] les premiers qui y vindrent furent envyron quarante lances de la compaignie du mareschal de Gyé, qui estoient demouréz en France — et ceulx-là

a. Sarrasanne *éd. Dupont.* — *b.* entre les propres mains *éd. Dupont.* — *c.* veoit estre *éd. Dupont.* — *d.* declaroient *éd. Dupont.* — *e.* prest *P.* — *f.* que le *éd. Dupont.* — *g.* Et *éd. Dupont.*

1. Sarzanella, province de Gênes.

2. C'était un bâtard de la maison de Saint-Pol, d'après Commynes, ci-après, chap. XXI. Cf. notre Index.

3. C'est pourquoi défense avait été faite au duc d'Orléans d'attaquer; mais il n'en tint aucun compte.

4. Commynes avait vu très clairement que de la conservation d'Asti dépendait le maintien des communications entre l'armée royale et la France. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 608.

5. Cf. ci-dessus, p. 125. Il y a lieu de rappeler, à ce propos, les lettres du duc d'Orléans au duc de Bourbon (14 et 17 avril), dans Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 701; Mlle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 418, et *Archives des missions*, 2e série, t. II, p. 383.

vindrent bien à point — et cinq cens hommes de pied que y envoya le marquis de Saluces.

Cecy arresta les gens du duc de Millan, que menoit messire Galeace de Sainct-Severin ; et se logèrent à Noni[1], ung chasteau que a le duc de Millan à demye lieue[a] d'Ast. Poy à poy[b] y arrivèrent envyron trois cens cinquante hommes d'armes et des gentilzhommes du Dauphiné et quelque deux mil cinq cens[c] Suysses et des francs archiers du[d] Daulphiné ; et estoient en tout bien sept mil cinq cens hommes paiéz ; mais ilz myrent[e] beaucop à venir et ne servirent de riens à l'intencion par[f] quoy ilz avoient esté mandéz, qui estoit pour venir secourir le roy ; car, en lieu de secourir le roy[g], il les fallut aller secourir. Et avoit esté escript à mondit seigneur[h] d'Orleans et aux cappitaines qu'ils n'entreprinsent riens contre le duc de Millan[2], mais seullement entendissent à garder Ast et à venir au devant du roy jusques sur la rivière du Thesin[3], pour luy aider à passer ; car il ne avoit nulle aultre rivière qui l'empeschast. Et fault entendre que ledit duc d'Orleans n'estoit point passé Ast, et l'y[i] avoit le roy laissé. Toutesfoiz, non obstant ce que le roy luy avoit escript, luy vint ceste praticque si friande que de luy bailler ceste cité de Novarre, qui est à dix lieues de Millan ; et y fut receü à grant

a. à deux mils *éd. Dupont.* — *b*. Peu après *éd. Dupont.* — *c*. cinq cens *omis partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *d*. dudit *éd. Dupont.* — *e*. payez qui misdrent *éd. Dupont.* — *f*. pour *éd. Dupont.* — *g*. en lien de secourir le roy *omis par P, suivi par B. de Mandrot.* — *h*. à monseigneur *éd. Dupont.* — *i*. luy *P*.

1. Anone, à dix kilomètres d'Asti, sur le Tanaro.

2. Cf. ci-dessus, p. 149, n. 3.

3. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 247, n. 1, s'étonne que Commynes nomme ici le Tessin, dont la position géographique ne lui paraît pas correspondre au contexte. Mais, si l'on rapproche ce passage de celui qui se trouve un peu plus bas, au chapitre VI, on peut aisément se convaincre que l'auteur n'a commis aucune confusion. Cf. notre Index, au mot Tessin.

joye, tant des Guelfes que des Gibellins[1] ; et luy aida bien à conduire cest œuvre la marquise de Montferrat.

Le chasteau tint deux jours ou trois[2] ; mais, si cependant il futs allé ou envoyé[a] devant Millan (il y avoit[b] praticque assez), eust esté receü à plus grant joye qu'il ne fut oncques à son chasteau de Bloys, comme le m'ont compté des plus grans de la duchié. Et le pouvoit faire sans dangier, les trois jours premiers, pour[c] ce que les gens du duc de Millan estoient encore à Noni[d], près Ast, quant Novarre fut prins, qui ne vindrent de quatre jours après ; mais peult estre qu'il ne creoit point les nouvelles qu'il en avoit.

[CHAPITRE V]

[Traversée des Apennins]

[1.] *Comment le roy Charles passa plusieurs dangereux pas de montaignes entre Pise et Cerzanne.* — De Senes estoit venu le roy[e] à Pise, comme avez veü et entendu ce qu'il y fit ; et de Pise[3] vint à Lucque, où il fut bien receü de ceulx de la ville ; et y sejourna deux jours ; et puis vint à Pietresancto[f][4], que tenoit Entragues, ne craignant en[g] riens ses ennemys ne ceulx à qui il donnoit le credit. Et trouva de merveilleux pas[h] de montaignes entre Lucques et ledit lieu, et aiséz à deffendre

a. ou [eust] envoyé *éd. B. de Mandrot. Le style de Commynes rend inutile la correction.* — *b.* où il avoit *éd. Dupont.* — *c.* par *éd. Dupont.* — *d.* Nom *éd. Dupont.* — *e.* estoit le roy venu *éd. Dupont.* — *f.* Petresaincte *éd. Dupont.* — *g.* en *omis par P.* — *h.* païs *P.*

1. Cf. ci-dessus, p. 53, n. 3.
2. La ville de Novare fut prise presque sans coup férir le 13 juin, et le château capitula le lendemain.
3. Ci-dessus, p. 148.
4. Charles VIII, qui avait fait son entrée à Lucques le 23 juin, venant de Pise, entra à Pietrasanta le 25.

à gens de pied ; mais encores n'estoient ensemble[a]. Et près dudit Pietresancto[b] est le pas de la Serve[c][1] d'ung costé et le Roc Taillé[2], d'autre costé mareiz de mer bien parfonds[d] ; et fault passer par une chaussée comme celle d'ung estang[3] : et estoit le pas qui fut depuis Pise jusques au Pont Tremolo[4] que je craignoye le plus et dont je avoys plus ouy parler, car une charrète gectée au travers et deux bonnes pièces d'artillerie nous eussent gardéz de passer, sans y trouver remède, avecques gens en petit de nombre.

[2. *Événements de Gênes.*] — De Pietresanto[e] alla le roy à Seresanno[f], où fut mis en avant par le cardinal *Petri[g]-a-vincula*[5] de faire rebeller Gennes et de y envoyer des gens. Et fut mis la matière en conseil (et y estoie en la compaignée de beaucop de gens de bien et cappitaines), où fut conclud par tous[h] que on n'y entendroit point ; car si le roy gaignoit la bataille, Gennes se viendroit presenter d'elle-mesmes, et, s'il perdoit, il n'en auroit que faire. Et fut le premier coup que je ouys parler que l'on creüst qu'il y deüst avoir bataille[6]. Et

a. ensemble nos ennemys *éd. Dupont.* — *b.* Petresaincte *éd. Dupont.* — *c.* la Seurre *éd. princeps ;* Serve *éd. Sauvage ;* la Seierre *éd. Dupont.* — *d.* profons *éd. Dupont.* — *e.* Petresaincte *éd. Dupont.* — *f.* Cersanne *éd. Dupont.* — *g.* de Saint Pierre *éd. Dupont.* — *h.* partout *P, que suit B. de Mandrot.*

1. Sauvage propose d'identifier avec le « salto della Cerva », et B. de Mandrot suggère, au t. II de son édition, p. 248, n. 3, la gorge du torrent de la Seravezza, un peu au nord de Pietrasanta.

2. Rotaio, d'après Sauvage et Mlle Dupont ; mais cette explication reste hypothétique.

3. Il s'agit des marécages qui s'étendaient alors à cet endroit entre les contreforts de l'Apennin et la côte.

4. Pontremoli, province de Massa-e-Carrara, circondario de Carrara.

5. Julien de la Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-liens (*S. Petri ad Vincula*).

6. C'est, en effet, le moment où l'on se rendit compte qu'une force adverse voulait couper le passage. Cf., sur les dispositions du moment, Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 626.

fut faict le rapport au roy de ceste deliberation ; mais, non obstant cela, il y envoya mons^r de Bresse, depuys duc de Savoye[1], le seigneur de Beaumont de Poulignac, mon beau-frère[2], et le seigneur d'Aubejoux[a 3], de la maison d'Amboise, avecques ses vingts hommes d'armes de l'ordonnance et quinze cens arbalestriers, venuz tous fraiz de France par mer. Et m'esbaÿs comment il est possible que ung si jeune roy n'avoit quelzques bons serviteurs qui luy osassent avoir dict le peril en quoy il se mectoit. De moy, il me sembloit qu'il ne me croyoit point du tout.

Nous avions une petite armée de mer, qui venoit de Napples, et y estoit mons^r de Myolant[b 4], gouverneur du Daulphiné, et ung Estienne de Nèves[5], de Montpellier ; et estoient en tout envyron huyt gallées. Et vindrent à l'Espezie[c 6] et à Rapallo, où ilz furent desconfitz[d], à l'heure dont je parle, au lieu propre[7] où noz gens avoient desconfitz[e] ceulx du roy Alphonce, au commencement du voyage, et par ceulx propre qui avoient esté des nostres à l'autre bataille, qui estoit messire Loys de Flico[f] et messire Jehan Adorne[8],

a. Ambegeaix *éd. Dupont.* — *b.* Myolens *éd. Dupont.* — *c.* la Specie *éd. Dupont.* — *d.* deffaictz *éd. Dupont.* — *e.* deffaict *éd. Dupont.* — *f.* Loys d'Auflicque *éd. Dupont.*

1. Philippe de Savoie.
2. Jean de Polignac. Sa femme, Jeanne de Chambes, était la sœur d'Hélène, femme de Commynes. Le manuscrit P appartint à la fille de Jean de Polignac, Anne. Cf. notre Introduction, p. XXIII.
3. Hugues d'Amboise, sire d'Aubijoux, sénéchal de Roussillon et Cerdagne (8 août 1481), conseiller et chambellan de Charles VIII (1492).
4. Louis de Miolans.
5. Étienne de Nèves, qui avait été envoyé à Gênes dès mai 1494. Cf., sur ce personnage, M^lle Dupont, au t. II de son édition, p. 446, n. 5.
6. La Spezzia, province de Gênes.
7. Ci-dessus, p. 39.
8. Gian-Aloys de Fiesque et Giovanni Adorno. Cf. ci-dessus, p. 39.

et fut tout mené[a] à Gennes[1]. Il eust myeulx vallu que tout eust esté avecques nous, et encores estoit-ce poy[2]. Monsr de Bresse et ce cardinal[3] allèrent loger aux faulxbourgs de Gennes, cuidant que leur parcialité[4] se deüst lever en la ville pour eulx ; mais le duc de Millan y avoit pourveü et les Adornes qui gouvernoient, et messire Jehan Loys de Flico[b 5], qui est ung saige chevalier ; et furent en grand peril d'estre deffaictz[6], comme ceulx de mer, veü le petit nombre qu'ilz estoient ; et ne tint sinon que la part qui gouvernoit à Gennes n'osoit sortir de la ville, de peur que les Fourgousses[7] ne se levassent et leur fermassent les portes. Et eurent noz gens grand peine à eulx en venir vers Ast et ne furent point à une bataille que le roy eut, où ilz eussent esté bien seans[8].

[3.] *Et comment la ville de Pontreme fut bruslée par les Allemans.* — De Seresanno[c] vint le roy vers le Pont de Tremolo[d 9], car il estoit forcé de y passer, et est l'antrée des mon-

a. mué *éd. Dupont.* — *b.* Loys d'Auflicque *éd. Dupont.* — *c.* Cersanne *éd. Dupont. B. de Mandrot fait commencer par les mots* De Seresanno *le chapitre VI. Cf., à ce sujet, ci-après, p. 157.* — *d.* Pontreme *éd. Dupont.*

1. Le butin emmené à Gênes comprenait notamment les portes de bronze du Château-Neuf de Naples. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 657.

2. Le sens de la phrase paraît être : il eût mieux valu que ce butin demeurât sous notre garde (celle du gros de l'armée) et encore ces forces étaient-elles faibles (celles du corps principal).

3. Philippe de Savoie et Julien de la Rovère.

4. C'est-à-dire : leur faction.

5. Entendez : ainsi que les Adorno et Fiesque.

6. Le sens est : nos forces de terre furent en grand péril d'être battues. En fait, Philippe de Savoie, qui commandait ces forces, se retira sur Asti (5 juillet).

7. Le clan des Fregoso. Cf. ci-dessus, p. 39.

8. Allusion à la bataille de Fornoue, dont il sera question ci-après et où Commynes estime qu'eussent été bien inutiles les forces malencontreusement envoyées vers Gênes.

9. Pontremoli ; cf. ci-dessus, p. 152, n. 4. Le comte de Caiazzo abandonna cette place à l'approche des Français, battant en

taignes. La ville et chasteau estoient assez bons et[a] en fort païs ; et, s'il y eust bon nombre[b] de gens, elle n'eust[c] point esté prise[d]. Mais il sembloit bien qu'il fust vray ce que frère Jheronime m'avoit dit : que Dieu le conduisoit[e] par la main jusques il fust en seüreté ; car il sembloit que ses ennemys fussent aveugléz et abestiz, qu'ilz ne deffendoient ce pas.

Il y avoit trois ou quatre cens hommes de pied dedans. Le roy y envoya son avant-garde, que mena[f] le mareschal de Gyé : et avecques luy estoit messire Jehan Jacques de Trevolse, qu'il avoit recueilly du service du roy Ferrande, quant il fouyt de Napples[1], gentilhomme de Milan, bien apparenté, bon cappitaine et homme[g] de bien, grant ennemy de ce duc de Milan et confiné par luy à Napples ; et, par le moyen de luy, fut incontinent rendue ladite place, sans tirer, et s'en allèrent les gens.

Mais ung grant inconveniant y survint, car il souvint[h] aux Suysses comme, la dernière foiz que le duc de Millan y vint, y eut ung debat entre ceulx de la ville et aulcuns Almans, comme j'ay jà[i] dict[2], desquelz fut bien tué quarente ; et, pour revenche, non obstant la composition[3], tuèrent tous les hommes, pillèrent la ville et y misdrent le feu et bruslèrent vivres et tout aultre chose et plus de dix d'entre eulx mesmes qui estoient yvres ; et ne sceüt ledit mareschal mettre[j] remède. Et si assiegèrent le chasteau pour prendre

a. et *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* bon grant nombre *éd. Dupont.* — *c.* n'y eut *éd. Dupont.* — *d.* prinse *éd. Dupont.* — *e.* conduiroit *éd. B. de Mandrot, qui préfère, sans raison, la leçon des éditions antérieures à celle de P. Nous maintenons cette dernière.* — *f.* menoit *éd. Dupont.* — *g.* grant homme *éd. Dupont.* — *h.* advint *éd. Dupont.* — *i.* jà *omis dans l'éd. Dupont.* — *j.* y mettre *éd. Dupont.*

retraite sur Fornoue. Sur les opérations à ce moment, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 626.

1. Sur la version d'après laquelle Trivulce aurait obéi à Ferrand en passant au service de Charles VIII, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 552, n. 1.

2. Ci-dessus, p. 53.

3. C'est-à-dire : malgré la capitulation.

ceulx qui estoient dedans, qui estoient serviteurs dudit messire Jehan Jacques de Trevolso, et les y avoit mys quant les aultres partirent ; et faillut que le roy y[a] envoyast vers eulx pour les faire departir. Et[b] fut ung grant dommaige que de[1] la destruction de ceste place, tant pour la honte que à cause des grans vivres qui y estoient, dont nous avions[c] jà grant faulte, combien que les peuples[2] ne fussent[d] en riens contre nous, fors là[e] à l'entour, pour le mal que on leur faisoit.

Mais si le roy eust voulu entendre aux ouvertures que faisoit ledit messire Jehan Jacques, plusieurs places et gentilz hommes se fussent tournéz ; car il vouloit que le roy fist haulser partout la banière du petit fils[f] que le seigneur Ludovic tenoit entre ses mains, qui estoit filz du duc dernier, mort à Pavye, et dont avez ouy parler devant, appellé Jehan Galiace[3]. Mais le roy ne voulut, pour l'amour de mons[r] d'Orleans, qui pretendoit droit et pretend à ladite duchié. Et passa le roy oultre le Pont de Tremolo[g][4] et alla loger en une petite vallée, où il[h] n'y avoit point dix maisons, et n'en sçay le nom[5], et y demoura cinq jours, et n'en sçauroys dire la raison[6], à très grande famine et à trente mil de nostre avant-garde, qui estoit devant[7] ; montaignes très haultes et très aspres à l'entour, et où oncques homme ne passa artillerie grosse, comme sont canons et grosses coulevrines, qui lors y passèrent. Le duc Galiace y passa quatre

a. y *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* Ce *éd. Dupont.* — *c.* avons *P.* — *d.* que le peuple ne fust *éd. Dupont.* — *e.* là *omis dans l'éd. Dupont.* — *f.* petit duc *éd. Dupont.* — *g.* oultre Pontreme *éd. Dupont.* — *h.* il *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Entendez : ce fut un grand dommage que celui de...
2. Nous dirions : les populations.
3. Ci-dessus, p. 47.
4. Pontremoli.
5. La vallée de la Magriola.
6. A cause de la difficulté de faire passer la grosse artillerie.
7. Sous la conduite de Gié.

faulcons, ou[a] de la grosseur[b], qui pesoient[c] par adventure cinq cens livres ou moings[d] (dont le peuple du païs faisoit grant cas), durant ce jour que je diz[1].

[CHAPITRE VI]

Comment le duc d'Orleans se portoit dans la cité de Novarre

Fault[e] parler du duc d'Orleans, qui, quant il eut pris le chasteau de Novarre[2], y[f] perdit temps aulcuns jours, et puis tira vers Vigesve[3]. Deux petites villes qui sont auprès envoyèrent vers luy pour le mectre dedans[4], mais il fit saigement de[g] non les recueillir. Mais ceulx de Pavye envoièrent[h] deux foiz : là devoit-il entendre. Il se trouva en bataille devant Vigeszve, où estoit l'armée du duc de Millan toute, et la conduisoient ces[i] enffans de Sainct-Severin[5], que tant de

a. ou *omis par l'éd. Dupont.* — *b.* de telle grosseur *éd. Sauvage ;* de la grosseur *éd. Dupont.* — *c.* qu'ilz pesoient *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *d.* au moings *éd. Dupont : même sens.* — *e. B. de Mandrot, suivant P, imprime* Durant ce jour que je diz, fault. *Nous suivons, pour la ponctuation, les éditions antérieures, dont le sens est bien plus plausible. De plus, nous suivons aussi les éditions antérieures en faisant commencer ici le chapitre VI. Cf. ci-dessus, p. 154, n. c.* Or fault *éd. Dupont.* — *f.* il *éd. Dupont.* — *g.* il fut saigement conseillé de *éd. Dupont.* — *h.* y envoyèrent *éd. Dupont.* — *i.* les *éd. Dupont.*

1. Entendez : y passa quatre faucons ou pièces de la même grosseur, pesant peut-être cinq cents livres au moins (et c'étaient pièces dont les gens du pays faisaient grand cas), et ce au moment dont je parle. — On appelait faucon une pièce légère, dont le boulet pesait une livre.

2. Ci-dessous, p. 151.

3. Vigevano (province de Pavie, circondario de Mortara), château des Visconti, résidence affectionnée par Ludovic le More.

4. Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 450, n. 2, suggère qu'il s'agit de Correano et de Mortara (province de Pavie).

5. Ci-dessus, p. 14.

foiz j'ay nommé̃z. La ville ne vault point Sainct-Martin de Cande[1], qui n'est riens ; et y fuz poy de temps après[2] que le duc de Millan y estoit et tous les chiefz qui y estoient ; et me monstrèrent les lieux où tous deux estoient en bataille. Mais eulx estoient[a] rasibus[3] de la ville et dedans ; et si le duc[b] eust marché cent pas, ilz passoient oultre la rivière du Thesin[4], où ilz avoient faict ung grant pont sur basteaulx, et estoient sur le bort ; et veïs deffaire ung boulovart de terre qu'ilz avoient faict de la part de la rivière pour deffendre le passaige, et vouloient habandonner ladite ville et chasteau, qui leur eust esté grant perte. Et est le lieu du monde où le duc de Millan se tient le plus et la plus belle demeure pour chasses[c] et voleries[5] en toutes sortes que je saiche en nul lieu.

Il sembla par adventure à Mons[r] d'Orleans qu'ils estoient en lieu fort et qu'il avoit assez faict, et se retira en ung lieu appellé Trecas[6], dont le seigneur dudit lieu parla poy de jours après à moy, qui avoit charge du duc de Millan. Audit Trecas envoyèrent vers ledit duc d'Orleans des principaulx de Millan pour le mettre dedans, et offroient leurs enffans en ostaige ; et l'eussent faict aiséement, car des hommes de grant auctorité leans[d] qui sçavoient cecy (mais l'ignoroient)[e 7] le m'ont compté, disant que le duc de Millan n'eust

a. mais eulx estoient *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* duc d'Orleans *éd. Dupont.* — *c.* chassez *P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* qui estoient leans *éd. Dupont.* — *e. Cette leçon, commune à P et à l'éd. princeps, a le sens indiqué ci-dessous, note 7 ; les deux mots sont omis par Sauvage et Lenglet ;* l'ignoroye *éd. Dupont* l'ignoroie, *éd. B de Mandrot ; mais le sens* (je l'ignorais) *est inadmissible.*

1. Candes, cant. et arr. de Chinon (Indre-et-Loire).
2. Sur ce séjour de Commynes, voir ci-après, ch. XIX.
3. Entendez : tout contre.
4. Le Tessin. Cf. ci-dessus, p. 150, n. 3.
5. Entendez : chasses aux oiseaux.
6. Trecate, province de Novare, entre cette ville et Milan.
7. Entendez : des hommes en grande autorité dans la ville qui

sceü trouver assez gens pour se laisser assiéger dedans le chasteau de Millan[1] et que nobles et peuple vouloient la destruction de ceste maison Forsesque[a]. Aussi m'a compté le duc d'Orleans et ses gens ces praticques dont j'ay parlé, qui ne s'y[b] fioient point bien, et avoient faulte d'homme qui les entendist myeulx que eulx[2], et puis ses cappitaines n'estoient point uniz.

A l'ost du duc de Millan se joignit quelque deux mil Almans, que le roy des Romains envoyoit, et bien mil hommes à cheval almans, que menoit messire Fedric Cappellare[3], natif de la conté de Ferrete, qui fit croistre le cueur à messire Galiace et aux aultres ; et allèrent auprès de Trecas presenter la bataille au duc d'Orleans. Il[c] ne fut point conseillé de combatre, combien que sa bande vausist[d] myeulx que l'autre. Et peult estre que les cappitaines ne vouloient hesarder ceste compaignée, craignans que, s'ilz la perdoient, que ce ne fust la perdition du roy, de qui ilz[e] ne sçavoient nouvelles, car les chemins estoient gardéz. Et se retira toute ceste compaignée dedans Novarre[4], donnant très mauvais ordre au faict de leurs vivres, tant à garder ceulx qu'ilz avoient que à

a. de Sforce *éd. Dupont : même sens.* — *b.* si *P.* — *c.* Et *éd. Dupont.* — *d.* vallust *éd. Dupont : même sens.* — *e.* dont ilz *éd. Dupont.*

savaient ceci (mais le duc d'Orléans et ses gens l'ignoraient) me l'ont rapporté.

1. Le sens est : que le duc de Milan n'aurait pu trouver des forces telles qu'il lui eût été possible de se défendre dans Milan.

2. Commynes veut dire qu'il manquait au duc d'Orléans le concours d'un homme plus compétent que lui-même et ceux de son entourage.

3. Frederic von Kappeller. Il n'y a aucune raison de croire, avec H. Ulmann, *Kaiser Maximilian*, t. I, p. 290, que Commynes a confondu ici Kappeller avec Georges d'Ebenstein, autrement appelé en italien Pietraplana, personnage que Commynes nommera très exactement au chapitre XVI. Voir notre Index.

4. Sur l'équipée de Novare et ses conséquences pour la campagne, voir Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 609 et suiv.

mettre bledz[a] dedans la ville, dont assez pouvoient recouvrer[b] à l'entour de ladite cité[c] sans argent, et dont despuis ilz eurent grant faulte ; et se logèrent leurs ennemys à demye lieue d'eulx.

[CHAPITRE VII]

[L'ARRRIVÉE A FORNOUE]

[1.] *Comment la grosse artillerie du roy passa les montz Apennins à l'ayde des Allemans et du dangier où fut le mareschal de Gié avec son avant-garde.* — J'ay laissé à parler du roy, comme il fut en ceste vallée deça le Pont de Tremolo[d], où il avoit esté[e] par cinq jours en grant famine, sans nul besoing[1]. Ung tour honnourable firent noz Almans, ceulx qui avoient faict ceste grand faulte au Pont de Tremolo[2] (et avoient peur que le roy les en haïst à jamais), et vindrent d'eulx mesmes offrir à passer l'artillerie en ce merveilleux chemin de montaignes (ainsi les[f] puis-je appeller pour estre haultes et droictes, et où il n'y a point de chemin hanté[g] : et ay veü toutes les principalles d'Itallie et d'Espaigne, mais trop aiséement l'eussent faict passer ces mons[h 3]). Et firent

a. que à en mettre *éd. Dupont.* — *b.* recevoir *éd. Dupont.* — *c.* de ladite cité *omis par l'éd. Dupont.* — *d.* deça Pontreme *éd. Dupont.* — *e.* esté *omis par l'éd. princeps ;* où il avoit esté *omis par l'éd. Sauvage ;* [demouré] *éd. Dupont : correction par conjecture.* — *f.* le *éd. Dupont.* — g. hanté *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* les montz *éd. Dupont ;* mais trop aisées eussent esté au près de ces montz *éd. Sauvage, éd. Lenglet.*

1. Ci-dessus, p. 154.
2. Ci-dessus, p. 155.
3. Entendez : j'ai vu toutes les principales montagnes d'Italie et d'Espagne, et on eût fait passer plus aisément l'artillerie par ces montagnes (que par celles dont il est ici question). — Sur le voyage de Commynes en Espagne, ici une fois de plus rappelé, cf. notre Introduction, p. VI.

ceste offre par condition que le roy leur pardonneroit, ce qu'il feïst. Et y avoit quatorze pièces de grosse artillerie et puissante. Au partir de ladite vallée, commençoit-l'on à monter par ung chemin fort droict, et veïs des mulletz y passer à très grand peyne. Ces Almans se couploient deux à deux de bonnes cordes et s'y[a] mettoient cent et[b] deux cens à la foiz ; et quant ceulx-là estoient las, il s'y[c] en mettoit d'aultres. Et[d], non obstant cela, y estoient les chevaulx de l'artillerie ; et toutes gens qui avoient train, de la maison du roy, prestoient chascun ung cheval, pour cuyder passer plus tost ; mais, si n'eussent esté les Almans, les chevaulx ne l'eussent jamais passée.

Et, à dire la verité, ilz ne passèrent point seullement l'artillerie ; mais, s'ilz ne[e] fussent, la compaignée ne passoit jamais[f]. Aussi ilz furent bien aidéz ; car ilz avoient aussi bon besoing et aussi grant vouloir de passer que les aultres ; et firent largement de choses mal faictes, mais le bien passoit le mal[1]. Le plus fort n'estoit point de monter, car incontinent après on y trouvoit une vallée ; car le chemin est tel que la nature l'a faict et n'y a riens adoubé[2] ; et failloit mettre les chevaulx à tirer contre mont et aussi les hommes[3] ; et estoit de plus grant peyne, sans comparaison, que le monter, et à toute heure y failloit les charpentiers ou mareschaulx[g] ou tomboit quelque pièce qu'on avoit grant poyne à redresser[4]. Plusieurs eussent esté d'advis de rompre toute la grosse artil-

a. si *P.* — *b.* ou *éd. Dupont.* — *c.* si *P.* — *d.* Et *omis dans l'éd. Dupont.* — *e.* n'y *éd. Dupont, que suit B. de Mandrot : même sens.* — *f.* si ce n'eust esté le moyen, ame ne fut passé *éd. Sauvage ;* la compaignie n'eust ame passée *éd. Dupont.* — *g.* ou les mareschaulx *éd. Dupont.*

1. Cf., sur cet exploit, Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 628. La Trémoïlle dirigea l'opération.

2. Entendez : le chemin est tel que la nature l'a fait et il n'y a rien d'arrangé (aucun ouvrage d'art).

3. C'est-à-dire qu'on faisait faire effort pour retenir à contrepente.

4. Entendez : à toute heure il fallait les charpentiers ou les ma-

lerie, pour passer plus tost ; mais le roy pour riens n'y voullut[a] consentir.

Le mareschal de Gié pressoit le roy de se haster, qui estoit à xxx milles de nous[b] ; et mismes trois jours à le joindre. Et si avoit les ennemys logéz devant luy en beau champ[c], au moins à demye lieue près[1], qui en eussent eu bon marché, s'ilz eussent assailly, et puys de nous après. Il fut logé à Forenoue (qui vault à[d] dire ung trou nouveau[2]), qui est le pied de de la montaigne et l'antrée de la playne, bon villaige, pour garder qu'ilz ne nous veinssent assaillir en la montaigne. Mais nous avions meilleure garde que luy, car Dieu mist aultre pensée au cueur de noz ennemys. Car leur avarice fut si grande qu'ilz nous vouloient attendre au plain pays, affin que riens n'eschappast ; car il leur sembloit que des montaignes en hors on eust peü fouyr vers Pise en ces[e] places de Florentins[3], mais ilz erroient, car nous estions trop loing ; et aussi, puis que on[f] les eust attenduz jusques au joindre[4], ilz eussent bien autant chassé que on eust sceü fouyr, et si sçavoient myeulx les chemins que nous.

a. ne le voulloit *éd. Dupont.* — *b.* le maréchal de Gié, qui estoit à trente mils de nous, pressoit le roy de se haster *éd. Dupont.* — *c.* camp *éd. Dupont.* — *d.* à *omis par P (que suit B. de Mandrot), mais nécessaire au sens.* — *e.* ses *P.* — *f.* aussi quant on *éd. Dupont.*

réchaux ferrants (pour réparer quelque avarie) ou bien encore quelque pièce tombait et on avait grand'peine à la redresser.

1. Ils étaient à Giarola, près de Fornoue (Fornovo-di-Taro), province et circondario de Parme. Cf. Luzio et Renier, *Francesco Gonzaga alla bataglia di Fornovo*, p. 205. La marche de l'adversaire fut révélée à Charles VIII par un Français résidant en territoire milanais, Jacques Signot (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 631).

2. Entendez : ce qui équivaut à dire « trou nouveau ». C'est effectivement le sens de *foro novo*, mais l'étymologie véritable de *Fornovo* est *Forum novum*. Sur les détails de la journée de Fornoue, dont il va être question, nous renvoyons essentiellement à Delaborde, *op. cit.*, p. 633 et suiv.

3. Cf. ci-dessus, p. 56.

4. C'est-à-dire jusqu'au moment d'en venir aux mains, d'être aux prises.

[2. *Les premiers engagements à Fornoue.*] — Encores jusques icy n'est point commencé la guerre de nostre costé ; mais le mareschal de Gyé manda au roy comme il eut[a] passé ces montaignes et comme il envoya quarante chevaulx courre devant l'ost des ennemys pour sçavoir des nouvelles, qui furent bien ramenéz[b] des estradiotz[1] ; et tuèrent ung gentilhomme appellé Le Beuf et luy couppèrent la teste qu'ilz pendirent à la bannerolle d'une lance, et la portèrent à leur providadour[c] pour en avoir ung ducat[2].

Stradiotz sont gens comme genetaires[3], vestuz à pied et à cheval comme les Turcs, sauf la teste, où ilz ne portent ceste toille qu'ilz appellent toliban[4] ; et sont dures gens et couchent dehors tout l'an et leurs chevaulx[5]. Ilz estoient tous Grecs,

a. avoit *éd. Dupont.* — *b.* recullez *éd princeps ;* recueilliz *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *c.* providateur *éd. Dupont : même sens.*

1. Entendez : et comment il avait envoyé quarante cavaliers... qui avaient été repoussés par les stradiots.

2. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 450, affirme que la première tête française fut payée dix ducats et que le marquis de Mantoue baisa sur la bouche celui qui la lui avait apportée. La taxe d'un ducat est la taxe normale, comme le montrent les textes cités à la note suivante.

3. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 544, a cru à tort qu'il s'agissait ici des *janissaires* (cf. l'allusion faite à ceux-ci par Commynes, plus haut, p. 104) ; il s'agit des *genetaires*, ainsi nommés par les Espagnols, qui appelaient *genet* un petit cheval de race arabe. Molinet, *Chroniques*, éd. Buchon, t. V, p. 41, décrit les stradiots : « Moult estranges, fort barbuz, sans armures et sans chausses, ayant une targette en une main et une demye lance en l'aultre. Souvent ilz donnoient cops fort soubdains. Et quant ilz peuvent tuer un Franchois, ils lui couppent la teste et la portent aux Venitiens, qui leur donnent un ducat de chascune teste. » Sur les textes italiens qui confirment, au sujet de cette coutume, les témoignages concordants de Commynes et de Molinet, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 634. — Un *stradiot* peint du vivant de Commynes se voit à la cathédrale d'Albi (A. Auriol, *Les fresques de la chapelle Sainte-Croix à Sainte-Cécile d'Albi*, dans les *Annales du Midi*, t. XXXVI [1924], p. 429).

4. De l'arabe *doulband* (turban).

5. Entendez : ainsi que leurs chevaux.

tous venus des places que Venitiens[a] y ont, les ungs de Napples de Romanie, en la Morée, aultres d'Albanye, devers Duras[1] ; et sont leurs chevaulx bons et tous chevaulx turcs. Les Veniciens s'en servent fort et s'y[b] fient. Je les avoys tous veüz descendre à Venise et faire leur monstre en une ysle où est l'abbaye de Sainct-Nycolas[2], et estoient bien quinze cens. Ilz sont vaillans hommes et qui fort travaillent ung ost.

Les estradiotz chassèrent, comme j'ay dit, jusques au logis dudit mareschal, où estoient logés les Almans, et en tuèrent trois ou quatre et en emportèrent les testes : et telle estoit leur coustume. Car ayans Veniciens guerre avecques le Turc, père de cestuy-cy, appellé Mehemet[c] Ottomany[3], il ne vouloit point que ses gens prissent nulz prisonniers ; et leur donnoit ce[d] ducat[4] pour teste, et Veniciens faisoient le semblable ; et croy bien qu'ilz vouloient espouventer la compaignie, comme ilz firent. Mais les estradiotz se trouvèrent bien espouventéz aussi de l'artillerie, car ung faulcon[5] tira ung coup et[e] tua ung de leurs chevaulx, qui[6] incontinent les fit retirer ; car ilz ne l'avoient point acoustumé ; et, en se retirant, prindrent ung cappitaine de noz Almans[7], qui estoit monté à cheval pour regarder s'ilz se retireroient, et

a. que les Venissiens *éd. Dupont.* — *b.* si *P.* — *c.* Nichemet *P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* ung *éd. Dupont.* — *e.* qui *éd. Dupont.*

1. Il s'agit de Nauplie, en Argolide, et de Durazzo, sur la côte d'Albanie.
2. San-Nicolo, au Lido, en face de Venise. — Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 319 et 329, a noté les visites de Commynes au camp des stradiots, durant son séjour à Venise. Sur son souci d'information, voir ci-dessus, p. 42.
3. Mahomet II, père du sultan régnant Bajazet.
4. Ci-dessus, p. 163, n. 3.
5. Cf. un peu plus haut, p. 157, n. 1.
6. C'est-à-dire : ce qui.
7. Hans Hederlein, d'après Paul Jove, *Histoire*, éd. Sauvage (Paris, 1581, in-fol.), t. I, p. 69. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 417 et 450, rapporte l'aventure de ce capitaine sans en donner le nom.

eut ung coup de leurs lances au travers du corps, car il estoit desarmé. Il est[a] saige homme[b], et fut mené devant le marquis de Mante[c][1], qui estoit cappitaine general des Veniciens ; et y estoit son oncle le seigneur Rodolf de Mante[d][2] et le conte Gaiasse[3], qui estoit chief pour le duc de Millan et congnoissoit bien ledit cappitaine. Et fault entendre que tout leur ost estoit aux champs, au moins ce qui[e] estoit ensemble, car tout n'estoit point encore venu ; et y avoit huyt jours qu'ilz estoient là, faisant leur assemblée ; et eust eu le roy beau s'en retirer[f] en France sans peril, si n'eussent esté ces[g] longs sejours sans propos, dont avez ouy parler[4] ; mais Nostre Seigneur en avoit aultrement ordonné.

[CHAPITRE VIII]

[Les deux armées en présence a Fornoue]

[1.] *Comment le mareschal de Gié se retira sur une montaigne, luy et ses gens, attendant que le roy fust arrivé près de luy.* — Ledict mareschal, craignant d'estre assailly, monta à la montaigne, et pouvoit avoir envyron huyt vingt hommes d'armes, comme il me dist lors, et huyt cens Almans, et non plus, et de nous ne pouvoit-il estre secouru, car nous n'y arrivasmes d'ung jour et demy après, à cause de ceste artille-

a. estoit *éd. Dupont.* — *b.* homme *omis dans l'éd. Dupont.* — *c.* Mantoue *éd. Dupont.* — *d.* Mantoue *éd. Dupont.* — *e.* tout ce qui *éd. Dupont.* — *f.* à se retirer *éd. Dupont.* — *g.* ses *éd. Dupont.*

1. Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue, généralissime de la ligue.
2. Rodolphe de Gonzague.
3. Gian-Francesco di San-Severino, comte de Caiazzo.
4. Ci-dessus, p. 144 et 148.

rie ; et logea le roy ès maisons de deux petits marquis, en chemin[1].

Estant l'avangarde monté[a] la montaigne, pour atteindre ceulx qu'ilz veoient aux champs, qui estoient assez loing, n'estoient point sans soucy. Toutesfoiz Dieu, qui tousjours vouloit sauver la compaignée, osta encores[b] le sens aux ennemys. Et fut interrogé nostre Almant par le conte de Gaiasse, qui menoit ceste avangarde[c] : il luy nomma[d][2]. Demanda encores du[e] nombre de noz gens, car il congnoissoit tout myeulx que nous mesmes, car il avoit esté des nostres toute la saison[3]. L'Almant fit la compaignée forte, et dist trois cens hommes d'armes et quinze cens Suysses. Et ledit conte luy respondit qu'il mentoit et que en toute l'armée n'y avoit que trois mil Suysses, par quoy n'en eussent point envoyé la moictié là ; et fut envoyé prisonnier au pavillon du marquis de Mante[f] ; et parlèrent entre eulx de assaillir ledit mareschal. Et creüt ledit marquis le nombre que avoit dit l'Alment, disant qu'ilz n'avoient point de gens de pied si bons comme noz Almans, et aussi que tous leurs gens n'estoient point arrivéz et que on leur faisoit grant tort de combatre sans eulx ; et, s'il y avoit quelque rebeüt[4], la Seigneurie s'en

a. montée *éd. Dupont.* — *b.* encores *omis par l'éd. Dupont.* — *c.* qui menoit ladite armée, presente avant garde *éd. Dupont.* — *d.* nomma *omis partout ; B. de Mandrot écarte le mot, pourtant dans P. Nous respectons la leçon de ce manuscrit, qui complète parfaitement le texte.* — *e.* le *éd. Dupont.* — *f.* Mantoue *éd. Dupont.*

1. Bordan et Casego, d'après les textes cités respectivement par B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 259, n. 3, et M[lle] Dupont, au t. II de la sienne, p. 458, n. 1. Mais l'identification précise de ces lieux-dits nous échappe.

2. Entendez : notre Allemand fut interrogé par le comte de Caiazzo, et celui-ci lui demanda qui menait cette avant-garde ; l'Allemand le lui nomma (c'est-à-dire lui en nomma le chef).

3. Gian-Francesco di San-Severino avait fait précédemment campagne du côté français. Cf. ci-dessus, p. 14 et notre Index.

4. Entendez : si l'on était repoussé.

pourroit courroucer et qu'il les vailloit myeulx attendre en[a] la plaine et que par ailleurs ne povoient-ilz passer que en leurs presences[b]. Et estoient les deux providateurs de son advis, contre l'oppinion desquelz ilz n'eussent osé combatre.

Autres disoient que, rompant ceste avangarde, le roy estoit pris. Toutesfoiz aiséement tout s'accorda[c] d'attendre la compaignée en la plaine, et leur sembloit bien que riens n'en pouvoit eschapper[1]. Et ay sceü cecy par eulx-mesmes que je nomme, et en avons eu divise[d 2] ensemble, ledit mareschal de Gyé et moy, avecques eulx depuis, nous trouvans ensemble. Et ainsi se retirèrent èn leur ost, estans asseüréz que le lendemain ou environ[e] le roy seroit passé la montaigne et logé en ce village appellé Fourenoue[3]. Et cependant arriva tout le reste de leurs gens ; et si ne povoyons passer que en leur presence[f], tant estoit le lieu contrainct[4].

[2. *Aspect de la plaine lombarde à la descente des Apennins.*] — Au descendre de la montaigne, on vit le plain[5] païs de Lombardie, qui est des beaulx et bons du monde et des plus habitéz[g]. Et combien qu'il se die plain, si est-il mal aisé à chevaucher, car il est tout fossoié, comme est Flandres, ou encores plus ; mais il est bien meilheur et plus fertile, tant en bons fromens que en bons vins et fruictz ; et ne sejournent[6] jamais leurs terres. Et nous faisoit grand bien à le veoir, pour

a. à *éd. Dupont.* — *b.* que devant eulx *éd. Dupont.* — *c.* tout accorda *éd. Dupont.* — *d.* avons devisé *éd. Dupont : même sens.* — *e.* ou environ *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* que devant eulx *éd. Dupont.* — *g.* habondans *éd. Dupont.*

1. Cf. ci-dessus, p. 162.
2. Le sens est : nous avons eu sur ce sujet un entretien.
3. Fornovo-di-Taro, en français Fornoue (province et circondario de Parme).
4. Entendez : resserré.
5. C'est-à-dire : plat.
6. Entendez : ne restent jamais en jachère.

la grant fain et peyne que on avoit enduré en chemin, depuis le partement de Lucques[1]. Mais l'artillerie donna ung merveilleux travail à la[a] descendre, tant y estoit le chemin droit et mal aisé. Et du hault on veoit l'ost des ennemys, où il y avoit grant nombre[b] de tentes et pavillons[c], et sembloit bien estre grant, et aussi estoit-il[2] ; et tindrent Veniciens ce qu'ilz avoient mandé au roy par moy, où ilz disoient que eulx et le duc de Millan mettroient quarante mil hommes en ung champ[d] ; car s'ilz n'y estoient, il n'en failloit guères, et estoient bien trente cinq mil, prenant paie[3] ; mais de cinq, les quatre estoient de Saint-Marc[4]. Et y avoit bien deux mil six cens hommes d'armes bardés, ayant[e] chascun ung arbalestier à cheval ou aultre homme en habillement avecques eulx, faisant le nombre de quatre chevaulx pour homme d'armes[5]. Ilz avoient, que en estradiotz que en chevaulx legiers[6], cinq mille ; le reste en gens de pied, et logéz en lieu fort bien reparé et bien garny d'artillerie.

a. la *omis par l'éd. Dupont.* — *b.* mal aisé, il y avoit au camp des ennemys grant nombre *éd. Dupont.* — *c.* et de pavillons *éd. Dupont.* — *d.* camp *éd. Dupont.* — *e.* aient *P, que suit B. de Mandrot : même prononciation et même sens.*

1. Ci-dessus, p. 151.
2. Sur les effectifs en présence, cf. un peu plus bas, p. 170, n. 3.
3. C'est à peu près le même nombre que donnent Molinet, éd. Buchon, t. V, p. 40, et Gilbert Pointet, éd. de La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, p. 351-352. Cf. les autres estimations proposées ci-dessous, p. 170, n. 3.
4. Entendez : les quatre cinquièmes étaient des Vénitiens (des « hommes de Saint-Marc » de Venise).
5. Commynes compare ici l'effectif de la lance italienne et celui de la lance française, unité qui comportait six hommes et non quatre.
6. Nous dirions : tant en stradiots qu'en chevaux-légers.

[CHAPITRE IX]

[Les préliminaires de la bataille de Fornoue]

[1.] *Comment le roy et son armée en petit nombre arrivèrent au lieu de Fornoue, près du camp de ses ennemys, qui l'attendoient en moult bel ordre et deliberéz de le deffaire et de le prendre.* — Le roy descendit envyron mydi de la montaigne et se logea audit villaige de Fournoue ; et fut le cinquiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatre vingt et quinze, par ung dymanche, audit logis[1] ; et y avoit[a] grant quantité de farines et de vins et de vivres pour les[b] chevaulx. Le peuple nous faisoit partout bonne chère (aussi nul homme de bien ne leur faisoit mal) et apportoient des vivres, comme pain, petit et bien noir — et le vendoient cher et au vin les trois pars d'eaue — et quelque poy de fruict, et firent plaisir à l'armée.

J'en feïz achapter, mais je leur feïz faire l'essay[c 2] devant moy ; car on avoit grand suspection qu'ilz eussent laissé là ces vivres pour empoisonner l'ost ; et n'y toucha-l'on point de prime face. Et se tuèrent deux Suysses à force de boire et prindrent froit et moururent en une cave, qui[3] mist les gens encores en plus grand suspection[4]. Mais, avant qu'il fust mynuyt, les chevaulx commencèrent les premiers, et puis les

a. Audit logis y avoit *éd. B. de Mandrot. Il n'y a aucun motif de corriger P et de couper autrement la phrase.* — *b.* les *omis par l'éd. Dupont.* — *c.* J'en feiz achapter que je laissay *éd. Sauvage ;* j'en feiz achapter et [faire] l'essay *éd. Dupont.*

1. La veille, 4 juillet, Charles VIII avait rejoint son avant-garde à Terenzo.

2. Commynes veut dire qu'il fit goûter ces produits aux Italiens qui les offraient ; il voulait les éprouver, redoutant qu'ils fussent empoisonnés.

3. Entendez : ce qui

4. C'est-à-dire qu'on soupçonna l'eau d'être empoisonnée.

gens ; et se tint-l'on bien aise[1]. Et, en ce pas, fault parler à l'honneur des Ytaliens, car nous n'avons point trouvé qu'ilz ayent usé de nulles poisons ; et, s'ilz l'eussent voulu faire, à grand peyne s'en feust-on sceü garder en ce voyage.

Nous arrivasmes, comme avez oÿ, ung dimenche à mydi, et maint homme de bien mangea[a] ung morceau de pain, là où le roy descendit et beüt ; et croy que guères autres vivres n'y avoit pour celle heure, veü qu'on n'ousoit encores manger de ceulx du lieu.

Incontinent après le disner, vindrent courir aulcuns estradiotz jusques dedans l'ost et firent une grand alarme ; et noz gens ne les[b] congnoissoient point encores[2]. Et toute l'armée[3] saillit aux champs en merveilleusement bon ordre et en trois batailles : avangarde, bataille et arrière-garde, et n'y avoit point ung git[c][4] de boule d'une bataille à l'autre, et bien aiséement se fussent secouruz l'une l'autre. Ce ne fut riens, et on se retira au logis ; et tost en vint une aultre ou

a. y mangea *éd. Dupont.* — *b.* le *P.* — *c.* gect *éd. Dupont.*

1. Commynes veut dire que l'on fut bien aise de constater que ni vivres ni eau n'étaient de nature à faire courir le moindre danger.

2. Cf. ci-dessus, p. 163.

3. A Fornoue, l'armée française comptait « neuf à dix mille hommes », d'après Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 638. Commynes lui-même donnera le chiffre de 9,000 au moment de la bataille (cf. ci-après, p. 174). L'estimation est seulement de 7 à 8,000 dans la relation de Pierre Sala citée par Mlle Dupont dans son édition, t. III, p. 420. En revanche, un document extrait des archives de Venise, dans B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 226, note, attribue aux Français 6,500 chevaux et 5,500 fantassins avec un énorme convoi. Quant aux forces adverses, Delaborde, *Ibid.*, p. 638, évalue les Italiens à 30,000 ; le commandement français les évalua à 50,000 (ordonnance du 5 février 1496, dans le *Recueil des ordonnances*, t. XX, p. 493) et P. Sala, *loc. cit.*, va jusqu'à 60,000, ce qui doit doubler presque exactement le nombre réel. Cf. les indications déjà retenues ci-dessus, p. 140 et 168.

4. C'est-à-dire : un jet.

deux devant qu'il fust nuyt[a]. Nous avions des tantes et pavillons en petit nombre, et s'estendoit nostre logis en approuchant du leur[1] : par quoy ne failloit que vingt stradiotz pour nous faire une alarme, et ilz ne bougeoient[b] du bout de nostre logis, car il y avoit du boys et venoient à couvert.

Et estions en une vallée, entre deux petitz coustaulx, et en ladite vallée couroit une rivière que l'on passoit à gué[c], sinon quant elle croissoit, en ce païs là qui est aiséement et toust[d] et aussi ne dure guères[e], et les appellent torrents[f 2]. Toute ladite vallée estoit gravier et pierres grosses et mal aisée pour chevaulx ; et estoit ladite vallée d'envyron ung quart de lieue de large ; et en l'ung des coustaulx, qui estoit à main droicte[g], estoient logéz noz ennemys et estions forcéz de passer viz-à-viz d'eulx, la rivière entre deulx, et povoit avoir demye lieue jusques à leur ost. Et y avoit bien ung aultre chemin à monter le coustau à gauche, car nous estions[3] logéz de leur costé ; mais il eust semblé que on se fust reculé.

a. et tost en vint une aultre ou deux, devant qu'il fust nuyt *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* bougèrent *éd. Dupont ;* bougoient *P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* bien à pied *éd. Dupont.* — *d.* qui en ce pays là est aiseement et tost *éd. Dupont ;* aisement et toust *P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* et aussi elle ne dure guères *éd. Dupont.* — *f.* et l'appelle-t-on torrent *éd. Sauvage et éd. Lenglet, qui proposent de lire* Taro *au lieu de* torrent. *Mais, dans la pensée de l'auteur, il n'y a pas ici de nom propre.* — *g.* qui estoit celluy de la main droicte *éd. Dupont.*

1. Les Italiens avaient leur camp à Giarola (cf. ci-dessus, p. 162, n. 2). Les Français étendaient leur camp vers le leur, depuis Fornoue, et sur la rive droite du Taro.

2. C'est-à-dire : dans cette vallée courait une rivière, qu'on passait à gué, sauf aux époques de crues, lesquelles, dans ce pays, surviennent facilement et rapidement, mais ne durent guère ; et ce genre de rivières est appelé torrent.

3. Comme l'a justement observé B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 263, n. 1, il ne faut pas corriger le texte comme le proposait Sauvage, et à sa suite Lenglet, en lisant : « nous n'étions pas ». Les forces adverses étaient bien, à ce moment précis, comme dit Commynes, sur la rive droite du Taro.

[2. *Commynes essaie de parlementer.*] — Environ deux jours devant, on m'avoit parlé que je allasse parler à eulx (car la craincte commençoit à venir aux plus saiges) et que avecques moy menasse[a] quelqu'un pour bien nombrer et congnoistre de leur affaire. Cela n'entreprenois-je point voulentiers (et aussi que sans saul-conduit je n'y pouvoys aller) ; mais respondiz avoir pris bonne intelligence[1] avecques les providateurs, à mon partement de Venise et au soir que arryvay[b] à Padoue, que[c] je creoye qu'ilz parleroient bien à moy en my-chemin des deux ostz ; et aussi, si je me offroys d'aller vers eulx, je leur donneroye trop cueur et que on le m'avoit[d] dit trop tard.

Ce dimanche dont je parle, escripvy[e] aux deux providateurs (l'ung s'appelloit messire Lucque Pisan, l'autre messire Marquiot Trevisan[2]) ; et leur prioie que à seüreté l'ung vint parler[f] à moy et que ainsi m'avoit-il esté offert au partir de Padoue, comme a esté dit devant. Ilz me firent responce qu'ilz l'eussent faict voluntiers, se n'eust esté la guerre encommencée contre le duc de Millan, mais que non obstant que[g] l'ung des deux ou tous deux, selon qu'ilz adviseroient, se trouveroit en quelque lieu en my-chemin. Et euz ceste responce le dimanche au soir[3]. Nul ne l'[h]estima de ceulx qui avoient le credit. Je craignois à trop entreprendre ou que on ne le tint[i] à couardise si j'en pressoiz[j] trop et laissay ainsi

a. menace *P.* — *b.* j'arrivay *éd. Dupont.* — *c.* et que *éd. Dupont.* — *d.* on l'avoit *éd. Dupont.* — *e.* escriptz *P.* — *f.* à parler *éd. Dupont.* — *g.* que *omis dans l'éd. Dupont.* — *h.* les *P.* — *i.* on le tinst *éd. Dupont.* — *j.* pressoye *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 141–142.
2. Luca Pisani et Marco Trevisano.
3. Sanudo (*La spedizione di Carlo VIII*, p. 455) donne la version vénitienne de l'épisode. D'après lui, le trompette français eut peine à remettre la lettre dont Commynes l'avait chargé et il se retira la menace à la bouche : ce que traduit, de son côté, Paul Jove, *Histoire*, éd. Sauvage, t. I, p. 70, en disant que le héraut parla « à la françoise ».

la chose pour ce[a] soir, combien que je eusse voluntiers aidé à tirer le roy et sa compaignée de là, si j'eusse peü sans peril.

Envyron mynuit, me dist le cardinal de Sainct-Malo[1], qui venoit de parler au roy (et mon pavillon estoit près du sien), que le roy partiroit au matin et yroit passer au long d'eulx et faire donner quelque coup de canon en leur ost pour faire la gorre[b 2] et puis passer oultre, sans se y arrester[3]. Et croy bien que ce avoit esté son adviz propre[c], comme de homme qui savoit pou[d] à[e] parler de tel cas et qui ne s'y[f] congnoissoit; et appartenoit[g] bien[4] que le roy eust assemblé de plus saiges hommes et cappitaines et[h] se conseiller; mais je ne vis faire assemblée que trois foiz[i] en ce voyage[5], dont on fit le contraire des conclusions qui y furent prinses. Je diz au cardinal que, si on se approuchoit si près que de tirer en leur ost, il n'estoit possible qu'il ne saillist des gens à l'escarmouche, qui jamais ne se pourroient retirer ne d'ung cousté ne d'aultre sans venir à la bataille[6]; et aussi que ce seroit au contraire de ce que j'avoys commancé[j].

a. se *P.* — *b.* guerre *éd. princeps, éd. Sauvage, éd. Godefroy, éd. Lenglet, éd. Dupont, reproduisant partout une mauvaise lecture.* — *c.* l'advis du cardinal propre *éd. Dupont.* — *d.* peu *éd. Dupont : même sens.* — *e.* à *omis par l'éd. Dupont.* — *f.* si *P.* — *g.* et aussi il appartenoit *éd. Dupont.* — *h.* pour *éd. Dupont.* — *i.* se conseiller d'ung tel affaire; mais je veiz faire assemblée plusieurs foiz *éd. Dupont.* — *j. Suit dans P une phrase absente partout ailleurs et qui*

1. Briçonnet.

2. On entend par « gorre », au sens propre « gousset » et au sens figuré « bravade ». Sauvage proposait de lire « algarade » au lieu de « guerre »; mais « gorre », leçon du manuscrit P, fournit le vrai texte. La signification du mot est d'ailleurs commentée par la glose qui figure à notre note *j*, ci-dessus.

3. En somme, Briçonnet croyait qu'on pouvait passer sous le couvert d'une canonnade. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 637.

4. Entendez : il eût convenu.

5. C'est-à-dire : je ne vis réunir de conseil de guerre que trois fois au cours de la retraite.

6. L'argument de Commynes, à l'encontre de l'avis de l'incom-

Et me despleüt bien qu'il failloit prendre ce train ; mais mes affaires avoient esté telz, au commencement du règne de ce roy, que je n'ouzois fort m'entremettre pour ne me faire point ennemy de ceulx[a] à qui il donnoit auctorité, qui estoit si grande, quant il s'y[b] mectoit, que beaucop trop[1].

Ceste nuyt eusmes encores deux alarmes grans[c], et le tout pour n'avoir mis ordre contre ces stradiotz, comme on devoit et a coustume de faire contre chevaulx legiers, car vingt hommes d'armes des nostres avecques leurs archiers en arresteroient tousjours deux cens ; mais la chose estoit encores nouvelle[2]. Et fist ceste nuyt merveilleuse pluye, esclaire[d] et tonnerres, et si grans qu'on ne pourroit dire plus ; et sembloit que le ciel et la terre fendissent[e] ou que cela signifiast quelque grant inconveniant à venir. Aussi nous estions au pied de ces grans montaignes et en païs chault et en esté[3] ; et, combien que ce fust chose naturelle, si estoit-ce chose espouventable à[f] estre en ce peril et veoir tant de gens au devant et n'y avoir nul remède de passer que par combatre et se veoir si petite compaignée ; car, que bons que maulvais hommes[4], pour combatre n'y avoit point plus de neuf mil

ne saurait être qu'une glose marginale incorporée au texte par interpolation : Ce mot de parler de gorre estoit ung mot commun, qui pour lors couroit en France, que une chose nouvelle trouvée ou qui sembloit myeulx faicte que une aultre, on disoit que c'estoit la gore.

a. affin de ne faire point ennemys de ceulx *éd. Dupont.* — *b*. si *P.* — *c*. grans alarmes *éd. Dupont.* — *d*. esclairs *éd. Dupont.* — *e*. fondissent *éd. Dupont.* — *f*. que d' *éd. Dupont.*

pétent Briçonnet, consiste à dire que le tir déterminerait un engagement propre à obliger à livrer bataille bon gré mal gré.

1. Entendez : l'autorité, qu'il donnait si grande, quand il s'y mettait, que c'était beaucoup trop.

2. Cf. ci-dessus, p. 170.

3. Commynes explique la violence de cet orage par la nature montagneuse du pays, le climat et la saison. S'il insiste sur le caractère naturel du phénomène, c'est sans doute que plus d'un, par superstition, craignait « quelque grant inconveniant ».

4. Entendez : d'hommes tant bons que mauvais.

hommes, dont je compte deux mil pour la sequelle[1] et serviteurs de gens de bien de l'ost. Je ne compte point pages et varletz de sommiers ne telz gens[2].

[CHAPITRE X]

[Première phase de la bataille de Fornoue]

[1. *Disposition des deux armées pour la journée de Fornoue.*] — Le lundi matin, envyron sept heures, sixiesme jour de juillet, l'an M CCCC IIII^{xx} XV, monta le roy[a] à cheval et me fist appeller par plusieurs foiz. Je vins à luy et le trouvay armé de toutes pièces et monté sur le plus beau cheval que j'aye veü de mon temps, appellé Savoye[3]. Plusieurs disoient que il estoit cheval de Bresse : le duc Charles de Savoye luy avoit donné ; et estoit noir et n'avoit que ung œil et[b] moyen cheval et de bonne grandeur pour celuy qui estoit dessus[4]. Et sembloit que cest homme jeune[c] fust tout aultre que sa nature ne portoit ne sa taille ne sa complexion ; car il est fort craintif à parler encores au jour d'uy[d] (aussi avoit esté nourry en grande craincte) et petite personne[e], et ce cheval le monstroit grant ; et avoit le visaige bon et bonne couleur

a. le noble roy *éd. Dupont.* — *b.* et estoit *éd. Dupont.* — *c.* ce jeune homme *éd. Dupont.* — *d.* car il estoit fort craintif à parler et est encores au jour d'uy *éd. Dupont.* — *e.* avec petite personne *éd. princeps* ; avec petites personnes *éd. Sauvage, éd. Dupont.*

1. Ce mot désigne la « suite », sans aucune nuance péjorative.
2. Cf. ci-dessus, p. 170. Sur les gens de service, cf. un peu plus bas, p. 178, n. 3, 186 et 191.
3. Pierre Sala, dont la relation est imprimée par M^{lle} Dupont aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 421, donne les mêmes détails, et on les retrouve aussi dans André de la Vigne, *Le vergier d'honneur*, publ. par Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 378.
4. Entendez : proportionné à la taille du cavalier.

et la parolle audacieuse et saige[1]. Et sembloit bien, et m'en souvint[a], que frère Jheronime m'avoit dit vray que Dieu le conduist[b] par la main et qu'il auroit de l'afaire ou chemin[c 2], mais que l'honneur luy en demoureroit. Et me dist le roy que, si ces gens vouloient parlamenter, que je parlasse ; et, pour ce que le cardinal estoit present, le nomma et le mareschal de Gyé, qui estoit mal possible[d 3], car il conduisoit encores ce matin l'avant-garde ; et estoit à cause d'ung differant[4] qui avoit esté entre le conte de Nerbonne et de Guyse[5], qui quelzques foiz avoient[e] mené des bandes, et chascun disoit que à luy appartenoit de mener l'avangarde. Je luy dis : « Sire, je le feray voluntiers[6] ; mais je ne veïz jamais deux si grosses compaignées si près l'une de l'autre, qui se deppartissent sans combatre. »

Toute ceste armée estoit saillie[f] en ceste grève[7], et en ba-

a. souvient *P ;* souviens *éd. Dupont.* — *b.* conduisoit *éd. Dupont, que suit B. de Mandrot.* — *c.* et qu'il auroit bien à faire au chemin *éd. Dupont.* — *d.* paisible *partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *e.* avoit *éd. Dupont.* — *f.* Toute l'armée saillit *partout ailleurs que dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Quant à son armure ce jour-là, d'après André de la Vigne (cf. la note précédente), « il avoit sur luy tout son harnois complet, beau et riche à merveilles, et sur ledit harnois avoit une riche jacquette à courtes manches, de couleur blanche et violette, semée de croisettes de Jérusalem de fine broderie et riche orphaverie ». Sur la tête, il portait « ung armet de guerre à peu d'orphaverie garni de plumeaux espès. » Pierre Sala, *loc. cit.*, dit aussi que « le garnement de ses armes estoit tout semé de croix de Jérusalem ».

2. Nous dirions : qu'il aurait à faire en chemin.

3. Entendez : il le désigna (pour s'occuper de la négociation), ainsi que le maréchal de Gié, ce qui (en ce qui concernait ce dernier) était difficilement réalisable.

4. Commynes veut dire que, si Gié avait commandé l'avant-garde, c'était parce qu'on avait voulu mettre d'accord ceux qui s'en étaient disputé la direction.

5. Jean de Foix et Louis d'Armagnac.

6. Commynes répond ici à la proposition du roi, le chargeant d'amorcer une conversation avec le camp adverse.

7. Entendez : sur les bords du Taro.

taille, et près l'ung de l'autre, comme le jour devant ; mais à moy[a] la puissance me sembloit très[b] petite au pris[c] de celles que je avoiz veü au duc Charles de Bourgongne et au roy son père. Et sur ladite grève nous tirasmes à part, ledit cardinal et moy, et nommasmes[1] unes lettres aux deux providateurs dessusdis (que escripvit Robertet[d 2], ung secretaire que le roy avoit, de qui il se fioit), disant le cardinal que à son office et estat appartenoit de procurer paix et aussi à moy[e], comme celuy qui de nouveau venoiz de Venise ambassadeur, et qui jà avoiz encommencé à estre mediateur[f] ; leur signifiant que le roy ne vouloit que passer son chemin et qu'il ne venoit[g] faire dommage à nul ; et, pour[h] ce, s'ilz vouloient venir à parlamenter, comme avoit esté entrepris le jour devant, que nous estions contents et nous emploirions en tout bien[3].

Jà estoient escarmoucheurs[i] de tous coustéz ; et comme nous tirions pas à pas nostre chemin à passer devant eulx, la rivière entre deulx, comme j'ay dit (et y pouvoit avoir ung quart de lieue de nous à eulx, qui tous estoient en ordre en leur ost, car c'est leur coustume qu'ilz font tousjours leur champ[j] si grand que tous y peuvent estre en bataille et en ordre), envoyèrent une partie de leurs stradiotz[4] et arbalestiers à cheval et aulcuns hommes d'armes, qui vindrent du long d'un chemin[k] assez couvert entrer au villaige dont nous

a. à veoir *éd. Dupont.* — *b.* trop *éd. Dupont.* — *c.* auprès *partout ailleurs que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* monseigneur Robertet *éd. Sauvage, éd. Dupont.* — *e.* et à moy aussy *éd. Dupont.* — *f.* ambassadeur et que je povoye encore estre mediateur *éd. Dupont.* — *g.* qu'il ne vouloit *éd. Dupont.* — *h.* par *éd. Dupont.* — *i.* escarmouches *éd. Dupont.* — *j.* camp *éd. Dupont : même sens.* — *k.* du chemin *éd. Dupont.*

1. Entendez : dictâmes.

2. Florimond Robertet.

3. R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, n° 11, p. 667 et suiv., publie une relation qui confirme la proposition faite à ce moment aux Italiens.

4. Sur les stradiots, voir ci-dessus, p. 163, n. 3.

partions[1] et là passer ceste petite rivière pour venir assaillir nostre cariage[a], qui estoit grant ; et croy qu'il passoit six mil sommiers, que mulletz, chevaulx et asnes[b 2]. Et avoient ordonné leur bataille si très bien que myeulx on ne sçauroit dire, et plusieurs jours devant, et en façon que, se fyans en leur grant nombre, ilz assailloient[c] le roy et son armée tout à l'environ et en manière que[3] ung seul homme n'en eut sceü eschapper si nous eussions estéz rompus ou pas[d] où nous estions[4]. Car ceulx que je nomme[e] vindrent sur nostre bagaige.

Au costé gauche vint le marquis de Mante[f] et son

a. charriaige *éd. Dupont.* — *b.* que chevaux que asnes *éd. Dupont.* *c.* qu'ilz se fioient en leur grant nombre : ilz assailloient *éd. Dupont.* — *d.* ou païs *P ;* veu le païs *éd. Dupont.* — *e.* j'ay nommés *éd. Dupont.* — *f.* Mantoue *éd. Dupont.*

1. Les Français avaient quitté Fornoue et avaient franchi le gué du Taro, en face de Bernini. Par là, ils obligeaient les Italiens à venir les chercher sur la rive gauche du torrent. S'ils ont calculé que l'orage, en grossissant le volume du torrent, faciliterait leur tâche, ils méritent, à coup sûr, l'éloge que B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 269, n. 3, fait, à cette occasion, de leur plan. Mais il est plus probable que Charles VIII pensait simplement à éviter le choc, espérant obtenir libre passage par le succès de la démarche diplomatique confiée à Commynes.

2. Entendez : tant mulets que chevaux ou ânes. C'est donc en exagérant beaucoup que Gilbert Pointet, éd. de La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, p. 359, parle de 15 à 20,000 sommiers. Tout aussi excessif doit être le nombre des valets, estimé par le même auteur à 8 ou 10,000 « avanturiers, vivandiers et larroniers », représentés comme autant de pillards.

3. Entendez : tout en l'enveloppant et de telle manière que. — Sur le dispositif de la bataille, voir Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 640. Y joindre Luzio et Renier, *Francesco Gonzaga alla bataglia di Fornovo*, dans l'*Archivio storico lombardo*, 2e série, t. VII (1890), p. 205 et suiv. Dès que les Français eurent franchi le Taro, l'attaque italienne se produisit sur l'arrière-garde, pendant qu'on se bornait à occuper l'attention au centre. Mais alors les Français des trois corps dont a parlé Commynes (ci-dessous, p. 170) firent un quart de conversion, présentant leur front à l'ennemi.

4. C'est-à-dire : si nos troupes avaient été rompues au passage où nous étions (au moment où nous passions le gué).

oncle, le seigneur Rodof[1], le conte Bernardin de Valmonton[2] et toute la fleur de leur ost, au nombre[a] de six cens hommes d'armes, comme ilz me comptèrent depuis. Se vindrent getter en la grève droict à nostre queuhe, tous hommes d'armes bardéz, bien emplumasséz[b], belles bordonnasses[3], très bien acompaignéz d'arbalestiers à cheval et d'estradiotz, de[c] gens de pied. Viz à viz du mareschal de Gyé et de nostre avant-garde se vint mettre le conte de Gaiasse[4], avecques envyron quatre cens hommes d'armes, acompaigné[d] comme dessus, et grant nombre de gens de pied. Auprès de luy[e] une aultre compaignée de quelque deux cens hommes d'armes, que conduisoit le filz de messire Jehan de Bentevoille, de Boulongne[5], homme jeune qui jamais n'avoit riens veü[f] (et avoient aussi bon besoing de chiefz que nous) ; et cestui-là devoit donner sur l'avangarde après ledit conte de Gaiasse. Et semblablement y avoit une pareille compaignée après le marquis de Mante[g] (et pour semblable occasion), que menoit ung appellé messire Anthoyne d'Urbin[6], bastard du feu duc d'Urbin. Et en leur ost demourèrent deux grosses compaignées. Cecy sceüz[h] par eulx-mesmes[7], car dès le len-

a. de leur ost. Au nombre *éd. B. de Mandrot. Nous préférons la onctuation des éditions antérieures.* — *b.* empanachez *éd. Dupont.* — *c.* et de *éd. Dupont.* — *d.* acompaignés *éd. Dupont.* — *e.* Avec luy *éd. Dupont.* — *f.* hommes jeunes qui n'avoient jamais riens veü *éd. Dupont.* — *g.* Mantoue *éd. Dupont.* — *h.* J'ay sceu *éd. Dupont.*

1. Cf. ci-dessus, p. 165.

2. Bernardino di Montone, dit Fortebrazzi. Sa lettre sur la bataille de Fornoue, datée de Parme, 20 juillet, est dans Malipiero, *Annali veneti*, éd. Longo et Sagredo, *Archivio storico italiano*, t. VII (1843), p. 367 et suiv.

3. Les « bordonnasses » sont de longues lances à forts manches de bois.

4. Gian-Francesco di San-Severino, comte de Caiazzo.

5. Annibale di Bentivoglio, fils de Giovanni di Bentivoglio, seigneur de Bologne.

6. Antoine d'Urbin, fils naturel du duc d'Urbin, Frédéric de Montefeltre.

7. Entendez : tout ceci, je le sus d'eux-mêmes.

demain y parlay[a] et le veïz à l'œil. Et ne voulurent point Veniciens hesarder[b] tout à ung coup ne desgarnir leur ost ; toutesfoiz il leur eust myeulx vallu mettre tout aux champs, puisqu'ilz commençoyent[1].

[2. *Échec des tentatives faites pour parlementer.*] — Je laisse ung peu ce propos pour dire que devint nostre lettre que avions envoyée, le cardinal et moy, par une trompète[2]. Elle fut receüe par les providateurs ; et, comme ilz l'eurent leüe, commença à tirer le premier coup de nostre artillerie, qui encores n'avoit tiré ; et incontinent tira la leur, qui n'estoit point si bonne. Lesdits providateurs renvoièrent incontinent nostre trompète et le marquis une des siennes et mandèrent qu'ilz estoient contens de parlamenter, mais que[3] on fist cesser l'artillerie et aussi qu'ilz feroient cesser la leur.

J'estoie pour lors loing du roy, qui alloit et venoit, et renvoya les deux trompètes[4] dire qu'il feroit tout cesser ; et manda au maistre de l'artillerie[5] : « Ne tirez plus[c]. » Et tout cessa des deux costéz ung poy[d]. Et puis soubdainement eulx tirèrent ung coup et la nostre recommença plus que devant ; et approchèrent[e] trois pièces d'artillerie ; et, quant noz deux trompètes arrivèrent, ilz prindrent la nostre[6] et l'envoyèrent

a. ilz en parloient *éd. Dupont.* — *b*. esarder *éd. princeps ;* estrader *éd. Sauvage, éd. Lenglet, éd. Dupont, interprété :* battre l'estrade. — *c*. ne tirer plus *éd. Dupont.* — *d*. ung peu *éd. Dupont.* — *e*. en approchant *éd. Dupont.*

1. Entendez : les Vénitiens ne voulurent pas risquer tout d'un seul coup ni dégarnir leur armée, quoique, ayant l'initiative des opérations, ils eussent eu avantage à jeter toutes leurs troupes sur le champ de bataille.

2. Ci-dessus, p. 177.

3. C'est-à-dire : pourvu que.

4. Entendez : le trompette envoyé au camp italien par le cardinal de Saint-Malo, Briçonnet, et celui que le marquis de Mantoue, Jean-François de Gonzague, dépêchait au camp français pour porter sa réponse. Tous deux avaient été dirigés vers le roi, afin qu'il donnât les ordres nécessaires.

5. C'était Jean de la Grange.

6. C'est-à-dire : quand les trompettes du cardinal et du marquis

en la tante du marquis et deliberèrent de combatre. Et dist le conte de Gaiasse — ce[a] me dirent les presens[1] — qu'il n'estoit point temps de parler et que jà estions demy vaincuz ; et l'ung des providateurs s'y[b] accordoit[c], qui le m'a compté, et l'autre non ; et le marquis s'y[d] accordoit[e], et son oncle, qui estoit bon et saige, y contredict de toute sa puissance, lequel nous aymoit et à regret estoit contre nous. Et à la fin tout se accorda[1,2].

[CHAPITRE XI]

[Deuxième phase de la bataille de Fornoue]

[1. *L'attaque italienne.*] — Or fault entendre que le roy avoit mis tout son effort en son avangarde, où pouvoit avoir trois cens cinquante hommes d'armes et trois mil Suysses, qui estoit l'esperance de l'ost. Et fist le roy mettre à pied avecques eulx trois cens archiers de sa garde, qui luy fut grant perte, et aulcuns arbalestiers à cheval, des deux cens qu'il avoit de sa garde. D'aultres gens de pied y avoit poy, mais ce qui y estoit y fut mis ; et y estoit à pied avecques les Allemans Engilbert Mons[r] de Clèves[g,3], frère au duc de Clèves[g], Lornay[4] et le bailly de Dijon[5], chief des Allemans, et devant eulx l'artillerye. Icy feïssent[h,6] bien besoing ceulx

a. si *éd. Dupont.* — *b.* si *P.* — *c.* accordé *P ;* accorda *éd. Dupont, que suit B. de Mandrot. Nous retenons, en l'interprétant, la leçon de P, c'est-à-dire l'imparfait.* — *d.* si *P.* — *e. Mêmes variantes et même observation qu'à la note c.* — *f. Cette phrase, omise dans P et l'éd. B. de Mandrot, est restituée ici d'après les éditions antérieures.* — *g.* Clevez *P.* — *h.* faisoient *éd. Sauvage, éd. Lenglet ;* feirent *éd. Dupont.*

arrivèrent, ils emmenèrent avec eux le nôtre (celui que Commynes avait dépêché au camp italien avec le trompette du cardinal).

1. Entendez : les personnes présentes me l'ont rapporté.
2. Entendez : tout le monde se mit d'accord sur la rupture.
3. Engilbert de Clèves, frère de Jean, duc de Clèves.
4. Louis de Menthon, sire de Lornay.
5. Antoine de Baissey.
6. C'est-à-dire : auraient fait.

ue on avoit laissé ès terres des Florentins et envoyéz à Gennes[1] contre l'oppinion de tous. Ceste avangarde avoit jà marché aussi avant que leur ost, et cuydoit-on qu'ilz deüssent commencer là[a] et pour cela la fit-on ainsi forte[b][2]. Noz deux aultres batailles[3] n'estoient point si près ne bien[c] pour se aider comme ilz estoient le jour devant. Et, pour ce que le marquis s'estoit jà getté sur la grève et passé la rivière de nostre costé et justement estoit à nostre doz quelque ung quart de lieue derrière l'arrière-garde[d] (et venoient[e] le petit pas, bien serréz, et à merveilles les faisoit beau veoir), le roy fut contrainct de tourner le doz à son avangarde et le visaige vers ses ennemys et s'approucher de son arrière-garde[f] et reculer de l'avangarde[4]. J'estoys lors avecques mons[r] le cardinal[5], attendant responce, et luy dis que je veoys bien qu'il n'estoit plus temps de s'y[g] amuser et m'en allay là où estoit le roy (et partoys[h] d'auprès des Suysses) ; et perdis, en allant, ung page, qui estoit mon cousin germain, et ung varlet de chambre et ung laqueys, qui me suyvoyent d'ung petit loing ; et ne les veïz point tuer.

Je n'euz point faict cent pas que le bruit commença de là où je venois, au moins ung peu derrière. C'estoient les estradiotz qui estoient parmy le bagaige[6] et au logis du roy, où y

a. là *omis dans l'éd. B. de Mandrot.* — *b.* là... pour cela la fit-on ainsi forte *omis par l'éd. Dupont et les éd. antérieures, qui donnent :* commencer et noz. — *c.* ne si bien *éd. Dupont.* — *d.* arriergarde *P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* venoit *P.* — *f.* arriergarde *P, que suit B. de Mandrot.* — *g.* si *P.* — *h.* partis *éd. Dupont.*

1. Sur les détachements laissés en territoire florentin ou envoyés sur Gênes, cf. ci-dessus, p. 144 et 154.

2. Commynes veut dire que si l'avant-garde avait été renforcée, c'est qu'on pensait qu'elle aurait à supporter l'offensive de l'ennemi.

3. Sur le dispositif en trois corps, cf. ci-dessus, p. 170.

4. C'est le mouvement de conversion signalé ci-dessus, p. 178, n. 3. L'avant-garde, le centre et l'arrière-garde font maintenant face.

5. Briçonnet. Cf. ci-dessus, p. 176.

6. Entendez : le milieu du bagage, en plein bagage. On était alors

avoit trois ou quatre maisons, et y tuèrent ou blessèrent quatre ou cinq hommes : le reste eschappa. Ilz tuèrent bien cent varletz de sommiers et mirent le cariage[a] en grant desordre. Comme j'arrivay là où estoit le roy, je le trouvay qui faisoit des chevaliers[2] ; et les ennemys estoient jà fort près de luy ; et le fit-l'on cesser. Et oÿz le bastard de Bourbon, Mathieu[3], à qui le roy donnoit[b] du credit et à[c] ung appellé Philippes du Moulin[4], simple gentilhomme, mais homme de bien, qui appelloient[d] le roy, disant : « Passez, sire, passez ! » Et le firent venir devant sa bataille[5] et devant son enseigne ; et ne veoye nul homme[e] plus près des ennemys, excepté ce bastard[f] (et en ung moument[g 6], et n'y avoit point ung quart d'heure que j'estois arrivé), et estoient les ennemys à cent pas du roy, ainsi mal gardé et conduict. Et n'alloient point ainsi ses predecesseurs à la bataille, mais estoient myeulx gardéz. Au fort[h 7], il est bien gardé qui Dieu garde, et estoit

a. charriaige *éd. Dupont.* — *b.* donna *éd. Dupont.* — *c.* à *omis par l'éd. Dupont.* — *d.* appellèrent *éd. Dupont.* — *e.* nulz hommes *éd. Dupont.* — *f.* bastard de Bourbon *éd. Dupont.* — *g.* et en ung moument *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* du roy qui estoit aussi mal gardé et conduict que fust jamais prince ne grant seigneur ; mais au fort *éd. Dupont.*

vers trois heures de l'après-midi. Tandis que Commynes se dirige vers le roi, le tumulte causé par l'irruption des stradiots (dont il a été question ci-dessus, p. 177) se produit à sa droite.

1. Le charroi, autrement dit : les bagages.

2. L'usage s'était perpétué de créer des chevaliers sur le champ de bataille, avant ou après le combat (J. Calmette, *La société féodale*, p. 151).

3. Le grand bâtard de Bourbon, Mathieu, fils naturel du duc Jean de Bourbon. Sa faveur auprès du roi à ce moment est attestée par Pierre Sala (aux *Preuves* de l'édition de M^lle^ Dupont, t. III, p. 421) : « Lors il appela Mathieu, grant bastard de Bourbon, et le retint pour son frère d'armes. » Cf. Gilbert Pointet, éd. de La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, p. 350-351.

4. Philippe du Moulin, conseiller et chambellan de Charles VIII.

5. Il s'agit du centre de l'armée. Cf. ci-dessus, p. 170 et 182, n. 4.

6. Entendez : tout ceci se passa en un moment.

7. C'est-à-dire : en somme.

bien vraye la prophecie de frère Jheronime[1], que Dieu le conduisoit par la main.

Son arrièrre-garde[a] estoit à la main dextre de luy, ung peu recullée, et la plus proche compaignée de luy, de ce cousté, estoit Robinet de Frammeselles[2], qui menoit les gens du duc d'Orleans, envyron quatre vingts lances, et le seigneur de la Trymoulle[b 3], qui avoit[c] envyron quarante lances. Les cent archiers escossoys y estoient aussi, qui se misdrent en la presse comme hommes d'armes. Je me trouvay du costé gauche, où estoient les gentilzhommes des vingt escuz[4] et les aultres de la maison du roy, et les pensionnaires[5]. Je laisse à nommer les cappitaines, pour briefveté ; mais le conte de Foix[6] estoit chief de ceste arrière-garde[d].

Comme j'ay dict, ung quart d'heure après que fuz arrivé, estant le roy ainsi près d'eulx[e], les ennemys gettent les lances en l'arrest et se myrent ung poy aux galotz[f 7], et en deux compaignées donnèrent. Noz deux compaignées de la main droicte et les archiers escossoys chocquèrent presque aussi tost l'une comme l'autre, et le roy comme eulx. Le

a. arriergarde *P*. — *b*. et le sire de la Tremoille *éd. Dupont*. — *c*. qui en avoit *éd. Dupont*. — *d*. arriergarde *P*. — *e*. Ung quart d'heure aprez que fuz arrivé, le roy estant ainsi près d'eulx, comme j'ay dict *éd. Dupont*. — *f*. ung peu au galop *éd. Dupont*.

1. Ci-dessus, p. 145.

2. Robinet (c'est-à-dire Robert) de Framezelles. Il était conseiller et chambellan de Louis d'Orléans et son bailli de Sézanne. Il avait la charge de cent lances.

3. Louis de la Trémoïlle, qui commandait toute l'arrière-garde. Il s'était placé au centre de celle-ci, entre Robinet de Framezelles et Jean de Foix, ce dernier étant à l'extrême gauche du dispositif, face au sud, et appuyé au Taro.

4. Il s'agit des gentilshommes engagés pour la solde de vingt écus et que Commynes désigne ainsi d'une expression abrégée, courante à son époque.

5. Sur les pensionnaires du roi, cf. ce qu'a dit ailleurs Commynes, t. II, p. 267.

6. Cf. ci-dessus, n. 3.

7. Entendez : ils enlevèrent leurs chevaux au petit galop.

cousté gauche, là où j'estoye, leur donna sur le cousté, qui fut grant avantaige[a], et n'est possible au monde de plus hardiement donner que l'on donna des deux costéz. Leurs stradiotz, qui estoient à leur[b] queuhe, virent fouyr mulletz et coffres vers nostre avangarde et que leurs compaignons gaignoient. Tous allèrent celle part, sans suyvre leurs hommes d'armes, qui ne se trouvèrent point acompaignéz ; car sans doubte si ung mil cinq cens chevaulx ligiers[1] se fussent mesléz parmy nous, avecques leurs cymetaires au poing, qui sont terribles espées, au[c] petit nombre que nous estions, nous estions desconfictz sans remède. Dieu nous donna ceste aide, et tout aussi tost comme les coups des lances furent passéz, les Ytaliens se myrent tous à la fuyte, et leurs gens de pied se jettèrent au coustau[d] [2] ou la pluspart.

A ceste propre instance qu'ilz donnèrent sur nous, donna le conte de Gaiasse sur l'avengarde ; mais ilz ne joignirent point si près, car, quant vint l'heure de coucher les lances, ilz eurent peur et se rompirent d'eulx-mesmes[3]. Quinze ou vingt en prindrent là les Almans par les brides[e], qu'ilz tuèrent ; le reste fouyt[f] mal chassé[4], car le mareschal[g] mettoit grant peyne à tenir sa compaignée ensemble, car il veoit encores grand compaignée assez près de luy. Toutesfoiz quelzqu'uns en chassèrent, et partie de ces fuyans venoient le chemin où

a. advantaige grant *éd. Dupont.* — *b.* à la *éd. Dupont.* — *c.* veu le *éd. Dupont.* — *d.* se jectèrent au costé *éd. Dupont.* — *e.* bendes *éd. Dupont.* — *f.* fut *éd. Dupont.* — *g.* mareschal de Gié *éd. Dupont.*

1. Ce sont les chevaux-légers dont il a été question à la fin du chap. VIII (p. 168).

2. Commynes veut dire qu'ils s'enfuient par le coteau. En somme, les assaillants, contents d'avoir pillé les bagages, se retirent en hâte par la montagne, emportant leur butin.

3. L'attaque sur l'avant-garde, conduite par Caiazzo, échoua ; mais Gié ne fit rien pour transformer la retraite du marquis de Mantoue en déroute. Il estimait ses forces trop faibles et craignait, s'il ordonnait une poursuite, une dislocation dangereuse des troupes dont il disposait. Cf., à ce sujet, un peu plus bas, p. 188, n. 5.

4. C'est-à-dire sans être sérieusement poursuivi, pris en chasse. Cf. la note précédente.

nous avions combatu, le long de la grève[1], les espées au poing ; car les lances estoient gectées.

Or vous fault sçavoir que ceulx qui assaillirent le roy se myrent incontinent à la fuyte, et furent merveilleusement vivement[a] chasséz, car tout ala après[2]. Les ungs prindrent le chemin du villaige dont estions partiz, les aultres prenoient le plus court en leur ost ; et chassa tout[b], excepté le roy[3]. Avecques poy[c] de gens demoura, qui se mist en grand peril pour ne venir quant et nous[4]. L'ung des premiers hommes tué fut le seigneur Rodof de Mantoua, oncle dudit marquis, qui devoit mander à ce messire Anthoyne d'Urbin[5] quant il seroit temps qu'il marchast : et cuydoient que la chose dust durer comme font leurs faictz d'armes d'Itallye. De cela[d] s'est excusé ledit messire Anthoine ; mais je croy qu'il ne vit nulz signes pour le faire venir.

Nous avions grant sequelle[6] de varletz et de serviteurs, qui tous estoient à l'environ[7] de ces hommes d'armes ytaliens, et en tuèrent la pluspart de ce qui en fut tué ; et presque tous[e] avoient des haches pour coupper boys[f] en la main, de quoy ilz faisoient noz logis, dont ilz rompirent les visières des armetz[g 8], et leur en donnoient de grans coup sur

a. et vivement *éd. Dupont.* — *b.* tout chassa *éd. Dupont.* — *c.* qui avec peu *éd. Dupont.* — *d.* Et de cela *éd. Dupont.* — *e.* la pluspart ; ceulx-ci presque tout *éd. Sauvage ;* ceulx-ci presque tous *éd. Dupont.* — *f.* à couper boys *éd. Dupont.* — *g.* armez *éd. B. de Mandrot.*

1. Entendez : que ces fuyards étaient rejetés sur les bords du Taro.
2. Entendez : car tout le monde se mit à leurs trousses.
3. Le sens est : tous, excepté le roi, se mirent à la poursuite.
4. Entendez : avec peu de gens, il demeura en place, ce qui le mit en grand péril du fait de ne pas être venu avec nous (avec ceux qui poursuivaient l'ennemi). Il y a lieu d'observer que notre auteur prend part personnellement à la « chasse ».
5. Cf. ci-dessus, p. 179.
6. C'est-à-dire : une suite nombreuse. Cf. ci-dessus, p. 175, n. 1.
7. Entendez : tout autour (de façon à les entourer).
8. Le sens est : presque tous ces valets avaient en main des haches à couper le bois destiné à faire nos logements ; ils s'en ser-

les testes ; car bien mal aiséz estoient à tuer, tant estoient fort armés[1], et ne viz tuer nul où il n'y eust trois ou quatre hommes à l'envyron ; et aussi les longues espées que avoient noz archiers et serviteurs firent grant exploict. Le roy demoura ung peu au lieu où on l'avoit assailli, disant ne vouloir point chasser ne aussi tirer à[a] l'avangarde, qui sembloit estre recullée[2]. Il avoit ordonné sept ou huyt gentilzhommes jeunes pour estre près de luy[3]. Il estoit bien eschappé au premier choc, veü qu'il estoit des premiers, car ce bastard de Bourbon[4] fut prins à moins de vingt pas de luy et en emmené[b] en l'ost des ennemys.

[CHAPITRE XII]

[Troisième phase de la bataille de Fornoue]

[1.] *Suite de la victoire remportée à Fornoue par les François ; dangier où se trouva le roy Charles huictiesme.* — Or se

a. à *omis par P.* — *b.* et emmené *éd. Dupont.*

vaient pour rompre la visière des armets (casques à visière articulée et rabattue).

1. Bernardino de Mantoue eut son armet fracassé, mais ne périt pas (Malipiero, *Annali veneti*, éd. Longo et Sagredo, *Archivio storico italiano*, t. VII [1843], p. 367 et suiv.).

2. Charles VIII ne veut ni prendre part à la poursuite, ni se replier sur son avant-garde, qui s'est un peu éloignée de lui. Il reste donc isolé avec le petit nombre de ceux qui l'entourent et qu'il a attachés à sa personne.

3. Pierre Sala, dont la relation est imprimée par Mlle Dupont aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 421 et suiv., nomme « Jacques Gualeat, seneschal d'Armignac » (c'est-à-dire Galiot de Genouillac), « le jeune seigneur de Boisy » (Guillaume Gouffier), « de Chastillon » (Jacques de Coligny), « des Bordes, Sainct-Amadour, Anthoine des Aubus ».

4. Ci-dessus, p. 183. P. Sala, *loc. cit.*, p. 424, raconte les circonstances de la capture. Cf. Luzio et Renier, *Francesco Gonzaga alla bataglia di Fornovo*, dans l'*Archivio storico lombardo*, 2e série, t. VII (1890), p. 221.

trouvoit[a] le roy, en ce lieu que je diz, en si petite compaignée qu'il n'avoit pour toutes gens que[b] ung varlet de chambre appellé Anthoyne des Aubux[1], petit homme et mal armé ; et estoient les aultres ung peu espars, comme me compta le roy dès le soir devant eulx mesmes, qui en devoient avoir grant honte de l'avoir ainsi laissé. Toutesfoiz encores luy arrivèrent-ilz à heure[2], car une bande petite de quelzques hommes d'armes desrompus, venans[c] au long de ladite grève qu'ilz veoient toute nette de gens, vindrent assaillir le roy et ce varlet de chambre. Ledit seigneur avoit le meilleur cheval du monde pour luy[3] ; et se remuoit et deffendit[d] ; et arriva sur l'heure de[e] ses aultres gens qui n'estoient guères loing de luy ; et se[f] myrent les Ytalliens à fouyr. Et lors le roy creüt conseil, tira à l'avengarde, qui jamais n'estoit bougée : et au roy vint bien à point[4] ; mais si elle fust marchée cent pas, tout l'ost des ennemys fuyoit[g]. Les ungs disent qu'elle le devoit faire, les aultres disent que non[5].

Nostre bande qui chassa[6] alla jusques bien près du bout

a. trouve *P* (*c'est-à-dire* trouvé) ; trouve *éd. B. de Mandrot. Nous reconstituons la forme verbale de l'auteur en interprétant la graphie de P. Cf. ci-dessus, p. 181, n. c.* — *b.* qu'il n'avoit point de toutes gens *éd. Dupont.* — *c.* qui venoient *éd. Dupont.* — *d.* et si remuoit et [se defendoit *éd. Dupont.* — *e.* quelque nombre de *éd. Dupont.* — *f.* et lors se *éd. Dupont.* — *g.* se fut mis en fuite *éd. Dupont.*

1. Antoine des Aubus, cité par P. Sala (ci-dessus, p. 187, n. 3), dut appeler ses compagnons à l'aide, puisque ceux-ci rallièrent à temps le roi.

2. Nous dirions : à temps. Cf. la note précédente.

3. Cf. ci-dessus, p. 175.

4. Entendez : le roi se rangea à l'avis de son entourage et se replia sur l'avant-garde, qui n'avait pas bougé, ce qui tomba à point pour le roi (qui, sans cela, se fût trouvé entièrement coupé de son armée).

5. Sur la discussion à laquelle fait allusion Commynes, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 647 ; R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 44 ; Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. II, p. 351.

6. C'est-à-dire : ceux des nôtres qui s'élancèrent à la poursuite.

de leur ost, tirant vers Fornoue, et ne veïz oncques recepvoir coup à homme des nostres que à Julian Bornel[a][1], que je veïz cheoir mort d'ung coup que luy donna ung Ytalian en passant; aussi il estoit mal armé. Et là on s'arresta, disant : « Alons au roy! » Et à ceste voix s'arresta tout pour donner alayne aux chevaulx, qui estoient bien laz, car ilz avoient grant piece[2] couru par[b] mauvais chemin et païs[c] de cailloux. Auprès de nous passa une compaignée de fuyans de quelque trente hommes d'armes, à qui on ne demanda riens; et estions en doubte[3].

Dès que les chevaulx eurent ung peu pris d'alayne[d], nous mismes au chemin pour aller au roy, que ne savions où il estoit, et allasmes le grant trot. Et n'eusmes guères allé que le vismes de loing, et fismes descendre des[e] varletz et amasser des lances par le champ[f], dont il y en avoit assez, par especial de bourdonnasses[4], qui ne valloient guères et estoient creuses et ligières, qui ne pesoient[g] point une javeline, mais bien painctes[h] et fusmes myeulx fourniz de lances que le matin. Et tirasmes droit au roy, et en chemin trouvasmes ung nombre de gens de pied des leurs, qui traversoient le champ[i] et estoient de ceulx qui s'estoient cachéz aux coustaulx, que avoit[j] mené le marquis[5] sur le roy. Plu-

a. Bourgneuf *éd. Dupont.* — *b*. et par *éd. Dupont.* — *c*. et par païs *éd. Dupont.* — *d*. ung peu reprins leur alayne *éd. Dupont.* — *e*. les *éd. Dupont.* — *f*. camp *éd. Dupont.* — *g*. passoient *éd. Dupont. Même leçon que P dans les éd. Sauvage et Lenglet.* — *h*. painctez *P.* — *i*. camp *éd. Dupont.* — *j*. qui avoient *partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Julien Bournel, écuyer, conseiller et chambellan de Charles VIII.

2. Entendez : pendant longtemps.

3. C'est-à-dire : en crainte. Commynes et ses compagnons redoutaient d'être brusquement attaqués à ce moment, pendant leur repos.

4. Sur ce type de lances, voir ci-dessus, p. 179, n. 3.

5. Entendez : ils étaient de ceux qui s'étaient cachés sur les coteaux et qui avaient été sous les ordres directs du marquis de Mantoue (Jean-François de Gonzague). Commandant en chef de

sieurs furent[a] tuéz ; aultres eschappèrent et traversèrent la rivière ; et ne s'y[b] amusa-l'on point fort. Plusieurs foiz avoit esté crié par aulcuns[c], en combatant : « Souviengne-vous de Guynegate! » C'estoit pour une bataille perdue du temps du roy Loys unziesme[d] contre le roy des Romains, pour soy estre mys à piller le bagages[1] ; mais icy[e] n'y eut riens pris ne pillé.

[2. *Le butin et les pertes à la bataille de Fornoue.*] — Leurs estradiotz prindrent des sommiers[2] ce qu'ilz voulurent ; mais ilz n'en emmenèrent que cinquante et cinq, tous les meilleurs et myeulx couvertz, comme ceulx du roy et de tous ses chambellans[3], et ung varlet de chambre du roy, appellé Gabriel[4], qui avoit ses relicques sur luy, qui longtemps avoient esté aux roys ; et conduisoit lesdits sommiers pour ce que le lit du roy y estoit[f 5]. Grant nombre d'aultres coffres y eut perduz et gectéz et robéz[6] par les nostres-mesmes ; mais les ennemys n'eurent que ce que je diz. En nostre ost y avoit grant sequelle de paillars et paillardes[7] à pied, qui firent[g] le dommaige des morts[8].

a. en furent *éd. Dupont.* — *b.* si *P.* — *c.* aucuns des nostres *éd. Dupont.* — *d.* unziesme en la Picardie *éd. Dupont.* — *e.* mais il *éd. Dupont.* — *f.* conduisoit lesdictes pieces parce que ledict roy y estoit *éd. Dupont.* — *g.* faisoient *éd. Dupont.*

l'armée italienne, celui-ci dirigeait personnellement, au centre du dispositif.

1. Sur la bataille rappelée ici, cf. notre t. II, p. 274.

2. Des montures portant les bagages.

3. Sur ce pillage, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 649.

4. Gabriel de la Bondinière, d'après Mlle Dupont, au t. II de son édition, ou Gabriel de la Chambre, d'après la relation que cite R. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 44.

5. Détail qui explique, dans la pensée de Commynes, la présence du valet de chambre Gabriel dans le train des équipages.

6. C'est-à-dire : volés.

7. Le sens initial du mot « paillard » est « celui qui couche sur la paille », par conséquent « vagabond ». Il est souvent question dans les textes de cette époque de ces aventuriers sans foi ni loi qui suivent l'armée.

8. Entendez : qui pillèrent les cadavres.

Tant d'ung cousté que d'autre (croy en dire près la verité, et bien informé des deux coustéz[1]), nous perdismes Jullian Bournel[a 2], le cappitaine de la porte du roy[3] et ung gentilhomme de vingt escuz[4]; des archiers escossoys, en mourut neuf; d'autres hommes à cheval de ceste avan-garde, envyron vingt; à l'entour des sommiers, soixante ou quatre vingt varletz des sommiers[5]. Eulx perdirent trois cens cinquante hommes d'armes, mors en la place, et jamais nul ne fut pris prisonnier, qui[b] par adventure jamais n'avint en bataille[6]. De stradiotz en mourut poy, car ilz se myrent au pillaige; et[c] en tout y mourut bien trois mil cinq cens hommes, comme plusieurs des plus grans de leur cousté m'ont compté (autres m'ont dict plus); mais il y[d] mourut de[e] gens de bien et en veïz en ung roolle[7] jusques à dix huyt

a. Bonnet *P, que suit B. de Mandrot;* Bourgneuf *éd. Dupont.* — *b.* ce que *éd. Dupont : même sens.* — *c.* et *omis éd. Dupont.* — *d.* y *omis éd. Dupont.* — *e.* des *partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot, ce qui fausse le sens.*

1. Commynes veut dire qu'il peut savoir la vérité, étant informé des deux côtés. On verra, en effet, un peu plus loin, qu'il a été en relations avec les Italiens après la bataille.

2. Sur ce personnage, cf. ci-dessus, p. 189, n. 1. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 280, n. 1, cite la quittance de la veuve de Bournel (1er septembre 1495. Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 472, dossier : Bournel) pour le second quartier des gages de ce capitaine, année courante.

3. Probablement Colinet du Gal (Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 610).

4. Sur cette expression, cf. ci-dessus, p. 184, n. 4. Molinet, *Chronicques*, éd. Buchon, t. V, p. 41, dit : « Demourèrent mors vingt sept grans personnaiges du party desdits Venitiens; et du party de France environ quarante hommes, qui furent : le capitaine de la porte, le marteau de la bende du seigneur de Myolans, Grosse Perruque, le sommelier d'armes, le controlleur de l'artillerie, et huit archiers escossoys, et aultres menus gens. »

5. Les « valets des sommiers » sont des palefreniers.

6. Entendez : ce qui peut-être n'advint jamais dans aucune bataille. — L'excellence des armures limitait en général le nombre des morts, mais multipliait les captures, l'homme tombé se relevant difficilement.

7. Entendez : une liste, un état.

bons personnaiges, entre lesquelz y en avoit quatre ou cinq du nom de Gonsague, qui est le nom du marquis[1] ; et y perdit bien soixante hommes d'armes[a], gentilz hommes de ses terres ; et à tout cecy ne s'y trouva ung seul homme à pied[2].

Et est grand chose avoir esté tué tant de gens de coup de main, car je ne croy point que l'artillerie des deux costéz tuast dix hommes[3] et ne dura point le combat ung quart d'heure ; car, dès ce qu'ilz eurent rompuz ou jectéz[b] leurs lances, tout fouyt. La chasse dura envyron trois quarts d'heure. Leurs batailles d'Ytallie n'ont point de coustume d'estre telles ; car, ilz combatent escrade après escrade[c 4], et dure quelque foiz tout le jour sans ce que l'ung ne l'aultre a gaigné[d].

[3. *Les défections.*] — La fuyte, de leur cousté, fut grande, et fouyrent bien trois cens hommes d'armes et la pluspart de leurs estradiotz. Les ungs fuyrent à Rege[5], qui est bien loing de là ; les aultres à Parme, où y povoit bien avoir huyt

a. hommes d'armes *omis partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* rompu ou gecté *éd. Dupont ;* rompuz ou jettez *éd. B. de Mandrot.* — *c.* escadre après escadre *éd. Dupont et éd. B. de Mandrot : même sens.* — *d.* l'aultr'a gaigné *P ;* l'aultre gaigne *éd. B. de Mandrot, d'après les éd. antérieures.*

1. Le marquis de Mantoue, Jean-François de Gonzague, généralissime de l'armée italienne.

2. Sur les pertes vénitiennes, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 648-649. Ranuzio Farnèze, Giovanni Piccinino et Galeasso di Corregio figurent au tableau des pertes. Quant aux membres de la famille des Gonzague, il s'agit de Rodolphe, Gian-Maria, Guido et Giovanni (Luzio et Renier, *Francesco Gonzaga alla bataglia di Fornovo*, dans l'*Archivio storico lombardo*, 2e série, t. VII [1890], p. 221 ; Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. II, p. 166).

3. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 282, n. 4, attribue avec vraisemblance à l'orage signalé par Commynes (ci-dessus, p. 174) l'inefficacité de l'artillerie : la poudre avait été mouillée.

4. Escadre après escadre, c'est-à-dire unité après unité.

5. Reggio, en Émilie, entre Parme et Modène.

lieues[1]. Et à l'heure que la bataille fut ainsi meslée, le matin, fouyt d'avecques nous le conte de Petillanne et le seigneur Virgille Ursin[2], mais cestui-là n'alla que en une maison d'un gentilhomme ; et estoient là sur la foy[3] ; mais vray est que on leur faisoit grand tort. Ledit conte alla droit aux ennemys. Il estoit homme bien congneü des gens d'armes, car tousjours avoit eu charge tant des Florentins que du roy Ferrande, et se print à crier : « Petillano, Petillano[a] ! » et alla après ceulx qui fuyoient[b], car quant il y arriva ilz chargeoient en leur ost les tantes ; et y avoit grant nombre de mulletz chargés. Il alla après les fuyans plus de trois lieues, criant que tout estoit leur et qu'ilz vensissent au gaing et en ramena la pluspart et les asseüra ; et, quant il n'eust esté[4], tout fust fouy. Et ne leur estoit point petit reconfort que[c] d'ung tel homme, parti[d] d'avecques nous. Et mist en avant, le soir, de nous assaillir[5] ; mais ilz ne[e] voulurent entendre. Depuis le m'a compté, et si a[f] le marquis de Mante[g 6], disant que ce fut luy qui mist ce parti avant ; mais à dire au vray, si n'eust esté ledit conte, ilz fussent tous fouyz la nuyt.

[4. *Les Français et les Italiens après la bataille.*] — Comme

a. Petillane, Petillane *éd. Dupont.* — *b*. fuyrent *éd. Dupont.* — *c*. et ce ne leur estoit petit reconfort et que *éd. Dupont.* — *d*. partiz *P.* — *e*. n'y *éd. Dupont.* — *f*. aussi le me compta *éd. Dupont.* — *g*. Mantoue *éd. Dupont.*

1. Il y a, en réalité, une vingtaine de kilomètres de Fornoue à Parme.

2. Nicola Orsini, comte de Pitigliano, et Virginio Orsini. Voir notre Index. Virginio Orsini avait fui durant la bataille, s'étant ménagé de rester en arrière en se disant souffrant ; Nicola profita d'un moment de désordre, durant la poursuite, pour passer à l'ennemi, et, pour mieux colorer sa conduite, le marquis de Mantoue le considéra comme prisonnier.

3. C'est-à-dire : prisonniers sur parole.

4. Entendez : s'il n'y avait été.

5. Et, le soir, il proposa de nous assaillir.

6. Depuis lors, il me l'a conté, et le marquis de Mantoue me l'a conté aussi.

tout fut assemblé auprès du roy, il se[a] veoit encores hors de leur host grant nombre d'hommes d'armes en bataille, et s'en veoit les testes seullement et les lances, et aussi des[b] gens de pied, et y avoient tousjours esté[1] ; mais il y avoit plus de chemin qu'il ne sembloit et eust fallu repasser la rivière, qui estoit creüe et croissoit[c], car tout le jour avoit tonné et[d] escleré et pleü merveilleusement, et par especial en combatant et chassant[2]. Le roy mist en conseil s'il devoit marcher contre ceulx-là ou non. Avecques luy avoit trois chevalliers ytaliens : l'ung estoit messire Jehan Jacques de Trevolse[3], qui encores vit et se gouverna bien ce jour ; l'autre avoit nom messire Francisco Sico[4], très vaillant chevalier, soudoyé des Florentins, homme de soixante douze ans ; l'autre messire Camille Vitelli. Luy et trois frères[e] estoient à la soulde du roy, et y vindrent de Civita de Castelle[5] jusques vers Seresanno[f] pour estre à ceste bataille, sans estre mandéz, où il y a ung grant chemin[6], et quant il veït qu'il ne povoit attindre le roy avecques sa compaignée, ledit Camille y vint seul.

Ces deux furent d'oppinion que l'on marchast contre ceulx que l'on veoit encores. Les Françoys, à qui on en demanda[7], ne furent point de cest advis, mais disoient que

a. il veoit *P, que suit B. de Mandrot ;* on veoit *éd. Dupont.* — *b.* de *P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* croissoit d'heure en heure *éd. Dupont.* — *d.* et *omis par éd. Dupont.* — *e.* trois de ses frères *éd. Dupont.* — *f.* Cersanne *éd. Dupont.*

1. Commynes fait ici allusion aux troupes qui n'avaient pas donné du côté italien. Cf. plus haut, p. 186.
2. Entendez : durant le combat et la poursuite.
3. Cf. ci-dessus, p. 155.
4. Francesco Secco. Cf. ci-dessus, p. 143. Ce personnage était à l'arrière-garde. Il laissa partir, mais non pas volontairement, semble-t-il, Nicola Orsini (Sanudo, *La spedizione du Carlo VIII*, p. 480).
5. Citta-di-Castello, province et circondario de Pérouse.
6. Une distance de plus de deux cents kilomètres.
7. Entendez : les Français auxquels on demanda conseil là-dessus.

on avoit assez faict et qu'il estoit tart et qu'il se failloit loger. Ledit messire Francisco Sico soubstint fort son oppinion ; monstrant gens qui alloient et venoient au long d'ung grant chemin qui alloit à Parme, qui est[a] la plus prochaine ville de leur retraicte, alleguoit que c'estoient fuyans ou qui en revenoient. Et, ad ce que sceüsmes despuis, il disoit vray et sa[b] parolle et contenance estoit d'ung hardi et saige chevalier ; et qui eust marché[1], tout fuyoit (et tous les chiefz le m'ont confessé, et quelqu'un devant le duc de Millan), qui eust esté la plus grande victoire qui ait esté depuis deux cens ans[c] et la plus prouffitable : car, qui en eust bien sceü user[2] et faire son prouffict et saigement se conduyre et bien traicter le peuple, huit jours après le duc de Millan n'eust eu, au myeulx venir pour luy, que le chasteau de Millan, à l'envye[3] que ses subjectz avoient à se tourner[4]. Et tout ainsi en fust-il allé des Veniciens ; et n'eust point esté besoing de se soucier de Napples, car Venitiens n'eussent sceü où recouvrer gens, hors Venise, Bresse[5] et Cremonne, qui n'est que une petite ville : tout[d] le reste eussent perdu en Ytalie. Mais Dieu nous avoit faict ce que me dist frère Jheronime[e 6] : l'honneur nous estoit demouré ; car, veü le peu de sens et d'ordre qui estoit parmy nous, tant de bien ne nous estoit point deü, car nous n'en eussions sceü user pour lors ; mais je croy que si, à cette heure, qui est l'an M CCCC IIII^{xx} XVII, ung tel bien advenoit au roy, il en sçauroit myeulx ordonner[7].

a. estoit *éd. Dupont.* — *b.* à sa *éd. Dupont.* — *c.* deux ans *P ;* dix ans *éd. Dupont. Nous adoptons la correction de B. de Mandrot :* deux [cens] ans. — *d.* et tout *éd. Dupont.* — *e.* Hieronyme *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : si on avait marché (de l'avant).
2. La tournure est la même que dans la phrase commentée à la note précédente, et le sens est : si l'on avait bien su en user.
3. Entendez : à en juger d'après l'envie.
4. C'est-à-dire : changer de camp, trahir.
5. Brescia.
6. Cf. ci-dessus, p. 145.
7. Cette phrase peut avoir été ajoutée par l'auteur en relisant.

Estant en ce propos, la nuyt s'approuchoit[a] et ceste compaignée qui estoit devant nous se retira en leur champ[b] et nous de l'autre costé. Nous allasmes loger à ung quart de lieue de là où avoit esté la bataille ; et descendit le roy en une sense ou mestairie[1] pouvrement edifiée, mais il s'y[c] trouva nombre infini de bledz en gerbe, dont tout l'ost se sentit[2]. Aucunes autres maisonnètes y avoit auprès, qui peu servirent, car chascun logea comme il peült, sans faire nul quartier. Je sçay bien que je couchay en une vigne, bien empressé sur la terre, sans aultre avantaige[3] et sans manteau ; car le roy avoit emprunté le myen le matin, et mes sommiers[4] estoient assez loing, et estoit trop tart pour les chercher. Qui eut de quoy fit collacion ; mais bien peu en avoient, si ce n'estoit quelque loppin de pain pris au saing d'un varlet[5]. Je veïz le roy en sa chambre, où il y avoit des gens bleciéz, comme le seneschal de Lyon et aultres qu'il[d] faisoit habiller, et faisoit bonne chère ; et se tenoit chascun à bon marchant[6], et n'estions point tant en gloire comme peu avant la bataille, et veyons les ennemis près de nous. Ceste nuyt firent noz Almans le guet tous, et leur donna le roy trois cens escuz ; et le firent bon et sonnoient bien leurs tabourins[7].

a. s'approuché *P* ; s'approche *éd. princeps et éd. Sauvage, à interpréter* s'approché, *pour* s'approchoit ; s'approcha *éd. Dupont ;* s'approche *éd. B. de Mandrot.* — *b.* camp *éd. Dupont.* — *c.* si *P.* — *d.* qui *P.*

Elle n'indique pas nécessairement la date de rédaction de l'ensemble du chapitre. Cf. notre Introduction, au t. I, p. xv.

1. Cette cense ou métairie se trouvait à Felegara ou aux environs de cette localité (Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 648).
2. C'est-à-dire : ce dont toute l'armée se ressentit (et profita).
3. Entendez : sans autre protection.
4. Les montures qui portaient mes bagages.
5. L'expression « au saing d'un varlet » signifie « sur la personne d'un valet ».
6. C'est-à-dire : chacun estimait s'en être tiré à bon marché.
7. Voir, sur ce mot, ci-dessous, p. 107, n. 4.

[CHAPITRE XIII]

[Retraite des Français sur Asti]

[1.] *Comment le seigneur d'Argenton alla luy seul parlamenter aux ennemys quant il veït que aultres deputéz avec luy n'y vouloient aller.* — L'endemain au matin, me deliberay[a] de continuer encores nostre praticque d'appoinctement[1], tousjours desirant le passage du roy en seüreté ; mais à payne peü-je trouver trompète qui voulsist aler en l'ost des ennemys, à cause qu'il avoit esté tué en la bataille neuf de leurs trompètes[b], qui n'avoient point esté congneüz[2], et eulx en avoient prins ung des nostres ; et si en tenoient[c] ung que j'ay nommé, que le roy avoit envoyé avant que la bataille commençast. Toutesfoiz ung y alla et porta ung saul-conduyt du roy ; et ilz[d] m'en raportèrent[e] ung pour parlementer à mychemin des deux ostz[f], qui me sembloit mal aisé à faire ; mais je ne voulois riens rompre ne faire difficile[3]. Le roy nomma[4] le cardinal de Sainct-Malo et le seigneur de Gyé, mareschal de France, le seigneur de Piennes, son chambellan, et moy en

a. deliberé *P, c'est-à-dire* deliberay ; delibere *éd. B. de Mandrot ;* deliberay *partout ailleurs.* — *b.* trompetez *P, suivi par B. de Mandrot.* — *c.* tuèrent *partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot, et cette leçon seule est à retenir.* — *d.* ilz *omis éd. Sauvage.* — *e.* raporta *éd. Dupont.* — *f.* ost *P.*

1. La Pilorgerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, p. 350, et Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 218, publient une lettre de Jacques de Theuray, 7 juillet 1495, où sont aussi nommés comme négociateurs du moment Briçonnet, Piennes, Gié et Commynes. Cf. encore Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 487.

2. Entendez : dont on n'avait pas reconnu la qualité de trompette. Le trompette n'est pas réputé combattant.

3. Je ne voulais ni rompre la négociation ni la rendre difficile.

4. C'est-à-dire : désigna. Sur les noms qui suivent, cf. les références concordantes, ci-dessus, n. 1.

leur compaignée ; eulx nommèrent le marquis de Mante[a], cappitaine general de la Seigneurie, le conte de Gaiasse (qui plusieurs foiz a esté nommé en ces Memoyres et n'a guères[1] estoit des nostres et estoit cappitaine des gens du duc de Millan[2]) et messire Lucque Pisan et messire Marquiot[b] Trevisan[3], providateurs de ladite Seigneurie de Venise. Et marchions si près d'eulx que nous les veyons (et n'estoient que eulx quatre sur la grève[4]), car la rivière couroit entre nous et eulx, qui estoit bien creüe despuis le jour precedant ; et n'y avoit riens hors leur ost, ne aussi de nostre costé n'y avoit riens plus avant que nous et nostre guet qui estoit à cest endroit[c]. On leur envoya ung herault sçavoir s'ilz vouldroient point passer la rivière.

Comme j'ay dict, je trouvoye bien difficile que nous[d] peüssions assembler, et pensoye bien que chascun y feroit des doubtes[5] ; et eulx le monstrèrent, qui respondirent qu'il avoit esté dict que le parlement se feroit en my-chemin des deux ostz[e] et eulx avoient faict plus de la moictié du chemin et qu'ilz ne passeroient point la rivière et qu'ilz[f] estoient tous les chiefz de l'ost et qu'ilz ne se vouloient point tous[g] mettre en peril. Les nostres firent doubte de leur costé, qui aussi estimoient leurs personnes, et me dirent que je y allasse, sans me dire que[6] je y avoys affaire ne à dire. Je diz que je ne yroys point seul et que je vouloye ung tesmoing ; et vint[h] avecques moy ung appellé Robertet, secretaire du

a. Mantoue *éd. Dupont.* — *b.* Marquiso *P ;* Marquinot *éd. Dupont. Cf. ci-dessus, p. 172.* — *c.* à l'endroit *éd. Dupont.* — *d.* nous nous *éd. Dupont.* — *e.* ost *P.* — *f.* qui *P.* — *g.* tous *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* et pour tant vint *éd. Dupont.*

1. Et qui naguère.
2. Ci-dessus, p. 38.
3. Ci-dessus, p. 172.
4. Le bord de la rivière (le Taro).
5. C'est-à-dire : manifesterait des craintes.
6. Entendez : ce que. On se refuse à donner à Commynes des instructions précises.

roy, et ung myen serviteur et ung herault[1]. Et ainsi passay la rivière ; et me sembloit que, si je ne faisois riens, au moings je me acquittois[a] vers eulx qui estoient assembléz par mon moyen[2].

Et comme[b] je fuz arrivé[c], leur monstray comment ilz n'estoient point venus jusques en[d] my-chemin, comme ilz avoient dict, et que pour le moings ilz vensissent[e] jusques sur le bort de la rivière. Et me sembloit que, s'ilz estoient si près, qu'ilz ne departiroient point sans parlamenter. Ilz me dirent que la rivière estoit trop large et couroit fort[3], par quoy ilz ne s'entenderoient[f] point à parler ; et ne sceüz tant faire qu'ilz vousissent venir plus loing[g] ; et me dirent que je feïsse quelque ouverture. Je n'avois nulle commission, et leur diz que, seul, ne leur diroye aultre chose, mais que, s'ilz vouloient riens ouvrir[4], que j'en feroye le rapport au roy.

Et, estant[h] en ce propos, vint ung de noz heraultz qui me dist que ces seigneurs dessusdits s'en alloyent et que je ouvrisse ce que je vouldroye : ce que je ne vouluz point faire, car ilz sçavoient du vouloir du roy plus que moy, tant pour en estre plus prochains que pour avoir parlé à luy en l'oreille en nostre partement ; mais de son affaire present je en sçavois autant que eulx pour lors.

Le marquis de Manto[i] me commença fort à parler de la bataille et me demanda si le roy l'eust faict tuer, s'il eust esté

a. acquitteroye *éd. Dupont.* — *b.* quant *éd. Dupont.* — *c.* arrivé près eulx *éd. Dupont.* — *d.* à *éd. Dupont.* — *e.* veinssent *éd. Dupont.* — *f.* s'entendoient *éd. Dupont.* — *g.* avant *éd. Dupont.* — *h.* Et nous estans *éd. Dupont.* — *i.* Mantoue *éd. Dupont.*

1. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 487, confirme l'absence de Briçonnet, Piennes et Gié. — Sur Robertet, cf. ci-dessus, p. 177.

2. Entendez : par mon intermédiaire.

3. Par suite de l'orage dont il a été question ci-dessus, p. 174.

4. C'est-à-dire : s'ils voulaient faire quelque ouverture, quelque proposition.

pris. Je luy diz que non, mais faict[a][1] bonne chère, et que le roy avoit cause de l'aymer, car il luy faisoit acquerir grant honneur en l'assaillant. Lors il me recommenda les prisonniers, et par especial son oncle le seigneur Rodof[b][2]; et le cuidoit vif, mais je sçavoys bien le contraire. Je l'asseüray que tous les prisonniers seroient bien traictéz et luy recommenday le bastard de Bourbon[3], qu'il tenoit. Les prisonniers estoient bien aiséz à penser[4], car il n'en y avoit point, qui n'advint par adventure jamais en bataille[5], comme l'ay dict[6]; et y avoit perdu ledit marquis plusieurs de ses parens, et jusques à sept ou à huyt[7], et en toute sa compaignée bien six vingts hommes d'armes. Et, après ces divises, prins congé d'eulx, disant que avant la nuyt je retournerois, et fismes trèves jusques à la nuyt[8].

Arrivé que fuz là[c] où estoit le roy, et ledit secretaire avecques moy, ilz me demandèrent des nouvelles; et se mist le roy en conseil, en une pouvre chambre, et ne se conclusit[d]

a. eust faict *éd. Dupont.* — *b.* de Rodof *P.* — *c.* Après que je fus retourné là *éd. Dupont.* — *d.* et ne se conclud *éd. Dupont.*

1. Entendez : qu'il lui aurait fait.
2. Ci-dessus, p. 165.
3. Ci-dessus, p. 187.
4. Entendez : à panser, à soigner. Le sens de la phrase est ironique.
5. C'est-à-dire : ce qui peut-être n'était advenu jamais en aucune autre bataille.
6. Ci-dessus, p. 191.
7. Ci-dessus, p. 192.
8. Ces trêves furent conclues pour permettre d'enterrer les morts (Delaborde, *op. cit.*, p. 653). Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 487, ajoute quelques détails sur l'épisode. Commynes, dit-il, loua *ad summum* la vaillance italienne, montra une confiance entière dans la bonne foi de ses interlocuteurs, déplora le nombre des victimes et finit en parlant des prisonniers. C'est alors qu'on vint à nommer le bâtard de Bourbon. Jacques d'Atri, auteur de la *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. C. Visconti, *Archivio storico lombardo* (1879), p. 51, montre Commynes très flatteur pour le marquis et celui-ci plein de morgue à l'adresse du Français.

riens, que chascun regardoit son compaignon. Le roy parloit en l'oreille au cardinal[1] ; et puis me dist que je retournasse veoir qu'ilz vouldroient dire (or l'emprise de parler venoit de moy[2] : par quoy estoit vraysemblable qu'ilz vouloient que commençasse[a] à parler) ; et puis me dist le cardinal que je ne conclusisse[b] riens. Je n'avois garde de riens conclure, car on ne me disoit riens. Je ne vouloye riens repplicquer ne rompre mon allée, car j'esperoie bien ne gaster riens et pour le moings veoir quelque chose des contenances de noz ennemys, qui sans doulte estoient plus espouventéz que nous et, par adventure, eussent peü ouvrir quelques parolles, qui eust[c] porté seüreté aux deux parties[3] ; et me mys à[d] chemin.

Mais jà approuchoit la nuyt quant je arrivay sur le bort de ladite rivière ; et là me vint une de leurs trompètes, qui me dist que ces quatre dont j'ay parlé me mandoient que ne vensisse[e] point pour ce soir, veü qu'il estoit tard et que[f] leur guect estoit assis d'estradiotz[4], qui ne congnoissoient personne, et qu'il y pourroit avoir danger pour moy ; mais vouloit demourer ladite trompette la nuyt, pour me guyder le matin[5]. Je le renvoyay, disant que le matin, envyron huyt

a. que je commenceasse *éd. Dupont.* — *b*. conclusse *éd. Dupont.* — *c*. eussent *éd. B. de Mandrot, corrigeant à tort P.* — *d*. au *éd. Dupont.* — *e*. venisse *éd. Dupont.* — *f*. ce soir à cause que *éd. Dupont.*

1. Briçonnet.

2. Entendez : l'initiative des pourparlers venant de moi.

3. C'est-à-dire : ils auraient peut-être su faire une proposition, ce qui eût donné de la sécurité aux deux parties (par conséquent dissipé les craintes mutuelles auxquelles a fait allusion Commynes, plus haut, p. 198).

4. Était composé de stradiots. — Sur les stradiots, voir p. 163, n. 3.

5. Les manœuvres de Commynes ayant été signalées à Venise, le Sénat transmit aux provéditeurs des instructions de défiance dont le texte a été publié par Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 221 et suiv. : « Conoscendo la qualità de la persona de dicto monsignor d'Argenton et sagacissima quanto exprimer se posse, com bene l'havemo cognossuto

heures, seroie[a] sur le bort de ladite rivière et que là il m'attendist ; ou, s'il y avoit quelque mutation, que je leur renvoyroie ung herault ; car je ne vouloys point qu'il congneüst ceste nuyt riens de nostre cas ; et si ne sçavois quelle conclusion le roy prendroit, car je veoie des conseilz en l'oreille qui me faisoient doubter[1]. Et retournay dire ces choses audit seigneur[2].

Chascun souppa de ce qu'il avoit et se coucha sur la terre. Tost après mynuit me trouvay en la chambre dudit seigneur. Ses chambellans estoient là, en estat de monter à cheval, et me dirent que le roy deliberoit de tirer en diligence jusques en Ast ou ès terres[b] de la marquise de Montferrat. Et me parlèrent de demourer derrière pour tenir le parlement[3] : dont me[c] excusay, disant que ne me vouloye point faire tuer à mon essient et que ne seroye point des derniers à cheval.

[2.] *Et comment le roy parvint sain et sauf aves ses gens jusques en la ville d'Ast.* — Toust[d] le roy s'esveilla[4], ouyt la messe, monta à cheval une heure devant jour[5]. Une[e] trompette sonna : *faictes*[f] *bon guet*, mais aultre chose ne fut sonné

a. je seroye *éd. Dupont.* — *b.* et aux terres *éd. Dupont.* — *c.* je me *éd. Dupont.* — *d.* Tantost *éd. Dupont.* — *e.* à cheval, une heure devant le jour, une *éd. Dupont.* — *f.* faictez *P, que suit B. de Mandrot.*

nel tempo le stato in questa nostra città... la venuta sua non possi esser nisi ad cativo e periculosissimo fine et cum qualche pernitiosa pensata » (*Ibid.*, p. 222).

1. Entendez : et aussi je ne savais à quelles conclusions le roi s'arrêterait, car je l'avais vu recevoir à l'oreille des conseils, ce qui me rendait incertain. — Commynes a montré en effet à la page précédente le cardinal Briçonnet s'entretenant devant lui à voix basse avec le roi.

2. C'est-à-dire : le roi.

3. Entendez : pour continuer à parlementer.

4. C'est-à-dire : le roi s'éveilla de bonne heure.

5. Nous préférons, pour le sens, la ponctuation adoptée par B. de Mandrot. Sur la variante qui résulte de la ponctuation antérieurement suivie, cf. notre note *e*.

à se desloger, et croy que aussi n'en estoit-il[a] nul besoing. Toutesfoiz, c'estoit donner effroy à l'armée, au moins aux gens de congnoissance, et puis nous tournions le dox[b] aux ennemys [1] et prenions le chemin de sauveté, qui est chose bien espouventable pour ung ost ; et y avoit bien mauvaise saillie au partir du logis, comme chemins creux et boys. Et si nous torsimes[c] [2], car il n'y avoit point de guyde[d] ; et oÿs comme on demanda la guyde à ceulx qui conduisoient les enseignes et à celluy qui faisoit l'office de grant escuyer ; mais chascun respondit : « Je n'en ay point. »

Notez qu'il ne failloit[e] [3] point de guyde, car Dieu seul avoit guydé la compaignée au venir ; et, en ensuyvant ce que m'avoit dit frère Jheronime, il nous vouloit encores conduyre au retour ; car il n'estoit point de[f] croyre que ung tel roy chevauchast de nuyt sans guyde, là où il en pouvoit assez finer. Encores monstra Nostre Seigneur plus grant signe de nous vouloir preserver, car les ennemys n'apparceürent riens de[g] nostre partement que[h] ne fust mydi, attendant tousjours le parlement que j'avoys entrepris [4].

a. et croy aussi qu'il n'en estoit *éd. Dupont.* — *b*. doz *éd. Dupont.* — *c*. Et si nous en teurdismes *éd. princeps ;* et si nous en tordismes *éd. Sauvage, éd Lenglet et éd. Dupont.* — *d*. guide pour nous guider *éd. Dupont.* — *e*. falloit *éd. Dupont.* — *f*. à *éd. Dupont.* — *g*. ne s'apperceürent point de *éd. Dupont.* — *h*. qu'il *éd. Dupont.*

1. Sonner le guet équivaut à une alerte.

2. Entendez : et aussi nous sortîmes de notre chemin. Sur cette expression, cf. notre t. I, p. 118, n. 4.

3. Entendez : manquait. La leçon de M[lle] Dupont, indiquée par notre note *e* ci-dessus, donne un contresens.

4. Les pourparlers amorcés par Commynes ne s'arrêtèrent pas encore ce jour-là. En effet, Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 223, publie la lettre adressée d'Asti par Commynes au marquis de Mantoue, le 24 juillet : « J'ay receü le saufconduit qu'il vous a pleü m'envoier par ce porteur, vostre trompette, lequel a esté veü par le roy en son conseil ; mais son plaisir n'a pas esté que j'allasse jusqu'en vostre ost. » Cf. un autre texte mentionnant le sauf-conduit dans Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, t. III, p. 97.

Et puis la rivière creüt si très grande qu'il fut quatre heures après mydi avant que nul homme se osast adventurer d'y passer pour nous suyvre ; et lors y passa le conte de Gaiasse avecques deux cens chevaulx legiers ytaliens, en grant peril pour la force de l'eaue, et s'y[a] noya ung homme ou deux, comme depuis il me compta. Et chemynasmes par chemyn bossu et boys, et failloit aller à la file ; et dura ce six mille[b] ou environ ; et après trouvasmes une belle grand playne[1], où jà estoit nostre avant-garde, l'artillerie et bagage, qui estoit fort grand, qui de loing sembloit une grosse bande ; et en eusmes effroy de prime face, à cause de l'enseigne blanche et carré de messire Jehan Jacques de Trevolse[2], parreille que l'avoit[c] porté à la bataille le marquis de Mante[d][3]. Et ladite avangarde eut paour de nostre arrièrregarde[e] qu'ilz veoient venir de loing hors du chemin, pour venir le[f] plus court[4]. Et se mist chascun en estat de combatre ; mais cest effroy dura poy, car chevaulcheurs vindrent de tous coustéz et se recongneürent incontinent.

Et de là allasmes repaistre au Bourg-Sainct-Denys[5], où l'on cria une alarme, faicte à propos pour en tirer les Almans, de paour qu'ilz ne pillassent la ville. Et allasmes coucher à Florensolles[6]. Le second jour couchasmes[g] près Plai-

a. si *P ;* il s'y *éd. Dupont.* — *b.* et file ce chemin six mille *éd. princeps ;* à la file par ce chemin six mille *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* ce chemin duroit six mils *éd. Dupont.* — *c.* pareille de celle que avoit *éd. Dupont.* — *d.* Mantoue *éd. Dupont.* — *e.* arriergarde *P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* par le *éd. Dupont.* — *g.* coucher *éd. Dupont.*

1. Il s'agit de la vallée du Pô, qui s'étalait aux pieds des Français à leur descente.

2. Trivulce. Cf. ci-dessus, p. 194.

3. Nous dirions : pareille à celle qu'avait porté, lors de la bataille, le marquis de Mantoue (le commandant en chef des armées de la ligue).

4. La déviation indiquée par Commynes (ci-dessus, p. 203, n. 2) explique la confusion réciproque qui cause la panique.

5. Borgo-San-Donino, province de Parme.

6. Fiorenzuola, province de Plaisance.

sance[1] et passasmes la rivière de Trebia[2] ; mais il demoura de l'autre part deux cens lances, nos Suysses et toute l'artillerie, excepté six pièces que le roy menoit ; et cela se fit[a] pour estre myeulx logiéz et plus au large[b], car ladite rivière, par ordinaire[3], est petite, et par especial en ceste saison de lors[4] ; toutesfoiz, envyron dix heures de nuyt, ladire rivière creüt si très fort que nul homme n'y eust sceü passer ne à pied ne à cheval ne l'une compaignée n'eust sceü secourir l'autre ; qui fut chose de grant doubte[5], pour avoir les ennemys près, et chercha-l'on toute la[c] nuyt pour trouver le remède d'ung cousté et d'aultre ; mais il n'y en avoit point jusques ad ce qu'elle vint d'elle-mesmes[6], qui fut environ cinq heures au matin ; et à l'heure[d] on tendit des cordes d'ung bout jusques à l'autre pour aider à passer les gens de pied, qui estoient en l'eaue jusques au dessus de l'estoumac.

Tost après passèrent les gens de cheval et artillerie ; mais[e] ce[f] fut une soudayne et perilleuse adventure, consideré le lieu où nous estions et les ennemys emprès[g], c'est assavoir la garnison de Plaisance et le conte de Gaiasse[7], qui y estoit entré ; car aulcuns de ladite ville praticquoient de y mettre

a. et cela feït le roy *éd. Dupont.* — *b.* et plus au large *en interligne dans P ;* esperant les faire passer à l'aise quand il voudroit *ajouté par éd. Sauvage et éd. Lenglet.* — *c.* la *omis dans P et éd. B. de Mandrot.* — *d.* et lors *éd. Dupont : même sens.* — *e.* mais *omis par éd. Dupont.* — *f. se P.* — *g.* auprès de nous *éd. Dupont.*

1. Charles VIII logea hors la ville, à l'abbaye de Salmedon (Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 168).
2. La Trebbia, que les Français passèrent avant la crue (Godefroy, *Ibid.*).
3. Nous dirions : à l'ordinaire.
4. C'est-à-dire : en été.
5. Entendez : ce qui fut une cause de grande crainte.
6. Le sens est : qu'elle (la rivière) revint d'elle-même (à son niveau normal).
7. Commynes commet ici une confusion. Ce n'est pas le comte de Caiazzo, mais son frère Gasparo di San-Severino, surnommé Fracassa, qui était à Plaisance. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 656.

le roy, mais ilz vouloient que ce fust soubz le tiltre d'ung petit filz demouré de Jehan Galiace, dernier duc, qui n'a guères[a] estoit mort, comme avez ouy[1]. Et quant[2] le roy eust voullu entendre à ceste praticque, plusieurs villes et aultres personnes y eussent entendu par le moyen dudit messire Jehan Jacques de Trevolse et d'aultres[b], mais ledit seigneur ne vouloit point faire ce desplaisir audit[c] duc d'Orleans, son cousin, qui jà estoit dedans Novarre, comme avez veü[3]. Et, à dire la vérité, d'autre costé, il ne desiroit point fort de veoir sondit cousin si grant et luy suffisoit de passer et laisser aller ce differant comme il pourroit.

Le troisiesme jour après le partement du lieu où avoit esté la bataille, alla le roy disner à Castel[d]-Sainct-Jehan[4] et coucha en ung boys[e 5]. Le quatriesme jour[f] disna à Vauguere[6] et coucha à Pont-Curon[7]. Le cinquiesme jour coucha près Tortonne[8] et passa la rivière appellée Scrivia[g] que Frequasse

a. puis nagueres *éd. Dupont.* — *b.* et d'aultres *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* au *éd. Dupont.* — *d.* au chastel *éd. Dupont.* — *e.* coucha à *suivi d'un mot gratté dans P. Nous suivons les anciennes éditions. Cf. ci-dessous, note 5.* — *f.* jour *omis par éd. Dupont.* — *g. Mot en blanc dans P ; nous suivons les anciennes éditions.*

1. Ci-dessus, p. 48.
2. Entendez : si.
3. Ci-dessus, p. 151.
4. Castel-San-Giovanni, province et circondario de Plaisance.
5. Il est probable que tel était bien le texte d'un manuscrit perdu dont les anciennes éditions témoignent. B. de Mandrot suppose sans raison, nous semble-t-il, que l'indication a été empruntée à André de la Vigne, *Le vergier d'honneur* (éd. Cimber et d'Anjou. *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 399). Le scribe de P n'a pas su lire, cherchant sans doute un nom propre qu'il a renoncé à déchiffrer.
6. Voghera, province de Pavie. Charles VIII y était le 11 juillet. Cf. André de la Vigne, cité à la note précédente.
7. Ponte-Curone, province d'Alexandrie, circondario de Tortona.
8. Tortona, province d'Alexandrie.

deffendoit[1] ; car les gens qui estoient soubz sa charge estoient à Tortonne pour le duc de Millan ; mais, adverty qu'il[a] fut par ceulx qui faisoient les logis du roy que ledit seigneur ne vouloit que passer, se retira en la ville et manda qu'il bailleroit de[b] vivres tant que l'on vouldroit ; et ainsi feït, car toute l'armée passa rasibus de la porte[2] dudit Tortonne, et vint ledit Frequasse au devant du roy, armé ; mais il n'avoit que deux personnes avecques luy, et s'excusa fort au roy qu'il ne le logeoit en la ville, et fit mettre force vivres hors ladite ville, dont tout l'ost fut bien fourny ; et au soir vint au coucher du roy. Et fault entendre qu'il estoit de ceste maison de Sainct-Severin et frère de ce conte de Gaiasse et de messire Galiace et avoit esté, peu de temps devant, à la soulde du roy en Rommaigne, comme il a esté dit ailleurs[3].

Et de là vint le roy à Nyce-de-la-Paille[4], qui est au marquisat de Montferrat, que nous desirions bien trouver pour estre en païs d'amys et en seüreté, car ces chevaulx legiers que menoit le conte de Gaiasse estoient sans cesse à nostre queuhe et les premiers jours nous firent grant ennuy et avions peu de gens de[c] cheval qui se voulsissent mettre derrière, car plus approchions du lieu de seüreté et moins monstroient les nostres qu'ilz eussent vouloir de combatre. Et ainsi[d] dit-l'on que c'est la nature d'entre nous, Françoys, et l'ont escript les

a. qui *P.* — *b.* des *éd. Dupont.* — *c.* à *éd. Dupont.* — *d.* aussi *éd. Dupont.*

1. Ce personnage (cf. ci-dessus, p. 205, n. 7) s'était porté de Plaisance à Tortona, où était aussi le comte de Caiazzo. Leur frère Octaviano di San-Severino en était capitaine. Ce dernier écrivit au duc de Milan, s'excusant en ces termes de n'avoir pu attaquer les Français : « Bien que les Français fussent exténués de fatigue, ils marchaient en si bon ordre que nous n'avons pu leur faire aucun mal » (Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. II, p. 267-268).

2. Entendez : tout contre la porte.

3. Ci-dessus, p. 74.

4. Nizza-della-Paglia ou Nizza-di-Montferrato, province d'Alexandrie, circondario d'Acqui. Charles VIII y arriva le 14 juillet.

Ytaliens en leurs hystoires, disans que, au venir des Françoys, ilz sont plus que hommes, mais que à leur retraicte ilz sont moins que femmes ; et je les[a] croy du premier point[1] que veritablement ce sont les plus rudes gens à rencontrer que soient en tout le monde, j'entends les gens de cheval[2] ; mais, à la retraicte d'une emprise, toutes gens du monde ont moins cueur que au partir de leurs maisons.

[CHAPITRE XIV]

[CHARLES VIII DE RETOUR A ASTI]

[1.] *Comment les Allemans mettent l'armée de France en seüreté dans sa retraite.* — Ainsi, pour continuer ce propos[b], nostre queuhe estoit deffendue de trois cens Almans, qui avoient largement coulevrines, et leur portoit-l'on hacquebutes[c] à chevalet[3], et ceulx-là faisoient bien retirer les estradiotz[4], qui n'estoient point grant nombre. Le[d] grant ost qui nous avoit combatuz à Fournoue[e] venoit tant comme il pouvoit ; mais, pour estre parti ung jour après nous et pour leurs chevaulx bardéz[5], ne nous sceürent joindre ; et ne perdismes jamais ung homme ou[f] chemin et ne fut ledit ost jamais à

a. le *éd. Dupont.* — *b.* ce present propos *éd. Dupont.* — *c.* beaucoup d'hacquebutes *éd. Dupont.* — *d.* et le *éd. Dupont.* — *e.* à Fornove *éd. B. de Mandrot ; les deux mots sont omis partout ailleurs.* — *f.* au *éd. Dupont : même sens.*

1. Entendez : je crois les Italiens sur le premier point (du propos rapporté).

2. Commynes pense ici à ce qu'il a déjà dit à plusieurs reprises des défauts de l'infanterie des francs-archers. Cf. notre Index.

3. Il s'agit de grandes arquebuses montées sur des chevalets jouant le rôle d'affûts.

4. Sur les stradiots, voir ci-dessus, p. 163, n. 3.

5. Les chevaux étaient revêtus de leurs armures et, par conséquent, lourdement chargés. Aussi ne pouvaient-ils aller vite.

vingt mille[a] de nous. Et quant ilz veïrent qu'ilz ne nous pouvoient joindre (et peult estre aussi qu'ilz n'en avoient point grand envye), ilz tirèrent devant Novarre[1], où estoient les gens du duc de Millan et des leurs, comme avez ouy devant[2]; mais, s'ilz nous eussent peü attaindre près de nostre retraicte, peult estre qu'ilz en eussent eu meilleur marché qu'ilz n'eurent à Fournoue[b].

J'ay dit en plusieurs lieux[3] comme Dieu avoit monstré en tous endroitz qu'il avoit guydé ce voyage[c]; mais encores me sert-il à le dire icy; car, depuis le jour de la bataille jusques audit lieu de Nysse-de-la-Paille, ne fut jamais departi logis[4], mais[d] logeoit chascun comme il pouvoit[e]. De vivres, avions grant necessité; toutesfoiz quelque poy en apportoient ceulx du païs, qui aisement nous eussent empoisonnéz, s'ilz eussent voullu, tant en leurs vivres, vins, que eaues, qui en ung moument estoient taries[f] et les puys[5] (aussi je ne veïz que petites

a. mils *éd. Dupont.* — *b*. à la ville de Fornoue *éd. princeps*; à la vallée de Fornoue *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont;* à Fornoue *éd. B. de Mandrot.* — *c*. comme j'avoye ouy dire et monstrer que Dieu le createur nous avoit guidez en ce present voyaige *éd. Sauvage et éd. Lenglet;* comme j'avoye dict et monstré que Dieu le createur nous avoit guidez en ce present voyaige *éd. Dupont.* — *d*. depuis le jour de ladicte bataille jusques audict lieu, les logis furent mal despartis, mais *éd. Dupont.* — *e*. en patience sans trouble ou debat *ajouté par éd. Sauvage et éd. Lenglet.* — *f*. tariez *P, que suit B. de Mandrot.*

1. Sur la marche des Italiens, cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 657. L'armée principale de la ligue, après Fornoue, suivit les Français et, au bout de quelques jours, renonçant à la poursuite, se retira en direction de Novare. Le marquis de Mantoue établit son camp à San-Giorgio.

2. Ci-dessus, p. 157.

3. Ci-dessus, p. 184 et 203.

4. En disant qu'il n'y eut pas un service des logis organisé, Commynes entend formuler une critique à l'adresse du commandement.

5. Entendez : ainsi que les puits. Cf., sur ces possibilités d'empoisonnement, ci-dessus, p. 169.

fontaynes) ; mais ilz n'y eussent point failly, s'ilz y eussent voullu essayer ; mais il est de croire que Nostre Seigneur leur en oustoit le vouloir. Et ay[a] veü la soif si grande que ung monde de gens de pied buvoit ès foussés de ces petites villètes où nous passions. Nous faisions grans traictes et longues et buvions eaue orde[1] et non courante ; et pour boire se fourroient dedans jusques à la saincture ; car il nous suyvoit grant peuple, qui n'estoient point gens de guerre et nombre bien grant de sommiers[2].

Encores, touchant ce logis, ne[b] veïz jamais ung debat. Le roy partoit avant jour, et ne sceüz oncques qu'il y eust guyde, et chevauchoit[c] jusques à mydi, là où il repaissoit[3] ; et chascun prenoit place, et failloit apporter les vivres des chevaulx entre les bras et que chascun fist repaistre son cheval ; et sçay bien que je l'ay faict deux foiz, et fuz deux jours sans manger que pain bien meschant ; et si estoys de ceulx qui avoient moins de necessité[4].

D'une chose fault louer ceste armée, c'est que jamais je ne oÿs homme se plaindre[d] de necessité qu'il eust, et si[5] fut le plus penible voyage que je veïz jamais[e] en ma vie, et si en ay veü avecques le duc Charles de Bourgongne de bien aspres. Nous n'allions point plus fort[6] que ces grosses pièces d'artillerie, où souvent y avoit à besongner à leurs affaires[7], et grant faulte de chevaulx ; mais à toute heure qu'il en[f] estoit

a. j'ay *éd. Dupont.* — *b.* je ne *éd. Dupont.* — *c.* et touchoit *éd. princeps, éd. Sauvage et éd. Lenglet;* couchoit *éd. Dupont.* — *d.* homme si merveilleusement fort plaindre *éd. princeps.* — *e.* oncques jamais *éd. Dupont.* — *f.* en *omis éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : sale. Le mot « ordure » a même racine.
2. Montures chargées de bagages.
3. Entendez : prenait son repas.
4. C'est-à-dire : et encore étais-je parmi ceux qui étaient le moins dépourvus.
5. Entendez : et pourtant.
6. C'est-à-dire : plus vite.
7. Allusion aux réparations qu'il fallait faire en cours de route aux pièces et aux difficultés que créait leur transport.

besoing, s'en recouvroit en l'ost par les gens de bien qui voulentiers les bailloient, et ne se perdit une seulle pierre ne une livre de pouldre. Et croy que jamais homme ne vit passer artillerie de telle grosseur ne à telle diligence par les lieux où passa ceste-cy[a]. Et si j'ay parlé du desordre qui estoit tant à nostre logis que ès aultres choses, ce ne fut pas par faulte que il n'y eust des gens de bien experimentéz en l'ost ; mais le sort voullut que ceulx-là avoient le moins de credit. Le roy estoit jeune et vouluntaire, comme ailleurs est dit[b][1] ; et, pour conclure l'article, semble que Nostre Seigneur aye voullu que toute la gloire du voyage aye esté attribuée à luy.

Le septiesme jour depuis le partement du lieu où avoit esté la bataille, partismes de Nysse-de-la-Paille[2] et logeasmes en champ[c] tous ensemble, assez près d'Alixandrie[3] ; et fut faict gros guet toute la nuyt. Et au matin, devant jour[d], partismes et allasmes en Ast[4], c'est assavoir le roy et les gens de sa maison ; les gens d'armes demourèrent près de là en champ[e] ; et trouvasmes la ville d'Ast bien garnye de tous vivres, qui firent grant bien et secours à toute la compaignée, qui en avoit bon besoing, pour ce que ladite armée avoit enduré grant fain et soif, grant travail et challeurs et très grande faulte de dormir ; et les habillemens[5] tous gastés et rompus.

[2. *Situation du duc d'Orléans à Novare.*] — Arrivé que fust le roy en Ast, et sur l'heure, avant que dormir, je en-

a. ceste icy *éd. Dupont.* — *b.* ay dict *éd. Dupont.* — *c.* camp *éd. Dupont.* — *d.* devant le jour *éd. Dupont.* — *e.* camp *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 3.
2. Le départ de Nizza-della-Paglia se place le 15 juillet.
3. Aux environs de Castiglione, province et circondario d'Alexandrie ; c'est le point le plus rapproché d'Alexandrie, par où passa l'armée en allant de Nizza à Asti.
4. C'est arrivé à Asti que Charles VIII s'opposa à la continuation des pourparlers menés par Commynes avec le marquis de Mantoue (ci-dessus, p. 203, n. 4).
5. C'est-à-dire : les équipements.

voyay ung gentilhomme nommé Philippe de la Couldre, qui autresfoiz m'avoit servy, qui pour lors estoit au duc d'Orleans[1], à Novarre, là où il estoit assiegé de ses ennemys, comme avez peü entendre[2]. Le siège n'estoit pas encores si contrainct[3] que gens ne peüssent aller[a] et saillir dehors, pour ce qu'ilz ne tachoient sinon de l'afamer. Et luy manday par ledict gentilhomme que plusieurs traictéz se mouvoyent[b] avecques le duc de Millan, de par le roy, dont j'en menoye ung par la main du duc de Ferrare[4]; et que, pour ceste cause, me sembloit-il qu'il s'en devoit venir devers le roy, en asseürant bien ceulx qu'il laisseroit dedans de brief y retourner ou les venir secourir; lesquelz estoient le nombre de sept mil cinq cens hommes de soulde et la[c] plus belle compaignée que on sçauroit dire, touchant le nombre, tant Françoys que Suysses.

Après que le roy eut séjourné ung jour audit Ast, fut[d] adverti, tant par le duc d'Orleans que par aultres, comme les deux ostz s'estoient assembléz devant Novarre[5]; et desiroit ledit duc d'Orléans estre secouru pour[e] ce que ses vivres appetissoient, là où il avoit esté donné mauvais ordre au commencement; car il y en avoit assez en la ville et à l'entour, et par especial bleds; et si la provision eust esté faicte de bonne heure et bien gouvernée[f], jamais n'eussent eu la ville, mais en fussent sailliz à leur honneur, et leurs ennemys à grant honte, s'ilz eussent peü tenir encores ung moys.

a. qu'on ne peust aller *éd. Dupont.* — *b.* menoient *éd. Dupont.* — *c.* et de la *éd. Dupont.* — *d.* il fut *éd. Dupont.* — *e.* par *éd. Dupont.* — *f.* pourmenée *éd. Dupont.*

1. Philippe de la Couldre, qui était alors au service du duc d'Orléans en qualité de chambellan.
2. Ci-dessus, p. 159.
3. Entendez : si serré, si étroit.
4. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 210.
5. Benedetti, *Diaria de bello carolino* (Venise, 1496), livre II, *Novariensis expugnatio*, fol. 32. Les armées furent en présence devant Novare le 19 juillet.

[CHAPITRE XV]

[PERTE DU CHATEAU DE NAPLES]

[1.] *Comment le roy feït dresser une armée de mer pour cuyder secourir les chasteaulx de Naples et comment ilz n'en peürent estre secouruz.* — Après que le roy eut séjourné quelque peu de jours audit Ast, s'en[a] alla à Turin[1]. Et, au departir que ledit seigneur fist d'Ast[2], il depescha ung[b] maistre d'hostel, nommé Peron de Basche[3], pour faire une armée de mer à Nyce[c], pour aller secourir les chasteaulx de Napples qui encores tenoient[4], ce qu'il fit. Et mist sus ladite armée monsr d'Arban[5], chief et lieutenant d'icelle armée. Alla jusques vers Ponce[d][6], là où il fut à une veüe des ennemys, là où une fortune de temps les garda d'approucher[7]; et firent peu de fruit, pour ce que ledit d'Arban retourna à Livourne[e], là où la plus-part de ses gens s'enfouyrent en terre et laissèrent les navyres vuydes. Et l'armée des ennemys s'en vint au port de Lon-

a. il s'en *éd. Dupont.* — *b.* despecha [à Nice] *éd. Dupont.* — *c.* à Nice *omis ici partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot; mais ces mots sont conjecturalement replacés un peu plus haut par* M^lle *Dupont, cf. notre note précédente.* — *d.* Pruce *partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *e.* Libourne *P, que suit B. de Mandrot;* Ligorne *éd. Dupont.*

1. L'arrivée à Turin est du 31 juillet.
2. Entendez : au moment de son départ d'Asti.
3. Cf., sur ce personnage, ci-dessus, p. 23, n. 2.
4. Il s'agit du Château-Neuf et du château de l'Œuf. Le 6 juillet, jour de la bataille de Fornoue, le roi de Naples Ferrand II avait récupéré le Castello di Capoana, où Charles VIII avait résidé (cf. ci-dessus, p. 100), et, le lendemain 7, il avait repris possession de la ville de Naples. Cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 657 et suiv.
5. Louis Allemant, sire d'Arbent.
6. L'île de Ponza.
7. Entendez : là où les ennemis furent en vue, mais où ils ne purent s'approcher à cause du mauvais temps.

gon[a 1], près Plombon[2], là où elle fut bien deux moys sans partir ; et si les gens de nostredit navyre ne fussent sailliz dehors desdits navyres, nostredite armée fust allée[b] legièrement[3] secourir lesdits chasteaulx, pour ce que le port de Longon est de nature que l'on n'en peult saillir que d'ung vent[4], lequel règne peu souvent en yver. Ledit d'Arban estoit vaillant homme, mais mal experimenté[c] en armée de mer.

En ce mesme temps estant le roy arrivé à Turin, se mouvoit[d] plusieurs traictéz entre le roy et le duc de Millan et s'en empeschoit[5] la duchesse de Savoye, qui estoit fille de Monferrat, vefve, et mère d'ung petit duc, qui estoit lors[6]. Par aultres mains s'en traictoit encores. Je m'en mesloys aussi ; et le desiroient bien ceulx de la ligue, c'est assavoir les chiefz qui estoient en[e] camp devant Novarre, que je m'en mellasse, et m'envoyèrent ung sauconduyt. Mais comme les envyeulx sont entre gens de court, le cardinal[7], que tant ay nommé,

a. Bongen *éd. princeps et éd. Sauvage ;* Bengon *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *b.* et les gens de nostre armée fussent allez *éd. Dupont.* — *c.* vaillant homme mais experimenté *éd. princeps ;* vaillant homme et experimenté *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* vaillant homme mais [non] experimenté *éd. Dupont.* — *d.* menoient *éd. Dupont.* — *e.* au *éd. Dupont.*

1. Porto-Longone (île d'Elbe). Ce que rapporte ici Commynes se place en octobre 1495.

2. Piombino, province de Pise, circondario de Volterra.

3. C'est-à-dire : facilement.

4. Entendez : par un seul vent.

5. C'est-à-dire : s'en occupait, y prenait peine.

6. Blanche de Montferrat, veuve depuis 1489 de Charles Ier, duc de Savoie, et mère du duc Charles-Jean-Amédée, né le 24 juin 1488. Il mourut le 16 avril 1496 et Commynes écrit ce passage après cette date.

7. Briçonnet. — Commynes fait ici allusion sans doute à des tractations amorcées par lui avec Ludovic Sforza en vue du traité de Verceil. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 225, publie une lettre de Sforza à Giulio Cattanei (12 septembre 1495), faisant mention d'une offre de négociation venant du sire d'Argenton.

rompit que je ne m'en empeschasse[a] point ; et vouloit que la praticque de madame de Savoye sortist son effect, que conduisoit son hoste le tresorier de Savoye[1], homme saige et bon serviteur pour sa maistresse. Grant pièce trayna ceste matière ; et pour ceste cause fut envoyé le bailly de Dijon[2] aux Suysses ambassadeur, pour en lever jusques à cinq mille.

[2. *Capitulation du Château-Neuf de Naples.*] — Peu avant ay parlé comme l'armée fut faicte à Nice pour secourir les chasteaulx de Napples, ce qui ne se peült faire pour les raisons dessusdites[3]. Incontinent mons[r] de Monpencier et aultres gens de bien qui estoient dedans lesdits chasteaulx, voiant ledit inconveniant, prindrent parti et saillirent dudit chasteau[b] et par l'armée de mer, qui lors estoit près desdits chasteaulx, et les laissèrent fournis en nombre suffisant pour les garder[4], selon les vivres qui y estoient si estroictz que plus ne

a. meslasse *éd. Dupont.* — *b.* desdictz chasteaulx *éd. Dupont.*

1. Sebastiano-Ferrero di Gaglianico, ami de Ludovic Sforza. Sur ses menées à ce moment, cf. Gabotto, *Lo stato sabaudo da Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto* (Turin, 1892), t. III, p. 4.

2. Antoine de Baissey. Sur sa mission à cette date (août 1495), cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 85 et suiv. ; *Amtliche Sammlung der aelteren eidgenœssischen Abschiede*, éd. Segesser, t. III, p. 484 et suiv. ; Th. de Liebenau, *Il duca d'Orleans e gli Svizzeri nell' anno 1495*, dans *Archivio storico lombardo*, 2[e] série, t. VI (1889), p. 607 et suiv. ; Valerius Anshelm, *Die Berner Chronik*, éd. de la Société de l'histoire de Berne, 1884, t. II, p. 16 et suiv. Antoine de Baissey quitta Turin le 15 août. Ses lettres de créance, datées du 3 (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 18), furent confirmées le 18. Il rejoignit et appuya à Lucerne Jean-Jacques de Ferrari, juge d'Asti, envoyé par le duc d'Orléans et deux envoyés de Charles VIII déjà en Suisse, Benoît Adam, prévôt du Puy, et Jean des Serpens, seigneur de Citain. La réception faite à Berne aux envoyés, et spécialement à Baissey, fut extrêmement brillante.

3. Ci-dessus, p. 213.

4. Entendez : pourvus à suffisance pour pouvoir tenir.

pouvoient[a]; et partit avecques deux mil et cinq cens personnes, et laissèrent pour chiefz Ognoas[1] et deux aultres gens de bien[b].

Et alla ledit seigneur de Monpencier, le prince de Salerne[c], seneschal de Beaucaire, et autres qui y[d] estoient, à Salerne[e][2]. Et voullut dire le roy Ferrand qu'ilz avoient rompu l'appoinctement et qu'il pouvoit faire mourir les ostaiges qu'ilz avoient bailléz poy de jours avant, qui estoient mons[r] d'Aleigre[3] et ung appellé de la Marche, d'Ardanne[4], et ung seigneur de la Chappelle, d'Anjou, ung appellé Roquebertin[5], Catelan, et ung appellé Janly[f][6].

Et fault entendre que, envyron trois moys par avant, ledit roy Ferrande estoit entré dedans Napples par intelligence et mauvais ordre des nostres, qui estoient bien informés de tout et n'y sceürent mettre remède[7]. Je parleroys bien plus avant de ce propos, mais je n'en puys parler que par l'avoir oÿ dire aux principaulx, et ne tiens point voluntiers long procès[g] des choses où je n'ay point esté present. Mais, estant ainsi ledit roy Ferrand dedans la ville de Napples, la voix et[h] nouvelles y vint que le roy estoit mort à la bataille de Fornoue[8];

a. que plus n'en povoient *éd. princeps ;* plus ne pouvoit *éd. Lenglet ;* plus n'en povoit *éd. Dupont.* — *b. P ajoute* nomméz *et laisse en blanc les noms.* — *c.* Tarante *P.* — *d.* qui là *éd. Dupont.* — *e.* Tarante *P.* — *f.* Genly *éd. Dupont.* — *g.* propos *éd. Dupont.* — *h.* la voix et *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Perrot d'Ognoys, chevalier gascon, neveu d'Odet d'Aydie.
2. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier ; Antonello di San-Severino, prince de Salerne, et Étienne de Vesc se retirèrent, en effet, à Salerne par mer.
3. Ci-dessus, p. 73.
4. Robert de la Marck (en Ardenne).
5. Joan de Rocaberti. Il appartenait à la célèbre famille catalane de Rocaberti, dont le chef, Pere de Rocaberti, était passé au service de Louis XI.
6. Jean de Hangest, sire de Genlis.
7. Ci-dessus, p. 136.
8. Le 21 août, le roi de France écrit au pape : « Nientedimeno ci è

et fut certiffié à noz gens qui estoient au chasteau par les lettres et mensonges que mandoit le duc de Millan que ainsi estoit et y adjoustèrent foy ; et si firent les Coulonnoys[1], qui se tournèrent incontinent contre nous, avecques le bon vouloir qu'ilz avoient d'estre tousjours des plus fors[2] ; car ilz estoient bien tenuz au roy, comme il est dit ailleurs.

Et pour cesdits mensonges et principallement que noz gens se veoient[a] en grant nombre retraictz[b] dedans le chasteau et poy de vivres[3] et avoient perdus tous leurs chevaulx et aultres biens qu'ilz avoient dedans la ville, composèrent le sixiesme jour d'[c]octobre l'an mil CCCC IIII[xx] XV, et avoient jà esté envyronnées trois moys et quatorze jours[4]. Et envyron vingt jours après partirent comme dit est. Et promisdrent que s'ilz n'estoient secouruz en[d] certain nombre de jours, qu'ilz s'en yroient en Prouvence et laisseroient les chas-

a. se voyant *éd. Dupont.* — *b.* retraictz en grant nombre *éd. Dupont.* — *c.* jour d' *omis par éd. Dupont.* — *d.* dedans *éd. Dupont.*

stato disso che hanno fatto li fochi de allegrezza in Roma credendo che eravamo morti over menati presone a Milano over a Venetia » (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 266). Le bruit de la mort ou de la capture du roi avait donc réellement couru.

1. Entendez : c'est ce que firent les Colonna (ajouter foi à la rumeur).

2. Commynes veut dire que les Colonna furent aidés à y croire par leur volonté d'être toujours du côté du plus fort.

3. Le peu de vivres que signale Commynes était réel, mais il s'aggravait de l'insuccès de la flotte commandée par d'Arbent.

4. En réalité, le siège avait commencé le 6 juillet (cf. ci-dessus, p. 213, n. 4). La « composition », c'est-à-dire la convention, à laquelle Commynes fait allusion est du 4 octobre. Le temps imparti aux défenseurs fut de deux mois et non de vingt jours. Le 5 décembre, le délai étant expiré, les otages français, ramenés d'Ischia (cf. ci-dessus, p. 216), furent menacés de mort si la capitulation n'avait pas lieu, et, le 8, sur l'intervention du sire d'Alègre, un des otages, le Château-Neuf de Naples se rendit. On voit que Commynes, qui ne connaît ces événements, comme il nous en avertit lui-même, que par ouï-dire, en donne ici un résumé tout approximatif.

teaulx sans plus faire de guerre par mer ne par terre audit royaulme ; et baillèrent les ostaiges dessusdits. Toutesfoiz, selon le dire du roy Ferrand, ilz rompirent leur appoinctement[a] à l'heure qu'ilz partirent sans congié : les nostres disoient au[b] contraire ; mais lesdits ostaiges furent en grant dangier et y avoit cause. Et croy que noz gens firent saigement de partir, quelque appoinctement qu'il y eust, mais ilz eussent myeulx faict de bailler les chasteaulx audit jour et retirer leurs ostaiges ; car aussi bien ne tindrent-ilz que vingts jours après par faulte de vivres et qu'ilz n'avoient nulle esperance de secours. Et fut la totalle perte du royaulme que ledit chasteau de Napples[1].

[CHAPITRE XVI]

[Le siège de Novare et les négociations avec Milan]

[1.] *De la grant famine et peine où estoit le duc d'Orleans à Novare avec ses gens.* — Estant le roy à Turin, comme ay[c] dict[2], et à Quiers[3], où quelquefoiz alloit pour son esbat[4],

a. l'appoinctement *éd. Dupont.* — *b.* le *éd. Dupont.* — *c.* j'ay *éd. Dupont.*

1. Entendez : le château (en se rendant) fut cause que le royaume de Naples tout entier fut perdu.

2. Ci-dessus, p. 213.

3. Chieri, province et circondario de Turin. Charles VIII se rendit plusieurs fois à Chieri pendant son séjour à Turin (31 juillet-5 septembre 1495).

4. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 305, n. 2, dit que Commynes ne fait « aucune allusion aux amours du roi, à Chieri, avec la bellissima donna de Soliers ». Mais le mot « esbat » y fait sans doute, précisément, une allusion discrète. Il doit y avoir, d'ailleurs, une confusion dans le témoignage de ceux qui ont nommé à cette occasion Anna Solaro (cf. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 661).

attendoit nouvelles des Almans, qu'il avoit envoyé querir[1], et aussi assayoit s'il pourroit reduire le duc de Millan, car il[a] en avoit grand vouloir. Et ne luy chaloit point trop du faict du duc d'Orleans, qui commençoit à estre pressé de la[b] necessité des vivres et escripvoit chascun jour pour avoir secours ; et aussi estoit approuché[c] de plus près qu'il n'avoit esté[2], et estoit creü l'ost de mil hommes à cheval, Almans, que menoit messire Federic Cappelare[3], de la conté de Ferrète, vaillant chevalier et bien experimenté, tant en France que en Ytalie. Aussi y avoit bien unze mil Almans des terres du roy des Romains et lansquenetz, que conduisoit messire George d'Abrestin[d][4], vaillant chevalier (et fut celuy qui print Sainct-Homer pour le roy des Romains[5]), natif d'Autriche[6]. Et voyant croistre les ennemys et que nul accord ne se pouvoit trouver à l'honneur du roy, il luy[e] fut conseillé se retirer à Verseil[7] pour veoir la manière de sauver ledit duc d'Orleans et sa compaignée, qui, comme dit est ailleurs[8], avoient une petite[f] provision en leurs vivres[9] au commencement qu'ilz entrèrent audit Novarre.

a. dont il *éd. Dupont.* — *b.* à cause de la *éd. Dupont.* — *c.* estoient approchez *éd. Dupont.* — *d.* d'Abrefin *P, suivi par B. de Mandrot. L'original de P devait porter la leçon que nous adoptons et que le scribe a mal lue* ; Dabecfin *éd. Dupont.* — *e.* luy *omis par P.* — *f.* mis petite *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 215.
2. Entendez : il était serré de plus près qu'auparavant.
3. Frederic von Kappeler. Cf. ci-dessus, p. 159. Sur le rôle de ce personnage, cf. Ulmann, *Kaiser Maximilian*, t. I, p. 290.
4. Georges d'Ebenstein, dont les Italiens traduisaient le nom en Pietraplana.
5. Le 11 février 1489. Cf. Molinet, *Chronicques*, éd. Buchon, t. III, p. 438-470.
6. Il était originaire de Trente.
7. Verceil, province de Novare.
8. Ci-dessus, p. 159.
9. Entendez : avaient peu (insuffisamment) pourvu à leurs vivres.

Et luy eust myeulx vallu faire[a] ce que luy manday, comme se veoit dessus, dès que arrivasmes en Ast, qui estoit de partir et mettre hors tous gens inutiles et venir devers le roy[1], car sa presence eust guydé partie de ce qu'il eust voulu ; ou, au moings, ceulx qu'il eust laissé n'eussent point souffert si extrême necessité de faim comme ilz firent, car il eust pris parti plus tost s'il eust veü qu'il n'y eust eu[b] aultre remède. Mais l'arcevesque de Rouen[2], qui avoit esté au commencement avecques luy audit lieu de Novarre et, pour faire service audit seigneur, estoit venu vers[c] le roy et se trouvoit present aux affaires, luy mandoit tousjours ne partir point et qu'il seroit secouru ; et se fondoit que ainsi luy[d] disoit le cardinal de Sainct-Malo[3], qui avoit tout le credit. Et bonne affection le faisoit parler, mais j'estoys asseüré du contraire, car nul ne vouloit retourner à la bataille si le roy n'y alloit, et cestuy-là[e] n'en avoit nulle envye. Car la question n'estoit que pour ceste seulle ville[4] que ledit duc d'Orleans vouloit retenir et le duc de Millan la vouloir ravoir, car elle est à dix lieues de Millan et estoit force que l'ung eust tout : car en la duchié de Millan sont neuf ou dix grosses cités près l'une de l'autre et en petit d'espace ; mais bien disoit ledit duc de Millan que on luy laissast[f] Novarre, et ne luy demandant point Gennes[5], que toutes choses il feroit pour le roy.

a. vallu avoir faict *éd. Dupont.* — *b.* y eu *P ;* y eu[st] *éd. B. de Mandrot. Nous croyons que P a omis* eust *et nous adoptons la leçon des anciennes éditions qui portent toutes* y eust eu. — *c.* devers *éd. Dupont.* — *d.* ainsi le *éd. Dupont.* — *e.* celluy là *éd. Dupont.* — *f.* que en luy laissant *éd. Dupont.*

1. Nous n'avons pas trace ailleurs de cet avis donné par Commynes au duc d'Orléans ; mais il faisait suite à la correspondance antérieure dont il a été déjà question, ci-dessus, p. 149.

2. Georges d'Amboise. Il était le favori du duc d'Orléans et fut ensuite son ministre lorsque le duc d'Orléans fut lui-même devenu Louis XII.

3. Entendez : et il se fondait sur ce fait que le cardinal de Saint-Malo (Briçonnet) le lui affirmait.

4. Novare.

5. C'est-à-dire : si on ne lui demandait point Gênes.

Plusieurs foiz on mena farines audit Novarre, dont il s'en perdoit[a] la moictié en chemin ; et ung coup furent destroussés quelzques soixante hommes d'armes que menoit ung appellé Chastillon[1], qui estoit jeune gentilhomme de la maison du roy. Aulcuns furent pris, autres entrèrent, aultres eschappèrent à grand peyne[2] ; et n'est possible de croire en quelle detresse estoit ceste compaignée de Novarre, car chascun jour en mouroient de fain et les deux pars[3] estoient[b] malades ; et venoit[c] de piteuses lettres en chiffre et à[d] grant difficulté[4]. Tousjours on leur donnoit reconfort, et tout estoit abus[5]. Mais ceulx qui manyoient[e] l'affaire du roy desiroient la bataille ; et ne le[f] consideroient point, que nul ne le vouloit que eulx[6] : car tous les grans chiefz, comme le prince d'Orange[7], qui y[g] estoit de nouveau[8] arrivé et à qui le roy donnoit de[h] grant credit ès affaires de la guerre, et tous aultres chiefz de guerre cherchoient une honneste yssue par appoinctement[9],

a. perdit *éd. Dupont.* — *b.* de fain les deux parts ou estoient *éd. Dupont.* — *c.* venoient *éd. B. de Mandrot. Il est inutile de corriger P, dont la leçon, que nous reproduisons, équivaut à* il venait. — *d.* en *éd. Dupont.* — *e.* menoient *éd. Dupont.* — *f.* le *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *g.* y *omis par éd. Dupont.* — *h.* de *omis par éd. Dupont.*

1. Jacques de Coligny, sire de Chastillon-sur-Loing. Cf. ci-dessus, p. 187, n. 3.

2. On peut rapprocher de ce passage de Commynes le texte où Benedetti, *Diaria de bello carolino*, liv. II, fol. 41 v° et 47 v°, parle des tentatives de Chastillon (6 et 26 août 1495).

3. C'est-à-dire : les deux tiers.

4. Entendez : et l'on recevait d'eux chaque jour et au prix de maintes difficultés des lettres chiffrées qui faisaient pitié.

5. Autrement dit, les gens de l'entourage du roi envoyaient des encouragements, mais, en fait, les assiégés étaient déçus.

6. C'est-à-dire : et les conseillers du roi (« ceux qui maniaient l'affaire du roi ») ne tenaient point compte qu'en dehors d'eux nul ne voulait continuer la guerre.

7. Jean de Chalon, prince d'Orange.

8. Entendez : nouvellement.

9. Entendez : cherchaient à liquider l'entreprise d'une façon honorable par la voie diplomatique.

veü que l'yver approuchoit[1], qu'il n'y avoit point d'argent et que le nombre des Françoys estoit petit, et plusieurs malades, et s'en alloient chascun jour sans congié, et d'aultres à qui le roy donnoit congié. Mais tous ces signes[a] ne pouvoient garder ceulx dont ay parlé de mander audit duc d'Orleans qu'il ne bougeast, lequel ilz misdrent en grant peril : et se fioyent sur le nombre des Almans dont nous asseüroit ledit bailly de Dijon, auquel aulcuns avoient mandé qu'il en amenast ce qu'il pourroit[2]. Et estions[b] une compaignée mal unye, et chascun disoit et escripvoit ce qu'il vouloit[3].

Ceulx qui ne vouloient point d'accord ne que on se trouvast ensemble pour en parler disoient que le roy ne devoit point commencer, mais devoit laisser parler ses ennemys, qui aussi disoient ne vouloir point commencer les premiers. Et tousjours s'avançoyt le temps en la detresse de ceulx de Novarre ; et ne parloient plus leurs lettres[4] que de ceulx qui mouroient de fain chascun jour et que plus ne pouvoient tenir que dix jours, et puys huyt, et telle heure les veïs à trois ; mais avant passèrent les termes qu'ilz avoient baillé. A la verité, cent ans avant que nous naquismes[5], ne souffrirent gens si grant fain[c].

a. tous les saiges *éd. Dupont.* — *b.* estoit *éd. Dupont.* — *c. Nous suivons pour cette phrase la leçon de P, suivie aussi par B. de Man-*

1. On était cependant encore en août-septembre ; mais l'approche de l'hiver était redoutée de bonne heure au XV^e^ siècle. C'est ainsi que les ambassadeurs catalans en France en 1463 écrivaient, le 14 septembre, de Paris, que l'hiver venait sur eux : « l'ivern nos ve desobre » (J. Calmette, *Louis XI, Jean II et la révolution catalane*, p. 484).

2. Il a été question déjà des négociations poursuivies à cette époque en Suisse et plus spécialement de la mission d'Antoine de Baissey, bailli de Dijon (ci-dessus, p. 215, n. 2). Le 26 août, une convention fut signée avec les Suisses. Cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 269.

3. Ces divisions sont confirmées par Benedetti, *loc. cit.*, fol. 43.

4. Il est aussi question de ces lettres implorantes dans Benedetti, *loc. cit.*, fol. 45-46.

5. On serait tenté de voir ici une allusion au siège de Calais de

[2.] *De la mort de la marquise de Montferrat et de celle de monsieur de Vendosme.* — Et estans les choses en ce train, mourut la marquise de Montferrat, et y eut quelque division leans pour le gouvernement, que demandoit le marquis de Saluces[1] et, d'aultre part, le seigneur Constantin[2], oncle de la feue marquise[3], qui estoit Grec, et elle[a] fille du roy de Servye, tous deux destruictz par le Turc. Ledit seigneur Constantin s'estoit mys fort[4] au chasteau de Casal et avoit[b] les deux fils[c5] en ses mains, dont le plus grand n'avoit que neuf ans, enffans[d] dudit marquis et de ceste saige et belle dame, qui estoit morte en l'eage de vingt neuf ans, grande partisanne de[e] Françoys. Autres particuliers taschoient encores audit gouvernement, et en estoit grant question chez le

droit. On lit ailleurs : Brief on n'avoit veü de long temps si grosses necessitéz ; et cent ans avant que fussions néz ne souffrirent gens si grant fain comme ilz souffrirent leans.

a. et elle grecque et fille *éd. Dupont. Le texte de P a le même sens. Cf. ci-dessous notre note 1 ;* et elle fille *éd. B. de Mandrot, ponctuation qui méconnaît le sens.* — *b.* en avoit *éd. Dupont.* — *c.* filles *P, par erreur manifeste.* — *d.* enffans *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* des *éd. Dupont.*

1347, ce qui confirmerait indirectement la naissance de Commynes en 1447 (cf. notre Introduction, p. II). Notre auteur, qui a rempli des missions à Calais (voir notre Index), a pu y entendre parler du fameux siège soutenu et dramatiquement terminé au temps d'Édouard III.

1. Le marquis de Saluces, Louis, pouvait prétendre droit du chef de sa femme, Jeanne de Montferrat, cousine germaine du jeune Guillaume VIII. Ces droits remontaient à Guillaume VII, père de Jeanne, qui avait gouverné le Montferrat avant le père de Guillaume VIII, Boniface V, dont la veuve, Marie de Serbie, fille d'Étienne Brankovich, venait de mourir, comme l'a déjà annoncé Commynes.

2. Constantin Araniti, dont il a été déjà question p. 37.

3. Marie de Serbie. Cf. ci-dessus, n. 1 et p. 37.

4. Nous dirions : s'était rendu fort.

5. Guillaume VIII, dont il a été question ci-dessus, n. 1, était l'aîné de ces deux enfants ; le cadet était Jean-Georges, qui fut marquis de Montferrat en 1530.

roy, pour ceulx qui les soubstenoient. Ledit seigneur me ordonna y aller pour accorder ceste question à la seüreté des enffens[1] et au gré de la pluspart du pays, doubtant que le differant ne les[a] fist appeller le duc de Millan ; et le service[b] de ceste maison nous estoit bien seant.

[3.] *Et comment, après plusieurs deliberations, on entendit à faire paix pour sauver les assiegéz.* — Il me desplaisoit fort de partir que je ne meïsse en train[2] de reprendre ceste paix ; et veoye[c] les maulx que vous ay dict et approucher[d] l'yver. Et doubtoye que ces prelatz ne fussent cause de ramener le roy à la bataille, qui estoit mal fourny s'il ne venoit force d'estrangiers, comme Suysses. Et encores s'ilz venoient si fort comme l'on disoit, et il y auroit[e] dangier pour le roy de se mettre en leurs mains ; et si estoient les ennemys fort puissans et logéz en lieu fort de situation et bien fortifiéz.

Consideré ces choses, m'adventuray de dire au roy qu'il me sembloit qu'il vouloit mettre sa personne et estat en grand hasard pour peu d'occasion. Il luy devoit souvenir qu'il avoit esté en grand peril à Fournoue[3] ; mais là avoit esté contrainct, et ycy n'y avoit nulle contraincte et ne devoit point laisser à prendre quelque honneste appoinctement pour ces parolles que l'on disoit qu'il ne devoit point commencer[4] ; et que, s'il vouloit, je les feroye bien parler en sorte que l'honneur des deux costéz y seroit bien gardé. Il me respondit que je parlasse à mons[r] le cardinal[5], ce que je feïz ; mais il[6] me

a. leur *éd. Dupont : même sens.* — *b.* seigneur *éd. Dupont.* — *c.* et veü *éd. Dupont.* — *d.* approuchoit *éd. Dupont.* — *e.* il n'y avoit que *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : pour garantir la sécurité des enfants.
2. Entendez : il me déplaisait de partir avant d'avoir mis en train.
3. Ci-dessus, p. 183.
4. Entendez : et qu'il ne devait point renoncer à faire un accord honorable sous ce prétexte, qu'on donnait, que ce n'était pas à lui à commencer (à prendre l'initiative des pourparlers de paix).
5. Briçonnet.
6. Le cardinal.

faisoit estranges responces ; et desiroit la bataille et tenoit la victoire seüre à son dire ; et disoit-on qu'il luy avoit esté promis dix mil ducatz de rente pour ung filz[a] par le duc d'Orléans, s'il avoit ceste duchié de Millan. L'endemain vins[b] prendre congié du roy pour aller à Casal[2], et y avoit envyron journée et demye. Je rencontray mons[r] de la Trimoille[3], à qui contay cest affaire, pour ce qu'il estoit des prouchains du roy, demandant[c] si encores luy en devoye parler. Il me conforta[4] et me dist que ouy ; car chascun desiroit de se retirer.

Le roy estoit en ung jardrin. Je reprins les parolles dessusdites, devant le cardinal, qui dist que luy, qui estoit homme d'eglise, devoit commencer. Je luy dis que, s'il ne commençoit, que je commenceroie, car il me sembloit bien que le roy n'en seroit point marry ne ses plus prouchains. Et ainsi party[d]. Et, au partir, dis à mons[r] le prince d'Orenge[5], qui avoit la principalle charge de l'ost, que, si je commençoye riens, que je luy addresseroys[6].

Et allay à Casal, où je fuz bien recueilly par tous ceulx de ceste maison[7] ; et les trouvay la pluspart rangés avecques

a. ung sien filz *éd. Dupont : même sens.* — *b.* je vins *éd. Dupont.* — *c.* demandent *P : même prononciation et même sens.* — *d.* party[s] *éd. B. de Mandrot : même sens, mais correction inutile.*

1. On connaît trois fils nés de Briçonnet et de Raoulette de Beaune, sa femme : Guillaume, Denys et Jean. Les deux premiers entrèrent dans les ordres.

2. Casale, province de Novare et circondario de Pallanza.

3. Louis de la Trémoïlle. On voit par ce passage que, malgré d'anciens démêlés avec sa maison (cf. notre Introduction, p. VII, n. 3, et p. IX, n. 7), Commynes vivait avec Louis en bonne intelligence.

4. Entendez : m'encouragea.

5. Ci-dessus, p. 121, n. 7.

6. Entendez : que si j'entreprenais quelque chose, je lui en référerais. Commynes veut contre-balancer par l'influence du prince d'Orange celle de Briçonnet, dont il se défie.

7. La maison de Montferrat, ralliée à Constantin. Cf. ci-dessus, p. 223.

ledit[a] seigneur Constantin. Et sembloit à tous que c'estoit plus seüreté[b] pour les enffans[1], car il ne pouvoit venir à la succession, et le marquis de Saluces y pretendoit droit[2]. Je feïz plusieurs assemblées[c], tant de nobles que de gens d'eglise et des villes, et, à leur requeste, ou de la pluspart, declairay que le roy vouloit que ledit seigneur Constantin demourast en son gouvernement, car, veü la force du roy delà les mons et l'affection que le pays porte à la maison de France, ilz n'y[d] povoient contredire au vouloir du roy.

Environ le troisiesme jour que je euz esté là, vint leans ung maistre d'hostel[3] du marquis de Manto[e], cappitaine general des Veniciens, qui, comme parent, envoyoit faire doleance de la mort de ladite marquise ; et cestuy-là[f] et moy[i] entrasmes en parolles d'appoincter ces deux ostz sans combatre, car les choses se y dispousoient. Et estoit le roy logé en champ près Verseil[5] ; mais, à la verité dire, il ne passa seullement que la rivière[6] et logea son ost[g], mal fourny de tantes et de pavillons, car il en avoit[h] peu porté, et encores ceulx-là estoient perdus, et jà estoit le lieu moiste[7] pour l'yver qui approuchoit, et est païs bas. Ledit seigneur n'y logea que une nuyt[8],

a. le *éd. Dupont.* — *b.* plus grant seürté *éd. Dupont.* — *c.* plusieurs jours assemblée *éd. Dupont.* — *d.* ne *éd. Dupont.* — *e.* Mantoue *éd. Dupont.* — *f.* celluy-là *éd. Dupont.* — *g.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* car ilz en avoient *éd. Dupont.*

1. Commynes veut dire qu'aux yeux de tous on garantissait le mieux la sécurité des enfants de la défunte marquise en faisant fond sur Constantin Araniti.

2. Ci-dessus, p. 223.

3. Il se nommait Giacomo Suardo (Jacques d'Atri, *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. C. Visconti, dans l'*Archivio storico lombardo*, 1879, p. 334).

4. Entendez : le maître d'hôtel Suardo et moi.

5. Le séjour de Charles VIII à Verceil dura du 12 septembre au 11 octobre.

6. La Sesia.

7. C'est-à-dire : humide.

8. Commynes veut dire que le roi ne logea au camp (en champ) qu'une nuit.

et se retira le lendemain en la ville ; mais le prince d'Orenges demoura[1], le conte de Fouex[2], le conte de Vendosme[3], qui y print ung mal de flux dont il mourut, qui fut dommaige, car il estoit beau personnaige, jeune et saige, et y estoit venu en poste pour[a] ce qu'il estoit bruyt qu'il y devoit avoir une[b] bataille, car il n'avoit point faict le voyage en Ytalie avecques le roy. Avec[c] ceulx-là y demourèrent le mareschal de Gyé et plusieurs aultres cappitaynes ; mais la principalle force estoit des Almans qui avoient faict le voyage avecques le roy ; car mal volentiers y demouroient les Françoys, estants si près de la ville[4], et plusieurs estoient malades, et plusieurs estoient[d] partiz, les ungs avecques congié, les autres sans congié.

Dudit ost[e] jusques à Novarre y avoit dix mil ytaliennes[f] grosses, et valloient bien six lieues françoises[5], fort païs et mol comme Flandres[g], à cause des fousséz qui sont au long des chemins, de l'ung costé et de l'autre, fort parfons et beaucop plus que ceulx de Flandres. L'yver, les fanges y sont fort grandes, et l'esté la pouldre[6]. Entre nostre dit ost[h] et Novarre, y avoit une petite place appellée Bourg[7], à une lieue

a. par *éd. Dupont.* — *b.* une *omis dans l'éd. Dupont.* — *c.* Avec *omis par P, que suit B. de Mandrot. Nous rétablissons, d'après les éditions antérieures, ce mot indispensable au sens et qui devait figurer dans l'original.* — *d.* estoient *omis par l'éd. Dupont.* — *e.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* dix mils ytalicques *éd. Dupont : même sens.* — *g.* comme au pays de Flandres *éd. Dupont.* — *h.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.*

1. C'est-à-dire : resta au camp.
2. Jean de Foix.
3. François de Bourbon, comte de Vendôme. André de la Vigne, dans le *Vergier d'honneur* (éd. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 418-426), fait également un grand éloge de ce prince et mentionne sa maladie, sa mort et ses obsèques (6 octobre).
4. Commynes veut dire que la proximité de la ville rendait pénible aux Français le séjour au camp.
5. La distance est d'environ vingt et un kilomètres en réalité.
6. Entendez : la poussière.
7. Borgo-Vercelli, province et circondario de Novare.

de nous, que nous tenions ; et eulx en tenoient une aultre appellée[a] Cammarian[1], qui estoit à une lieue de leur ost[b] ; et jà estoient les eaues bien grandes à aller d'ung ost[b] à l'autre[2].

Comme ay[c] commencé à dire, ce maistre d'ostel du marquis de Manto[d], qui estoit venu à Casal, et moy, continuasmes noz parolles. Et luy disoie les raisons par quoy son maistre devoit eviter ceste bataille et qu'il avoit veü le peril en quoy il avoit esté à la première[3] et qu'il combatoit pour gens qui ne l'acroistroient[e] jamais pour service qu'il[f] leur feïst et que luy[g] devoit entreprendre l'appoinctement et moy que je luy aideroys de nostre cousté. Il me respondit que son maistre le vouldroit ; mais il fauldroit, comme autresfoiz m'avoit esté mandé[4], que nous parlissions les premiers, veü que leur ligue[h], dont estoit le pape, roys[i] des Romains et d'Espaigne et duc[j] de Millan, estoit plus grant chose que le roy. Et je luy disoye que c'estoit folie de se mettre à ceste[k] cerimonye et que le roy devoit aller devant, qui estoit là en personne, que les aultres n'y avoient que leurs lieutenans et que moy et luy, comme mediateurs, commencerions s'il vouloit ; mais que je feüsse seür que son maistre continuast, et toust[l5]. Et conclusmes que j'envoyroys une trompète en leur ost[m] le lendemain et escriprois aux deux providateurs veniciens, l'ung appellé messire Lucque Pisano, l'autre messire

a. qu'on appelloit *éd. Dupont.* — *b.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* j'ay *éd. Dupont.* — *d.* Mantoue *éd. Dupont.* — *e.* ne l'accreürent *éd. Sauvage ;* ne l'acoustrèrent *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *f.* qui *P.* — *g.* et qu'il *éd. Dupont.* — *h.* lignée *P.* — *i.* roy *P ;* les roys *éd. Dupont.* — *j.* et le duc *éd. Dupont.* — *k.* de mettre ceste *éd. Dupont.* — *l.* tinst *éd. Dupont.* — *m.* ostz *P, suivi par B. de Mandrot.*

1. Camara, province et circond. de Novare et près de cette ville.
2. Allusion à la Sesia et au torrent de l'Agogna. Ces cours d'eau étaient grossis par les pluies.
3. C'est-à-dire : à Fornoue.
4. Ci-dessus, p. 222.
5. Entendez : pourvu que je fusse sûr que son maître continuerait, et sans délai.

Marquiot[a] Trevisan[1], qui sont offices[b] depputéz pour conseiller leurs cappitaines et pour pourveoir aux affaires de leur ost.

En ensuyvant ce que nous avions[c] conclud, je leur rescripvy[d] la substance de ce que j'avoye dit audit maistre d'hostel ; et avoye l'occasion de continuer l'office de bon mediateur, car ainsi l'avoie conclud au partir de Venise et aussi le roy l'avoit bien agreable, et si me sembloit necessaire, car il se trouve tousjours assez gens pour troubler ung affaire, mais il s'en treuve peu qui ayent l'adventure[2] et le vouloir ensemble d'accorder si grant differand ne qui vueillent endurer tant de parolles qui se disent de ceulx qui traictent telz affaires ; car en telz ostz[e] y a mainte differante oppinion.

Lesdits providateurs furent joyeulx de ces nouvelles, et m'escriprent[f] que tost me feroient responce et par leurs postes le feroient sçavoir[g] à Venise. Toust eurent responce, et vint en l'ost[h] du roy ung conte[3] qui estoit au duc de Ferrare, lequel y avoit gens, car son filz aisné y estoit, à soulde du duc de Millan, et cestuy-là en estoit ; et avoit ledit duc de Ferrare ung aultre filz avecques le roy[4]. Ledit conte avoit nom le conte Albertin ; et vint veoir messire Jehan-Jacques[i] et

a. Marquisot *éd. Dupont.* — *b.* officiers *éd. Lenglet ;* offic[i]és *éd. B. de Mandrot. La leçon que nous adoptons est celle de P et de l'éd. princeps, ainsi que des éd. Sauvage et Dupont. Le sens est :* les offices (de providateurs) sont députés. — *c.* avons *P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* escripvis *éd. Dupont.* — *e.* telz grans ostz *éd. Dupont.* — *f.* m'escripvirent *éd. Dupont : même sens.* — *g.* à sçavoir *éd. Dupont.* — *h.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *i.* Jehan Jacques de Tresoul, soubz couleur d'ung fils qu'il avoit avec ledict messire Jehan Jacques *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 172.
2. Entendez : l'occasion.
3. Le comte Albertino Boschetto. Cf. Benedetti, *Diaria de bello carolino*, liv. II, fol. 51-52 ; Jacques d'Atri, *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. C. Visconti, *Archivio storico lombardo*, 1879, p. 336.
4. Alphonse d'Este, fils aîné et héritier présomptif du duc Hercule, était au service de la ligue, et le frère cadet d'Alphonse, Ferrante d'Este, servait du côté opposé.

s'adroissa au prince d'Oranges, ainsi qu'il avoit esté conclud entre ce maistre d'hostel dont j'ay parlé et moy[1], disant avoir commission du marquis de Manto[a] et des providateurs et autres cappitaines estantz en leur ost[b] de demander saulconduit pour ledit marquis et aultres, jusques[c] cinquante chevaulx, à se trouver à parler avecques telz personnaiges qu'il plairoit au roy ordonner; et[d] ceulx-là congnoissoient bien que c'estoit raison qu'ilz vinssent devers le roy ou les siens les premiers et aussi qu'ilz luy vouloient bien faire cest honneur. Et puis demanda congié de parler au roy à part, ce qu'il[e] fit.

En[f] à part[2] conseilla de n'en faire riens, disant que cest ost là estoit en grant paour et que brief deslogeroit; et par ces parolles secrètes[g] monstroit vouloir rompre cest accord et non point le faire ny aider, combien que[h] sa charge publicque fut telle que avez ouy. Et fut present à ces parolles secrètes[i] ledit messire Jehan Jacques de Trevolse, grant ennemy du duc de Millan, et voluntiers eust rompu ladite paix; et surtout le maistre dudit[j] messire Albertin, duc[k] de Ferrare, y desiroit la guerre pour la grant inimitié qu'il avoit aux Veniciens, à cause des terres qu'ilz tiennent[l] de luy, comme le Polesan et aultres[3]; et estoit venu en l'ost dessusdit vers le duc[m] de Millan, qui avoit sa fille pour femme.

a. Mantoue *éd. Dupont.* — *b.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* jusques à *éd. Dupont.* — *d.* et [que] *éd. B. de Mandrot : la correction est inutile, eu égard au style de Commynes.* — *e.* qui *P.* — *f.* Et *éd. Dupont.* — *g.* secrètes *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *h.* si *P.* — *i.* secrètes *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *j.* dudit conte *éd. Dupont.* — *k.* le duc *éd. Dupont.* — *l.* de plusieurs terres qu'ilz tenoient *éd. Dupont.* — *m.* en l'ost du dessusdict duc *éd. Dupont.*

1. Même mention dans Jacques d'Atri, *loc. cit.* ci-dessus, p. 229, n. 3. Cet auteur attribue à Commynes l'idée d'utiliser ce subterfuge : Boschetto demanda le sauf-conduit pour visiter son fils malade dans le quartier de Jean-Jacques Trivulce, au camp français.

2. Entendez : dans cet aparté.

3. Ci-dessus, p. 18.

Dès ce que le roy eut ouy parler ledit conte, me fist appeller et mist en conseil[a] s'il bailleroit ce sauconduyt ou non. Ceulx qui vouloient rompre la paix, comme messire Jehan Jacques et aultres qui parlèrent[b] en faveur du duc d'Orleans, ce[c] leur sembloit, monstroient vouloir la bataille[1]; mais ilz estoient gens d'eglise[2] et ne s'y[d] fussent point trouvéz. Disoient estre bien asseüréz qu'ilz[e,3] deslogeroient et mourroient de fain. Autres disoient (et je estoys de ceulx-là) que plus tost aurions nous fain que eulx[f], qui estoient en leur païs, et si avoient la puissance trop grande pour s'enfouyr et se laisser destruire et que ces parolles venoient des[g] gens qui vouloient qu'on se combatist[h] pour leurs querelles et que le roy se hasardast et sa compaignée[i]. Toutesfoiz, pour abreger, le saul-conduyt[4] fut accordé et envoyé et dit que le lendemain, à deux heures après mydy, ledit prince[j], le mareschal de Gyé, le seigneur de Piennes et moy en leur compaignée, nous trouverions entre Bourgue et Cammarian[5], près d'une tour où ilz faisoient leur[k] guet, et que là parlerions ensemble.

Et nous y trouvasmes bien acompaignéz de gens d'armes et

a. et eut en conseil *éd. Dupont.* — *b*. parloient *éd. Dupont.* — *c*. se *P.* — *d*. si *P.* — *e*. que les ennemys *éd. Dupont.* — *f*. ceulx *P, suivi par B. de Mandrot. La leçon représentée par les éditions antérieures paraît préférable et plus conforme au style de Commynes.* — *g*. de *éd. Dupont.* — *h*. que on se hasardast et combatist *éd. Dupont.* — *i*. et que le roy se hasardast et sa compaignée *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *j*. ledict prince d'Orenge *éd. Dupont.* — *k*. le *éd. Dupont.*

1. Le sens est : ceux qui voulaient rompre la négociation amorcée et qui parlèrent, à ce qu'ils croyaient, uniquement en faveur du duc d'Orléans, laissèrent voir, en réalité, que leur préoccupation secrète était de pousser à une bataille.

2. Commynes doit viser ici plus particulièrement le cardinal Briçonnet.

3. Par « ils », Commynes entend ici « les ennemis ».

4. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 318, n. 2, signale que ce sauf-conduit, daté du 14 septembre 1495, est conservé en original aux archives d'État de Mantoue.

5. Borgo-Vercelli et Camara. Voir ci-dessus, p. 227, n. 7, et p, 228, n. 1

ledit marquis et ung Venicien[1], qui avoit la charge de leurs stradiotz, y vindrent et usèrent de honnestes parolles, disans que, de leur part, ilz desiroient la paix. Et fut conclud que, pour parler plus à loisir, il viendroit[a] l'endemain quelzques gens des leurs en l'ost et que le roy après en envoyroit des siens au leur et commettroit d'aultres[b]; et ainsi se fist.

Et vint l'endemain devers nous messire Francisquo Bernardin Viconte[2] pour le duc de Millan, et ung secretaire du marquis de Manto[c 3], et nous trouvasmes avecques eulx ceulx que ay[d] nommé et le cardinal de Sainct-Malo. Entrasmes[e] en la praticque de la paix[4]. Et demandions[f] Novarre, en laquelle cité estoit assiegé le duc d'Orleans; aussi demandions Gennes, disans que c'estoit fief du[g] roy et que ledit duc de Millan l'avoit confisqué. Eulx se excusoient, disans n'avoir riens entrepris contre le roy que pour se deffendre et que ledit duc d'Orleans leur avoit prinse ladite cité de Novarre et commencé la guerre avecques les gens du roy et qu'ilz croyoient que leur maistre ne feroit[h] riens de ce que demandions, mais que toute aultre chose vouldroit[i] faire pour com-

a. ilz viendroient *éd. Dupont.* — *b.* et commettroit d'aultres *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c.* Mantoue *éd. Dupont.* — *d.* j'ay *éd. Dupont.* — *e.* Et entrasmes *éd. Dupont.* — *f.* Et demandoient *éd. Dupont.* — *g.* de *éd. Dupont.* — *h.* leurs maistres ne feroient *éd. Dupont.* — *i.* voudroient *éd. Dupont.*

1. Il s'appelait Bernardo Contarino d'après Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 517, n. 1; Pierre Duodo, d'après B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 319, n. 1; cf. Jacques d'Atri, *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. C. Visconti, *loc. cit.*, p. 339. — Sur les stradiots, voir ci-dessus, p. 163, n. 3.

2. Francesco Bernardino Visconti. Cf. ci-dessus, p. 118.

3. Hieronymo Stangha.

4. Les pourparlers, qui eurent lieu du 16 au 19 septembre au camp, aboutirent à une trêve de quatre jours, malgré les représentations faites par l'ambassadeur des rois catholiques d'Espagne, Joan Claver (Benedetti, *Diaria de bello carolino*, liv. II, fol. 53, et André de la Vigne, *Le vergier d'honneur*, éd. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 413).

plaire au roy[1]. Ilz furent là deux jours, et puis retournèrent en leur ost[a], où nous allasmes, ledit mareschal de Gié, de Piennes et moy, tousjours sur la demande des deux citéz[b 2].

Bien eussions-nous esté contens que Novarre se fust mys en la main des gens du roy des Romains, qui estoient en leur ost[c], dont estoient chiefz messire Georges de Pietre Plane[3] et messire Fedric Cappellare[4] et ung messire Hanse[5], car nous ne le pourrions[d] secourir que par la bataille, que nous ne desirions point ; et le disions pour[e] ce que le[f] duchié de Millan est tenu[g] en fief de l'empereur et pour honnestement s'en depescher[h 6].

Plusieurs allées et venues[7] se firent de nous en leur ost[i] et

a. ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* de ceste cité *partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot : la mauvaise leçon équivaut à un contresens.* — *c.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* povions *éd. Dupont.* — *e.* par *éd. Dupont.* — *f.* la *éd. Dupont.* — *g.* tenue *éd. Dupont.* — *h.* descharger *éd. Dupont.* — *i.* ostz *P, que suit B. de Mandrot.*

1. Ces conditions excessives furent le fait de Briçonnet, qui en justifia l'énonciation, le 19 septembre, par un violent réquisitoire contre Ludovic Sforza. Cf. les textes de J. d'Atri, *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. citée, p. 340 et suiv. ; Benedetti, *Diaria de bello carolino*, liv. II, fol. 53 et suiv. ; Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 614 et suiv.

2. Le marquis de Mantoue et le duc de Milan.

3. Ci-dessus, p. 159, n 3.

4. Ci-dessus, p. 219, n. 4.

5. Ci-dessus, p. 164, n. 7. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 321, n. 1, conjecture qu'il s'agit du Hans Hederlein cité par Paul Jove et que Mlle Dupont (au t. II de son édition, p. 507, note) confond à tort avec Ebenstein, *alias* Pietraplana, dont le prénom est Georges.

6. Autrement dit : s'en débarrasser.

7. On trouve le détail de ces « allées et venues » dans Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 615 et suiv. Notons aussi une lettre de créance (Verceil, 28 septembre 1495) qui doit se rapporter à ces nombreuses et laborieuses tractations (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 298).

des leurs au nostre sans conclusion ; mais je demeuroys tousjours au giste en leur ostz, car tel estoit le vouloir du roy, qui ne vouloit riens rompre. Finablement y retournasmes ; et davantaige y vint le president de Ganay[1], pour porter la parole en latin, et ung appellé mons[r] de Morvillier, bailly d'Amyens[2] ; car jusques lors[a] j'avoye parlé en maulvais ytalian, mais nous estions à coucher[b] noz articles.

Et estoit nostre façon[c] de proceder que, dès que nous estions arrivéz au logis dudit[d] duc, il venoit au devant de nous et la duchesse[4] jusques au bout d'une galerie ; et nous mettoit[e] tous devant luy, à l'entrer en sa chambre, où nous trouvions deux grans rangs[f] de chaires l'ung devant l'autre et bien près l'ung de l'autre. Ilz se seoient de l'ung des coustéz et nous de l'autre. Premier estoit assis de son costé ung pour le roy des Romains, l'ambassadeur d'Espaigne[5], le marquis de Manto[g], les deux providateurs veniciens, ung ambassadeur venicien, et puis le duc de Millan, sa femme et le dernier l'ambassadeur de Ferrare. Et de leur cousté ne parloit nul que ledit duc et du nostre ung ; mais nostre condition[6] n'est point de parler si reposéement[h] comme ilz font, et parlions[i]

a. jusques alors *éd. Dupont.* — *b.* et estoient à coucher nos articles *éd. Dupont.* — *c.* faczon *P, mais le* z *est ici une graphie équivalente à la cédille.* — *d.* du *éd. B. de Mandrot, qui s'écarte sans motif de P et des autres éditeurs.* — *e.* nous mettions *éd. Dupont.* — *f.* rangées *P, respecté à tort par B. de Mandrot ;* l'ung *qui suit rend l'erreur manifeste.* — *g.* Mantoue *éd. Dupont.* — *h.* si poséement *éd. Dupont.* — *i.* car nous parlions *éd. Dupont.*

1. Entendez : en plus (des députés déjà nommés) y vint le président Ganay. Sur ce personnage, cf. notre Index.

2. Raoul de Lannoy, sire de Morvilliers, qui ne fut bailli d'Amiens qu'en 1497. C'est donc en cette année que Commynes rédige cette dernière série de chapitres de ses Mémoires.

3. Nous disons encore : coucher par écrit.

4. C'est-à-dire : avec la duchesse.

5. Joan Claver, malgré les protestations de qui Ludovic signa le traité de Verceil.

6. Entendez : notre caractère, notre tempérament français.

quelquesfoiz deux ou trois ensemble, et ledit duc disoit : « Ho, ung à ung. »

Venant à coucher les articles, tout ce qui s'accordoit s'escripvoit[a] incontinant par ung secrétaire des nostres[1], et aussi par ung de leur costé, et au departir se lisoit des deux[b] secretaires[2], l'un en ytalian et l'autre en françoys, et quant on se rassembloit aussi, affin de veoir si on y avoit point riens mué et aussi pour myeulx abreger[c]. Et est bonne forme pour expedier grant affaire. Ce traicté dura envyron quinze jours, et plus[3] ; mais, dès le premier jour que commençasmes à trecter, fut accordé que mons[r] d'Orleans pourroit partir de là ; et fismes une trève[4] ce jour, qui continua jour après aultre jusques à la paix. Et, pour seüreté dudit duc, se mist en ostaige le marquis de Manto[d] entre les mains du conte de Fouex[5], qui très volontiers le fist, et plus pour faire plaisir que pour craincte ; et premier nous firent jurer que nous procedions en[e] bon essient au traicté de paix et que nous ne le faisions point pour delivrer ledit duc d'Orleans seullement.

a. estoit escript *éd. Dupont.* — *b.* le lisoient les deux *éd. Dupont.* — *c.* pour nous abreger *éd. Dupont.* — *d.* Mantoue *éd. Dupont.* — *e.* à *éd. Dupont.*

1. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 322, n. 1, émet l'hypothèse que ce secrétaire était Florimond Robertet, qui se trouvait effectivement aux côtés du roi, ainsi qu'en témoignent les *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 294. Cf. André de la Vigne, *Le vergier d'honneur*, éd. citée, p. 428.

2. Entendez : le texte était lu par les deux secrétaires.

3. La signature est du 9 octobre. Mais le traité de Verceil fut bientôt reproché à Commynes, comme on le verra un peu plus bas. Cf. notre Index.

4. Ci-dessus, p. 232, n. 4.

5. Jean de Foix.

[CHAPITRE XVII]

[Délivrance de Novare]

[1.] *Comment le duc d'Orleans et sa compaignie furent delivréz par appoinctement de la dure calamité de Novarre où ilz estoient assiegés et de la descente des Suisses pour secourir le roy et monseigneur d'Orleans.* — Le mareschal de Gyé alla à ladite place avecques autres[a] du duc de Millan et fit partir ledit duc seullement à petite compaignée[1], qui à grant joye en saillit ; et estoient tant pressés ceulx de ladite place de fain et de maladie qu'il faillut que ledit mareschal laissast son nepveu, appellé mons[r] de Ramefort[2], en ostaige, promettant à ceulx de dedans qu'ilz partiroient tous dedans trois jours.

Vous avez bien entendu comme par avant le bailly de Dijon avoit esté envoyé devers les Suysses[3], par tous leurs cantons, pour assembler jusques à cinq mille Almans[b], qui, à l'heure du partement du duc d'Orleans de la place de Novarre, n'estoient encores venu ; car, s'ilz eussent esté venuz, sans nulle doubte on eust combatu, à mon advis[c] ; et combien que l'on feüst bien seür qu'il en venoit plus largement que le nombre que on demandoit, si n'estoit-il possible de attendre, pour l'extrême famyne qui estoit en ladite place, où il mourut bien deux mil hommes que de fain que de maladie, et le reste estoit si mesgre qu'ilz sembloient myeulx mors que vifz ; et croy que jamais gens n'endurèrent plus de fain, qui

a. d'aultres *éd. Dupont.* — *b.* Almans *omis par l'éd. Dupont.* — *c.* à mon avis on eust combatu *éd. Dupont.*

1. Le duc d'Orléans, venant de Novare, arriva à Verceil le 23 septembre. Il avait donc été délivré avant la signature définitive du traité. Cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 620.

2. Louis de Rohan, seigneur de Ramefort, neveu du maréchal de Gié, qui était le frère de son père, Louis de Rohan.

3. Cf. ci-dessus, p. 215.

ne vouldroit[a] alleguer le siège de Jherusalem[1]. Et si Dieu les eust faictz si saiges que de vouloir mettre les bledz dedans, qui estoient à l'envyron de[b] ladite ville quant premier[c] ilz la prindrent[2], ilz ne fussent jamais venuz en cest inconveniant, et se fussent leurs ennemys levéz en[d] leur grant honte.

Trois jours ou quatre jours[e] après le partement dudit duc d'Orleans dudit Novarre[3] fut accordé des deux coustés que tous les gens de guerre pourroient saillir ; et furent ordonnéz le marquis de Manto[f] et messire Galeace de Sainct-Severin, chiefz de l'armée tant de Veniciens que dudit duc de Millan, pour les conduyre en seüreté, ce qu'ilz firent ; et demoura la place en la main de ceulx de la ville, qui firent serment de n'y mettre ny Françoys n'Ytalians[g], jusques le traictié fust conclud. Et demourèrent trente hommes au chasteau, ausquelz[h] le duc de Millan laissoit avoir vivres pour leur argent[4], ce qu'il[i] leur en failloit pour chascun jour seullement.

Et ne croiroit jamais nul qui ne l'auroit veü[j] la pouvreté des personnes qui en sailloient[5]. Bien poy[k] chevaulx en saillit, car

a. de faim, je n'y vouldroye *éd. Dupont.* — *b.* de *omis dans l'éd. Dupont.* — *c.* quant au premier *éd. Dupont.* — *d.* à *éd. Dupont.* — *e.* jours *omis dans l'éd. Dupont.* — *f.* Mantoue *éd. Dupont.* — *g.* ni Ytalians *éd. Dupont : même sens.* — *h.* à qui *éd. Dupont.* — *i.* qui *P.* — *j.* sans l'avoir veüe *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* qui ne l'eust veüe *éd. Dupont.* — *k.* peu de *éd. Dupont.*

1. Ce rappel du siège de Jérusalem sous Titus, en 70 après Jésus-Christ, peut se rapprocher des réminiscences de Tite-Live déjà relevées ci-dessus, p. 114. Il est toutefois impossible de dire si notre auteur en a eu connaissance par une source traduite en français ou par des ouvrages de seconde main.

2. Ci-dessus, p. 159.

3. Cf. ci-dessus, p. 236, n. 1. Les conventions et précautions que va énoncer Commynes sont nécessaires, parce que la délivrance du duc a été accordée avant la signature définitive du traité de Verceil.

4. Entendez : que le duc de Milan autorisait à s'acheter des vivres.

5. Les impressions de Commynes sont confirmées par le texte de Jacques d'Atri, *Chronique du marquis de Mantoue*, éd. citée, p. 347-348.

tout estoit mangé et n'y avoit point six cens hommes qui se feüssent sceü[a] deffendre, combien qu'il[b] en saillit bien cinq mil cinq cens. Largement en demouroit par les chemins, à qui les ennemis propres[c] faisoient de l'aide. Je sçay que j'en saulvay bien cinquante pour ung escu, auprès du petit chasteau que les ennemys tenoient appellé Cammarian[1], qui estoient couchés en ung jardrin, à[d] qui on donna de la souppe, et n'en mourut que ung ; sur le chemin en mourut envyron quatre, car il y avoit dix mille[e] de Novarre à Verseil, où ilz alloient. Le roy usa de quelque charité vers ceulx qui arrivèrent audit Verseil et ordonna huyt cens frans pour les departir en aulmosnes et aussi de leurs paiemens des gaiges[f] ; et furent paiéz les mors et les vifz ; et aussi des Suysses, dont il estoit bien mort quatre cens ; mais, quelque bien qu'on leur sceüst faire, il mourut bien trois cens hommes audit Verseil, les ungs par trop manger, les aultres par maladie, et largement sur les fumiers de la ville.

Et envyron ce temps, que tout fut dehors, excepté trente hommes qu'on avoit laissé au chasteau (dont chascun jour en failloit[g] quelzque ung), arrivèrent les Suysses[2], le nombre de huyt ou dix mille hommes, en nostre ost, où jà en avoit quelque deux mil qui avoient servy le voyage de Naples. Les aultres demourèrent auprès de Verseil envyron à dix mil[h] ; et ne fut point conseillé le roy de laisser joindre ces deux bandes, où ilz[i] estoient bien vingt deux mille[3] ; et croy que jamais ne

a. peü *éd. Dupont.* — *b*. qui *P.* — *c*. propre *P.* — *d*. et à *éd. Dupont.* — *e*. mils *éd. Dupont.* — *f*. et aussi des paiements de leurs gaiges *éd. Dupont.* — *g*. sailloit *éd. Dupont.* — *h*. mils *éd. Dupont.* — *i*. ilz *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Camara. Cf. ci-dessus, p. 228, n. 1.

2. Les mercenaires suisses arrivèrent en masse le 26 septembre. C'est la menace de leur venue qui avait déterminé la délivrance de Novare et qui entraîna la signature du traité de Verceil.

3. Commynes a déjà signalé plus haut, p. 224, le danger qui pouvait naître de la réunion d'un grand nombre de Suisses. Cf. le témoignage de l'ordonnance du 5 février 1496, dans le *Recueil des*

se trouvèrent tant de gens de leur pays ensemble. Et, selon l'oppinion des gens qui les congnoissent, il demoura poy de gens combatans en leur pays ; et vindrent la pluspart malgré que l'on en eust[a] ; et faillut deffendre l'entrée du païs de Piedmont pour n'en laisser plus passer, ou les femmes et les enffans fussent[b] venus.

On pourroit demander si ceste venue procedoit de grant amour, veü que le feu roy Loys leur avoit faict beaucop de biens et aidé à les mettre à la gloire du monde et à la réputation. Vray est que aulcuns vieulx avoient amour au roy Loys[c], et y en avoit largement de cappitaines qui avoient soixante et douze ans passés, qui avoient esté cappitaines contre le duc Charles de Bourgongne ; mais la principalle cause estoit avarice et leur grand pouvreté[d], car deux des cantons estoient contre nous declairéz, comme Berne et Suysse [1]. Et si y vindrent tous ce qu'ilz avoient de combatans. Et tant de beaux hommes ne veïz-je jamais ; et si me sembloit[e] impossible de les avoir sceü desconfire qui ne les eust prins par fain, par froit, ou par aultre neccessité[2].

[2. *Dernières hésitations avant la paix conclue avec Milan.*] — Or fault venir au principal[f] de ce traictié. Le duc d'Orleans, qui jà avoit esté huyt ou dix jours à son aise et hanté[g]

a. malgré que on en eust *éd. Dupont.* — *b.* y fussent *éd. Dupont.* — *c.* Loys unziesme *éd. Dupont.* — *d.* leurs grans povretez *éd. Dupont.* — *e.* car à la verité tout ce qu'ilz avoient de gens combatans y vindrent. Tant de beaux hommes y avoit que je ne veiz jamais si belle compaignie et me sembloit *éd. Dupont.* — *f.* principal poinct *éd. Dupont.* — *g.* et qui estoit accompaigné *éd. Sauvage et éd. Lenglet.*

ordonnances, t. XX, p. 493 : « Il nous vint pour nostre renfort grant nombre de Suisses et jusques à XXV mil hommes, et mieulx, combien que eussions ordonné n'en faire venir que XII mille pour eviter la despence. »

1. Suisse, comme nom de canton, représente Schwytz ; mais ici Commynes aurait dû désigner Zurich.

2. Entendez : impossible pour qui ne les eût pris par famine, par froid ou autre besoin naturel.

de toutes sortes de gens et à qui il sembloit que aulcuns avoient parlé de quoy[a] [1] tant de gens comme il avoit dedans Novarre avecques luy s'estoient laisser mener à ceste necessité, parloit fort de la bataille, et ung ou deux avecques luy, comme mons[r] de Ligny et l'arcevesque de Rouen[2], qui se mesloit de ses besongnes et deux ou trois menuz personnaiges ; et forgèrent[b] [3] aulcuns Suysses qui venoient à se offrir à combatre. Nulle raison ne alleguoyent, car le duc d'Orleans[c] n'avoit plus nul en la place que vingt ou trente hommes au chasteau. Il n'y avoit plus de occasion de combatre, car le roy ne pretendoit nulle querelle et ne vouloit combatre que pour saulver la personne dudit duc et ses aultres serviteurs et subjectz[d]. Les ennemys estoient bien fortz et[e] impossible de les prendre dedans leur ost[f], tant estoient bien ferméz de fousséz plains d'eaue et l'assiète propice[g] et n'avoient à se deffendre que de nous, car de ceulx de la ville n'avoient-ilz plus de craincte. Ilz estoient bien deux mil huyt cens hommes d'armes bardéz, cinq[h] mil chevaulx ligiers, unze mil cinq cens Almans[4], menéz de bons chiefz comme ce messire Georges de Pietre-Planne, messire Federic

a. de ce que *éd. Dupont.* — *b*. personnaiges forgèrent *éd. Dupont.* — *c*. et n'alleguoient nulle raison, car aussi le duc d'Orleans *éd. Dupont ;* nulle raison ne alleguoyent, car le roy *P, suivi par B. de Mandrot. Nous pensons que le scribe de P a commis une erreur, explicable par les mots* car le roy *à la phrase suivante.* — *d*. et subjectz *omis partout, sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e*. et estoit *éd. Dupont : même sens.* — *f*. ostz *P, que suit B. de Mandrot.* — *g*. propre *éd. Dupont.* — *h*. et cinq *éd. Dupont.*

1. Nous dirions : de ce que.
2. Ci-dessus, p. 220.
3. Entendez : suscitèrent artificiellement, travaillèrent.
4. Il n'y en avait que 9,000 au plus d'après Ulmann, *Kaiser Maximilian*, t. I, p. 290. Peut-être Commynes, pour justifier rétrospectivement le traité de Verceil, qui lui attira des reproches, exagère-t-il ici avec quelque complaisance les forces de la ligue, que les textes italiens représentent moins redoutables.

Cappellare[a] et messire Hanse[1] et aultres et autre grant nombre de gens de pied ; et sembloit bien parlé[b] par volunté de dire qu'on les deüst prendre leans ne qu'ilz deüssent fouyr.

Une aultre plus grant doubte[2] y avoit que, si tous les Suysses se trouvoient ensemble, qu'ilz ne prinsent le roy et tous les riches hommes de sa compaignée, qui estoit bien foible au pris d'eulx, et qu'ilz ne les menassent en leur pays ; et quelque apparence s'en vit, comme verrez par la conclusion de la paix.

[CHAPITRE XVIII]

[Traité de Verceil et mutinerie des Suisses]

[1.] *Comment la paix fut conclue entre le roy et le duc d'Orleans, d'ung costé, et les ennemys, de l'aultre, et des conditions et articles qui furent contenuz en ladicte paix.* — Estant toutes ces questions parmy nous (et que ledit duc d'Orleans en print debat avecques le prince d'Orange jusques à le desmantir), nous retournasmes, ledit mareschal, seigneur de Piennes, presidant Gannay[c], seigneur[d] de Morvilliers, vidame[e] de Chartres[3] et moy, en l'ost[f] des ennemys, et conclusismes[g] une paix, croyant bien[4] par les signes que nous voyons

a. Capellant *P, suivi par B. de Mandrot.* — *b*. parler *éd. Dupont.* — *c*. le president de Ganay *éd. Dupont.* — *d*. le seigneur *éd. Dupont.* — *e*. le vidame *éd. Dupont.* — *f*. l'ostz *P, suivi par B. de Mandrot.* — *g*. conclusmes *éd. Dupont.*

1. Sur ces chefs, cf. ci-dessus, p. 233.
2. Entendez : un autre plus grand sujet de crainte.
3. Jacques de Vendôme.
4. Il est difficile d'apprécier ici jusqu'à quel point le désir de se justifier contre ses censeurs a influé ici sur Commynes, qui, en tout cas, plaide aussi habilement que possible sa cause.

qu'elle ne tiendroit point ; mais nous avions neccessité de la faire pour maintes raisons que avez entendues, et pour la saison qui nous y forsoit[a], et par faulte d'argent, et pour[b] departir honnourablement avecques une honnourable paix par escript, qui se pourroit envoier partout, comme elle fut. Et ainsi l'avoit conclud le roy en ung grant conseil, present le duc d'Orleans.

La substance estoit[1] que le duc de Millan serviroit le roy, de Gennes[c], contre tout le monde et en ceste heure-là propre, de deux naves[d] à ses despens, pour aller secourir le chasteau de Napples, qui encores tenoit ; et, l'an après, de trois ; et de sa personne serviroit le roy de rechief en l'emprise du royaulme, en cas que le roy y retournast, et donneroit passaige aux gens du roy. Et, en cas que les Veniciens ne acceptassent la paix dedans deux moys et qu'ilz voulsissent soustenir la maison d'Arragon, il devoit servir[e] le roy contre eulx, moyennant que tout ce que le roy prendroit de leurs terres luy seroient baillées, et emploiroit sa personne et subjectz. Et quittoit au roy quatre vingts mil ducatz de cent quatre vingt mil[f] qu'il luy avoit prestés en ce voyage que le roy avoit faict ; et devoit bailler deux ostaiges de Gennes pour seüreté[2]. Et fut mis le chastellet[3] entre les mains du duc de Ferrare, comme neutre, pour deux années ; et paioit ledit duc la

a. pour la saison d'yver qui nous y contraignoit *éd. Dupont.* — *b*. et pour nous *éd. Dupont.* — *c*. de Gènes *éd. princeps, éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* de gens *éd. 1539 et éd. Dupont.* — *d*. et en ce faisant il feroit equiper deux navires *éd. Dupont.* — *e*. soustenir *éd. Dupont.* — *f*. cent IIII XX mil *éd. princeps ;* cent quatre vingt-quatre mil *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont, chiffre erroné.*

1. En face de cette analyse, on peut placer le texte même du traité de Verceil. Il figure au *Recueil des ordonnances*, t. XX, p. 485 et suiv.

2. Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 527, n. 2, signale que l'un des otages génois était le fils aîné d'Agostino Adorno.

3. Le Châtelet ou Roque de Gênes. Il ne s'agit nullement ici, comme le croyait Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 527, n. 3, de la place de Castelleto.

moittié de la garde qui estoit audit chastellet et le roy l'autre ; et, en cas que le duc de Millan fist riens de Gennes contre le roy, ledit duc de Ferrare pouvoit bailler ledit chastellet au roy. Et devoit bailler deux aultres ostaiges de Millan, qu'il bailla ; et aussi eussent faict ceulx de Gennes si le roy n'eust esté si hastif de partir ; mais, dès qu'il le veït party, il s'excusa [1].

[2. *Les Suisses se mutinent.*] — Dès ce que nous fusmes retournéz de faire jurer ceste paix au duc de Millan [2] et que les Veniciens eurent prins terme de deux moys de l'accepter ou non (car plus avant ne s'y [a] voulurent mettre), ledit seigneur jura aussi ladite paix, et l'endemain [b] delibera de partir, comme celuy qui avoit grant envie de retourner en France et toute sa compaignée [3]. Mais, la nuyt, les Suysses qui estoient en nostre ost se misdrent en plusieurs conseils, chascun avecques ceulx de son canton, et sonnèrent leurs tabourins et tindrent leur rin [d 4], qui est leur forme de conseil. Et ces choses que je diz me compta Lornay [5], qui estoit ung des chiefz d'entre eulx et tousjours a esté, et qui entend bien leur langue ; et estoit couchié en l'ost et en vint la nuyt [e] advertir le roy. Les ungs disoient qu'ilz prinsent le roy et toute sa

a. si *P.* — *b.* dès le lendemain *éd. Dupont.* — *c.* et avoit *ed. Dupont.* — *d.* reng *ou* renc *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* la nuyt *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Entendez : il (le duc) trouva une excuse pour ne point livrer les otages.

2. Après la signature, le 9 octobre, Gié, Ganay et Rigault d'Oreille, qui avaient mené les derniers pourparlers avec le duc de Milan, vinrent à Verceil pour obtenir la ratification et le serment de Charles VIII (10 octobre) ; toutefois, les négociations continuèrent encore pour l'exécution des articles, car, le 13 octobre, de Trino, Charles VIII délivre une nouvelle lettre de créance pour Commynes et Rigault d'Oreille envoyés à Sforza (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 304).

3. C'est-à-dire : ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient.

4. Entendez : leur ring (cercle, assemblée).

5. Louis de Menthon. Cf. ci-dessus, p. 181.

compaignée, c'est assavoir les riches ; aultres le consentoient bien, mais que[1] on ne luy demandast que le paiement[a] de trois moys, disant que ainsi leur avoit esté promis par le roy son père[2] que, toutes les foiz qu'ilz saudroient[b][3] de leur païs avecques leurs banières, que tel paiement devoient avoir. Aultres vouloient que on ne prist que les principaulx, sans toucher au roy, et se dispousoient de l'executer ; et avoient jà largement gens dedans la ville[4]. Mais, avant qu'ilz eussent conclud, le roy partit et tira vers Trin[5], une ville du marquis de Montferrat. Toutesfoiz ilz avoient tort ; car il ne leur avoit esté promis que ung moys de paiement ; aussi ne servirent-ilz que[c] cinq jours. Pour fin de compte, on appoincta[6] avecques eulx ; mais avant prindrent le[d] bailly de Dijon[7] et ledit Lornay[8] (mais ce furent ceulx qui avoient esté avecques nous à Napples), qui tousjours avoient esté leurs chiefz, pour avoir

a. d'autres ne le consentoient point, mais bien qu'on luy demandast le payement *éd. Dupont.* — *b.* sortiroient *éd. Dupont : même sens.* — *c.* aussi ne servirent point *éd. Dupont, avec omission de* cinq jours. — *d.* ledit *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : pourvu que.
2. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 330, n. 1, fait observer que ces demandes pouvaient se fonder sur les déclarations de Louis XI datées de Paris, 2 janvier 1475 : « Et cum hujusmodi auxilia requirenda duxerimus, volumus semper salarium cuilibet ex eis pro spacio unius mensis competens ad oppida Zurich, Bernn vel Luczernn transmittere, et pro duobus alteris mensibus sola via in civitate Gebennensi vel alio loco ipsis apto et grato enumerari faciemus. » Et, dans l'alliance du 1er novembre 1495, à Lyon, Charles VIII laissera les Suisses ajouter : « Et quamprimum nostrates eorum domos egredi contigerit, incipiet cursus triplicis trimestris » (*Amtliche Sammlung der aeteren eidgenossischen Abschiede* t. II, p. 919, et t. III, p. 738).
3. Ancienne forme du conditionnel du verbe saillir (sortir de).
4. Entendez : dans Verceil.
5. Trino, province de Novare, circondario de Verceil.
6. C'est-à-dire : on conclut un accord.
7. Antoine de Baissey.
8. Louis de Menthon.

ung paiement de quinze jours pour eulx en aller ; mais les aultres furent paiéz de trois moys, et monta bien le tout cinq[a] cens mil francs. Ilz se fièrent en pleiges et en ostaiges[1]. Et cecy advint des Françoys propres, qui leur mysdrent cela en avant, car ung de leurs cappitaines en vint advertir le prince d'Orenge, qui le dist au roy ; et estoit[b] par despit de ceste paix.

[3. *Échec d'un projet d'entrevue entre le roi de France et le duc de Milan.*] — Arrivé que fut le roy à Trin, renvoya[c] vers ledit duc de Millan ledit mareschal de Gyé[d], presidant de Gannay et moy[2], affin qu'il voulsist venir devers ledit seigneur, pour parler à luy ; et luy dismes plusieurs raisons pour le faire venir et que cela seroit la vraye confirmation de la paix. Il nous dist plusieurs raisons au contraire[3] et se excusa sur aulcunes parolles que mons[r] de Ligny[4] avoit dictes qu'on le devoit prendre quant il fut devers le roy à Pavye, et d'autres parolles que avoit dictes le cardinal[5], qui avoit tout

a. à cinq *éd. Dupont.* — *b.* c'estoit *éd. Dupont : même sens.* — *c.* il envoya *éd. Dupont.* — *d.* de Gyé *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Entendez : ils acceptèrent d'être garantis par cautions et otages.

2. Rigault d'Oreille fut encore ici le collègue de Commynes. Cf. ci-dessus, p. 243, n. 2.

3. Ludovic Sforza avait traité par contrainte à Verceil. Il avait dû se séparer de ses alliés de la Sainte-Ligue, comme l'a observé B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 329, n. 2, mais sans rappeler qu'il eut soin de s'excuser auprès de ceux-ci sur la nécessité et d'ajouter qu'on pouvait se fier à lui par la suite. De fait, la volte-face commença aussitôt. La mauvaise grâce témoignée à Commynes en fut le premier symptôme. Le 7 novembre, Sforza écrit à son premier secrétaire, Bartolomeo Chalco : « Monsieur d'Argenton est arrivé. Nous approuvons l'excuse que vous avez invoquée vis-à-vis de lui s'il ne lui a pas été rendu d'honneurs » (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. III, p. 102).

4. Louis de Luxembourg.

5. Briçonnet.

le credit avecques le roy. Il est bien vray que plusieurs folles parolles avoient esté dictes (de qui que ce fust, je ne sçay [a]) ; mais pour lors le roy avoit envye d'estre son amy. Il estoit en ung lieu appellé Robie [b] [1] ; il vouloit bien parler [2], une barrière entre deux ou une rivière. Quant le roy eut sceü ceste res-ponce, il tira à Quiers [3], où il n'arresta que une nuyt ou deux, et prist son chemin pour passer les mons. Et me renvoya à Venise [4] et d'autres à Gennes pour armer ces deux naves que ledit duc de Millan devoit bailler [c] ; mais de tout ne fist riens et leur laissa faire grant despence et grand apprest et puis les garda de partir, mais [d] en envoya deux contre nous, en lieu de tenir promesse.

[CHAPITRE XIX]

[SECONDE AMBASSADE DE COMMYNES A VENISE]

[1.] *Comment le roy renvoya le seigneur d'Argenton à Venise pour les conditions de la paix, laquelle refusèrent les Venissiens,*

a. je ne sçay *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* Bolie *éd. Dupont.* — *c.* prester *éd. Dupont.* — *d.* mais au contraire *éd. Dupont.*

1. Robbio, province de Pavie, circondario de Mortara.

2. Une entrevue à Palestro était projetée au moment de la ratification du traité de Verceil (Charles VIII à Sforza, 10 octobre, *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. IV, p. 301 ; cf. Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 232).

3. Ayant quitté Trino le 15 octobre, Charles VIII se rendit à Turin. Il séjourna à Chieri (ici appelé *Quiers*) du 18 au 20, pour retourner à Turin, d'où il partit pour franchir la frontière française le 22.

4. Le 20 octobre, se trouvant à Chieri avec le roi, Commynes annonce son départ ; il ira à Venise et attribue cette désignation au « conseil de ses rivaux ». Sans doute eût-il préféré aller à Florence, où l'on souhaitait sa venue pour arranger les affaires de Pise ; mais il ne fut pas donné suite à cette suggestion (Kervyn de Lettenhove, *op. cit.*, p. 233 et 243).

et les tromperies du duc de Millan. — Ma charge estoit, à Venise, sçavoir s'ilz vouloient[a] accepter ceste paix et passer trois articles : le premier, rendre Monopoli, qu'ilz avoient prins sur nous ; l'autre, de retirer le marquis de Manto[b] et aultres qu'ilz avoient au royaume de Napples au[c] service du roy Ferrande[1] ; la tierce, qu'ilz declairassent que le roy don Ferrande n'estoit de la ligue[2] qu'ilz avoient faicte de nouveau, où estoient nommés seullement le pape, roy[d] des Romains, roy[e] d'Espaigne et duc[f] de Millan. Et quant j'arrivay audit lieu[g], me recueillirent honnourablement, mais non point tant qu'ilz avoient faict au premier coup[3] : aussi nous

a. vouldroient *éd. Dupont.* — *b.* Mantoue *éd. Dupont.* — *c.* du *éd. Dupont.* — *d.* le roy *éd. Dupont.* — *e.* le roy *éd. Dupont.* — *f.* le duc *éd. Dupont.* — *g.* audict lieu de Venise *éd. Dupont.*

1. L'expédition du marquis de Mantoue dans le royaume de Naples n'eut lieu qu'au printemps de 1496. Comment Commynes peut-il en parler à propos de son ambassade de 1495? B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 332, n. 1, et dans son Introduction, p. XC, ne peut s'expliquer pareille « bévue » et rappelle que François Beaucaire de Péguillon, *Rerum Gallicarum Commentarii* (Lyon, 1625, in-fol.), p. 188, émettait à ce propos des doutes sur l'authenticité de cette partie des *Mémoires*. L'énormité même de l'erreur qu'aurait commise l'auteur sur sa propre mission à Venise permet de douter de sa réalité. Si même les mots « au royaume de Naples » n'ont pas été interpolés (ce qui éliminerait toute difficulté), nous pensons qu'il s'agit, dans la pensée de Commynes, non de l'expédition du marquis, mais du projet d'expédition. Sans doute, à Chieri, on croyait les choses plus avancées qu'elles n'étaient et l'on supposait même peut-être déjà le marquis dans le royaume de Naples. En somme, le texte de Commynes ne permet pas de douter que, parmi les points qu'il avait à traiter à Venise, se trouvait l'opposition à faire à toute collusion du généralissime vénitien avec l'Aragonais.

2. Le roi de Naples ne faisait pas partie officiellement de la Sainte-Ligue. Mais il s'agissait d'empêcher son admission. De même, pour le marquis de Mantoue, dont le cas est visé à la note précédente, il s'agissait de l'empêcher d'aller au royaume de Naples au service de Ferrand II. L'action est préventive sur l'un et l'autre point.

3. Commynes, reçu à Milan par Sforza le 27 octobre, s'embarqua

estions en inimitié declairée, et la premiere foiz nous estions en paix.

Je leur diz ma charge. Le prince[1] me respondit que feüsse le très bien venu[2] et que brief me feroit responce et qu'il se conseilleroit avecques son senat[3]. Par trois jours firent processions generales et grans aulmosnes et sermons publicques, priant Nostre Seigneur qu'il leur donnast grace de prendre bon conseil ; et me fut dit que souvent le font en cas semblables. Et, à la vérité, si[a] me semble la plus reverente cité que j'aye jamais veü aux choses ecclesiasticques, et qui ont leurs eglises myeulx parées et acoustrées ; et en cela les tiens assez esgaulx aux Romains et croy que la grandeur de leur Seigneurie vient de là, qui est digne de augmenter plus tost que de appetisser[4].

Pour conclusion de mon affaire, je attendis quinze jours avant que avoir responce, qui fut de refux de toutes mes demandes[5], disant n'avoir nulle guerre avecques le roy, et que ce qu'ilz avoient faict c'estoit pour aider à leur alié le duc de Millan, que le roy vouloit destruire. Et firent parler à part avecques moy le duc[6], qui me offrit bon appoinctement, qui fut que le roy Ferrande feroit hommaige au roy du royaulme[b],

a. ce *éd. Dupont*. — *b*. royaulme de Naples *éd. Dupont*.

sur le Pô ; entré à Venise le 4 novembre au soir, il fut logé cette fois chez Matteo Barozi. Sur les honneurs qui lui furent rendus, cf. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 651, et Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. III, p. 99.

1. Entendez : le doge.

2. Sur cette formule du salut, voir notre t. II, p. 27.

3. L'audience eut lieu dès le 5 novembre.

4. Sur ce jugement, déjà exprimé par Commynes, cf. p. 110.

5. La réponse négative analysée ici par Commynes fut rendue le 18 novembre (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 235).

6. Entendez : le doge. Nous n'avons nulle part ailleurs trace de ces propositions secrètes dont Commynes nous fait ici la confidence.

du consentement du pape[1], et qu'il paieroit cinquante mil ducatz l'an de cens et quelque somme content qu'ils presteroient. Et entendoient, moiennant ce prest, avoir entre leurs mains les places qu'ilz ont en la[a] Pouille, comme Brandis, Ottrante, Tranne[2] et autres. Aussi bailleroit ledit don Ferrando ou laisseroit au roy quelque place en ce quartier de Pouille[b] pour seüreté ; et vouloient dire Tarante, que le roy tenoit encores, et en eust baillé une ou deux davantaige. Et fondoient[c] de les bailler de ce cousté pour[d] ce que[3] c'estoit le plus loing de nous et en lieu pour servir contre le Turc, dont le roy avoit fort parlé quant il entra en Ytalie, disant que à ceste fin faisoit ceste entreprinse et pour en estre plus près : qui fut une très meschante mention[e], car c'estoit mensonge[4], et à Dieu ne peult-l'on celer les pensées. Oultre, me offrit ledit duc de Venise que, si le[f] roy vouloit entreprendre contre ledit[g] Turc, qu'il auroit assés places en ce que je dis et que toute l'Ytalie y contribueroit et que le roy des Romains feroit la guerre de son cousté aussi ; et que le roy et eulx tiendroient toute l'Ytalie[h] et que nul n'y contrediroit à ce qu'ilz en ordonneroient ; et que, pour leur part, serviroient le roy avecques cent gallées à leurs despens et cinq mil chevaulx par terre.

a. la *omis par P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* au quartier de la Pouille *éd. Dupont.* — *c.* et souldoient *éd. princeps ;* et s'offroient *éd. Dupont.* — *d.* par *éd. Dupont.* — *e.* invention *éd. Dupont.* — *f.* ledict *éd. Dupont.* — *g.* le *éd. Dupont.* — *h.* toute Italie *éd. Dupont.*

1. Le consentement du pape eût été, en effet, nécessaire, puisque le royaume de Naples était réputé fief de l'Église romaine.

2. Brindisi, Otrante, Trani.

3. Entendez : ils fondaient leur raison, ils s'appuyaient, pour bailler des villes situées dans ces parages, sur ce que...

4. Moins peut-être que le pense et le dit ici Commynes. Le rêve oriental de Charles VIII n'était pas un mot ; mais l'esprit positif de notre auteur l'a empêché d'y croire, et c'est ce qu'il faut retenir.

Je prins congié[1] dudit duc et Seigneurie, disant que en feroye le rapport[a]. Revins[b] à Millan et trouvay le duc de Millan à Vigesve[2], où estoit ung maistre d'hostel du roy, appellé Rigault[3], ambassadeur. Ledit duc vint au devant de moy, faignant chasser, car ilz sont ainsi honnourables aux ambassadeurs. Il me fist loger en son chasteau et[c] très grant honneur. Je luy suppliay de pouvoir parler à luy à part : il dist qu'il le feroit, mais il monstroit signe de ne le chercher point. Et le voulois presser de ces naves qu'il[d] nous avoit promises par ce traicté de Verseil[4], qui estoient en estat de partir (et encores tenoit ledit chasteau de Napples), et il faignoit de les bailler.

Et estoient[e] à Gennes, pour le roy, Peron de Basche[5], son maistre d'hostel, et Estienne de Nèves, qui soubdainement m'escripvirent dès ce qu'ilz sceürent ma venue là, se doulant[6] de la tromperie du duc de Millan, qui faignoit de leur bailler les naves, et au contraire en avoit envoyé deux contre nous[7]. L'un jour respondoit le gouverneur de Gennes qu'il ne souffreroit point que lesdictes naves fussent armées de[f] Françoys, et que en chascune n'en monteroit que vingt-cinq, et mainte aultre excuse[g] de ceste

a. rapport au roy *éd. Dupont.* — *b.* Je revins *éd. Dupont.* — *c.* en *éd. Dupont.* — *d.* qui *P.* — *e.* estoit *éd. Dupont.* — *f.* des *éd. Dupont.* — *g.* maintes aultres excuses *éd. Dupont.*

1. Ce fut le 24 novembre 1495 que Commynes partit de Venise (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. III, p. 101). Il reçut vingt-quatre brasses de velours cramoisi et deux montures furent mises à sa disposition jusqu'à Milan (Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, p. 656).
2. Vigevano. Cf. ci-dessus, p. 157.
3. Rigault d'Oreille, baron de Villeneuve. Commynes ne le nomme qu'ici, mais il avait collaboré précédemment avec lui. Cf. ci-dessus, p. 245, n. 2.
4. Ci-dessus, p. 242.
5. Sur ce personnage, cf. ci-dessus, p. 23.
6. C'est-à-dire : se plaignant.
7. Ci-dessus, p. 241.

sorte, dissimulant et attendant les nouvelles que ledit chasteau de Napples fust rendu[1], où ledit duc sçavoit bien qui n'y avoit vivres que pour ung moys ou envyron. Et l'armée qui se faisoit en Prouvence n'estoit point souffisante pour faire ledit secours sans lesdites deux naves ; car les ennemys avoyent devant ledit chasteau grosse armée de mer, tant d'eulx que de Venissiens et roy d'Espaigne[a 2].

Trois jours fuz[b] avecques ledit duc. L'ung jour se[c] mist en conseil, se[d] courrouçant que ne trouvoie bon la responce qu'il faisoit touchant lesdites naves ; et que[e] par le traictié de Verseil il avoit bien promis de servir avecques deux naves, mais qu'il n'avoit point promis de laisser monter nulz Françoys dessus. A quoy luy[f] respondis que ceste excuse me sembloit bien mesgre, et que si d'adventure il me prestoit une bonne mule pour passer les monts, que feroit-il pour moy de la me faire mener en main et que je n'en eusse que la veüe, sans pouvoir monter dessus? Après longs debatz, il me retira en une galerye appart[3]. Là luy monstray la payne que moy et d'autres avions prins pour ce traictié de Verseil et le peril en quoy il nous mettoit d'aller ainsi au contraire et de faire ainsy[g] perdre au roy ses chasteaulx, qui estoit la totalle perdition du royaulme, qui seroit hayne perpetuelle entre le roy et luy. Et, au contraire, luy offris la principaulté de Tarante, avecques la[h] duchié de Bar[i 4], que jà il tenoit[j]. Luy disois

a. des Venissiens et du roy d'Espaigne *éd. Dupont.* — *b*. Je fuz *éd. Dupont.* — *c*. il *éd. Dupont.* — *d*. ce *P.* — *e*. et disoit que *éd. Dupont.* — *f*. je *éd. Dupont.* — *g*. ainsy faire *éd. Dupont.* — *h*. le *éd. B. de Mandrot, sans doute par erreur.* — *i*. Bari *éd. Dupont.* — *j*. il la tenoit *éd. Dupont.*

1. Ci-dessus, p. 217.

2. Le *Journal* de Guillaume de Villeneuve, publié dans l'édition Lenglet, t. IV, 2e partie, p. 99 et suiv., attribue aux Vénitiens devant Naples vingt galées ; aux Espagnols, deux naves, deux galions et deux scorpions.

3. C'est-à-dire : à part.

4. Avant de devenir duc de Milan, Ludovic Sforza avait porté le titre de duc de Bari. Cf. ci-dessus, p. 21, n. 3.

le peril en quoy il se mettoit et toute l'Ytalie de vouloir consentir que Veniciens eussent ces places en Pouille. De tout confessoit[a] que je disoye verité, et par especial de Veniciens ; mais, pour toute conclusion, me dist[b] que avecques le roy ne pouvoit trouver seürté[c] ne fiance.

[2. *Retour de Commynes auprès du roi.*] — Après ces divises[1], prins congié dudit duc[d], lequel me conduisit demye lieue[e] ; et au partir advisa une plus belle mensonge (si[f] ainsi on doit parler des princes[2] : et luy sembloit bien que je m'en alloys bien melancolic[3]), ce fut qu'il me dist soubdainement, comme ung homme qui change propos, qu'il[g] me vouloit monstrer ung tour d'amy, afin que le roy eust occasion de me faire bonne chère ; et que l'endemain il ferait partir messire Galeace[4] (qui estoit le tout[5], quant il nommoit cestuy-là) pour aller faire partir lesdites naves et joindre avecques nostre armée ; et que encores vouloit faire ce service au roy que de luy saulver son chasteau de Napples ; et que, en ce faisant, il luy saulveroit le royaulme[h] (et disoit vray, s'il l'eust faict) ; et que, quant elles seroient parties, il le[i] m'escriproit de sa main, afin que par moy le roy en sceüst les[j] nouvelles le premier et qu'il veïst que je luy avois faict ce service, et que le courrier me joindroit avant que je feüsse à Lyon.

a. il confessoit *éd. Dupont.* — *b.* il me dict *éd. Dupont.* — *c.* nulle seüreté *éd. Dupont.* — *d.* duc de Milan *éd. Dupont.* — *e.* conduisit une lieue *éd. Dupont.* — *f.* si *partout sauf dans l'éd. Dupont.* — *g.* qui *P.* — *h.* royaulme de Naples *éd. Dupont.* — *i.* le *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *j.* des *éd. Dupont.*

1. Entendez : ces entretiens (du verbe deviser).
2. Commynes s'excuse d'employer un mot aussi désobligeant lorsqu'il s'agit d'un prince : tel est le sens de sa parenthèse.
3. Ce qui suit explique la phrase : Commynes manifestait au duc sa tristesse d'avoir à faire un rapport de carence à Charles VIII.
4. Galéas di San Severino.
5. Nous employons à peu près dans le même sens l'expression « c'était tout dire ». Galéas était le gendre du duc de Milan.

Et en ceste bonne esperance me partiz et me miz à passer les mons ; et ne oyoie venir poste derrière moy que je ne cuydasse que ce fust celuy qui me devoit apporter les lettres dessusdites, combien que j'en faisoie quelque doubte, congnoissant l'homme. Et vins jusques à Chambery, et trouvay[a] mons[r] de Savoye[1], qui me fist bonne chère et me retint ung jour ; et puis vins à Lyon, sans ce que mon courrier vint. Du tout feïz[b] mon rapport au roy, qui lors y estoit[2], entendant[c] à faire bonne chère et joustes[d] ; et de nulle aultre chose ne luy challoit.

Ceulx qui avoient esté courroucéz de la paix de Verseil furent fort joyeulx de la tromperie que nous avoit faict le duc de Millan, et en acreüt[e] leur auctorité ; et me lavèrent bien la teste, comme on a accoustumé faire[f] ès cours des princes en cas semblables[g]. Si en estois-je assez marry[h][3]. Je comptay au roy et monstray par escript l'offre que Venissiens[i] luy fai-

a. où je trouvay *éd. Dupont.* — *b*. à Lyon (sans que mon courrier vint) du tout faire *éd. Dupont.* — *c*. qui lors estoit entendant *éd. Dupont.* — *d*. jouxter *éd. Dupont.* — *e*. en creüt *éd. Dupont.* — *f*. de faire *éd. Dupont.* — *g*. en semblables cas *éd. Dupont.* — *h*. Bien estoye iré et marry *éd. Dupont.* — *i*. que les Venissiens *éd. Dupont.*

1. Le futur duc Philippe de Savoie.

2. Gonon, *Séjours de Charles VIII et de Louis XII à Lyon sur le Rosne*, in-18 (1847), p. 28 et suiv. Le séjour de Charles à Lyon dont il s'agit ici dura du 7 novembre 1495 au 9 février 1496.

3. On remarquera la franchise avec laquelle Commynes parle de sa déconvenue. Mais c'est une tout autre question de savoir s'il avait eu tort de pousser au traité de Verceil et s'il faut, comme le voudraient certains critiques (A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 152), faire supporter au négociateur principal de ce traité la responsabilité de l'effondrement de la domination française à Naples. Nous examinerons de plus près la question dans l'ouvrage en préparation annoncé ci-dessus, p. 88, n. 3. Au surplus, Commynes, bien que déçu, n'abandonna pas ses relations avec Milan (Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, t. II, p. 24 et suiv.).

soient, que avez entendu devant : dont il ne fit nulle extime, et moins[a] le cardinal de Sainct-Malo, qui estoit celuy qui conduisoit tout. Toutesfoiz en parlay une autres foiz, et me sembloit qu'il eust myeulx vallu accepter cest offre que de perdre le tout : et aussi je ne veoys point gens pour conduyre telle entreprise[1], et ne appelloient nul qui leur peült aider, ou le moins souvent qu'ilz pouvoient. Le roy l'eust bien voulu, mais il estoit craintif de desplaire à ceulx à qui donnoit le credit, et par especial à ceulx qui manyoient[b] ses finances, comme ledit cardinal, ses frères et parens.

Et est bel[c] exemple pour les princes, car il fault qu'ilz preignent la payne eulx-mesmes de conduyre leurs affaires[2] et qu'ilz y en commettent six pour le moins et quelquefoiz[d] en appeller d'autres, selon les matières, et les tenir presque esgaulx[3] ; car, s'il y en a ung si grand que les autres le craignent (comme fit le roy Charles huytiesme et a faict jusques icy, qui tousjours en a eu ung), cestuy-là est roy et seigneur quant à l'effect[4] ; et se trouve le maistre mal servy, comme il a faict de ses[e] gouverneurs, qui ont très bien faict leurs besongnes et mal les siennes ; et si en a esté mains[f] estimé.

a. et moins encore *éd. Dupont.* — *b*. menoient *éd. Dupont.* — *c*. belle *éd. Dupont.* — *d*. et qu'ils prengnent la peine de conduire eulx-mesmes leurs affaires, pour le moins quelquesfois *éd. Sauvage ;* et qu'ils prengnent la peine de conduire eulx-mesmes leurs affaires pour le moins et quelquefois *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *e*. ces *éd. Dupont.* — *f*. moins *éd. Dupont : même sens.*

1. Commynes veut dire que personne, dans l'entourage de Charles VIII, n'était de taille à dominer la situation.

2. Sur ce reproche, déjà formulé, cf. ci-dessus, p. 134.

3. Commynes a déjà exprimé des idées analogues dans la première partie de ses *Mémoires;* cf. notre t. I, p. 103.

4. C'est-à-dire : en fait, effectivement.

[CHAPITRE XX]

PERTE DU ROYAUME DE NAPLES ET DEUILS DE COURS]

[1.] *Comment le roy, estant retourné en France, mit en oubly ceux qui estoient demouréz à Naples.* — Mon retour à Lyon fut l'an M CCCC IIII^{xx} XV, le XII^{e} jour de decembre[a], et avoye esté dehors audit voyage vingt deux mois[1]. Et tenoient encores les chasteaulx de Napples, comme j'ay dict poy plus avant ; et estoient encores audit royaulme de Napples mons^{r} de Monpencier, lieutenant du roy, et à Salerne avecques le prince du lieu, et mons^{r} d'Aubigny en Calabre[2], où presque tousjours avoit esté malade, mais bien grandement[b] y avoit servy. Et messire Gatien de Guerres estoit en l'Abrusse et Donjulien au Mont-Sainct-Angele et George de Sully à Tarante[3] ; mais le tout tant pouvre que nul ne le sauroit penser et tant habandonné[c], sans avoir à grant peyne unes nou-

a. de decembre, auquel lieu estoit jà arrivé le roy à toute son armée, et avoit esté dehors audict voyaige vingt et deux mois *éd. princeps ;...* et avoit esté dehors audict voyaige bien ung an et environ deux mois *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont. Cf. notre note 1 ci-dessous.* — *b.* bien et grandement *éd. Dupont.* — *c.* tant povre et tant habandonné que nul ne le pourroit penser *éd. Dupont.*

1. Il s'agit ici de la durée du séjour de Commynes hors de chez lui, non de la durée du séjour du roi en Italie. L'erreur qui résulte à ce sujet de la fausse leçon de l'édition princeps (ci-dessus, note *a*) a trompé les anciens éditeurs et à induit notamment M^{lle} Dupont, au t. II de son édition, p. 537, n. 1, a supposer des confusions dans les chiffres. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 339, n. 1, se demande comment l'auteur a établi son compte pour arriver à vingt-deux mois d'absence. Mais il suffit d'admettre qu'il ait rejoint Charles VIII à Amboise ou à Lyon (ci-dessus, p. 31, n. 3) et non à Vienne, comme le dit B. de Mandrot dans son Introduction, p. XLIX, par simple supposition.

2. Cf. ci-dessus, p. 216.

3. Cf. ci-dessus, p. 137-138.

velles, et celles qu'ilz avoient n'estoient que mensonges et promesses sans effect ; car, comme dit est, le roy de soy ne faisoit riens. Et qui les eust seullement[a] fourniz des sommes d'argent à heure[1], dont on a despendu six foiz le double, jamais n'eussent perdu le royaulme : et vueil dire de quarante mil ducatz seullement, qui leur furent[b] envoyéz, quant tout fut perdu, pour part de leur soulde d'ung an et plus[c] ; que s'ilz fussent arrivéz ung mois plus tost, les maulx et hontes qui leur advindrent, comme entendrez[d], ne leur fussent point advenues ne les divisions, et le[e] tout par faulte que le maistre n'expedioit riens de luy ny n'escoutoit les gens qui en venoient ; et ses serviteurs[f] qui s'en mesloient estoient poy experimentéz et parrasseux[g] ; et croy que quelque ung avoit intelligence avecques le pape[2] ; et sembloit que Dieu laissast de tous poinctz à faire la grace au roy qu'il[h] luy avoit faict à l'aller[3].

[2.] *Et comment monseigneur le daulphin mourut, dont le roy et la royne menèrent grant deuil.* — Après qu'il eut sejourné à Lyon deux moys ou environ, luy vindrent nouvelles comme monseigneur[i] le Daulphin, son seul filz, estoit en peril de mort. Trois[j] jours après luy vindrent nouvelles qu'il estoit trespassé[4]. Ledit seigneur en eut deul, comme la raison le

a. seullement *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *b*. fut *P.* — *c*. d'ung an : et y a plus *éd. Dupont.* — *d*. entendez *éd. Dupont.* — *e*. le *omis dans l'éd. Dupont.* — *f*. et [que] ses *éd. Dupont : la correction est superflue.* — *g*. peu experimentéz et paresseux *éd. Dupont : même sens.* — *h*. qui *P.* — *i*. monsieur *éd. Dupont.* — *j*. et trois *éd. Dupont.*

1. Entendez : si seulement on les avait fournis d'argent à temps.
2. On ne saurait dire si, dans sa pensée, Commynes vise ici Briçonnet.
3. Entendez : et il semblait que Dieu cessât entièrement de donner au roi l'appui de sa grâce qu'il lui avait accordé durant le voyage d'aller.
4. Le dauphin Charles-Orland mourut à Amboise le 6 décembre 1495. Cf. ci-dessus, p. 146, n. 3.

veult, et poy luy dura[a] ; mais la mère[b], royne de France et[c] duchesse de Bretaigne, appellée Anne, en eut[d] le plus grand dueil qu'il est possible que femme puisse[e] faire ; et longuement luy dura[f]. Et croy que oultre l'amour naturelle[g] que les mères ont acoustumé d'avoir de la perte de leurs enffans, que encores luy jugeoit le cueur[h] [1] quelque grant dommaige advenir. Au roy son mary dura poy ce deul, comme dit est, et la vouloit[i] reconforter de faire dancer devant elle : et y vindrent aulcuns jeunes seigneurs et gentilzhommes, que le roy y fit venir, en pourpoint, pour dancer ; et, entre les aultres, y estoit le duc d'Orleans, qui povoit bien avoir trente quatre ans[2], dont ladite dame fut merveilleusement dolente ; car[j] il luy sembloit bien qu'il avoit joye de ladite mort, à cause qu'il estoit le plus prouchain de la couronne après le roy ; et furent long temps après sans parler ensemble, pour ceste cause.

Ledit daulphin avoit envyron trois ans, bel enffans et audacieulx en parolle, et ne craignoit point les choses que les aultres enffans ont acoustumé de craindre ; et vous dis que, pour ces raisons, le père en passa aiséement son deul, aiant desjà doubte que toust cest enffant ne fust grant, et que, continuant ces[k] conditions, il ne luy diminuast l'auctorité et puissance ; car si petit homme de corps[3] ne fut jamais que

a. mais peu luy dura ce dueil *éd. Dupont.* — *b*. mère *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *c*. et *omis dans l'éd. Dupont.* — *d*. mena *éd. Dupont.* — *e*. peust *éd. Dupont.* — *f*. dura ce dueil *éd. Dupont.* — *g*. le dueil naturel *éd. Dupont et éd. B. de Mandrot ; nous conservons le texte de P.* — *h*. le cueur luy jugeoit *éd. Dupont.* — *i*. voulut *éd. Dupont.* — *j*. dont ladite dame fut merveilleusement dolente, car *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *k*. ses *éd. Dupont.*

1. Commynes veut dire que la reine avait un pressentiment.

2. Louis d'Orléans était né le 27 juin 1462. Il hérita de Charles VIII, comme on le verra un peu plus bas.

3. Pour le portrait physique de Charles VIII, cf. ci-dessus, p. 175, et Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. I, p. 95-97.

ledit roy et poy entendu, mais[a] si bon qu'il n'est possible de veoir meilleure creature.

Or entendez quelles sont les misères des grans roys et princes qui ont paour de leurs propres enffans! Le roy Loys[b] en avoit eu paour, qui fut si saige et si vertueulx (c'estoit ce[c] roy Charles qui règne[d 1]) ; mais bien saigement y pourveoit, et en l'eage[e] de quatorze ans le laissa roy. Ledit roy Loys avoit faict paour à son père le roy Charles septiesme, et se[f] trouva en armes et assemblée[g] contre luy avecques aulcuns seigneurs et[h] chevaliers de ce royaulme, en matière de broulles[i] de court et de gouvernemens, et le m'a maintes fois compté ; et fut qu'il estoit envyron[j] l'eage de treize ans, et[k] cela ne dura point[2]. Mais, depuis qu'il fut homme, eut grant division avecques ledit roy Charles septiesme, son père, et se tira ou[l] Daulphiné, et de là en Flandres, laissant ledit païs du Daulphiné audit roy son père, car guerre n'eurent-ilz point ensemble[m] ; et est parlé de ce propos au commencement de ces Memoyres[n 3].

a. car ledict roy ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu, mais estoit *éd. Dupont.* — *b.* Loys unziesme son père *éd. Dupont.* — *c.* C'estoit [de] ce *éd. B. de Mandrot : l'addition est inutile. Cf. notre note 1 ci-dessous.* — *d. Les mots entre parenthèses sont omis partout ailleurs que dans P et l'éd. B. de Mandrot.* — *e.* y pourveüt, car en l'aage *éd. Dupont.* — *f.* car il se *éd. Dupont.* — *g.* et en assemblée *éd. Dupont.* — *h.* et *omis par P.* — *i.* brouillis *éd. Dupont : même sens.* — *j.* compté ledict roys Loys unziesme, qui avoit environ *éd. Dupont.* — *k.* mais *éd. Dupont.* — *l.* an *éd. Dupont : même sens.* — *m.* car guerres n'eurent-ilz point ensemble *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *n.* memoires touchant le règne du roy Loys unziesme *éd. Dupont.*

1. Entendez : le roi Louis en avait eu peur (de son enfant, et cet enfant) c'était ce roi Charles qui règne. Ce passage a donc été écrit du vivant de Charles VIII. Commynes revient sur des idées déjà exprimées; cf. notre t. II, p. 310.

2. Sur la Praguerie, dont il est ici question, cf. notre t. II, p. 310.

3. Cf. notre t. I, p. 69.

Nulle creature n'est exempte de passion[1], et tous mengeuent[a] leur pain en peyne et sueur[b], comme Nostre Seigneur leur promist dès ce qu'il fit l'homme, et loyaulment l'a tins à toutes gens ; mais les peynes et labeurs sont differantes, et celles du corps sont les moindres, et celles de l'entendement les plus grandes. Celles des saiges sont d'une façon et celles des folz d'une aultre, mais trop plus douleur et passion porte le fol que le saige, combien que à plusieurs semble le contraire, et si a moins de reconfort. Les pouvres gens qui travaillent et labourent pour nourir eulx et leurs enffans et paient la taille et autres succides[c 2] à leurs seigneurs devroient vivre en grant desconfort si les grans princes et seigneurs n'avoient que tout plaisir[d] en ce monde et eulx tout[e] travail et misère ; mais la chose va bien aultrement, car si je me vouloye mettre à escripre les passions que j'ay veü porter aux grans, tant hommes comme femmes, puys[f] trente ans seullement, j'en feroys ung livre[g]. Je n'entends point à[h] ceulx qui sont des conditions de ceulx qui sont nommez au livre de Bocasse[3], mais entends à[i] ceux et celles que on veoit en toute richesse, santé[j] et prosperité ; et ceulx qui ne les praticquoient point de si près comme moy, les reputoient estre bien eureulx[k]. Et si ay veü maintes foiz leurs

a. mangeussent *éd. Sauvage ;* mangent *éd. Lenglet ;* mangeassent *éd. Dupont.* — *b.* peine et douleur *éd. Dupont.* — *c.* succidez *P ;* et les subsides *éd. Dupont.* — *d.* tous plaisirs *éd. Dupont.* — *e.* tout *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* depuis *éd. Dupont : même sens.* — *g.* ung gros livre *éd. Dupont.* — *h.* de *éd. Dupont.* — *i.* de *éd. Dupont.* — *j.* en toute richesse, santé *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* en toute riche santé *éd. Dupont.* — *k.* heureux *éd. Dupont.*

1. Le mot « passion » est pris ici au sens étymologique de « souffrance ».

2. Entendez : la taille et autres subsides (impôts).

3. Allusion à Boccace, *De casibus virorum et feminarum*, dont la traduction française de Laurens de Premierfaict avait eu déjà plusieurs éditions au moment où écrivait Commynes.

depplaisirs et douleurs estre fondéz en sy poy de raison que à grant peyne l'eussent voullu croire les gens qui ne les hantoient point[1] ; et la pluspart fondéz[a] en souspessons et rapports, qui est une maladie cachée qui règne ès[b] maisons des grans princes[2], dont maint mal advient tant à leurs personnes que à leurs serviteurs et subjectz ; et s'en abbrevient[c 3] tant la vie que à grant peyne se voit nul roy en France, despuis Charlemaigne, avoir passé soixante ans.

Pour ceste suspection, quant le roy Loys vint approucher[d] de ce terme, estant malade d'autre maladie[e], se jugeoit desjà mort. Son père Charles septiesme, qui tant avoit faict de belles choses en France, estant malade, se mist en fantasie[4] qu'on le vouloit empoisonner : ne[f] voulut jamais manger. Aultres suspictions eut le roy Charles sixiesme, qui devint fol, et tout par rappors[5] ; qui[6] doit estre repputé à grand faulte aux princes qu'ilz ne les avèrent[g 7], quant ce sont choses qui leur touchent, encores que ne fussent de trop grant importance, car par ce moyen ilz n'en auroient point si souvent ; et fauldroit le dire[h] aux personnes l'ung devant

a. estoient fondez *éd. Dupont.* — *b.* aux *éd. Dupont.* — *c.* abregent *éd. Sauvage ;* abrege *éd. Lenglet et éd. Dupont : même sens.* — *d.* vint et approcha *éd. Dupont.* — *e.* estant malade de ceste maladie *éd. Sauvage et éd. Dupont ;* estant malade *éd. Lenglet, avec omission de ce qui suit jusqu'à* se. — *f.* par quoy il ne *éd. Dupont ;* [ne] ne *éd. B. de Mandrot.* — *g.* adverent ou facent adverer *éd. Dupont.* — *h.* fauldroit en demander *éd. Dupont.*

1. Commynes veut dire que les ennuis des grands sont parfois fondés sur si peu de raison que l'on a peine à le croire si l'on ne vit pas à côté d'eux.

2. Les maux causés par l'excès de défiance ont été déjà dénoncés par l'auteur ; cf. notre t. I, p. 93.

3. Entendez : abrègent.

4. C'est-à-dire : en imagination.

5. Entendez : et tout cela par suite de rapports (de dénonciation).

6. Ici encore « qui » a le sens de « ce qui ».

7. C'est-à-dire : de ne vérifier point (ce qui leur est rapporté).

l'autre, j'entends à l'encuseur[a] et à l'encusé[b], et par ce moyen ne se feroit nul rapport, s'il n'estoit veritable. Mais il y en a de si bestes qu'ilz[c] promettent et jurent n'en dire riens, et par ce moyen en portent[d] aulcunes foiz ces angoisses dont je parle et si haient le plus de foiz les meilleurs et les plus loyaulx serviteurs et leurs font des dommaiges à l'appetit[e] et rapport des plus meschans, et de[f] grans torts et de grans griefz à leurs subjectz.

[CHAPITRE XXI]

[Événements d'Italie]

[1.] *Comment les nouvelles de la perte du chasteau de Naples vindrent au roy.* — Le trespas de monseigneur le Daulphin, seul filz du roy Charles huytiesme, fut envyron le commencement de l'an M CCCC IIII[xx] et XVI[2], qui luy fut la plus grant perte qui[g] jamais luy fut advenue ne qui luy peült advenir, car jamais n'a plus eu enffant qui ait vescu. Ce mal ne vint point seul, car en ce propre temps[3] luy vindrent nouvelles que le chasteau de Napples estoit rendu par ceulx que mons[r] de Monpencier y avoit laisséz, par famyne[h], et aussi

a. de l'accusateur *éd. Dupont.* — *b.* de l'accusé *éd. Dupont.* — *c.* qui *P.* — *d.* ilz emportent *éd. Dupont.* — *e.* de plusieurs meschans *éd. Dupont.* — *f.* et par ce moyen font de *éd. Dupont.* — *g.* que *éd. Dupont.* — *h.* faveur *éd. princeps et éd. suivantes;* famine, *correction de Sauvage adoptée par éd. Dupont, leçon confirmée définitivement par P.*

1. Entendez : pour satisfaire (les dénonciateurs).

2. Indication tout approximative. Cf. ci-dessus, p. 256, n. 4. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, comme fait B. de Mandrot au t. II de son édition, p. 343, n. 1, car il arrive à Commynes d'anticiper le millésime. Cf., à propos du mariage de Charles VIII, ci-dessus, p. 24.

3. La capitulation du Château-Neuf de Naples est du 8 décembre 1495.

pour ravoir les ostaiges que ledit seigneur de Monpencier avoit bailléz, qui estoit[a] mons[r] d'Alègre, ung des enffans de la Marche d'Ardanne, et ung appellé de la Chappelle, de Lodunoys, et ung appellé Jehan Rocquebertin, Catelan[1]. Et revindrent par mer ceulx qui estoient audit chasteau.

[2.] *De la reddition des places des Florentins à diverses gens.* — Une aultre honte et dommaige luy advint que ung appellé Entragues[2], qui tenoit la citadelle de Pise, qui estoit le fort, et qui tenoit ceste cité en subjection, fut baillée par ledit Entragues aux[b] Pisans, qui estoit allé[c] contre le serement[3] du roy, qui deux foiz jura ausdits Florentins leur rendre ladite cité et autres places, comme Seresanne, Seresannelle, Pietresancto[d], Librefato et Mortron, que Florentins avoient prestées[e] audit seigneur, à son grant besoing et neccessité[4], à son arrivée en Ytalie, et donné six vingt mil ducatz, dont il ne restoit que trente mil à paier. En quelque autre endroit en a esté parlé[5]. Mais toutes ces places furent vendues : les Gennevoys achaptèrent Seresanne et Seresannelle, et leur[f] vendit ung bastard de Sainct-Pol[6]. Pietre Sancte vendit encores ledit Entragues aux Lucoys[7] et Librefate aux Veniciens ; le

a. estoi[en]t *éd. B. de Mandrot. Le singulier est partout et le style de Commynes le rend vraisemblable.* — *b. Il y a une anacoluthe ; pour l'éviter, les éditions anciennes, y compris l'éd. Dupont, ont :* subjection, bailla ladicte citadelle aux. — *c.* aller *éd. Dupont.* — *d.* Cersanne, Sarrasanne, Pietresaincte *éd. Dupont.* — *e.* presté *éd. Dupont.* — *f.* et les leur *éd. Dupont.*

1. Voir, sur ces personnages, ci-dessus, p. 216.
2. Robert de Balsac, sire d'Entragues. Cf. ci-dessus, p. 66. Une lettre intéressante du roi à ce personnage, au sujet de Pise, a été publiée, *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 258 ; mais le millésime 1494 doit certainement être corrigé en 1495.
3. Entendez : ce qui était aller contre le serment. Cf. ci-dessus, p. 68 et 147.
4. C'est-à-dire : alors qu'il en avait grand besoin et nécessité.
5. Ci-dessus, p. 68.
6. Ci-dessus, p. 148.
7. Habitants de Lucques.

tout à la grant honte du roy et de ses subjectz et dommaige et consummation de la perte du royaulme de Napples[1].

Le premier serement, comme dit est ailleurs, que le roy fit de la restitution desdites places fut[a] à Florence, sur le grant autel en l'eglise de Sainct-Jehan[2]. Le second fut en Ast[3], quant il fut retourné, et[b] prestèrent les Florentins content[4] trente mil ducatz[c] audit seigneur, qui en avoit bien grant besoing, par condition que si Pise se rendoit que le roy ne paieroit riens de ladite somme et seroient renduz les gaiges et bagues que on leur bailloit. Et si devoient prester audit seigneur encores soixante dix mil ducatz et faire[d] paier contant, au royaulme de Napples, à ceulx qui encores estoient là pour le roy et tenir audit royaulme trois cens hommes d'armes continuellement[5], à leurs despens, au service dudit seigneur jusques à la fin de l'emprise. Et pour ceste mauvaistié ditte, riens ne se fist de ces choses ; et faillut[e] rendre lesdits trente mil ducatz que les Florentins avoient prestéz : et tout ce dommaige, par faulte d'obeissance et pour rappors en l'oreille[6], car aulcuns des plus près de luy donnèrent cueur audit Entraguez[7] de ainsi le faire.

[3.] *Du traicté d'Estelle en la Pouille, au grant dommaige des François, et de la mort du roy Ferrand de Naples.* — En ce

a. fut faict *éd. Dupont.* — *b.* et *omis dans l'éd. Dupont.* — *c.* trente mil ducatz contant *éd. Dupont.* — *d.* et les faire *éd. Dupont.* — *e.* faillu[t] *éd. B. de Mandrot.*

1. Sur tous ces faits, voir Delaborde, *L'expédition de Charles VIII*, p. 677 et suiv.
2. C'est-à-dire à la cathédrale de Florence, Santa-Maria-del-Fiore, devant l'autel de saint Jean, patron de la cité. Cf. ci-dessus, p. 68.
3. Sur les engagements visés ici par Commynes, cf. Delaborde, *op. cit.*, p. 662 et suiv.
4. Entendez : comptant.
5. C'est-à-dire : en permanence.
6. Entendez : dénonciations glissées dans l'oreille, secrètes.
7. Robert de Balsac, sire d'Entragues.

propre temps, deux moys plus ou moins, au commencement de cest an M CCCC IIII^{xx} XVI, voyant mons^{r} de Monpencier et le seigneur Virgille Ursin, messire Camil Vitelli[1] et autres cappitaines françoys, que tout estoit ainsi perdu, se mysdrent[a] aux champs et prindrent quelzques petites places[2]. Et là leur vint au devant le roy Ferrande, filz du roy Alphonce, qui s'estoit voué de religion, comme avez veü devant[3]. Avecques ledit roy Ferrande estoit le marquis de Mente[b][4], frère de la femme dudit seigneur de Monpensier[5] et cappitaine general des Veniciens, qui trouvèrent logié ledit de Monpencier à une ville appellée l'Estelle[6], lieu très desavantageux pour[c] eulx[7] pour avoir vivres.

Et ledit Ferrande et marquis de Mante se logèrent[d] en ung hault et fortiffièrent leur logis comme ceulx qui craignoient

a. ilz se misrent *éd. Dupont.* — *b.* Mantoue *éd. Dupont.* — *c.* avantageux *éd. Sauvage et éd. Lenglet. Cf. notre note 7 ci-dessous.* — *d.* Et ledit Ferrande et marquis de Mante se logèrent *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot, en sorte que la phrase qui termine pour nous le précédent alinéa continue.*

1. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, Verginio Orsini, Camillo Vitelli.

2. Entre autres : Aquila (Abruzze ultérieure) et Monteleone-di-Calabria (province de Catanzaro).

3. Ci-dessus, p. 85.

4. Il s'agit de l'expédition du printemps de 1496, probablement méditée dès la fin de l'année précédente et contre laquelle Commynes avait manœuvré à Venise (ci-dessus, p. 247, n. 1). M^{lle} Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 441, publie une lettre de Gilbert de Grassay à Charles VIII (2 avril 1496) : « Sire, ilz font bruyt que le marquis de Mantoue vient au secours dudict roy Ferrand avec VII^{c} hommes d'armes et III^{m} stradiotz ; mais, ainsi que j'é entendu par d'aultres, le nombre qu'il ameyne n'est pas si grant. »

5. Le comte de Montpensier avait épousé Claire Gonzague.

6. Atella (Basilicate, circondario de Melfi).

7. Entendez : désavantageux pour les Français. La correction de Sauvage et de Lenglet, qui se placent au point de vue grammatical et interprètent « vers les ennemis », donne un contresens. Elle est, à juste titre, écartée par M^{lle} Dupont, au t. II de son édition, p. 547.

la bataille, car ledit roy Ferrande et ses gens avoient tousjours esté batuz et[a] en tous lieux, et ledit marquis venoit de[b] Fournoue, où nous avoit combatuz[c].

Et avoient Veniciens engaigé[d] six places en Pouille, de grant importance, comme Brandis, Ottrante, Galipoly, Tranne et autres. Monopoly tiennent aussi[e], qu'ilz avoient prins sur nous[1], qui valloit poy; et prestèrent quelque somme d'argent audit roy Ferrande, et comptoient[f] le service de leurs gens d'armes qu'ilz avoient audit royaulme et tant qu'ilz tiennent lesdites places, pour deux cens cinquante mil ducatz. Et puis veullent compter la despence de les garder; et croy que[g] leur intention n'est point de les rendre, car ilz ne l'ont point de coustume quant elles leurs sont bien seantes, comme sont ceulx[h] icy qui vont de leur cousté du gouffre[i 2]; et par ce moyen sont vrays seigneurs dudit gouffre, qui est une chose qu'ilz desirent bien. Et me semble que[j] dudit Ottrante, qui est le fin bout du gouffre, y a neuf cens mille jusques à Venise. Le pape y a Ancone et aultres places[k] entre deulx[3]; mais il fault que tout paie gabelle à Venise qui veult naviger par ledit gouffre; et est plus grant chose pour eulx d'avoir acquis ces places que beaucoup de gens n'entendent[l], et en tirent grands bledz et huylle[m], qui leur sont deux choses bien seantes.

a. et *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* marquis en venant à *éd. Dupont.* — *c.* où nous avions combatu *éd. Dupont.* — *d.* en gaige *éd. B. de Mandrot : même sens. Nous interprétons par* engaigé *la graphie de P.* — *e.* Brandis, Tranne, Galipoly, Tranne et aultres, Monopoly trouvent aussi *éd. princeps;* Brandis, Trane, Gallipoly, Crana, Otrante, Monopoly, Tarante aussi *éd. Dupont.* — *f.* contèrent *éd. Dupont.* — *g.* que *omis par P.* — *h.* celles *éd. Dupont.* — *i.* gouffre de Venise *éd. Dupont.* — *j.* que *omis par P.* — *k.* y a eu Come et aultres places *éd. princeps;* Encosne *au lieu de* eu Cosme *dans l'éd. Dupont, correction suggérée par Lenormant.* — *l.* n'entendoient *éd. Dupont.* — *m.* huiles *éd. Dupont.*

1. Voir, sur ces places, ci-dessus, p. 96.
2. Entendez : du golfe.
3. C'est-à-dire entre Venise et les villes tenues en gage par les Vénitiens dans l'État de Naples.

En ce lieu dont je parle[1] survint question entre les nostres tant pour les vivres qui se commencèrent à acoursir[2] que pour la faulte d'argent ; car il estoit deü aux gens d'armes d'un[a] an et demy et plus ; et avoient enduréz de grans pouvretéz. Aux Almans estoit aussi largement deü, mais non point tant ; car tout l'argent que mons[r] de Monpencier povoit finer audit royaulme estoit pour eulx. Toutesfoiz il leur estoit deü d'ung an et plus ; mais ilz avoient pillé plusieurs petites villètes[b], dont fort estoient enrichiz. Toutesfoiz, si les quarente mil ducatz, qui tant on leur avoit promis envoyer, eussent esté là[c] ou que on eust sceü qu'ilz eussent esté à Florence, le debat qui y advint n'y fust point advenu ; mais tout estoit sans espoir. Toutesfoiz, comme m'ont dit plusieurs des chiefz, si noz gens eussent esté d'accord pour combatre[3], il leur sembloit qu'ilz eussent gaigné la bataille, et quant ilz l'eussent perdue, ilz n'eussent point perdu la moictié des gens qu'ilz perdirent en faisant ung si villain accord qu'ilz firent. Mons[r] de Monpencier et le seigneur Virgile Ursin, qui estoient les deux chiefz, vouloient la bataille ; et ceulx-là sont mors en prison ; et ne leur fut poinct observé ledict appoinctement. Ces deux que je dy chargeoient[d] mons[r] de Percy[4], ung jeune chevalier d'Auvergne, d'avoir esté cause que l'on ne combatist ; toutesfoiz[e] il estoit ung très vaillant[f] chevalier, peu obeissant à son chief.

a. d' *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* villes *éd. Dupont.* — *c.* là *omis dans l'éd. Dupont.* — *d.* chargèrent *éd. Dupont.* — *e.* toutesfoiz *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* très mauvais *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Atella (Basilicate, circondario de Melfi).

2. Le mot « acoursir », c'est-à-dire « se raccourcir », signifie « diminuer ».

3. En réalité, les Suisses et les Allemands refusèrent de combattre sans avoir reçu leur solde et le comte de Montpensier fut obligé de s'arrêter à Atella.

4. François de Tourzel, seigneur de Précy.

Il y avoit deux sortes d'Almans en cest ost. Il y povoit avoir quinze cens Suysses, qui y avoient esté dès ce que le roy y alla : ceulx-là le servirent loyaulment jusques à la mort, et tant que plus on ne sauroit dire. Il y en avoit d'autres que nous appellons communement lansquenetz, qui vault autant à dire comme compaignons de païs[1], et ceulx-là hayent naturellement les Suysses, et les Suysses eulx. Ceulx[2] sont de tous pays comme dessus[a] le Rin, du païs[b] de Suave[3]. Il y en avoit[c] du païs de Vaulx[4], en Savoye[d], et du païs de Gueldre. Tout cecy montoit sept[e] ou huyt cens hommes, qu'on y avoit envoyé nouvellement avecques ung paiement de deux moys, qui estoit mengié quant ilz arrivèrent, et là ne[f] trouvèrent autre paiement. Ceulx-cy, se voyans en ce peril et neccessité, ne[g] nous portèrent point l'amour que font les Suysses, practiquèrent[5] et se tournèrent du cousté dudit don Ferrand[6]. Et, pour ceste cause et pour la division des chiefz, nos gens firent ung villain et infame appoinctement[7] avecques ledit don Ferrand, qui bien jura de le tenir, car ledit marquis de Manto[h] voulut bien asseürer la personne de son beau frère, mons[r] de Monpencier[8].

Par ledit accord, ilz se rendirent tous en la main de leurs

a. de dessus *éd. Dupont.* — *b*. et du païs *éd. Dupont.* — *c*. il y en avoit aussi *éd. Dupont.* — *d*. en Senonie *éd. Dupont, qui interprète :* Séquanie. — *e*. environ sept *éd. Dupont.* — *f*. mengié, et quant ilz arrivèrent là, ilz ne *éd. Dupont.* — *g*. ilz ne *éd. Dupont.* — *h*. Mantoue *éd. Dupont.*

1. *Landsknechte*, en effet, a ce sens littéral.
2. Entendez : ceux-ci.
3. Souabe.
4. Vaud.
5. Entendez : intriguèrent.
6. Ils passèrent, en effet, par groupes, à l'ennemi.
7. Le *Journal* de Guillaume de Villeneuve, dans l'édition Lenglet, t. IV, 2e partie, p. 112 et suiv., donne le détail de la capitulation ; le texte (21 juillet 1496) est dans Sanudo, *Diarii*, éd. Stefani, *Veneta deputazione di storia patria*, 1879, t. I, col. 253 et suiv.
8. Sur cette parenté, cf. ci-dessus, p. 264, n. 5.

ennemys et leur baillèrent toute l'artillerie du roy, et luy promydrent faire rendre toutes les places que le roy tenoit audit royaulme, tant en Calabre, où estoit mons[r] d'Aubigny, que Gayete et Tarante et en l'Abrusse[a], où estoit messire Gacien de Guerres ; et par ce moyen ledit roy Ferrand le devoit envoyer en Prouvence par mer, leurs bagues sauves, lesquelles ne valloient guères. Ledit roy Ferrand les fist tous mener à Napples ; et estoient cinq ou six mille personnes ou plus.

Si deshonneste appointemeent n'a esté faict de nostre temps ne n'advint en avant[b] ; et n'en ay leü de semblable, fors celluy qui fut faict par deux consulz[c] romains, comme dit Titus Livius [1], avecques les Samnitians[d], que on veult dire que à ceste heure sont[e] ceulx de Benevente, en ung lieu appellé lors les Forques Caudines, qui est certain pas[f] de montaignes : lequel appoinctement les Romains ne voullurent tenir, et renvoyèrent prisonniers les deux consulz[g] aux ennemys.

Et quant noz gens eussent combatu et perdu la bataille, ilz n'eussent point perdu tant de mors ; car les deux pars des nostres y moururent[h] par famyne ou peste, tant furent gardéz dedans leurs navyres en l'isle de Pruse [2], où ilz furent des-

a. que en l'Abousse où estoit messire Gracien des Guerres, avec Gayete et Tarante *éd. Dupont.* — *b.* n'advint devant *éd. Dupont.* — *c.* conseillers *éd. princeps, éd. Sauvage et éd. Dupont. Même leçon, mais corrigée en* consulz *dans P.* — *d.* Samnisians *P ;* Samnitiens *éd. Dupont et éd. B. de Mandrot. Nous restituons la leçon que représente P.* — *e.* dire estre *éd. Dupont.* — *f.* païs *P et éd. Dupont ;* lieu *éd. Sauvage et éd. Lenglet.* — *g. Mêmes leçons que l'indique notre note c.* — *h.* qui moururent *P.*

1. Tite-Live, première décade, liv. IX, ch. I-VII. Il s'agit des guerres samnites et de l'épisode célèbre des Fourches-Caudines (321 avant Jésus-Christ). Sur la connaissance qu'avait Commynes des historiens latins, par l'intermédiaire de traductions françaises, cf. ci-dessus, p. 114.

2. Procida, suggéré par Sauvage, plutôt que Pouzzole, que préférerait M[lle] Dupont, au t. II de son édition, p. 554, n. 2, et que B. de Mandrot, au t. II de la sienne, p. 350, n. 2, écarte parce que « Pouzzole n'est pas dans une île ». Cependant, c'est à Pouzzole que fut enterré Montpensier, mort à Baïes. Cf. la note suivante.

puis envoyéz par ledit roy Ferrande ; et mesmes y mourut monsr de Monpencier[1], aulcuns dient[a] de poison, aulcuns dient[b] de fièvres, ce que je croy myeulx. Et ne croy point que de tout ce nombre revint jamais quinze cens personnes, car des Suysses, qui estoient bien treize cens, n'en revint point plus de trois cens cinquante, et tous malades. Lesquelz doyvent estre louéz de loyaulté, car jamais ne vollurent prendre le parti dudit roy Ferrande et avant[c] endurer[d] la mort, comme plusieurs firent audit lieu de Pruce[2], tant de la challeur et maladie comme de fain, car on les tint en leurs[e] navires par long temps à si grant extremité de vivres qu'il[f] n'est de croire. Je veïz revenir ceulx qui en revindrent, et par especial lesdits Suysses, qui rapportèrent toutes leurs enseignes ; et monstroient bien à leurs visaiges qu'ilz avoient beaucop souffert, et tous estoient malades ; et, quant ilz partirent des[g] navyres pour ung poy prendre l'air, on leur haulsoit les pieds[h 3].

Le[i] seigneur Virgille s'en pouvoit aller en ses terres par ledict appoinctement, et son filz[4], et tous les Ytaliens qui servoient le roy ; toutesfois ils le retindrent et son dit filz legittime, car il n'en avoit que ung (bien avoit ung bastard

a. disans *éd. Dupont.* — *b.* disans *éd. Dupont.* — *c.* et [vollurent] avant *éd. B. de Mandrot : nous maintenons la leçon de P, qui sous-entend le verbe déjà exprimé ;* et eussent avant *éd. Dupont.* — *d.* enduré *éd. Dupont.* — *e.* ces *éd. Dupont.* — *f.* qui *P.* — *g.* de *P.* — *h. Leçon commune à toutes les éditions* (*sauf la graphie :* haussoit), *mais P, qui la portait d'abord, l'a corrigée en* on leur hachoit en pièces, *ce qui n'offre aucun sens plausible.* — *i.* Ledict *éd. Dupont.*

1. Il mourut à Baïes, le 9 novembre 1496. Il fut enterré à Pouzzole, dans l'église Saint-François. Le marquis de Mantoue annonça la nouvelle à Charles VIII (*Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 109).

2. Cf. ci-dessus, p. 268, n. 2.

3. Commynes veut dire que l'on soutenait ces malheureux, qui ne pouvaient marcher. Notre auteur a été témoin de ces scènes pendant son séjour en Provence. Cf. ci-dessous, p. 271, n. 2.

4. Entendez : ainsi que son fils. Il s'agit de Gian-Giordano Orsini.

homme de bien, appellé le seigneur Carlo [1]). Plusieurs Ytaliens de leur compaignée destroussèrent[a], en s'en allant. Si telle[b] malle adventure ne fust tombée[c] que sur ceulx qui avoient faict ledit appoinctement, on ne les debvroit point plaindre.

Toust après que ledit roy Ferrande eut receü cest honneur dont j'ay parlé dessus et que de nouveau [2] avoit esté marié avecques la fille de son grant père le roy Ferrande (qu'il avoit de la seur du roy de Castille de present regnant, et si estoit seur du roy Alphonce, son propre père), qui estoit de[d] treize ou quatorze ans [3], il print une fièvre continue, dont en poy de jours mourut [4]; et vint la possession du royaulme au roy Federic [5], qui de present le tient, oncle dudit Ferrand. Ce me semble horreur de parler d'ung tel mariage, dont en ont faict jà plusieurs en ceste maison, de fraiche memoire, comme depuis trente ans en ça [6].

Et fut ladite mort toust après ledit appoinctement, qui fut faict à Estelle, l'an M CCCC IIII^{xx} XVI [7]. Et s'excusoient ledit roy don Ferrand et aussi le roy don Federic, depuis qu'il fut roy, sur ce que mons^{r} de Monpencier ne faisoit point rendre lesdites places qu'il avoit promis en faisant ledit

a. le destroussèrent *sauf dans P, suivi par B. de Mandrot, leçon qui donne un contresens.* — *b.* ceste *éd. Dupont.* — *c.* tumbée *P.* — *d.* fille de *éd. Dupont.*

1. Carlo Orsini. Cf. ci-dessus, p. 69.
2. Entendez : nouvellement.
3. Commynes exagère ; Jeanne d'Aragon avait dix-sept ans. Elle était la tante de Ferrand II, étant fille de Ferrand I^{er} et de l'infante Jeanne, elle-même fille de Jean II d'Aragon.
4. Marié en mars 1496, Ferrand II mourut le 7 octobre, de fièvre et de dysenterie.
5. Sur Frédéric d'Aragon, héritier de Ferrand II, cf. ci-dessus, p. 34.
6. Allusion probable au mariage de Ferrand I^{er} et de Jeanne, rappelé ci-dessus, n. 3. Ferrand I^{er} était bâtard d'Alphonse le Magnanime, frère de son beau-père Jean II.
7. Sur la capitulation d'Atella, cf. ci-dessus, p. 267, n. 7.

traicté. Et Gaiète et aultres n'estoient point en sa main ; et combien qu'il fust lieutenant du roy, si n'estoient point tenuz ceulx qui tenoient les[a] places pour le roy de les rendre pour son commendement, combien que le roy n'y eust guères perdu, car elles coustèrent beaucop despuys à garder et avitailler, et si se perdirent[1]. Et ne pense point[b] mentir ; car j'estoye present[2] à veoir depescher trois ou quatre foiz ceulx qui allèrent pour avitaller et secourir les chasteaulx de Napples, ung coup, et après jusques à trois, pour avitaller Gaiète[3] ; mais ces quatre voiages coustèrent plus de trois cens mil frans, et si furent voiages perduz.

[CHAPITRE XXII]

[Suite des événements d'Italie]

[1.] *Comment quelques praticques menées en faveur du roy par aucuns seigneurs d'Italie, tant pour Naples que pour descharger le duc de Millan, furent rompues par faulte d'y envoyer et comment une aultre entreprise contre Gennes ne peüt aussi venir à bon effect.* — Depuis le retour du roy du dessusdit[c] voiage, comme dit est, le roy se[d] tint à Lyon grant temps[4], à faire tournais[5] et joustes[e], desirant ne[f] perdre point ces places

a. les [dictes] *éd. B. de Mandrot ; l'addition est inutile.* — *b.* point *omis dans l'éd. Dupont.* — *c.* dudict *éd. Dupont.* — *d.* il se *éd. Dupont.* — *e.* tournoys et jouxtes *éd. Dupont.* — *f.* desirant tousjours ne *éd. Dupont.*

1. Entendez : et néanmoins elles se perdirent.
2. Commynes veut dire qu'il a confiance dans le témoignage de ceux qui l'ont renseigné en débarquant. Il nous apprend, du même coup, qu'il a fait à ce moment un séjour sur la côte méditerranéenne, peut-être à Marseille, où régnait alors une grande activité.
3. A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, p. 156 et suiv.
4. Cf. ci-dessus, p. 253, n. 2. Cf. Godefroy, *Cérémonial françois* (Paris, 1649), t. I, p. 685.
5. C'est-à-dire : tournois.

dont ay[a] parlé ; et ne luy challoit qu'il[b] luy coustast, mais nulle payne ne vouloit prendre pour entendre à son affaire. Praticques luy venoit-il assez d'Itallie[1], et de grandes et seüres pour ung roy[c] de France, qui est fort de gens, et[d] largement bledz[2] en Languedoc et Prouvence et autres pays, pour y envoyer, et argent ; mais à ung[e] aultre prince que le roy de France, tousjours se mettra[f] à l'hospital[3] de vouloir entendre au service des Ytaliens et à leurs entreprinses et secours ; car tousjours y mettra ce qu'il aura et n'achevera point. Car eulx ne servent point sans argent ; et aussi ilz ne pourroient, si ce n'estoit ung duc de Millan ou une des Seigneuries. Mais ung pouvre cappitaine, encores qu'il ayt bonne affection de servir ung de la maison de France qui pretendroit droit au[g] royaulme, ou ung aultre qui pretendroit[h] droit à la duchié de Millan, quelque loyaulté qu'il eust en luy ou encores qu'il[4] feüst vostre partisan[i] (que[5] plus grande seüreté ne sauroit-on

a. j'ay *éd. Dupont.* — *b.* qui *P.* — *c.* pour le royaume *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* et [a] *éd. Dupont et éd. B. de Mandrot ; l'addition est inutile. Cf. notre note 2 ci-dessous.* — *e.* à *supprimé par éd. B. de Mandrot, mais il n'y a pas lieu à correction. Cf. notre note 3 ci-dessous.* — *f.* seroit tousjours se mettre *partout ailleurs que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *g.* qui pretendist estre au *éd. princeps ;* qui pretendroit raison au *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* qui pretendroit estre au *éd. Dupont.* — *h.* prandroit *P ;* pretendist *éd. princeps et éd. Dupont.* — *i.* l'ayant encores vostre partisan *éd. Dupont ;* et encores qu'il soit vostre partisan *éd. Lenglet, essais de correction du texte tronqué de Sauvage et du passage peu intelligible de l'éd. princeps, ainsi conçu :* Mais ung pouvre capitaine, encoires qu'il ayt bonne affection de servir ung de la maison de France qui pretendist estre au reaulme ou ung autre qui pretendist droict à la duché de Millan, quelque leaulté

1. Entendez : d'Italie lui venaient des propositions.
2. L'anacoluthe n'a rien pour nous surprendre sous la plume de Commynes. Le sens est : (et en France il y a) largement des blés.
3. Ici encore la construction de la phrase a quelque chose d'irrégulier. Entendez : mais, pour un roi de France, il se mettra toujours à l'hôpital (c'est-à-dire : dans le besoin).
4. C'est-à-dire : et même s'il.
5. Ici « que » équivaut à « car

demander en Ytallie que la parcialité[1]), si ne vous sauroit-il servir longuement[a] après le paiement failly, car ses gens le laisroient[b] et le cappitaine auroit perdu son vaillant[2]; car la pluspart n'ont riens que le credit que leur donnent leurs gens d'armes, lesquelz sont paiéz de leur cappitaine, et luy se faict paier de celuy qu'il sert[c].

Mais quelles[d] ont esté ces praticques que je diz? — Si grandes[e] furent que avant que Gayète fust perdue[3], et[f] encores depuis, deux ans après le retour du roy et que le duc de Millan ne tint[g] chose qu'il eust promise (qui ne faisoit point tout[h] par tromperie ne malveillance, mais partie de crainte que[i] si le roy estoit si grand qu'il ne le desfist après, et estimoit[j] le roy de poy[k] tenue et seüreté), fut entreprins[l] que le duc d'Orleans yroit en Ast avecques ung nombre de gens bon et grant; et le veïz prest à partir et tout son train partir[m]. Nous estions asseüréz du duc de Ferrare[4], avecques cinq cens

qu'il en tint, luy ont encores vostre pertesan que plus grant seürté ne sçauroit-on demander en Italye, si ne vous seroit-il servir guères longuement.

a. ne vous feroit-il service guères longuement *éd. Dupont.* — *b.* laissoient *P;* laiss[er]oient *éd. B. de Mandrot : même sens. Nous restituons ce que nous croyons être la leçon de l'original mal lu par le scribe de P.* — *c.* et l'ung se fait payer de celuy qui sert *éd. princeps.* — *d.* Mais pour savoir quelles *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *e.* ces practiques que j'ay dict si grandes *éd. Dupont.* — *f.* et *omis par éd. Dupont.* — *g.* tenoit *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* ce qu'il ne faisoit point du tout *éd. Sauvage et éd. Lenglet;* qui ne faisoit point tout cela *éd. Dupont.* — *i.* car il craignoit que *éd. Dupont.* — *j.* estimoit aussi *éd. Dupont.* — *k.* estre de peu de *éd. Dupont;* de poy [de] *éd. B. de Mandrot : addition inutile.* — *l.* il fut entreprins finablement *éd. Dupont.* — *m.* partit *éd. Dupont.*

1. Entendez : le fait d'appartenir à un parti.

2. C'est-à-dire : son avoir. Le « vaillant » est tout ce qui a de la valeur.

3. La chute de Gaète est du 19 novembre 1496. On trouve le texte de la capitulation dans les *Diarii* de Sanudo, *éd. citée*, t. I, col. 391 et suiv.

4. Une mission fut remplie à ce sujet, à Ferrare et Milan, par

hommes d'armes et deux mil hommes de pied, combien qu'il feüst beau père du duc de Millan ; mais pour soy[a] ouster du peril où[b] il se veoit estre[c] entre les Venissiens et ledit duc (jà pièça[1], comme s'est[d] veü dessus[2], les Venissiens luy avoient osté le Polesan et ne demandoient que sa destruction), il eust preferé sa seürté et ses[e] enffans avant l'amytié qu'il avoit à son gendre[f], et par adventure luy sembloit que ledit duc s'appoincteroit[3] avecques le roy quant il se verroit en ceste craincte, et par sa main. Le marquis de Mante[g], qui naguères estoit cappitaine general[h] des Veniciens[i], et encores estoit, mais en suspition d'eulx et luy mal content d'eulx, se joignoit[i] avecques son beau-père le duc de Ferrare, avecques trois cens hommes d'armes ; et si avoit pour femme, et si a encores, la seur de la duchesse de Millan et fille dudit duc de Ferrare[5]. Messire Jehan de Bientivoille, qui gouverne Boulongne[6] et en[j] est comme seigneur, il eust fourny cent cinquante hommes d'armes et deux de ses filz, qui avoient gens d'armes et de bonnes gens de pied ; et si est assis en lieu où il pouvoit bien servir contre le duc de Milan. Florentins, qui se veoient destruitz, si par quelque grant inconveniant ne se

a. se *éd. Dupont.* — *b.* ny *P, erreur manifeste.* — *c.* d'estre *éd. Dupont.* — *d.* c'est *P, suivi par B. de Mandrot.* — *e.* et de ses *éd. Dupont.* — *f.* à l'amytié de son gendre *éd. Dupont.* — *g.* en ceste craincte. Le semblable eut fait par sa main le marquis de Mantoue *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *h.* general *omis par éd. Dupont.* — *i.* sejournoit *éd. Dupont.* — *j.* en *omis dans l'éd. Dupont.*

Rigault d'Oreille (Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 657 ; Gabotto, *Lo stato sabaudo*, t. III, p. 11).

1. Entendez : déjà depuis longtemps.
2. Cf. ci-dessus, p. 18.
3. C'est-à-dire : ferait un accord.
4. François de Gonzague, marquis de Mantoue, se vit retirer par le Conseil des Dix sa charge de capitaine général de la République de Venise le 23 juin 1497.
5. Isabelle d'Este, femme du marquis, était sœur de Béatrice, duchesse de Milan.
6. Giovanni di Bentivoglio, seigneur de Bologne.

ressourdoient[a 1], pour estre[b] dessaisiz de Pise et aultres places dont il a esté parlé, fournissoyent huyt cens hommes d'armes et cinq mil hommes de pied, et cela à leur despence ; et avoient faict[c] provision de leurs paiemens pour six moys[2]. Les Ursins et Vitellis et prefaict[d], frère du cardinal de Sainct-Pierre-à-*Vincula*[3], dont plusieurs foiz a esté parlé, car ilz estoient à la soulde du roy, eussent bien amenéz mil hommes d'armes ; mais entendez que leur suyte[e] de leurs hommes d'armes n'est point telle que celle de noz hommes d'armes, qui ont archiers[f] ; mais la soulde est assez pareille, car ung homme d'armes bien paié couste cent ducatz l'an, et mil hommes d'armes cent mil ducatz l'an, et à nous fault[g] le double pour les archiers.

A[h] ces gens souldoiéz failloit bien paier ; mais aux Florentins rien. Au duc de Ferrare et au marquis de Manto[i] et de Bientevoille partie seullement[j] de leurs despens, car ilz pretendoient gaing des terres aux despens du duc de Millan ou Venitiens[k]. Or notez, si ledit duc de Milan[l] se[m] fust trouvé soubdainement assailly de ce que eust mené le duc d'Orleans et de tous ceulx que j'ai nomméz, comme il se fust sceü deffendre qu'il n'eust esté destruict[4] ou qu'il n'eust esté con-

a. ressouldoient *éd. Dupont : même sens.* — *b.* de paour d'estre *éd. Dupont.* — *c.* faict *omis partout ailleurs que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* Les Ursins et aussi le prefect de Rome *éd. Dupont.* — *e.* la suyte *éd. Dupont.* — *f.* que celle des nostres qui ont archiers *éd. Dupont.* — *g.* cent ducatz l'an et nous fault *éd. Dupont.* — *h.* A *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *i.* Mantoue *éd. Dupont.* — *j.* et Bentivoille ilz parloient seullement *éd. Dupont.* — *k.* ou Venitiens *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *l.* Or notez, si ledit duc de Milan *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *m.* et se *éd. Dupont.*

1. Entendez : ne se relevaient.

2. L'activité politique de Florence est attestée à ce moment par les documents recueillis par Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 656 et suiv.

3. Jean de la Rovère, préfet de Rome, frère du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère.

4. Entendez : sans être détruit. Évidemment, Commynes, dans ce passage, n'est pas insensible à la revanche qui, selon lui, pouvait

trainct[a] de se tourner du cousté du roy contre Venitiens. Et moins de quatre vingts mil escus eust tins tous ces Ytaliens aux champs un grant temps ; et, deffaict le duc de Milan, le royaulme de Napples se recouvroit de luy mesmes[b].

La faulte d'esprouver celle belle avanture vint de ce que ledit duc d'Orleans (combien que on entendoit qu'il deüst partir du soir au matin[1], parce qu'il avoit envoyé devant toutes choses qui servoient à sa personne et ne restoit que luy à partir et l'armée preste et paiée ; car en Ast avoit huyt cens hommes d'armes[c] françoys et bien six mil hommes de pied, dont y en avoit quatre mil[d] Suysses), ledit duc[e] mua de propos et requist au roy par deux foys qu'il luy pleüst mettre ceste matière en[f] conseil ; ce qui fut faict par deux foiz et m'y trouvay present à toutes les deux foiz. Et fut conclud, sans une voix au contraire (et si y avoit tousjours dix ou douze personnes pour le moins), qu'il y devoit aller[g], veü qu'on avoit asseüré tous les amys en Ytalie, qui dessus sont nommez, lesquelz jà avoient faict despence[h] et se tenoient prestz. Lors dist ledit duc d'Orleans (qui de quelqu'un estoit conseillé ou fuyoit son partement pour ce qu'il veoit le roy assez mal dispousé de sa santé, dont il devoit estre heritier[i]

a. Ceulx qui se fussent sceü deffendre qu'il n'eust esté disant ou qu'il n'eust esté contrainct de se tourner du costé du roy contre les Venitiens *éd. princeps ;* ceulx qui se fussent sceü mettre en ordre pour le deffendre, comme les Venitiens, n'eussent esté prestz *éd. Sauvage ;* [de] ceulx qui se fussent sceü deffendre nul n'eust esté, disoit-l'on, qui n'eust esté contrainct *éd. Dupont.* — *b.* de soy *éd. princeps, éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *c.* d'armes *omis dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* cens *éd. Dupont.* — *e.* duc d'Orléans *éd. Dupont.* — *f.* au *éd. Dupont.* — *g.* qui disoient qu'il y debvoit aller *éd. princeps.* — *h.* grosse despence *éd. Dupont.* — *i.* propre heritier *éd. Dupont.*

être prise sur Sforza, et, pour punir celui-ci, l'auteur en vient à se déclarer partisan de l'action en Italie, après y avoir été si opposé.

1. Ce texte de Commynes trouve sa confirmation dans la dépêche des ambassadeurs florentins datée de Lyon, 7 mai 1496 (Desjardins, *op. cit.*, t. I, p. 657).

s'il advenoit à mourir) qu'il ne partiroit point pour y aller pour sa querelle[a], mais que voulentiers yroit comme lieutenant du roy[b], et par son commendement. Ainsi fina ce conseil.

L'endemain et plusieurs jours après[1], pressèrent fort les ambassadeurs florentins et aultres[c] le roy pour faire partir ledit duc[d]; mais le roy respondit qu'il n'envoya[e] jamais à la guerre par force : par quoy, ce voyage fut ainsi rompu[2]. Et en desplaisoit au roy, qui en avoit faict grant despence et avoit grant esperance de se vanger du duc de Milan, veü les nouvelles qu'il avoit[f] d'heure en heure des[g] intelligences que avoit messire Jehan Jacques de Trevolse[3], qui estoit lieutenant[h] pour le roy[i] et pour le duc d'Orleans en Ast[j], natif de Milan[k] et fort aymé et apparenté en ladite duchié de Milan, où avoit largement gens qui avoient bonne intelligence avecques luy, tant de ses parens comme d'autres.

Faillie ceste emprise, en survint toust après[l] une aultre, voire deux ou trois à ung coup, de Gennes, qui sont gens enclins à toutes mutations. L'une se adressoit à messire Baptiste de Campefourgouse[4], qui estoit ung grant chief entre ces partialitéz de Gennes; mais il en estoit banny et n'y

a. propre querelle *éd. Dupont.* — *b*. comme le lieutenant du roy nostre sire *éd. Dupont.* — *c*. et plusieurs aultres *éd. Dupont.* — *d*. duc d'Orleans *éd. Dupont.* — *e*. ne l'envoyeroit *éd. Dupont.* — *f*. lesdictes nouvelles qu'il povoit avoir eues *éd. Dupont.* — *g*. desdictes *éd. Dupont.* — *h*. lieutenant général *éd. Dupont.* — *i*. le roy nostre sire *éd. Dupont.* — *j*. en Ast *omis partout sauf dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *k*. qui est natif de ceulx de Millan *éd. Dupont.* — *l*. après *omis par éd. Dupont.*

1. Ces tergiversations se placent en mai 1496.

2. La capitulation d'Atella donna le coup de grâce au projet. Cf. ci-dessus, p. 267.

3. Trivulce était, depuis mai 1496, à Asti comme lieutenant du roi, avec des forces qui auraient formé l'avant-garde de la seconde campagne d'Italie. Voir la notice consacrée à ce personnage par R. de Maulde, *Chroniques de Louis XII*, t. I, p. 10.

4. Baptista di Campofregoso.

povoit sa partialité riens ne ceulx d'Orie[a 1], qui sont gentilz hommes et ceulx de Forgouse non. Et sont lesditz d'Orie partissans desdits Forgouse et ne peuvent estre ducz à cause qu'ilz sont gentilzhommes ; car nul gentil homme ne le peult estre ; et ledit messire Baptiste l'avoit esté, n'y[b] avoit guères ; et avoit esté trompé par son oncle le cardinal de Gennes[2], et cestuy-là avoit mis la seigneurie de Gennes en la main du duc de Milan, n'y a pas encores fort long temps[3], et gouvernoient à Gennes les Adornes[4], qui aussi ne sont point gentilz hommes, mais souvent ont estéz ducz de Gennes, aidés des Spinolles[5], qui sont aussi gentilz hommes. Ainsi les nobles font bien ung duc à Gennes, mais ilz ne le peuvent estre. Ledit messire Baptiste esperoit mettre en armes sa parcialité, tant en la cité que aux champs, et que la seigneurie seroit au roy ; et que luy et les siens gouverneroient et chasseroient les autres dehors.

[2. *Affaire de Savone.*] — Plusieurs de Savonne[c] s'estoient addressés au cardinal de Sainct-Pierre-à-*Vincula*[6], asseürant de luy pouvoir bailler ladite ville de Savonne, esperant estre en liberté ; car elle est soubz Gennes[d], et paient[7] les gabelles.

a. [de] Dorie *éd. B. de Mandrot.* — *b.* il n'y *éd. Dupont.* — *c.* L'autre entreprise estoit que plusieurs personnes de Savonne *partout ailleurs que dans P et éd. B. de Mandrot.* — *d.* soubz la ville de Gennes *éd. Dupont.*

1. Doria.
2. Paolo di Campofregoso.
3. En 1487.
4. Adorno.
5. Spinola.
6. Julien de la Rovère, originaire de Savone et cardinal de Saint-Pierre-ès-liens.
7. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 359, interprète « payant » ; mais le sens est plutôt celui-ci : (les Génois) payent. La construction, pour irrégulière qu'elle soit grammaticalement, n'a rien d'inattendu sous la plume de Commynes, qui sous-entend volontiers un sujet pluriel appelé par un collectif.

Qui eust peü avoir ce lieu, Gennes eust esté fort à destroict[a], veü que le roy tient Prouvence[b] et que Savoye est à son commendement.

Et, pour toutes ces nouvelles, manda le roy à messire Jehan Jacques de Trevolse qu'il fist espaulles[c 1] audit messire Baptiste de Campeforgouse et prestast des gens pour le conduire jusques aux portes de Gennes veoir si sa parcialité se pourroit lever. D'autre cousté fut tant pressé du cardinal[d] Sainct-Pierre-à-*Vincula* que[e] le roy aussi escripvit audit messire Jehan Jacques[2] qu'il envoyast des gens avecques ledit cardinal pour le conduyre jusques à Savonne ; et le luy mandoit de bouche par le seigneur de Sernon[3], de Prouvence, amy dudit cardinal et très hardi parleur. Le roy mandoit audit messire Jehan Jacques qu'il se mist en lieu où il peült faire espaule[4] aux deux bandes et qu'il n'entreprinst rien sur le duc de Milan ne contre la paix qu'on avoit faicte, la saison devant[5], avecques ledit duc, comme c'est peü veoir ailleurs.

Or c'estoient commendemens bien differans. Ainsi se depeschent les affaires des grans princes, quant ilz ne sont point presens et qu'ilz sont soudains à commender lettres et expedier gens sans bien oÿr debatre devant eulx[f] les expeditions de si grosses choses. Or entendez que ce que demandoit ledit messire Baptiste de Campeforgouse et ce que cercheoit ledit cardinal estoit chose impossible de fournir aux deux à

a. a l'estroict *éd. Dupont.* — *b.* le pays de Prouvence *éd. Dupont.* — *c.* espaullez *P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* fut empressé du cardinal *éd. Sauvage ;* fut empeschié du cardinal *éd. Dupont.* — *e.* qui feït tant que *éd. Dupont.* — *f.* eulx *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Entendez : qu'il épaulât, c'est-à-dire soutînt.
2. Trivulce, alors à Asti (cf. ci-dessus, p. 277, n. 3).
3. Louis de Villeneuve.
4. Sur cette expression, cf. ci-dessus, n. 1.
5. C'est-à-dire : la saison précédente.

ung coup[1]. Car à aller jusques aux murs de Gennes, sans grant nombre de gens, ne se pouvoit faire, car il y a grant peuple dedans et hardiz et bien armés[2]. Et baillans gens au cardinal, l'armée estoit departie en trois[3], car il failloit qu'il en demourast audit messire Jehan Jacques ; et si avoit[a] à Gennes et à Savonne largement gens que le duc de Millan y avoit envoyé[b] et les Veniciens, qui tous deux avoient bien grand paour que Jennes ne tournast ; et si avoit don Federic et le pape[4].

Or messire Jehan Jacques avoit une tierce emprise en son cueur, qui eust voullu tout droit tirer contre le duc de Milan et laisser les aultres deux[c] emprises ; et qui l'eust laissé faire[5], il eust faict grant chose. Et commença : car soubz couleur d'escripre au roy qu'il[d] ne pourroit garder de dommaige ceulx qui iroient à Gennes ou à Savonne, il se alla mettre sur le grant chemin par où l'on pouvoit venir d'Alixandrie vers Gennes, car d'ailleurs que par ce chemin ne pouvoit le duc de Millan envoyer gens pour courir sus aux nostres ; et print ledit messire Jehan Jacques trois ou quatre petites villes[6], qui luy ouvrirent ; et il disoit ne faire point de guerre audit duc pour cela, veü qu'il estoit neccessaire qu'il se y mist. Et aussi le roy n'entendoit point faire guerre audit duc pour

a. si y avoit *éd. Dupont.* — *b.* envoyéz *éd. Dupont.* — *c.* deux *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* qui *P.*

1. C'est-à-dire : à la fois.
2. Entendez : (ils sont) hardis et bien armés. Cette construction est analogue à celle que commente notre note 7 de la p. 278, ci-dessus.
3. C'est-à-dire : partagée en trois corps.
4. Le sens est : et tout autant (de crainte) avaient le roi Frédéric et le pape.
5. Entendez : si on l'avait laissé faire. Sur le ressentiment qui anime Commynes à l'encontre de Sforza, cf. ci-dessus, p. 275, n. 4. Voir, sur les événements du moment, Gabatto, *Lo stato sabaudo*, t. III, p. 40 et suiv.
6. En particulier, Novi et Bosco.

avoir[a] Gennes ou Savonne, s'il eust peü[1], disant qu'ilz sont tenuz de luy et qu'il les avoit[b] forfaictz[2].

Pour satisfaire audit cardinal, ledit messire Jehan Jacques luy bailla partie de l'armée pour aller à Savonne. Il trouva la place garnie et son emprise rompue ; et s'en revint-on. Et[c] bailla d'autres audit messire Baptiste, pour aller à Gennes, qui asseüroit fort de ne faillir point. Comme il eust faict trois ou quatre lieues, ceulx qui alloient en sa compaignée entrèrent en aulcunes doubtes de luy, tant Almans que Françoys : toutesfoiz c'estoit à tort ; mais leur compaignée, qui n'estoit pas grande, se fust mise en danger d'y aller, si sa partialité ne se fust levée[3].

Et ainsi faillirent toutes ces emprises ; et s'estoit[d] jà fort faict[e] le duc de Milan, qui avoit esté en grant peril, qui eust laissé faire[4] ledit messire Jehan Jacques ; et luy estoient venuz beaucop gens Veniciens[f]. Nostre armée se retira, et donna-l'on congié aux gens de pied ; et furent laissées ces petites villes qu'on avoit prises et cessa la guerre à peu de proffict pour le roy, car fort grant argent s'y[g] estoit despendu.

a. mais avoir *éd. Dupont : sens équivalent.* — *b.* ilz les avoient *éd. Dupont.* — *c.* s'en revint. On en *éd. Dupont.* — *d.* c'estoit *P.* — *e.* et estoit jà fort *éd. Dupont.* — *f.* gens des Veniciens *éd. Dupont.* — *g.* si *P.*

1. Le sens est : le roi aussi n'entendait point faire la guerre au duc de Milan en mettant la main sur Gênes ou Savone s'il l'avait pu (car, ce faisant, il n'aurait fait que reprendre son bien).

2. Commynes veut dire que, suivant la thèse française qu'il expose, il y avait cas féodal de forfaiture, d'où découlait pour le roi, suzerain des villes en question, la faculté d'exercer un droit de reprise.

3. Entendez : au cas où la faction sur laquelle il comptait ne se fût pas soulevée.

4. Sur le sens de cette expression, cf. un peu plus haut, p. 280, n. 5.

[CHAPITRE XXIII]

[Négociations avec l'Espagne]

[1. *Hésitations dans les conseils de Charles VIII.*] — Despuis le commencement de l'an M CCCC IIII^xx XVI, que jà estoit le roy deçà les mons trois ou quatre moys avoit[a], jusques en l'an M CCCC IIII^xx XVIII, ne fit le roy aultre chose en Ytalie. Et me trouvay tout ce temps avecques luy, et estoie present à la pluspart des choses[1]. Et aloit le roy de Lyon à Moulins et de Moulins à Tours[2] et partout faisoit des tournais et des joustes[b] et ne pensoit à aultres choses[3]. Ceulx qui avoient plus de credit à l'entour de luy estoient tant diviséz que plus ne pouvoient[c]. Les ungs vouloient que l'emprise d'Itallie continuast ; c'estoient les cardinal et seneschal[4], et veoient leur prouffict et auctorité en la continuant ; et passoit tout par eulx. D'autre costé estoit l'admyral[5], qui avoit eu toute l'auctorité avecques ce jeune roy avant ce voyage : c'estuy-là vouloit que ces emprises demourassent de tous points[6] ; et y veoit son prouffict et se retourner[d] à sa

a. y avoit *éd. Dupont.* — *b*. des tournoys et des jouxtes *éd. Dupont.* — *c*. ne le pouvoient *éd. Dupont.* — *d*. se attourner *éd. Dupont.*

1. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 361, n. 1, fait justement observer que les *Diarii* de Sanudo, *éd. citée*, t. I, col. 19, confirment ce passage des *Mémoires*, car il y est dit, d'après une lettre reçue de Lyon et datée du 22 janvier 1496, que Commynes « era pur operato del re ». Sanudo, *Ibid.*, col. 118, rapporte aussi qu'au milieu d'avril 1496 le faux bruit de la mort de Commynes se répandit à Venise.

2. En juin et juillet 1496.

3. Cette affirmation ne vaut que pour l'époque postérieure à la chute d'Atella (ci-dessus, p. 267, n. 7), car auparavant les textes publiés par M^lle Dupont, aux *Preuves* de son édition, t. III, p. 444, témoignent de l'activité des préparatifs dans les ports de Provence. Cf. *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 72 (9 juillet 1496).

4. Briçonnet et Vesc. Cf. M^lle Dupont, *Ibid.*, t. III, p. 448, 454, 456.

5. L'amiral de France, Louis Malet, seigneur de Graville.

6. Entendez : fussent complètement abandonnées.

premiere auctorité et les aultres la perdre. Ainsi passèrent les choses ung an et demy, ou environ.

[2.] *De quelques dissentions d'entre le roy Charles et Ferrond de Castille et des ambassadeurs envoyéz de l'ung à l'aultre pour les appaiser.* — Et[a] alloient ambassadeurs devers le roy et royne de Castille[1], car fort desiroit le roy appaiser ce bout, qui estoit en guerre. Et estoient fors et par mer et par terre. Combien que par la terre feïssent poy d'exploict, par mer avoient fort aidé aux roys Ferrand et Federic, car Cecille est voisin du royaulme de Napples d'une lieue et demye, à l'endroit de Regis[b] en Calabre[2]; et aulcuns veullent dire que autresfoiz fut toute terre, mais que la mer a faict ceste ouverture que l'on appelle de present le Fare[c] de Messine[3]. Et en Cecille, dont les roy et royne de Castille estoient grans seigneurs, venoit grant[d] secours à Napples, tant de carvelles[4] qu'ilz y avoient envoyéz d'Espaigne que de gens. En[e] Cecille mesmes se trouva quelque nombre d'hommes d'armes qui estoient passéz en Calabre, avecques une quantité de genetaires[5], et faisoient la guerre à ceulx qui estoient là pour le roy[6]. Leurs navires estoient sans cesse avecques ceulx de la ligue : ainsi, quant tout estoit assemblé, le roy estoit beaucop trop foible par la mer.

Par ailleurs fit le roy de Castille peu de dommaige au roy.

a. Durant ce temps *partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *b.* Reges *éd. Dupont.* — *c.* Fart *P, suivi par B. de Mandrot.* — *d.* vinrent grans *éd. Dupont.* — *e.* Et en *éd. Dupont.*

1. Nous étudierons le détail de ces ambassades dans l'ouvrage annoncé ci-dessus, p. 33, n. 4.

2. Il s'agit, bien entendu, de la ville de Reggio de Calabre.

3. Le Phare (*Faro* en italien) ou détroit de Messine, qui sépare la Sicile de l'Italie méridionale.

4. Les caravelles, navires à quatre mâts et à voiles latines.

5. Cf. ci-dessus, p. 135, n. 1.

6. Commynes ne cite pas l'homme de guerre qui s'illustra dans la campagne de 1496, le grand capitaine Gonzalve de Cordoue, envoyé par les « rois catholiques ». Le héros de la guerre de Grenade joua, à partir de son arrivée en Italie (24 juin 1496), le rôle décisif dans la reprise du royaume de Naples sur les Français.

Grant nombre de gens de cheval entrèrent en Languedoc[1] et y firent du pillaige et couchèrent audit païs ; et en furent plusieurs qui furent sur ledit païs deux, trois, quatre jours : autre exploict ne firent-ils. Monsieur de Sainct-André[2], de Bourbonnois, estoit à ceste frontière pour mons[r] le duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc. Cestui-là entreprint de prendre Sausses[3], une petite ville qui estoit en Roussillon, car de là ilz faisoient la guerre au roy ; et deux ans devant leur avoir[a] rendu ledit païs de Roussillon[4], où est assis le païs de Parpignan, et ceste petite ville est dudit païs. L'emprise estoit grande, pour ce qu'il y avoit largement gens selon le lieu, et des gentilz hommes de la maison dudit roy de Castille[b], et leur armée aux champs logée à une lieue près, qui estoit plus grosse que la nostre. Toutesfoiz ledict seigneur de Sainct-André conduisit son emprise si saigement et si secrètement que en dix heures il print ladite place[5], comme je veïz par ses lettres[c 6]. Et fut[d] prinse d'assault, et y mourut[e] trente ou quarente gentilz hommes d'extime, Espaigneux[f] : entre

a. leur avoit le roy *éd. Dupont.* — *b.* du roy de Castille mesmes *éd. Dupont.* — *c.* par ses lettres *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d.* et icelle fut *éd. Dupont.* — *e.* Comme je veïz par assault et y mourut *éd. Sauvage et éd. Lenglet. M*[lle] *Dupont déclare ne pouvoir rétablir le véritable texte, que donne P.* — *f.* Espagnols *éd. Dupont : même sens.*

1. Sur les diversions qui eurent lieu en Languedoc et en sens inverse en Roussillon, cf. D. Devic et D. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 154 et suiv. ; t. XII, col. 297 et suiv., et Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 74, 79 et suiv., 88 et suiv.

2. Guichard d'Albon, seigneur de Saint-André, fidèle et lieutenant de Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon, alors gouverneur de Languedoc.

3. Salses, canton de Rivesaltes, arr. de Perpignan (Pyrénées Orientales). La frontière passait au « pas de Salses », au nord de la forteresse.

4. Par le traité de Barcelone (19 janvier 1493).

5. Zurita, *loc. cit.*, fol. 104 v° et suiv.

6. Les lettres auxquelles se réfère Commynes n'ont pas été retrouvées.

les autres, le fils de l'arcevesque de Sainct-Jacques[1], et trois ou quatre cens autres hommes, lesquelz ne s'attendoient point que si toust on les deüst prendre ; car ilz n'entendoient point quel exploict faisoit nostre artillerie, qui, à la verité, passe toutes les artilleries du monde[2].

Et véez là[a] tout l'exploit qui fut faict entre ses deux roys ; mais ce fut honte et descry audit roy de Castille, veü que son armée estoit si grosse[3]. Mais quant Nostre Seigneur veult commencer à pugnir les gens, il leur advient voluntiers de telles petites douleurs au commancement ; car il en advint bien de plus grandes audit[b] roy et royne tost après, et si fit-il à nous.

Grant tort avoient lesdictz roy et royne de ainsi s'estre parjuréz envers le roy, après ceste grant bonté qu'il leur avoit faicte de leur avoir rendu ledit pays de Roussillon, qui tant avoit cousté à reparer et garder à son père, lequel l'avoit en gaige pour trois cens mil escuz, qu'il leur quitta ; et tout cecy afin qu'ilz ne l'empeschassent point à sa conqueste qu'il esperoit faire dudit royaulme de Napples[4]. Et refirent les anciennes aliances de Castille, qui est[c] de roy à roy, de royaulme à royaulme, de homme à homme de leurs subjectz[5], où ilz promisdrent de ne l'empescher point à ladite conqueste et ne marier nulles de leurs filles en ladite maison de Naples, d'An-

a. Et voilà *éd. Dupont.* — *b*. auxdictz *éd. Dupont.* — *c*. qui sont *éd. Dupont.*

1. Don Diego de Azeredo (Zurita, *loc. cit.*, fol. 104 v°).

2. Commynes a déjà célébré plus haut la supériorité de l'artillerie française. Cf. ci-dessus, p. 39.

3. En réalité, ainsi que nous le montrerons dans l'ouvrage annoncé ci-dessus, p. 33, n. 1, les souverains espagnols n'entendaient faire sur les Pyrénées aucune opération militaire sérieuse ; ils ne voulaient que tenir le gouvernement français en haleine et n'opéraient que des diversions.

4. Commynes fait ressortir ici la naïveté de Charles VIII, lâchant, au traité de Barcelone, la proie pour l'ombre. Sur la question du Roussillon, à laquelle il est fait ici allusion par Commynes, cf. notre t. II, p. 327.

5. Cf. notre t. I, p. 135.

gleterre ne de Flandres. Et ceste estroicte offre de mariage vint de leur costé ; et en fit l'ouverture ung cordelier appellé frère Jehan de Mauléon[1], de par la royne de Castille. Et dès qu'ilz veïrent la guerre encommancée et le roy à Rome, ilz envoièrent leurs ambaxadeurs partout pour faire aliance contre le roy[2] et mesmes à Venise[3], où j'estoys ; et là se fit la ligue dont j'ay tant parlé, du pape, roy des Romains, eulx, la Seigneurie de Venise et le duc de[a] Milan. Et incontinent commencèrent la guerre au roy, disans que telle obligation n'estoit point de tenir que de ne pouvoir marier leurs filles à ces roys dont j'ay parlé[4] (dont ilz en avoient quatre[5] et ung filz[6]). Et d'eulx-mesmes estoit venue ceste ouverture, comme avez veü.

Or, pour retourner à mon propos, et que toutes ces guerres d'Ytalie estoient faillies, et que le roy ne tenoit plus que Gayète oudit royaulme[b] (car encores la tenoit-il quant les praticques de paix commencèrent entre lesdits roys et royne[c], mais toust après fut perdu, et aussi ne se faisoit plus nulle guerre du costé de Roxillon, mais gardoit chascun le

a. duc de *omis dans P, que suit B. de Mandrot ;* et le duc de Millan *éd. Dupont.* — *b.* royaulme de Naples *éd. Dupont.* — *c.* et royne *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Jean de Mauléon avait été un des diplomates chargés, du côté espagnol, de négocier le traité de Barcelone.

2. Ce fut, en effet, une magistrale campagne diplomatique. Nous en analyserons le détail dans le livre annoncé ci-dessus et nous montrerons que la Sainte-Ligue a été surtout l'œuvre de la politique espagnole.

3. Ci-dessus, p. 117-118.

4. Ce n'est pas le principal grief mis en avant par la cour d'Espagne ; les souverains espagnols se placèrent surtout sur le terrain du devoir qui leur incombait de soutenir le pape et d'assurer l'intégrité des États de l'Église. Cf. ci-dessus, p. 89, n. 3. Quant au serment relatif aux mariages, le pape Alexandre VI en avait relevé les souverains espagnols au moment de la ligue.

5. Isabelle, Jeanne, Marie, Catherine. Il sera question de ces infantes un peu plus bas, p. 292.

6. Jean, dont il sera question, à propos de sa mort, un peu plus bas, p. 294.

sien), ilz envoyèrent[1] ung gentilhomme et ung des religieux de[a] Montserrat[b][2] ; car toutes leurs œuvres ont faict manier par telz gens, ou par ypocrisie ou pour moins despendre ; car ce frère Jehan de Mauleon, cordelier, dont a esté parlé, mena le traictié de faire rendre Rouxillon. Ces ambaxadeurs dont j'ay parlé prièrent au roy, d'entrée[3], qu'il luy pleüst de n'avoir jamais souvenance du tort que lesdits roy et royne luy tenoient (on nomme tousjours la royne, pour[c] ce que Castille estoit[d] de son costé ; aussi elle avoit la principalle auctorité : ce a esté ung fort honnourable et uny mariage que le leur) ; après, requeroient[e] une trève, y comprenant toute leur ligue, et que le roy demourast en possession de Gayète et aultres

a. ilz envoyèrent vers le roy Charles un gentilhomme et des religieux de *éd. Sauvage, éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *b.* Montserrat *éd. Sauvage ;* Montferrat *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *c.* par *éd. Dupont.* — *d.* est *éd. Dupont.* — *e.* commençoient *éd. Dupont.*

1. Commynes semble vouloir faire entendre que l'initiative de la reprise des relations franco-espagnoles vint d'Espagne. Il en fut, en réalité, autrement. Avant la mission espagnole dont notre auteur va parler, il y eut une mission française qui franchit les Pyrénées et fut reçue à Almazan, le 30 mai 1496, par Ferdinand et Isabelle (Milan, Archives d'État, *Potenze Estere, Spagna,* 1496, dépêche de Litta au duc de Milan). Ceux-ci refusèrent la proposition de paix séparée qui leur était présentée ; mais cette offre amorça la négociation qui devait aboutir à l'accord. Commynes a passé sous silence ou ignoré cette première mission française, dont les titulaires, au surplus, ne nous sont pas connus.

2. Don Fernando, duc de Estrada, et l'abbé de Montserrat (en Catalogne), frère Gracian de Cisneros. Ces ambassadeurs étaient déjà passés à Lyon le 20 septembre 1496, comme le montre un document conservé aux Archives d'État de Modène, *Avvisi* : « Summario de una lettere da Lione a Turino alli 20 de septembre 1496 che per Lione sono passati li oratori hispani, videlicet l'abbat de Montserrate et uno cavalero, quali andavano alla Mayta del re suo de Franza. » Comme on le voit, il faut rejeter l'hypothèse de B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 366, note, disant que « cette ambassade quitta l'Espagne aussitôt après la prise de Salses par le seigneur de Saint-André », car cet exploit est du 8 octobre. L'affaire de Salses, tout épisodique, n'a influé en rien sur la diplomatie espagnole.

3. C'est-à-dire : dès l'abord, d'entrée de jeu.

places qu'il avoit oudit royaulme[a] et qu'il les pourroit avitailler à son plaisir durant la trève et que l'on print une journée, où se trouveroient ambaxadeurs de toute la ligue, pour traicter la paix qui porroit[b] [1]; et, après, vouloient continuer lesdits roys en[c] leur conqueste ou emprise sur les Mores et passer la mer qui est entre Grenade et Affricque, dont la terre du roy de Fez leur estoit la plus prochaine[2]. Toutesfoiz aulcuns ont voullu dire que leur vouloir n'estoit point tel[d] et qu'ilz se contentoient de ce qu'ilz avoient faict, qui est d'avoir conquis le royaulme de Grenade, qui, à la verité, a esté une belle et grande conqueste, et la plus belle qui ayt esté de notre temps et que jamais leurs predecesseurs ne sceürent faire ; et vouldroye, pour l'amour d'eulx, que jamais n'eussent entendu à aultre chose et tins[e] à nostre roy ce qu'ilz[f] luy avoient promis.

Le roy renvoya, quant et ces deux[3] ambaxadeurs, le seigneur de Clerieux[4], du Daulphiné ; et taschoit le roy de faire paix ou trève avecques eulx, sans y comprendre la ligue. Toutesfoiz, s'il eust accepté leur offre, il eust saulvé Gaiète, qui estoit suffisant pour recouvrer le royaulme de Naples aux amys[g] que le roy y avoit[5].

a. royaulme de Naples *éd. Dupont.* — *b.* pour traicter paix qui vouldroit *éd. Dupont.* — *c.* et *P.* — *d.* n'y estoit point *éd. Dupont.* — *e.* tenu *éd. Dupont.* — *f.* il *P.* — *g.* veu les amys *éd. Dupont : même sens.*

1. En somme, à la proposition de paix séparée (cf. la note 1 de la page précédente) la diplomatie espagnole répond par le contre-projet d'une conférence.

2. Après avoir conquis le royaume de Grenade et rejeté les Maures en Afrique (1492), les Espagnols auraient entrepris, en ce cas, la conquête du Maroc.

3. Entendez : avec ces deux.

4. Guillaume de Poitiers, baron de Clérieu en Dauphiné. La première mission de Clérieu eut lieu en octobre-novembre 1496 ; son départ se place avant la chute de Gaète, qui survint pendant son voyage.

5. C'est-à-dire : ce qui eût été suffisant pour permettre au roi de recouvrer le royaume de Naples, vu les amis qu'il y avait.

Quant ledit de Clerieulx revint, il apporta praticque nouvelle, et jà estoit perdu Gayète[1] avant qu'il fust en Castille. Ceste nouvelle ouverture[2] fut que le roy et eulx retournassent en leur première[a] amytié et ancienne[b] et eulx deux à butin[3] emprissent[c] toute la conqueste d'Ytallie et à communs despens et que les deux roys fussent ensemble ; mais, premier, vouloient la trève generale où la ligue[d] fust comprise et que une journée se tint en Pyémond, où chascun pourroit envoyer ambaxadeurs, car honnestement ilz se vouloient departir de ladite ligue. Toute ceste ouverture, à mon advis et ad ce qu'on a veü despuis[e], n'estoit que dissimulation et pour gaigner temps et pour laisser repouser ce roy Ferrand, qui encores vivoit, et ce don Federic, nouveau entré en ce royaulme[4] ; toutesfoiz ils eussent bien voulu ledit royaulme leur, car ilz y avoient meilleur droit que ceulx qui l'ont possédé et possèdent[f][5] ; mais la maison d'Anjou, dont le roy a le droit, disent[g] aller devant. Mais, de la nature dont il est et les gens qui l'habitent, il me semble qu'il est à celuy qui le peult posseder ; car ilz ne veullent que mutation.

a. premier *P.* — *b.* première et ancienne amytié *éd. Dupont.* — *c.* emprirent *P ;* entreprinssent *éd. Dupont ; la correction* emprissent *s'impose.* — *d.* toute la ligue *éd. Dupont.* — *e.* qu'on m'a depuis donné à entendre *éd. Dupont.* — *f.* et possèdent *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *g.* dict *éd. Dupont.*

1. La chute de Gaète est du 19 novembre 1496.

2. B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 367, n. 1 et 2, commet des confusions à propos des voyages de Clérieu en Espagne. Il ne distingue pas suffisamment les missions successives de cet ambassadeur. Il s'agit ici, dans le texte de Commynes, des ouvertures faites par Clérieu, de retour d'Espagne, non après son premier voyage, lorsqu'il avait accompagné Estrada et Cisneros, mais après un second voyage accompli avec Richard Lemoyne, secrétaire de Charles VIII, pour compagnon. Les deux Français avaient été reçus par Ferdinand le Catholique à Fres-del-Val (janvier 1497).

3. Entendez : comme butin à partager.

4. Ci-dessus, p. 270.

5. Ferdinand le Catholique pouvait prétendre à Naples comme héritier de son oncle Alphonse le Magnanime, dont Ferrand Ier n'était que bâtard.

Depuys, y retourna ledit seigneur de Clerieux et ung appellé Miquiel[a] de Grammont[1], sur aulcunes ouvertures[b]. Ledit de Clerieux portoit quelque peu d'affection à ceste maison d'Arragon et esperoit avoir le marquisat de Quotron[2], qui est en Calabre, que ledit roy d'Espaigne tient de ceste conqueste dernière que ses gens firent audit païs de Calabre, et ledit de Clerieux le pretend sien ; et est homme bon, qui[c] aisement croit, et par especial telz personnaiges[3]. A la deuxiesme foiz qu'il revint, amena ung ambaxadeur desdits royz[4] ; et rapporta ledit de Clerieulx qu'ilz se contenteroient d'avoir ce qui est le plus prouchain de Cecille, pour le[d] droit qu'ilz[e] pretendent[f] audit royaulme, qui est Calabre, et que le roy print le reste ; et que en personne viendroit ledit roy de Castille en ladite conqueste et paieroit autant de la despence de l'armée comme le roy. Et jà tenoit et tient quatre ou cinq places fortes en Calabre, dont Quotron est l'une, qui est cité bonne et forte. Je fuz present au rapport[5] ; et à plu-

a Michel *éd. Dupont.* — *b.* couvertures *P.* — *c.* et qui *éd. Dupont.* — *d.* ledict *éd. Dupont.* — *e.* qui *P.* — *f.* pretendoient *éd. Dupont.*

1. Dans ce troisième voyage, Clérieu passa avec ses compagnons, dont Michel de Gramont, à Narbonne le 1er mai ; il arriva à Medina-del-Campo le 29 du même mois et en repartit le 7 juin 1497. Nous donnerons les références relatives à ces ambassades dans l'ouvrage annoncé plus haut sur *La politique espagnole dans la première guerre d'Italie*. Cf. J. Calmette, *Contribution à la critique des « Mémoires » de Commynes*, dans le *Moyen âge*, 2e série, t. VIII (1904), p. 201-207.

2. Cotrone, province de Catanzaro.

3. Entendez : des personnages tels que de grands rois.

4. En réalité, il s'agit du troisième voyage de Clérieu. L'Espagnol qu'il amena fut sans doute le conseiller Martin Hernandez de Angulo, cité par Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 137, à moins qu'il ne s'agisse de Miguel-Juan Gralla ou d'Antonio Agustin, nommés par Vitrian, *Las memorias de Felipe de Comines*, t. II, p. 451.

5. Cette indication montre que Commynes fut, à ce moment, très au courant de la politique franco-espagnole. Il fut même question un moment d'envoyer Commynes en Espagne, avec, pour col-

sieurs sembla que ce n'estoit que abuz et qu'il failloit là envoyer quelqu'un bien entendu et qui joignit ceste practique de plus près. Par quoy fut joint avecques les premiers le seigneur du Bouchaige[1], homme bien saige et qui avoit eu grand credit avecques le roy Loys et encores a de present avecques le roy Charles, filz dudit feu roy Loys[2].

L'ambaxadeur que ledit de Clerieux avoit amené ne voulut jamais confermer ce que ledit de Clerieux disoit ; mais disoit qu'il creoit que ledit de Clerieux ne le dissist[a] pas si ses seigneurs ne luy eussent dit, qui confirmoit l'abuzion[3] ; ne nul ne pouvoit croire que le roy de Castille y vint en personne ne qu'il voulsist ou peült[b] autant dependre que le roy.

Venu que fut[c] ledit seigneur du Bouchaige, de Clerieux et Miquiel[d] de Grammont et aultres devers[e] lesdits roy et royne de Castille, les[f] firent loger en ung lieu[g] où nul ne communiquoit avecques eulx, et avoient gens qui s'en prenoient garde[4] ; et lesdits roy et royne parlèrent avecques eulx par

a. dissoit *P. Nous adoptons la correction de B. de Mandrot.* — *b.* peust *éd. B. de Mandrot, dont la correction n'a rien d'indispensable :* ou luy pleüst *éd. princeps ;* ou y peust *éd. Dupont.* — *c.* Venu[s] que fur[en]t *éd. B. de Mandrot. Le style de Commynes permet de laisser le singulier.* — *d.* Après que ledit seigneur du Bouchage, de Clerieux et Michel *éd. Dupont.* — *e.* furent venuz devers *éd. Dupont.* — *f.* ilz les *éd. Dupont.* — *g.* en lieu *P, que suit B. de Mandrot.*

lègue, l'évêque d'Albi (Milan, Archives d'État, *Potenze Estere, Spagna*, lettre de Litta au duc de Milan, Medina-del-Campo, 4 juin 1497).

1. Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, fut donc adjoint à Clérieu lors de son quatrième voyage en Espagne (octobre-novembre 1497). Jean Guérin, Gramont et Étienne Petit faisaient partie de la mission, qui fut reçue à Alcala-de-Henarès (Zurita, *loc. cit.*, fol. 132 v° et suiv. ; Sanudo, *Diarii*, éd. citée, t. I, col. 809).

2. On voit que ce passage est encore rédigé du vivant de Charles VIII.

3. C'est-à-dire : ce qui confirmait qu'il y avait tromperie.

4. Vitrian, *Las memorias de Felipe de Comines*, t. II, p. 451, fait observer que les souverains espagnols, en mettant les ambassadeurs français au secret, appliquaient une règle énoncée par Commynes. Cf. notre t. II, p. 219.

trois foiz. Mais quand ce vint que ledit du Bouchaige leur dist ce que avoit rapporté ledit de Clerieulx et Miquiel[a] de Grammont, ilz firent responce qu'ilz en avoient bien parlé par forme de divise[b], mais non point aultrement[1]; mais que voluntiers[c] se mesleroient de la paix et de la faire à l'honneur du roy et à son prouffict. Ledit de Clerieux fut bien mal content de ce responce[2], et non sans cause, et soubstint devant eulx, present ledit seigneur du Bouchaige, que ainsi luy avoient dit. Lors fut conclud par ledit seigneur du Bouchaige et ses compaignons une trêve à deux moys de desdit[3], sans y comprendre la ligue[4]; mais bien y comprenoient ceulx qui avoient espousé[z][d] leurs filles et les pères de leurs gendres : c'estoit le roy des Romains et d'Angleterre, car le prince de Galles et archeduc d'Osteriche les avoient espousées et encores ont; mais ledit prince de Galles est bien jeune[e], et en ont encores une à marier, car ilz avoient quatre filles[5]; et

a. ledict de Clerieux et ledict Michel *éd. Dupont.* — *b.* devis *éd. Dupont.* — *c.* très volontiers *éd. Dupont.* — *d.* espousé *éd. Dupont.* — *e.* et d'Angleterre, car le prince de Galles est bien jeune *avec omission de tout le reste partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.*

1. Entendez : que c'était un propos en l'air (qu'ils en avaient bien *devisé*), mais rien de plus.

2. Nous disons encore « un répons ».

3. Entendez : une trêve dénonçable sous préavis de deux mois.

4. Il s'agit de la trêve d'Alcala-de-Henarès, du 24 novembre 1497, conclue entre Ferdinand et Isabelle, d'une part, et les plénipotentiaires français, d'autre part, savoir Clérieu, du Bouchage, Gramont, Guérin et Petit. Sanudo, *Diarii*, éd. citée, col. 866 et suiv., en donne le texte. En substance, les conditions sont les suivantes : une trêve est définitivement conclue entre la France et l'Espagne ; toute dénonciation de la trêve par l'Espagne ou par la France devra être signifiée officiellement ; la trêve sera publiée de part et d'autre à toutes les frontières.

5. Isabelle, veuve de l'infant Alphonse de Portugal, remariée ensuite à Emmanuel le Fortuné ; Jeanne la Folle, femme de Philippe le Beau ; Marie et, enfin, Catherine, fiancée depuis le 27 mars 1489 à Arthur, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Henri VII. Marie, qui « était à marier » à l'époque où écrivait Commynes,

l'aisnée estoit veufve et avoit espousé le filz du roy de Portingal dernier trespassé, lequel se rompit le col devant elle, en passant une carriere sur ung jenet, trois moys après ce qu'il l'eut espousée[1].

Arrivé que fut ledit du Bouchaige et faict son rapport, congneüt le roy qu'il avoit bien faict d'y avoir envoyé ledit du Bouchaige, et que au moins il estoit asseüré de ce dont il estoit en doubte ; et luy sembla bien que ledit de Clerieux avoit creü trop de legier[2]. Oultre, luy dist ledit du Bouchaige que aultre chose n'avoit peü faire que ladite trefve, et qui estoit au choix du roy de l'accepter ou refuser. Le roy l'accepta[a] ; et aussi elle estoit bonne, veü que c'estoit separation de ceste ligue qui tant l'avoit destourbé en ses affaires et que nulle manière n'avoit sceü trouver de la departir, si y avoit-il par toutes voyes essayé. Encores luy dist ledit duc Bouchage que, après luy, venoient ambaxadeurs devers le roy et que lesdits roy et royne luy avoient dit, à son partement, qu'ilz auroient pouvoir de conclure une bien bonne paix[3]. Aussi dit[b] ledit du Bouchaige qu'ilz avoient laissé malade le prince de Castille, leur seul filz.

a. l'arresta *éd. Dupont.* — *b.* dict *éd. Dupont ;* dist *éd. B. de Mandrot. Nous conservons la graphie fort acceptable de P.*

épousa (mais seulement en 1500) Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, veuf de sa sœur aînée Isabelle.

1. Alphonse de Portugal, né le 18 mai 1475, était mort à seize ans, le 13 juillet 1491. Sur le mot *jenet* ou *genet*, cf. ci-dessus, p. 163, n. 3.

2. Entendez : trop légèrement, trop facilement.

3. L'ambassade espagnole envoyée après la signature de la trêve d'Alcala-de-Henarès se composait de frère Antonio de la Peña, du duc d'Estrada et du conseiller Martin-Hernandez de Angulo (Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 137 v°). La mort de Charles VIII interrompit les négociations, engagées sur la base d'une conquête à deux du royaume de Naples. Cette combinaison, dès longtemps préparée par la diplomatie espagnole, devait aboutir à ses fins sous Louis XII.

[CHAPITRE XXIV]

DISCOURS SUR LES FORTUNES ET MALHEURS QUI ADVINRENT A LA MAISON DE CASTILLE AU TEMPS DU SEIGNEUR D'ARGENTON

Dix ou douze jours apprès l'arrivée dudit du Bouchaige et ses compaignons, vint lettres audit du Bouchaige d'ung des heraulx du roy qu'il avoit laissé là pour conduyre ladite ambassade qui devoit venir. Et disoient ces lettres qu'il[a] ne s'esbaïst point si lesdits ambaxadeurs estoient retardéz par aulcuns jours, c'estoit[b] pour le trespas du prince de Castille[1], dont les roys[c 2] (car ainsi les appellent) faisoient si merveilleux deul que nul ne le sauroit croire ; et par especial la royne, de qui on esperoit aussi tost la mort que la vie. Et, à la verité, je n'oÿs jamais parler de plus grand dueil qu'il en a esté faict par tous leurs royaulmes, car toutes gens de mestier ont cessé par quarante jours (comme leurs ambaxadeurs me disrent despuys), tout homme vestu de noir, de ces[d] gros bureaulx[3] ;

a. ses lettres qui *P*. — *b*. car c'estoit *éd. Dupont*. — *c*. les roy et royne *éd. Dupont. Parenthèse invertie dans P, que suit B. de Mandrot :* (car ainsi les appellent) dont les roys, *ce qui fausse le sens*. — *d*. ses *P*.

1. Jean de Castille mourut le 4 octobre 1497. Ce n'est donc pas au retour du voyage pour la signature de la trève d'Alcala, postérieure à cet événement, que du Bouchage a pu parler de la maladie de l'infant. Commynes fait ici allusion à un premier voyage du seigneur du Bouchage, en mai. Ainsi tombent les difficultés soulevées et les critiques formulées à l'encontre de Commynes, à propos de ce passage, par B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 371, n. 2, et dans son Introduction, p. LXXXIX. On trouvera tout le détail de la discussion touchant ce problème chronologique dans J. Calmette, *Contribution à la critique des « Mémoires » de Commynes*, dans le *Moyen âge*, 2e série, t. VIII (1904), p. 201 et suiv.

2. Commynes fait nettement allusion à l'expression castillane : « los reyes ».

3. Étoffe en laine grossière. Nous n'avons conservé que le mot « bure ».

et les nobles et gens de bien chevauchoient les mulles[a] couvertz jusques aux genoulx dudit drap ; et ne leur paressoit[b] que les yeulx ; et banières noyres partout sur les portes des villes. Quand[c] Madame Marguerite, fille du roy des Romains et seur de mons[r] l'archiduc d'Autriche, femme dudit prince[1], sceüt ceste douloureuse nouvelle, elle[d], qui estoit grosse de six moys, accoucha d'une fille[2] toute morte.

Quelles piteuses nouvelles en ceste maison, qui tant avoit receü de gloire et d'honneur, qui plus possedoient de terre que ne fit jamais prince en la chrestienté, venant de succession ; et puys faicte ceste belle conqueste de Grenade et faict partir le roy d'Itallie et faillir à son emprise, qu'ilz estimoient à grant chose[3], tant honnouréz par tout le monde! Le pape leur avoit voullu attribuer le nom de très chrestien et l'hoster au roy[e], et plusieurs foiz leur avoit escript ainsi au dessus de leurs briefz qu'il[f] leur envoyoit[4] ; et, pour ce que aulcuns cardinaulx contredisoient à ce tiltre, leur en donna ung aultre en les appellant très catholicques, et ainsi leur escript encores, et est à croire que ce nom leur demeurera[g] à Rome[5].

a. chargeoient leurs muletz *éd. Dupont.* — *b.* paroissoit *éd. Dupont ; même sens.* — *c.* quand *omis par P ;* quant *éd. Dupont.* — *d.* pour elle *P.* — *e.* le pape mesme qui, soubz l'ombre de la conqueste de Grenade, leur avoir voulu attribuer le nom de très chrestien et l'oster au roy de France *éd. Sauvage.* — *f.* qui *P ;* que *éd. Dupont.* — *g.* demeura *P ;* demourera *éd. Sauvage ;* demourra *éd. Dupont ;* demeur[r]a *éd. B. de Mandrot.*

1. Marguerite d'Autriche, délaissée par Charles VIII (ci-dessus, p. 24). Jean de Castille l'avait épousée le 27 mars 1497.

2. Un fils, en réalité, comme l'a dit plus haut Commynes lui-même, p. 27. Cf. Sanudo, *Diarii*, éd. citée, col. 864.

3. Entendez : ce qu'ils estimaient être un résultat important.

4. Entendez : et maintes fois leur avait donné ce titre en tête des « brefs » qu'il leur envoyait.

5. Sanudo, *Diarii*, éd. citée, col. 424, note la résistance des cardinaux signalée par Commynes. Cf., sur le titre de « rois catholiques » décerné à Ferdinand et Isabelle par Alexandre VI (décembre 1496), Zurita, *Anales de la Corona de Aragon, Hernando el Catolico*, t. I, fol. 110. Comme le prévoyait Commynes, le titre demeura dans la maison d'Espagne.

Ilz avoient mys leur royaulme en grant obeissance et justice ; et sembloit que Dieu et le monde les vouslist plus honnourer que nulz[a] princes du monde, et si estoient en bonne prosperité de leurs perxonnes.

Encores ne furent-ilz point quittes[b], car leur fille aisnée[1], qui plus ilz aymoient que tout le reste du monde après le prince leur filz[c] qu'ilz avoient perdu, avoit puys poy de jours[2] esté espousée avecques le roy de Portingal appellé Esmanuel, prince jeune et de nouveau devenu roy[3]. Et luy estoit advenue[d] la couronne de Portingal par le trespas du roy dernier mort[4], lequel a seigneury cruellement[5] ; car il fit coupper la teste au père de sa femme et tua le frère d'elle despuys[6] et le filz du dessusdit et frère aisné de celluy qui de present est roy de Portingal, qu'il a faict vivre en grant paour et crainte ; et tua ledit frère[e] de sa main, en disnant avecques luy, sa femme presente ; et avoit envye de faire roy ung sien bastard[7]. Despuys[f] ces deux cruaultéz, vesquit en grant paour

a. que les aultres *éd. Dupont*. — *b*. quittes d'avoir telles douleurs *éd. Dupont*. — *c*. après leur filz le prince de Castille *éd. Dupont*. — *d*. obvenue *éd. Dupont*. — *e*. tua son frère *éd. Dupont*. — *f*. Et depuis *éd. Dupont*.

1. Isabelle. Cf. ci-dessus, p. 292, n. 5.

2. Entendez : depuis peu de jours.

3. Entendez : nouvellement devenu roi. Emmanuel le Fortuné, fils de Ferdinand de Portugal, duc de Viseu, était roi depuis le 25 octobre 1495. Il épousa Isabelle en octobre 1497.

4. Jean II, roi de Portugal du 29 août 1481 au 25 octobre 1495, et qui eut pour successeur son cousin Emmanuel, visé à la note précédente.

5. C'est-à-dire : a gouverné cruellement.

6. Depuis.

7. Commynes mêle ici des renseignements exacts et quelques erreurs. Parmi les victimes des répressions de Jean II était le duc de Bragance Ferdinand de Portugal. Il semble que Commynes a confondu ce Ferdinand avec son homonyme, le duc de Viseu (cf. ci-dessus, n. 3), qui était mort le 18 septembre 1470. C'est le duc de Viseu qui était beau-père de Jean II, lequel était marié à sa fille Éléonore. En revanche, il est exact que Jean II poignarda de sa main le fils de Ferdinand, duc de Viseu, Jacques (22 août 1484), et

et suspecion, et toust après ces deux exploictz perdit son seulz filz qui se rompit le col en courant ung genet et passant une carrière[a], comme j'ay dict[1] ; et fut cestuy-là[b] qui fut le premier mary de ceste dame[2] que je dis, qui maintenant a espousé ce roy de Portingal qui règne (ainsi est retournée deux foiz en Portingal), saige dame et honneste, ce[c] dit-l'on, entre les saiges dames du monde.

Pour continuer des miserables adventures qui advindrent en si poy d'espace à[d] ce roy et royne de Castille, qui si glorieusement et eureusement[e] avoient vescu jusques envyron l'aage qu'ils[f] sont[g][3] de cinquante ans tous deux, combien que la royne avoit deux ans davantaige[4], avoient donné leur fille à ce roy de Portingal pour n'avoir nul ennemy en Espaigne, qu'ilz tiennent toute, fors Navarre, dont ilz font ce qu'il leur plaist et y tiennent quatre des principalles places. Et aussi l'avoient faict pour paciffier du douayre de ceste dame et de l'argent baillé[5] et pour ce que aulcuns seigneurs de Portingal qui furent banniz du païs[h] quant le roy mort fist

a. charière *P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* celluy-là *éd. Dupont.* *c.* se *P.* — *d.* à *omis dans l'éd. Dupont.* — *e.* heureusement *éd. Dupont : même sens.* — *f.* qui *P.* — *g.* ont *éd. B. de Mandrot, correction inutile ; cf. note 3 ci-dessous.* — *h.* et de l'argent baillé, et pour subvenir à aucuns seigneurs de Portugal, car par ce mariage, ces seigneurs et chevaliers, qui furent bannis du pays *éd. Sauvage et éd. Lenglet.*

aussi qu'il aurait voulu légitimer et faire accepter pour son successeur Georges de Portugal, duc d'Aveiro, fils qu'il avait eu d'Anna de Mendoza.

1. Il a été déjà parlé ci-dessus, p. 293, de l'accident mortel survenu à l'infant Alphonse de Portugal.

2. Isabelle, fille aînée de « rois catholiques ».

3. Entendez : où ils sont. Estimation tout approximative, au demeurant, Ferdinand étant né le 10 mars 1452 et Isabelle le 23 avril 1451.

4. Un peu moins d'un an, en réalité, comme le montre la note précédente.

5. Commynes veut dire que le second mariage d'Isabelle en Portugal s'explique par les intérêts qui avaient été engagés lors de son premier mariage, à cause de son douaire et des fonds dépensés.

mourir ces deux seigneurs dont j'ay parlé et avoit confisqué leurs biens (et par ce moyen la confiscation tient de present, combien que le cas dont ilz estoient accuséz estoit de vouloir faire celuy qui de present règne roy de Portingal), et ces chevaliers sont recompenséz en Castille ; et leurs terres sont demouréez à la royne de Portingal, dont je parle[1].

Or fault entendre[a] qu'il n'est nulle nation que les Espaignolz hayent tant que les Portingalloys ; et si les mesprisent et s'en mocquent. Pourquoy[b] desplaisoit bien aux roys[c] dessusdits d'avoir baillé leur fille à homme qui ne seroit point agreable au royaulme de Castille et aultres leurs seigneuries. Cet s'ilz eussent[d] eu à faire[2], ilz ne l'eussent jamais faict : qui leur estoit[3] une aultre amère douleur, et encores de quoy fauldroit[e] qu'elle se departit d'eulx[4]. Toutesfoiz, leurs douleurs passées, ilz les ont menéz par toutes les principalles cités de leurs royaulmes et faict recepvoir leur fille pour princesse, et[f]

a. Mais nonobstant telles considerations, ces roy et royne de Castille avoient grant douleur de ce mariage : car il faut entendre *éd. Sauvage et éd. Lenglet.* — *b*. Par quoy *éd. Dupont.* — *c*. roy et royne *éd. Dupont.* — *d*. [l']eussent *éd. B. de Mandrot ; même sens, mais la correction est superflue.* — *e*. de quoy il falloit *éd. Dupont.* — *f*. et *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Le sens est le suivant : les adversaires de Jean II avaient subi des confiscations et avaient été, par suite, récompensés par des biens en Castille ; or, comme leur parti était celui d'Emmanuel, l'union d'Emmanuel et d'Isabelle de Castille permettait de liquider avantageusement les situations de fait ainsi créées.

2. Entendez : s'ils avaient eu à marier leur fille librement (après expérience faite).

3. C'est-à-dire : ce qui leur était.

4. C'est-à-dire : et aussi de ce qu'ils seraient forcés de se séparer d'elle (en l'envoyant en Portugal). Toutefois, il semble bien qu'ici Commynes, sur quelque impression momentanée d'un ambassadeur espagnol avec qui il s'est entretenu, a quelque peu exagéré. Il faut songer, en effet, que, plus tard, les rois catholiques ont encore marié en Portugal leur fille Marie (cf. ci-dessus, p. 292, n. 5) ; la raison d'État explique au surplus suffisamment la persévérance de cette politique matrimoniale.

le roy de Portingal pour prince et pour estre roy après leur decès. Et ung poy de reconfort leur est venu : c'est que ladite dame, princesse de Castille et royne de Portingal, a esté grosse d'enfant[a] bougeant. Mais icy advient le comble[b] de leurs douleurs, et croy qu'ilz eussent voulu que Dieu les eust osté du monde ; car ceste dame, que tant ilz aymoient et prisoient, est morte[c] en faisant son enffent, et croy qu'il n'y a pas ung moys, et nous sommes en octobre, l'an M CCCC IIIIxx XVIII ; mais le filz est demouré vif, du travail duquel elle est morte, et a nom comme le père Esmanuel[1].

Toutes ces grans fortunes leur sont advenues en troys moys d'espace[2]. Mais, avant le trespas de ceste dame dont j'ay parlé, est advenu en ce royaulme ung aultre grand dueil et desconfort, car le roy Charles, huytiesme de ce nom, dont tant j'ay parlé, est[d] trespassé[3], comme je dyray après. Et semble que Nostre Seigneur ayt regardé ces deux maisons de son visaige rigoureux et qu'il[e] ne veult point que ung royaulme se mocque de l'autre. Car nulle mutation ne peult

a. d'ung enfant *éd. Dupont.* — *b*. Mais il leur advint le double *éd. Dupont.* — *c*. mourut *éd. Dupont.* — *d*. dont je parle, estoit *éd. Dupont.* — *e*. qui *P.*

1. Isabelle mourut le 24 août 1498 ; la nouvelle était donc toute récente lorsque Commynes écrivait ce passage, au début d'octobre. Cette date est celle de la rédaction des derniers chapitres et des additions complémentaires décelées par le texte des *Mémoires*. Le fils d'Isabelle et d'Emmanuel qui survécut portait, non comme le dit par erreur Commynes, le prénom de son père, mais le prénom de Michel.

2. Croyant que Commynes vise, dans cette expression, la mort de Jean de Castille et celle de sa sœur Isabelle, B. de Mandrot, au t. II de son édition, p. 375, n. 2, incrimine ici encore la chronologie de l'auteur. Mais celui-ci fait allusion, quand il parle d'un laps de temps de trois mois, aux événements qu'il vient de rappeler, c'est-à-dire la reconnaissance par les rois catholiques de leurs nouveaux héritiers et le nouveau deuil qui les frappe.

3. Commynes en reparlera un peu plus bas, à la fin du chapitre XXV et au commencement du chapitre XXVII.

ung royaulme qui ne soit bien douloureuse pour la art ; et combien que aulcuns y gaignent, encores il y en ent foiz plus qui y perdent ; et si fault[1] changer mainte coustume et forme de vivre à telle mutation, car ce qui plaist à ung roy desplaist à l'autre. Et comme j'ay dict en ung aultre endroit[2], qui vouldroit bien regarder aux cruelles et soubdaynes pugnitions que Nostre Seigneur a faict sur les grans, puys[a] trente ans en ça, on en y en trouveroit plus que en deux cens ans paravant, à comprendre[b] France, Castille, Portingal, Angleterre, le royaulme de Napples, Flandres et Bretaigne. Et qui vouldroit escripre les cas particuliers, que tous j'ay veüz (et presque tous les personnaiges, tant hommes que femmes), on en feroit ung grand livre et de grande admiration ; et n'y eust-il seullement que ce qui est advenu despuys dix ans et par où[c] la puissance de Dieu deveroit estre bien congneüe et entendue ; et sont les coups qu'il donne sur les grans bien plus cruelz et plus poisans et de plus longue durée que ne sont ceulx qui donne sur les petites gens. Et enfin me semble que, à tout bien considerer, qu'ilz n'ont guères d'avantaige en ce monde plus que les aultres. S'ilz veullent bien veoir et entendre pour eulx qu'ilz[d] voyent[3] advenir à leurs voisins et avoir craincte que le semblable ne leur advint[e], ilz le congnoistroient : car, eulx, ilz chastient leurs hommes qui vivent soubz eulx à leur plaisir, et Nostre Seigneur dispouse d'eulx à son vouloir, car aultre n'ont-ilz par dessus eulx[4]. Et est le païs ou royaulme bien eureux[f]

a. sur les grans princes depuis, *éd. Dupont.* — *b*. à y comprendre *éd. Dupont.* — *c*. et par là *éd. Dupont.* — *d*. ce qu'ilz *éd. Dupont : même sens.* — *e*. adviengne, car *éd. Dupont.* — *f*. heureux *éd. Dupont : même sens.*

1. Entendez : et, en effet, il faut.
2. Ci-dessus, p. 259.
3. Le sens est : s'ils font application à eux-mêmes de ce qu'ils voient arriver.
4. Entendez : car autrement (en dehors de Dieu) ils n'ont pas de supérieur.

quant ilz ont roy ou seigneur saige et qui craint Dieu et garde[a] ses commandemens.

Nous avons peü veoir en poy parolles[1] les douleurs que ont receüz ces deux grands et puissans royaulmes en trois moys[2] d'espace, qui poy paravant estoient si enflamméz[b] l'ung contre l'autre et tant empeschéz à se tormenter et à penser à se accroistre et n'estoient en riens saoulz de ce qu'ilz avoient. Bien confesse[c], comme j'ay dit, que tousjours en y a en[d] telles mutations[3] qui en ont joye et qui en amendent ; mais encores de prime face leur est telle mort, ainsi soubdaine, espouventable[e].

[CHAPITRE XXV]

[La fin du règne de Charles VIII]

[1.] *Du somptueux edifice que le roy Charles commencea à bastir peu avant sa mort.* — Je vueil laisser de tous poinctz à parler des choses d'Ytallie et de Castille et retourner à noz[f]

a. garde *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *b.* enflambéz *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *c.* Je confesse bien *éd. Dupont.* — *d.* en *omis par P.* — *e.* celle mort advenue ainsi soubdaine, fort espouvantable *éd. Dupont ; P ajoute :* Le roy de Castille qui de present regne a nom Alphonce d'Arragon et la royne Ysabel. *Ces mots doivent être une glose et le nom erroné du roi* (Alphonse *au lieu de* Ferdinand) *semble avoir été emprunté à un passage des* Mémoires (*cf. notre t. II, p. 145*). — *f.* retourner à parler de nos *éd. Dupont.*

1. C'est-à-dire : en peu de paroles, en raccourci.

2. On ne voit pas bien ici à quoi correspond ce terme de trois mois. Sans doute Commynes vise-t-il non la mort de Charles VIII et celle d'Isabelle, événements séparés par plus de trois mois (7 avril et 24 août 1498), mais le temps qui sépara le deuil solennel des deux cours.

3. Entendez : dans les changements qui résultent des morts princières. Cf. ci-dessus, p. 300.

douleurs et pertes particulières en France et aussi à[a] la joye que peuent avoir eu ceulx qui y ont gaing[b] et parler du soubdain trespas de nostre roy Charles, huitiesme de ce nom. Lequel estoit en son chasteau d'Amboise[1], où il avoit entreprins le plus grant ediffice que commença, cent ans a[c], roy, tant au chasteau que à la ville, et se peut veoir par[d] les tours par où l'on monte à cheval et par ce qu'il avoit entreprins en la ville, dont les patrons[2] estoient faictz de merveilleuse entreprinse et despence, et qui de long temps n'eussent prins fin. Et avoit amené de Napples plusieurs maistres excellens en plusieurs ouvraiges, comme tailleurs et paintres. Et sembloit bien que ce qu'il entreprenoit estoit emprise de roy jeune et qui ne pensoit point à la mort, mais esperoit longue vie ; car il joignoit ensemble toutes les belles choses dont on luy faisoit feste, en quelque païs qu'elles eussent esté veües, fut France, Ytallie ou Flandres[3]. Et si avoit en son cueur tousjours le retour[e] en Itallye ; et confessoit bien y avoir faict des faultes largement et les comptoit[4] ; et luy sembloit que, si une aultre foiz il y povoit retourner et recouvrer ce qu'il avoit

a. de *éd. Dupont.* — *b.* du gaing *éd. Dupont.* — *c.* a *omis par P.* — *d.* se peuvent veoir *P. Comme B. de Mandrot, nous croyons devoir préférer le texte des éditions anciennes.* — *e.* de faire et acomplir le retour *éd. Dupont.*

1. Louis XI, qui avait souvent résidé à Amboise, avait fait pousser vivement les travaux de reconstruction et d'agrandissement du château pendant les dernières années de son règne. Cf. Gandilhon, *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI*, dans *Mémoires de la Société historique du Cher*, t. XXI (1906-1907), p. 8 et suiv.

2. Entendez : les plans. Le mot est courant en ce sens dans la langue artistique du temps.

3. Mlle Dupont, au t. II de son édition, p. 585, n. 1, cite un document relatif au château d'Amboise sous Charles VIII et qui signale précisément la présence de : « XXII hommes de mestier... lesquelz... icelluy seigneur a fait venir dudit Napples pour ouvrer de leur mestier à son devis et plaisir. » Nous avons déjà cité un texte qui montre Charles VIII désireux d'imiter à Amboise les riches plafonds d'Italie (ci-dessus, p. 110, n. 2).

4. Le sens est : les contait (les racontait).

perdu, qu'il pourveoyroit myeulx à la garde du pays qu'il n'avoit faict.

Praticque avoit de tous costéz[1] et une toute neufve, pour remettre au royaulme de Napples quinze cens hommes d'armes ytaliens[a], que devoit mener le marquis de Mante[b], les Ursins et les Vitellis et le préfect[c], frère du cardinal de Sainct-Pierre-à-*Vincula*[2]; et mons[r] d'Aubigny, qui si bien l'avoit servy en Calabre, s'en alloit à Florence, et ilz faisoient la moictié de ceste despence pour six moys. On devoit premier prendre Pise ou au moins les petites places d'alentour, et puys, tout assemblé[d], entrer ou royaulme, dont à toutes heures venoient messaigés[e].

Le pape Alexandre, qui règne de present, estoit en grand praticque de tous poinctz se[f] rengier des siens[3], comme mal content des Venissiens, et avoit messaigé[g] secret que je conduisis en la chambre du roy peu avant sa mort. Venissiens estoient prestz[h] à praticquer contre Milan. La praticque d'Espaigne, telle que l'avez veüe[4]. Le roy des Romain ne

a. qu'il n'avoit faict, parce qu'il avoit intelligence de tous costéz, pensoit bien d'y pourveoir, pour recouvrer et remestre en son obeyssance le royaulme de Napples et de y envoyer quinze cens hommes italiens *éd. Sauvage ; ...* parce qu'il avoit armée de tous costéz et pensoit bien... *éd. Dupont.* — *b.* Mantoue *éd. Dupont.* — *c.* prefect de Romme *éd. Dupont.* — *d.* tous ensemble *éd. Dupont.* — *e.* messaigiers *éd. Dupont : même sens.* — *f.* à se *éd. Dupont.* — *g.* messaigier *éd. Dupont : même sens.* — *h.* prest *P ;* prest[s] *éd. B. de Mandrot ;* prestz *partout ailleurs.*

1. Entendez : il était en pourparlers de tous côtés. — Mais, bien entendu, il négociait sur la base de l'accord avec l'Espagne. Cf. ci-dessus, p. 293, n. 3.

2. Jean-François de Gonzague, marquis de Mantoue ; les Orsini et les Vitelli ; Jean de la Rovère, préfet de Rome, frère du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère.

3. C'est-à-dire : le pape Alexandre menait d'actives négociations pour se ranger du côté du roi. — Le pape, ici, comme en toute circonstance, faisait le jeu de l'Espagne. Cf. ci-dessus, p. 33, n. 4.

4. Entendez : quant à la politique de l'Espagne, c'était celle que vous avez vue (cf. ci-dessus, p. 293, n. 3).

desiroit chose en ce monde tant que son amytié, que eulx deulx ensemble feïssent leurs besongnes en Ytallie, lequel roy des Romains, appellé Maximyan, est[a] grant ennemy des Venissiens ; aussi ilz tiennent grand chose[1] de la maison d'Autriche, dont il est, et aussi de l'Empire.

[2.] *Du bon vouloir qu'il avoit de reformer l'eglise, sa justice et soy-mesme.* — Davantaige, avoit le roy mys de nouveau son ymagination de vouloir bien vivre et selon[b] les commendemens de Dieu et de mettre la justice en bonne ordre et l'Église et aussi de renger ses finances en[c] sorte qu'il ne levast sur son peuple que douze cens mil frans et par forme de taille[2], oultre son domayne qui estoit la somme que les trois Estatz luy avoyent accordée à Tours[d 3] lorsqu'il fut roy. Et vouloit ladite somme par octroy, pour la deffence du royaulme ; et luy vouloit vivre de son dommaine, comme anciennement faisoient les roys ; et il le povoit bien faire, car ledit dommaine est bien grand, s'il estoit bien conduict, comprins les gabelles, greniers à sel[e] et certaines aides, et passe ung milion de francs. Toutesfoiz ce eust esté ung grand soulagement pour le peuple, qui paie au jour d'uy[4] plus de deux milions et demy de francs de taille.

Il mettoit grand peyne à refformer les abuz de Sainct-Benoist[f] et aultres religions[5]. Il approuchoit de luy bonnes gens de religion et les oyoit parler. Il avoit bon vouloir, s'il eust

a. estoit *éd. Dupont.* — *b.* de vouloir vivre selon *éd. Dupont.* — *c.* de *éd. Dupont.* — *d.* en la ville de Tours *éd. Dupont.* — *e.* greniers à sel *omis partout sauf dans P, que suit B. de Mandrot.* — *f.* les abuz de l'ordre de Saint Benoist *éd. Dupont.*

1. Entendez : ils tiennent un appoint important.
2. Cf. notre t. II, p. 220 et 290.
3. Voir, sur les États de Tours de 1484, notre Introduction, p. IX, et ci-dessus, p. 219 et suiv.
4. C'est-à-dire en 1498.
5. Entendez : les abus de l'ordre bénédictin et d'autres ordres religieux. Cf., sur ces efforts en vue de la réformation ecclésiastique, *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. VI, p. 148 et suiv.

peü, que nul evesque n'eust tenu que son eveschié, s'il n'eust esté cardinal, et cestuy-là deux, et qu'ilz feüssent alléz se tenir sur leurs beneffices[1] ; mais il eust eu bien à faire à ranger les gens d'eglise.

Il fit de grands aulmosnes aux mendians. Poy de jours avant sa mort, comme me compta son confesseur l'evesque d'Angiers, qui est notable prelat[a 2], il avoit mis sus une audience publicque où il escoutoit tout le monde[3] et par especial les pouvres, et s'y[b] faisoit de bonnes expeditions ; et l'y veïz huyt jours avant son trespas deux bonnes heures ; et oncques puys ne le veÿ. Et si ne se faisoit grands expeditions à ceste audience, au moins estoit-ce tenir[c] le monde en craincte, et par especial ses officiers, dont aulcuns avoit suspenduz pour[d] pilleries.

[3.] *Et comment il mourut soubdainement sur ce bon propos en son chasteau d'Amboise.* — Estant en ceste grand gloyre quant[e] au monde et en bon[f] vouloir quant à Dieu, le septiesme d'apvril l'an M CCCC IIII[xx] XVIII, veille de Pasques fleuries[4], partit de la chambre de la royne Anne de Bre-

a. mendiants poy de jours... qui est notable prelat. Il *éd. Dupont. Nous préférons suivre la ponctuation de B. de Mandrot.* — *b.* si *P.* — *c.* tenu *P.* — *d.* par *P.* — *e.* tant *P.* — *f.* bon *P. Ce manuscrit semble plus négligé dans ce passage.*

1. Commynes veut dire que le roi projetait l'interdiction du cumul des bénéfices ecclésiastiques (sauf dérogation portant à deux le nombre des bénéfices autorisés aux cardinaux) et l'obligation des prélats à la résidence.

2. L'évêque d'Angers était alors Jean de Rély. Peut-être Commynes avait-il fait sa connaissance en 1484, lors des États de Tours, où ce prélat était député de l'église de Paris.

3. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 145 ; *Recueil des ordonnances*, t. XX, p. 631 ; *Lettres de Charles VIII*, éd. Pélicier, t. V, p. 158.

4. On observera que, contrairement à l'usage officiel en France à cette époque, Commynes fait commencer l'année avant Pâques, puisqu'il s'agit ici du jour des Rameaux. Cf. notre remarque ci-dessus, p. 261, n. 2. Il est vraisemblable que, dès cette époque, on

taigne, sa femme, et l'amena quant et luy veoir[a] jouer à la paulme ceulx qui jouoyent aux fousséz du chasteau[1] ; et il ne l'y mena jamais[b] que ceste foiz. Et entrèrent ensemble en une gallerie rompue à cause des ouvraiges[c 2] que on appelloit la gallerie de Hacquelebac, pour ce que cestui-là[d] l'avoit et autres foiz eu[e] en garde ; et estoit le plus deshonneste lieu de leans, car tout le monde y pissoit et estoit rompue. Et, à l'entrée[f], se hurta du front contre l'huys, combien qu'il fust bien petit[3] ; et puis regarda une pièce[g 4] les joueurs et divisoit à tout le monde[5]. Je n'estoye point present, mais sondit confesseur l'evesque d'Angers et ses prouchains chambellans le m'ont compté ; car j'en estoye parti huyt jours avant et allé[h] à ma maison. Mais la dernière parolle qu'il[i] pronunça jamais, en divisant en santé, fut qu'il n'avoit esperance de non faire jamais peché mortel ne veniel, s'il pouvoit.

En disant ceste parolle, cheüt[j] à l'envers[6] et perdit la pa-

a. pour veoir *éd. Dupont.* — *b*. et il ne l'y avoit jamais menée *éd. Dupont.* — *c*. rompue à cause des ouvraiges *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot.* — *d*. cestuy Hacquelebac *éd. Dupont.* — *e*. l'avoit eue aultrefois *éd. Dupont.* — *f*. et estoit rompue à l'entrée *éd. Dupont.* — *g*. longtemps *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* une grant pièce *éd. Dupont.* — *h*. allay *P.* — *i*. qui *P.* — *j*. il cheüt *éd. Dupont.*

dérogeait, dans l'usage commun, à la tradition officielle de la chancellerie : celle-ci ne changea le millésime 1497 contre 1498 que le 15 avril, jour de Pâques.

1. C'est-à-dire : il l'amena avec lui voir ceux qui jouaient à la paume dans les fossés du château.

2. Entendez : interrompue à cause des travaux en cours.

3. La petite taille de Charles VIII a déjà été notée par Commynes ; cf. ci-dessus, p. 257.

4. C'est-à-dire : un moment.

5. Entendez : il causait, il devisait avec tout le monde.

6. Nous dirions : il tomba à la renverse. Sur les causes de la mort de Charles VIII, voir Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. II, p. 323 ; Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne*, t. I, p. 139 ; le Dr Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire* (Paris, 2e éd., s. d.), t. I, p. 228 et suiv. Ce dernier auteur ne comprend pas le sens du mot « catarrhe », employé par Commynes, et qui désigne l'apo-

rolle. Il pouvoit[a] estre deux heures après mydi ; et demoura audit lieu jusques à unze heures de nuyt. Trois foys luy revint la parolle ; mais poy luy dura, comme me[b] compta ledit confesseur, qui deux foiz ceste sepmayne le confessa[c] : l'une à cause de ceulx qui venoient vers luy pour le mal des escrouelles[1]. Toute personne entroit en ladite gallerie qui vouloit, et le trouvoit-l'on couché sur une pouvre paillasse, dont jamais ne partit jusques il eust rendu l'ame ; et y fut neuf heures. Ledit confesseur, qui tousjours y fut, me dist que lorsque la parolle luy revint, à toutes les trois foiz, dist[d] : « Mon Dieu et la glorieuse Vierge Marie, monseigneur sainct Glaude et monseigneur sainct Blaise me soient en aide! » Et ainsi departit de ce monde ce grand et si puissant roy[e], et en si miserable lieu, qui tant avoit de belles maisons et en faisoit une si belle : et si ne sceüt à ce besoing finer d'une[f] pouvre chambre.

Et combien peult-l'on, par ces deux exemples[2] ycy dessus couchéz, congnoistre la puissance de Dieu estre grande et que c'est peu de chose de nostre miserable vie, que tant nous donnons[g] de peyne pour les choses du monde et que les roys n'y peuvent resister non plus que ung laboureur[h].

a. il ne povoit *éd. Dupont.* — *b*. me *omis dans P.* — *c*. l'avoit confessé *éd. Dupont.* — *d*. il disoit *éd. Dupont.* — *e*. ce si puissant et si grand roy *éd. Dupont.* — *f*. finer une *éd. Dupont.* — *g*. qui tant nous donne *éd. Dupont.* — *h*. que les laboureurs *éd. Dupont.*

plexie (ci-dessus, p. 312 ; cf. notre t. II. p. 304), et il hésite entre le traumatisme, l'apoplexie et l'empoisonnement.

1. Les rois de France devaient être en état de grâce pour jouir de leur don de guérir les écrouelles. Cf., sur ce don divin, Marc Bloch, *Les rois thaumaturges, étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre* (Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg), 1924, in-8°.

2. La mort de Louis XI (cf. notre t. II, p. 340) et la mort de Charles VIII, qui toutes deux fournissent à Commynes l'occasion de formuler des considérations morales.

[CHAPITRE XXVI]

Comment le sainct homme frère Hieronyme fut bruslé a Florence par envie que on eust sur luy, tant du costé du pape que de plusieurs aultres, Florentins et Venissiens.

J'ay dit en quelque endroit de ceste matière d'Ytallie comme il y avoit[a] ung frère prescheur ou jacobin, aiant demouré à Florence par l'espace de quinze ans, renommé de fort saincte vie (lequel je veïz et parlay à luy en l'an M CCCC IIII^{xx} XV), appellé frère Jheronyme[b][1] : qui a dit beaucop de choses avant qu'elles fussent advenues, comme je dis à l'endroit où j'en parle[c], et tousjours soubstenu[d] que le roy passeroit les monts, et le prescha publicquement, disant l'avoir par revelation de Dieu, tant cela que aultres choses dont il parloit ; et disoit que le roy estoit esleü de Dieu pour refformer l'Eglise par force et chastier les tirans. A cause de ce qu'il disoit sçavoir ces choses par revelation, murmuroient plusieurs contre luy, et acquist la hayne du pape[2] et de plusieurs de la cité de Florence. Sa vie estoit la plus belle du monde, ainsi qu'il se povoit veoir, ses sermons les meilleurs, preschans contre les vices, et a reduit en celle[e] cité maintes gens à bien vivre, comme j'ay dit.

En cest an[f] M CCCC IIII^{xx} XVIII, que le roy Charles est

a. il y avoit *omis par P.* — *b*. Hieronyme *éd. Dupont.* — *c*. comme j'ay dict cy dessus *éd. Dupont.* — *d*. tousjours avoit soubstenu *éd. Dupont.* — *e*. icelle *éd. Dupont.* — *f*. en ce temps *éd. Dupont.*

1. Il s'agit de Savonarole, et Commynes revient sur ce qu'il a dit plus haut. Cf. ci-dessus, p. 144.

2. Savonarole fut excommunié par Alexandre VI dès le 13 mai 1497. Sur les accusations lancées contre Savonarole, cf. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. II, p. 414 et suiv. ; P. Villari, *La storia di Girolamo Savonarola*, t. II, p. 127 et suiv.

trespassé, est finy[a] frère Jheronyme aussi, à quatre ou cinq jours distant[b] l'un de l'autre[1] ; et vous diray la manière[c] pour quoy je faiz ce compte. Il a tousjours presché publicquement que le roy retourneroit de rechief en Ytallie, pour acomplir ceste commission que Dieu luy avoit donnée, qui estoit de refformer l'Eglise à l'espée et de chasser les tirans d'Ytallie ; et que en cas qu'il[d] ne le fist, que Dieu le puniroit cruellement[2]. Et tous ses sermons premiers et ceulx de present, ilz les a faictz mettre en moulle[e][3] et se vendent. Ceste menace qu'il faisoit au roy de dire que Dieu le pugnyroit cruellement s'il ne retournoit, luy a plussieurs foiz escript peu de temps avant son trespas ; et à moy le[f] me dist de bouche quant je parlay à luy, qui fut au retour d'Ytallie[4], disant[g] que la sentence estoit donnée contre luy au ciel, ou cas qu'il n'acomplist ce que Dieu luy avoit ordonné et qu'il ne gardast ses gens de piller[5].

Ores, envyron le temps dudit trespas du roy, estoient Florentins en grant differance en la cité. Les ungs attendoient encores la venue du roy et la desiroient, sur l'esperance[h] que ledit frère Jheronime[i] leur donnoit, et se consommoient[j] et

a. trespassé et finy, aussi feit frere Hieronyme *éd. Sauvage ;* trespassé, est fini aussi frere Hieronyme *éd. Lenglet et éd. Dupont.* — *b*. distant *n'est que dans P, suivi par B. de Mandrot.* — *c*. matière *éd. B. de Mandrot : la leçon de P semble pouvoir être conservée sans correction ;* la manière *omis partout ailleurs.* — *d*. qui *P.* — *e*. fait imprimer *éd. Dupont : même sens.* — *f*. et ainsi le *éd. Dupont.* — *g*. en me disant *éd. Dupont.* — *h*. sur esperance *éd. Dupont.* — *i*. Hieronyme *éd. Dupont.* — *j*. consummoient *éd. Dupont.*

1. Exactement un mois et demi en réalité. La mort de Charles VIII est du 7 avril 1498, comme on vient de le voir ; le supplice de Savonarole est du 23 mai. Toutefois, c'est le 7 avril, précisément, que commencent les événements tragiques dont Savonarole sera la victime.

2. Cf. ci-dessus, p. 145.

3. C'est-à-dire : les a fait imprimer.

4. Entendez : ce qui fut, ce qui eut lieu au retour d'Italie.

5. Cf. ci-dessus, p. 146.

devenoient pouvres à merveilles, à cause de la despence qu'ilz soubstenoient pour cuyder recouvrer Pise et les aultres places qu'ilz avoient baillées au roy, dont Veniciens tenoient Pise. Plusieurs de la cité vouloient qu'on prist le parti de la ligue et qu'on habandonnast du tout[a] le roy[1], disans que ce n'estoient que abuzions et follies de s'y[b] attendre et que ledit frere Jheronime[c] n'estoit que ung hereticque et ung paillard et qu'on le devoit getter en ung sac en la rivière ; mais il estoit tant soubstenu en la ville que nulz ne l'ouzoient faire[2].

Le pape et le duc de Milan escripvoient souvent contre ledit frère, asseürant les Florentins de leur faire rendre ledit Pise[d] et autres places, en delaissant l'amytié du roy, et qu'ilz prinsent ledit frère Jheronime et qu'ilz en feïssent pugnition. Et, par cas d'adventure, se fit à l'heure une Seigneurie à Florence, où il y avoit plusieurs de ses ennemys, car ladite Seigneurie mue[e] de deux moys en deux moys. Et se trouva ung[f] cordelier, ou forgé[3] ou de[g] luy mesmes[4]. Vint prendre debat audit frère Jheronime, l'appellant hereticque et abuzeur de peuple de dire qu'il eust revelations ne choses semblables et se offrit de le prouver jusques au feu ; et estoient ces parolles devant ladicte Seigneurie. Ledict frère Jheronyme ne se voulut point presenter au feu, mais ung sien compaignon dist qu'il se y mettroit pour luy contre ledit cordelier ; et lors ung compaignon[5] dudit cordelier se y presenta de l'autre cousté.

a. de tous poinctz *éd. Dupont.* — *b.* si *P.* — *c.* Hieronyme *éd. Dupont ; même variante chaque fois que ce nom reparaît au cours du chapitre.* — *d.* ladicte cité de Pise *éd. Dupont.* — *e.* se change et se mue *éd. Dupont.* — *f.* [qu']ung cordelier *éd. B. de Mandrot. L'addition nous paraît inutile.* — *g.* Cordellier forgé ou [qui] de *éd. Dupont.*

1. Ce fut ce dernier parti qui l'emporta, avant même la mort de Savonarole. Francesco del Nero, ambassadeur florentin en Espagne, reçut, en date du 20 mars 1498, des instructions qui équivalaient à une adhésion à la ligue (Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 703).
2. Savonarole prêchait encore le 18 mars 1498.
3. Sur cette expression, cf. ci-dessus, p. 240, n. 3.
4. Le cordelier dont il s'agit s'appelait frère François de Pouille.
5. Andréa Rondinelli.

Et fut prins jour[1] qu'ilz devoient entrer dedans le feu, et tous deux se y[a] presentèrent acompaignéz de leurs religieux, au jour nommé ; mais le Jacobin apporta le *Corpus Domini* en sa main, et les cordeliers vouloient qu'il l'oustast, et aussi la Seigneurie, ce qu'il ne voulut point faire : et ainsi s'en retournèrent en[b] leurs couvents ; et le peuple, esmeü par les ennemys dudit frère et[c] par commission de ceste Seigneurie, l'allèrent prendre audit couvent, luy troisiesme[2], et d'entrée le gehaynnèrent[3] à merveilles. Le peuple tua le principal homme de la ville, amy dudit frère, appellé Francisco Valory[4]. Le pape leur envoya pouvoir et commissaire pour faire le procès, et, fin de compte, les bruslèrent tous trois[5]. Les charges n'estoient sinon qu'il mettoit discord en la ville et que ce qu'il disoit de prophetie le[d] savoit par ses amys qui estoient du Conseil.

Je ne le[e] veulx point excuser ne accuser, et ne sçay s'ilz ont faict bien ou mal de l'avoir faict mourir ; mais il a dit maintes choses vrayes, que ceulx de la ville[f] de Florence n'eussent sceü luy avoir dittes. Mais, touchant le roy et des maulx qu'il dist qui luy debvoient advenir, luy est advenu ce que vous voiez, qui fut premier la mort de son seul filz, et puys la sienne ; et ay veü des lettres qu'il escripvoit audit seigneur.

a. y *omis dans l'éd. Dupont.* — *b.* à *éd. Dupont.* — *c.* et *omis dans l'éd. Dupont.* — *d.* il le *éd. Dupont.* — *e.* les *éd. Dupont.* — *f.* de la ville *omis dans l'éd. Dupont.*

1. Le 7 avril 1498. Ce même jour mourut Charles VIII. Cf. ci-dessus, p. 309.

2. C'est-à-dire : avec deux compagnons. Ces compagnons étaient frère Domenico Bonvicini et frère Silvestre Maruffi.

3. Entendez : dès l'abord, ils le torturèrent (P. Villari, *La storia di Girolamo Savonarola*, t. II, p. 177).

4. Francesco Valori, qui avait été gonfalonier l'année précédente.

5. Savonarole périt sur le bûcher, sur la place de la Seigneurie de Florence, le 23 mai 1498.

[CHAPITRE XXVII]

DES OBSÈQUES ET FUNERAILLES DU ROY CHARLES HUICTIESME ET DU COURONNEMENT DU ROY LOYS DOUZIESME DE CE NOM, SON SUCCESSEUR, AVEC LES GENEALOGIES DE FRANCE JUSQUES A ICELLUY.

Son mal[a] fut ung quaterre ou appoplesie[1]; et esperoient les medicins qu'il luy descendroit sur ung bras et qu'il en seroit percluz, mais qu'il n'en mourroit point; toutesfoiz il en advint aultrement. Il avoit de bons medicins quatre[b]; il n'adjouxtoit foy que au plus fol; et à cestuy-là donnoit de l'auctorité, tant que les aultres n'ousoient parler, que[c 2] voulentiers l'eussent purgé quatre jours avant, car ilz y veoyent les occasions de mort, qui fut[d]. Tout homme courut[e] vers le duc d'Orleans[3], à qui advenoit la couronne comme le plus prouchain.

Les chambellans dudit roy Charles le firent ensepvelir fort richement, et sur l'heure luy commença le service, qui jamais ne faillit ne jour ne nuyt; car quant les chanoynes avoient achevé commençoyent les Cordeliers et quant ilz avoient fyné, commençoient les Bons Hommes, qu'il avoit fon-

a. le mal du roy *éd. Dupont.* — *b.* il avoit quatre bons medecins *éd. Dupont.* — *c.* qui *éd. B. de Mandrot; la leçon de P, dont le sens est précisé ci-dessous, n. 2, doit être conservée.* — *d.* fut et advint *éd. Dupont.* — *e.* couroit *éd. Dupont.*

1. Sur ces mots employés déjà par Commynes, cf. ci-dessus, p. 306, n. 6.

2. Le sens de « que » est ici « car ». Commynes veut dire que les médecins n'osaient parler, mais sous-entend qu'ils auraient eu quelque chose à dire et explique cette pensée inexprimée.

3. Louis d'Orléans était à Blois. Sa proclamation eut lieu le 9 avril.

déz[1]. Il demoura huyt jours à Amboize que[a] en une chambre bien tendue et bien parée, que en l'eglise, et toutes choses plus richement que ne furent jamais de roy ; et ne bougèrent d'auprès[b] du corps tous ses chambellans et prouchains et tous ses officiers. Et dura ce service et ceste compaignée jusques il[c] fut mys en terre, qui fut bien[d] l'espace d'un moys ; et cousta quarante cinq mil francs, comme me dirent les gens des finances[2].

Je arryvay à Amboise deux jours après son trespas et allay dire mon oraison là où estoit le corps, et y fuz cinq ou six heures ; et, à la verité, ne veïz jamais semblable deul ne qui tant durast. Aussi ses prouches comme chambellans et dix ou douze jeunes[e] gentilzhommes qui estoient de sa chambre estoient myeulx traictéz et avoient plus grands estatz et dons que jamais roy ne donna, et trop. Et davantaige[f][3] la plus humayne et doulce parolle d'homme que jamais fut estoit la sienne ; car je croy que jamais à homme ne dist chose qui luy deüst desplaire. Et à meilleure heure ne pouvoit-il jamais

a. tant *éd. Dupont : même sens.* — *b.* d'emprès *éd. Dupont.* — *c.* jusques à ce qu'il *éd. Dupont.* — *d.* qui bien dura *éd. Dupont.* — *e.* jeunes *omis dans l'éd. Dupont.* — *f.* trop. Davantage *éd. Sauvage et éd. Lenglet ;* trop davantaige *éd. Dupont.*

1. Le couvent des Bons-Hommes (ermites de Saint-François) avait été établi auprès du château du Plessis. Cf. plus haut, p. 82, et notre t. II, p. 294.

2. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 747 et suiv. ; B. de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*, p. 207 et suiv. ; *La vraie ordonnance faite par messire Pierre d'Urfé pour l'enterrement du roy Charles VIII*, éd. Techener, Paris, 1875, in-8°. L'inhumation eut lieu à Saint-Denis le 2 mai. D'Urfé, comme grand écuyer, dirigea le service ; il dépensa environ deux cent mille francs, beaucoup plus, par conséquent, que ne le crut Commynes, et eut en Parlement un procès qu'il perdit, à l'occasion du pillage par ses gens des ornements qui avaient figuré aux funérailles. Il est intéressant de comparer ce que dit ici Commynes des obsèques de Charles VIII avec que qu'il a dit ailleurs de celles de Louis XI. Cf. notre t. II, p. 324.

3. Le sens est : et en outre.

mourir pour demourer en grand renommée par histoires et en grand regret de ceulx qui l'ont servy. Et croy que j'ay esté l'homme du monde à qui il a faict plus rudesse[a], mais congnoissant que ce fut en sa jeunesse[1] et qu'il[b] ne venoit point de luy, ne luy en sceüz jamais maulvais gré.

Quant j'euz couché une nuyt à Amboyse, allay[c] devers ce roy nouveau[2], de qui j'avoye aussi esté privé[3] que nulle aultre personne, et pour luy avoye esté en tous mes troubles et pertes[4] ; toutesfoiz, pour l'heure, ne luy en souvint point fort. Mais saigement entra en possession du royaulme ; car il ne mua riens des pensions pour celle année, qui avoit encores six moys à durer, osta poy[d] d'offices et dist qu'il vouloit tenir tout homme en son entier et estat (et tout cela luy fut bien seant) et, le plus tost qu'il peült, aller[e] à son couronnement, là où fuz[f]. Et pour les pers de France[5] s'y trouvèrent ceulx qui s'ensuivent[g] : le premier fut le duc d'Alençon[h], qui servoit pour le duc de Bourgongne ; le deuxiesme monsr de Bour-

a. plus de rudesse *éd. Dupont.* — *b.* qui *P.* — *c.* j'allay *éd. Dupont.* — *d.* il osta peu *éd. Dupont : même sens.* — *e.* il alla *éd. Dupont.* — *f.* où je fuz *éd. Dupont.* — *g. P omet* Et pour les pers de France s'y trouvèrent ceulx qui s'ensuivent : *mots indispensables au sens.* — *h.* Alenczon *P. Sur cette graphie* cz, *cf. ci-dessus, p. 234, n. c.*

1. On se rappelle qu'en maintes circonstances Commynes a invoqué la jeunesse de Charles VIII pour excuser ses fautes. Cf. notamment p. 33 et 134.
2. Louis XII.
3. C'est-à-dire : intime.
4. Cf. notre Introduction, p. IX-X.
5. Un rôle spécial était traditionnellement dévolu, dans la cérémonie du sacre royal, à chacun des pairs du royaume. Il s'agit ici des pairs laïques : ducs de Bourgogne, Normandie, Guyenne ; comtes de Flandres, Champagne, Toulouse. Or ces fiefs avaient été absorbés, au cours des siècles, dans le domaine royal et n'avaient plus de titulaires ; d'autres grands seigneurs étaient donc désignés pour remplir les rôles correspondants. C'est ce que nous rapporte ici Commynes pour la cérémonie de 1498.

bon, qui servoit pour le duc de Normandie ; le troisiesme fut le duc de Lorenne, qui servoit pour le duc de Guyenne ; le premier conte, Phillippes Monsr de Rivastin[a 1], qui servoit pour le conte de Flandres ; le deuxiesme Angilbert Monsr de Clèves[2], qui servoit pour le conte de Champaigne ; le troisiesme Monsr de Focx, qui servoit pour le conte de Thoulouze. Et fut ledit couronnement à Reins du roy Loys douzeiesme, du present regnant, le vingt septiesme de mai[b], l'an M CCCC IIIIxx XVIII.

Et est le quatriesme venu en ligne colateralle[3]. Les deux premiers ont esté Charles Martel ou Pepin, son filz, et Hue Cappet[c] : tous deux, maistres du palaix ou gouverneurs des roys, usurpèrent[d] le royaulme sur[e] leursdits roys et le prindrent pour eulx. Le tiers fut le roy Phillippes de Valoys et le quart le roy de present. A ces deux venoit le royaulme justement et loyaulment. Et cecy est à prandre la première generation des roys de France, à Merouvée[4]. Deux roys y avoit eu en France avant ledit Merouvée, ce fut[f] Pharamon, qui fut le premier qui fut esleü roy de France[5], car les aultres

a. Ravastain *éd. Dupont.* — *b.* mars *P et éd. princeps, erreur évidente rectifiée déjà par Sauvage.* — *c.* Cappelle *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *d.* qui usurpèrent *éd. Sauvage et éd. Dupont.* — *e.* sous *éd. Dupont.* — *f.* c'est assçavoir *éd. Dupont.*

1. Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein.
2. Engilbert de Clèves.
3. Le sens est : Louis XII fut le quatrième roi de France qui hérita du trône, non comme successeur en ligne directe, mais comme successeur en ligne collatérale. L'opinion de Sauvage, que toute cette fin n'est pas de Commynes, est assez séduisante, car on s'attendrait à une autre conclusion qu'à un relevé purement généalogique et chronologique. Toutefois, la présence de ce dernier passage dans le manuscrit P et dans toutes les éditions anciennes interdit de le rejeter.
4. Entendez : et cela est exact à condition de prendre la série des rois à partir de Mérovée.
5. On sait que Pharamond est un personnage légendaire entré dans l'histoire classique. Nous ne nous attarderons pas à faire la

avoient esté appelléz ducz ou roys de Gaulle ; lequel Pharamon eut ung filz[a] appellé Claudio[1]. Ledit Pharamon fut esleü roy l'an CCCC et vingt, et regna dix ans : son filz Claudio en regna dix huyt. Ainsi durèrent[b] ces deux roys vingt et huyt ans ; et Merouvée, qui vint après, n'estoit point filz dudit Claudio, mais son parent : par quoy sembleroit qu'il y eust eu cinq fois mutation en ces lignées[c] royalles ; toutesfoiz, comme j'ay dit, on prent la premiere generation à commencer à Merovée, qui fut fait roy l'an CCCC XLVIII[d]. Et y a eu jusques au[e] sacre du roy Loys douzeiesme, de present regnant, M XLVIII[f] ans que commença la generation desdits roys[2] de France ; et qui le vouldra prandre à Pharamon, il y en auroit trente huyt[g], davantaige, qui seroient mil quatre vingts et six ans[h] que premier y a eu roy appellé roy de France. Depuys Merovée jusques à Pepin, y eut trois cens trois ans que avoit duré ladite ligne des Merouvée. Despuys Pepin jusques à Hue Cappet[i], y a eu[j] deux cens trente sept ans que a duré ladite vraye ligne de Pepin et[k] Charlemaigne, son filz. Celle de Hue Cappet[l] a duré en vraye ligne trois cens trente et neuf ans et faillit au roy Philippes de Valois. Celle[m] dudit roy Phillippes de Valloys a duré en vraye ligne jusques au

a. ung sien filz *éd. Dupont.* — *b.* regnèrent *éd. Dupont.* — *c.* lignes *éd. Dupont.* — *d.* l'an CCCC XLVIII. Et là commencea ceste première ligne *éd. Dupont.* — *e.* jusques au *omis par P.* — *f.* ML *éd. Dupont.* — *g.* vingt et huit *éd. Dupont.* — *h.* septante t huit *éd. Dupont.* — *i.* Cappelle *éd. Dupont.* — *j.* eu *omis dans l'éd. Dupont.* — *k.* et de *éd. Dupont.* — *l.* Cappelle *éd. Dupont.* — *m.* Et celle *éd. Dupont.*

critique des notions introduites par Commynes dans cet abrégé sans intérêt, dont les éléments soulèveraient sans profit de trop longues observations.

1. Clodion.

2. L'erreur de calcul qui résulte des chiffres du manuscrit P, que nous reproduisons cependant après B. de Mandrot, justifie les corrections de chiffres qui figurent aux variantes ci-dessus et qu'a adoptées Mlle Dupont, en suivant l'exemple de ses prédécesseurs.

trespas du roy Charles huitiesme, qui fut l'an M CCCC IIII^{xx} XVIII ; et cestui-là a esté le dernier [a] de ceste ligne, qui a duré cent soixante neuf ans, et y ont regné sept roys : c'est assavoir ledit roy Phillippes de Vallois, le roy Jehan, le roy Charles cinquiesme, le roy Charles sixiesme, le roy Charles septiesme, le roy Loys unzeiesme et le roy Charles huytiesme.

ET FIN [b].

a. le derrenier roy *éd. Dupont.* — *b.* et fin de la ligne droicte de Philippe de Valois *n'est que dans P, que suit B. de Mandrot ; ce dernier éditeur supprime* Et fin, *mots qui font l'explicit du manuscrit P.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Tome I.

P. xii, n. 5, l. 5, *lire :* mars 1495 vieux style (c'est-à-dire 1496), *et ajouter :* cf. t. III, p. 34, n. 2.

P. xxiv, n. 3, *ajouter :* Quelques feuillets d'un manuscrit inconnu jusqu'ici ont été découverts et signalés récemment par M. Émile Turpin, *Fragment d'une ancienne copie des Mémoires de Philippe de Commynes*, dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1922 et 1923 (Paris, 1925), p. 152-156.

P. 17, n. 6, *lire :* Rodolphe, et *non :* Philippe.

P. 40, n. 1, *ajouter aux références :* Ed. Perroy, *L'artillerie royale à la bataille de Montlhéry*, dans la *Revue historique*, t. CXLIX (1925), p. 187-189.

P. 60, n. 1, l. 2, *lire :* scaramucia, *et non :* scaramacia.

P. 67, n. *c*, *ne conserver de cette note que ce qui concerne* M, *car* D *est correct.*

P. 95, n. 1, *lire :* « Eulx », désigne les bourgeois dinantais. Commynes a contre les bourgeois flamands...

P. 106, n. *a* et *b à intervertir.*

P. 114, n. 1, *lire :* Raez, *et non :* Raes.

P. 208, n. *d*, *lire :* rouges, *et non :* ronges.

Tome II.

P. 5, n. *d à supprimer*, D *étant correct.*

P. 7, n. 2, l. 4, *lire :* le frère du landgrave de Hesse, Hermann.

P. 14, n. 8, *lire :* Woodville, *et non :* Woodrille.

P. 32, n. *h à supprimer, D étant correct.*

P. 33, n. 2, l. 8, *lire :* vingt écus, *et non :* vingt mille écus.

P. 53, n. 2, *lire :* John Howard et le grand écuyer John Cheyne.

P. 83, n. *g*, *lire :* Mouy, *et non :* Mony.

P. 83, n. 2, *lire :* Ham et Bohain, *et non :* Hamet Bohain.

P. 93, l. 11, *lire :* il y en a bien eu en.

P. 116, l. 6, *lire :* au trespas, *et non :* autres pas.

P. 168, n. *b à supprimer,* D *étant correct.*

P. 330, l. 11, *lire :* ungiesme, *et non :* unziesme.

P. 330, n. 3, *lire :* soixante-unième, *et non :* soixante-onzième.

P. 332, l. 18, *lire :* le père du conte, *et non :* le conte.

Tome III.

P. 55, n. 5, *lire :* Louis, *et non :* Jacques.

P. 83, n. 2, l. 2, *lire :* Cataldus, *et non :* Calaldus.

P. 97, n. 9, *lire :* Montuoro, *et non :* Mantuoro.

P. 97, n. 16, l. 2, *lire :* le marquisat, *et non :* la marquisat.

P. 148, n. 4, *lire :* circondario, *et non :* circondusio.

P. 187, n. 1, *lire :* di Montone, *et non :* de Mantoue.

P. 216, n. 6, *lire :* Jacques, *et non :* Jean.

INDEX[1]

A

Abbeville, ville du départ. de la Somme. — Rachetée par Louis XI au duc de Bourgogne, I, 8. — Revendiquée par le Téméraire, 74. — Prend parti contre celui-ci, 172, 175. — Maintenue dans l'obéissance, 178. — États qui s'y tiennent, 188. — Incendiée par les troupes royales, II, 19. — Se donne au roi, 163. — Aliénée au traité d'Arras, 163.

Abrestin. — Voir : Ebenstein.

Abruzze (l'), province d'Italie. — Accueille les Français, III, 95. — Confiée à Gracien de Guerres, 138.

Accrocciamuro (Rogerione), comte de Celano (*Sillanne*). — Se rallie aux Français, III, 97, 101.

Acquapendente, ville d'Italie, province de Viterbe. — Rendue à Charles VIII, III, 69.

Acquaviva (Giulio d'), duc d'Atri. — Recueille les prédictions d'Angelo Cato, II, 118.

Acuña (Alonso Carillo d'), archevêque de Tolède. — Assiste à l'entrevue d'Urtubie, I, 136. — Gagné par Louis XI, 137.

Adorni (les), faction génoise. — Son rôle, II, 209 ; III, 154.

Adorno (Giovanni). — Sert les Français, III, 39. — Les combat, 153.

Adrien, empereur romain. — Cité, II, 338.

Afrique, partie du monde. — Citée, II, 210 ; III, 288.

Ailly (Jean d'), vidame d'Amiens. — Son rôle, II, 59.

Aimeries. — Voir : Rolin (Antoine).

Aire, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Vendue à Louis XI, II, 301. — Rendue à Maximilien, III, 26.

Aix-la-Chapelle, ville d'Allemagne, Rhénanie. — Dons faits par Louis XI à l'église Notre-Dame, II, 293.

1. Les renvois sont faits au tome et aux pages. L'astérisque * indique qu'il y a lieu de recourir aux *Additions et corrections*. Les formes en italiques entre parenthèses indiquent les graphies du texte lorsqu'elles diffèrent assez sensiblement des graphies modernes ou représentent des équivalents.

Albanie. — Pays conquis par Mahomet II, II, 339; III, 104. — Fournit des stradiots, 164.
Albertinelli. — Patron d'une galéasse appartenant à Commynes, III, 39.
Albi, chef-lieu du Tarn. — Évêque : voir Amboise (Louis d').
Albon (Guichard d'), seigneur de Saint-André. — Prend Salses, III, 284.
Albret (Alain d'). — Va au-devant de Marguerite d'Autriche, II, 303.
Albret (Charles d'). — Se porte au secours du duc de Bourbon, I, 18. — Arrive devant Saint-Denis, 59.
Albuquerque. — Voir : La Cueva.
Alcala-de-Henarès, ville d'Espagne, Nouvelle-Castille. — Trêves qui y sont négociées, III, 292.
Alègre. — Voir : Tourzel (Yves de).
Alençon (René d'), comte du Perche, duc d'Alençon. — Assiste au siège de Liége, I, 156.
Alençon (Charles d'), duc d'Alençon. — Assiste au sacre de Louis XII, III, 314.
Alexandre le Grand, III, 104.
Alexandre VI Borgia, pape. — Détient Djem-Sultan, II, 309. — Le livre à Charles VIII, III, 89, 101, 104. — Couronne Alphonse, roi de Naples, III, 33. — Son origine, 33. — A des ambassadeurs à Venise, 68. — Perd Ostie, 71. — Fait arrêter des ambassadeurs de Charles VIII, 73. — Accueille Ferrand dans Rome, 73. — Retient les cardinaux Sforza et Colonna, 74. — Reçoit Charles VIII à Rome, 75. — Se retire au château Saint-Ange, 75, 87. — Menacé de déposition, 76, 87. — Son mot sur la facilité des succès français, 81. — Accusé de simonie, 88. — Traite avec Charles VIII, 89. — Confère le chapeau à Briçonnet et Ph. de Luxembourg, 90. — Intrigue avec Bajazet, 116. — N'a pas à refuser l'empire à Charles VIII, 117. — Mis au courant par les Vénitiens, 122. — Entre dans la Sainte-Ligue, 126, 286. — Fixe la date de sa publication, 131. — Forme le dessein de se retirer à Padoue, 140. — Se retire à Orvieto, près de Pérouse, 140. — Disposé à renoncer à l'hommage de Naples, 249. — A des intelligences à la cour de France, 256. — Possède Ancône, 265. — Craint la défection de Gênes, 280. — Donne aux souverains espagnols le titre de rois catholiques, 295. — Incline vers Charles VIII, 303. — Excite les Florentins contre Savonarole, 310. — Fait instruire contre lui un procès, 311.
Alexandrie, ville d'Italie, III, 211.
Alkmaar, ville de Hollande, I, 204.
Allemagne. — Commynes en a connu les princes, I, 2. — Navires qui en viennent, 197. — Sa position géographique, II, 38. — Sa puissance, 52. —

Pouvait offrir refuge au connétable de Saint-Pol, 84. — Se dresse contre le Téméraire, 114. — Divisée, 209 et suiv. — Publie la Sainte-Ligue, III, 131.
Alleman (Louis), seigneur d'Arbent. — Échoue sur mer, III, 213. — Peu expert, 214.
Allemands. — Aiment les Bourguignons, I, 127. — Leurs prélats s'arment, 132. — Méprisent la pompe du Téméraire, 138. — Grossiers, 139, 140. — Réagissent contre le Téméraire, II, 12. — Ont des obligations envers l'empire, 20. — Leurs forces devant Neuss, 26. — Interviennent dans les affaires bourguignonnes, 155. — Sont rudes, 256. — Échouent devant Beaune, 268. — Combattent à Guinegatte, 274. — Fabriquent les « fillettes » du roi, 320. — En ambassade à Venise, III, 117, 125, 131. — Se portent au secours de Sforza, 159, 219, 233. — Voir : Suisses.
Alliances nouvelles d'Allemagne. — S'allient aux Suisses, II, 16, 100. — Surveillées par Louis XI, 107. — Inclinent vers lui, 114. — Aident René de Lorraine, 143.
Allœue. — Pays que Louis XI veut brûler, II, 173.
Almanè. — Voir : Rimini.
Alost, ville de Belgique, Flandre orientale. — Lieu de conférences, II, 300.
Alphonse Ier, roi de Naples. — Cité, III, 82.
Alphonse II, fils de Ferrand Ier, roi de Naples, précédemment duc de Calabre. — Fait campagne contre les Florentins, II, 272. — Marie sa fille à Jean-Galéas, duc de Milan, III, 15, 19. — Commande les Napolitains contre les Vénitiens, 18. — Sa renommée militaire, 20. — Accusé d'être cause de guerre, 29. — Succède à Ferrand Ier, 33. — Couronné par Alexandre VI, 33. — D'accord avec le Turc, 33. — Envoie une armée en Romagne, 37 ; une flotte à Livourne, 38. — Est représenté à Venise, 68. — S'abstient de défendre Rome, 69. — Abdique, 77. — Cruel pour les barons, 77. — Les a fait mourir, 78. — Vicieux, 78. — Traître envers Piccinino, 79. — Exploiteur du peuple, 79. — Incroyant, 80. — Sceptique à l'égard de l'entreprise de Charles VIII, 83. — Épouvanté devant l'événement, 84, 85. — Fait couronner son fils Ferrand II, 84. — S'enfuit, 85. — Entre en religion, 85. — Meurt, 86, 102. — A été aisé à troubler, 102. — A été battu à Rapallo, 153.
Alphonse V, roi de Portugal. — Visite la France, II, 144. — Veut mettre un terme à la guerre en Lorraine, 145, 146. — Ses aventures, 146, 147. — Son retour en Portugal, 147. — Sa lutte contre la Castille, 147, 235. — Veut marier sa nièce au dauphin Charles, 148. — Meurt, 148.
Amantea, ville d'Italie, Calabre citérieure, circondario de Paola. — Se déclare pour les

Français, III, 95 ; puis pour les Espagnols, 135.
Amboise (château d'). — Résidence de Marguerite d'Autriche, II, 303, 318 ; du dauphin Charles, 312. — Embellie par Charles VIII, III, 302, qui y meurt, 313.
Amboise (Charles d'), seigneur de Chaumont, gouverneur de Bourgogne. — Est au camp des princes à Étampes, I, 39. — Capture des fuyards, 41. — Délivre la duchesse de Savoie, II, 125. — Remplace Craon en Comté, 263. — S'empare de diverses places, 266. — Fait ses affaires en Bourgogne, 266. — Reprend Beaune, 267. — Expédie les affaires pendant la maladie de Louis XI, 283.
Amboise (Georges), archevêque de Rouen. — Conseille mal le duc d'Orléans, III, 220. — Pousse à la reprise des guerres d'Italie, 240.
Amboise (Hugues d'), seigneur d'Aubijoux. — Envoyé à Gênes, III, 153.
Amiens, chef-lieu de la Somme. — Rachetée par Louis XI, I, 8. — Revendiquée par le Téméraire, 74. — Lui fait hommage, 87. — Recouvrée par Louis XI, 172, 176, 178, 183, 197, 211. — Assiégée par le Téméraire, 184-187. — Trêve qui s'y négocie, 187. — Réception offerte aux Anglais, II, 55 et suiv. — Séjours de Louis XI, 55, 57. — Intérêts qu'y a Guillaume Hugonet, 183. — Le Téméraire en part, 216. — Il veut la reprendre, 227. — Louis XI feint de vouloir la rendre, 229. — Intrigues à ce sujet, 231, 232, 243. — Bailli : voir Lannoy (Raoul de). — Vidame : voir Ailly (Jean d').
Amiral de France. — Voir : Montauban (Jean de), Bourbon (bâtard de).
Ampoule (la sainte), apportée à Louis XI mourant, II, 308.
Ancenis, ville du départ. de la Loire-Inférieure. — Prise par les troupes royales, I, 122. — Traité qui y est signé, 123.
Ancône, ville d'Italie. — Appartient au pape, III, 265.
Ancône (Marche d'). — Appartient au pape, III, 50.
Angers, chef-lieu de Maine-et-Loire. — Son château saisi par Louis XI, II, 113. — Évêques : voir Balue, Rely.
Anglais. — Ont donné l'exemple de combattre à pied, I, 23. — Possèdent des archers d'élite, 26, 109. — Ont longtemps possédé une partie de la France, 52 ; II, 332. — Réfugiés en Bourgogne, I, 54, 190. — Fort divisés, 101, 190. — Accompagnent Warwick, 197. — En guerre avec les Ostrelins, 203. — Sont hospitaliers, 207. — En campagne près de Guines, 207. — Veulent arrêter Commynes, 210. — Moins diplomates que les Français, 220 ; II, 60. — Ennemis des Français, I, 223. — Craignent l'union de la France et de la Bourgogne, 224, 225. — Abandonnés par les Bretons, 242. — Se préparent à envahir la France, II, 8, 27. — N'ont pas la constance de leurs ancêtres,

15. — Leurs effectif et armements, 28. — Leur marche, 36. — Portés à la colère, 37. — Reçus à coups de canon devant Saint-Quentin, 38. — Irrités contre le Téméraire, 39. — Capturent Jacques de Grassay, 39. — Doivent être chassés de France, 48, 69. — Reçus à Amiens, 55 et suiv. — Ne paient d'impôts que pour subvenir aux frais des guerres contre la France, 76. — Mécontents de la paix de Picquigny, 79. — Facilement excités contre la France, 82, 240. — Alliés de la Bourgogne, 167. — Opposés aux Français, 208. — Ont pour adversaires les Écossais, 208. — Ont fait payer rançon au roi Jean, 226. — Insensibles aux agrandissements de Louis XI, 239. — Bernés par ce prince, 245. — Peu portés à agir en Flandre, 249. — Leurs intérêts économiques, 249. — Ont perdu rapidement leurs terres en France, 256, 289, 311. — Nomment tribut la pension payée à leur roi par Louis XI, 79, 231, 304. — Ont pris part aux querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, 334.

Anglais (mercenaires). — Combattent à Brusthem, I, 106. — Puis devant Liége, 107. — Devant Neuss, II, 8. — A Morat, 121. — A Nancy, 133, 136. — A Guinegatte, 274.

Angleterre. — Commynes a connu ses princes, I, 2. — Divisée, 53, 100, 190, 217. — Dominée par Warwick, 205. — Sujette aux prises, 208. — Liée à la Bourgogne, 209. — Reprise par Édouard IV, 212. — Envahie par le prince de Galles, 216. — En paix sous Édouard IV, 217. — Redoute l'union de la France et de la Bourgogne, 224. — A une histoire fertile en exemples, 251. — Ses rois sont tenus en bride par le Parlement, II, 8, 76. — Sa position géographique, 38. — En paix avec Louis XI, 167. — A pour contrepoids l'Écosse, 208. — A des guerres civiles peu dommageables, 218, 230, 231, 232. — Dernières ambassades qu'y envoie Louis XI, 297. — Rôle qu'y a joué le commerce des Médicis, III, 41. — Rois : voir Édouard IV, Henri VI, Richard III, Henri VII. — Reines : voir Marguerite, Élisabeth. — Chanceliers : voir Morton (John), Neville (George), Rotherham (Thomas). — Grand chambellan : voir Hastings. — Grand écuyer : voir Cheyne.

Anguillara. — Voir : Orsini (Carlo).

Anjou (maison d'). — Ennemie de celle d'Aragon, II, 209. — Ses prétentions sur Naples, 95, 176, 209 ; III, 289.

Anjou (Charles d'), frère de saint Louis, roi de Sicile. — Ses droits, III, 6.

Anjou (Charles Ier d'), comte du Maine. — Chef d'un corps de l'armée royale, I, 19. — Se retire devant les Bretons, 20. — Opère sa jonction avec le roi, 21. — S'enfuit à Mont-

lhéry, 31. — Soupçonné d'entente avec le Téméraire, 31. — Négocie pour Louis XI, 65. — Sa succession, III, 4.

Anjou (Charles II d'), comte du Maine et de Provence. — Meurt, II, 167. — Sa succession, III, 4.

Anjou (Jean d'), duc de Calabre, fils du roi René, duc de Lorraine. — Campe à Moret, I, 47. — Sa valeur militaire, 48, 72. — Ami du Téméraire, 49. — Logé à Conflans, 50. — Assiste aux conférences de Saint-Maur, 55. — Occupe Lagny, 59. — Évacue Charenton, 61. — Reçu par le Téméraire à Conflans, 61. — A une belle artillerie, 62. — Prêt à résister à une attaque, 71. — Armé à l'italienne, 72. — Sa popularité, 72. — Sa belle attitude, 73. — Reçoit Épinal, 85, 128. — Meurt, 166. — A eu à son service Perron de Baschi, III, 23. — A été contrarié en Italie par Louis XI, 43. — A inquiété les Aragonais de Naples, 83.

Anjou (Nicolas d'), marquis de Pont-à-Mousson, puis duc de Calabre et de Lorraine. — Séjourne à Beauvais, I, 185. — Fiancé à Marie de Bourgogne, 221. — Visite le Téméraire, 227. — A résidé en Provence, II, 95. — Meurt, 167.

Anjou (René d'), roi de Sicile, dit le bon roi René. — A résidé en Provence, II, 95. — Veut laisser ce pays au Téméraire, 107, 111. — Surveillé par Louis XI, 107, 112. — Se rend à Lyon, 112. — Est disculpé par Jean de Cossa, 113. — Meurt, 166. — Sa succession, III, 4, 5, 6.

Anjou (René II d'), duc de Lorraine. — Fait défier le Téméraire, II, 15, 85. — Ravage le Luxembourg, 85. — Est suscité pour punir le Téméraire, 94. — Implore l'aide de Louis XI, 88. — Rejoint les Suisses avant Morat, 119, 120. — Subventionné par Louis XI, 119. — Assiège Nancy, 131. — S'en empare, 134. — Se retrouve en face du Téméraire, 135. — Reçoit des propositions de Campobasso, 136, 151. — Obtient l'appui des Alliances, 143. — Arrive à Saint-Nicolas, 144. — Marche contre le Téméraire, 149. — Réclame Bar et la Provence, III, 4. — Reçoit des compensations, 7. — Ses vues sur Naples, 7, 8. — Vient à Moulins, 9. — Appelé par les Napolitains, 10. — Assiste au sacre de Louis XII, 314.

Anjou (Marguerite d'), reine d'Angleterre, femme d'Henri VI. — Redoutée par Warwick, I, 216. — Assiste à la bataille de Tewkesbury, 216. — Ses défauts, II, 333.

Anjou (Marguerite d'), petite-fille du roi René, III, 5.

Anjou (Yolande d'), comtesse de Vaudemont, III, 5.

Anne de Bretagne, reine de France. — Promise à Maximilien, III, 29. — Épouse Charles VIII, 24. — Ses enfants, 26. — Son deuil à la mort du dauphin Charles-Orland, 257. — Assiste à la

mort de Charles VIII, 305, 306.
Annibal. — Cité, III, 124.
Annone, ville d'Italie, province et circondario d'Alexandrie. — Son rôle dans la guerre, III, 37, 150, 151.
Anthoine le Breton. — Exhorte le Téméraire à s'arrêter, I, 29.
Anvers, ville de Belgique. — Intelligences que le duc de Bretagne y prétend avoir, I, 183. — Ses foires, 195.
Apologue de l'ours et des deux compagnons, II, 21.
Aquila, ville d'Italie, Abruzze ultérieure. — Son église de Saint-Bernardin reçoit des dons de Louis XI, II, 293. — Se déclare pour les Français, III, 95. — Confiée au bailli de Vitry, 138.
Aquitaine. — Lot de Charles de France, I, 170. — Cédée au traité de Brétigny, 225. — Voir : Guienne.
Aragon (maison d'). — Ennemie de celle d'Anjou, II, 209. — Souveraine du Roussillon, 307. — Ses droits sur Naples, III, 6. — Mal vue des Vénitiens, 29. — Bien vue des Florentins, 43. — Abandonnée par eux, 44. — Accusée d'intrigues à Florence, 64. — S'appuie sur les Caraffa, 72. — Punie par Dieu, 82. — Défections qu'elle subit, 97, 98, 242, 289. — Rois : voir Jean II, Ferdinand et Isabelle. — Reine : Jeanne Enriquez.
Aragon (Béatrice d'), fille de Ferrand Ier, roi de Naples. — Son mariage, III, 77.
Aragon (Éléonore d'), duchesse de Ferrare. — Son mariage, III, 19.
Aragon (Éléonore d'), princesse de Rossano. — Son mariage, III, 77.
Aragon (Isabelle d') ou de Castille, fille de Ferdinand et d'Isabelle. — Ses mariages en Portugal, III, 293, 296, 299.
Aragon (Isabelle), duchesse de Milan. — Sa vaillance, III, 15, 19. — Faiblit, 32. — Internée, 47. — Supplie le More, 48.
Araniti (Constantin). — Ses intelligences en Orient, III, 103, 104. — Gouverne le Montferrat, 104. — Ses rapports avec Commynes, 104, 105. — Réussit à passer en Pouille, 105. — Exerce la tutelle sur ses neveux de Montferrat, 223. — Soutenu par les habitants et par Charles VIII, 226.
Arbent (*Arban*). — Voir : Alleman (Louis).
Archimbat. — Voir : Hagenbach.
Ardennes. — Les Liégeois s'y réfugient, I, 162, 163.
Ardres, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Acquis à Louis XI, II, 239.
Arena, fief d'Italie, Calabre ultérieure, circondario de Monteleone. — Est à la disposition de Charles VIII, III, 96, 136.
Arezzo (*Arese*), ville d'Italie. — Évêque : voir Becchi.
Argenton (château d'), départ. des Deux-Sèvres. — Domaiet séjours de Commynes, II,

281. — Visite qu'y fait Louis XI, 285.
Armagnac (Jacques d'), duc de Nemours. — Se porte au secours du duc de Bourbon, I, 18. — Prête serment à Louis XI, 18. — Arrive à Saint-Denis, 59. — Victime de Louis XI, II, 166, 315.
Armagnac (Jean V, comte d'). — Se porte au secours du duc de Bourbon, I, 18. — Arrive à Saint-Denis, 59. — Son imprudence, 250. — Tué à Lectoure, II, 167.
Armagnac (Jean, bâtard d'), comte de Comminges, II, 329.
Armagnac (Louis d'), comte de Guise. — Son rôle à San-Germano, III, 92. — A Fornoue, 176.
Arménie (*Hermenye*), II, 339.
Arno, rivière d'Italie, III, 59.
Arras, chef-lieu du Pas-de-Calais. — Séjour du Téméraire, I, 179, 183. — Il y concentre des troupes, 226. — Défaite des Bourguignons, II, 19, 49. — Sommée de se rendre à Louis XI, 163. — Au pouvoir de Ph. de Crèvecœur, 183. — Sa situation, 186. — Les Gantois s'en désintéressent, 191, 195, 206. — Ainsi que les Anglais, 239. — Maximilien n'ose l'attaquer, 276. — Louis XI veut la retenir, 279. — Rétrocédée à l'Autriche, III, 26.
Arras (traité d') en 1435, I, 8, 13, 52, 74 ; II, 163, 185.
Arras (traité d') en 1482, II, 300 ; III, 25.
Arthur, fils d'Henri VII, prince de Galles. — Ses aventures, II, 306, 307.
Artus (le roi), héros breton, II, 77.
Artois. — Le Téméraire en tire des troupes, I, 12. — Ravagé par ordre de Louis XI, II, 26. — Droits qu'y a Marie de Bourgogne, 164. — Perdu par les Français, 252. — Sa situation, 279. — Cédé à Louis XI, 302. — Rétrocédé à l'Autriche, III, 25.
Artois (Charles d'), comte d'Eu. — Ambassadeur de Louis XI à Lille, I, 4, 8. — Ses doléances aux États de 1468, 175.
Astoly (duc *d'*). — Voir : Acquaviva (Giulio d').
Asie, partie du monde. — Citée, II, 210.
Asquillase. — Voir : Squillace.
Asti, ville d'Italie, province d'Alexandrie. — Séjour de Charles VIII, III, 36, 37, 47. — Commynes en part pour Venise, 106, 115. — Occupée par le duc d'Orléans, 122, 125, 139, 143, 150, 154, 202, 210. — Pourvue de renforts, 126. — Second séjour de Charles VIII, 211, 212. — Il en part, 213. — Sa garnison, 276.
Astingues. — Voir : Hastings.
Atella (*Estelle*), ville d'Italie, Basilicate, circondario de Melfi. — Siège et capitulation, 264-270.
Atri. — Voir : Acquaviva.
Aubijoux. — Voir : Amboise (Hugues d').
Austrelins. — Voir : Hanséates.
Autriche. — Citée, II, 377 ; III, 219. — Archiducs : voir Maximilien, Autriche (Sigis-

mond d'), Philippe le Beau. — Archiduchesse : voir Autriche (Marguerite d').
Autriche (maison d'). — Ennemie de celle de Bavière et des Suisses, II, 209, 261. — Ses prétentions sur Milan, III, 17. — Ennemie des Vénitiens, 304.
Autriche (François d'). — Sa naissance, II, 259.
Autriche (Sigismond), archiduc d'Autriche. — Son entrevue avec le Téméraire, I, 140. — Lui vend Ferrette, 140. — Ne s'en fait pas estimer, 140. — S'allie aux Suisses, 140. — Nuit au Téméraire, 140. — — Lui reprend Ferrette, II, 17. — S'allie aux Suisses, 100. — Son égoïsme, 261. — Cède ses seigneuries à Maximilien, 262.
Autriche (Marguerite d'). — Sa naissance, II, 252. — Promise au dauphin, 231, 279, 288, 290, 301, 303. — Rendue à son père, III, 24, 25. — Épouse l'infant de Castille, 26. — Veuve, 27. — Accouche d'un enfant mort-né, 27, 295.
Auxerre, chef-lieu de l'Yonne. — Siège de conférences projetées, II, 89, 108.
Auxerrois. — Dot de Marguerite d'Autriche, II, 279.
Auxonne, ville du départ. de la Côte-d'Or. — Son rôle lors de la succession de Bourgogne, II, 204. — Prise par Chaumont d'Amboise, 265, 266.
Auxonnois. — Cédé à Louis XI, II, 302.
Avalos (Alphonse d'), marquis de Pescara (*Pescaire*). — Tient Monte-San-Giovani, III, 92. — Ne fait pas hommage à Charles VIII, 96. — Défend le château neuf de Naples, 98. — S'embarque pour Ischia, 99.
Avesne, ville du départ. du Nord. — Assigné comme objectif au connétable de Saint-Pol, II, 23. — Séjour des envoyés du Téméraire, 78.
Avlonia (*La Valonne*), ville d'Albanie. — Citée, III, 103, 104.
Aydie (Odet d') (*Odet de Rye*), seigneur de Lescun, puis comte de Comminges. — Conduit les gens des ducs de Berry et de Bretagne, I, 49. — A la garde des places de Basse-Normandie, 89, 90. — Conseiller des ducs de Berry et de Bretagne, 92, 241. — Acheté par Louis XI, 170 et suiv. — Amène des Bretons à son service, 182, 242. — Serment que lui prête le roi, II, 34. — Négocie avec René de Lorraine au sujet de la Provence, III, 5.
Azevedo (Diego d'), fils de l'archevêque de Saint-Jacques. — Cité, III, 284.

B

Bache. — Voir : Baschi.
Badia (*Labadie*), ville d'Italie, province et circondario de Rovigo. — En possession des Vénitiens, III, 18.
Bagnolo (paix de), III, 19.
Baissey (Antoine de), bailli de Dijon. — Chef de Suisses à Rapallo, III, 39. — A Fornoue, 181. — Va en mission

en Suisse, 215, 222, 236. — Pris par les Suisses, 244.
Bajazet II (« *le Turc* »), sultan de Constantinople. — Envoie un ambassadeur à Louis XI, II, 309. — N'a que peu de valeur, III, 29, 45, 102. — Mis en avant par les Vénitiens, 28, 29, 121, 122, 249. — Paie pension pour Djem, 90. — Facile à détrôner, 102. — Redoute Djem, 103. — Apprend sa mort, 104. — A un ambassadeur à Venise, 116, 132.
Balagny. — Voir : Gommel (Louis).
Bâle, ville libre. — Alliée des Suisses, II, 16. — Hagenbach y est amené et tué, 17, 100.
Balue (Jean), évêque d'Angers, cardinal. — Est envoyé par Louis XI au Téméraire, I, 102, 123. — Négocie un arrangement entre les deux princes, 124. — Suit Louis XI à Péronne, 126. — Garde une partie de l'argent que le roi l'a chargé de distribuer, 142. — Arrêté, 171. — Remis en liberté, II, 284.
Balzac (Robert de), seigneur d'Entragues. — Pille la maison des Médicis à Florence, III, 67. — Garde la citadelle de Pise, 148. — Se fait remettre des places, 148, 151. — Les vend, 261.
Barbarie. — Louis XI y achète des animaux, II, 298 ; III, 178.
Barbarigo (Agostino), doge de Venise. — Demande à Commynes si Charles VIII soutiendra le jeune François Sforza, III, 49. — Son autorité, 111. — Fait des propositions à Commynes, 121. — Sa fermeté à l'annonce de la chute du château de Naples, 124. — Informe Commynes de la conclusion de la Sainte-Ligue, 126. — Négocie avec Commynes, 248, 249.
Barcelone, ville de Catalogne. — Révoltée contre Jean II d'Aragon, I, 138 ; II, 326.
Bari (duché de). — Dépend de Sforza, III, 251.
Bar-le-Duc, chef-lieu du départ. de la Meuse. — Réclamée par René II d'Anjou, III, 4.
Barletta (*Berle*), ville d'Italie, terre de Bari. — Occupée par les Français, III, 96.
Barnet (bataille de). — Victoire d'Édouard IV, I, 214-216.
Barrois. — Envahi par les Bourguignons, II, 35, 38, 88, 119. — Le sire de Craon s'y loge, 144. — Occupé par Louis XI, 160.
Bas. — Voir : Bath.
Baschi (Perron de) (*Bache*). — Envoyé par Charles VIII en Italie, III, 23. — Échoue à Venise, 30. — En mission à Ostie, 72. — Apporte de l'argent au roi, 72. — Traite avec les Colonna, 73. — Envoyé en Calabre, 95. — Chargé d'équiper des navires à Nice, 213. — En mission à Gênes, 250.
Baschi (Syffred de) (*Syffron*). — Capturé par les Bourguignons devant Nancy, II, 137. — Son supplice, 138.
Batarnay (Imbert de), seigneur du Bouchage. — Rectifiera

ou complétera le témoignage de Commynes, I, 3. — Reçoit des messagers du connétable de Saint-Pol, 49. — Assiste à la scène jouée par Louis XI au sire de Contay, 49, 50, 51. — Prépare avec Commynes l'entrevue de Picquigny, 59. — Pressent Édouard IV au sujet de la Bretagne, 68. — Assiste à la conclusion de la trêve de Vervins, 80. — Presse la remise du connétable, 88. — Porte au roi la nouvelle de la journée de Morat, 159. — Assiste à la seconde attaque d'apoplexie de Louis XI, II, 285. — En mission en Espagne, III, 291, 292, 293.

Bath (*Bas*), ville d'Angleterre. — Évêque : voir Stillington.

Baudeville (Philippe de), seigneur de Hochberg, maréchal de Bourgogne. — Visite le duc de Savoie, II, 286.

Baudricourt (Jean de), seigneur de Baudricourt. — Amène au Téméraire des troupes bourguignonnes, I, 47.

Baux (Isabelle-Éléonore de). — Épouse Frédéric, roi de Naples, III, 99.

Bavière (maison de). — Ennemie de celle d'Autriche, II, 209.

Bavière (Frédéric de), dit le Victorieux, comte palatin du Rhin. — Prête des arbalétriers à Jean d'Anjou, I, 48. — A une entrevue avec le Téméraire à Bruxelles, 139.

Bavière (Philippe de), dit l'Ingénu, comte palatin du Rhin. — S'entremet à propos du traité de Senlis, III, 24, 25.

Bavière (Robert de), archevêque de Cologne. — Son rôle, I, 6.

Bayonne, ville du départ. des Basses-Pyrénées. — Les gens du roi s'y logent, I, 137. — Ses châteaux sont confiés à Odet d'Aydie, 241. — Sa mairie est donnée à Guillaume de Soupplainville, 242.

Beaucaire (sénéchal de). — Voir : Vesc (Étienne de).

Beaufort (Edmond), duc de Somerset. — Sert la maison de Lancastre, I, 53, 192. — Réfugié en Flandre, 207. — Travaille pour Henri VI, 211. — Suit le prince de Galles en Angleterre, 216. — Pris et tué, 217, 230. — Favorisé par Marguerite d'Anjou, II, 333.

Beaujeu, ville du départ. du Rhône. — Séjour de Louis XI, II, 286, 287. — Sire : voir Bourbon (Pierre de).

Beaumont (Jacques de), seigneur de Bressuire. — Festoie les Anglais à Amiens, II, 56.

Beaumont. — Voir : Polignac (Jean de).

Beaune, ville du départ. de la Côte-d'Or. — Révoltée contre Louis XI, II, 267. — Reconquise, 268.

Beauvais, ville du départ. de l'Oise. — Assemblée qu'y tient Louis XI, I, 185. — Assiégée par les Bourguignons, 234-239. — Biens qu'y possède Crèvecœur, II, 184.

Becchi (Gentile), évêque d'Arezzo (*Arese*). — En mission en France, III, 40.

Bec-Crespin. — Voir : du Bec-Crespin.

Bedford (John, duc de). — A été régent de France, I, 53.
Bégar (abbé de). — Voir : Kerlau (Vincent de).
Behaigne. — Voir : Bohême.
Belgiojoso (*Beljoieuse*) (Carlo di), comte de Belgiojoso. — Envoyé par Ludovic le More en France, III, 21. — A demeure auprès de Charles VIII, 23, 31. — Lui donne des conseils, 34. — L'accompagne pendant l'expédition, 57.
Bellistre. — Voir : Velletri.
Bénévent, ville d'Italie. — Occupe le territoire des anciens Samnites, III, 265.
Bentivoglio (*Bentevoille*) (Annibale). — Assiste à la bataille de Fornoue, III, 179.
Bentivoglio (Giovanni), seigneur de Bologne. — Reçoit aimablement Commynes, III, 133. — Père d'Annibale, 179. — S'apprête à servir Charles VIII, 274.
Berghes (Jean de), seigneur de Cohen. — Vend Aire à Crèvecœur, II, 301. — Ambassadeur de Maximilien, 301.
Berle. — Voir : Barletta.
Berne, ville de Suisse. — Menacée par le Téméraire, II, 98. — Pensionnée par Louis XI, 116; II, 264. — Prend parti contre Charles VIII, III, 239.
Berri (duché de). — Échangé par Charles de France contre la Normandie, I, 80. — A fourni des gens de pied laissés à Pise, III, 148. — Duc : voir France (Charles de).
Besançon, chef-lieu du Doubs. — Soumise à Louis XI, II, 266.
Besignan, Besignagne. — Voir : Bisignano.
Béthune, ville du Pas-de-Calais. — Restituée à l'Autriche, III, 26.
Beuf. — Voir : Le Beuf.
Bèvres. — Voir : Bourgogne (Philippe de).
Bianco (Giovanni). — Émissaire milanais, II, 110.
Bidassoa, rivière. — Entrevue sur ses bords, I, 136.
Bidant (Denis de), général des finances. — En mission à Rome, III, 73.
Bieto. — Voir : Fiesque.
Bièvres. — Voir : Rubempré (Jean de).
Bilhières-Lagraulas (Jean de), cardinal de Saint-Denis. — Reste à Rome, 87.
Biscaye (comté de). — Point d'attaque possible contre la Castille, II, 145.
Bische (Guillaume). — Négocie le traité de Conflans, I, 77. — Haï par Contay, 78. — Sa mauvaise réputation, 78. — Livre Péronne à Louis XI, 169, 170, 181.
Bisignano (*Besignagne*). — Voir : San-Severino.
Bissipat. — Voir : Le Grec.
Blamont, ville du départ. du Doubs. — Prise par les Suisses, II, 17.
Blayborgne. — Sobriquet d'Édouard IV, II, 50.
Blaye, ville du départ. de la Gironde. — A pour capitaine Odet d'Aydie, I, 241.
Blois (château de). — Cité, III, 151.
Blosset (Jean), seigneur de Saint-Pierre. — Négocie avec les Anglais, II, 44. —

Pressent Édouard IV au sujet de la Bretagne, 68. — Prend livraison du connétable de Saint-Pol, 90. — Pressenti par Campobasso, 96, 142.
Boccace. — Cité, III, 259.
Bohain, ville du départ. de l'Aisne. — Appartient au connétable de Saint-Pol, I, 244. — Garantie par Louis XI au Téméraire, 247 ; II, 83. — Remise au Téméraire, 98. — Livrée à Louis XI, 169, 259.
Bohême (*Behaigne*). — Son histoire sous Ladislas, II, 335, 337.
Bologne, ville d'Italie. — Vit en république, II, 208. — Son rôle dans la guerre de Ferrare, III, 18. — Séjour de Commynes, 133. — Gouvernée par Bentivoglio, 274. — Seigneur : voir Bentivoglio.
Bons Hommes ou Ermites de Saint-François. — Tiennent des propos édifiants, III, 82. — Assistent aux obsèques de Charles VIII, 312. — Leur création par saint François de Paule, II, 295.
Bordeaux, chef-lieu de la Gironde. — Séjour de Charles de France, I, 232. — Sa capitainerie, 241. — Son rôle comme place de commerce, II, 72.
Borgia (César), cardinal de Valencia (*Valence*). — Remis à Charles VIII en otage, III, 90. — Lui fausse compagnie à Velletri, 91, 102.
Borgia (Geoffroi), marquis de Squillace. — Sa fuite, III, 96.
Borselle (Wolfart de), seigneur de La Vere. — Envoyé auprès de Louis XI par Marie de Bourgogne à Cléry-sur-Somme, II, 182.
Borgo - San - Donino (*Bourg-Saint-Denis*), ville d'Italie, province de Parme. — Préservée du pillage, III, 204.
Borgo-San-Siro (*Bourges*), ville d'Italie, province de Pavie. — Propos d'un de ses habitants, III, 57, 58.
Borgo-Vercelli (*Bourg*), ville d'Italie, province et circondario de Novare. — Occupée par les Français, III, 227, 231.
Boschetto (Albertino di), comte de Boschetto. — Envoyé à Charles VIII par le duc de Ferrare, III, 229, 230.
Boschuse (Jean de). — Envoyé à Louis XI par le Téméraire, II, 176, 259.
Bosnie (*Bossene*). — Conquise par les Turcs, II, 335, 338.
Bouchain (*Vausain*), ville du départ. du Nord. — Rendue par Louis XI aux Bourguignons, II, 176, 259.
Bouchage (du). — Voir : Batarnay (Imbert de).
Boulogne-sur-Mer, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Les bannières de Gand y sont transportées, I, 120. — A Crèvecœur pour capitaine, II, 185. — Livrée au roi, 186, 239. — Le Téméraire y séjourne, 195, 206. — Convoitée par les Anglais, 249.
Boulogne (comté de). — Ravagé par les gens de Warwick, I, 206. — Négligé dans les négociations à propos de la succession du Téméraire, II, 279.

Bourbon (maison de). — L'évêque de Liège en fait partie, I, 145.
Bourbon (Charles de), archevêque de Lyon, cardinal. — Secourt le duc de Bourbon, son frère, I, 17. — Suit Louis XI à Péronne, 126. — S'offre comme otage, 143. — Assiste à l'entrevue de Picquigny, II, 63. — Est un confesseur accommodant, 65.
Bourbon (François de), comte de Vendôme. — Meurt à Verceil, III, 227.
Bourbon (Gilbert de), comte de Montpensier. — Vice-roi de Naples, III, 136. — Évacue le château de Naples, 215, 261. — Assiégé dans Atella, 264. — Ne peut satisfaire ses mercenaires, 266. — Capitule, 267, 268. — Meurt, 269. — Accusé à tort par Ferrand et Frédéric, 270.
Bourbon (Jacques de). — Fils de Jean II de Bourbon, I, 10.
Bourbon (Jean II de), duc de Bourbon. — Se rend à Lille, I, 9. — Objet de sa visite, 10. — Attaqué par Louis XI, 17. — Secouru par un corps bourguignon, 17. — Attaqué par des Milanais, 57. — Entre à Rouen et reçoit le serment des Normands, 80. — Accompagne Louis XI à Péronne, 126. — S'offre comme otage pour le roi, 143. — Avertit le Téméraire des desseins du roi, 176. — Assiste à l'entrevue de Picquigny, II, 63. — Veut épouser Marguerite d'Anjou, III, 4. — Reçoit à Moulins Commynes et René de Lorraine, 9.
Bourbon (Louis de), dit le Bâtard de Bourbon, amiral de France. — Défend Amiens contre les Bourguignons, I, 185. — Tient en respect la flotte bourguignonne, 197. — La flotte qu'il commande transporte Warwick en Angleterre, 200. — Il accompagne Commynes à Roye et à Montdidier, II, 18. — Remporte un succès devant Arras, 19. — A un héraut appelé Plain-Chemin, 42. — Négocie avec les Anglais, 44. — Présent à la conclusion des trêves bourguignonnes, 80. — Chargé d'amener à Paris le connétable de Saint-Pol, 90. — Envoyé pour prendre possession des domaines du Téméraire, 161, 162. — Négocie la reddition d'Abbeville et d'Arras, 163 et suiv. — Reçoit le rapport de Commynes à ce sujet, 166. — Blâmé par le roi, 170.
Bourbon (Louis de), évêque de Liège. — Désigne les otages que doivent fournir les Liégeois au Téméraire, I, 98. — Fait campagne avec le duc, 104. — Est cause de l'excommunication des Liégeois, 181. — Menacé par les Liégeois, 125. — Arrêté à Tongres, 132. — Passe pour avoir été massacré, 133. — Sera vengé par le Téméraire, 144. — Est proche parent de Louis XI, 144. — Échappe aux Liégeois, 147. — Présent à la réception d'Olivier le Dain à Gand, II, 178, 196. — Est auprès de Marie de Bourgogne, 195. — Assassiné par

Guillaume de la Mark, 196. — Ennemi du sire d'Humbercourt, 198. — S'éloigne de Marie de Bourgogne, II, 25. — Se retire à Liége, 251.

Bourbon (Mathieu de), dit le grand Bâtard de Bourbon. — Combat auprès de Charles VIII à Fornoue, III, 183. — Y est fait prisonnier, 187. — Recommandé par Commynes au marquis de Mantoue, 200.

Bourbon (Pierre), sire de Beaujeu, puis successeur de son frère Jean II comme duc de Bourbon. — Secourt son frère le duc, I, 18. — Seul admis à pénétrer au Plessis, II, 291. — Reçoit Marguerite d'Autriche à sa venue en France, 303. — Envoyé par Louis XI mourant au dauphin, 312. — — N'a pas suivi toutes les recommandations du roi, 312. — Conduit une ambassade à Amboise, 318. — Finit par inspirer de la méfiance à Louis XI, 318. — Prend part à la négociation du traité de Senlis, III, 25. — Déconseille à Charles VIII l'entreprise d'Italie, 35. — Reste en France comme lieutenant du roi, 125. — Averti par Commynes d'avoir à secourir Asti, 125, 128. — Y expédie des renforts, 149. — Assiste au sacre de Louis XII, 314.

Bourbon (Pierre de), sire de Carency. — Fait prisonnier par les Français à Arras, II, 19.

Bourbon (Agnès de). — Mère du duc Jean II, se rend à Lille, I, 9.

Bourbon (Catherine de). — Femme d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre, I, 10; II, 1, 2.

Bourbon (Isabelle de). — Seconde femme du Téméraire, I, 10.

Bourbon (Marguerite de). — Femme de Philippe de Savoie, comte de Bresse, I, 10.

Bourbonnais (duché de). — Occupé par Louis XI, I, 17. — Évacué par lui, 18, 19. — Capitaines qui y ont combattu, 48.

Bourdeille (Élie de), archevêque de Tours. — Estime les offrandes de Louis XI exagérées, II, 293.

Bourdin (Jean), secrétaire de Charles VIII. — En mission à Venise, II, 141.

Bourg. — Voir : Borgo-Vercelli.

Bourg-Saint-Denis. — Voir : Borgo-San-Donino.

Bourges. — Voir : Borgo-San-Siro.

Bourgogne (comté de), ou Franche-Comté. — Fournit des hommes d'armes, I, 47. — Envahie par les Suisses, II, 17. — Pays du prince d'Orange, 204. — Résiste à Louis XI, 204, 205. — Guerre qui s'y poursuit, 260, 262. — Conquise par Chaumont d'Amboise, 263. — Dot de Marguerite d'Autriche, 279.

Bourgogne (duché). — Fournit des hommes d'armes, I, 17, 47. — Lieu de retraite possible, 83. — Du Lau s'y est retiré, 127. — Entrevue qui y est proposée, 164. — Mena-

cée par Louis XI, 176. — Campagne des armées royales, 186. — Hésite à s'armer, 188. — Attaquée par Louis XI, II, 19. — Ses prospérités et ses épreuves, 92 et suiv. — Guillaume Hugonet y a des terres, 183. — Occupée par l'armée royale, 204 et suiv. — Acquise à Louis XI, 266. — A été son refuge dans sa jeunesse, 329. — Ducs : voir Bourgogne (Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire). — Duchesse : voir Bourgogne (Marie de). — Chancelier : voir Goux (Pierre de), Hugonet (Guillaume). — Maréchal : voir Baudeville (Philippe de), Neufchâtel (Thibaut de).

Bourgogne (maison de). — Sa richesse et sa puissance, I, 13. — N'entretient pas d'armée permanente, 27. — Abandonne les Anglais, 52. — Punie par Dieu, 54. — Plus difficile à abattre que la Bretagne, 101. — Favorise le commerce de Calais, 210. — Fait ombrage aux Anglais, 225. — Sa grandeur et sa décadence, II, 92 et suiv.

Bourgogne (Antoine de), dit le grand Bâtard. — Est l'un des chefs de l'armée royale, I, 12. — Secourt Saint-Pol à Montlhéry, 22. — Son enseigne est mise en pièces, 31. — Garde une porte de Liége, 115. — Soupçonné de déloyauté par le Téméraire, 179.

Bourgogne (Baudouin), dit le bâtard de Bourgogne. — Acheté par Louis XI, I, 177, 179.

Bourgogne (Charles de), ou Charles le Téméraire, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne. — Prend Commynes à son service, I, 4. — Fait arrêter le bâtard de Rubempré, 4. — Tient de sa mère d'être soupçonneux, 5. — Accusé par Louis XI d'avoir fait un pacte avec le duc de Bretagne, 6. — Se disculpe, 7. — Ses menaces à l'adresse du roi, 8. — Est rejoint à Cambrai par Saint-Pol, 10. — Poursuit de sa haine les Croy, 10 et suiv. — Se réconcilie avec son père, 11. — Entre en campagne pour le « Bien Public », 14. — Prend Nesle, 14. — Campe à Saint-Denis, 15. — S'empare du pont de Saint-Cloud, 17. — Veut se joindre aux Bretons, 18. — Averti de l'approche de l'armée royale, 22. — Envoie le grand bâtard Antoine soutenir Saint-Pol, 22. — Les rejoint à Montlhéry, 23. — Se résout à attaquer le roi, 25. — Renverse son plan de combat, 25. — Refoule l'ennemi, 28. — Poursuit les Français, 29. — Blessé deux fois, 30 et suiv. — Sauvé par Cadet, 31. — Cherche à rallier son monde, 31. — Est pansé, 35. — Tient conseil, 36. — Enorgueilli par la victoire, 37. — Va coucher à Montlhéry, 38. — Gagne Étampes, 39. — Y accueille ses alliés, 40. — Fausse alarme qui l'émeut, 41-47. — Méprise le duc de Berri, 43. —

Occupe Saint-Mathurin-de-l'Archant et Moret, 45. — Couche dans un pavillon, 46. — Passe la Seine, 46-47. — Son amitié pour Jean d'Anjou, 49. — Prend soin du bon ordre de ses gens, 49. — S'établit à Conflans, 50. — Confère à Saint-Maur avec les délégués de Paris, 55. — Donne de l'argent aux gens d'armes d'Armagnac, de Nemours et d'Albret, 60. — En danger à Conflans, 60 et suiv. — Y reçoit les autres princes, 51. — Possède une nombreuse artillerie, 62. — Se met en mesure de repousser une attaque, 71. — Moins volontiers obéi des soldats que Jean d'Anjou, 72. — Alerte des chardons, 73. — Négocie et réclame les villes de la Somme, 74. — Rappelle à Louis XI l'hospitalité qu'il a reçue, 75. — Irrité par le sans-gêne de ses alliés, 77. — Calmé par Contay, 78. — A peine à écouter les gens sages, 79. — Sa nouvelle entrevue avec Louis XI, 81. — Situation fâcheuse de son armée, 82. — Risque qu'il court en traitant avec le roi, 83. — S'en tire sans encombres, mais non sans reproches, 84. — Passe une revue de ses troupes, 85. — Fait hommage à Louis XI pour les terres de Picardie, 86. — Reprend la route de Flandre, 86. — Reçoit à Amiens l'hommage des villes de la Somme, 87. — Accorde la paix aux Liégeois révoltés, 88. — Est retenu à Saint-Trond, 90. — Envoie des ambassadeurs à Louis XI, 92. — Fait campagne chaque année contre les Liégeois, 94. — A traité avec Dinant, 95. — Se dispose à combattre les Liégeois, 97. — Reçoit leurs propositions de paix, 97-98. — Hésite à les épargner, 99. — Leur accorde la paix et retourne en Flandre, 99. — Annonce à Louis XI la mort de son père Philippe le Bon, 99. — A peine à communiquer avec le duc de Bretagne, 100. — Est sollicité par Louis XI d'abandonner les Bretons, 101. — Marche contre les Liégeois, 102. — Assiège Saint-Trond, 103. — Livre bataille à Brusthem, 105. — Prend de bonnes dispositions à cette bataille, 106. — Ne charge pas personnellement les Liégeois, 107. — Pare aux sorties des Liégeois, 108. — Annonce sa victoire au connétable de Saint-Pol, 108. — Reçoit la capitulation de Saint-Trond, 110. — Reçoit la capitulation de Tongres, 110. — Se présente devant Liége, 110. — Envoie le sire de Humbercourt en avant, 111. — Est avisé de l'ouverture des portes de Liége, 114. — Eût été impuissant à prendre la ville de force, 115. — Entre à Liége, à Gand, 117. — Reçoit à Bruxelles la soumission des Gantois, 118, 122. — Sa première entrée à Gand, 118 et suiv. — Péril auquel il s'expose, 119. — Retire aux Gantois leurs privilèges, 120, 177, 191. — Envoie leurs

bannières à Boulogne, 120. — Envoie des ambassadeurs en Bretagne, 122. — Sollicité de secourir ce pays, 122. — Campe près de Péronne, 123. — Abandonné par les ducs de Normandie et de Bretagne, 123. — Conclut un arrangement avec Louis XI, 124. — Lui envoie de Péronne un sauf-conduit, 125. — Se porte à sa rencontre, 126. — Garantit la sécurité de Philippe de Savoie et des réfugiés français, 127. — N'a pas eu le temps de décommander leur venue, 131. — Ému par la fausse nouvelle de l'assassinat de l'évêque de Liége, 133. — Soupçonne le roi, 133, 134. — A des entrevues avec Frédéric III à Trèves, 138. — Avec Édouard IV à Saint-Pol, 129, 211. — Avec Warwick et Sigismond d'Autriche, 140. — Son irritation contre le roi se calme, 142. — Ses exigences vis-à-vis du roi, 143. — Sa coutume de se coucher tout habillé, 143, 237. — Son attitude en présence du roi, 144. — Jure le traité de Péronne, 145. — Entraîne Louis XI contre les Liégeois, 146. — Arrive à Namur, 147. — Son attitude vis-à-vis du légat, 147. — Approche de Liége, 150, 152. — Expédie des renforts à son avant-garde, 151. — Logé aux faubourgs de Liége, 152. — Manque de présence d'esprit, 152. — Se méfie du roi, 153. — En danger d'être tué, 157. — Ne veut pas différer l'assaut, 159. — Ordonne l'attaque, 160. — Empêche le pillage de l'église Saint-Lambert et ordonne la restitution des biens des églises, 162. — Fait ses conditions au roi, 164. — Ses maladresses, 165. — Sa sévérité à l'égard des Liégeois, 166. — Son expédition en Franchimont, 167 et suiv. — Son retour en Brabant, 168. — Excite l'ambition de Charles de France, 169. — Le voit avec peine accepter la Guienne, 171. — Menacé par les intrigues du roi, 172, 173. — Sa querelle avec le comte d'Eu, 175. — Cité devant le parlement de Paris, 175. — Réunit des troupes et part pour la Hollande, 176. — Abandonné par plusieurs de ses serviteurs, 177. — N'ose se jeter dans Amiens, 178. — Se porte à Arras, 179. — Sollicité de donner sa fille à Charles de France, 180. — Son attitude à l'égard du connétable de Saint-Pol, 180, 181. — Prend mal les avertissements du duc de Bretagne, 183. — Le presse de se déclarer contre le roi, 184. — S'empare de Picquigny et assiège Amiens, 184 et suiv. — S'humilie devant le roi, 186. — Conclut une trêve, 187. — Déteste le comte de Saint-Pol, 187. — Tient une assemblée d'État à Abbeville, 188. — Hait le roi, 189. — Répugne à marier sa fille, 189, 222. — Son ambition, 189. — Épouse Marguerite d'York, 190. — Préfère la maison de Lancastre à celle d'York, 191,

206. — Recueille les fugitifs de la maison de Lancastre, 191. — Tâche de sauver Édouard IV, 193. — Pensionne Wenlock, 195. — Arme une flotte contre Warwick, 195, 197, 200. — Raillé par Édouard IV, 205. — Avisé de l'arrivée de celui-ci en Hollande, 205. — Ses craintes après la défaite d'Édouard, 205, 207. — Envoie Commynes à Calais, 195, 198, 207. — Peu soucieux de la sécurité de ses serviteurs, 208. — Allié de l'Angleterre, 209. — Approuve l'arrangement fait par Commynes avec les gens de Calais, 210. — Redoute l'entente franco-anglaise, 211. — Favorise la revanche d'Édouard, 212. — Reçoit l'avis de son succès, 215. — Lève le siège d'Amiens, 218. — Fait semblant d'accorder sa fille à Charles de France, quoique décidé à ne pas la marier, 222. — Écoute les conseils hostiles au roi, 222. — Intervient auprès du roi en faveur de Charles de France, 223. — Voudrait voir six rois régner en France, 224. — S'efforce de calmer les appréhensions anglaises, 225. — Pousse Édouard IV à la guerre, 225. — Réunit son armée à Arras, 226. — Encourage la candidature de Nicolas d'Anjou à la main de Marie de Bourgogne, 226. — Accuse Louis XI de la mort de Charles de France, 227, 228. — Prend l'offensive et prend Nesle, 227, 228. — Sa cruauté, 227, 228, 233, 234. — Veut recouvrer Amiens et Saint-Quentin, 228. — Ses conditions de paix, 229. — Son dépit de voir le roi se dérober, 230. — Son plan, 230, 231. — Mission qu'il donne à Simon de Quingey, 232 et suiv. — Prend Roye, 234. — Prend Montdidier, 234. — Assiège Beauvais, 235-239. — Envahit et ravage la Normandie, 239. — Ne veut pas abandonner le duc de Bretagne, 242. — Ses griefs contre Saint-Pol, 243. — Négocie contre lui avec le roi, 244 et suiv. — Son entreprise en Gueldre, II, 1. — Voudrait réconcilier le duc Arnold de Gueldre avec son fils Adolphe, 2, 3. — Recueille la succession d'Arnold de Gueldre, 4. — Tient Adolphe en prison, 4, 180. — Allonge sa trêve avec Louis XI, 4, 5. — S'immisce dans les affaires d'Allemagne, 5. — Assiège Neuss, 6. — A des visées sur l'Italie, 7. — S'impatiente des lenteurs des Anglais, 8. — Commet la faute de s'obstiner devant Neuss, 10, 26. — Résistance inattendue qui lui est opposée, 11. — Ses fautes à ce moment, 14, 15, 28, 35. — Défié par René de Lorraine, 15. — Se brouille avec les Suisses, 16. — En guerre avec Louis XI, 17 et suiv. — Hostile au connétable de Saint-Pol, 23. — Voudrait en obtenir Saint-Quentin, 24, 25. — Mécontente les Anglais, 26. — Fait la paix avec Frédéric III, 27. — Ses fautes sont voulues par Dieu, 28. —

Ses pertes devant Neuss, 28, 29. — Met des transports à la disposition d'Édouard IV, 30. — N'est pas exempt d'inquiétudes, 34. — Se porte à la rencontre des Anglais, 35. — Leur promet Saint-Quentin, 37. — Déçu devant cette ville de même qu'Édouard IV, 38. — Prend congé des Anglais, 39. — Contrefait par Louis de Sainville, 49, 50. — Revient à Péronne, 53. — Y gourmande Édouard IV, 53, 54. — Sa colère, 56. — Ce qui se dit de lui à Picquigny, 66. — Négocie la trêve de Souleuvre, 80. — Prépare la perte du connétable de Saint-Pol, 83. — Lui remet un sauf-conduit, 84. — Le fait arrêter, 86, 88. — Le livre à Louis XI, 88 et suiv. — Assiège Nancy, 89. — S'en empare, 90. — Sa conduite envers Saint-Pol, 91, 92, 139. — En a été puni, 92, 138, 139, 140. — Sa puissance et sa richesse, 93, 94. — Lève des mercenaires en Italie, 8, 95, 102. — Prend à son service Campobasso et Galeotto, 95, 136. — Trahi par Campobasso, 96, 136, 141. — Averti par Louis XI, 97, 142. — A l'habitude d'inspecter son camp presque seul, 97, 142. — Ne veut pas croire à la trahison de Campobasso, 97, 142. — S'empare de la Lorraine et reçoit de Louis XI Saint-Quentin, Ham, Bohain, 98. — Songe à une entrevue avec le roi, 98. — Se laisse jouer par le roi, 99. — Veut châtier les Suisses, 99. — Refuse leurs propositions, 100. — Rompt avec eux, 101. — Sa politique italienne, 102. — S'empare de Granson, 103. — Est battu par les Suisses, 104. — Son rêve d'un royaume, 107. — Envoie à Louis XI le sire de Contay, 108. — Ses négociations avec le roi René, 107, 111. — Est renié par le duc de Milan, 111. — Est abandonné par le roi René, 113. — Réunit une nouvelle armée, 116. — Malade, 117, 128, 129. — Rebute le prince Frédéric de Tarente, 117. — Négocie le mariage de Marie de Bourgogne avec un prince de Savoie, 118. — Projette de marier Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, I, 139, 222 ; II, 253. — Battu par les Suisses devant Morat, II, 119 et suiv. — Son séjour à la Rivière, 122, 128, 133. — Fait enlever la duchesse de Savoie, 123. — Désespéré par les événements, 128. — Sa neurasthénie, 129, 130. — Soigné par Angelo Cato, 129. — Sa colère, 130. — Perd la Lorraine, 131. — Éprouve des dommages, 132. — Perd Nancy, 134. — Remet le siège devant Nancy, 135, 143. — Fait mourir Syffred de Baschi, 138. — En a été puni, 139, 140. — Repousse la médiation d'Alphonse V de Portugal, 146. — Refuse d'écouter les conseils de retraite, 150. — Est battu et tué devant Nancy, 152 et suiv., 332. — Sa grandeur et sa décadence, ses qua-

lités et ses défauts, 154 et suiv. — A tenu les Gantois en crainte, 177. — A donné la capitainerie de Péronne à Guillaume Bische, 181. — A donné grand crédit à Guillaume Hugonet, 182. — A Crèvecœur, 185. — A favorisé Châteauguion contre le prince d'Orange, 205. — A pensionné Lord Hastings, 242. — A eu à son service Thomas Aurigan, 274. — A demeuré à Bruxelles, 279. — Est mort avant Louis XI, 309. — N'a pas goûté plus de repos que lui, 331. — A emprunté aux Médicis, III, 42. — A fait de rudes campagnes, 210. — A eu affaire aux Suisses, 239.

Bourgogne (Jean sans Peur, duc de). — Assassiné à Montereau, I, 83 ; II, 61. — A été le second duc Valois, II, 93.

Bourgogne (Jean, bâtard de). — Évêque de Cambrai, I, 10.

Bourgogne (Philippe le Bon, duc de). — Reçoit les ambassadeurs de Louis XI à Lille, I, 4 et suiv. — Gouverné par les Croy, 8. — Restitue les villes de la Somme, 9, 11, 74. — Lève une armée, 10 et suiv. — Privé des services des Croy, 10. — S'allie aux Anglais, 12, 24. — A élevé sa maison, 38. — A été en guerre avec Charles VII, 43. — Beau-frère du roi d'Angleterre, 52. — Donne asile à Louis XI dauphin, 69, 75 ; II, 157, 329. — A banni Guillaume Bische et Guyot d'Usie, I, 77. — Expédie des renforts au Téméraire, 82. — En butte aux Liégeois, 88. — Se fait porter au siège de Dinant, 95. — Laisse le commandement à son fils, 96. — Se retire à Namur, 97. — Meurt, 94, 99. — Ses obsèques à Bruges, 99. — Paix de Gavre avec les Gantois, 119. — Son mot au sujet des Gantois, 120 ; II, 331. — Leur retire leurs privilèges et leurs bannières, 120. — Ses acquisitions territoriales, II, 92. — Sa richesse, 93. — S'est fait craindre, 177. — A lutté contre Charles VII, 179. — A toujours demeuré à Bruxelles, 278.

Bourgogne (Philippe le Hardi, duc de). — A élevé sa maison, I, 38 ; II, 93, 165.

Bourgogne (Philippe de), seigneur de Bèvres. — Capitaine d'Aire, II, 301.

Bourgogne (Agnès de), duchesse de Bourbon. — A épousé Charles, duc de Bourbon, I, 9.

Bourgogne (Anne, bâtarde de), dame de Ravenstein. — Conduit Marguerite d'Autriche, II, 303.

Bourgogne (Anne de). — Épouse le duc de Bedford, I, 52.

Bourgogne (Marie de), duchesse de Bourgogne. — Son mariage projeté avec Charles de France, I, 180, 218, 221. — Répugnance de son père à la marier, 189. — Ses prétendants successifs et son projet de mariage avec Maximilien d'Autriche, 218, 219, 221, 224 ; II, 4, 117, 168, 197. — — S'engage à épouser Maximilien, I, 222 ; II, 257, 258.

— Destinée par les Gantois à épouser Adolphe de Gueldre, II, 4. — Recherchée en mariage par Frédéric, prince de Tarente, 117. — Ses droits sur l'Artois, 164. — Aurait pu épouser le dauphin, 168. — Reçoit Olivier le Dain à Gand, 172 et suiv. — Envoie une ambassade à Louis XI à Cléry-sur-Somme, 182. — Obligations de Crèvecœur envers elle, 185. — Gouvernée par les Gantois, 190. — S'assure la fidélité de Guillaume de la Marck, 196. — A pour prétendant le fils du duc de Clèves, 197. — Reçoit un affront de la part des Gantois, 198. — Ne peut sauver la vie à Hugonet et à Humbercourt, 202, 203. — Heureuse de la mort d'Adolphe de Gueldre, 239. — Demande à Édouard IV son assistance, 248. — Abandonnée par de nombreux serviteurs, 249. — Débats soulevés par la question de son mariage, 250 et suiv. — Opte définitivement pour Maximilien, 253 et suiv. — Son mariage et ses conséquences, 255 et suiv. — Ses enfants, 258. — Sa mort, 259, 287, 309. — A demeuré à Bruxelles, 279.

Bourguignons. — Se mettent dans Moulins, I, 18. — S'établissent à Lonjumeau, 19. — Leurs meilleurs soldats combattent à pied, 23. — Sont les plus nombreux à Montlhéry, 25. — Succès de leurs archers, 26. — Leurs hommes d'armes foulent aux pieds leurs propres archers, 27. — Leur aile gauche fuit à Montlhéry, 29. — Ont une artillerie nombreuse, 45. — Sont conduits par Saint-Pol, 49. — Ont une cavalerie moins nombreuse que celle de leurs adversaires, 59. — Jettent un pont sur la Seine à Conflans, 63. — Craignent un abandon de leurs alliés, 82. — Sont en péril devant les Liégeois, 98. — Sont amis des Savoisiens, 127. — Sont épargnés par les Liégeois en révolte contre leur évêque, 132. — Se moquent à Trèves de la mesquine compagnie de Frédéric III, 139. — Jugent les Allemands grossiers, 140. — Attaquent et prennent Liége, 146 et suiv. — Blessés par les Écossais, 157. — Entrent dans Liége, 161. — Souffrent du froid en Franchimont, 167, 168. — Battus par les Suisses à Héricourt, II, 17. — Haïs par les Gantois, 206. — Manquent d'hommes et d'argent, 255, 262. — Perdent tout à cause des Suisses, 265.

Bourquinghan. — Voir : Buckingham.

Bournel (*Bornel, Bonnet*) (Julien). — Tué à Fornoue, III, 189, 191.

Boutefeu (Jean) ou des Serpens. — Lance des fusées, I, 41.

Bouvignes, ville de Belgique. — Rivale de Dinant, I, 94 et suiv., 97. — Conférences tenues contre Saint-Pol, 246 et suiv. ; II, 23, 49.

Brabant (duché de). — Le Téméraire s'y transporte, 88, 168. — Influence que prétend

y avoir Saint-Pol, 174. — Le Téméraire s'y porte, II, 39. — Acquis par Philippe le Bon, 93. — Convoité, 171. — Offert par Louis XI à Édouard IV, 248. — A souffert du mariage austro-bourguignon, 252. — Se défie de Louis XI et de Maximilien, 301.

Bracceschi (*Brasisques*) (les). — Famille de condottieri, III, 79.

Bracciano (*Brachanne*), ville d'Italie, province de Rome. — Occupée par les Français, III, 70. — Seigneur : voir Orsini (Gian-Giordano).

Brasca (Érasme). — Ambassadeur milanais, III, 21.

Brasisques. — Voir : Bracceschi.

Brescia, ville d'Italie. — Sujette de Venise, III, 106, 195.

Bresse (comte de). — Voir : Savoie (Philippe de).

Bressuire, ville du départ. des Deux-Sèvres. — Seigneur : voir Beaumont (Jacques de).

Bretagne (duché de). — Commynes a connu son duc, I, 2. — Le comte de Richmond y est prisonnier, 54. — Le duc François y retourne, 86. — Il y a à ses côtés Charles de France, 92. — Communique difficilement avec la Bourgogne, 100. — Menacée par Louis XI, 101. — Soutenue par le Téméraire, 102, 108, 122. — Attaquée par l'armée royale, 122 et suiv. — Donne asile à Charles de France, 143, 165. — Des Anglais y descendent, II, 11. — Menaçante pour Louis XI, 45. — Le comte de Richmond y est retenu, 233, 234, 306. — Louis XI y achète des chiens, 297. — Est en paix avec Louis XI, 307, 316. — Duc : voir François II. — Duchesse : voir Anne. — Vice-chancelier : voir Rouville (Jean de). — Maréchal : voir Rieux (Jean de).

Bretagne (François II, duc de). — Accusé par Louis XI d'avoir fait un pacte avec le Téméraire, I, 6. — Disculpé par celui-ci, 7. — Envoie son vice-chancelier au Téméraire, 15. — Marche à la rencontre du Téméraire, 16. — A devant lui le comte du Maine, 19-20. — Envoie deux archers de sa garde, 37. — Son arrivée à Étampes, 39. — Entretient une compagnie imposante, 40. — Passe la Seine près de Moret, 47. — Marche avec Charles de France, 49. — Redoute le poids d'une armure, 49-50. — Se loge à Saint-Maur-des-Fossés, 50, et assiste à une conférence avec les Parisiens, 55. — Est l'hôte du Téméraire, 61. — Possède une belle artillerie, 62. — S'arme, 72. — Part pour Rouen, 86. — Se brouille avec Charles de France, 88. — Quitte Rouen et part pour la Bretagne, 89. — Se rencontre avec le roi à Caen, 89. — Se réconcilie avec Charles de France, 91. — Envoie des ambassades, 92. — Ne peut communiquer par terre avec le Téméraire, 100. — L'excite par ambas-

sadeurs à faire la guerre à Louis XI, 122. — Annonce le traité d'Ancenis, 123. — Est averti par le Téméraire de ce qui s'est passé à Péronne, 145. — Est compris dans le traité de Péronne, 169. — Est en paix avec Louis XI, 173. — Voudrait le mariage de Marie de Bourgogne avec Charles de France, 182, 218, 221. — Prévient le Téméraire des projets du roi contre lui, 183. — Invité à se déclarer contre le roi, 184. — Poursuit le projet de marier Charles de France, 218. — Envoie l'abbé de Bégar au Téméraire, 222. — Ses sentiments à l'égard des Anglais, 123, 125. — Abandonné par le Téméraire, 229, 233. — Mission de Simon de Quingey auprès de lui, 232. — Refuse l'invitation du Téméraire de venir devant Rouen, 239. — Était mené par Lescun, 240. — En guerre avec Louis XI, 240 et suiv. — Abandonné par les Anglais, fait une paix séparée, 242. — N'a pas été abandonné par le Téméraire, 243. — Allié aux Anglais, II, 11. — Compris dans la trêve franco-anglaise, 47. — Ce qui est dit de lui à Picquigny, 66. — Couvert par l'alliance anglaise, 66. — Retient prisonnier le comte de Richmond, 233, 306. — L'aide à passer en Angleterre et regrette son retour, 234. — Parrain de François d'Autriche, 259. — Redoute Louis XI, 307, 317. — Sa fille Anne épouse Charles VIII, III, 24.

Bretagne. — Héraut du duc de Bretagne, I, 123.

Bretelles (Louis de). — Gascon qui sert Édouard IV, II, 70.

Bretons. — Leur armée marche à la rencontre du Téméraire, I, 37. — Arrivent à Étampes, 39. — Ont fait des prisonniers en chemin, 40. — Croient que Louis XI a été tué, 41. — Se logent à Larchant et à Moret, 45. — Occupent Saint-Denis, 59. — Sont « sages après le coup », 90. — Harcelés par Louis XI, 94. — Protégés par le Téméraire, 108. — Menacent le royaume, 227. — Excitent l'Angleterre, II, 300.

Breuilbertin. — Voir : Mérichon (Jean).

Brézé (Jacques de), comte de Maulevrier. — Refuse de prêter serment à Charles de France, I, 81.

Brézé (Pierre II de), grand sénéchal de Normandie. — Son rôle à Montlhéry, I, 21. — Y est tué, 34.

Briçonnet (Guillaume), cardinal de Saint-Malo. — Sa responsabilité dans l'expédition d'Italie, III, 2. — Accueille les avances du More, 20. — Est de petit état, 33. — Se décourage un moment, 34. — Mal vu à cette occasion par le roi, 35. — Confère en France avec les ambassadeurs florentins, 40. — Ennemi de Pierre de Médicis, 44. — Se défie du More, 45. — Léger, mais attaché à Charles VIII, 46. — Chargé de conférer avec Pierre de Médicis, 55. — Autorise Commy-

nes à pressentir Pierre de Médicis, 63. — Reçoit le chapeau de cardinal, 90. — Menacé par un archer à Pise, 147. — Montre peu d'entente de la guerre, 173. — Désigné comme parlementaire, 176, 180, 182, 197. — A des entretiens secrets avec le roi, 199, 205. — Ordonne à Commynes de ne rien conclure, 201. — Fait obstacle aux tractations de Commynes avec les Italiens, 214. — Voudrait la continuation de la guerre, 220, 224, 225. — Hostile à la paix, 231. — Négocie à Verceil, 232. — Menace le More, 245. — Dédaigne les offres vénitiennes, 254. — Voudrait recommencer la guerre d'Italie, 282.

Brie. — Obtenue en apanage pour Charles de France, I, 144, 168 et suiv.

Brienne. — Voir : Luxembourg (Antoine de).

Brimeu (Gui de), sire de Humbercourt. — Est très avisé, I, 104. — Désigné pour prendre possession de Liége, 111. — Qualités dont il fait preuve, 112 et suiv. — Gouverneur de Liége, 113. — Quitte Liége, 125. — Arrêté à Tongres, 132. — S'échappe, 132. — Passe pour avoir été massacré, 133. — Occupe avec l'avant-garde bourguignonne les abords de Liége, 148. — Connaît bien Liége, 162. — Négocie la perte de Saint-Pol, 245 et suiv. — Le livre à Louis XI, 89 et suiv. — Va en ambassade à Cléry-sur-Somme, 132. — Incline à servir le roi, 183. — Consent à la reddition de la cité d'Arras, 184. — Compromet Marie de Bourgogne, 194. — Se tient auprès d'elle, 185, 198. — Détesté par Pierre de Luxembourg, 199. — Emprisonné, 199. — Interrogé, 200, 201. — Exécuté par les Gantois, 202.

Brindisi (*Brandis*), ville d'Italie. — Le château de cette cité est fidèle aux Aragonais, III, 95, 135. — Commynes offre la ville aux Vénitiens, 115. — Renforts qu'y envoient les Napolitains, 124. — Reste engagé entre leurs mains, 249, 265.

Briquebec. — Voir : Estouteville (Jean d').

Brosse. — Voir : Tiercelin (Jean).

Bruges, ville de Belgique. — Rendez-vous des nations étrangères, I, 4. — Obsèques de Philippe le Bon qui y sont célébrées, 99. — Intelligences que le duc de Bretagne prétend y avoir, 183. — Alliée de Gand, II, 206. — Sa prééminence économique, 207.

Bruges (Jean de), sire de la Gruthuse. — Comment le traite Louis XI, II, 321.

Bruges (Louis de), sire de la Gruthuse. — Son rôle, I, 205, 209 ; II, 182.

Brusthem. — Bataille gagnée par les Bourguignons sur les Liégeois, I, 105 et suiv.

Bruxelles. — Les Gantois y vont au-devant du Téméraire, I, 118. — Les privilèges de Gand y sont lacérés, 120. — Le Téméraire y a une en-

trevue avec le comte palatin, 140. — Intelligences que le duc de Bretagne prétend y avoir, 183. — Séjour des envoyés de Maximilien, II, 253. — Séjour des ducs de Bourgogne, 278-279. — Favorable à Louis XI, 279.
Buckingham (*Bourquinghan*) (Henri, duc de). — Décapité par ordre de Richard III, II, 233, 305.
Buda, ville de Hongrie. — Mathias Corvin y est emprisonné, II, 335.
Bueil (Jean de), amiral de France. — Serviteur du duc de Bretagne, I, 20. — Arrive à Étampes, 39. — Parlemente à Conflans, 64. — Excite Charles de France contre les Bretons, 88. — Ambassadeur en Guyenne, 180.
Burgos, ville d'Espagne. — Son château est au pouvoir d'Alphonse V de Portugal, II, 145.
Buset. — Capitaine de Suisses, III, 53.

C

Cabillau (faction des). — Son rôle en Hollande, III, 71.
Cadet (Jean). — Sauve le Téméraire, I, 31.
Caen, chef-lieu du Calvados. — Entrevue de Louis XI avec le duc de Bretagne, I, 89.
Cages de fer. — Leur invention, II, 320. — Commynes les éprouve, 320.
Calabre, province d'Italie. — Patrie de François de Paule, II, 294, 314. — Soulevée en faveur des Français, III, 95. — Confiée à Béraut Stuart d'Aubigny, 136. — Revendiquée par l'Espagne, 290. — Ducs : voir Anjou (Jean d'), Alphonse et Ferrand.
Calais, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Point de débarquement, I, 53. — Passage des courriers, 100. — A Warwick pour capitaine, 193. — Celui-ci ne peut y entrer, 194, 196. — Mission qu'y remplit Commynes, 195, 198, 206, 207, 208. — Troupes qu'y envoie Warwick, 207-210. — Point de descente d'Édouard IV, II, 27, 30, 35. — Édouard IV y retourne, 75. — Son intérêt, 81. — Reste aux Anglais, 256, 299, 315.
Calaldus. — Voir : Cataldus.
Caldora (famille) (*les Caldorisques*). — Son rôle, III, 97.
Calvi, ville d'Italie, terre de Labour, circondario de Caserte. — Séjour de Charles VIII, III, 94.
Camara, ville d'Italie, province et circondario de Novare. — Son rôle, III, 228, 231, 238.
Cambrai, ville du départ. du Nord. — Rencontre du Téméraire et de Saint-Pol, I, 10. — Séjour de Louis XI et du Téméraire, 145. — Sa neutralité, II, 176, 260. — Prête au roi, 189. — Évêque : voir Bourgogne (Jean, bâtard de).
Campobasso. — Voir : Montfort (Nicolas de).
Campofregoso (Baptista di). — Son rôle, III, 278.
Campofregoso (Giovanni di), dit le Fregosino (*Forgousin*). — Capturé à Rapallo, III, 39.
Campofregoso (Paolo di), dit le

cardinal de Gênes. — Son rôle, III, 39, 84, 278.
Cancelle (pas de). — Tombe au pouvoir des Français, III, 93.
Candes. — Voir : Saint-Martin-de-Candes.
Canisiani (*Quanuese*) (Gérard). — Marchand florentin, III, 71.
Cannes (bataille de). — Citée, III, 124.
Cantelmo (Pier-Gian-Paolo), comte de Popolo, duc de Sora. — Rallié aux Français, III, 78, 97.
Cantelmo (Rostano), comte de Popolo. — Rallié aux Français, III, 97.
Canterbury, ville d'Angleterre. — Archevêque : voir : Morton (John).
Capellare. — Voir : Kapeller.
Capelle. — Voir : Hugues Capet.
Capon. — Voir : Capponi.
Capoue, ville d'Italie. — Ferme ses portes à Ferrand II, roi de Naples, III, 93. — Les ouvre à Charles VIII, 94.
Capponi (famille) (*les Capons*). — Ses intelligences avec les Français, III, 43. — Ennemie de Pierre de Médicis, 52.
Capponi (*Capon*) (Pietro). — En mission à Lyon, III, 43. — Trahit Pierre de Médicis, 43. — Intermédiaire entre celui-ci et Commynes, 63.
Caracciolo (Trojano), duc de Melfi. — Rallié aux Français, III, 97.
Caraffa (famille) (*les Caraffe*). — Trahit les Aragonais de Naples, III, 94. — Comblée par Charles VIII, 100.
Caraffa (Gian-Francesco), comte de Marigliano. — Rallié aux Français, III, 98, 100.
Caraffa (Gian-Tomaso), comte de Maddaloni. — Rallié aux Français, III, 98.
Caramanie (*Carmain*) (prince de). — Cité, II, 339.
Cardone (Jean-François de). — Ambassadeur à Florence, III, 46, 144.
Carency. — Voir : Bourbon (Pierre de).
Carillo. — Voir : Acuña.
Carmain. — Voir : Caramanie.
Casale, ville d'Italie, province de Novare, circondario de Pallanza. — Étape de Charles VIII, III, 37, 47, 223. — Pourparles conduits par Commynes, 225, 228.
Cassino. — Voir : San-Germano.
Castel-Fiorentino (*Chastel-Florentin*), ville d'Italie, province de Florence. — Étape de Charles VIII, III, 144.
Castel-San-Giovanni (*Castel-Saint-Jehan*), ville d'Italie, province et circondario de Plaisance. — Étape de Charles VIII, III, 206.
Castellina (la). — Château siénois assiégé, II, 272.
Castelnau (Antoine de), sire du Lau. — Conduit une offensive, I, 71 et suiv. — Accompagne Louis XI au camp bourguignon, 74. — Arrive à Péronne, 127. — Longtemps en prison, 127. — Renseigne Commynes sur l'entrevue d'Urtubie, 135. — Sa belle conduite devant Liége, 151. — N'obtient pas restitution de ses biens, 165. — Négocie avec René de Lorraine au su-

jet de la Provence, III, 5.
Castillans. — Se moquent de Louis XI, I, 138.
Castille. — Visitée par Commynes, I, 135. — Disputée entre les « rois catholiques » et Alphonse V de Portugal, II, 145, 147, 235. — Inquiétée par les Maures de Grenade, II, 208. — A été bien éprouvée, III, 300, 301. — Rois : voir Henri IV, Ferdinand et Isabelle. — Reine : voir Jeanne de Portugal.
Castille (Jean, infant de). — Marié à Marguerite d'Autriche, III, 26. — Meurt, 27, 294, 296.
Castille (Jeanne de), dite la Beltraneja. — Prétend à la succession de Castille, II, 197, 235. — Ses fiancés, 148.
Castrioto (Georges), dit Scanderbeg, prince d'Albanie. — Pouvait aider aux entreprises d'Orient, III, 103.
Cataldus (saint). — Ses prophéties, III, 83*.
Catalogne. — Sa position géographique, II, 38.
Cato (Angelo), archevêque de Vienne en Dauphiné. — Commynes lui dédie ses mémoires, I, 1 ; II, 238. — Prépare une histoire de Louis XI en latin, 3. — Érudit et latiniste, 190. — Reconnaît les effets de la justice divine, 192. — Est au courant des habitudes de Louis XI, II, 40. — Conseille au prince de Tarente, Frédéric, de quitter le camp bourguignon, 118. — Prédit les défaites de Granson et de Morat, 118. — Soigne le Téméraire, 129. — Soigne Louis XI, 281. — Prédit la couronne à Frédéric, prince de Tarente, III, 34.
Caux (pays de). — Ravagé par les Bourguignons, I, 39.
Celano (comte de). — Voir : Accrociamuro (Roggerione).
Cerisay (Guillaume de), greffier du Parlement de Paris. — Enrichi aux dépens des bourgeois d'Arras, I, 189.
Cesena (*Sesanne*), ville d'Italie, province de Forli. — Étape de Ferrand II de Naples, III, 50.
Cestre. — Voir : Exeter.
Chabannes (Antoine de), comte de Dammartin, grand maître de l'hôtel de France. — Sert le duc de Bretagne, I, 20. — Arrive à Étampes, 39. — Défend Amiens, 185. — Ennemi du connétable de Saint-Pol, 248 ; II, 23. — Assiste à l'entrevue de Louis XI et de Saint-Pol, I, 248. — Le menace dans Saint-Quentin, II, 23.
Chabannes (Gilbert de), comte de Curton. — Abandonne Charles de France, I, 231. — Représente Louis XI à la conférence de Bouvignes, 246.
Chafasine. — Voir : Fusina.
Chalangier. — Voir : Saint-Léger.
Chalon (Guillaume de), prince d'Orange. — Blessé devant Liége, I, 151.
Chalon (Hugues de), sire de Châteauguion. — En butte aux attaques des Suisses, II, 102. — Envoyé par le Téméraire pour prendre possession de la Provence, II, 112. —

En mission en Piémont, 112. — Visite la duchesse de Savoie, 123. — Épouse Louise de Savoie, 123. — Son procès avec le prince d'Orange, 205. — Prisonnier de Louis XI, 263.
Chalon (Jean II de), prince d'Orange. — Titulaire du commandement de l'armée royale en Bourgogne, II, 204. — Amène le duché de Bourgogne à l'obéissance, 204. — Son procès avec le sire de Châteauguion, 205. — Abandonne le parti français, 205. — Exerce la lieutenance pour Marie de Bourgogne en Comté, II, 260. — Veut marier Anne de Bretagne à Maximilien, III, 24. — Prend part à la négociation du traité de Senlis, 25. — Rejoint Charles VIII en Lombardie, 221. — A la principale charge de l'armée devant Verceil, 225. — Se loge au camp, 227. — Désigné pour traiter de la paix, 230, 231. — Sa querelle avec le duc d'Orléans, 241. — Dévoile les desseins des Suisses, 245.
Chalon (Louis de), sire de Châteauguion. — Sert les princes contre Louis XI, I, 64. —
Chalon (Louis de), prince d'Orange. — Procès soulevé par sa succession, II, 205.
Chambéry, chef-lieu de la Savoie. — Séjour de Philibert de Savoie, II, 124. — Château remis à Louis XI, II, 124. — Séjour de Commynes, III, 253.
Champagne. — Pays de passage, I, 131. — Demandée pour Charles de France, 144, 169. — Sa position géographique, II, 38. — Occupée par l'armée royale, 88, 136, 144, 150.
Chancelier de France. — Voir : Oriole (d'), Morvilliers, Rochefort.
Chancelier d'Angleterre. — Voir : Morton, Rotherham.
Chantocé, ville du départ. de Maine-et-Loire. — Prise par les troupes royales, I, 122.
Charenton, ville du départ. de la Seine. — Prise de son pont, I, 50. — Creusement d'une tranchée, 60. — Attaquée, 61. — Menacée par les royalistes, 71.
Charlemagne (*Charles le Grant*). — Portait la vraie croix, I, 145 ; II, 330 ; III, 45.
Charles le Simple. — Prisonnier à Péronne, I, 133.
Charles V, roi de France. — Était le frère de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, II, 93. — N'admettait pas l'arbitraire de l'impôt royal, 219. — Paya rançon pour son père, 226. — Son rang dans la chronologie, III, 316.
Charles VI, roi de France. — A régné pendant les guerres anglaises, I, 52. — Sa place dans la chronologie, III, 316.
Charles VII, roi de France. — A cédé à Philippe le Bon les villes de la Somme, I, 8, 74 ; II, 163. — A été bien servi, I, 40. — A été en lutte avec la Bourgogne, 43. — A conclu le traité d'Arras, 52. — Son entrevue avec Jean sans Peur au pont de Monteteau, 83 ; II, 60 et suiv. — A

bien traité ses serviteurs, I, 88. — Impôts levés par lui, II, 220, 290. — A chassé les Anglais de Guyenne, 283. — A été le premier roi à lever des tailles sans recourir aux États, 289. — A créé une armée permanente, 290. — A réprimé la Praguerie, 310, 328. — Remet la main sur le Dauphiné, 329. — Demande à Philippe le Bon l'extradition du dauphin, 329. — Destine sa fille à Ladislas de Bohême, 336. — S'est méfié de son fils, III, 258. — A craint d'être empoisonné, 260. — Son rang dans la chronologie, 316.

Charles VIII, roi de France, après avoir été le dauphin Charles. — A trouvé le royaume en paix à son avènement, I, 225. — Promis à Élisabeth d'York, II, 47, 77, 247, 297. — Souhaité par Alphonse V de Portugal pour sa nièce Jeanne de Castille, 148. — Aurait dû épouser Marie de Bourgogne, 168, 183, 250. — Fiancé à Marguerite d'Autriche, 279, 288, 299, 311. — Fidélité de ses sujets et composition de son conseil lors de l'avènement, 221 et suiv. — Émotion d'Édouard IV lors de la rupture du projet de mariage avec Élisabeth, 231. — Assiste le comte de Richmond, 234, 306. — Trop jeune pour épouser Élisabeth ou Marie de Bourgogne, 247, 250. — Construit une église au Plessis, 294. — Voit rarement son père, 310. — Sa santé est fragile, 310. — Recommandé par Louis XI mourant à ses serviteurs, 311. — Traité par lui en roi, 312. — Reçoit les instructions paternelles, 316. — Excite les craintes de Louis XI, 310, 318. — S'engage dans l'entreprise d'Italie, III, 1. — Son portrait, 3, 33, 175, 211. — Ses emprunts à Gênes, 3. — Ses droits sur la Provence, 4. — Conserve cette province, 5. — Appuie le duc René de Lorraine en Italie, 8. — Encouragé à soutenir ses droits sur Naples, 8, 19. — Reçoit à Paris des ambassadeurs milanais, 20, 23. — Accepte l'hommage de Gênes, 22. — Envoi Perron de Baschi en Italie, 23. — Signe le traité de Senlis, 24 et suiv. — Renonce à Marguerite d'Autriche et épouse Anne de Bretagne, 29. — Prend à cœur l'entreprise d'Italie, 28, 34. — Se rend à Lyon, 30, 31. — Se rend à Vienne en Dauphiné, 31. — Réunit une flotte à Gênes, 31. — Part de Vienne, 36, 37, 45. — Ses emprunts, 36, 37. — Avisé de la victoire de Rapallo, 44. — Excité par le More, 45. — Malade, 46. — Passe à Casale, 47. — Passe à Pavie, 48. — Apprend la mort de Jean-Galéas Sforza et ordonne un service funèbre en son honneur, 48, 51. — Son embarras, 52. — Décide la marche sur Florence, 52. — Assiège Sarzana et occupe Pontremoli, 53. — Reçoit Pierre de Médicis, 55. — Se fait remettre des places florentines, 56.

— Entre à Pise, 56. — Mécontent du More, 57. — Affranchit les Pisans, 59. — Entre à Florence, 60, 61, 66. — Appelle auprès de lui Pierre de Médicis, 66. — Signe un traité avec les Florentins, 68. — Accueilli à Sienne, 68. — S'avance sans résistance, 68, 69. — Occupe Nepi et les places des Orsini, 70. — A la chance de trouver des vivres à Bracciano, 70. — Envoie le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens à Ostie, 70. — Ses rapports avec les Colonna et le pape et son entrée à Rome, 70-75. — Ne rencontre pas de résistance à Naples, 81. — Sa conduite à Rome, 88. — Traite avec Alexandre VI, 89. — Quitte Rome, 90. — Entre à San-Germano, 92, 93. — Entre à Capoue et reçoit la soumission des Napolitains, 94. — Reçu avec enthousiasme à Naples, 95. — Maître du royaume de Naples, 95, 98. — Ses tractations avec Frédéric, 98. — Son couronnement et sa politique à Naples, 100. — Aurait pu troubler le Turc, 102. — Désire l'aide des Vénitiens, 115. — Faussement accusé d'avoir visé l'empire, 117. — Menacé par la politique vénitienne, 119. — Tenu au courant par Commynes, 129. — Son insouciance et sa crédulité, 134. — Se décide à la retraite, 136. — Mesures qu'il prend avant de repartir, 136, 137, 138. — — Joué par les Colonna, 139. — Emmène comme prisonniers Virginio Orsini et Petigliano, 139. — Ses effectifs et sa marche sur Rome, 139, 140. — Prie vainement Alexandre VI de l'attendre, 140. — Confère avec Commynes à Sienne, 141. — Perd du temps, 142. — Entre à Pise, 144, 147. — Oublie ses engagements envers les Florentins, 144. — Perd du temps, 148. — Recommande au duc d'Orléans de ne pas attaquer le More, 150. — Détache des troupes sur Gênes, 153. — N'écoute pas les avis de Commynes, 153. — Passe par Lucques, 151. — Pietrasanta, 151. — Sarzana, 152. — Pontremoli, 154. — Fait occuper Pontremoli, 155. — Ne veut pas faire proclamer François Sforza à Milan, 156. — S'attarde dans la vallée de la Magriola, 156. — Pardonne aux Suisses le sac de Pontremoli, 161. —Refuse de sacrifier sa grosse artillerie, 162. — Illusions de quelques Italiens au sujet de son sort, 167. — Arrive à Fornoue, 167, 169. — Son dispositif, 171, 181. — Sa belle contenance, 175. — Autorise Commynes à parlementer, 176. — Ordonne une conversion, 182. — En danger, 183, 187, 188. — Fond sur l'ennemi, 184. — Le met en fuite, 186. — Se retire sur l'avant-garde, 188. — Hésite à attaquer les réserves italiennes, 194. — Passe la nuit à Felegara, 196. — Renvoie des parlementaires aux Italiens, 197. — A des conseillers secrets, 199,

201. — Délibère sur le rapport de Commynes, 200, 202. — Décide la retraite, 202. — Guidé par Dieu, 203. — Passe par Florence, Castel-San-Giovanni, Voghera, Ponte-Curone, Tortona, 206. — Ménage les droits du duc d'Orléans sur Milan, 156, 206. — Arrive à Nizza-della-Paglia, 207. — Sa vie pendant la retraite, 210. — N'écoute pas les gens d'expérience, 211. — Passe par Alexandrie, arrive à Asti et y est informé de la situation du duc d'Orléans, 211, 212. — Quitte Asti pour Turin, 213. — Passe faussement pour avoir été tué à Fornoue, 216. — Séjourne à Turin et Chieri, 218. — Peu soucieux de la détresse du duc d'Orléans, 219. — S'établit auprès de Verceil, 219. — Peu désireux de retourner à la bataille, 220. — Met sa confiance dans le prince d'Orange, 221. — Détourné par Briçonnet de traiter avec le More, 222. — Envoie Commynes en mission à Casale, 224. — Sa politique dans la succession de Montferrat, 226. — Logé à l'intérieur de Verceil, 227. — N'entend pas rompre les pourparlers de paix, 231, 234. — Distribue des aumônes aux survivants de Novare, 238. — Reçoit des secours de Suisse, 238. — N'est plus en humeur de combattre, 240. — Menacé par une mutinerie de Suisses, 241, 244. — Sa résolution de traiter à Verceil, 242, 243. — Paie la moitié de la garde du châtelet de Gênes, 243. — Invite le More à une entrevue, 244. — Désire son amitié, 246. — Part pour Chieri et charge Commynes d'une seconde mission à Venise, 246. — N'est pas en guerre avec Venise, 248. — Aurait pu obtenir la suzeraineté de Naples et des places en Pouille, 249. — Trompé par le More, 251. — Suspecté par le More, 252. — Rejette les propositions des Vénitiens, 254. — Séjourne à Lyon, 256, 271. — Perd son fils, 256. — Son physique et son moral, 258. — A excité la défiance de son père, 258. — A violé ses engagements envers Florence, 263. — Était insouciant, 271-272. — Se porte mal, 276. — Prépare une seconde campagne d'Italie, 279 et suiv. — A moins de force sur mer que l'Espagne, 283. — Ses relations avec l'Espagne, 284, 285, 286 et suiv. — Perd Gaëte, 289. — Garde le titre de roi très chrétien, 295. — Sa mort et ses funérailles, 299, 302 et suiv., 312 et suiv. — A embelli le château d'Amboise, 302. — A toujours pensé à l'Italie, 303. — Intelligences qu'il y avait, 303. — Projette des réformes, 304. — A été le dernier roi Valois, 315, 316.

Charles-Martel. — Son rang dans la chronologie, III, 315.

Charles-Orland, fils de Charles VIII, dauphin de France. — Sa mort, III, 26, 146, 256, 261.

Charlotte de Savoie, seconde

femme de Louis XI, reine de France. — Son physique et son moral, II, 326. — Son mariage, 328.
Charolais (comté de). — Cité, II, 279, 302. — Comte : voir Bourgogne (Charles le Téméraire, duc de).
Chartier (Guillaume), évêque de Paris. — Conduit une députation parisienne, I, 55.
Chartres, chef-lieu d'Eure-et-Loir. — Voir : Vendôme (Jacques de, vidame de).
Chastel. — Voir : Du Chastel.
Chastel-Florentin. — Voir : Castel-Fiorentino.
Châteauguion. — Voir : Chalon (Hugues et Louis de).
Châtelet (petit), à Paris. — Prison où meurt un fils de Robert Stillington, II, 306.
Châtillon-sur-Loing, ville du départ. du Loiret. — Sire : voir Coligny (Jacques de).
Chaumont. — Voir : Amboise (Charles d').
Chevalier Blanc de Valachie. — Voir : Huniade (Jean).
Cheyne (*Sene*) (John), grand écuyer d'Angleterre. — Laissé en otage en France, II, 52, 75. — Pensionné par Louis XI, 53, 241.
Chieri (*Quiers*), ville d'Italie, province et circondario de Turin. — Séjour de Charles VIII, III, 218, 246.
Chimay (comte de). — Voir : Croy (Jean de).
Chinon, ville du départ. d'Indre-et-Loire. — Séjour de Louis XI, II, 280.
Christian Ier, roi de Danemark. — Négocie la paix entre Frédéric III et le Téméraire, II, 15.
Chypre. — Appartient aux Vénitiens, III, 30.
Cisneros (Fra Gracian de), prieur de Montserrat. — Ambassadeur espagnol en France, III, 287.
Citta-di-Castello (*Civita-de-Castelle*), ville d'Italie, province et circondario de Pérouse. — Francesco Secco en vient, III, 194.
Civille. — Voir : Sainville.
Civita-Vecchia (*Chyvite-Vecche*), ville d'Italie, province de Rome. — Remise à Charles VIII par le pape, III, 89.
Chambre des comptes de Paris. — Citée, II, 252, 244.
Clairet (Pierre). — Sa mission auprès de lord Hastings, II, 243, 244.
Clarence (duc de). — Voir : York.
Claude (saint). — Voir : saint Claude.
Claude (maître). — Médecin de Louis XI, II, 281.
Claudio. — Voir : Clodion.
Claver (Joan). — Ambassadeur espagnol, III, 234.
Clérieu. — Voir : Poitiers (Guillaume de).
Cléry-sur-Loire, ville du départ. du Loiret. — Lieu de sépulture de Louis XI, 308.
Cléry-sur-Somme, ville du départ. de la Somme. — Son château appartient à Guillaume Bische, II, 181. — Lieu de conférences, 182.
Clèves (maison de). — Hostile à celle de Gueldre, II, 209.
Clèves (Adolphe de), sire de Ra-

venstein. — Chef dans l'armée des princes, I, 12 et suiv. — Commande l'aile gauche bourguignonne à Montlhéry, 28. — Commande leur avant-garde à Brusthem, 106. — Est leur capitaine devant Liége, 151. — Refuse de livrer Arras, 163 et suiv. — Conseillé intime de Marie de Bourgogne, 194, 198. — Éloigné par les Gantois, 203, 255. — Gouverneur de Philippe le Beau, 303.

Clèves (Engilbert de). — Combat à pied à Fornoue, III, 181. — Assiste au sacre de Louis XII, 315.

Clèves (Jean, duc de). — En guerre contre Adolphe de Gueldre, II, 2. — Conseillé de Marie de Bourgogne, 178. — Est à ses côtés à Gand, 194-195. — Voudrait lui faire épouser son fils, 197, 250, 252. — Ennemi du sire de Humbercourt, 198. — S'obstine auprès de la duchesse, 252. — Cherche à éloigner les ambassadeurs impériaux, 254. — S'efforce d'empêcher le mariage austro-bourguignon, 255.

Clèves (Philippe de), sire de Ravenstein, fils d'Adolphe. — Combat à Guinegatte, II, 275. — Assiste au sacre de Louis XII, III, 315.

Clodion (*Claudio*). — Son rang dans la chronologie, III, 315.

Cluny (Guillaume de), protonotaire, évêque de Poitiers. — Négocie le mariage du Téméraire avec Marguerite d'York, I, 43. — Est arrêté par les Gantois, II, 199.

Cohen. — Voir : Berghes (Jean de).

Coictier (Jacques). — Médecin de Louis XI, II, 314, 319.

Coligny (Jacques de), sire de Châtillon-sur-Loing. — Ravitaille Novare, III, 221.

Cologne, ville d'Allemagne, Rhénanie. — Son siège épiscopal est disputé, II, 6 et suiv. — Ses habitants s'arment contre les Bourguignons, 26. — Séjour de Maximilien, II, 255. — Archevêque : voir Bavière (Robert de).

Colonna (*Colonnois*). — Font ouvrir les portes de Viterbe, 69. — S'emparent d'Ostie, 70. — Leur attitude vis-à-vis des Français, 71. — Leur rivalité avec les Orsini, 71, 139. — Les supplante dans le comté de Tagliacozzo, 72. — Ont été gibelins et partisans de Milan et de la maison d'Aragon, 72, 138. — Menacent Rome, 73. — Maîtres du palais Saint-Marc, 75. — N'osent rester dans Rome, 76. — Tiennent Valmontone, 91. — Comblés par Charles VIII, 138. — Lui font défection, 139, 219.

Colonna (Fabrice). — Sert Charles VIII, III, 73.

Colonna (Gian-Battista). — Page qui découvre le cadavre du Téméraire, II, 162.

Colonna (Prosper). — Soudoyé par Charles VIII, III, 73. — Arrêté par ordre d'Alexandre VI à Rome, 74.

Colpin (John), capitaine anglais. — Défend Nancy, II, 132. — Y est tué, 133.

Côme, ville d'Italie. — Évêque : voir Trivulce (Gui-Antoine).
Comminges (comté de). — Donné à Odet d'Aydie, I, 241.
Commynes (Philippe), auteur des Mémoires. — Dédie ses Mémoires à Angelo Cato, I, 1 ; II, 238. — A été serviteur de Louis XI, I, 1. — A connu nombre de princes, 2. — Rédige des souvenirs, 3. — Entre pour débuter au service du Téméraire, 4. — L'accompagne, 22. — L'assiste à Montlhéry, 23. — Charge l'armée royale, 27. — Fier de son maître, 28. — Fait boire du vin à son cheval, 37. — Va coucher à Montlhéry, 38. — Aperçoit les feux de l'armée royale, 47. — Reçoit des confidences des Anglais, 54. — A séjourné à Paris, 58. — Justifie l'attitude de Charles de Melun, 72. — Ses idées sur les princes, 93. — Prend part à la marche sur Liége, 97. — Recommande la multiplicité des avis, 103. — Assiste à la bataille de Brusthem, 103, 105 et suiv. — Disserte sur les conséquences des défaites militaires, 109, 121. — A été longtemps mêlé aux secrets politiques, 128. — Est chambellan du Téméraire lors de l'entrevue de Péronne, 133 et suiv. — Cherche à le calmer, 133, 142. — Rapporte par ouï-dire l'entrevue d'Urtubie, 135. — A connu Henri IV de Castille, 138. — Donne un avis à Louis XI, 144. — Travaille à l'accord du roi et du Téméraire, 145. — Blâme les préventions de certains capitaines, 146. — Assiste le duc surpris par les Liégeois, 157. — Voit des blessés, 162. — Entre à Liége, 162. — Va en Franchimont, 162. — Ne s'astreint pas à la chronologie et à la méthode des historiens, 190. — Ses missions à Calais, 195, 198, 207. — Au courant de bien des intrigues, 199. — A reçu des confidences de lord Hastings, 201. — D'Édouard IV, 202. — Rejoint le Téméraire à Boulogne, 206. — Répand le bruit de la mort d'Édouard IV, 209. — Menacé d'arrestation par les Anglais, 210. — Conte ce qu'il a vu, 222. — Rapporte un propos du Téméraire, 224. — Assiste à la prise de Nesle, 228. — Présent à la conclusion de la paix, 229. — Se défend de dire du mal du Téméraire ou du roi, mais est « tenu » à celui-ci, 230. — Est aux côtés du Téméraire devant Beauvais, 236. — Passe au service du roi, 240. — Loue l'arrangement fait avec Lescun, 241. — Est au courant de l'affaire du connétable de Saint-Pol, 243. — Accompagne le roi lors de son entrevue avec le connétable de Saint-Pol, 248. — En mission en Gueldre, II, 3. — Obtient la reddition de Montdidier et de Roye, 18. — Entend un envoyé du connétable, 24. — Seul présent à l'entretien du roi et de Jacques de Luxembourg, 25. — S'occupe du héraut Jarretière, 32. — Chargé

d'instruire Mérindot, 41. — Approuve les pourparlers de Lihons-en-Santerre, 45, 47. — Reçoit des messagers du connétable, 49. — Assiste, caché, à la scène jouée par Louis XI aux dépens de Contay, 49, 50, 51, 52. — Donne un avis au roi, 58. — S'occupe des Anglais à Amiens, 58. — Chargé de choisir un lieu propice à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, 59. — Renseigné par Louis XI sur l'entrevue de Montereau, 60. — Assiste à l'entrevue de Pecquigny, I, 140 ; II, 3. — Reconnu par Édouard IV, II, 66. — S'entretient avec un serviteur de ce prince, 70. — Entend un envoyé du connétable, 73, 74. — Présent à la conclusion de la trêve bourguignonne, 80. — Reçoit les confidences de la mission de Montgomery, 82. — Chargé de prendre possession de Saint-Quentin, 85. — Apprécie les causes de la perte du connétable, 86, 87. — Loue la façon dont Louis XI manœuvre entre le Téméraire et les Suisses, 101. — Apprécie l'importance de la bataille de Granson, 105-108. — Chef du service des renseignements, 106, 107, 266. — Chargé de recevoir Bianco, 110. — Assiste à l'entrevue de Louis XI et de Jean de Cossa, 112, 113. — A l'entrevue de Louis XI avec Frédéric, prince de Tarente, 197. — Assiste à l'entretien de Louis XI avec Contay, 121, 143. — Reçoit un envoyé de Savoie, 113. — Renseigné par le prince de Tarente sur les forces bourguignonnes à Morat, 121. — Reçoit Rivarola, 125. — Établit le texte de l'alliance entre le roi et la Savoie, 128. — Son avis sur la façon de supporter la douleur, 129, 130. — A procuré John Colpin au Téméraire, 133. — Négocie avec des ambassadeurs de Portugal, 148. — A vu à Milan la Toison d'Or du Téméraire, 153. — A visité la plus grande partie de l'Europe, 156. — Porte au roi la première nouvelle de la bataille de Morat, 159. — Envoyé en Flandre après la catastrophe de Nancy, 161, 162. — Négocie avec les capitaines d'Abbeville et d'Arras, 163 et suiv. — A été le commensal et le confident de Louis XI, 170. — Blâmé par le roi pour sa trop grande modération en Picardie et en Artois, 170. — Diffère d'avis avec Louis XI sur la question de Bourgogne, 171. — Ne dit que la vérité, 173. — Renvoyé en Poitou, 173. — Raillé par du Lude, 174. — Bien renseigné malgré son absence, 176. — Juge sévèrement les Gantois, 191, 195, 203, 204, 206, 207. — Développe sa théorie de l'équilibre, 208 et suiv. — Expose ses idées constitutionnelles, 217 et suiv. — S'est entretenu avec le comte de Richmond en Bretagne, 234. — A traité avec Hastings pour le Téméraire d'abord, pour Louis XI

ensuite, 242, 243. — Ne s'attache pas à une chronologie rigoureuse, 258. — A été au courant des affaires de Comté, 266. — A été envoyé en Bourgogne, 267, 268. — Sa disgrâce momentanée, 268. — Sa mission à Florence et à Milan, 269 et suiv. — Son regain de faveur auprès du roi, 273, 276 ; III, 22. — Appelé auprès du roi lors de sa première attaque, II, 281. — Son rôle auprès du roi à cette occasion, 283, 285. — Sa mission en Savoie, 286. — Reçoit à Lyon le duc Philibert de Savoie, 286. — A entendu François de Paule, 296. — A vu la plupart des princes dont il parle, 310. — Présent à la mort de Louis XI, 311. — Écoute les recommandations du roi, 316. — A fait un séjour dans une cage de fer, 320. — A entendu un ambassadeur turc, 338. — A pris part à l'expédition d'Italie, III, 1. — A été conseiller de Charles VIII et a pris part aux négociations avec René de Lorraine, 5. — Séjourne à Moulins, 9. — A connu le More, 20. — Négocie le traité de Senlis, 25. — Connaît Venise, 30. — Promesse que lui fait Frédéric, prince de Tarente, 34. — Passe les Alpes, 35. — Voit les lettres annonçant la victoire de Rapallo, 39. — Négocie avec Becchi et Soderini, 40. — A séjourné à Florence, 42. — Envoyé en mission à Venise, 46. — Fait ses réserves sur les faits dont il n'a pas été témoin, 54. — Événements dont il est instruit par le More, 54. — Visite la chartreuse de Pavie, 57, 58. — Sa connaissance des événements de Florence, 63. — Réconforte Pierre de Médicis, 65. — Reçoit des lettres du roi, 69. — Son rôle dans la politique orientale, 104, 105. — Son départ d'Asti, 106. — Son itinéraire et sa réception à Venise, 106, 107. — Ses impressions sur Venise, 108 et suiv. — Ses instructions pour la Seigneurie, 115. — A la révélation de ce qui se trame contre la France, 118. — S'efforce de regagner le More, 118, 119, 120. — Démasque les Vénitiens, 120. — Manque d'instructions et de pouvoirs, 121. — Tient Charles VIII au courant, 122, 125. — Ses efforts pour empêcher la conclusion de la Sainte-Ligue, 123. — Apprend au palais des doges la capitulation du château de Naples, 124, — Tient au courant les ducs d'Orléans et de Bourbon, 125, 149. — Apprend officiellement la conclusion de la Sainte-Ligue, 126, 127. — Sa réplique à la Seigneurie, 127, 128. — Se renferme chez lui, 129. — Reçoit un ambassadeur turc et refuse d'assister à la fête donnée à l'occasion de la Ligue, 132. — Quitte Venise, 132, 133. — Passe à Ferrare, Bologne et Florence, 133. — Revoit le roi à Sienne, 141. — L'avertit des projets des Espagnols, 135. — Fait son rapport et n'est pas cru par l'entourage du roi, 141,

142. — Presse Charles VIII de quitter Sienne, 142. — Visite Savonarole, 144. — A déjoué le plan du More contre Asti, 149. — A prévenu le duc d'Orléans de se tenir coi, 150. — Peu écouté par Charles VIII, 153. — Hôte du More à Vigevano, 158. — A vu les principales montagnes d'Italie et d'Espagne, 160. — A assisté à Venise à une revue de stradiots, 164. — Est au courant par Gié des préliminaires de la bataille de Fornoue, 167. — Parlemente à Fornoue, 172. — Croit la bataille inévitable, 173, 176. — Se retient d'exprimer toute son opinion, 174. — Est invité à parlementer, 176, 180. — Se porte au secours du roi, 182. — Le seconde, 184. — Poursuit l'ennemi, 186, 189. — Passe la nuit dans une vigne, 196. — Reprend les pourparlers, 197. — A peu de confiance, 198. — Cause avec le marquis de Mantoue, 199. — Fait son rapport au roi, 200. — Est renvoyé vers les ennemis, 201. — Fait son rapport, 202. — Refuse de demeurer en arrière, 202. — Son appréciation sur les qualités guerrières des Français, 208. — A été éprouvé pendant la retraite, 210. — A fait de rudes campagnes avec le Téméraire 210. — Communique avec le duc d'Orléans, 211. — L'exhorte à se rendre auprès du roi, 212. — Entame des négociations avec le More, 214. — Est arrêté par Briçonnet, 215, 223. — En mission à Casale, 224. — Conseille au roi de traiter avec le More, 224. — Contrecarré par Briçonnet, 225. — Poursuit ses pourparlers à Casale, 225, 228. — Écrit aux provéditeurs, 228. — Négocie avec Boschetto, 229, 230. — Insiste auprès du roi en faveur de la paix, 231. — Est chargé de la préparer, 231, 233. — Envoyé au camp italien, 234. — Sauve des survivants de Novare, 238. — Participe à la conclusion, 241. — Demande au More d'accepter une entrevue avec le roi, 245. — Remplit une seconde mission à Venise, 246, 247, 248. — Passe à Milan et à Vigevano, 250. — Leurré par le More, 251, 252. — Repasse les Alpes, 253. — Porte inutilement au roi des offres de Venise, 254. — Est de retour à Lyon, 255. — Voit débarquer les Suisses, revenant de Naples, 269. — Voit faire des préparatifs pour secourir Naples et Gaëte, 271. — Assiste à deux conseils au sujet d'un projet de descente en Italie, 276. — Est présent à la cour, 283. — Entend un rapport sur une ambassade de Clérieu, 290, 291. — Conduit à Charles VIII un messager secret d'Alexandre VI, 303. — Est instruit des circonstances de la mort de Charles VIII par l'évêque d'Angers, 307. — Assiste aux obsèques de Charles VIII, 314. — Va saluer Louis XII, 314.

Compiègne, ville du départ. de l'Oise. — Passage du Téméraire, I, 87. — Séjours de Louis XI, 123, 143 ; II, 40. — Conférence qui y est réunie, I, 242.
Comptes. — Voir : Chambre des comptes.
Condé-Northen, ville du départ. de la Moselle. — Campobasso s'y retire, II, 151.
Conflans, ville du départ. de la Seine. — Hôtel qu'y possède le Téméraire, 50, 60. — Traité qui y est signé, 57, 233. — Engagement qui s'y livre, 70. — Les princes y retournent, 76. — Louis XI et le Téméraire s'y rencontrent, 81.
Connétable. — Voir : Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol.
Constantin le Grand, empereur. —A fondé Constantinople, II, 338.
Constantin XII, Paléologue Drasès, empereur d'Orient. — Sa mort, II, 338.
Constantinople. — Riche en liques, II, 309. — Prise par les Turcs, 338 ; II, 29. — Objectif de Charles VIII, III, 45, 103.
Contay. — Voir : Le Jeune (Guillaume et Louis).
Conti (Jacobo). — Sa place de Montefortino prise par les Français, III, 91.
Contignolles. — Voir : Cottignola.
Coppenhole (Jan van), clerc des échevins de Gand. — Son crédit parmi les Gantois, II, 288. — Sa mission en France, 302.
Corbeil, ville du départ. de Seine-et-Oise. — Louis XI s'y retire, I, 33. — Y donne des ordres, 40.
Corbie, ville du départ. de la Somme. — Assiégée et brûlée par Louis XI, II, 18.
Cordeliers. — Sont bons latinistes, I, 190. — Assurent le service funèbre de Charles VIII, 312.
Corse (*Corseque*). — Des navires y sont jetés, III, 72.
Corvin. — Voir : Mathias Corvin.
Cossa (Antoine de), comte de Troja. — Fait hommage à Charles VIII, III, 97.
Cossa (Jean de), sénéchal de Provence. — Discours qu'il tient à Louis XI, II, 113.
Cotrone (*Quotron, Guotron*). — Marquisat en Calabre, III, 97. — Revendiqué par Clérieu, 290. — Est au pouvoir du roi d'Espagne, 290.
Cottignola (*Contignolles*). — Lieu d'origine des Sforza, III, 27.
Couhé (Méry de). — Défend Beauvais, I, 37.
Coulonges-sur-l'Autize ou Coulonges-les-Royaux, localité des Deux-Sèvres. — Place abattue, I, 222.
Craon. — Voir : La Trémoïlle (Georges de).
Crémone, ville d'Italie. — Sujette de Venise, III, 195.
Crèvecœur (Antoine, sire de). — Combat à pied à Montlhéry, I, 23. — Sa parenté avec Philippe de Crèvecœur, II, 184.
Crèvecœur (Philippe de), sire d'Esquerdes ou des Cordes, maréchal de France. — Com-

bat à pied à Monhltéry, I, 23. — Commande des archers à Brusthem, 106. — Commande l'escorte envoyée de Péronne au-devant de Louis XI, 125. — Empêche les Français de prendre Abbeville, 178. — Conduit l'avant-garde bourguignonne devant Beauvais, 234, 235. — Attaque Beauvais, 235. — Refuse Arras aux envoyés de Louis XI, II, 163 et suiv. — Invité à passer au roi, 183. — Livre la cité d'Arras à Louis XI, 184, 200. — Prête serment à Louis XI, 184, 185. — Fait livrer au roi Hesdin, 186. — Lui fait livrer la ville d'Arras, 188. — Rend de grands services à Louis XI, 192. — Sa défection est imitée, 250. — Perd la bataille de Guinegatte, 274. — S'y conduit bien, 275. — Ne perd pas la faveur du roi, 277. — Obtient de Louis XI la création d'un camp permanent, 284. — Négocie le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, 288, 300. — Prend possession d'Aire, 301. — Prend charge de Marguerite d'Autriche, 303. — Désigné par Louis XI mourant pour se tenir auprès de Charles VIII, 315. — Prend part à la négociation du traité de Senlis, III, 25.

Croïa (*Croye*), ville d'Albanie. — Citée, III, 104.

Crotoy (le), ville de la Somme. — A pour capitaine Philippe de Crèvecœur, I, 9-12.

Croy (Antoine, seigneur de). — Son influence à la cour de Bourgogne, I, 9. — Hai par le Téméraire, 10. — A marié son fils Philippe avec Jacqueline de Luxembourg, 10-11. — Exilé, 11. — La restitution de ses biens est refusée à Louis XI, 165.

Croy (Jean de), comte de Chimay, frère d'Antoine de Croy. — Son influence à la cour de Bourgogne, I, 9. — Haï par le Téméraire, 10. — Exilé, 11.

Croy (Philippe de), comte de Porcien, fils d'Antoine de Croy. — Épouse Jacqueline de Luxembourg, I, 10.

Croy (Philippe de), baron de Quiévrain, puis comte de Chimay, fils de Jean de Croy. — Obligé de quitter la cour de Bourgogne, I, 11.

Croye. — Voir : Croïa.

Crussol (*Cursol*) (Louis, seigneur de). — Défend Beauvais, I, 237.

Curton. — Voir : Chabannes Gilbert (de).

D

Daillon (Jean), sire du Lude. — Excite Charles de France contre les Bretons, I, 88. — Entend un envoyé du connétable de Saint-Pol, II, 73, 74. — Tient un langage imprudent, 73, 74. — Apporte à Louis XI la première nouvelle de la bataille de Nancy, 159. — Discute avec Commynes sur la politique à suivre en Flandre, 179. — Raille Commynes, 170. — Sa faveur, sa cupidité, 174. — Refroidit par son avidité la

bonne volonté des Hennuyers, 175. — Opère autour d'Arras, 187. — Sa mauvaise administration à Arras, 189. — Expédie les affaires pendans la maladie du roi, II, 283.

Dammartin (comte de). — Voir : Chabannes (Antoine de).

Danemark. — Sa position géographique, II, 210. — Louis XI y achète des animaux, 298. — Roi : voir Christian Ier.

Danemark (Marguerite de). — Femme de Jacques III d'Écosse, II, 256.

Dauphin. — Voir : Louis XI, Charles VIII, Charles-Orland.

Dauphiné. — Levée de l'arrière-ban, I, 21. — Gouverné par le dauphin, II, 328 ; III, 150, 258.

Dauphinois. — Combattent pour Louis XI à Montlhéry, I, 21. — Enfoncent l'aile gauche bourguignonne, 28. — Secourent Asti, III, 150.

Dax, ville du départ. des Landes. — Son château est confié à Odet d'Aydie, I, 241.

Des Aubus (Antoine), valet de chambre de Charles VIII. — Combat à Fornoue, III, 188.

Des Cordes. — Voir : Crèvecœur (Philippe de).

Des Essars (Philippe). — Envoyé à Louis XI par le duc de Bretagne, I, 240. — Acheté par le roi, 242.

Dieppe, ville du départ. de la Seine-Inférieure. — Port de départ du bâtard de Rubempré, I, 4. — Le Téméraire y porte des troupes, 90. — Rendue à Louis XI, 90. — A ses environs incendiés par les Bourguignons, 239. — Richmond y est jeté, II, 234.

Dijon, chef-lieu de la Côte-d'Or. — Patrie de Charles de Visen, I, 134. — Devient française, II, 204. — Épargnée par Commynes, 268.

Dinant, ville de Belgique, province de Namur. — Assiégée et détruite par les Bourguignons, I, 94-97.

Dinteville (Gaucher de). — Agent français à Sienne, III, 143.

Djem-Sultan ou Zizim, frère du sultan Bajazet II. — Interné en France par les chevaliers de Rhodes et envoyé à Rome, II, 309. — Livré à Charles VIII par le pape, III, 89. — Passe pour empoisonné, 102. — Sa mort est annoncée au sultan, 104.

Dole, ville du départ. du Jura. — Attaquée par Craon, II, 262. — Celui-ci y est battu, 263. — Prise par Chaumont d'Amboise, 165.

Domjulien. — Voir : Ville (Antoine de).

Doncaster, ville d'Angleterre, comté d'York. — Édouard IV y est réduit à la fuite, I, 201.

Doria (*Orye*). — Chefs de parti à Gênes, II, 209. — Sont gentilshommes et partisans de Campofregoso, III, 278.

Doriole. — Voir : Oriole (Pierre d').

Dorlens. — Voir : Doullens.

Douai, ville du départ. du Nord — Ses bourgeois ne réussis-

sent pas à secourir Arras, II, 186, 187.
Doullens (*Dorlens*), ville du départ. de la Somme. — Séjour du Téméraire, I, 78. — Livrée au roi, 163.
Douvres, ville d'Angleterre, comté de Kent. — Passage des courriers, I, 100. — Concentration de l'armée anglaise, II, 27, 29, 76.
Du Bec-Crespin (Antoine), archevêque de Narbonne. — Son ambassade à Lille, I, 4, 8, 76.
Du Bec-Crespin (Jeanne). — Conduit une intrigue en Normandie, I, 80.
Du Bouchage. — Voir : Batarnay (Imbert de).
Du Chastel (Tanneguy), vicomte de la Bellière, gouverneur de Roussillon. — Agent du duc de Bretagne, I, 6. — Envoyé par Louis XI au duc de Bourgogne, 124. — Suit le roi à Péronne, 126. — Le représente aux conférences de Vervins, II, 80.
Du Fou (Jean ou Yvon). — Prend part à la défaite bourguignonne près d'Arras, II, 187.
Du Gal (Colinet), capitaine de la porte du roi. — Tué à Fornoue, III, 196.
Du Gué (Gilbert), sénéchal de Lyon. — Blessé à Fornoue, III, 196.
Du Lau. — Voir : Castelnau (Antoine de).
Du Lude. — Voir : Daillon (Jean).
Du Mas (Jacques), grand écuyer de Charles le Téméraire. — Combat à pied à Montlhéry, I, 25.
Du Moulin (Philippe). — Combat auprès de Charles VIII à Fornoue, III, 183.
Dunois (comte de). — Voir : Orléans (Jean et François d').
Duodo (Pietro), Vénitien. — Capitaine des stradiots, III, 232.
Durfort (Gaillard de), seigneur de Duras. — Hostile à Warwick à Calais, I, 196.
Durazzo (*Duras*), ville d'Albanie. — Fournit des stradiots, III, 164.

E

Ebenstein (*Abrestin*), en italien Pietraplana (Georges d'), capitaine allemand. — Amène des Allemands au siège de Novare, III, 219, 233, 240. — S'est emparé de Saint-Omer, 219.
Écluse (l'), port des Pays-Bas, province de Zélande. — Fournit des navires, I, 197.
Écossais. — Font partie de la garde royale, I, 81. — Accompagnent Louis XI sous Liége, 146, 153, 157. — Ennemis des Anglais, II, 208. — Combattent à Fornoue, III, 184. — Leurs pertes, 191.
Écosse. — Des navires bourguignons y sont jetés, I, 200. — Hostile à l'Angleterre, II, 8, 208. — Ses troubles, 236. — Alliée de Louis XI, 307. — Rois : voir Jacques III, Jacques IV. — Reine : voir Marguerite de Danemark.
Écosse (Marguerite d'), dauphine de France. — Première

femme de Louis XI, II, 328.
Édouard IV, duc d'York, roi d'Angleterre. — Reçoit Guillaume de Cluny, ambassadeur du Téméraire, I, 43. — Désire marier sa sœur, Marguerite d'York, avec le Téméraire, 44. — Amené à Calais, 53. — Fair mourir son frère Clarence, 54. — Écoutait difficilement les sages conseils, 79. — A eu une entrevue à Saint-Pol avec le Téméraire, 130, 211. — N'a jamais aimé depuis le Téméraire, 139, 215. — Marie sa sœur au Téméraire, 139, 190. — A eu l'appui du comte de Warwick, 192. — S'est brouillé avec lui, 193. — A donné sa faveur aux Woodville, 193. — Échappe à ses ennemis, 193. — A gagné neuf batailles, 193. — Fait Wenlock capitaine de Calais, 195. — Beau prince, 197 ; II, 334. — Peu prévoyant, I, 197, 200. — Intrigue auprès de Clarence, 199. — Trahi à Doncaster, 201. — Épargne dans les combats le vulgaire, 202. — Ses mœurs, 203. — Fuit en Hollande, 202-205. — Raille le Téméraire, 205. — Mené à la Haye, 205. — Met le Téméraire dans l'embarras, 207. — Passe pour mort, 209. — Anxieux de l'attitude du Téméraire, 211. — S'embarque pour l'Angleterre, 212. — Marche sur Londres, 213. — Attaque Warwick, 214. — Livre bataille à Barnet, 214. — Rapporte et annonce la victoire, 215. — Vainqueur à Tewkesbury, 216. — Rapidité de ses succès, 217. — Est hostile au mariage de Charles de France avec Marie de Bourgogne, 224. — Excité par le Téméraire à envahir la France, II, 6. — Forces qu'il amène en France, 10, 26. — Exhorte le Téméraire à lever le siège de Neuss, 14, 26. — Se dispose à passer à Calais, 27, 30. — Envoie un corps en Bretagne, 28. — Traverse le Pas-de-Calais, 30, 31. — Fait défier Louis XI par le héraut Jarretière, 31. — Ses difficultés, 34. — Son arrivée à Calais, 35. Sa marche sur Péronne, 36. — Se fie au connétable de Saint-Pol, 37. — Est déçu par lui devant Saint-Quentin, 38. — Relâche Jacques de Grassay, 39. — Reçoit Mérindot, 43. — Traite avec Louis XI, 44, 47. — Appelé Blayborgne, 50. — Accepte une entrevue avec Louis XI, 52. — Essuie à Péronne les reproches du Téméraire, 53, 54. — Se loge près d'Amiens, 54. — N'écoute plus Saint-Pol, 57. — Gourmande ses gens à Amiens, 58. — Son entrevue avec Louis XI à Picquigny, I, 140 ; II, 59 et suiv. — Son portrait, II, 64. — Dévoile les menées du connétable de Saint-Pol, 75, 83. — N'a jamais fait sérieusement campagne en France, 76. — A profité des subsides, 77. — Propose à Louis XI une alliance contre la Bourgogne, 81. — Se désintéresse du sort de Saint-Pol, 87. — Succès qu'il a eus dans sa carrière,

230, 231. — Sa mort, 231, 304, 309, 334. — Moins habile que Louis XI, 239, 240, 241. — Est tenté de donner son appui à Marie de Bourgogne, 245. — A des tendances pacifiques, 246. — Poursuit le mariage de sa fille Élisabeth avec le dauphin, 246. — Se laisse jouer par Louis XI, 246. Voudrait marier Marie de Bourgogne avec Antoine Woodville, 248. — Demande la cession de Boulogne, 249. — Touche sa pension jusqu'à sa mort, 297. — Ne se laisse pas persuader de rompre avec Louis XI, 300. — Péripéties de son existence, 332. — A emprunté aux Médicis, III, 41, 42.

Édouard V, roi d'Angleterre. — Sa naissance, I, 206. — Reconnu roi, II, 232. — Mis à mort, 232, 233, 304.

Édouard, prince de Galles, dit le Prince-Noir, fils d'Édouard III. — Vainqueur à Poitiers, II, 225.

Édouard, prince de Galles, fils de Marguerite d'Anjou et d'Henri VI. — Son mariage, I, 198. — Sa mort, 216.

Édouard, prince de Galles, fils de Richard III. — Sa mort, II, 235.

Église (États de l'). — Appartiennent au pape, III, 69, 71, 92, 128.

Egmont. — Voir : Gueldre.

Élisabeth Woodville, femme d'Édouard IV, reine d'Angleterre. — Accouche d'un fils, Édouard V, I, 206, 213. — Nièce de Saint-Pol, II, 31, 37, 87. — Ses mariages, 232. — Désire le mariage de sa fille avec le dauphin, 246.

Élisabeth d'York, fille d'Édouard IV, reine d'Angleterre. — Fiancée au dauphin, II, 46, 47, 77, 245, 247, 297. — Persécutée par Richard III, 233, 305. — Épouse Henri VII, 247.

Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal. — Son avènement, 296. — Son mariage, 297. — Sa reconnaissance en Castille, 298.

Empereur. — Voir : Frédéric III.

Entragues. — Voir : Balsac (Robert de).

Épinal, ville du départ. des Vosges. — Donnée par Louis XI, I, 85, 128. — Reprise, II, 131.

Épiry (*Esperiz*). — Voir : Rabutin (Amé de).

Ermerez (sire d'). — Sa mort, II, 233.

Ermites. — Voir : Bons Hommes.

Escaigne. — Voir : Sforza (Ascanio).

Esclavonie. — Soumise aux Turcs, II, 335, 337, 339.

Esclavon. — Comment ils ont des nouvelles, III, 103.

Espagne. — Commynes en a connu les princes, I, 2. — Navires qui en viennent, 197. — Caractère présomptueux de certains, 251. — Sa position géographique, II, 38. — A pour contrepoids le Portugal, 208. — Dernières ambassades qu'y envoie Louis XI, 297. — Animaux que Louis XI y achète, 297, 298. — Publication de la

Sainte-Ligue, III, 131. — Rois : voir Ferdinand et Isabelle.

Espagnols. — N'aiment pas les Portugais, II, 208 ; III, 298. — Voir : Castillan.

Esperiz. — Voir : Épiry.

Espezie (l'). — Voir : La Spezzia.

Espinay (Jacques d'), seigneur de Segré. — Louis XI le disgracie, II, 282.

Este (Alphonse d'), fils du duc de Ferrare. — Sert dans l'armée milanaise, III, 229.

Este (Ferrante d'), fils du duc de Ferrare. — Sert dans l'armée française, III, 229.

Este (Hercule d'), duc de Ferrare. — Beau-père du More, III, 18, 274. — Perd la Polésine, 18, 19. — Épouse Éléonore d'Aragon, 19. — A été excité par Alphonse d'Aragon, 29. — Fait bon accueil à Commynes, 133. — Propose sa médiation entre la France et Milan, 212. — A un fils dans l'armée milanaise et l'autre dans l'armée française, 229. — Désire la guerre en haine des Vénitiens, 230. — Mêlé aux négociations avec le More, 231, 234. — Reçoit en dépôt le châtelet de Gênes, 243. — Promet son concours à la France, 274. — Beau-père du marquis de Mantoue, 274. — Promesses qu'il se fait faire, 275.

Este (Béatrice), fille du duc de Ferrare, duchesse de Milan. — Femme du More, III, 18, 274. — Reçoit Charles VIII à Annone, 37. — Assiste aux conférences du traité de Verceil, 234.

Este (Isabelle), fille du duc de Ferrare, marquise de Mantoue. — A épousé Jean-François de Gonzague, 274.

Estella, ville de Navarre. — Contestée entre les maisons de Castille et d'Aragon, I, 36.

Estelle. — Voir : Atella.

Estissac (Jean, baron d'), sire de Lesparre. — Possède Coulonges, I, 222.

Estouteville (Jean d'), seigneur de Briquebec. — Festoie les Anglais à Amiens, II, 56.

Estouteville (Jean d'), seigneur de Torcy. — Avis qu'il donne à Louis XI à Amiens, II, 57. — Reçoit la soumission d'Abbeville, 163. — Présent à Guinegatte, 275.

Estouteville (Catherine d'), comtesse de Nesle. — Invitée à quitter Nesle, I, 228.

Estradiotz. — Voir : Stradiots.

Étampes, ville du départ. de Seine-et-Oise. — Les princes s'y réunissent, I, 39 et suiv. — Les princes en partent, 45.

États. — Assemblés à Tours, I, 174. — A Abbeville, 188. — Leur rôle en Angleterre, II, 8. — Rôle de ceux de Flandre, 192. — Ce que devraient être les États, 217 et suiv. — Tenus par Charles VIII à Tours, 219 et suiv. — Comment Charles VIII les a éludés, 289.

Eu, ville du départ. de la Seine-Inférieure. — Fait de la piraterie, I, 175. — Rendue au duc de Bourgogne, 239. — Exploit d'un de ses navires, II, 31. — Refus de

Louis XI de la livrer, 51, 56. — Brûlée par ordre de Louis XI, 57. — Comte : voir Artois (Charles d').
Eugène IV, pape. — Son rôle entre la France et l'Angleterre, I, 52.
Europe. — Citée, II, 156, 210, 313, 314.
Évreux, chef-lieu de l'Eure. — Évêque : voir Héberge (Jean).
Exeter (*Cestre*), ville d'Angleterre. — Duc : voir Holland (Henry). — Duchesse : voir York (Anne d').

F

Fargniers, ville du départ. de l'Aisne. — Entrevue de Saint-Pol avec le roi, I, 48, 252.
Faure (frère Jourdain), dit de Vercors, confesseur de Charles de France. — Accusé de la mort de ce prince, I, 240.
Fère (la). — Voir : La Fère.
Ferdinand et Isabelle, « rois catholiques », souverains d'Espagne. — Leur conflit avec Alphonse V de Portugal, I, 145 et suiv., 236. — Recherchent l'appui de Louis XI, 307. — Obtiennent la maîtrise de la Castille, 327. — Interviennent dans l'affaire des barons napolitains, III, 9. — Beaux-parents de Marguerite d'Autriche, 27. — Parents de Ferrand Ier de Naples, 84. — Leur politique italienne, 117. — Envoient des ambassadeurs à Venise, 117. — Signent la Sainte-Ligue, 126. — Figurés dans une procession publique, 131. — Prennent des mesures militaires, 135. — Font attaquer le château de Naples par leur flotte, 251. — Font une diversion en Languedoc, 284. — Laissent prendre Salses, 284. — Ont trompé l'attente de Charles VIII, 285. — Négocient avec lui, 287 et suiv. — Ont conquis Grenade, 288. — Proposent à Charles VIII une coopération en Italie, 289 et suiv. — Leurs prétentions en Calabre, 290. — Comment ont été mariées leurs filles, 292, 296, 299. — Leurs deuils, 294, 296, 301. — Reçoivent du pape le titre de « très catholiques », 295. — Leur âge, 297.
Ferrand Ier d'Aragon, roi de Naples. — Envoie son fils Frédéric, prince de Tarente, à la cour de Bourgogne pour épouser Marie, II, 117. — Soutient les Pazzi, 269. — En guerre avec les Florentins, 272. — Autorise François de Paule à se rendre auprès de Louis XI, 295. — En butte à la révolte des barons napolitains, III, 7. — Soutenu par les Florentins, 8. — Prend part à la guerre de Ferrare, 18. — Beau-père du duc de Ferrare, 19. — Sa réputation de puissance, 20. — Assisté par Louis XI, 43. — Emprisonne les barons, 77. — Ses vices, 78. — Sa tyrannie et sa cupidité, 79, 80. — Vend l'évêché de Tarente à un juif, 80. — Redoute les Français, 183. — Ses malheurs prédits par saint Catal-

dus, 83. — Sa mort, 18, 32, 83.

Ferrand II d'Aragon, fils d'Alphonse, duc de Calabre, puis roi de Naples. — Son âge et sa mine, III, 33. — Fait campagne contre les Français, 37. — Doit battre en retraite, 45. — Passe par Cesena, 50. — Recule sur Rome, 69, 70. — Y entre, 73. — Ne défend pas Rome, 76, 122. — Sa retraite sur Naples, 75 et suiv. — Sa mauvaise réputation, 80. — Ses épreuves, 83. — N'a pas voulu croire à la venue des Français, 83. — Couronné roi, 84. — Brièveté de son règne, 86. — S'établit à San-Germano, 87, 92. — Fait garder le pas de Cancelle, 92, 93. — S'enfuit à Capoue et à Naples, 93. — S'embarque pour Ischia, 94. — Se retire en Sicile, 98. — Reçoit des offres de Charles VIII, 99. — Livre à Venise des ports en Pouille, 129, 265. — Abandonné par Trivulce, 155. — Accuse Montpensier, 216, 218. — S'empare de Naples, 216. — Secouru par les Vénitiens, 247. — Fait des offres à Charles VIII, 248, 249. — Se porte au-devant de Montpensier, 264. — Assiège et prend Atella, 265 et suiv. — Fait mener ses prisonniers à Naples et à Procida, 268. — Épouse sa propre tante et meurt, 270. — Aide que lui a prêtée l'Espagne, 283, 289.

Ferrare, ville d'Italie. — Patrie d'Antonio Tassino, III, 12. — Proche de la Polésine, 18. — Guerre dite de Ferrare, 18. — Son rôle dans les opérations de guerre, 37. — Séjour de Commynes, 133. — Duc : voir Este (Hercule d'). — Duchesse : voir Aragon (Éléonore d').

Ferrero. — Voir : Gaglianico.

Ferrette (comté de). — Vendu au Téméraire par Sigismond d'Autriche, I, 140. — Repris par Sigismond, 140 ; II, 16, 17, 261. — Détenu par le Téméraire, II, 6. — Cause d'animosité entre le Téméraire et les Suisses, 99. — Patrie de Frédéric von Kapeller, III, 159, 219.

Fez (royaume de). — Objectif de l'Espagne, III, 288.

Fiennes. — Voir : Luxembourg (Jacques de), seigneur de Fiennes.

Fiesque (*Flico*) (Gian-Aloys de). — Commande des Milanais à Rapallo, III, 39, 153. — Bat la flotte française au même lieu, 145. — Maître de Gênes, 154.

Fiesque (*Flico*) (Obietto de) (*Bieto*). — Tente une descente sur la côte génoise, III, 38.

Fillettes du roi. — Fers ainsi nommés, II, 320.

Fiorenzuola, ville d'Italie, province de Plaisance. — Étape de Charles VIII, III, 204.

Firmiano (Martino), archevêque de Durazzo. — Mêlé aux affaires d'Orient, III, 103. — Perd du temps à Venise, 104. — Arrêté par ordre de la Seigneurie, 105.

Flamands. — Assiègent Tournai, I, 180, 239. — Combat-

tent à Guinegatte, II, 274. — Respectent peu leurs seigneurs, 279, 280. — Envoient une ambassade à Louis XI, 301. — Sont à ses ordres, 307.
Flandre. — Commynes a connu les princes régnant en Flandre, I, 2. — Le Téméraire s'y rend, 86. — Charles de France songe à s'y réfugier, 91. — Le Téméraire y retourne, 99. — Ses magistrats se renouvellent chaque année, 120 et suiv. — Influence qu'y prétend avoir Saint-Pol, 174. — Dommage qu'y cause la piraterie, 175. — Principal débouché des marchands de Calais, 210. — Taxes perçues sur son commerce, 245. — Meut de la couronne de France, II, 20. — Sa position et son aspect géographiques, 38; III, 168, 227. — Offerte par Louis XI à l'Angleterre, II, 248. — A souffert du mariage austro-bourguignon, 252. — A besoin de l'Artois, 302. — Rôle qu'y a joué le commerce des Médicis, III, 41. — Comte : voir Philippe le Beau.
Flandre (balle de). — Nom d'un diamant, II, 15.
Flandre (États de). — Leur rôle, II, 192 et suiv., 197.
Flandre (Marguerite de), duchesse de Bourgogne. — A épousé le duc Philippe le Hardi, II, 92, 165.
Flico. — Voir : Fiesque.
Floquet (Robert de Floques, dit). — Tué à Montlhéry, I, 34.
Florence. — Vit en république, II, 208. — Troublée par la conjuration des Pazzi, 269 et suiv.; III, 42. — Sollicitée en faveur de René de Lorraine, III, 9. — Émue de l'approche de Charles VIII, 54. — Le reçoit, 60. — Pierre de Médicis y rentre, 61. — En est chassé, 62, 63. — Séjour de Charles VIII, 66 et suiv. — Obtient un serment de Charles VIII, 68, 144. — Déçue par Charles VIII, 147, 148, 263. — Visitée par Commynes, II, 200, 268, 273; III, 133, 144. — Agitée par les prédications de Savonarole, 145, 309. — Son dôme, 269. — Palais habité par Charles VIII, 270. — Voir : Médicis.
Florentins. — Ennemis des Siennois et des Génois, II, 200. — En guerre avec le pape, 272. — Interviennent dans l'affaire des barons napolitains, III, 8, 9. — Leur rôle dans la guerre de Ferrare, 18. — Négocient avec Perron de Baschi, 23. — Appuient le roi de Naples, Alphonse, 33, 38. — Leurs ambassades en France, 40, 44. — Ont été invités par Louis XI à favoriser Naples, 43. — Ne croient pas à la descente de Charles VIII, 43. — Leurs marchands sont bannis de France, 94. — Plus enclins à favoriser les Français que les Aragonais, 45, 53. — Dépouillés de plusieurs places fortes, 52, 116. — Ont pris Sarzana et Pietrasanta aux Génois, 53. — Leurs tendances guelfes, 52, 72. — Envoient des délégués

à Charles VIII, 54. — Exercent leur tyrannie sur les Pisans, 58, 145. — Déçus par Charles VIII, 60, 61. — Chassent Pierre de Médicis, 54, 61. — Mis en avant par les Vénitiens, 128. — Envoient chercher Commynes à Bologne, 133. — N'obtiennent pas restitution de Pise et de leurs places fortes, 142, 143. — Leur conduite envers Savonarole, 145, 146. — Prêtent de l'argent à Charles VIII, 263. — Lui offrent des troupes soldées par eux, 274, 275. — Excitent le duc d'Orléans à redescendre en Italie, 277. — Leurs divisions, 309. — Leur attitude contre Savonarole, 310. — Le brûlent, 310.

Foix (Jean de), vicomte de Narbonne, puis comte de Foix. — Ses imprudences de langage, II, 79. — Dispute au comte de Guise le commandement de l'avant-garde à Fornoue, III, 176. — Y dirige l'arrière-garde, 184. — Présent au camp de Verceil, 227. — Prié par le marquis de Mantoue de l'accepter en otage, 235. — Assiste au sacre de Louis XII, 315.

Folcart (Patrick). — Abandonne Charles de France, I, 231.

Fontarabie, ville d'Espagne, Guipuscoa. — Passage du roi Henri IV de Castille, I, 135 et suiv.

Forez (*Forest*). — Des Milanais y parviennent, I, 57.

Forges (les). — Voir : Les Forges.

Forgouse. — Voir : Fregosi.

Forli, ville d'Italie. — Étape de Charles VIII, III, 50. — Dame : voir Sforza (Caterina).

Fornoue ou Fornovo-di-Taro (*Fornove*), ville d'Italie, province et cirdondario de Parme. — Sa situation, III, 162. — Bataille qui s'y livre, 162 et suiv., 189, 208, 209, 216, 265.

Fourches-Caudines. — Épisode d'histoire romaine. III, 268.

Fourgousin. — Voir : Fregosino.

Fracassa. — Voir : San-Severino (Gasparo di).

Framezelles (Robert ou Robinet de). — Combat à Fornoue, III, 184.

Français. — Sont bons soldats, I, 109. — Raillent les Espagnols, 137. — Plus diplomates que les Anglais, 220 ; II, 60. — Leur font contrepoids, II, 208. — Sont fidèles et patients, 209. — L'ont prouvé lors de la régence, 219 et suiv. — Devoir des rois envers eux, 218 et suiv. — Ont bien fait d'exclure les femmes du trône, 256, 258. — Ont longtemps dominé Naples et la Sicile, 256. — Désordre de leur marche en Italie, III, 50. — Impressions des Italiens à leur sujet, 51, 208. — Mot d'Alexandre VI sur la facilité de leur avance, 81. — Ont passé plusieurs fois par San-Germano, 87. — Méprisent les Italiens, 99. — Accaparent les offices à Naples, 101. — Aveuglés par la gloire précaire, 102. — Plus

qu'hommes à l'aller et moins que femmes au retour, 207, 208. — Ont peine à rester campés près de Verceil, 226, 227.
France. — N'a pas eu de prince supérieur à Louis XI, I, 2. — — Puissante en forces militaires, 48. — Vaste et obéissante, 65. — Champ de nombreuses « habiletés », 173. — Éprouvée par les hommes d'armes, 189; II, 168, 216, 317. — Longtemps subjuguée par les Anglais, I, 12, 292. — Aisée à troubler, 223. — Menacée par les projets du Téméraire, 224. — Très menacée par la coalition anglo-bourguignonne, II, 10, 45. — Est le royaume le mieux situé du monde, 38. — A souffert des guerres plus que la Bourgogne, 157. — A pour contrepoids l'Angleterre, 208. — Partiellement occupée par les Anglais, 240, 256. — A besoin de réformes, 278. — Refuge d'Antonello di San-Severino, III, 11. — Rois : voir Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII. — Reines : Charlotte de Savoie, Anne de Bretagne. — Voir : chancelier, connétable, grand maître, grand écuyer, amiral.
France (Charles de), frère de Louis XI, successivement duc de Berri, de Normandie, de Guienne. — Se porte à la rencontre du Téméraire, I, 16. — A devant lui le comte du Maine, 19. — Rejoint le Téméraire à Étampes, 39. — Considéré comme héritier du trône, 41. — Éprouve une fausse alerte, 41, 42. — Las de la guerre, 42. — Excite la défiance du Téméraire, 43. — Loge à Moret, 45. — Passe la Seine, 47. — Marche avec le duc de Bretagne, 49. — Est légèrement armé, 49, 50. — Loge à Saint-Maur, 50, 55. — Dîne à la table du Téméraire, 61. — S'arme, 72. — Exige la Normandie, 74. — Abandonne le Berri, 80. — Prête l'hommage, 86. — Part pour Rouen, 86. — Se brouille avec le duc de Bretagne, 88. — Songe à se réfugier en Flandre, 90. — Se laisse emmener en Bretagne, 91, 101. — Abandonné de plusieurs serviteurs, 91. — Sollicite l'appui du Téméraire, 122. — Lui annonce la paix d'Ancenis, 123. — Renonce à la Normandie, 123. —Ses partisans veulent l'appeler à Péronne, 142. — Est sur le point de devenir roi, 143. — Reçoit la Champagne et la Brie en échange de la Normandie, 144. — Est avisé du traité de Péronne, 145. — A des serviteurs suspects, 165. — Devra être satisfait par le roi, 165. — Réclame son lot, 169. — Manque de personnalité, 170. — Accepte finalement pour apanage la Guyenne, 171. — Réconcilié avec Louis XI, 173. — Offre de le servir contre le duc de Bourgogne, 174. — Veut diviser le roi et le Téméraire, 179. — Son projet de mariage avec Marie de Bourgogne, 180 et suiv. — Sert le roi

contre les Bourguignons, 182. — Appuyé dans son projet de mariage par le duc de Bretagne, 182. — Est aux côtés du roi à Beauvais, 185. — Le quitte pour aller en Guyenne, 188, 218. — Poursuit son projet d'union avec Marie de Bourgogne, 189, 218, 221. — Envoie des émissaires au duc de Bourgogne, 222. — Répugne à appeler les Anglais, 223, 225. — Son projet de mariage suscite les craintes de l'Angleterre, 224. — Sa maladie, 225. — Ses excitations auprès du Téméraire, 225. — Sa mort, 227. — Bruits qui courent à ce sujet, 227, 228, 229. — Tractations au sujet de ce prince, 229, 233, 239, 240. — Serviteurs qui l'ont abandonné, 231, 240. — Mission de Simon de Quingey auprès de lui, 232. — Sa résidence à Bordeaux, 232. — A laissé sa succession à Louis XI, II, 166.

France (François de), duc de Berri. — Fils de Louis XI, II, 325.

France (Anne de), fille de Louis XI, dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon. — Accueille Marguerite d'Autriche, II, 303. — Inspire des craintes à son père, 318. — Conserve la Provence à la France, III, 5. — Régente, 6. — Son hostilité aux aventures d'Italie, 35.

France (Madeleine de), fille de Charles VII. — Princesse de Viana, II, 336.

France (Yolande de), duchesse de Savoie, sœur de Louis XI. — Sa situation, II, 106, 107. — Avertit le roi René de la bataille de Granson, 112. — Des rapports avec Louis XI, 113, 114, 125, 126, 128. — Négocie le mariage d'un de ses fils avec Marie de Bourgogne, 118. — Son internement à Rouvres, 123. — Visitée par Commynes, III, 271.

Francfort-sur-le-Mein, ville d'Allemagne. — Se déclare contre le Téméraire, II, 114.

Franche-Comté. — Voir : Bourgogne (comté de).

Franchimont, pays de Belgique. — Vaillance de ses habitants, I, 154. — Leur sortie désespérée à la veille de la chute de Liége, 154 et suiv. — Est ravagé par les Bourguignons, 167.

François de Paule. — Appelé d'Italie par Louis XI, II, 294 et suiv. — Se fait bâtir un monastère par Charles VIII, 294. — Fonde l'ordre des Minimes, 295.

Francs-archers. — Défendent Paris, I, 56, 59. — Prennent position en face de Conflans, 60. — Défendent mal Picquigny, 184. — Laissent prendre Nesle, 227, 228. — Rendent Roye aux Bourguignons, 234. — Se disqualifient à Guinegatte, II, 275.

Frédéric III, empereur d'Allemagne. — A une entrevue à Trèves avec le Téméraire, I, 138. — Quitte Trèves sans prendre congé, 139. — Voudrait réconcilier Adolphe, duc de Gueldre, avec son père, II, 2. — Son avarice, 5,

255, 287. — Son peu de vaillance, mais son expérience, 5, 20. — Sollicité par Louis XI de marcher avec lui contre la Bourgogne, 12 et suiv. — Somme le roi de tenir ses promesses, 13, 14. — Saisi par Louis XI d'un projet de partage des États bourguignons, 20. — Répond à Louis XI par l'apologue de l'ours et des deux compagnons, 21 et suiv. — Traite avec le Téméraire, 27. — Envoie une ambassade en Flandre pour presser le mariage de son fils Maximilien avec Marie de Bourgogne, II, 253. — Dépouillé par Mathias Corvin d'une partie de l'Autriche, 337. — Ses prétentions sur Milan, III, 17. — Envoie une ambassade à Senlis, 25. — Marie le marquis Boniface de Montferrat avec Marie de Serbie, III, 37.

Frédéric d'Aragon, fils de Ferrand Ier, prince de Tarente, puis roi de Naples. — Demande la main de Marie de Bourgogne, II, 117. — S'entretient avec Louis XI, 117. — Prend congé du Téméraire, 118. — A fait le dénombrement de l'armée bourguignonne, 121. — Fait campagne contre les Florentins, 272. — Requis par Louis XI de lui envoyer François de Paule, 295. — Sa destinée, III, 33. — Prédiction que lui a faite Angelo Cato, 34. — Battu à Rapallo, 38, 39, 44. — Se retire à Livourne, 44. — Assiste au couronnement de son neveu Ferrand II, 84. — Règne à l'époque où écrit Commynes, 86. — Négocie avec Charles VIII, 98. — Relève la tête, 136. — Tient prisonnier Guillaume de Villeneuve, 137. — Succède à son neveu, 270. — Redoute une rébellion de Gênes, 280. — Appui que lui a prêté l'Espagne, 283, 289.

Fregosi (les) (*Forgouse*). — Chefs d'une faction génoise, II, 209 ; III, 154. — Ne sont pas gentilshommes, 278. — Voir : Campofregoso.

Fregosino (le) (*Fourgousin*). — Voir : Campofregoso (Giovanni di).

Frequasse. — Voir : San-Severino (Gasparo di).

Fribourg, ville de Suisse. — Menacée par le Téméraire, II, 98. — Pensionnée par Louis XI, 116, 264. — Entre dans la confédération des cantons suisses, 209.

Frioul. — Cité, III, 112.

Frise, pays de Hollande. — Édouard IV détrôné y débarque, I, 204.

Fumée (Adam). — Médecin qui soigne Louis XI, II, 281.

Fusina (*Chafasine*), dépendance de Venise. — Étape de Commynes, III, 107, 109.

G

Gabriel. — Voir : La Chambre (Gabriel de).

Gaète, ville d'Italie. — Son château est mal pourvu, III, 134. — A pour capitaine Étienne de Vesc, 136. — Comprise dans la capitulation d'Atella, 268. — Ravi-

taillée, 271. — Se rend, 273.
Gaglianico (Sebastiano-Ferrero di), trésorier de Savoie. — Négocie auprès du More, III, 215.
Galeotto (Giacomo) (*Galiot*), condottiere italien. — Sert Jean d'Anjou, I, 47. — Sert le Téméraire, II, 8, 96. — Sa loyauté et sa mort, 97.
Galles (pays de). — Équipée de Richmond, II, 234. — Princes : voir Édouard, Arthur.
Gallipoli, ville d'Italie. — Opérations qui s'y déroulent, III, 95, 135, 136. — Engagée aux Vénitiens, 265.
Gand, ville de Belgique. — En lutte contre les ducs de Bourgogne, 13, 117, 119 et suiv. — Entrées qu'y fait le Téméraire, 117, 118, 122. — Aime le fils de son prince, son prince jamais, 120 ; II, 191, 331. — Son inconstance, I, 120. — Perd ses privilèges, 121. — Le Téméraire y reçoit un ajournement, 175. — Ne serait pas un asile sûr, 183. — Mission qu'y remplit Olivier le Dain, II, 169, 176 et suiv. — Séjour de Marie de Bourgogne, 190 et suiv. — Conseil qui y est tenu, 197 et suiv. — Arrestations et exécutions, 199 et suiv. — Sa position géographique, 206. — Voir : Gantois.
Gand (Jean de), duc de Lancastre. — Arrière-grand-père du Téméraire, I, 191.
Gantois. — Se révoltent contre le duc de Bourgogne, I, 13, 117. — Vont au-devant du Téméraire, 118. — Leur sédition lors de la première entrée du Téméraire, 119 et suiv. — Aiment le fils de leur prince, leur prince jamais, 120 ; II, 191, 331. — Leur inconstance, I, 120. — Se soumettent, 122. — Déloyaux et irrespectueux envers Marie de Bourgogne, 190 et suiv., 192, 198. — Libèrent le duc de Gueldre, II, 4, 206. — Ont été tenus en crainte par les ducs, 77. — Envoient des ambassadeurs à Louis XI, 192. — Détestent les Bourguignons, 193. — N'hésitent pas à faire affront à la duchesse, 198. — Poursuivent de leur haine Hugonet et Humbercourt, 199, 200. — Les exécutent, 202, 203. — Usurpent le gouvernement, 203. — Leur tyrannie, 206, 207, 251. — Libèrent le duc de Gueldre et l'envoient devant Tournai, 206, 238. — Veulent lui faire épouser Marie de Bourgogne, 239. — S'emploient à marier le dauphin avec Marguerite d'Autriche, 279, 299, 300, 303. — Leur rudesse envers Marie et Maximilien, 279. — Plus respectueux cependant de Marie que de Maximilien, 283. — S'érigent en arbitres de la situation, 301. — Font livrer à Louis XI une part du domaine bourguignon, 302. — Le Téméraire en avait d'abord recherché l'amitié, 330. — Leurs vrais sentiments, 331.
Gascogne. — Exporte des vins, II, 72.
Gaule. — Ses premiers rois, III, 315.

Gavre ou Gavere, ville de Belgique, Brabant. — Paix qui y est conclue, I, 119 et suiv., 191. — Offerte à Adolphe de Clèves, II, 3.
Gênes. — Navires qui en viennent, I, 197. — Vit en république, II, 208. — S'oppose à Florence, 209. — Hommage rendu par Jean-Galéas Sforza, 273; III, 22. — Emprunts qu'y fait Charles VIII, III, 3, 35. — Fait des préparatifs en faveur de René de Lorraine, 8, 9. — Aurait dû passer sous l'autorité directe du roi de France, 22. — Son port est le rendez-vous des vaisseaux du roi, 31. — Agitée par les factions, 38. — Pierre d'Urfé y est malade, 52. — Entreprise tentée sur cette ville, 152, 154, 182. — Sujette aux mutations, 277. — Domine Savone, 279. — Son châtelet, III, 242, 243. — Cardinal : voir Campofregoso (Paolo di).
Genetaires. — Cavaliers montés sur des « genêts », III, 163, 283.
Genève, ville de Suisse. — Comte : voir Savoie (Jacques-Louis de).
Genevois. — Voir : Génois.
Genlis (*Janly*). — Voir : Hangest.
Génois (*Genevois*). — Souffrent d'avoir un mauvais gouvernement, II, 200. — Menacés d'une révolution, III, 38. — Font mauvais parti aux Suisses, 40. — Ont perdu Sarzana et Pietrasanta, 53, 57. — — Achètent Sarzana et Sarzanella, 262.
Gens de guerre. — Leurs exactions, II, 168, 216, 317.
Genzano (*Jaunesanne*), ville d'Italie, Basilicate. — Occupée par les Français, III, 73, 91.
Géraut (maître). — Voir : Samien.
Gié. — Voir : Rohan (Pierre de).
Glaris, ville de Suisse. — Citée, III, 116.
Gommel (Louis), seigneur de Balagny. — Capitaine de Beauvais, I, 235.
Gonzague (Jean-François de), marquis de Mantoue. — Envoie des émissaires à Padoue, III, 142. — Commandant en chef de l'armée de la Sainte-Ligue, 165. — Cherche à se renseigner sur les forces des Français, 166. — Décide l'offensive, 166. — Se dispose à attaquer près de Fornoue, 178, 179, 188. — Écoute l'avis du comte de Caiazzo, 182. — Passe le Taro, 182. — Reçoit l'avis de reprendre le combat, 193. — Parlemente, 198. — Interroge Commynes, 199, 200. — Son enseigne, 204. — Envoie son maître d'hôtel Suardo à Casale, 226, 230. — Poursuit les négociations, 233. — Participe aux conférences de Verceil, 234. — Se met en otage entre les mains du comte de Foix, 235. — Chargé de conduire en sûreté la garnison de Novare, 235, 237. — Son expédition dans le royaume de Naples, 247, 264. — Assiège Atella, 265. — Assure la personne de son beau-frère Gilbert de Montpensier, 267. — Serait

disposé à seconder la France, 274. — Promesses qu'il se fait faire, 275. — Commanderait un corps italien, 303.
Gonzague (Rodolphe de), oncle de Jean-François. — Conduit des Italiens au service de la France, III, 74. — Commande des Italiens contre Charles VIII à Fornoue, 165. — Attaque les Français, 179. — Regrette de les combattre, 181. — Sa mort, 186, 192. — Passe pour avoir été fait prisonnier, 200.
Goux (Pierre de), chancelier de Bourgogne. — Il lacère les privilèges de Gand, I, 120.
Goyon (Alain), sire de Villiers, grand écuyer de France. — Fait une cotte d'armes pour Mérindot, II, 42. — Festoie les Anglais à Amiens, 56.
Gramont (Michel de). — Sa mission en Espagne, III, 290, 291.
Grammont (les). — Faction de Navarre, III, 71.
Grand maître. — Voir : Chabannes (Antoine de), Melun (Charles de).
Grand écuyer. — Voir : Goyon (Alain).
Granson, ville de Suisse. — Assiégée et prise par le Téméraire, II, 103. — Bataille qui y est livrée, I, 64 ; II, 104, 122, 128.
Grassay (*Grassé*) (Gilbert de), seigneur de Champéroux. — Réfugié en Bretagne, II, 40. — Disgracié par Louis XI, 282.
Grassay (*Grassé*) (Jacques de). — A un valet prisonnier des Anglais, II, 39, 40.
Gravelines, ville du départ. du Nord. — Commynes y envoie des instructions, I, 208 et suiv.
Gravina. — Voir : Orsini (Francesco).
Grec. — Voir : Le Grec.
Grèce. — Soumise aux Turcs, II, 335. — Surveillée par Venise, III, 30, 115. — Ses îles, 105.
Grecs. — Servent comme stradiots, III, 163.
Grenade, ville d'Espagne. — Appartenait aux Maures, II, 208. — Conquise par les Espagnols, III, 288, 295.
Grenoble, chef-lieu de l'Isère. — Le duc de Savoie y est amené, II, 286.
Grey (Thomas), marquis de Dorset. — Pensionné par Louis XI, II, 242.
Grolée (Philibert de), seigneur d'Illins, gouverneur du duc de Savoie, Philibert. — Est arrêté, II, 286.
Gruthuse. — Voir : Bruges (Jean et Louis de).
Gueldre (duché de). — Conquis par le duc de Bourgogne, II, 1, 4. — Le Téméraire en tire des vivres, 12. — A été enlevé à la maison d'Egmont, 236. — Troublé, 236.
Gueldre (maison de). — Hostile à celles de Julliers et de Clèves, II, 209.
Gueldre (Adolphe d'Egmont, duc de), fils d'Arnold. — Sa lutte contre son père, II, 1 et suiv. — Sa lutte contre le duc de Clèves, II, 2. — Emprisonné à Namur, 4. — Délivré par les Gantois, 4, 180, 206.

— Tué devant Tournai, 4, 180, 238, 239.
Gueldre (Arnold d'Egmont, duc de). — Prisonnier de son fils Adolphe, II, 1. — Le défie, 2. — N'en reçoit que des ingratitudes, 236.
Guerres (Gracien de). — Défend l'Abruzze, III, 138, 255, 268.
Guidoni (Aldomandrino di). — Ambassadeur du duc de Ferrare à Venise, III, 109.
Guienne. — Offerte au roi d'Angleterre, I, 52. — Proposée à Charles de France, 170. — Acceptée par ce prince, 171. — Louis XI est accusé de vouloir la reprendre, 223. — Cédée au traité de Brétigny, 225. — Lescun en a le gouvernement, 241. — Avait été recouvrée par Charles VII, 289, 311. — Duc : voir France (Charles de).
Guinegatte, localité du Pas-de-Calais. — Bataille qui y est livrée, II, 274 et suiv.; III, 190.
Guines, ville du départ. du Pas-de Calais. — Séjour de Commynes, I, 107, 108. — Garnison de John Colpin, II, 133. — Demeure aux Anglais, 299.
Guise. — Voir : Armagnac (Louis d').
Guotron. — Voir : Cotrone.
Gurck, ville d'Autriche, Carinthie. — Évêque : voir Péraud (Raymond).

H

Hacquelebac. — Nom donné à une galerie du château d'Amboise, III, 306.
Hagenbach (*Archimbat*) (Pierre de), bailli de Ferrette. — Arrêté par les Alsaciens, II, 17. — Son procès et son exécution, 17, 100. — Ses excès, 101.
Hainaut. — Fournit des contingents à l'armée bourguignonne, I, 146. — Ravagé par le connétable, 243. — Taxe perçue sur son commerce, 245. — Objectif du connétable, II, 23. — Acquis par Philippe le Bon, 93. — Occupé par les Bourguignons, 165. — Convoité, 171, 174, 175. — Mission qu'y remplit Commynes, 174-175. — Restitué, 176, 260, 302. — Pays de langue française, 302. — Grand bailli : voir Rolin (Antoine).
Halland, pays de Suède. — Phénomène qu'on y observe, III, 102.
Halles de Poitiers. — Voir : Mérichon (Olivier).
Hallwin (Louis de), seigneur de Piennes. — Prisonnier de Louis XI, II, 321. — Faveurs que ce prince lui accorde, 321. — Envoyé par Charles VIII à Pierre de Médicis, III, 55. — Fait la partie du prince à Pise, 148. — Parlemente, 197, 231, 233, 241. — Participe à la négociation du traité de Verceil, 241.
Hallwin. — Voir : La Clite (Jeanne de).
Ham, ville du départ. de la Somme. — Appartient au connétable de Saint-Pol, I, 244. — Promise par Louis XI

au Téméraire, 247 ; II, 83. — Le connétable pense à s'y défendre, II, 84. — Livrée au duc de Bourgogne, 98. — Rendue à Louis XI, 169.

Hangest (Jacques de), seigneur de Genlis. — Remis en otage au roi de Naples, III, 216*.

Hangest (Jean de), seigneur de Genlis, père de Jacques. — Abandonne le connétable de Saint-Pol, II, 33, 83.

Hans. — Capitaine de Suisses, III, 165, 166, 233, 241.

Hanséates (*Ostrelins*). — Ennemis des Anglais et des Français, I, 203. — Cherchent à saisir Édouard IV, 204, 205. — Le transportent en Angleterre, 212. — Ennemis des Danois, II, 209.

Harancourt (Guillaume de), évêque de Verdun. — Son arrestation, I, 171. — A inventé les cages de fer, II, 320.

Hastings (*Astingues*) (William, lord), grand chambellan d'Angleterre. — Combat à Doncaster, I, 201. — Suit Édouard IV en Hollande, 202. — A des intelligences avec d'Urfé, II, 11. — Reçoit une pension de Louis XI, 52. — Assiste à l'entrevue de Picquigny, 63. — Mis à mort, 233. — Don qu'il reçoit de Louis XI, 241, 242. — Refuse de donner quittance, 242 et suiv. — Lady : voir Neville (Catherine).

Hauard. — Voir : Howard.

Hautbourdin. — Voir : Luxembourg (Jean).

Héberge (Jean), évêque d'Évreux. — Prend part aux conférences de Bouvignes, I, 246. — Prend part aux conférences de Lihons-en-Santerre, II, 44.

Heers (Raez de), seigneur de Linter, chevalier. — Son rôle à Liége, I, 110. — Doit s'enfuir, 114.

Hennequin. — Voir : Luxembourg (Jean de).

Henri IV, roi de Castille. — A une entrevue avec Louis XI, I, 135 et suiv. — A peu de valeur personnelle, 136. — A un différend avec le roi d'Aragon, 136. — Raillé par les Français, 138. — Abandonné de ses serviteurs, 138. — Troubles qui ont suivi sa mort, 145, 147, 235. — Ferdinand lui a succédé, 327.

Henri V, roi d'Angleterre. — A régné en France, I, 12. — Sa sagesse, 24. — Meurt à Vincennes, 24. — Traite à Arras, 52. — Assiège Rouen, II, 60.

Henri VI, roi d'Angleterre. — Couronné à Paris, I, 24. — Emprisonné à Londres, 53, 198. — A pour fils unique Édouard, prince de Galles, 198. — Acclamé, 201. — Restauré, 206. — A des partisans, 207, 208, 210, 211. — Assiste à la bataille de Barnet, 215. — Meurt, 216. — Était roi légitime des Anglais, II, 332, 333.

Henri VII Tudor, comte de Richmond, puis roi d'Angleterre. — Détrône Richard III, I, 54 ; II, 233. — Prisonnier du duc de Bretagne, II, 233, 306. — Passe en Angleterre et gagne la bataille de Bosworth, 235, 306. — Compris

dans la trêve d'Alcala, III, 292.
Henry. — Chevaucheur d'écurie du duc de Bourgogne, I, 232.
Hermenye. — Voir : Arménie.
Hesdin, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Séjour du Téméraire, I, 176 ; II, 3. — A Crèvecœur pour capitaine, 185. — Est livrée au roi, 186, 239. — Marguerite d'Autriche y est amenée, 303. — Rendue à l'archiduc Philippe le Beau, III, 26.
Hesler (*Heselere*) (Georges), protonotaire apostolique, cardinal. — Envoyé à Louis XI par l'empereur, II, 13. — S'en retourne mécontent, 14.
Hesse (Henri, landgrave de). — Assiégé dans Neuss, II, 7.
Hesse (Hermann de), frère du précédent. — Élu archevêque de Cologne, II, 6*.
Hieronyme (*frère*). — Voir : Savonarole.
Hoek. — Faction en Hollande, III, 71.
Holland (Henry), duc d'Exeter. — Sa triste condition en Flandre, 191. — Y vit en réfugié, 207. — Sert les Lancastre, 211. — Accompagne en Angleterre Édouard, prince de Galles, 216.
Hollande. — Le Téméraire s'y rend, I, 176 ; II, 330. — Il la quitte, I, 177. — Édouard IV s'y réfugie, 202, 203, 205. — Principal débouché des marchandises de Calais, 210. — Fournit des navires, II, 30. — Sa position géographique, 38, 88. — Convoitée, 171. — Riche, 331.
Hongrie. — Son histoire, II, 335, 336. — Rois : voir Lancelot, Mathias Corvin.
Hotte (la). — Nom d'un diamant, II, 115.
Houaste. — Voir : Montespedon.
Howard (*Hauart*) (John), duc de Norfolk. — Bien disposé pour Louis XI, II, 32, 40. — Se recommande à lui, 39, 40. — Confère avec ses envoyés, 45. — Reste en otage en France, 52, 75. — Pensionné par Louis XI, 53, 241. — Prépare l'entrevue de Picquigny, 59. — Ses suggestions à Louis XI, 68. — Ignore ce qui se prépare contre le connétable, 74. — Devient duc de Norfolk, 241. — Reçoit des dons de Louis XI, 241, 242.
Hugonet (Guillaume), chancelier de Bourgogne. — Négocie une trêve avec la France, I, 242. — Prépare la perte du connétable de Saint-Pol, 245 et suiv. — Présent aux conférences tenues entre Avesnes et Vervins, II, 78, 80. — Chargé de livrer le connétable, 89. — Ambassadeur auprès de Louis XI, 182. — Incline à le servir, 183. — Lui remet la cité d'Arras, 184. — Compromet Marie de Bourgogne, 194, 203. — Se tient auprès d'elle, 195. — Présent à l'affront fait à cette princesse par les Gantois, 198. — Haï par Pierre de Luxembourg, 199. — Arrêté, 199. — Interrogé, 200, 201. — Exécuté, 202.
Hugues Capet (*Capelle*). — Son

rang dans la chronologie, III, 315, 316.
Humbercourt. — Voir : Brimeu (Guy de).
Huniade (Jean Corvin), dit le Chevalier blanc de Valachie, voïvode de Transylvanie. — Ses victoires sur les Turcs, II, 335. — Ses enfants, 336, 337.
Hurtebise. — Voir : Urtubie.
Huy, ville de Belgique. — Prise par les Liégeois, I, 101. — Séjour de Contay, 108.

I

Ile-de-France. — Sa richesse, I, 58.
Illins (*Lins*). — Voir : Grolée (Philibert de).
Imola, ville d'Italie. — Dame : voir Sforza (Caterina).
Innocent VIII, pape. — Appelle René d'Anjou, duc de Lorraine, à Naples, III, 7. — Fait la paix avec Naples, 9. — Négocie avec Perron de Baschi, 23.
Innocents (saints). — Dévotion de Louis XI, II, 57.
Isabelle. — Voir : Ferdinand et Isabelle.
Ischia (*Yscle*) (île d'). — Citée, III, 78, 94, 99.
Istrie. — Les Vénitiens en font venir du marbre blanc, III, 110. — Repaire de brigands, 112.
Italie. — Commynes a connu plusieurs princes de ce pays, I, 2. — Relations qu'y a Louis XI, 68. — Pays de condottieri, 72. — Sa position géographique, II, 38. — Tyrannie de ses princes, 208. — Alliances qu'y entretient Louis XI, 307. — Expédition qu'y fait Charles VIII, III, 1 et suiv. — Surveillée par Venise, 30. — Qualité des vins de sa récolte, 37. — Surprise par la puissance de l'artillerie française, 39, 50. — Attitude de ses principaux États, 45. — Troublée par l'avance des Français, 49, 50. — Pays de belles médailles, 65. — Troublée par les menées des Vénitiens, 128. — Les villes y sont sujettes les unes des autres, 147. — Façon de combattre qui y est pratiquée, 192, 275. — Pourrait être unie contre le Turc, 249. — Charles VIII est sensible à son art, 302. — Voir : Italiens.
Italie (dame). — Figure dans une procession, III, 131.
Italiens. — Menés par Jean d'Anjou, I, 47. — Servent Charles le Téméraire, II, 8, 95, 102, 121, 141. — Leurs princes ont usurpé leurs terres, II, 208. — Font peu de différence entre les bâtards et les enfants légitimes, III, 15. — Sont troublés par l'avance de Charles VIII, 50. — Leurs sentiments et leurs mots sur les Français, 51, 288. — Leurs princes traitent durement leurs sujets, 59. — Complaisent au plus fort, 60, 70. — Négocient sans cesse, 70, 73. — Servent Charles VIII par intermittence, 74. — Sont méprisés par les Français, 99. — Fuient à Fornoue, 185, 188. — Assiègent Novare, 208. — Provoquent l'intervention di-

plomatique de Commynes, 214. — Forces qu'ils ont devant Novare, 240. — Ruinent ceux qui se mêlent de leurs affaires, 272. — Fournissent des artistes à la France, 302. — Voir : Italie.

J

Jacques III, roi d'Écosse. — Tué, II, 236. — Docile à Louis XI, 308.
Jacques IV, roi d'Écosse, fils du précédent. — Défait son père, II, 236.
Janissaires (*Janiserins*), garde turque. — Auraient favorisé une offensive chrétienne, III, 104.
Janly. — Voir : Genlis.
Jarretière (ordre de la), I, 44, 195, 207.
Jarretière, héraut d'Édouard IV. — En mission auprès de Louis XI, 31 et suiv., 40.
Jaunesanne. — Voir : Genzano.
Jean le Bon, roi de France. — Fait prisonnier à Poitiers, II, 105, 225. — Prix de sa rançon, 225, 226, 227.
Jean II, roi d'Aragon. — Allié de Louis XI contre la Révolution catalane, I, 138. — A recouru au Téméraire, II, 157. — A aliéné le Roussillon, 307. — Sa mort, 310. — A été en guerre avec la France, 326.
Jean II, roi de Portugal. — Subit l'influence de Louis XI, II, 308. — Ses crimes, III, 296.
Jeanne Enriquez, reine d'Aragon, femme de Jean II. — Assiste à l'entrevue de Louis XI avec Henri IV de Castille, I, 135. — Se plaint de la sentence rendue, 138.
Jeanne de Portugal, reine de Castille. — A épousé Henri IV et est accusée d'adultère, II, 197, 235.
Jeanne d'Aragon, reine de Naples. — Seconde femme de Ferrand Ier et fille de Jean II, III, 84, 85.
Jérusalem. — Siège du temps de Titus, III, 237.
Jheronyme (comte). — Voir : Riario.
Jheronyme (frère). — Voir : Savonarole.
Joux (château de). — Acquis par Louis XI, II, 266.
Julliers (maison de). — Ennemie de celle de Gueldre, II, 209.

K

Kapeller (*Capellare*) (Frederic von). — Capitaine d'Allemands, III, 159, 219, 233, 241.
Kerlau (Vincent de), abbé de Bégar, évêque de Léon. — Diplomate breton, I, 122.

L

Labadie. — Voir : Badia.
La Borde-le-Vicomte. — Voir : Meulan (Philippe de).
La Chambre (Gabriel de) ou de la Bondinière. — Valet de la chambre de Charles VIII, III, 90.
La Chambre (Louis, comte de). — Arrêté par ordre de Louis XI, II, 286.
La Chapelle (seigneur de). —

Otage livré au roi de Naples, II, 216, 262.
La Clite (Jeanne de), dame d'Hallwin. — Favorise le mariage austro-bourguignon, II, 25.
La Couldre (Philippe de). — Envoyé par Commynes au duc d'Orléans, III, 212.
La Cueva (Beltran de), comte de Ledesma, duc d'Albuquerque. — Sa mise, I, 136.
Ladislas le Posthume (*Lancelot*), roi de Hongrie. — Ses aventures, II, 335, 336.
La Fère, ville du départ. de l'Aisne. — Citée, I, 248.
Lagny, ville du départ. de Seine-et-Marne. — Jean d'Anjou s'y établit, I, 59.
La Grange (Jean de). — Dirige l'artillerie française à Fornoue, III, 180.
La Haye, ville de Hollande. — Attitude du bâtard de Rubempré dans cette ville, I, 5. — Édouard IV y séjourne, 205.
Lalaing (Philippe de). — Prend part à la guerre du « Bien Public », I, 12. — Combat à Montlhéry et y est tué, 23, 24, 25, 34.
La Marche. — Voir : La Marck.
La Marche (Olivier de), maître d'hôtel du duc de Bourgogne. — Impliqué dans l'affaire du bâtard de Rubempré, I, 5 et suiv.
La Marck (Éverard de). — Interroge Humbercourt, II, 199.
La Marck (*La Marche*) (Guillaume de), dit le Sanglier des Ardennes. — Ennemi de l'évêque de Liége, II, 196. — Le tue, 196. — Collègue du sire de Humbercourt, 198.
La Marck (*La Marche*) (Robert de). — Otage livré au roi de Naples, III, 216, 262.
Lancastre (maison de). — Préférée par le Téméraire à celle d'York, I, 44, 190, 206. — Soutenue par les duc de Somerset, 52. — Sa rivalité avec la maison d'York, 53, 100 ; II, 230. — A des obligations envers la maison de Bourgogne, II, 157. — Henri VII en tire ses droits, 233. — Duc : voir Gand (Jean de).
Lancastre (Philippine de). — Grand'mère maternelle du Téméraire, I, 191.
Lancelot. — Voir : Ladislas.
Languedoc. — Attaches qu'y a Étienne de Vesc, III, 2. — Riche en blé, 272. — Envahi par les Espagnols, 284. — Gouverneur : voir Bourbon (Pierre de). — Général : voir Briçonnet.
Lannes (sénéchaussée des). — Confiée à Odet d'Aydie, I, 241.
Lannoy (*Launay*) (Beaudouin de), dit le Bègue, sire de Molembais. — Possède le château de Solre, I, 43.
Lannoy (Baudouin de). — Ambassadeur de Louis XI auprès de Maximilien, II, 301.
Lannoy (Raoul de), sire de Morvilliers. — Ambassadeur à Venise, III, 106, 115. — Négocie à Verceil, 234.
Lansquenets. — Détestent les Suisses, III, 267.
Laon, ville du départ. de l'Ais-

ne. — Séjour de Louis XI, II, 78.
Laonnois. — Campobasso y campe, II, 142.
Larchant, localité du départ. de Seine-et-Marne. — Séjour des princes, I, 45.
La Rivière, ville du départ. du Doubs. — Séjour du Téméraire, II, 122, 128, 133.
La Roche (Henri de), écuyer de cuisine.— Accusé d'avoir empoisonné Charles de France, I, 240.
La Rochelle, chef-lieu de la Charente-Inférieure. — Proposée par Louis XI à Charles de France, I, 170. — Lui est remise, 171. — Menacée par l'armée royale, 231.
La Rovère (Jean de), préfet de Rome. — Possède le duché de Sora, III, 97. — A la solde de la France, 275, 303.
La Rovère (Julien de), frère du précédent, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens (*Saint-Pierre-a-Vincula*). — Attend à Gênes René de Lorraine, III, 8. — Fait remettre à Charles VIII Viterbe, 69. — Envoyé par Charles VIII à Ostie, 70, 72. — Séjourne avec lui à Rome, 87. — Hostile à Alexandre VI et irrité du traité passé entre ce dernier et le roi de France, 87, 91. — Achète le duché de Sora, 97. — Cherche à soulever Gênes, 152. — Ne réussit pas, 154. — Intrigue à Savone et à Gênes, 278, 279, 280.
La Serve (pas de). — Voir : Seravezza (la).
La Spezzia (*L'Espezie*), ville d'Italie, province de Gênes. — Son rôle dans les opérations navales, III, 38, 153.
La Trémoïlle (Georges de). — Abuse de son influence sous Charles VII, I, 251.
La Trémoïlle (Georges de), sire de Craon. — Suit Louis XI à Liége, 156. — Envoyé par lui auprès du Téméraire, 229. — Désigné pour conduire les troupes au secours de Neuss, II, 12. — Gagne René de Lorraine à la cause française, 15. — Reçoit les Anglais à Amiens, 55. — Se porte en Barrois, 144. — Envoie au roi la première nouvelle de la catastrophe de Nancy, 152. — Annonce au roi la mort du Téméraire, 162. — Commande effectivement l'armée royale envoyée en Bourgogne, 204. — Son conflit avec le prince d'Orange, 205. — Est remplacé par Charles d'Amboise, 263. — A fait ses affaires en Bourgogne, 266.
La Trémoïlle (Louis de), prince de Talmont. — Envoyé auprès d'Alexandre VI, III, 73. — Combat avec l'arrière-garde à Fornoue, 184. — Partisans de la paix, 225.
La Trémoïlle (Marguerite de), dame d'Esquerdes. — Mère de Philippe de Crèvecœur, II, 185.
La Turpie. — Voir : Tropéa.
Launay. — Voir : Lannoy.
Lausanne, ville de Suisse. — Séjour du Téméraire, II, 117.
Lauzières (Gui de). — Va chercher François de Paule en Italie, II, 294.
La Vacquerie (Jean de), président au Parlement de Paris.

— Défend les droits de Marie de Bourgogne sur Arras, II, 164.
Laval (André de), sire de Loheac, maréchal de France. — Sert le duc de Bourgogne, I, 20. — Arrive à Étampes, 39. — Conduit des gens des ducs de Berri et de Bourgogne, 49. — Défend Beauvais, 237. — Ses gens prennent part à la bataille perdue par les Bourguignons près d'Arras, II, 187.
La Vère. — Voir : Borselle.
Le Beuf. — Tué près de Fornoue, III, 163.
Le Bœuf (Robin). — Arrête Alphonse V, roi de Portugal, II, 147.
Le Breton. — Voir : Anthoine le Breton.
L'Écluse. — Voir : Écluse (l').
Lectoure (*Lestore*), ville du Gers. — Le comte d'Armagnac, Jean V, y est tué, II, 67.
Le Dain (Olivier), barbier de Louis XI. — Envoyé en mission à Gand, II, 169, 170, 176 et suiv. — N'inspire aucune confiance à Commynes, 170. — Sa mission, 173, 176 et suiv. — Ne réussit pas auprès des Gantois, 177. — Reçu par Marie de Bourgogne, 177, 178. — S'enfuit, 178. — Met une garnison française dans Tournai, 179, 180. — A rendu service au roi, 181.
Ledesma. — Voir : La Cueva.
Légat du pape. — Voir : Nani, Santa Croce.
Le Grec (Georges Paléologue de Bissipat, dit). — Ramène Alphonse V en Portugal, II, 147.
Le Jeune (Guillaume), sire de Contay. — Prend part à la guerre du « Bien Public », I, 12. — Est présent à Longjumeau, 19. — Exhorte le Téméraire à attaquer, 25. — L'arrête dans la poursuite des fuyards, 29. — Est d'avis de poursuivre le combat, 36. — Conseille la marche sur Étampes, 39. — Fausse alarme qui le met en scène, 42. — Calme le Téméraire, 77. — Déteste Guillaume Bische, 78. — Craint pour la sécurité du Téméraire, 83. — Lui conseille la rigueur envers les Gantois, 98. — Voudrait l'exécution de leurs otages, 103. — Est puni de sa sévérité, 105, 108. — Contribue à la bataille de Brusthem et meurt, 108.
Le Jeune (Louis), sire de Contay. — Rend Corbie aux Français, II, 18. — Capturé à Arras, 19. — Envoyé à Louis XI par le Téméraire, 49. — Piège que lui tend le roi, 49, 50, 51, 52. — Fait son rapport au duc, 73. — Est auprès de Louis XI, 74. — Présent aux conférences de Vervins, 78. — Informé par Louis XI de la trahison de Campobasso, 96, 142. — Envoyé au roi après Granson par le Téméraire, 108, 109. — Dénombre les pertes subies par les Bourguignons à Morat, 121.
Lenoncourt (Claude de), bailli de Vitry. — Aquila lui est confiée, III, 138.

Léon. — Voir : Saint-Pol-de-Léon.
Le Quesnoy, ville du départ. du Nord. — Un combattant de Fornoue y fuit sans désemparer, I, 31. — Soumise à Louis XI, II, 176, 259.
Lescun. — Voir : Aydie (Odet d').
Les Forges, village du départ. d'Indre-et-Loire. — Louis XI y est frappé d'une attaque, II, 280 et suiv.
Lesparre, ville du départ. de la Gironde. — Sire : voir Estissac (Jean d').
Lestore. — Voir : Lectoure.
Le Tronchoy, ville du départ. de la Somme. — Prise d'assaut, II, 18.
Levant (mer du). — Influences qui s'y étendent, II, 107.
Libourne. — Voir : Livourne.
Librefatto. — Voir : Ripafratta.
Lichtenstein (Ulrich de), évêque de Trente. — Sa mission à Venise, III, 117, 119. — Presse les Vénitiens de conclure la Sainte-Ligue, 123. — Les menace de s'en aller, 125.
Liége, ville de Belgique. — Rendue au duc de Bourgogne, I, 114 et suiv. — Sa puissance, 115. — Le Téméraire y entre, 117. — Il s'en préoccupe, 125. — Il veut la châtier, 145. — Assiégée, prise et détruite, 146, 167. — Évêque : voir Bourbon (Louis de). — Archidiacre : voir Morialmé (Robert de).
Liégeois. — Se révoltent et se soumettent, I, 88. — Tiennent le Téméraire en échec, 90. — Reprennent la lutte contre le Téméraire, 94. — Encouragés par Louis XI, 94. — S'ébranlent trop tard pour soutenir Dinant, 96. — Menacés par l'armée bourguignonne, 97. — Demandent la paix, 97, 98. — Remettent des otages, 98, 99. — Ne se décident pas à conclure la paix, 99. — Recommencent la guerre et prennent Huy, 101. — Sont proclamés alliés de Louis XI, 102. — Assiégés dans Saint-Trond, 105. — Battus à Brusthem, 105 et suiv. — Ébranlent les archers de l'avant-garde bourguignonne, 106. — Sont sauvés du massacre par la nuit, 107. — Pertes qu'ils subissent, 107. — Renoncent à défendre leur cité, 110. — Tergiversent, 110. — Décident d'ouvrir leurs portes, 114. — Leur inconstance, 120. — Sont excommuniés, 121, 166. — Leur soulèvement, 124. — Prennent Tongres, s'emparent de leur évêque et de Humbercourt, 131 et suiv. — Tuent des chanoines, 132. — Abandonnés par Louis XI, 142 et suiv. — Surprennent l'avant-garde bourguignonne, 148. — Tentent une violente sortie, 154. — Surprennent le roi et le Téméraire, 157. — Fuient dans les Ardennes et à Mézières, 162, 163.
Liévin (saint). — Voir : saint Liévin.
Ligny. — Voir : Luxembourg (Louis de).
Ligorne. — Voir : Livourne.
Lihons-en-Santerre, ville du dé-

part. de la Somme. — Siège de conférences franco-anglaises, II, 44, 46.
Lille. — Commynes y fait ses débuts auprès du Téméraire, I, 4. — Mission qu'y remplissent des ambassadeurs de Louis XI, 4 et suiv. — Arrivée du duc de Bourbon, 9. — Propos rappelés par Louis XI, 76. — Sollicitée par Arras, II, 186.
Limbourg. — Fournit des contingents, I, 146, 167. — Acquis par Philippe le Bon, II, 93.
Lincoln, ville d'Angleterre. — Évêque : voir Rotherham (Thomas).
Lins. — Voir : Illins.
Linter. — Voir : Heers (Raez de).
Livourne (*Libourne, Ligorne*), ville d'Italie. — Port de concentration de la flotte napolitaine, III, 32. — Remise à Charles VIII par Pierre de Médicis, 56, 63, 143. — Refuge de la flotte française, 213.
Lohéac. — Voir : Laval (André de).
Loire (la). — Remontée par Louis XI, II, 126.
Lombardie. — Fournit des mercenaires au duc de Bourgogne, II, 102. — Envahie par Charles VIII, III, 3. — — Sa beauté et sa fertilité, 167-168. — Ressemble à la Flandre, 227.
Londres. — Warwick y entre, I, 203. — Henri VI y est rétabli, 206. — Édouard IV y est reçu, 213. — Ses bourgeois ont peu de goût pour la guerre, II, 76. — Séjour de Pierre Clairet, 243. — Voir : Westminster.
Londres (marchands de). — Leurs intérêts à Calais et leur politique commerciale, I, 210.
Londres (Tour de). — Prison du roi Henri VI, I, 53, 206 ; II, 230. — Henri VI en est libéré, I, 216. — La pension d'Édouard IV y est servie, II, 46.
Longon. — Voir : Porto-Longone.
Lonjugmeau, ville du départ. de Seine-et-Oise. — Occupée par le Téméraire, I, 19 et 20.
Lope (*Loupe*), médecin de Charles le Téméraire. — Trouve le cadavre du duc, I, 162.
Loredano (Antonio), ambassadeur vénitien, III, 126.
Lorraine. — Attaquée par les Bourguignons, II, 35, 37. — Conquise par le Téméraire, 88, 98, 119. — Reprise, 131. — Duc : voir Anjou (René II d').
Louis XI, roi de France. — Commynes dédie ses mémoires sur lui à Angelo Cato, I, 1. — Excelle entre les princes de son temps, 2. — Envoie une ambassade à Lille, 4. — Prend en haine le Téméraire, 8. — Rachète les villes de la Somme, 9, 11. — Fait campagne en Bourbonnais, 17. — Quitte ce pays, 18. — Contraint le duc de Nemours à traiter, 18. — Marche sur Paris, 19. — Révoque les serviteurs de son père, 20, 40. — Rejoint par le comte du Maine, 20. — Décide d'éviter la

bataille, 21. — Livre bataille, 22 et suiv. — Se retire à Corbeil, 33. — Va lever des troupes en Normandie, 40. — Passe pour avoir été tué à Montlhéry, 41. — A fait occuper le bois de Vincennes, 55. — Accusé par les princes, 56. — Rallie à sa cause les Parisiens, 57. — Rentre à Paris et y séjourne avec Commynes, 58. — Évite les hasards d'une bataille, 60, 65. — A son artillerie en batterie, 61. — Tend vers la paix, 65. — Son portrait par Commynes, 67 et suiv. — Adroit et sans orgueil, 67, 121. — Sait gagner les gens et n'aime pas les grands, 67, 68. — Comment il réparait ses imprudences, 69. — Ignore un projet de sortie pendant le siège de Paris, 71. — Fait tirer l'artillerie, 72. — Refuse d'abord la Normandie à Charles de France, 74, 76. — A un entretien avec le Téméraire, 75. — Lui accorde les villes de la Somme, 76, 87. — Offre à Saint-Pol l'office de connétable, 76. — Poursuit les négociations avec le Téméraire, 76. — Méprise les conseils des sages jusqu'au moment de la nécessité, 79. — Décide de conclure la paix avec les princes et l'annonce au Téméraire, 82. — Se promène sous Paris avec le Téméraire, 83. — Est loué de sa bonne foi, 84. — Assiste à une revue des Bourguignons, 85. — Ses rapports avec le maréchal de Bourgogne et avec les anciens serviteurs de Charles VII, 85. — Reçoit l'hommage de Charles de France pour la Normandie, 86. — Accompagne le Téméraire, puis rentre à Paris, 87. — Reprend la Normandie, 90. — Prend Pont-de-l'Arche, 91. — Envoie des ambassadeurs au Téméraire, 92. — Harcèle les Bretons et excite les Liégeois, 94. — Son art de diviser ses ennemis, 96. — Apprend la mort de Philippe le Bon, 99. — Est hostile aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, 100. — S'efforce de venir à bout des Bretons, 101. — Sollicite le Téméraire de les abandonner tout en cherchant à sauver ses alliés liégeois, 101. — Envoie à ceux-ci François Royer, 105. — Son mot sur l'orgueil, 121. — Envoie des ambassadeurs à Gand, 122. — Prend mal le traitement infligé aux Liégeois, 122. — Prend en Bretagne Chantocé et Ancenis, 122. — Séjourne à Compiègne, 123. — Envoie Balue au Téméraire, 123. — Paye les frais des Bourguignons et demande une entrevue au Téméraire, 124. — Excite les Liégeois à la révolte, 124. — Son voyage et son séjour à Péronne et son entrevue avec le Téméraire, 125 et suiv. — A tenu prisonnier Philippe de Savoie, 127, 128. — Est frappé de crainte par l'arrivée de ce prince à Péronne, 128. — Profond connaisseur des hommes, 130. — Ne croyait pas si prompt le soulèvement

des Liégeois, 131. — Ses ambassadeurs sont accusés d'avoir pris part aux violences des révoltés, 133. — Est enfermé au château de Péronne, 133, 142. — A une entrevue avec Henri IV de Castille, 135 et suiv. — S'attache des favoris de ce roi, 137. — Ses vêtements, 138. — Son chapeau, 139. — Sa sentence arbitrale entre la Castille et l'Aragon, 139. — Ses rapports avec Jean II d'Aragon, 139. — Son entrevue avec Édouard IV d'Angleterre, 140; II, 59 et suiv. — Fait distribuer à Péronne de l'argent aux serviteurs du Téméraire, I, 142. — Volé par celui qu'il charge de la distribution, 142. — Offre des otages au Téméraire, 143. — S'oblige à observer la paix et à accompagner le duc contre les Liégeois, 144. — Sa parenté avec l'évêque de Liége, 144. — Passe par Cambrai, 145; par Liége, 146. — Aime la prudence, 146. — Arrive à Namur, 146. — Se dirige sur Liége, 147. — Se dit heureux du salut de l'avant-garde bourguignonne, 151. — Se loge dans une métairie, 151. — Se distingue par son sang-froid, 152. — Se loge dans les faubourgs de Liége, 153. — Est sur le point d'être surpris et tué, 157. — Conseille vainement au Téméraire de différer l'assaut, 159. — Refuse de se retirer à Namur, 159. — Pénètre dans Liége, 162. — Félicite le Téméraire, 163. — Désire retourner chez lui, 164. — Ruse avec le Téméraire, 165, 168, 170. — Fait accepter à Charles de France le duché de Guienne, 171. — Cherche à reprendre les villes de la Somme, 172. — S'efforce de soulever des sujets du Téméraire, 173. — Réunit les États à Tours, 174. — Ajourne le duc en parlement, 175. — Envoie des ambassadeurs au duc, 176. — Se fie au connétable de Saint-Pol, 179. — Est poussé à la guerre par lui, 182. — Bravé par le Téméraire, 184. — Assemble une armée à Beauvais, 185. — Sollicité par le duc, 186. — Interdit à ses capitaines d'attaquer, 186. — Succès de ses armes, 186. — Accepte de négocier une trêve, 187. — Se rend en Touraine, 188. — Hait le Téméraire, auquel il est très supérieur en jugement, 189, 190. — Accueille Warwick, 196. — Arme une flotte en sa faveur, 197. — Marie le prince de Galles Édouard avec Anne Neville, 198. — Passe pour s'entendre avec Warwick, 208. — Se retire en Touraine, 218. — Travaille à empêcher le mariage de Charles de France avec Marie de Bourgogne, 218. — S'entoure de bons diplomates, 221. — Travaille les serviteurs de son frère, 223. — N'est demeuré en paix qu'à la fin de sa vie, 225. — Menace les domaines de son frère et s'en empare, 225, 232. — Accusé de la mort de son frère, 227. — Préliminaires de paix avec le Téme-

raire, 229. — Refuse sa ratification, 230. — Cherche à tromper le Téméraire, 230 et suiv. — Fait une tentative sur la Rochelle, 231. — Reprend Eu et Saint-Valéry, 239. — Rejoint par Commynes, qui passe à son service, 240. — Fait la guerre au duc de Bretagne, 240. — Gagne ses serviteurs, 241 et suiv. — Traite avec lui, 241. — A l'habitude de faire trêve chaque hiver, 242. — Se rend en Picardie, 242. — Hait le connétable de Saint-Pol, 243. — S'entend contre lui avec le Téméraire, 244 et suiv. — Se ravise, 247. — A une entrevue avec Saint-Pol, 248. — Sa prudence, 250. — Son opinion sur ceux qui abusent des services qu'ils rendent, 251. — Sa politique d'atermoiement avec le Téméraire, II, 4, 5. — Ne laisse rien au hasard, 9. — Se méfie de ses sujets, 10. — Achète des lettres adressées à Édouard IV par d'Urfé, 11. — Négocie avec Frédéric III contre le Téméraire, 12 et suiv. — Travaille secrètement à faire la paix avec le Téméraire, 13, 14. — Allie les Suisses avec les villes du Rhin et avec Sigismond d'Autriche, 16, 100. — Prend le Tronchoy, Montdidier, Corbie et défait les Bourguignons sous Arras, 18. — Envoie à Frédéric III Jean Tiercelin, 19. — Offre à Frédéric III un partage des États bourguignons, 20. — Poursuit ses plans contre Saint-Pol, 23. — S'entretient avec Jacques de Luxembourg, 25. — Moins compétent pour les opérations sur mer que pour les opérations sur terre, 30. — Reçoit le héraut Jarretière, 31. — Refuse le serment demandé par Saint-Pol, 34. — Reçoit des offres de services de Howard et Stanley, 37. — Sa familiarité envers ses serviteurs, 40. — Fait des ouvertures à Édouard IV, 41, 42, 43. — Envoie ses représentants aux conférences de Lihons-en-Santerre, 44, 45. — Veut la paix avec les Anglais, 47, 48. — Use d'atermoiement avec le connétable, 47, 48. — Scène qu'il joue au sire de Contay, 49, 50. — Mystifie le connétable, 51. — Accepte une entrevue avec Édouard IV, 52. — Pensionne ses officiers, 53. — Fait brûler Eu et Saint-Valery, 57. — Fait bonne réception aux Anglais à Amiens, 55 et suiv. — Observe la cérémonie des Innocents, 57. — Conte à Commynes l'entrevue du pont de Montereau, 60 et suiv. — A une entrevue avec Édouard IV, à Picquigny, 59 et suiv., 245. — Ne veut pas qu'Édouard IV vienne à Paris, 69. — Se punit d'avoir trop parlé, 72. — Son mot au sujet de la tête du connétable, 74. — Fait une trêve avec la Bourgogne, 78. — Décline les offres dangereuses d'Édouard IV, 82. — Occupe Saint-Quentin, 85. — Se fait livrer Saint-Pol, 87 et suiv. — Occupe la Champagne, 88.

— Refuse d'écouter Campobasso, 90, 96, 142. — Presse le jugement du connétable de Saint-Pol, 91. — S'accorde avec le Téméraire au sujet de la Lorraine, 99. — Joue le Téméraire, 100. — Apprend la défaite du Téméraire à Granson, 106. — Envoie des ambassadeurs de tous côtés, 107. — Est menacé d'abandon par les Suisses, 108. — Suit une habile politique, 107, 108. — Feint de bien accueillir les avances du Téméraire, 109. — Accepte de renouveler son alliance avec Milan, 110, 111. — Ramène à lui le roi René, 112, 113. — Accueille les avances de sa sœur Yolande, duchesse de Savoie, 114. — Sa générosité envers les Suisses, 115. — Donne un sauf-conduit à Frédéric, prince de Tarente, 118. — Appuie le duc de Lorraine, 119. — Reçoit le sire de Contay, 121. — Se fait livrer Philibert, duc de Savoie, 124. — Délivre Yolande de Savoie, 125, 126. — Se réconcilie et traite avec elle, 127, 128. — Fournit de l'argent au duc de Lorraine, 144. — Refuse le secours demandé par Alphonse de Portugal, 145. — Le fait reconduire en Portugal, 147. — Son séjour de jeunesse en Flandre, 157. — Apprend la défaite du Téméraire à Nancy, 158. — Sa joie, 159, 166. — Ses premiers projets sur la succession de Bourgogne, 159, 160. — Sa générosité envers les porteurs de bonnes nouvelles, 159. — Attitude de son entourage à ce moment, 161. — Reçoit confirmation de la mort du Téméraire, 162. — Survit et succède à ses ennemis, 166, 167. — Fautes qu'il commet à l'occasion de la succession bourguignonne, 167, 168, 172, 173. — Ses tergiversations à propos du mariage de Marie de Bourgogne, 168, 169. — Fait des annexions aux dépens des États bourguignons, 168, 169, 170. — Aime à avoir des convives à sa table, 170. — Trouve l'amiral de Bourbon et Commynes trop lents, 170. — Songe à détruire la maison de Bourgogne, 171. — Entre dans Péronne, 173. — Éloigne momentanément Commynes, 173. — Dédaigne les offres des Hennuyers, 175. — Sa politique à Tournai, 179, 180. — Reçoit les ambassadeurs de Marie de Bourgogne à Cléry-sur-Somme, 182. — Poursuit le projet de mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne, 183. — Continue à faire des annexions à ses dépens et achète Philippe de Crèvecœur, 184, 185, 186, 187, 188, 192. — Sa sévérité envers les prisonniers, 188. — S'attache le sire de Vergy, 188. — Rejette les demandes des États de Flandre, 192, 193. — Exploite les divisions de ses adversaires, 193. — Révèle aux Flamands les secrets de Marie de Bourgogne, 194. — Fait occuper la Bour-

gogne, 204. — S'aliène le prince d'Orange, 205. — Surcharge le peuple d'impôts, 220, 221. — Assiège Saint-Omer, 239. — Est plus avisé qu'Édouard IV, 239. — S'applique à le satisfaire, 240, 241. — Ne se fût pas fait battre à Azincourt, 241. — Pensionne lord Hastings, mais sans en obtenir quittance, 242, 244. — Berne les Anglais, 245, 246. — N'a pas l'intention de marier le dauphin à Élisabeth d'York, 247. — Offre la Flandre et le Brabant à l'Angleterre, 248. — Aurait dû marier Marie de Bourgogne avec le comte d'Angoulême, 252. — S'empare de l'Artois, 258. — Ses restitutions, 259, 260. — Remplace, en Comté, Craon par d'Amboise, 263. — S'assure du service des Suisses, 264, 265. — Envoie Commynes en Bourgogne, 267. — L'envoie en Italie, 268. — Intervient en Italie, 272, 273. — Rappelle Commynes et le récompense, 273 ; III, 22. — Commence à se mal porter, 274. — Ému par la défaite de Guinegatte, 276, 277 ; III, 190. — N'aime pas à courir les risques d'une bataille, II, 276. — Aspire à la paix, 277. — Ses projets de réforme, 278. — Poursuit les fiançailles du dauphin avec Marguerite d'Autriche, 279, 288. — Fortifie la cité d'Arras, 279. — Est frappé d'une attaque d'apoplexie aux Forges, 280. — Se confessait une fois par semaine, 282. — Redoute de perdre son autorité, 283. — Tient à être obéi, 284. — Délivre le cardinal Balue, 284. — Visite le camp de Pont-de-l'Arche, 285. — Retombe malade et se rend en pèlerinage à Saint-Claude, 285. — Sa maigreur, 286. — Se réjouit de la mort de Marie de Bourgogne, 287. — Devient de plus en plus soupçonneux, 288. — Sa vie au Plessis, 290 et suiv. — Charges financières qu'il impose à la France, 290. — Précautions et gens dont il s'entoure, 291 suiv., 310, 314. — Cherche à s'allonger la vie, 292. — Ses offrandes, 293. — Appelle François de Paule, 294. — Déploie une fébrile activité pour donner le change, 297. — Envoie des ambassades de tous côtés et fait acheter des animaux rares, 297, 298. — Conclut le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche, 299. — Sa joie, 300. — Fait des difficultés pour jurer le traité d'Arras, 302. — Peu favorable à Richard III, 304, 305. — Mène les Flamands à sa guise, 307. — A de bons rapports avec les États italiens, 308. — Est écouté par les Suisses et redouté partout, 308. — Fait venir la Sainte-Ampoule, 308. — Refuse recevoir les ambassadeurs turcs, 309. — Survit à la plupart des princes contemporains, 309. — Leur est supérieur, 310. — Sa dernière maladie, 311 et suiv. — Ses recommandations au dauphin, 311, 315. — S'est méfié

de son fils, de sa fille et de son gendre, 318 ; III, 258. — A tremblé devant son médecin Coictier, II, 319. — A inventé les « fillettes du roi », 320. — A vécu dans la crainte et la méfiance, 322. — N'a fait de mal qu'à ceux qui l'ont offensé, 324. — Sa mort, 324, 325. — Ses mœurs, 325 et suiv. — Retour sur son portrait, 327. — Sa jeunesse, ses mariages, 328, 329. — Ne croyait pas dépasser soixante ans, 330*. — Sa spontanéité, sa supériorité, 339. — Ses interventions en Italie, III, 22, 43, 120. — Sa puissance militaire, 177. — Sa déconvenue à Guinegatte, 190. — Ses dépenses pour conserver le Roussillon, 285, 286. — A tenu en grande estime le sire du Bouchage, 291.

Louis XII, duc d'Orléans, puis roi de France. — Son crédit s'affaiblit auprès de Charles VIII, III, 7. — Son caractère, 31. — Va à Gênes, est vainqueur à Rapallo, 31, 38. — Ses prétentions sur Milan, 45, 122, 156, 206. — Tenu au courant par Commynes, 125, 128. — Son sort préoccupe Commynes, 126. — Son entreprise sur Novare, 149. — Mis en garde contre les dangers d'une offensive, 150. — Marche sur Vigevano, 157. — Ne marche pas sur Milan, 158, 159. — Ne livre pas bataille et se retire sous Novare, 159. — Avait des hommes d'armes à Fornoue, 184. — Assiégé dans Novare, 209, 212, 232. — Appelle Charles VIII à son secours, 212, 219. — N'a pas su à temps approvisionner Novare, 159, 219. — Pressé par la famine, 219. — Encouragé par les cardinaux Briçonnet et d'Amboise, 220. — Fait des promesses à Briçonnet, 225. — A un bon appui dans Trivulce, 231. — Quitte Novare, 235, 236, 237. — Repris du désir de combattre, 240. — Se querelle avec le prince d'Orange, 241. — Prend part au Conseil, 242. — Danse devant la reine en dépit du deuil de la cour, 257. — Est sur le point de repartir pour Asti, 273. — Renonce à s'éloigner, 276, 277. — Succède à Charles VIII, 314. — Son sacre, 314, 315.

Loupe. — Voir : Lope.

Louvain, ville de Belgique, Brabant. — Le Téméraire y concentre des troupes, I, 101. — Il en part, 102, 105, 108.

Lucerne, ville de Suisse. — Pensionnée par Louis XI, II, 116, 246.

Lucques, ville d'Italie. — Vit en république, II, 208. — Occupée par les Français, III, 53. — Séjour de Charles VIII, 151, 160.

Lucquois. — Achètent Pietrasanta, III, 262.

Lusignan, ville du départ. de la Vienne. — Un combattant de Montlhéry y fuit sans désemparer, I, 32.

Luxe (*Lusse*). — Faction de Navarre, III, 71.

Luxembourg (duché de). — Fournit des contingents à l'armée bourguignonne, I,

46. — Dévasté par les Lorrains, II, 16. — Sa position géographique, 88, 133. — Acquis par Philippe le Bon, 93. — Le Téméraire en tire des troupes, 135.
Luxembourg (château de). — Appartient au Téméraire, II, 53, 150.
Luxembourg (Antoine de), comte de Brienne et de Roussy. — Prend part au siège de Liége, I, 111. — Prisonnier des Français, II, 19, 22.
Luxembourg (Antoine de), dit le bâtard de Roussy. — Le château de Sarzana lui est confié, III, 148. — Le vend, ainsi que Sarzanella, aux Génois, 262.
Luxembourg (Jacques de), seigneur de Fiennes. — Mandé par son cousin le connétable, II, 4. — Renvoyé par lui, 25.
Luxembourg (Jacques de), seigneur de Richebourg, frère du connétable. — Combat à Montlhéry, I, 28. — Pris par les Français, II, 19. — Sa perte chagrine le connétable, 22. — Est devant Neuss, 24. — Mandé par son frère, 24. — Renvoyé par lui, 25. — Gagne la faveur de Louis XI, 26, 321.
Luxembourg (Jean, dit Hennequin, bâtard de), seigneur de Hautbourdin. — Prend part à la guerre du « Bien Public », I, 12. — Est d'avis d'attaquer Paris, 16. — Est présent à Longjumeau, 19. — Conseille de reprendre le combat, 33. — Fait enclore le camp, 34. — Opine, sous réserve, pour la retraite, 36. — Passe la Seine à Conflans, 64. — Reproche son imprudence au Téméraire, 83.
Luxembourg (Louis de), comte de Saint-Pol et connétable de France. — Rejoint le Téméraire à Cambrai, I, 10. — Principal chef des Bourguignons, 11. — Suscite des murmures, 16. — Se loge avec l'avant-garde à Montlhéry, 19. — Avise le Téméraire de l'approche du roi, 22. — Combat à pied, 23. — Se retire dans un bois, 29. — Marche à la rescousse du Téméraire, 31. — Fait enclore le camp, 34. — Conseille la retraite, 36. — Passe la Seine à Conflans, 64. — Conduit les négociations avec les gens du roi, 65. — Son entrevue avec Louis XI, 75 et suiv. — Se fait promettre l'office de connétable, 76. — Blâme l'imprudence du Téméraire, 83. — Va au-devant de lui, 84. — Prête serment en qualité de connétable, 86. — Assiège Dinant, 96. — Décide le Téméraire à épargner les Liégeois, 99. — Envoyé par le roi pour dissuader le Téméraire de marcher sur Liége, 101. — Averti de la bataille de Brusthem, 108. — Suit Louis XI à Péronne, 126. — S'offre en otage, 143. — Reçoit des ordres du roi devant Liége, 152. — Sa tactique de perpétuer la rivalité entre le duc et le roi, 173, 179. — Avantages dont il jouit, 174. — Offre au roi de prendre Saint-Quentin et y pénètre, 174, 178. — Inspire confiance

au roi, 179. — Use de duplicité, 179, 181. — Travaille au mariage de Charles de France avec Marie de Bourgogne, 180-182, 218. — Abuse le roi, mais le sert bien à la guerre, 182. — Défend Amiens, 185. — Hostile à la trêve entre le roi et la Bourgogne, 187. — Déteste le Téméraire, 187. — Lui promet Saint-Quentin, qu'il promet également au roi, 187; II, 24. — Poursuit le mariage de Marie de Bourgogne, I, 218. — Prend part à la défense de Beauvais, 237. — Abandonné par Louis XI au Téméraire, 242; II, 23. — Pris entre les rancunes de l'un et de l'autre, I, 243; II, 23. — Sa perte est négociée entre eux à Bouvignes, I, 244 et suiv.; II, 23. — Offense Humbercourt, I, 245. — Apaise le roi, 246. — A un entretien avec lui, 248. — Dangers de sa tactique, 248. — A voulu fort imprudemment inspirer la crainte à Louis XI, 249. — Déplore la capture de son frère Jacques devant Arras, II, 22. — Sa position critique, 23, 24, 25. — Garantie qu'il demande pour se rendre auprès du roi, 34. — Promet Saint-Quentin aux ennemis du roi, 37. — Veut duper tout le monde à la fois, 37. — Se sent menacé, 49. — Conseille au roi de livrer deux places aux Anglais, 50. — Exhorte les Anglais à ne pas faire la paix avec la France, 56. — Tente une dernière manœuvre auprès de Louis XI, 73. — Ne sait pas se dérober à temps, 74. — Dévoilé par Édouard IV, 75. — Sa perte décidée entre Louis XI et le Téméraire, 83. — Obtient un sauf-conduit de ce dernier, 84. — Est néanmoins arrêté par son ordre, 86, 88. — Réflexions de Commynes sur son sort, 86, 87. — Condamné à mort à Paris, 91, 314. — Le Téméraire puni de l'avoir trahi, 139, 140. — A été victime de la vengeance de Louis XI, 166, 314.

Luxembourg (Louis de), fils du précédent, comte de Ligny. — Envoyé à Ostie, III, 72. — S'oppose à la restitution de Pise aux Florentins, 143, 147. — Capitaine de Sienne, 143. — Fait confier Pise à Robert de Balzac et Sarzana à Antoine de Luxembourg, 148. — Ses velléités belliqueuses après la chute de Novare, 240. — Ses menaces contre le More, 245.

Luxembourg (Philippe de), évêque du Mans. — Reçoit le chapeau de cardinal, III, 90.

Luxembourg (Pierre de), comte de Saint-Pol, fils du connétable. — Sa rancune contre Humbercourt, II, 199.

Luxembourg (Jacqueline). — Mariée à Philippe de Croy, I, 10, 11.

Lyon, chef-lieu du Rhône. — — Sa position géographique, II, 88. — Séjour de Louis XI, 106, 126. — Du roi René, 112. — De René de Lorraine, III, 9. — De Charles VIII, III, 30, 43, 271. — De Commynes, 253, 256. — Arche-

vêque : voir Bourbon (Charles de). — Bailli : voir Royer. — Sénéchal : voir du Gué (Gilbert).
Lys (la). — Rivière, II, 173.

M

Macédoine. — Prête à se soulever, III, 104.
Mâcon, chef-lieu de Saône-et-Loire. — Commynes y conduit des gens d'armes, II, 286.
Mâconnais. — Dot de Marguerite d'Autriche, II, 279, 302.
Madoulet, chef liégeois. — Exécuté, I, 164.
Madré. — Agent breton auprès du Téméraire, I, 22. — L'abandonne avant Montlhéry, 23. — Revient après l'action, 37.
Magriola (vallée de la). — Passage de Charles VIII, III, 156.
Mahomet II, sultan de Constantinople. — Sa vaillance et sa sagesse, II, 335, 337. — A pris Constantinople, 338 ; II, 29. — Ses conquêtes, I, 339. — Ses vices et ses infirmités, 339, 340. — Appelé à Scutari par Ferrand Ier de Naples et son fils, III, 29. — S'empare de la Serbie, 37, 223. — Ne faisait pas de prisonniers, 169.
Maine. — Comte : voir Anjou (Charles Ier et Charles II d').
Malatesta (Roberto), seigneur de Rimini (*Almane*). — Sert le pape et Naples contre les Florentins, II, 272.
Malet (Louis), seigneur de Graville, amiral de France. — Son influence sous la régence, III, 7. — Est hostile à la continuation des guerres d'Italie, 282.
Manfredonia, ville d'Italie, Capitanate. — Devient française, II, 96. — Confiée à Gabriel de Montfaucon, 137.
Mantoue, ville d'Italie. — Marquis : Voir Gonzague. — Marquise : voir Este (Isabelle d').
Mar (Jean, comte de). — Mis à mort, dit-on, par Jacques III, roi d'Écosse, II, 236.
Marcello (Aloys). — Reconduit Commynes à Padoue, III, 142.
Marche. — Voir : La Marche.
March (comte de). — Voir : Édouard IV.
Marck. — Voir : La Marck.
Maréchal de Bourgogne. — Voir : Neufchâtel et Baudeville.
Marguerite de Danemark. — Femme de Jacques III d'Écosse, II, 256.
Marguerite, reine d'Angleterre. — Voir : Anjou (Marguerite d').
Marle (comté de). — Séjour de Campobasso, II, 96, 142.
Marjoc. — Voir : Marzocco.
Marne (la). — Rivière, I, 9. — Franchie, 16. — Son importance, 58.
Marzano (Gianbaptista di), fils du suivant, prince de Rossano. — Fiancé à Béatrice d'Aragon, III, 77. — Emprisonné, 78. — Fait hommage à Charles VIII, 97.
Marzano (Marino di), prince de Rossano, duc de Sessa. — Épouse Éléonore d'Aragon, III, 77. — Son rôle, 77. —

Emprisonné et mis à mort, 78.
Marzocco (*Marjoc*). — Sculpture symbolique à Pise, III, 60.
Mathias Corvin, roi de Hongrie. — Son règne, II, 335, 336. — Ses mérites, 337.
Mauléon (frère Jean de). — Ambassadeur espagnol, III, 286, 287.
Maures. — Escortent Henri IV de Castille, I, 136. — Leur pays, II, 295. — Chassés d'Espagne, III, 288.
Maximilien, archiduc d'Autriche, roi des Romains, plus tard empereur. — Fiancé à Marie de Bourgogne, I, 218, 250, 253, 254. — L'épouse, II, 235. — Son inexpérience, 257. — A un fils, 258. — Se fait céder les seigneuries de son oncle Sigismond, 261. — Gagne la bataille de Guinegatte, 274. — Manque d'audace, 275, 276. — Sollicité de donner sa fille Marguerite en mariage au dauphin, 278, 279. — A résidé à Bruxelles, 279. — Travaille Édouard IV, 300. — Assiste à la conférence d'Alost, 300. — Perd Aire, 301. — Insuffisance des ambassadeurs qu'il envoie à Louis XI, 301. — Tenu en tutelle par les Flamands, 303. — Reprend sa fille Marguerite, III, 24. — Épouse Anne de Bretagne par procuration, 24. — Négocie à Senlis, 35. — Épouse effectivement Bianca-Maria Sforza, 27. — A fait une entrée à Pise, 60. — Ému des progrès de Charles VIII, 117. — Envoie une ambassade à Venise, 117. — Entre dans la Sainte-Ligue, 126, 286. — Son effigie à Venise, 131. — Son effort militaire, 142, 159. — Aurait pu revendiquer Novare, 233. — Représenté aux conférences de Verceil, 233. — Est nommé dans le renouvellement de la Ligue, 247. — Disposé à combattre le Turc, 299. — Compris dans la trêve d'Alcala, 292. — Négocie avec Charles VIII contre les Vénitiens, 303, 304.
Meaux (bailliage de). — Donné à Philippe des Essars, I, 242.
Médicis (Cosme de). — Son histoire, III, 41, 42, 63, 65.
Médicis (Jean de). — Favorable à Charles VIII, III, 44.
Médicis (Julien de). — Assassiné à Florence, II, 269.
Médicis (Laurent de). — Son histoire, II, 269, 271 ; III, 41. — A enlevé Sarzana et Pietrasanta aux Génois, III, 53. — Ses bienfaits, 62. — Sa mort prédite par Savonarole, 145.
Médicis (Pierre de). — Son rôle, III, 41, 42. — Envoie des ambassadeurs en France, 42-43. — S'aliène Charles VIII, 44. — Se fait des ennemis, 52. — Envoie des ambassadeurs au-devant de Charles VIII, 54. — Intrigue par Spinelli à la cour de ce prince, 55. — Se rend auprès de lui et lui livre des places florentines, 56. — Retourne à Florence, 56. — Fait préparer le logis du roi dans son palais, 56, 66. — Mal reçu par les Florentins, 62. — Chassé par

un soulèvement populaire, 62. — Appartenait par sa mère à la famille Orsini, 62. — Sourd aux avertissements de Commynes, 63. — Se réfugie à Venise, 64, 65. — Conte ses malheurs à Commynes, 65. — Appelé auprès de Charles VIII, 66. — Répète un propos du More, 116. — Sa chute prédite par Savonarole, 145.

Melun (Charles de), seigneur de Nantouillet, grand maître de l'hôtel de France. — Défend Paris contre le Téméraire, I, 15, 50. — Soupçonné par Louis XI, 71. — Sert fidèlement, 74.

Melun (Philippe de), seigneur de la Borde-le-Vicomte, père du précédent. — Capitaine de la Bastille, I, 71.

Mendoza y Figueroa (Lorenzo Suarez de). — Ambassadeur espagnol à Venise, III, 41, 42.

Menthon (Louis de), sire de Lornay. — Combat à Fornoue, III, 181. — Chef des Suisses et comprend leur langue, 243. — Est pris par eux, 244.

Mérichon (Jean), seigneur du Breuilbertin. — Élu des aides à la Rochelle, II, 41.

Mérichon (Olivier), seigneur des Halles de Poitiers, fils du précédent. — A un valet, Mérindot, que Louis XI charge d'une mission délicate, II, 41.

Mérindot, valet d'Olivier Mérichon. — Mission dont il est chargé au camp anglais, II, 41, 42, 43. — Élu en Ré, 46.

Mérovée. — Sa place dans la chronologie, III, 315, 316.

Messine, ville de Sicile. — Refuge d'Alphonse, roi de Naples, III, 85. — Origine du Fare ou détroit, 283.

Methelin. — Voir : Mitylène.

Meulan (comté de). — N'a pas appartenu à Olivier le Dain, II, 178.

Meuse (la), rivière. — Sépare Dinant de Bouvignes, I, 95. — Traverse Liége, 132, 163, 167.

Mézières, chef-lieu des Ardennes. — Des Liégeois s'y réfugient, I, 163. — Le Téméraire s'y porte, II, 39.

Mignano (*Minganno*), ville d'Italie, Terre de Labour. — Étape de Charles VIII, III, 94.

Milan. — Visites qu'y fait Commynes, II, 271, 273. — Négociations qui y sont menées, III, 11. — Révolutions de palais qui s'y déroulent, 12. — Droits qu'y prétend l'Empire, 17, 233. — Son importance, 17. — Le More en dispose, 23, 45. — Convoité par la maison d'Orléans, 45. — Séjour du More, 48. — Sollicite le duc d'Orléans, 158. — Mal assuré au More, 195. — Passage de Commynes, 250. — Ducs : voir Sforza et Visconti. — Duchesses : voir Este (Béatrice d'), Aragon (Isabelle d'), Savoie (Bonne de).

Milan (château ou roque de). — Étape de Charles VIII, III, 13 et suiv., 16. — Séjour de Jean-Galéas Sforza, 158, 195.

Mingano. — Voir : Mignano.

Miolans (Louis de), maréchal de Savoie, gouverneur du Dauphiné. — Arrête le sire d'Illins, II, 286. — Ses intrigues, III, 45. — Opposé aux favoris de Charles VIII, 55. — Est un des chefs de la flotte, 153.
Mitylène (*Methelin*). — Ile dépendant de la Grèce, II, 339.
Monopoli, ville d'Italie, Terre de Bari. — Occupée par les Français, III, 96. — Reprise par les Vénitiens, 247, 265.
Mons, ville de Belgique, Hainaut. — Séjour du connétable de Saint-Pol, II, 85, 86.
Montchenu (Jean de), dit Ranvers, commandeur de Saint-Antonin de Revel. — Son rôle, II, 124.
Mont-Impérial ou Poggio-Reale. — Résidence de Charles VIII à Naples, III, 100.
Mont-Sainte-Catherine, près Rouen. — Séjour de François II de Bretagne, I, 89.
Montagny (*Montangy*) (Antoine de). — Envoyé à Louis XI par Yolande de Savoie, II, 114.
Montagu (Thomas), comte de Salisbury. — Lieutenant du roi d'Angleterre Henri V en Normandie, I, 24.
Montagu. — Voir : Neuville (John).
Montagu (Claude de). — Capitaine bourguignon, I, 17.
Montangy. — Voir : Montagny.
Montdidier, ville de la Somme. — Le Téméraire s'y porte, I, 226. — La garnit, 234. — Rendue, II, 8. — Confiée à Philippe de Crèvecœur, 185. — Louis XI entend la garder, 279.
Mont d'Olivet. — Voir : Monte-Oliveto.
Montefiascone (*Montflascon*), ville d'Italie, province de Rome. — Rendue à Charles VIII, III, 69.
Montefortino, ville d'Italie, province de Rome, circondario de Velletri. — Enlevée par les Français, III, 91.
Monte-Oliveto (*mont d'Olivet*). — Monastère florentin, III, 85.
Montereau (pont de). — Assassinat de Jean sans Peur, I, 83 ; II, 60 et suiv.
Monte-Sant'Angelo (*Mont-Sainct-Angel*), position stratégique d'Italie, Capitanate, circondario de Foggia. — Sa défense, III, 137, 225.
Monte-San-Giovanni (*Mont-Sainct-Jehan*), ville d'Italie, province de Rome. — Enlevée d'assaut, III, 91.
Monte-Vecchio (le) (*Mont-Viel*). — Trésor de Venise, III, 142.
Monteseco (Gian-Battista de). — Exécuté à Florence, II, 271.
Montespedon (Jean de), dit Vast ou Houaste, bailli de Rouen. — Refuse de prêter serment à Charles de France, I, 80.
Montfaucon (Gabriel de). — Sa conduite à Manfredonia, III, 137.
Montferrat (marquisat de). — Gouverné par Constantin Araniti, III, 104. — En péril, 126. — Convoité par le marquis de Saluces, 223. — Trino en dépend, 244. — Marquis : voir Montferrat (Guillaume).

— Marquise : voir Serbie (Marie de).
Montferrat (Guillaume, marquis de). — Père de la duchesse de Savoie, III, 36.
Montfiascon. — Voir : Montefiascone.
Montfort (Nicolas ou Colas de), comte de Campobasso. — Sert Jean d'Anjou, I, 47. — Commande des Italiens devant Neuss, II, 8, 95. — Assiège Nancy, 89. — Sa déloyauté, 89. — Ses intelligences avec René de Lorraine, 89. — Est au service du Téméraire, 96. — Offre à Louis XI de lui livrer le Téméraire, 136 et suiv., 151. — Consomme sa trahison, 149 et suiv. — Se retire ensuite à Condé-sur-Northen, 151, 152.
Montgomery (Thomas de), chevalier du corps d'Édouard IV. — Pensionné par Louis XI, II, 53, 241. — Envoyé à Vervins, 81. — Don qu'il reçoit, 81.
Montlhéry, ville de Seine-et-Oise. — Bataille qui y est livrée, I, 19 et suiv., 26, 38, 46.
Montmartin (Jacques, seigneur de). — S'empare d'un faubourg de Beauvais, I, 234.
Montmélian (château de), en Savoie. — Remis à Louis XI, II, 124.
Montone (Bernardino di). — Combat à Fornoue, III, 179, 187*.
Montpellier, chef-lieu de l'Hérault. — Patrie d'Étienne de Nèves, III, 153.
Montpensier. — Voir : Bourbon (Gilbert de).
Mont-Saint-Angel. — Voir : Monte-Sant-Angelo.
Mont-Saint-Éloi, abbaye située près d'Arras. — Commynes s'y rencontre avec Philippe de Crèvecœur et le comte de Ravenstein, II, 164.
Mont-Saint-Jehan. — Voir : Monte-San-Giovanni.
Montserrat, abbaye catalane, III, 287. — Prieur : voir Cisneros (Fra Gracian de).
Montuoro (*Montoire*). — Voir : Zurlo (Francesco).
Montviel. — Voir : Monte-Vecchio.
Morat, ville de Suisse. — Sa situation, II, 119. — Bataille qui y est livrée, 119 et suiv. — Avis qui en parviennent, 159.
Mordano, ville d'Italie, province de Bologne. — Prise d'assaut, III, 50.
More (le). — Voir : Sforza (Ludovic).
Morée. — Soumise aux Turcs, II, 339. — Les Vénitiens y ont des places, III, 164. — Fournit des stradiots, 164.
Moret-sur-le-Loing, ville de Seine-et-Marne. — Séjour des princes, I, 45.
Morialmé (Robert de), archidiacre de Liége. — Est tué, I, 132.
Morton (John), archevêque de Canterbury, maître des rôles, chancelier d'Angleterre. — Prend part aux conférences de Lihons-en-Santerre, II, 45. — Pensionné par Louis XI, 241.
Morvilliers. — Voir : Lannoy (Raoul).
Morvilliers (Pierre de), chance-

lier de France. — Son ambassade à Lille, I, 4 et suiv., 76. — Désavoué par Louis XI, 76.
Motrone (*Mortron*), hameau d'Italie, province et circondario de Lucques, commune de Pescaglia. — Laissé en garde à Robert de Balzac, III, 148. — Appartenait aux Florentins, 242.
Moulins, ville du départ. de l'Allier. — Secourue par les Bourguignons, I, 18. — Séjour de René II d'Anjou et de Commynes, III, 9. — Séjour de Charles VIII et de Commynes, 282.
Moulins-Engilbert, ville du départ. de la Nièvre. — Patrie de Guillaume Bische, II, 181.
Moy (*Mouy*) (Colart de), bailli de Vermandois. — Ambassadeur de Louis XI auprès du duc de Bourgogne, I, 111. — Abandonne le connétable de Saint-Pol, II, 33, 83.
Moy (Jacques, sire de), bailli de Tournai. — Commande une compagnie, II, 180.
Munster, ville d'Allemagne, Westphalie. — Évêque : voir Schwartzenburg.

N

Namur, ville de Belgique. — Menacée par les Liégeois, I, 95. — Séjours qui y sont faits, 147, 159, 160, 168, 246 ; II, 165. — Adolphe, duc de Clèves, y est arrêté et emprisonné, II, 3, 4. — Acquis par Philippe le Bon, 93. — Convoité, 171. — Reste à Maximilien, 302.
Nancy, chef-lieu de Meurthe-et-Moselle. — Assiégée par le duc de Bourgogne, I, 88, 133. — Bombardée, 89. — Capitule, 90. — Assiégée par le duc de Lorraine, 131. — Se rend, 133, 134. — Assiégée par le Téméraire, 135, 143, 146. — Se défend, 149. — Bataille qui y est livrée, II, 152, 153, 187, 332.
Nani (Alexandre), évêque de Forli, légat du pape. — Intervient devant Neuss, II, 15, 26.
Nanssau. — Voir : Nassau.
Nantes, chef-lieu de la Loire-Inférieure. — Simon de Quingey y est envoyé, I, 232.
Nantouillet. — Voir : Melun (Charles de).
Naples, ville d'Italie. — Séjour de François de Paule, II, 295. — Objectif de Charles VIII, III, 5, 19. — Les barons s'y révoltent, 7, 9. — Des seigneurs y rejoignent Charles VIII, 72. — Ferrand II y est couronné, 84. — Compose, 94. — Reçoit Charles VIII, 94, 95. — Vie qu'il y mène, 134. — Séjour d'exil de Trivulce, 155. — Reprise par Ferrand II, 216.
Naples (Château-Neuf de). — Oppose quelque résistance à Charles VIII, III, 81. — Évacué par Alphonse, 85. — Défendu, 98, 99. — Rendu à Charles VIII, 101, 134. — Assiégé par Ferrand II, 213, 215. — Abandonné par Montpensier, 215. — Capitule sous condition, 217. — Succombe, 218. — Aurait dû recevoir des secours du More, 242, 250,

252, 253. — Se défend encore, 250, 251, 252. — Se rend faute de vivres, 261. — Effort fait pour le sauver, 271. — Voir : Œuf (château de l').
Naples (royaume de). — Troublé par les guerres, II, 95. — Longtemps aux mains des Français, 56. — Louis XI y achète des chevaux, 298. — Sa conquête est rêvée par Vesc, III, 5. — Sa révolte, 7. — Droit qu'y prétend Charles VIII, 19. — Doit être attaqué par mer, 32. — Est l'une des trois plus grandes puissances d'Italie, 45. — Rois qui s'y sont succédé, 86. — Occupé par Charles VIII, 95. — Entamé de nouveau par l'ennemi, 136. — Pouvait être recouvré à Fornoue, 195. — Bruit qui y pénètre de la mort de Charles VIII, 216. — Perdu par Charles VIII, 218, 251. — Secouru par le marquis de Mantoue, 247.—CharlesVIII, aurait pu en être suzerain, 249. — Pouvait être reconquis, 276. — Est voisin de la Sicile, 283. — Son partage est projeté entre la France et l'Espagne, 290. — Projet que forme Charles VIII d'y retourner, 303. — Rois : voir Ferrand Ier, Alphonse Ier, Alphonse II, Ferrand II, Frédéric.
Napples. — Voir : Nauplie.
Narbonne, ville du départ. de l'Aude. — Archevêque : voir Du Bec-Crespin (Antoine). — Vicomte : voir Foix (Jean de).
Nassau (*Nanssau*) (Engilbert, comte de). — Combat à Guinegatte, II, 275.
Nauplie (*Napples*), ville de Grèce, Argolide. — Fournit des stradiots, III, 164.
Navarre. — Disputée, I, 136. — Point d'attaque possible contre la Castille, II, 145. — Intelligences qu'y entretient Louis XI, 307. — Factions qui s'y combattent, III, 71. — Influences qu'y ont les rois catholiques, 297.
Nègrepont (île de). — Appartient aux Vénitiens, II, 339.
Nepi (*Neppe*), ville d'Italie, province de Rome, circondario de Viterbe. — Occupée par Charles VIII, III, 69, 75.
Nerli. — Famille ennemie des Médicis, III, 52.
Nerli (Jacopo di Tanai di). — Ennemi de Pierre de Médicis, III, 62.
Néron, empereur romain. — — Son exemple, III, 84.
Nesle, ville du départ. de la Somme. — Prise de son château, I, 14. — Prise et pillage de la ville, 227 et suiv., 234. — Comtesse : voir Estouteville (Catherine d').
Neuchâtel (lac de). — Sa situation, II, 103.
Neufchâtel, ville du départ. de la Seine-Inférieure. — Brûlée par les Bourguignons, I, 239.
Neufchâtel (Jean de), seigneur de Montaigu. — Secourt le duc de Bourbon, I, 17. — Passe la Seine, 48.
Neufchâtel (Thibaut de), maréchal de Bourgogne. — Présent à l'assemblée de Cambrai, I, 10. — Commande les

Bourguignons, 48. — Blâme l'imprudence du Téméraire, 83. — Ne craint pas de le « tancer », 34. — A perdu Épinal, 85, 128. — Conseille au Téméraire la sévérité à l'égard des Liégeois, 98. — Prend possession d'une des portes de Liége, 115. — Conduit les nobles de Bourgogne à Péronne, 127. — Mène l'avant-garde devant Liége, 146. — Reçoit l'offre d'occuper cette cité, 147. — Se flatte d'y pénétrer aisément, 148 et suiv. — Perd Blamont, II, 17.

Neuss (*Nuz*), ville d'Allemagne, Rhénanie. — Siège mis par le Téméraire, I, 39 ; II, 6 et suiv., 27, 29, 35, 95, 98, 156.

Nevers, chef-lieu de la Nièvre. — Dépend de la Bourgogne, II, 93, 165. — Comte : voir Bourgogne (Jean de).

Nèves (Étienne de). — Commande la flotte française, III, 153, 250.

Neville (George), archevêque d'York, chancelier d'Angleterre. — A la confiance d'Édouard IV, I, 200.

Neville (John), marquis de Montagu. — A la confiance d'Édouard IV, I, 200. — Le trahit, 201. — Son rôle à Barnet, sa mort, 214.

Neville (Richard), comte de Westmoreland et de Salisbury. — Son rôle, I, 53. — Sa mort, II, 332*.

Neville (Richard), fils du précédent, comte de Warwick, surnommé « le faiseur de rois ». — Soutient la maison d'York, I, 53, 172 ; II, 230, 332. — Chasse Édouard IV d'Angleterre, 139. — A une entrevue avec le Téméraire, 140. — Sa puissance, 192. — Capitaine de Calais, 193. — Brouillé avec Édouard IV, 193. — Quitte l'Angleterre, 194. — Comédie qu'il joue devant Calais, 194. — Descend en Normandie, 196. — Victime d'une intrigue, 200. — A de nombreux amis en Angleterre, 200. — Y débarque, 200. — En chasse Édouard IV, 201 et suiv., 230. — Beau-frère de lord Hastings, 201. — Rapidité de son succès, 204, 217. — Domine l'Angleterre, 205. — Entre à Londres, 206. — Rétablit Henri VI, 206. — Craintes qu'il inspire au Téméraire, 207. — Sa livrée, 208, 209. — Envoi des gens à Calais, 210. — Contrarié par les marchands de Londres, 211. — Se dispose à résister à Édouard IV, 213. — Surpris par la défection de Clarence, 214. — Livre bataille et est tué à Barnet, 214, 230. — Suscite le vengeance d'Édouard IV, 215. — Aurait dû attendre le prince de Galles, 216. — Prouve le danger de la présomption, 251. — Fait épouser sa fille au prince de Galles, 230. — Vicissitudes de sa carrière, 230, 232, 334.

Neville (Anne), fille du précédent. — Épouse le prince de Galles, I, 198 ; II, 230. — Épouse Richard III, II, 255. — Sa mort, 255.

Neville (Catherine), lady Has-

tings. — Sœur de Warwick, I, 201.
Neville (Isabelle), duchesse de Clarence, fille de Warwick. — Fuit l'Angleterre, I, 194. — A un fils, 194. — Son rôle, 199.
Nice, chef-lieu des Alpes-Maritimes. — Arrivée d'un ambassadeur turc, II, 309. — Préparatifs qui s'y font, III, 213, 215.
Nizza-della-Paglia (*Nysse-de-la-Paille*) ou Nizza-di-Montferrato, ville d'Italie, province d'Alexandrie, circondario d'Acqui. — Séjour de Charles VIII, III, 207, 209. — Charles VIII la quitte, 211.
Nola (*Nolle*), ville d'Italie, Terre de Labour. — Prise, III, 93. — Donnée à Vesc, 101, 136.
Norfolk (duc de). — Voir : Howard (John).
Nori (Franceschino). — Tué à Florence, II, 269.
Normandie. — Le Téméraire en avait convoité le gouvernement, I, 7. — Conquise par Charles VII, 40 ; II, 289, 311. — Offerte à l'Angleterre par Philippe le Bon, I, 52. —Demandée par le Téméraire pour Charles de France, 74 et suiv. — Paie de gros impôts, 80. —Désire un prince à elle, 80. — Se donne à Charles de France, qui en fait hommage au roi, 80, 86. — Partiellement occupée par les Bretons, 89. — Rentre en possession de Louis XI, 90, 223. — Abandonnée par Charles de France, 144. — Warwick y débarque, 195, 196. — Objectif du Téméraire, 234, 239. — Ravagée par lui, 239. — Doit être refusée aux Anglais, 241. — Réclamée par eux, II, 46. — Longtemps en leur pouvoir, 240. — Sa flotte, 234. — Recouvrée par Charles VII, 289, 311. — Duc : voir France (Charles de). — Grand sénéchal : voir Brezé (Pierre II de). — Général des finances : voir Picard.
Normands. — Défendent Paris, I, 56, 60. — Prennent position face à Conflans, 60. — Souhaitent d'avoir un duc, 79. — Se donnent à Charles de France, 79.
Northumberland, duché d'Angleterre. — Duc : voir Percy (Henry).
Norvège (*Norwewe*). — Phénomène qu'on y observe, III, 102.
Novare, ville d'Italie. — Prise par le duc d'Orléans, III, 149, 150, 151. — Son château se rend, 156. — Mal approvisionnée, 159, 219. — Assiégée par les Italiens, 206, 209, 212, 214. — Souffre de disette, 221, 222. — Difficultés pour la secourir, 227. — Réclamée par les Français, 232. — Dépend théoriquement de l'Empire, 233. — Évacuée par le duc d'Orléans, 236, 237. — Conditions de sa défense, 237. — Distante de dix milles de Verceil, 238.
Noyon, ville du départ. de l'Aisne. — L'armée bourguignonne y passe, I, 14. — Le Téméraire la traverse, 87. —

Louis XI y séjourne, 125. — Il y a une entrevue avec le connétable, 248, 252.
Nuremberg, ville d'Allemagne, Bavière. — Se déclare contre le Téméraire, II, 114.
Nuz. — Voir : Neuss.
Nysse-de-la-Paille. — Voir : Nizza-della-Paglia.

O

Œuf (château de l'), à Naples. — Pris par Charles VIII, I, 101.
Oglio (l') (*Olie*), rivière d'Italie. — Point de concentration des troupes italiennes, III, 141.
Ognoys (Perrot d'). — Le Château-Neuf de Naples lui est confié, III, 216.
Oignies (Philippe d'), seigneur du Quesnoy - sur - Deule, écuyer tranchant du Téméraire. — Tué à Montlhéry, I, 30.
Olie. — Voir : Oglio.
Ondreval. — Voir : Unterwalden.
Orange (Guillaume ou Jean, prince d'). — Blessé devant Liége, I, 151.
Orange (prince d'). — Voir : Chalon (Jean et Louis de).
Oreille (Rigaut d'). — Ambassadeur de Charles VIII à Milan, III, 250.
Oriole (Pierre d'), chancelier de France. — Envoyé par Louis XI au Téméraire, I, 229. — Délégué aux conférences de Vervins, 80. — Tient conseil avec Louis XI sur la succession de Bourgogne, 161. — Porte les sceaux au dauphin, II, 312.
Orléans (maison d'). — Ennemie des Visconti, II, 208. — Ennemie de la maison de Bourgogne, 334.
Orléans (Charles d'), comte d'Angoulême. — Aurait dû épouser Marie de Bourgogne, II, 252.
Orléans (François d'), comte de Dunois. — Excite la méfiance de Louis XI, II, 318.
Orléans (Jean, bâtard d'), comte de Dunois, père du précédent. — Sert avec les Bretons, I, 20. — Rejoint le Téméraire à Étampes, 39. — Goutteux et incapable de monter à cheval, 45. — Discute la paix à Saint-Maur, 55.
Orléans (Louis, duc d'). — Assassiné, II, 61. — Ses serviteurs tuent Jean sans Peur, 62.
Orléans (Louis, duc d'). — Voir : Louis XII.
Orsans (*Orson*) (Jacques d'), maître de l'artillerie bourguignonne. — Tué à Beauvais, I, 233.
Orsini (*Orsins, Ursins*). — Sont accusés d'intrigues à Florence, III, 64. — Ont des places près de Rome, 69. — Luttent contre les Colona, 71. — Perdent le comté de Tagliacozzo, 72. — Guelfes et partisans de la France, 72. — N'osent défendre Rome, 76. — Se mettent à la solde de Charles VIII, 275, 303.
Orsini (Carlo), comte d'Anguillara. — Remet à Charles VIII les places de son père Virgilio, III, 69. — Ses aventures, 270.
Orsini (Francesco), duc de Gra-

vina. — Rallié à Charles VIII, III, 97.
Orsini (Gian-Giordano), frère de Carlo, seigneur de Bracciano. — Ses aventures, 269.
Orsini (Nicola), comte de Pitigliano (*Petillane*). — Combat avec les Aragonais en Romagne, III, 37. — Pris par les Français à Nola, 93. — Invoque un sauf-conduit, 93, 139. — Prisonnier de Charles VIII, 139. — S'évade pendant la bataille de Fornoue, 193. — Arrête la fuite des Italiens, 193.
Orsini (Paolo), comte de Tripalda (*Tripaude*). — Sert Pierre de Médicis, III, 62, 63, 66. — Fait hommage à Charles VIII, 97.
Orsini (*Ursin*) (Virgilio ou Virginio). — Combat avec les Aragonais en Romagne, III, 37. — Livre ses places fortes à Charles VIII, 70. — Pris par les Français à Nola, 93. — Prisonnier de Charles VIII, 138. — S'évade pendant la bataille de Fornoue, 193. — Se met à la solde de Charles VIII, 264. — Capitule dans Atella, 266. — Est fait prisonnier, 269.
Orsini (Chiara). — Mère de Pierre de Médicis, III, 62.
Orson. — Voir : Orsans.
Orvieto, ville d'Italie. — Alexandre VI s'y rend, III, 140.
Orye. — Voir : Doria.
Ostie, ville d'Italie. — Prise par les Colonna au pape, III, 70. — Commande Rome par sa situation, 71. — Sa défense, 72, 74, 75.
Ostrelins. — Voir : Hanséates.
Otrante (*Trente*), ville d'Italie. — Occupée par les Français, III, 96. — Point de départ possible d'une action en Orient, 103. — Offerte par Commynes aux Vénitiens, 115. — Reprise par les Espagnols, 135. — Occupée par les Vénitiens, 249, 265. — Sa distance par rapport à Venise, 265.
Oudenfort (Robin d'). — Prend possession de Saint-Omer, II, 170.
Ours. — Voir : Apologue de l'ours et des deux compagnons.

P

Pacheco (Juan), marquis de Villena. — Assiste à l'entrevue de Louis XI et du roi de Castille, I, 136. — Gagné par Louis XI, 137.
Padoue, ville d'Italie. — Conquise par les Vénitiens, III, 58. — Traversée par Commynes, 106, 107. — Conserve les restes de Tite-Live, 114. — Alexandre VI songe à s'y réfugier, 140. — Commynes y reçoit des assurances des Vénitiens, 141, 172.
Palatins (comtes). — Voir : Bavière (Frédéric et Philippe de).
Palerme (*Palerne*), ville de Sicile. — Refuge d'Alphonse de Naples, III, 85.
Paléologue (André). — Abandonne à Charles VIII ses droits sur Constantinople, III, 103.
Pallavicini (*Pelvoisin*) (Gian-

Francesco). — Complice de Ludovic le More, III, 13.
Pandone (*Pandolfe*) (Camillo). — Sa mission auprès de Charles VIII, III, 83.
Pape. — Voir : Eugène IV, de 1431 à 1447 ; Paul II, de 1464 à 1471 ; Sixte IV, de 1471 à 1484 ; Innocent VIII, de 1484 à 1492 ; Alexandre VI, de 1492 à 1503.
Paris. — Défendu par Joachim Rouault contre le Téméraire, I, 35. — Objectif de Louis XI, 18, 42. — Assiégé par les princes, 42, 69. — Escarmouches aux portes, 50, 58 et suiv. — État de l'opinion, 51. — A été occupé par les Anglais, 52. — Henri VI y a été couronné, 53. — Siège de négociations, 55. — Ramené à lui par le roi, 56, 57. — Importance que le roi y attache, 57. — Avantages de sa situation, 58. — Bombardé, 62. — Siège de tractations, 63. — Sorties des habitants, 70 et suiv. — Louis XI y retourne, 76. — Louis XI et le Téméraire se promènent sous ses murs, 82 et suiv. — Le Téméraire en revient, 84. — Louis XI y retourne, 87. — Le traité de Péronne y est publié, 173. — Le connétable de Saint-Pol y est jugé, II, 91. — Séjour d'Alphonse V de Portugal, 146. — Séjour de certains habitants de Tournai, 180. — Séjour de l'ambassadeur milanais, III, 21, 22, 28. — Voir : Parlement, Chambre des comptes, Châtelet.
Parisiens. — Menaçants pour les Bourguignons, I, 35. — Partagés entre Louis XI et le Téméraire, 50. — Aiment à obtenir des offices, 51. — Visitent le camp des princes, 63.
Parlement d'Angleterre. — Son rôle, II, 8. — Favorable à Marie de Bourgogne, 245. — Est à la dévotion de Richard III, 305.
Parlement de Paris, — Défend l'inamovibilité des offices, I, 50. — Condamne le connétable de Saint-Pol, II, 91. — Appel qu'y interjettent Hugonet et Humbercourt, 201. — Lenteur des procès qui s'y plaident, 278. — Hostilité de Louis XI à son égard, 278.
Parme, ville d'Italie. — Son rôle pendant la guerre, III, 141, 192, 195.
Passis. — Voir : Pazzi.
Paul II, pape. — Envoie un légat à Liége, I, 147. — Censure ceux qui ont dérobé dans les églises de Liége, 162, 163.
Paule. — Voir : François de Paule.
Pavie, ville d'Italie. — Sa chartreuse, III, 11, 57, 58. — Simonetta y meurt, 12. — Séjour de Charles VIII, 47, 245. — Jean-Galéas Sforza y est enfermé et y meurt, 47, 49, 156. — Sollicite Louis d'Orléans, 157.
Pavie (Simon de), médecin de Lyon. — Transmet à Louis XI les propositions de Campobasso, II, 96, 142.
Pazzi (*Passis*). — Leur conjuration, II, 269 et suiv. ; III, 42.

Pazzi (Giacomo de). — Soulève Florence, II, 270. — Pendu, 271.
Pelvoisin. — Voir : Pallavicini.
Pembroke (*Pennebroth*) (Jasper Tudor, comte de). — Réfugié en Bretagne, II, 233.
Pensionnaires de la maison du roi. — Entrent avec Louis XI à Paris, I, 56. — Commandés en Bourgogne par Commynes, II, 267, 268. — Combattent à Fornoue, III, 184.
Pépin le Bref. — Sa place dans la chronologie, III, 315, 316.
Péraud (Raymond), évêque de Gurk en Carinthie, cardinal. — Veut déposer Alexandre VI, III, 87.
Percy (Henry), comte de Northumberland. — Assiste à l'entrevue de Picquigny, II, 63.
Péronne, ville du départ. de la Somme. — Évacuée par Joachim Rouault, I, 14. — Réclamée par le Téméraire, 74. — Le Téméraire y concentre des forces, 123. — Il y réside, 124. — Entrevue célèbre de Louis XI et du Téméraire, 125 et suiv. — Traité conclu entre eux, 145, 164, 173. — Livrée à Louis XI, 169, 170. — Le Téméraire s'y porte, 226. — Étape des Anglo-Bourguignons, II, 36. — Charles le Téméraire y revient, 53. — Il y gourmande Édouard IV, 53, 54. — Séjour du connétable de Saint-Pol, 88. — Il y est trahi, 90, 199. — Louis XI y entre, 173. — Confiée à Philippe de Crèvecœur, 185. — Les Gantois s'en sont désintéressés, 191. — Louis XI entend la garder, 279.
Pérouse, ville d'Italie. — Alexandre VI s'y rend, III, 140.
Perpignan, chef-lieu des Pyrénées-Orientales. — Fait partie du Roussillon, III, 284.
Persi. — Voir : Précy.
Pesaro. — Voir : Sforza (Costanzio).
Pescaire (marquis de). — Voir : Avalos (Alphonse d').
Petillane. — Voir : Orsini (Nicola).
Pharamond. — Sa place dans la chronologie, III, 315, 316.
Philippe VI de Valois. — Sa place dans la chronologie, III, 315, 316.
Philippe le Beau, comte de Flandre, archiduc d'Autriche. — Sa naissance, II, 258. — Subit la tutelle des Gantois, 303. — Conclut le traité de Senlis, III, 24, 25. — Épouse Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, 292.
Pic de la Mirandole (Galeotto). — Commande des auxiliaires italiens, III, 74.
Picard (Guillaume), général des finances de Normandie, puis bailli de Rouen. — Refuse de prêter serment à Charles de France, I, 81.
Picardie. — Lieu de retraite possible, I, 83. — Restituée en partie, 86, 87. — Le Téméraire y rassemble des troupes, 90. — Le connétable de Saint-Pol en amène les contingents à Dinant, 96. — Menacée par le roi, 176. — Objectif du roi, 242. — Atta-

quée par lui, II, 19, 26. — Guillaume Hugonet y a des domaines, 183. — Confiée à Philippe de Crèvecœur, 185, 274, 284. — Conquise par Louis XI, 249, 299. — Théâtre de la guerre pour la succession de Bourgogne, 274.
Piccinino (*Pyssenin*) (comte Jacopo). — Victime du roi de Naples, III, 79.
Piccinino (*Pyssenin*) (Nicola). — Père du précédent, III, 79.
Piccolomini (Alfonso), duc d'Amalfi. — Rallié à Charles VIII, III, 97.
Picquigny, ville du départ. de la Somme. — Le Téméraire s'y porte, I, 183. — Il s'en empare, 184. — Entrevue et traité qui y est conclu, 140; II, 59 et suiv., 245.
Piémont. — Missions qui y sont envoyées, II, 96, 112. — Fournit des soldats, 121. — Interdit aux Suisses, III, 239. — Conférences qui y sont projetées, 289.
Piennes. — Voir : Hallwin (Louis d').
Pierrefort, ville du départ. de Meurthe-et-Moselle. — Rasée, II, 16.
Pietraplana (*Pietre Plane*). — Voir : Ebenstein (Georges d').
Pietrasancta (*Pietre Santo*), ville d'Italie, province et circondario de Lucques. — Convoitée par le More, III, 53. — Mise à la disposition de Charles VIII, 56. — Confiée à Robert de Balsac, 148, 151, 152. — Vendue par lui aux Vénitiens, 262.
Piombino (*Plombin, Plombon*), ville d'Italie, province de Pise, circondario de Volterra. — Débarquement de Perron de Baschi, III, 72, 214.
Pisani (Luca), provéditeur vénitien. — Négocie avec Commynes, III, 57, 198, 228, 230.
Pisani (Zorzi). — Ambassadeur vénitien à Milan, III, 48.
Pisans. — Réclament la liberté, III, 57, 59. — Opprimés par les Florentins, 58, 147. — Se fient à Charles VIII, 61. — — Ont pour eux Ligny, 143. — Supplient Charles VIII de leur garantir l'indépendance, 197. — Rachètent leur citadelle à Robert de Balsac, 262.
Pise, ville d'Italie. — Vit en république, II, 208. — Ennemie de Florence, 209; III, 58. — Lieu de concentration de la flotte napolitaine, III, 38, 44. — Convoitée par le More, 53. — Mise à la disposition de Charles VIII, 56. — A appartenu aux Milanais, 57. — Occupée par les Français, 61, 116, 122, 262. — Savonarole avait prédit l'entrée qu'y fit Charles VIII, 145. — Second séjour de ce prince, 147, 148, 151. — Tenue par les Français, 162. — Sa citadelle vendue par Robert de Balsac, 262. — En lutte avec Florence, 310. — Archevêque : voir Salviati (Francesco).
Pitigliano. — Voir : Orsini (Nicola).
Philippe, religieux de Saint-Martin de Tours. — Annonce à Louis XI sa mort prochaine, II, 314.
Plain-Chemin. — Héraut de l'amiral de Bourbon, II, 42.

Plaisance, ville d'Italie. — Séjour de Charles VIII, III, 48, 204, 205. — Il y fait célébrer un service à la mémoire du duc de Milan, 51. — Occupée, 205.
Plessis-les-Tours (château de). — Séjours de Louis XI, II, 127, 159, 288, 290, 322. — Monastère qui y est élevé, 294.
Plombin, Plombon. — Voir : Piombino.
Poggibonsi (*Pogebon*), ville d'Italie, province et circondario de Sienne. — Séjour de Charles VIII, III, 145.
Poggio-Reale. — Voir : Mont-Impérial.
Poitiers (bataille de). — Rappelée, II, 105, 225.
Poitiers (Guillaume de), sire de Clérieu. — Marquis de Cotrone, III, 97, 290. — Ses missions en Espagne, 367 et suiv.
Poitou. — Commynes y est envoyé, II, 173.
Polène. — Voir : Pologne.
Polésine de Rovigo (*Poulesan*). — Prise par les Vénitiens, II, 18, 230, 274.
Polheim (Wolfgang). — Épouse Anne de Bretagne par procuration, III, 24.
Polignac (Jean de), seigneur de Beaumont, beau-frère de Commynes. — Envoyé à Gênes par Charles VIII, III, 153.
Polleur, localité de Belgique, province de Liége. — Séjour du Téméraire, I, 167.
Pologne (*Polène*). — Gouvernée par Ladislas, II, 335.
Ponant (mer du). — Influences qui s'y exercent, II, 107.
Ponce. — Voir : Ponza.
Pont-à-Mousson, ville du départ. de Meurthe-et-Moselle. — Occupée, II, 131. — Alphonse V de Portugal refuse d'en assurer la garde, 146. — Le Téméraire ne consent pas à s'y retirer, 150.
Pont-Curon. — Voir : Ponte-Curone.
Pont-de-l'Arche, ville du départ. de l'Eure, I, 90. — Camp qui y est créé, II, 285.
Pont-Sainte-Maxence, ville du départ. de l'Oise. — Livrée aux Bourguignons, I, 23. — Reprise, 29.
Ponte-Curone (*Pont-Curon*), ville d'Italie, province d'Alexandrie, circondario de Tortona. — Étape de Charles VIII, III, 206.
Pont de Tremolo. — Voir : Pontremoli.
Ponthieu. — Occasion des doléances du comte d'Eu, I, 175. — Brûlé en partie, II, 86. — A pour sénéchal Philippe de Crèvecœur, 185.
Pontremoli (*Pont de Tremolo*), ville d'Italie, province de Massa-e-Carrara. — Premier passage de Charles VIII, III, 53. — Incidents qui s'y produisent, 53. — Second passage de Charles VIII, 152, 154, 160. — Attentats qui y sont commis, 155, 156, 160.
Ponts-de-Cé (*Pont de Sée*), ville de Maine-et-Loire. — Commynes, quittant le service du Téméraire, y rejoint Louis XI, I, 240.
Ponza (*Ponce*) (île de). — Ob-

jectif de Louis Allemant, III, 213.
Portinari (*Portunay*) (Thomas). — Agent des Médicis à Bruges, III, 42.
Portingallois. — Voir : Portugais.
Porto-Longone (*Longon*), dans l'île d'Elbe. — Nature de ce port, III, 214.
Portugais (*Portingallois*). — Ennemis des Espagnols, II, 208 ; III, 298. — Achètent des esclaves en Afrique, II, 211.
Portugal. — Commynes a connu des princes de ce pays, I, 2. — Navires qui en viennent et sont saisis à l'Écluse, 197. — A pour contrepoids l'Espagne, II, 208. — Allié de Louis XI, 307. — Événements qui s'y sont déroulés, III, 296 et suiv. — Rois : voir Alphonse V, Emmanuel le Fortuné, Jean II.
Portugal (Alphonse de). — Sa mort, III, 293.
Portugal (Ferdinand de), duc de Vîseu. — Ses aventures, III, 296.
Portugal (Georges de). — Bâtard de Jean II, roi de Portugal, III, 296.
Portugal (Jacques). — Fils du duc de Viseu Ferdinand, III, 296.
Portugal (Isabelle de), duchesse de Bourgogne, mère du Téméraire. — Très défiante, I, 5. — Descendait des Lancastre, 44.
Portugal (Joanna de), reine de Castille. — A épousé Henri IV, II, 147, 235.
Portunay. — Voir : Portinari.
Pouille, province d'Italie. — Surveillée par les Vénitiens, III, 30, 128. — Produit de l'huile d'olive, 79. — Se rend spontanément aux Français, 95. — Refuge de Constantin Araniti, 105. — Gages qu'y détiennent les Vénitiens, 128, 129, 249, 252.
Poulesan. — Voir : Polésine.
Prague, ville de Bohême. — Ladislas y est empoisonné, II, 335.
Praguerie (la). — Rappelée, II, 310, 328 ; III, 258.
Précy (*Persi*). — Voir : Tourzel (François de).
Prevost (Jean). — Secrétaire de Louis XI. — Sa mission auprès du duc de Bourgogne, I, 111.
Procida (*Pruse*) (île de). — Navires qui y sont internés, III, 268.
Provence. — Promise au Téméraire, II, 107, 111. — Menacée par Louis XI, 112. — Réclamée par René II d'Anjou, III, 4, 5, 6. — Patrie de Louis de Villeneuve, III, 72. — Refuge prévu par les défenseurs de Naples, 217. — Armements qui s'y font, 251.
Provence (Béatrix de). — Femme de Charles d'Anjou, III, 6.
Pyssenin. — Voir : Piccinino.

Q

Quanuese. — Voir : Canisiani.
Quesnoy (le). — Voir : Le Quesnoy.
Quiers. — Voir : Chieri.
Quingey (Simon de). — Service qu'il rend au Téméraire à Monthléry, I, 31. — Envoyé

auprès du roi, 186, 226. — Annonce au Téméraire la mort de Charles de France, 226. — Retourne auprès du roi, 229. — Ne réussit pas à lui faire jurer la paix, 230. — Berné par lui, 231. — Sa mission auprès du duc de Bretagne, 232 et suiv. — Échoue avec ses Allemands devant Beaune, II, 268.

Quotron. — Voir : Cotrone.

R

Rabot (Jean), sire d'Upie, conseiller au parlement de Grenoble. — Conseille à Charles VIII d'affranchir les Pisans, III, 59.

Rabutin (Amé de), seigneur d'Épiry. — Tué au siège de Beauvais, I, 38.

Railler. — Voir : Royer.

Ramefort. — Voir : Rohan (Louis de).

Rapallo, ville d'Italie, province de Gênes. — Victoire qu'y remportent les Français, III, 38, 39, 44. — Défaite qu'y subit la flotte française, 153.

Rapine (Jean). — Envoyé par Saint-Pol à Louis XI, II, 73 et suiv.

Ravenstein (*Ravastin*). — Voir : Clèves (Adolphe de).

Ré (île de). — Élection promise et accordée à Mérindot, II, 42, 46.

Reggio (*Reges, Regis*), ville d'Italie, Calabre. — Son château reste occupé par les Aragonais, III, 96. — Il est renforcé par les Espagnols, 135.

Reggio, ville d'Italie, Émilie. — Refuge de certains fuyards de Fornoue, III, 192.

Reims. — Louis XI y a été sacré, I, 75. — Conserve la sainte ampoule, II, 308. — Louis XII y est sacré, III, 315.

Rely (Jean de), évêque d'Angers, confesseur de Charles VIII. — Renseigne Commynes sur les projets de réforme et la dernière maladie de Charles VIII, III, 305, 306, 307.

René (le bon roi). — Voir : Anjou (René d').

Rennes. — Séjour d'Anne de Bretagne, III, 24.

Renty. — Voir : Croy (Philippe de).

Rethel, ville du départ. des Ardennes. — Apportée à Philippe le Hardi par sa femme Marguerite de Flandre, II, 93, 165.

Rhin (le), fleuve. — Dominé par le Téméraire, II, 6, 7, 9, 12, 84. — Refuge possible pour Saint-Pol, 84. — Villes impériales qui bordent ce fleuve, 100. — Pays des lansquenets, III, 267. — Comtes palatins : voir Bavière (Frédéric de, Philippe de).

Rhodes (chevaliers de). — Gardiens de Djem, II, 309.

Riario (Girolamo) (*comte Jheronyme*), seigneur de Forli et d'Imola. — Condottiere, II, 271. — Sa veuve, III, 50.

Richard III, duc de Glocester, puis roi d'Angleterre. — Se réfugie en Hollande, I, 205 ; II, 157. — Fait périr Henri VI, I, 215. — Blâme le traité de Picquigny, II, 67. —

Gouverne sous le couvert d'Édouard V, 233. — Débarrassé de ses neveux et des serviteurs d'Édouard, I, 53 ; II, 233, 304. — A été reçu en Flandre, 157. — Usurpateur de la couronne, II, 33, 304. — Attaqué par Henri Tudor, 234. — Tué à Bosworth, 235, 306. — Mauvais accueil fait par Louis XI à ses avances, 305. — Fait périr le duc de Buckingham, 233, 306. — Fait lord Howard duc de Norfolk, 241.

Richebourg. — Voir : Luxembourg (Jacques de).

Richer (Jean), secrétaire. — Envoyé par Saint-Pol à Louis XI.

Richmond. — Voir : Henri VII.

Rieux (Jean, seigneur de), maréchal de Bretagne. — Commande un corps français en Italie, III, 93.

Rim (Guillaume). — Échevin de Gand, II, 288, 302.

Rimini, ville d'Italie. — Seigneur : voir Malatesta.

Ripafratta (*Librefato*). — Point stratégique d'Italie, province de Pise, commune de Bagni-San-Giulano. — Mis à la disposition de Charles VIII par les Florentins, III, 56. — Confié à Robert de Balzac, 148. — Vendu par lui aux Vénitiens, 262.

Rivarola (Geoffroy de), maître de l'hôtel de Savoie. — Envoyé par la duchesse à Louis XI, II, 125.

Rivière (Poncet de). — Commandant des archers, I, 25. — Combat devant le pont de Charenton, 71. — Entre à Péronne, 127. — Ne peut obtenir du roi la restitution de ses biens, 165. — Intrigue à la cour de Bourgogne, 222.

Roanne, ville du départ. de la Loire. — Séjour de Louis XI, II, 126.

Robbio (*Robie*), ville d'Italie, province de Pavie, circondario de Mortara. — Séjour de Charles VIII, III, 56.

Robert. — Voir : Morialmé (Robert de).

Robertet (Florimond). — Secrétaire de Charles VIII. — Écrit une lettre aux provéditeurs vénitiens, III, 177. — Parlemente, 198, 200. — Prend part aux conférences de Verceil, 235.

Robie. — Voir : Robbio.

Rocaberti (*Roquebertin*) (Joan de). — Otage du roi de Naples, III, 216, 262.

Rocaberti (Pere de), seigneur de Sommières. — Prisonnier et favori de Louis XI, II, 321.

Rochefort, ville du départ. du Jura. — Son château est pris par Georges d'Amboise, II, 65.

Rochefort (Guillaume, seigneur de), chancelier de France. — Sert le Téméraire, I, 17. — Porte les sceaux au dauphin, II, 312.

Roc-Taillé. — Pas franchi par les Français, III, 152.

Rohan (Louis de), seigneur de Ramefort. — Laissé en otage à Novare, III, 236.

Rohan (Pierre de), seigneur de Gié, maréchal de France. — Reçoit les Anglais à Amiens, II, 58. — Expédie les affaires

pendant la maladie du roi, 283. — Entre des premiers à Naples, III, 94. — En danger 147. — Ravitaille Asti, 149. — Occupe Pontremoli, 155. — Devance le roi, 162. — Escarmouche contre les stradiots vénitiens, 163. — Se retire sur la montagne, 165. — Commande l'avant-garde à Fornoue, 176. — Fait face à Caiazzo, 179. — Le repousse, 185. — S'efforce d'interdire la poursuite, 188. — Sa conduite est diversement jugée, 188. — Parlemente, 198. — Présent au camp de Verceil, 227. — Négocie, 231, 233. — Va chercher le duc d'Orléans à Novare, 236. — Prend part à la conclusion du traité de Verceil, 241. — Envoyé au duc de Milan, 245.

Roïgue. — Voir : Rovigo.

Rojas (Francisco de). — Ambassadeur d'Espagne, III, 119.

Rolin (Antoine), seigneur d'Aimeries, grand bailli de Hainaut. — Reconduit Louis XI en France, I, 165. — Arrête Saint-Pol, II, 85 et suiv. — Le livre, 90.

Romagne (*Romanie*). — Disputée aux Français et aux Milanais par les Napolitains, III, 37, 44, 207. — Enlevée, 45, 49, 74.

Rome. — Dons faits par Louis XI à Saint-Jean de Latran, II, 293. — Sollicitée en faveur de René II d'Anjou, III, 9. — Occupée par les Napolitains, 69, 70, 122. — Dominée par Ostie, 71. — Chute d'un pan de ses murailles, 75, 76. — Ouvre ses portes à Charles VIII, 75. — Séjour de Charles VIII, 84, 87. — Son départ, 90. — Abandonnée par le pape, 140. — Second séjour de Charles VIII, 140, 141. — Préfet : voir La Rovère (Jean de).

Romont. — Voir : Savoie (Jacques de).

Roquebertin. — Voir : Rocaberti.

Rossano. — Voir : Marzano.

Rothelin (Philippe de). — Capitaine bourguignon, I, 17, 48. — Épouse Marie de Savoie, II, 123. — Assiste Commynes à Grenoble, 286.

Rothelin (Rodolphe de), père du précédent. — Secourt le duc de Bourbon, I, 17*. — Commande des Bourguignons, 48.

Rotherham (Thomas), évêque de Lincoln, chancelier d'Angleterre, pensionné par Louis XI, II, 53, 241. — Présent à l'entrevue de Picquigny, 63. — Fait jurer la paix aux deux rois, 65.

Rouault (Joachim), maréchal de France. — Évacue Péronne à l'approche des Bourguignons, I, 14. — S'enferme dans Paris, 15. — Défend Paris, 35, 50. — S'oppose au passage de la Seine par les princes, 45. — Se renferme dans Paris, 50. — Défend Beauvais, 237.

Rouen, chef-lieu de la Seine-Inférieure. — Le duc de Bourbon en dispose, I, 80. — Ses habitants s'apprêtent à attaquer les Bretons, 88, 89. —

Comparée à Liège, 152. — Objectif du Téméraire, 239. — A ses alentours ravagés par les Bourguignons, 239. — A été assiégée par Henri V d'Angleterre, II, 60. — Archevêque : voir Amboise (Georges d').
Roussillon. — A eu Tanneguy du Châtel pour gouverneur, I, 6. — Livré en gage à Louis XI, II, 307. — Enjeu d'une guerre entre la France et l'Aragon, 326. — Restitué à l'Espagne, III, 284, 287. — A coûté cher à la France, 285.
Roussy. — Voir : Luxembourg (Antoine de).
Rouville (Jean de), vice-chancelier de Bretagne. — Représente le duc François II auprès du Téméraire, I, 15. — Donne à celui-ci l'avis faux de l'approche des Bretons, 16. — Fait murmurer les Bourguignons, 17. — Reste auprès du Téméraire, 22. — S'enfuit avant la bataille de Montlhéry, 23. — Revient ensuite, 37.
Rouvres (château de), départ. de la Côte-d'Or. — La duchesse de Savoie y est internée, II, 123, 124, 125.
Rouvroit (Regnault de). — Défend Saint-Trond, I, 105.
Rovigo (*Roïgue*), ville d'Italie. — En possession des Vénitiens, III, 18.
Roye, ville du départ. de la Somme. — Attaquée par les Bourguignons, I, 226. — Se rend, 234. — Lieu de conférences, 245. — Rendue à Commynes, II, 18. — A pour capitaine Philippe de Crèvecœur, 185. — Louis XI entend la garder, 279.
Royer (*Railler*) (François), bailli de Lyon. — En mission à Liége, I, 105.
Rubempré (bâtard de). — Accusé d'avoir voulu enlever le Téméraire, I, 4. — Réclamé par Louis XI, 5. — Demeure cinq ans prisonnier du duc de Bourgogne, 7.
Rubempré (Jean de), seigneur de Bièvres. — Défend Nancy, II, 132. — Rend cette ville, 134.
Rye. — Voir : Aydie (Odet d').

S

Saint-André. — Voir : Albon (Guichard d').
Saint-Ange (château), à Rome. — Refuge d'Alexandre VI, III, 75. — Écroulement d'un pan de ses murs, 76, 87. — Menacé de bombardement, 87.
Saint-Belin (Geoffroi de). — Tué à Montlhéry, I, 34.
Saint Bernardin, à Aquila. — Chasse de ce saint, II, 293.
Saint-Cloud, ville du départ. de Seine-et-Oise. — Son pont est occupé, I, 17.
Saint Claude. — Invoqué pour la guérison de Louis XI, II, 285. — Invoqué par Charles VIII mourant, III, 307.
Saint-Claude, ville du départ. du Jura. — Louis XI, voué à ce saint, fait un pèlerinage à son sanctuaire, II, 285.
Saint Denis. — Invoqué par Charles VIII mourant, III, 307.
Saint-Denis, ville du départ. de

la Seine. — Occupée, I, 15, 16, 50, 59.
Saint-Eutrope, à Saintes. — Sa châsse, II, 293.
Saint-François (ordre des Ermites de). — Voir : Bons-Hommes.
Saint-Jean-d'Angély, ville du départ. de la Charente-Inférieure. — Menacée par Louis XI, I, 225.
Saint-Jean-de-Luz, ville du départ. des Basses-Pyrénées. — Séjour de Louis XI, I, 135, 137.
Saint-Laud (église), à Angers. — Serment prêté sur sa croix, II, 34.
Saint-Léger (*Chalanger*) (Thomas), écuyer d'Édouard IV. — Prend part aux conférences de Lihons-en-Santerre, II, 45. — Prépare l'entrevue de Picquigny, II, 59. — Pensionné par Louis XI, 53, 261.
Saint-Liévin, à Gand. — Procession de ce saint, I, 118.
Saint Louis, roi de France. — Sa place dans la chronologie, III, 6.
Saint-Malo, ville du départ. d'Ille-et-Vilaine. — Cardinal : voir Briçonnet (Guillaume).
Saint-Marc (chapelle), à Venise. — Sa richesse, son trésor, III, 111.
Saint-Marc (palais), à Rome. — Charles VIII y loge, III, 75.
Saint-Martin-de-Candes, localité du départ.d'Indre-et-Loire. Son peu de valeur, III, 158.
Saint-Martin (église), à Tours. — Dons que lui fait Louis XI, II, 293.
Saint-Mathurin-de-Larchant, ville du départ. de Seine-et-Marne. — Occupée, I, 45.
Saint-Maur-les-Fossés, ville du départ. de la Seine. — Occupée, I, 50, 55.
Saint-Michel (ordre de). — Conféré à Lescun, I, 241.
Saint-Nicolas-du-Port, ville du départ.deMeurthe-et-Moselle. — Son rôle dans la guerre de Lorraine, II, 144, 146, 149.
Saint-Omer, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Séjour du Téméraire, I, 195. — Assiégée par Louis XI, II, 170, 239. — Reprise, III, 26, 219.
Saint-Paul-de-Léon, ville du départ. du Finistère. — Évêque : voir Kerlau (Vincent de).
Saint Pierre. — Son corporal, II, 308.
Saint-Pierre. — Voir : Blosset (Jean).
Saint-Pierre-ès-Liens (cardinal de). — Voir : La Rovère (Julien de).
Saint-Pol, ville du départ. du Nord. — Entrevue qui y est ménagée, I, 139, 211. — Comte : voir Luxembourg (Louis de). — Comtesse : voir Savoie (Marie de).
Saint-Priest (Louis, seigneur de). — Pressenti par Campobasso, II, 96.
Saint-Quentin, ville du départ. de l'Aisne. — Rachetée par Louis XI, I, 8. — Réclamée par le Téméraire, 74. — Travaillée par le roi, 172. — A la disposition de Saint-Pol et tenue pour le roi, 174, 197, 211, 244. — Offerte par Saint-Pol au Téméraire, 180.

— Convoitée par ce prince, 187, 228, 229, 243, 247, 249. — Séjour de Saint-Pol, 248. — Menacée par Dammartin, II, 23. — Promise et non livrée par Saint-Pol, 24, 33, 36. — Repousse les Anglais, 38. — Promise par Louis XI au Téméraire, 81, 83. — Occupée par Louis XI, 85. — Remise au Téméraire, 98. — Rendue à Moy, 169. — Garnie de troupes royales, 180.

Saint-Servais (*Servés*) (église), à Trèves. — Sa châsse, II, 293.

Saint-Sever, ville du départ. des Landes. — Son château est confié à Odet d'Aydie.

Saint-Séverin. — Voir : San-Severino.

Saint-Trond, ville de Belgique, Limbourg, arrondissement de Hasselt. — Le Téméraire y est retenu, I, 90. — Assiégée, 103. — Capitule, 110.

Saint-Valéry-en-Caux, ville du départ. de la Seine-Inférieure. — Objet des doléances du comte d'Eu, I, 175. — Prise par les Bourguignons, 239. — Reprise par les Français, 239. — Refusée par Louis XI, II, 51. — Offerte aux Anglais par Saint-Pol, 56. — Brûlée par Louis XI, 57.

Sainte Hélène. — Sa relique est conservée à Venise, III, 85.

Saintes (*Xainctes*), ville du départ. de la Charente-Inférieure. — Menacée par Louis XI, I, 226.

Sainville (*Civille*) (Louis de). — Envoyé au duc de Bourgogne par le connétable de Saint-Pol, II, 36. — En mission auprès de Louis XI, 49. — Scène que Louis XI lui fait jouer, 49, 50.

Salazar (François de). — Sa harangue en faveur des Pisans, III, 148.

Salazar (Jean de). — S'oppose au passage de la Seine par l'armée des princes, I, 45. — Défend Beauvais, 238. — Chargé de secourir Neuss, II, 12.

Salbery. — Voir : Salisbury.

Salerne, ville d'Italie. — Antonello di San-Severino et Montpensier s'y réfugient, III, 216, 255. — Prince : voir San-Severino (Antonello di).

Salisbury (*Salbery*). — Voir : Montagu (Thomas).

Salses (*Sausses*), ville du départ. des Pyrénées-Orientales. — Prise par Saint-André, III, 284.

Saluces (marquisat de). — Menacé, III, 126.

Saluces (Louis, marquis de). — Envoi des troupes à Asti, III, 150. — Élève des prétentions sur le Montferrat, 223, 226.

Salviati (Francesco), archevêque de Pise. — Sa mort, II, 271.

Samien (Girault de). — Canonnier bourguignon, I, 46, 63.

Samnites (*Samnitiens*). — Rappelés, III, 268.

Sancti-Petri-ad-Vincula. — Voir : La Rovère (Julien de).

San-Germano (Cassino), ville d'Italie, Terre de Labour, circondario de Sora. — Sa défense, III, 87. — Son intérêt stratégique, 87, 123. —

Abordée par Charles VIII, 92. — Charles VIII y entre, 93.
San-Severino (*Saint-Séverin*) (Antonello di), prince de Salerne. — Chef de la famille de San-Severino, III, 10, 15. — Se réfugie à Venise, puis en France, 10, 11. — Excite Charles VIII à la guerre d'Italie, 21, 32. — Conseille d'attaquer Naples par mer, 32. — Est l'un des chefs de la flotte française, 72. — Aborde Naples, 96. — Enrichi par Charles VIII, 138. — Se réfugie à Salerne, 216, 255.
San-Severino (*Saint-Séverin*) (Bernardino di), prince de Bisignano (*Besignan, Besignagne*), cousin du précédent. — Conseille l'attaque de Naples par mer, III, 32. — Fait hommage à Charles VIII, 97. — Généreusement traité par ce prince, 138.
San-Severino (Federico di), cardinal. — Reste à Rome, III, 87.
San-Severino (Galeasso di), fils de Roberto. — Sert le More, III, 14. — Arrête le capitaine du château de Milan, 16. — — Son crédit auprès du More, 23, 252. — En ambassade à Lyon, 31. — Reçoit Charles VIII à Suze, 36. — Demeure auprès de lui, 57. — Son ambition, 58. — Conduit les Milanais contre Asti, 150. — Disposé à la bataille devant Vigevano, 157. — Encouragé par l'aide des Allemands, 159. — Ses frères, 207. — Son rôle dans l'épisode de Novare, 237. — Recours suprême du More, 252.
San Severino (Gasparo di), dit Fracassa (*Frequasse*), fils de Roberto. — Combat en Romagne, III, 74, 208. — Disposé à la bataille devant Vigevano, 157. — Est à Plaisance, 205. — Commande à Tortona, 206. — Bien porté pour les Français, 207.
San-Severino (Gian-Francesco), comte de Caiazzo, fils aîné de Roberto. — Sert le More, III, 14. — Arrête le capitaine du château de Milan, 16. — En ambassade en France, 21, 33, 88. — Son crédit à Milan, 23. — Son retour en Italie, 28. — Commande en Romagne, 38, 198. — Fait reculer les Napolitains, 49. — Rejoint Charles VIII à Naples, 96. — Commande les Milanais à Fornoue, 165, 166. — Attaque l'avant-garde française, 179, 185. — Déconseille de parlementer, 181. — Parlemente, 198. — Poursuit les Français, 204. — Entre à Plaisance, 205. — Inquiète l'arrière-garde de Charles VIII, 207.
San-Severino (Roberto di), comte de Caiazzo. — Exilé de Milan, III, 12. — S'empare de Simonetta, 12. — Interne Jean-Galéas Sforza, 13. — Sauve Antonio Tassino, 14. — Évincé par le More, passe aux Vénitiens, 14. — Son origine, 15. — Ses enfants, 21, 207.
Santa-Croce (Onofrio di), évêque de Tricarico, légat du pape. — Prisonnier des Bourguignons, I, 47.
Sardaigne. — Appartient à l'Espagne, III, 117.

Sarzana (*Seresanno*), ville d'Italie, province de Gênes. — Convoitée par le More, III, 53, 57. — Mise à la disposition de Charles VIII, 56. — Confiée au bâtard de Roussy, 148. — Traversée par Charles VIII, 152, 154. — Achetée par les Génois, 262.
Sarzanella (*Seresanelle*), ville d'Italie, province de Gênes. — Confiée au bâtard de Saint-Pol, II, 149. — Achetée par les Génois, 262.
Sauli (*Soly*). — Banque génoise qui prête à Charles VIII, III, 3, 35.
Sausses. — Voir : Salses.
Savarot (Pierre). — Blessé à Montlhéry, I, 35.
Savelli (Giambaptista), cardinal. — Reste à Rome, III, 87.
Saveuse (Philippe, seigneur de). — Amène des renforts au Téméraire, I, 82.
Savoie. — Fournit des gentilshommes au roi, I, 21. — Ses rapports avec la Bourgogne, 127. — Attaquée par les Suisses, II, 102. — Subit l'influence du Téméraire, 102, 107. — Celui-ci la secourt, 123. — Alliée aux Suisses, 264. — Visitée par Commynes, 286. — Subit l'influence française, 107 ; III, 279. — Ducs : voir Savoie (Charles Ier, Charles-Jean-Amédée, Philibert, Philippe). — Duchesses : France (Yolande de), Montferrat (Blanche de). — Trésorier : voir Gaglianico. — Maître d'hôtel : voir Rivarola.
Savoie (maison de). — Personnages qui en font partie, I, 126-127.
Savoie (Charles Ier, duc de). — Enlevé par ordre du Téméraire, II, 123. — A épousé Blanche de Montferrat, III, 36. — Donne à Charles VIII un cheval, 175.
Savoie (Charles-Jean-Amédée, duc de). — Mineur, III, 214.
Savoie (Jacques de), comte de Romont. — Présent à l'entrevue de Péronne, I, 127. — Sert devant Liége, 146. — Dépouillé par les Suisses et secouru par le Téméraire, II, 98, 99, 102. — A provoqué les Suisses, 105. — Combat à Guinegatte, 275.
Savoie (Jacques-Louis de), comte de Genève. — Arrive à Péronne, I, 126. — Livre à Louis XI les enfants de Savoie, II, 124.
Savoie (Philibert, duc de). — Songe à épouser Marie de Bourgogne, I, 221. — Échappe à la tentative d'enlèvement perpétrée par le Téméraire, 123, 124. — Conduit à Chambéry et remis à Louis XI, 124. — Rendu à sa mère, 125. — Amené à Grenoble, 286.
Savoie (Philippe de), comte de Bresse, puis duc de Savoie. — Arrive à Péronne, I, 126. — Sa captivité en France, 127. — Demande sa sûreté au Téméraire, 127. — Prend part au siège de Liége, 146. — Se saisit de l'argent des agents bourguignons en Piémont, 112. — Trouble la Savoie, 286. — S'entend en secret avec Commynes, 286. — Tra-

vaillé par Pierre de Médicis, III, 55. — Lui écrit de Venise de la part du roi, 66. — Envoyé à Gênes, 153. — Son échec, 154. — Visité par Commynes à Chambéry, 253.
Savoie (duchesse de). — Voir : Montferrat (Blanche de).
Savoie (Bonne de), duchesse de Milan. — Rend hommage pour Gênes, II, 273. — Mère du duc Jean-Galéas Sforza, III, 11. — Tutrice, 11, 12. — Gouvernée par Simonetta, 12. — Sa politique vis-à-vis du More et du prince de Salerne, 12. — Accorde sa confiance à Antonio Tassino, 12. — Privée de sa tutelle, 13, 14. — Calomniée, 14. — Accusée par le More d'avoir voulu le faire tuer, 16.
Savoie (Charlotte de). — Voir : Charlotte, reine de France.
Savoie (Louise), fille d'Yolande. — A épousé le sire de Châteauguion, II, 123, 127.
Savoie (Marie de), seconde femme du connétable de Saint-Pol. — Sa mort, II, 23.
Savoie (Marie de), fille d'Yolande. — A épousé le seigneur de Rothelin, II, 123, 127.
Savoie (Yolande de). — Voir : France (Yolande de).
Savoie. — Nom d'un cheval monté par Charles VIII, III, 175, 188.
Savoisiens. — Combattent à Montlhéry, I, 21. — Enfoncent l'aile gauche bourguignonne, 28. — Leurs rapports avec les Bourguignons, 127. — Combattent avec eux contre les Liégeois, 146.
Savonarole (frère Jérôme) (*Jheronyme*). — Ses prédications relatives à Charles VIII, III, 144, 145, 155, 176, 184, 195, 202, 209. — Visité par Commynes, 144 et suiv. — Parle à Charles VIII, 146. — Haines qu'il soulève, 309 et suiv. — Son supplice, 309, 311.
Savone, ville d'Italie. — Menacée, III, 278, 279, 280.
Scales. — Voir : Woodville (Antoine).
Scanderbeg. — Voir : Castrioto (Georges).
Schwartzenburg (Henri de), évêque de Munster. — Combat à Neuss, II, 13.
Schwytz. — Forme un canton suisse, II, 116. — Berceau de la Suisse, 209, 264. — Se déclare contre la France, 239.
Scot (Thomas). — Voir : Rotherham.
Scrivia, rivière d'Italie. — Franchie par Charles VIII, III, 206.
Scutari, ville d'Albanie. — Cédée aux Turcs par les Vénitiens, III, 29. — Aurait pu être recouvrée, 104.
Scutes. — Navires de transports fournis de Hollande à Édouard IV, II, 30.
Secco (*Sico*) (Francesco). — A la confiance de Charles VIII, III, 143. — Assiste à la bataille de Fornoue, 194. — Propose l'offensive, 195.
Seine (la). — Traversée de ce fleuve par les Bourguignons, I, 16 et suiv., 45 et suiv. — Importance de sa navigation, 58. — Sépare les combattants, 60. — Est fran-

chie, 63. — Sa rive est évacuée, 70.
Semur, ville du départ. de la Côte-d'Or. — Révoltée contre Louis XI, II, 267.
Sene. — Voir : Cheyne.
Sengmeur (seigneur de), chevalier flamand. — Tué à la prise de Liége, II, 150.
Senlis (traité de), III, 24.
Sequigny (forêt de), I, 28.
Seravezza (*la Serve*). — Passage franchi par les Français, III, 152.
Serbie. — Conquise par Mahomet II, II, 339 ; III, 37. — Despotes : voir Brankovich (Étienne), Serbie (Georges de).
Serbie (Georges de). — Despote de ce pays, III, 104.
Serbie (Étienne de). — Voir : Brankovich (Étienne).
Serbie (Marie de), duchesse de Montferrat. — Son rôle, III, 37, 47, 126, 202, 223. — Sa mort, 226.
Serenon. — Voir : Villeneuve (Louis de).
Seresanelle. — Voir : Sarzanella.
Seresano. — Voir : Sarzana.
Serpens (Jean des). — Lance des fusées, I, 41.
Serpens (Jean des), sire de Citain. — Son ambassade à Venise, III, 106, 115.
Sesanne. — Voir : Cesena.
Sessa. — Voir : Marzano (Marino di).
Seure. — Voir : Solre-le-Château.
Sforza (maison des). — Son origine, III, 27.
Sforza (Ascanio) (*Escaigne*), cardinal. — Attire les Colonna dans le parti français, III, 71. — Retenu à Rome par le pape, 74. — Tient Nepi, 75. — Reconduit Ferrand d'Aragon jusqu'à la porte de Rome, 75. — Séjourne avec Charles VIII à Rome, 87. — Son rôle dans l'élection d'Alexandre VI, 88. — Blâme le traité fait par Charles VIII avec le pape, 91.
Sforza (Costanzio), prince de Pesaro. — Combat les Florentins, II, 272.
Sforza (François), duc de Milan. — Secourt Louis XI, I, 57. — Le conseille, 57. — Meurt, 57. — Son origine et sa fortune, III, 27. — A consenti à la mort de Piccinino, 79.
Sforza (François), fils de Jean-Galéas. — Interné au château de Pavie, 47. — Ses partisans, 156, 206.
Sforza (Galéas-Marie), duc de Milan. — Amène un secours à Louis XI, I, 57. — Allié de la Bourgogne, 106, 107, 110. — Envoie un ambassadeur à Louis XI et lui offre de l'argent, 111. — A pour fils Jean-Galéas, III, 11. — Marie sa fille à Maximilien, 27. — Fait passer de l'artillerie par le col de la Cisa, 156.
Sforza (Hermès). — Est enlevé à sa mère, III, 13.
Sforza (Jean-Galéas), duc de Milan. — Rend hommage pour Gênes, II, 273. — Règne à Milan, III, 11. — Troubles de sa minorité, 11 et suiv. — Épouse Isabelle d'Aragon, 15. — Sa nullité, 32. — Sa sœur épouse Maximilien, 37. — Ses troupes pren-

nent part au combat de Rapallo, 39. — Apprend cette victoire, 39. — Est interné au château de Pavie, 47. — Visité par Charles VIII, 48. — Meurt, 48, 156, 206. — Service funèbre dont sa mémoire est honorée, 51.

Sforza (Ludovic), dit le More. — Exilé de Milan, puis rappelé, III, 12. — Fait arrêter Simonetta, 12. — Usurpe le gouvernement de Milan, 12, 13, 14. — Ses ambitions, 13, 15. — Enferme ses neveux au château de Milan, 13. — Tuteur de Jean-Galéas, 14. — Évince Roberto di San-Severino, 14. — Prend à son service les deux fils de celuici, 14. — S'empare par ruse du château de Milan, 16. — Se conduit en tyran, 18. — Gendre du duc de Ferrare, 18. — Son rôle dans la guerre de Ferrare, 18. — Fait conclure la paix de Bagnolo, 19. — Excite Charles VIII à venir en Italie, 19. — Son portrait, 20. — Ses avances à Vesc et à Briçonnet, 20. — Envoie une ambassade en France, 21. — A payé pour avoir l'investiture de Gênes, 22. — Marie sa nièce à Maximilien, 27. — Envoie à Lyon Galéas di San-Severino, 31. — Affermit sa situation, 32. — Décide Charles VIII à franchir les Alpes, 34. — Prête de l'argent à Charles VIII, 35, 72. — Lui rend visite à Asti, 37. — Loge à Annone, 37. — Envoie des troupes en Romagne, 38. — A beaucoup d'ennemis à Milan, 38. — Pousse Charles VIII en avant, 45. — Déteste la marquise de Montferrat, 47. — S'émeut de la méfiance des Français, 47. — Assiste à l'entrevue de Charles VIII avec Jean-Galéas, 48. — Apprend à Plaisance la maladie de Jean-Galéas, 48. — Usurpe le duché à sa mort, 49. — Son départ embarrasse Charles VIII, 52. — Sa duplicité, 52, 57. — Retrouve Charles VIII devant Sarzana, 53. — A des ambassadeurs à Florence, 54. — Réclame Sarzana et Pietrasanta, 57. — Retourne à Milan, 57. — Ambitionne la possession de Pise, 57. — Son affection pour son gendre, Galéas di San-Severino, 58. — Frère du cardinal Sforza, 71. — Créancier de Charles VIII, 72. — Fomente la Sainte-Ligue, 76. — Ne rompt pas avec les Français, 91. — Recommande Commynes à son ambassadeur à Venise, 106. — Rassure les Vénitiens au sujet de Charles VIII, 116. — S'émeut de l'occupation des forteresses florentines, 117. — Envoie de nouveaux ambassadeurs à Venise, 118. — Joue double jeu, 119, 120. — Redoute le duc d'Orléans, 122. — Signe la Ligue, 125, 126, 247. — N'attaquera pas Charles VIII, 141. — Ses forces évaluées par Commynes, 141. — Garanti par les Vénitiens, 141, 172. — Perd Novare, 149, 151. — N'a pas pu s'emparer d'Asti, 149. — Attaqué par le duc d'Or-

léans, 150. — Réussit à conserver Gênes, 154. — A exilé Trivulce à Naples, 155. — A ses troupes devant Vigevano, 157. — Reçoit Commynes à Vigevano, 158, 250. — Risque de perdre Milan, 158, 159. — Mis en péril par la bataille de Fornoue, 195. — Fait assiéger Novare, 209. — Négocie avec Charles VIII, 212, 214. — Répand le bruit de la mort de Charles VIII, 216. — Menacé par les Français, 218. — Tient à recouvrer Novare, 220. — A des agents à Casale, 229. — Dirige les conférences de Verceil, 232, 233. — Laisse ravitailler le château de Novare, 236, 237. — Traite à Verceil, 242. — Refuse d'avoir une entrevue avec Charles VIII, 245, 246. — Doit armer deux navires à Gênes pour secourir le château de Naples, 242, 243. — Trompe Commynes, 250, 251. — Suspecte Charles VIII, 252, 273. — Menacé par le duc d'Orléans, 275. — Ordre contradictoire du roi à son sujet, 279. — Munit Gênes et Savone, 280, 281. — Menacé par Trivulce, 281. — Secouru par les Vénitiens, 281. — A contre lui les Vénitiens, 303. — Excite les Florentins contre Savonarole, 310.

Sforza (Muzio Attendolo, dit). — Ancêtre de la dynastie des Sforza, III, 27.

Sforza (Bianca), fille du duc Galéas. — Épouse Maximilien, III, 27.

Sforza (Caterina), dame de Forli et d'Imola. — Soutient les Français, III, 49.

Sforza (Drusiana). — Femme de Jacopo Piccinino, III, 79.

Sforza (Lisa). — Mère de Roberto di San-Severino, III, 15.

Sicile. — Longtemps possédée par les Français, II, 256. — Louis XI y achète des mules, 298. — Appartient à l'Espagne, III, 10, 11. — Refuge des Napolitains, 84, 96, 98. — Est près de la Calabre, 135, 283, 290.

Sico. — Voir : Secco.

Sienne, ville d'Italie. — Vit en république, II, 208. — Ennemie de Florence, 209. — Passage de Charles VIII, III, 68. — Commynes revenant de Venise y rejoint Charles VIII, 141. — Séjours qu'ils y font, 142, 151. — Réclame Ligny pour seigneur, 143. — Faiblesse et maladresse de Charles VIII à ce sujet, 144. — Nouvelles qu'il y reçoit, 149. — Son départ, 151.

Sillane. — Voir : Celano.

Simonetta (Francesco ou Cicco). — Gouverne l'État de Milan, III, 11. — Son emprisonnement et sa mort, 12.

Sixte IV, pape. — S'entremet dans les affaires de Gueldre, II, 2. — Soutient les Pazzi, 269, 271. — Fait la guerre aux Florentins, 272. — Absout Louis XI d'avoir tenu Balue en prison, 284. — Autorise François de Paule à se rendre auprès de Louis XI, 295. — Envoie une relique à ce prince, 308. — Son rôle dans la guerre de Ferrare,

III, 18. — Possède la marche d'Ancône, 50.
Soderini. — Famille rivale des Médicis, III, 52.
Soderini (Paolo-Antonio). — Ambassadeur florentin à Venise, III, 54.
Soderini (Pietro). — Ambassadeur de Pierre de Médicis en France, III, 40. — Intermédiaire entre ce prince et Commynes, 63.
Soleure, ville de Suisse. — Pensionnée par Louis XI, II, 264.
Soli. — Voir : Sauli.
Solre-le-Château (*Seure*), ville de Belgique, Hainaut. — Brûlée par le connétable, I, 243.
Somerset (maison de). — A pris part à la guerre des Deux-Roses, I, 192.
Somerset (duc de). — Voir : Beaufort (Edmond et Jean).
Somme (la), rivière. — Franchie, I, 16. — Le Téméraire s'y porte, 183, 184. — Crèvecœur a des intérêts sur cette rivière, 184. — Commynes en explore les rives, II, 59.
Somme (villes de la). — Rachetées par Louis XI, I, 8, 11. — Favorables au Téméraire, 15. — Réclamées par lui, 74 et suiv. — Lui prêtent hommage, 87. — Convoitées par Louis XI, 172, 331. — Bien disposées pour le roi, II, 163, 185. — Le roi entend les garder, 279.
Sommières, ville du départ. du Gard. — Seigneur : voir Rocaberti (Pere de).
Souabe (*Suave*). — Pays des lansquenets, III, 267.
Soupplainville (Guillaume de). — Négocie au nom de François II de Bretagne, I, 240. — Se vend au roi, 242.
Spezzia. — Voir : La Spezzia.
Spinelli (Giambaptista), ambassadeur de Naples à Venise. — Avis qu'il donne à Commynes, III, 68. — Sollicite les Vénitiens en faveur du roi de Naples, 116. — Leur remet des lettres de sa part, 119. — Autorisé à lever des hommes à Venise, 124. — Fait des démonstrations de joie après la conclusion de la Sainte-Ligue, 124. — Annonce à Commynes le débarquement des Espagnols sur la côte napolitaine, 135.
Spinelli (Lorenzo), agent des Médicis à Lyon. — Ses qualités et ses défauts, III, 55. — Ses intrigues, 56. — Devait de l'argent à Robert de Balzac, 67.
Spinola (*les Spinolles*). — Faction de Gênes, III, 278.
Spolète (*Yspolete*), promise à Charles VIII par le pape, III, 89.
Squillace (*Asquillase*) (marquis de). — Voir : Borgia (Geoffroy).
Squillace (marquisat de). — Concédé par Charles VIII, III, 96, 136.
Stangha (Hieronymo). — Secrétaire et agent du marquis de Mantoue, III, 232.
Stanley (Thomas), comte de Derby. — Favorable à Louis XI, II, 32, 40. — Se recommande à lui, 39, 40. — Partisan de Tudor, 235, 306.
Stillington (Robert), évêque de Bath. — Son rôle après la

mort d'Édouard IV, II, 232, 305.
Stradiots (*estradiotz*). — Dénombrés par Commynes, III, 142. — Leur façon de combattre, 163-164. — Leur rôle à la bataille de Fornoue, 163, 164, 171, 174, 177, 178, 182, 183, 185, 190. — Subissent de faibles pertes, 191. — Suivent en partie le marquis de Mantoue, 177. — Dangereux quand ils sont de guet, 201. — Reculent, 208. — Commandés par Duodo, 232.
Strasbourg, chef-lieu du Bas-Rhin. — Alliée des Suisses, II, 16, 100.
Stuart (Béraut), seigneur d'Aubigny. — Commande les Français en Romagne, III, 38. — Fait reculer les Napolitains, 49. — Rejoint Charles VIII, 74. — Envoyé en Calabre, 95, 136. — Reçoit le marquisat de Squillace, 96, 136. — Défend la Calabre, 255, 268. — Doit prendre part à une nouvelle expédition, 303.
Suardo (Giacomo). — Maître d'hôtel et émissaire du marquis de Mantoue, III, 226, 228, 229, 230.
Suave. — Voir : Souabe.
Suisses (*Suisses, Allemands*). — Servent Jean d'Anjou, I, 48. — Ont une infanterie remarquable, 109. — Menacent Ferrette, 140. — Font la paix avec Sigismond d'Autriche, 140 ; II, 16. — Alliés aux villes d'Alsace, II, 16. — Leur conflit avec le Téméraire, 17. — Prennent Blamont, 17. — Attaquent le comte de Romont, 99, 102. — Font des propositions que le Téméraire rejette, 99, 100. — Il rompt avec eux, 101. — Leurs ressources, 103. — Vainqueurs à Granson, 104. — Louis XI surveille leur sort, 106. — Butin qu'ils recueillent, 115. — Dons et pensions que Louis XI leur distribue, 115, 116. — S'approchent des Bourguignons, 119. — Les défont à Morat, 120-122. — Requis d'assister René de Lorraine, 143, 144. — Arrivent avec lui près de Nancy, 144. — Marchent contre les Bourguignons, 146, 149, 150, 155. — N'écoutent pas Campobasso, 151. — Ont causé la perte du Téméraire, 332. — Ennemis de la maison d'Autriche, 208, 261. — Favorables au prince d'Orange, 261. — De plus en plus dévoués à Louis XI, 264, 265. — S'engagent à servir la France, 265. — Fournissent six mille hommes au camp de Pont-de-l'Arche, 285. — Obéissent à Louis XI comme s'il était leur roi, 302. — Interviennent dans la négociation du traité de Senlis, III, 25. — Servent les Français à Rapallo, 39. — Provoquent une émeute à Gênes, 40. — Combattent en Romagne, 49. — Leur querelle avec les Milanais à Pontremoli, 53. — Accompagnent le cardinal de la Rovère à Ostie, 72. — Défendent le Château-Neuf de Naples contre les Français, 99. — Le leur vendent, 101. — Levés pour le compte de la Sainte-Ligue, 127. — Effectifs qu'ils fournissent pour

la garde du royaume de Naples, 135. — Effectif qu'en ramène Charles VIII, 139. — S'entremettent en faveur des Pisans, 147. — Secourent Asti, 150. — Mettent à sac Pontremoli, 155. — Passent les Apennins avec l'artillerie, 160, 161. — Leur rôle à Fornoue, 164, 165, 166, 181, 182, 185. — Victimes parfois de leur intempérance, 169. — Font le guet le soir de la bataille, 196. — Empêchés de piller Borgo-San-Donino, 204. — Isolés près de Plaisance, 208. — Assiégés dans Novare, 212. — Mission de Baissey dans leur pays, 215, 219, 222, 236. — Leur force au camp de Verceil, 227. — Leurs pertes à Novare, 238. — Leur arrivée à Verceil, 238. — Danger résultant de leur nombre, 239. — Se mutinent, 240, 241, 244. — Leur solde réglée par Montpensier, 266. — Leur fidélité, 267, 269. — Souffrances qu'ils ont subies, 269. — Tiennent garnison à Asti, 276.

Sully (Georges de). — Capitaine de Tarente, III, 137. — Sa belle conduite et sa mort, 137.

Sultans. — Voir : Mahomet II, Bajazet II.

Suse, ville d'Italie, province de Turin. — Séjour de Charles VIII, III, 36.

Syffron. — Voir : Baschi (Syffred de).

T

Taillecouste. — Voir : Tagliacozzo.

Tailles. — Impôts directs : en Bourgogne, II, 93, 94 ; — en France, 216, 220, 284, 289, 290.

Talauresse (Estevenot de), dit Vignolles. — Défend Beauvais, I, 37.

Talbot (John), comte de Shrewsbury. — Capitaine anglais, I, 24.

Tagliacozzo (*Taillecouste*) (comté de). — Appartient aux Colonna, III, 72.

Tarente, ville d'Italie. — Son évêché vendu à un juif, III, 80. — Se donne aux Français, 96. — Défendue par Sully, 137, 249. — Offerte par Ferrand à Charles VIII, 249. — Proposée par Commynes à Sforza, 251. — Rendue au roi de Naples, 268. — Prince : voir Frédéric. — Capitaine : voir Sully (Georges de).

Taro (le), rivière. — Guéable, mais torrentueuse, III, 171, 177, 182. — Sa crue pendant la bataille de Fornoue, 194. — Arrête la marche des Italiens, 198, 204. — Franchie par Commynes, 199, 201, 202.

Tassino (*Tesin*) (Antonio). — Son rôle à Milan, III, 12, 13. — Chassé par le More, 14.

Terracine, ville d'Italie, province de Rome. — Mise à la disposition de Charles VIII par le pape, III, 89.

Tesin. — Voir : Tassino.

Tessin (le), rivière. — Les Vénitiens s'y portent pour en tenir le passage, III, 150. — Arrête les opérations, 158.

Tewkesbury (bataille de), I, 216 et suiv.

Thérain (le), rivière. — Gêne le Téméraire, I, 236.
Thérouanne, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Assiégée par Maximilien, II, 274. — Ce prince ne l'attaque pas après Guinegatte, 275.
Thessalie (*Thessaille*). — Appartient à Constantin Araniti, III, 104.
Thierri. — Marchand de Mirecourt, II, 149.
Thouars, ville du départ. des Deux-Sèvres. — Séjour de Louis XI, II, 286.
Tibre (le), rivière. — Franchie, III, 73.
Tiercelin (Jean), seigneur de Brosse. — Envoyé par Louis XI à Frédéric III, II, 14, 19.
Tite-Live. — Cité, III, 114, 124.
Toison d'or (ordre de la). — Édouard IV en est décoré, I, 207. — L'insigne du Téméraire pris à Nancy, II, 153.
Tolède, ville d'Espagne. — Archevêque : voir Acuña.
Tongres, ville de Belgique, Limbourg. — Rendue au duc de Bourgogne, I, 110. — Enlevée par les Liégeois, 131.
Torcy. — Voir : Estouteville (Jean d').
Torfou (forêt de), en Seine-et-Oise. — Traversée par les gens du roi, I, 24.
Tortona, ville d'Italie, province d'Alexandrie. — Fournit des vivres, III, 206, 207.
Touraine. — Séjours de Louis XI, I, 188, 218; II, 173.
Tournai, ville de Belgique, Hainaut. — Assaillie par les Gantois, II, 4, 206, 238. — Ville neutre, bien disposée pour la France, 178. — Gagnée au roi par Olivier le Dain, 179, 180. — Ses gouverneurs emmenés captifs à Paris, 180. — Bailli : voir Moy (Jacques de).
Tournehem, ville du départ. du Pas-de-Calais. — Séjour de Commynes, I, 207.
Tours, chef-lieu d'Indre-et-Loire. — Pacte qui y est conclu, I, 6. — Assemblée de notables et États qui s'y tiennent, 174; II, 219; III, 304. — Séjours de Louis XI, II, 126, 285, 289. — Dons de ce prince à Saint-Martin, 293. — Il en fait chasser les suspects, 297. — Archevêque : voir Bourdeille (Élie de).
Tourzel (François de), sire de Précy. — Reçoit Amantea et Tropea, III, 96. — Incriminé au sujet de la capitulation d'Atella, 266.
Tourzel (Yves de), seigneur d'Alègre. — Envoyé à Ostie, III, 73. — Otage aux mains de Ferrand II, 216, 261.
Trani (*Tranno*), ville d'Italie, Terre de Bari, circondario de Barletta. — Occupée par les Français, III, 94, 96. — Confiée à Guillaume de Villeneuve, 137. — Engagée aux Vénitiens, 249, 265. — Capitaine : voir Villeneuve (Guillaume de).
Trapesonde. — Voir : Trébizonde.
Trébia (la), rivière. — Franchie par les Français, III, 205.
Trébizonde (*Trapesonde*) (empire de). — Détruit par Mahomet II, II, 338.

Trecate (*Trecas*), ville d'Italie, province de Novare. — Le duc d'Orléans y bat en retraite, III, 158, 159.
Trente, ville d'Italie. — Évêque : voir Lichtenstein.
Trente. — Voir : Otrante.
Trèves, ville d'Allemagne, Rhénanie. — Entrevue où se rencontrent Frédéric III et le Téméraire, I, 138.
Trevisano (Domenico). — Ambassadeur vénitien auprès de Charles VIII, III, 126.
Trevisano (Marco), provéditeur vénitien. — Parlemente, III, 172, 177, 180, 198. — Accompagne l'armée vénitienne à Novare, 229. — Prend part aux conférences de Verceil, 230.
Trévise, ville d'Italie. — Les ambassadeurs de Maximilien allant à Venise y laissent leurs chevaux, III, 117.
Trevolse. — Voir : Trivulce.
Tribut. — Nom donné par les Anglais à la pension servie par Louis XI à Édouard IV, II, 79, 231, 304.
Trino (*Trin*), ville d'Italie, province de Novare, circondario de Verceil. — Séjour de Charles VIII, III, 244, 245.
Tripaude. — Voir : Orsini (Paolo).
Trivulce (Gui-Antoine), évêque de Côme. — Ambassadeur du More à Venise, III, 118. — Cherche à tromper Commynes, qui le perce à jour, 119, 120.
Trivulce (*Trevolse*) (Jean-Jacques). — Sert les Napolitains en Romagne, III, 37. — Passe aux Français par haine du More, 155. — Combat à Fornoue, 194. — Description de son enseigne, 204. — Voudrait substituer François Sforza au More, 206. — Mêlé aux pourparlers de Casale, 229, 230. — Hostile à l'entente de Charles VIII avec le More, 230. — Conseille la lutte, 231. — Ses intelligences dans le Milanais, 277. — Sa lieutenance à Asti, 277. — Sa diversion contre Gênes, 279, 280. — Médite la marche sur Milan, 280. — Intérêt qu'aurait eu son plan, 281.
Tronchoy. — Voir : Le Tronchoy.
Tropea (*la Turpie*), ville d'Italie, province de Catanzaro, circondario de Monteleone. — Se donne aux Français, III, 95. — Reprise par les Espagnols, 135.
Troyes, chef-lieu de l'Aube. — A pour bailli Simon de Quingey, I, 186.
Tudor (Henri). — Voir : Henri VII.
Tudor (Marguerite), fille du précédent. — Citée, II, 305.
Turc (le). — Voir : Mahomet II et Bajazet II.
Turcs. — Battus, II, 337. — Fournissent de bons chevaux, III, 164.
Turin, ville d'Italie. — Louis de la Chambre y est arrêté, II, 286. — Étape de Charles VIII, III, 213, 214, 218.

U

Unterwalden (*Ondreval*). — Est un des cantons suisses, II,

116. — Pensionné par Louis XI, 264.
Urbin (Antonio). — Bâtard d'Urbin, qui se trouve à Fornoue, III, 179, 186.
Urbin (Frédéric, duc d'), père du précédent. — Cité, II, 272 ; III, 179.
Urfé (Pierre, seigneur d'). — Arrive à Péronne, I, 127. — Sa belle conduite à Liége, 151. — Se voit refuser par Louis XI la restitution de ses biens, 165. — Intrigue auprès du Téméraire, 252. — Le pousse contre Louis XI, 224. — Ses lettres envoyées de Bretagne en Angleterre, II, 11. — Sa mission à Gênes, III, 31. — Conseille à Charles VIII de renoncer à l'Italie, 52.
Ursins. — Voir : Orsini.
Urtubie (*Hurtebise*), localité des Basses-Pyrénées. — Entrevue de Louis XI avec le roi de Castille, I, 136 et suiv.
Usie (Guyot d'). — Agent du Téméraire auprès de Louis XI, I, 77.
Utrecht, ville des Pays-Bas. — Dons de Louis XI à Saint-Servais, II, 293.

V

Valachie (*Vallaquie*). — Soumise à Mathias Corvin, II, 335, 337.
Valencia (*Valence-la-Grant*), ville d'Espagne. — Louis XI y achète des chiens, II, 298. — Alphonse, roi de Naples, songe à s'y retirer, III, 85. — Cardinal : voir Borgia (César).
Vallaquie. — Voir : Valachie.
Vallée (Guillaume de), sire de la Roche-Tesson. — Défend Beauvais, I, 237.
Valmontone, ville d'Italie, province de Rome, circondario de Velletri. — Séjour de Charles VIII, III, 91.
Valonne (la). — Voir : Avlonia.
Valori (Fra Francesco). — Tué à Florence, III, 311.
Vaneloc. — Voir : Wenlock.
Vaud (pays de). — Enlevé par les Suisses au comte de Romont, II, 102.
Vaudemont (comté de). — Enlevé à René de Lorraine par les Bourguignons, II, 119. — Repris par les Lorrains, 131.
Vausain. — Voir : Bouchain.
Velletri (*Bellistre*), ville d'Italie, province de Rome. — Étape de Charles VIII, III, 91.
Vendôme, ville du départ. de Loir-et-Cher. — Comte : voir Bourbon (François de).
Vendôme (Jacques de), vidame de Chartres. — Négocie le traité de Verceil, III, 241.
Venise. — Vit en république, II, 208. — Le prince de Salerne y séjourne, III, 10. — Il n'y a d'autre eau potable que l'eau des citernes, 29. — Désignation de Commynes pour s'y rendre en ambassage, 46. — Nouvelles qu'il y apprend, 63, 84, 85. — Refuge de Pierre de Médicis, 64, 65. — Possède les reliques de sainte Hélène, 85. — Décrite par Commynes, 108 et suiv. — Comment on s'y promène, 130. — Fêtes à l'occasion de la Sainte-Ligue, 131. — Dé-

part de Commynes, 132, 172. — Mêlée aux négociations de Casale, 229. — Seconde ambassade de Commynes, 247 et suiv. — Son départ, 250. — Distance qui la sépare d'Otrante, 265. — Doge : voir Barbarigo. — Provéditeurs : voir Pisano, Trevisano.

Venise (abbaye San-Nicolo, au Lido, près). — Les stradiots campent auprès, III, 164.

Venise (arsenal de). — Visité par Commynes, III, 112.

Venise (grand canal de). — Son tracé, II, 109.

Venise (golfe de) (*gouffre de Venise*). — Nom donné par Commynes à l'Adriatique et dont Venise poursuit la maîtrise, III, 30, 265.

Venise (palais des doges de). — Sa description, III, 111.

Venise (la pietra del bando, à). — La Sainte-Ligue y est proclamée, III, 132.

Venise (Saint-Marc de). — Chapelle, trésor et place, III, 111, 131.

Venise (seigneurie de). — Donne audience à Commynes, III, 110, 120, 123, 126. — Commémoration qu'elle fait annuellement à Sainte-Marie-Formose, 112. — Ses mérites, 113. — Célèbre par une procession la publication de la Sainte-Ligue, 131. — Sa prudence, 166. — Négocie avec Commynes, 248.

Vénitiens. — Opposés aux Florentins, II, 209. — Possèdent deux places en Morée, 339. — Leur politique dans l'affaire des barons napolitains, III, 8. — Conseillent au prince de Bisignano de demander asile à Charles VIII, 10. — Alliés du More, 18. — S'annexent la Polésine, 18, 274. — Font la guerre à Naples, 18. — Traitent à Bagnolo, 19. — Reçoivent Perron de Baschi, 23. — Refusent à Charles VIII leur concours pour la guerre d'Italie, 28, 30, 115. — Leur adresse, 29. — Ne croyaient pas à la descente de Charles VIII, 29, 43. — Leurs griefs contre le duc de Calabre, Alphonse, 29. — Ont intérêt à la guerre entre Charles VIII et Naples, 30. — Leurs visées, 30, 265. — Décidés à la neutralité, 45. — Augurent mal de la mort de Jean-Galéas Sforza, 49. — Ont conquis Padoue, 58. — Donnent asile à Pierre de Médicis, 64, 65. — Informés de l'avance de Charles VIII, 68. — Tenus au courant des événements de Rome, 74. — Nouent la Sainte-Ligue, 76, 116. — Ont reçu en gage Scutari et Croïa et les ont rendues au Turc, 104. — En relations avec Bajazet II, 105. — Avantages qu'ils font à l'ambassadeur de Milan, 107. — Respectueux du culte, 110, 248. — Ne veulent pas de trésor, 112. — Se rendent dangereux pour leurs voisins, 113. — Ont tiré parti des enseignements des Français dans l'art de prendre les villes, 113. — Leur aristocratie ne sert que sur mer, 114. — Excellence de leur gouvernement, 114. — Offres que

leur fait Commynes, 115. — Émus par l'occupation des places florentines, 116. — Ambassades qui leur viennent, 117, 118. — N'osent encore se déclarar contre Charles VIII, 118, 119. — Leur façon de négocier, 119. — Leur attitude vis-à-vis de Commynes, 120, 121. — Leurs griefs contre Charles VIII et le duc d'Orléans, 122. — Pressés de conclure par les ambassadeurs allemands et espagnols, 123. — Consternés par la prise du château de Naples, 124. — Signent la Sainte-Ligue, 126. — La signifient à Commynes, 126, 127. — Fêtes données par eux à cette occasion, 131. — Publient la Ligue, 132. — Envoient quelques troupes à Rome, 140. — Offrent asile à Alexandre VI à Padoue, 140. — Leurs assurances à Commynes, 141. — Leurs forces évaluées par Commynes, 141. — Disposés à secourir le More, 149. — Se servent de stradiots, 164. — Contingents dont ils disposent à Fornoue, 168. — S'y montrent trop prudents, 180. — Danger que leur fait courir cette bataille, 195. — Se sont aliéné le duc de Ferrare, 230. — Gardent la faculté de bénéficier du traité de Verceil, 242, 243. — Secourent Ferrand II, roi de Naples, 247. — Leurs démonstrations de piété, 248. — Se disent prêts à combattre le Turc, 250. — Leur flotte assiège le Château-Neuf de Naples, 251. — Ont des places en Pouille, 252, 265. — Achètent Librefatto, 262. — Envoient du monde à Gênes et à Savone, 280. — Secourent le More, 281. — Mécontentent Alexandre VI, 303. — Ont contre eux Maximilien, 303.

Verceil, ville d'Italie. — Séjour de Charles VIII, III, 210. — Camp qui y est établi, 226, 238. — Traité qui y est négocié et signé, 232, 234, 235, 243, 250, 251.

Vercors. — Voir : Faure.

Verdun, ville du départ. de la Meuse. — Évêque : voir Haraucourt (Guillaume de).

Verdun-sur-le-Doubs, ville du départ. de Saône-et-Loire. — Révoltée contre Louis XI, II, 267.

Vere, ville des Pays-Bas, Zélande. — Navires qui y sont rassemblés en faveur d'Édouard IV, I, 212.

Vergy (Guillaume, sire de). — Tente un coup de main sur Arras, II, 186, 187. — Prisonnier et favori de Louis XI, 187, 188.

Vermandois (Herbert de). — Passe pour avoir fait périr Charles le Simple, I, 133. — Bailli : voir Moy (Colart de).

Vérone, ville d'Italie. — Commynes y passe, III, 107.

Vers. — Voir : Vesc.

Versé (Pierre), évêque d'Amiens, neveu de Coictier. — Bénéfice qu'il reçoit de Louis XI, II, 319.

Vervins, ville du départ. de l'Aisne. — Séjour de Louis XI,

II, 78. — Conférences qui y sont tenues, 79, 80.
Vesc (*Vers*) (Étienne de), bailli de Meaux, sénéchal de Beaucaire. — Chargé par Louis XI mourant d'une mission pour le dauphin, II, 313. — Principal responsable de l'expédition d'Italie, III, 2. — Excite l'ambition de Charles VIII sur Naples, 5, 6. — Fait bon accueil aux barons napolitains réfugiés en France, 11. — Se prête aux avances du More, 20. — Reçoit de l'argent de lui, 22. — Ses origines modestes, 33. — Constamment favorable à l'expédition, 34, 35. — Confère avec les ambassadeurs florentins, 40. — Hostile à Pierre de Médicis et jaloux de Briçonnet, 54. — Autorise Commynes à offrir de bonnes conditions à Pierre de Médicis, 63. — Entre des premiers dans Naples, 94. — Accusé de corruption, 101. — Reçoit le duché de Nola et la charge de grand chambellan, 101, 136. — Capitaine de Gaëte, 136. — Se retire à Salerne, 216. — N'entend pas abandonner l'entreprise d'Italie, 282.
Vesmontier. — Voir : Westminster.
Vicence (*Vincence*), ville d'Italie. — Traversée par Commynes, III, 107.
Viconte. — Voir : Visconti.
Victoire (croix de la). — Croix sur laquelle est juré le traité de Péronne, I, 145.
Vienne, ville d'Autriche. — Mathias Corvin y meurt, II, 337.
Vienne, ville du départ. de l'Isère. — Charles VIII en part pour l'Italie, III, 1, 31, 36, 70. — Archevêque : voir Cato (Angelo).
Vigevano, ville d'Italie, province de Pavie, circondario de Mortara. — Atteinte par le duc d'Orléans, III, 157. — Son peu d'importance comme ville, 158. — Son château est la résidence préférée du More, 250.
Ville. — Voir : Wilde.
Ville (Antoine de), seigneur de Domjulien. — Fait duc de Monte-Sant'Angelo, III, 137, 255. — Sa bravoure, 137.
Villeneuve (Guillaume de), capitaine de Trani. — Est vendu aux Aragonais, III, 137.
Villeneuve (Louis de), seigneur de Serenon. — Est l'un des chefs de la flotte française, III, 72. — Se rend en mission auprès de Trivulce, 279.
Villiers. — Voir : Goyon (Alain).
Villiers-La Groslaye. — Voir : Billières-Lagraulas (Jean de).
Villiers-le-Bel, ville du départ. de Seine-et-Oise. — Louis XI et le Téméraire s'y séparent, I, 86.
Vimercati (Taddeo), ambassadeur milanais à Venise. — Chargé d'introduire Commynes, III, 106. — Le reçoit à Venise, 109. — Fait une commission secrète, 116. — Tourne le dos à Commynes, 130.
Vincence. — Voir : Vicence.
Vincennes, ville du départ. de la Seine. — Son bois tient pour le roi, I, 55, 71. — Son château fournit un lieu de

rencontre à Louis XI et aux princes, 85, 86.
Visconti (maison des). — Ennemie de la maison d'Orléans, II, 209. — N'a pas une grande noblesse, III, 27.
Visconti (*Viconte*) (Francesco-Bernardino), envoyé milanais. — Sa mission à Venise, III, 118. — Sa mission à Verceil, 232.
Visconti (Galéas). — Ambassadeur milanais en France, III, 21, 23.
Visconti (Jean-Galéas), duc de Milan. — Enterré à la Chartreuse de Pavie, III, 11. — A possédé Pise, 57. — A fondé l'église de la Chartreuse de Pavie, 58.
Visconti (Philippe-Marie), duc de Milan. — Cité, III, 27.
Visconti (Bianca-Maria). — Femme de François Sforza, III, 27.
Visconti (Lisa). — Femme de Cicco Simonetta, III, 12.
Visen (Charles de), garde des joyaux du duc de Bourgogne. — Calme le Téméraire à Péronne, I, 134.
Viseu. — Voir : Portugal (Ferdinand de).
Vitelli (les). — Servent Charles VIII, III, 275, 303.
Vitelli (Camillo). — Prend part à la bataille de Fornoue, III, 194. — Fait campagne dans le royaume de Naples, 264. — Est à la solde de Charles VIII, 275.
Viterbe, ville d'Italie. — Devait être défendue, III, 68, 76, 122. — Est rendue, 68. — Séjour de Charles VIII, 74, 75, 76. — Cédée par Alexandre VI, 88.
Vitry, ville du départ. de la Marne. — Bailli : voir Lenoncourt (Claude de).
Voghera, ville de l'Italie, province de Pavie. — Étape de Charles VIII, III, 206.

W

Warwick. — Voir : Neville (Richard).
Wenlock (*Vaneloc*) (John), lieutenant de Calais. — Refuse d'y recevoir Warwick, I, 194. — Mission de Commynes auprès de lui à Calais, 195. — Prête serment à Édouard IV, 195. — Donne des conseils à Warwick, 196. — Négocie avec Commynes, 198. — Donne des conseils au Téméraire, 199. — Trompé par une envoyée d'Édouard IV, 199. — Se déclare pour Henri VI, 206. — Poursuit sa négociation avec Commynes, 207 et suiv.
Westminster (*Vesmontier*). — Palais de Londres où Henri VI est rétabli, I, 207.
Wilde (*Ville*) (Jean de). — Sauve Humbercourt, I, 132. — Opère une heureuse sortie, 148. — Meurt de ses blessures, 149.
Woodville (Antoine), lord Scales, comte Rivers, frère de la reine d'Angleterre, I, 202. — Ses missions à Neuss auprès du Téméraire, II, 14. — Destiné par Édouard IV à épouser Marie de Bourgogne, 248.
Woodville (John). — Décapité à Coventry, I, 193.

Woodville (Richard), comte Rivers. — Père de la reine d'Angleterre, II, 232. — Victime de Warwick, I, 193.

X

Xainctes. — Voir : Saintes.

Y

Yonne (l'), rivière. — Son importance, I, 58.
York, ville d'Angleterre. — Archevêque : voir Neville (George).
York (maison d'). — A usurpé le trône d'Angleterre, I, 24 ; II, 230. — Mal vue par le Téméraire, 44, 190, 206. — Soutenue par Warwick, 53 ; II, 333. — Rivale de la maison de Lancastre, I, 101.
York (George d'), duc de Clarence, frère d'Édouard IV. — Sa mort, I, 53. — Gendre de Warwick, 194. — S'embarque avec lui, 194. — Le soutient, 198. — Sollicité par Édouard IV, 199. — S'émeut de voir rétablir Henri VI, 206. — Se déclare pour Édouard IV, 214. — L'accompagne à Picquigny, II, 63. — A habité en Flandre, 157.
York (Richard, duc d'). — Prétend au trône et meurt, I, 53 ; II, 332.
York (Richard d'), duc de Gloucester, frère d'Édouard IV. — Voir : Richard III.
York (Richard, duc d'), fils d'Édouard IV. — Sa naissance, II, 232. — Assassiné, I, 53 ; II, 233, 304, 305.
York (Anne d'). — Femme de Henry Holland, duc d'Exeter, I, 191.
York (Marguerite d'), sœur d'Édouard IV, troisième femme du Téméraire, duchesse de Bourgogne. — Négociations pour son mariage, I, 43 et suiv. — Annonce au Téméraire la victoire de Barnet, 215. — Rôle qu'elle joue auprès de Marie de Bourgogne, II, 194, 198. — Éloignée d'elle par les Gantois, 203, 255. — Favorise son mariage avec Maximilien, 253.
Ypres, ville de Belgique. — Alliée à Gand, II, 206.
Yscle. — Voir : Ischia.
Yspolete. — Voir : Spolète.

Z

Zélande. — Fournit des navires, II, 30. — Acquise par Philippe le Bon, 93.
Zurich, ville de Suisse. — Ancienne possession autrichienne, II, 209. — Pensionnée par Louis XI, II, 116, 264. — Se déclare contre Charles VIII, 239.
Zurlo (Francesco), comte de Montuoro. — Rallié à Charles VIII, III, 97*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

LIVRE VII (1484-1495) 1

Chapitre I. Les droits de la maison d'Anjou sur Naples 1

1. « Comment le duc René de Lorraine vint en France demander la duché de Bar et la conté de Prouvence, que le roy Charles tenoit, et comment il faillit à entrer au royaulme de Naples, qu'il pretendoit sien, comme le roy, et quel droict y avoient tous deux », p. 1. — 2. La révolte des barons napolitains, p. 7.

Chapitre II. Relations de Charles VIII avec l'Italie. 10

1. « Comment le prince de Salerne, du royaulme de Naples, vint en France, et comment Ludovic Sforce, surnommé le More, et luy taschoient à faire que le roy menast guerre au roy de Naples et pour quelle cause », p. 10. — 2. Ambition de Ludovic le More, p. 13.

Chapitre III. Ludovic le More sollicite Charles VIII. 17

1. « Comment la duché de Millan est une des belles pièces de terre et de plus grant valleur qu'on sçaiche trouver, osté le gros tribut qui y est », p. 17. — 2. Les intrigues milanaises à la cour de France, p. 20.

Pages

Chapitre IV. Traité de Senlis. 24

1. « Comment le roy Charles huitiesme feït paix avec le roy des Rommains et l'archiduc, leur renvoyant madame Marguerite de Flandres devant que faire son voyaige de Naples », p. 24. — 2. Unions princières et deuils de cour, p. 26.

Chapitre V. Préparatifs de la guerre d'Italie. . . 28

1. « Comment le roy envoya devers les Venissiens pour les practicques, devant que entreprendre son voyaige de Naples, et des preparatifs qui se firent pour icelluy », p. 28. — 2. Dernières hésitations de Charles VIII, p. 34.

Chapitre VI. Les débuts de la guerre d'Italie . . . 36

1. « Comment le roy Charles partit de Vienne en Daulphiné pour conquerir Naples en personne et de ce que feït son armée de mer soubz la conduicte de monsieur d'Orléans », p. 36. — 2. Politique des Médicis, p. 40.

Chapitre VII. Charles VIII dans le Milanais. . . . 44

1. « Comment le roy, estant encores en Ast, se resolut de passer oultre vers Napples à la poursuyte de Ludovic Sforce, et comment messire Philippe de Commynes fut envoyé en ambassade à Venise », p. 44. — 2. « De la mort du duc de Millan », p. 47.

Chapitre VIII. La marche sur Pise. 49

1. « Comment et par quel moyen le seigneur Ludovic print et usurpa la seigneurie et duché de Millan et y fut receü pour seigneur », p. 49. — 2. Rapports entre les Français et les Italiens, p. 50.

Pages

Chapitre IX. Charles VIII et les Pisans 51

1. « Comment Pierre de Medicis mit quatre des principalles forteresses des Florentins entre les mains du roy et comment le roy mit Pise, qui en estoit l'une, en sa liberté », p. 51. — 2. Défection de Ludovic le More, p. 56. — 3. Séjour de Charles VIII à Pise, p. 58.

Chapitre X. « Comment le roy partit de la ville de Pise pour aller à Florence et de la fuyte et ruine de Pierre de Medicis ». 60

Chapitre XI. « Comment le roy feït son entrée à Florence et par quelles aultres villes il passa jusques à Romme » 66

Chapitre XII. La marche sur Rome 70

1. « Comment le roy envoya le cardinal Sainct-Pierre-ad-vincula, qui fut depuis appelé le pape Jules II, dedans Hostie », p. 70. — 2. « Et de ce que le pape faisoit à Romme cependant et comment le roy y entra, malgré tous ses ennemis, avec les parcialitéz entre les Ursins et Colonnois dans ladicte ville de Romme », p. 73.

Chapitre XIII. « Comment le roy Alphonse feït couronner son filz Ferrand et de la mauvaise vie que avoit menée le vieux Ferrand, son père, et luy aussi » 76

Chapitre XIV. « Comment le roy Alphonse s'en fuyt en Cecille et feït penitence » 81

Chapitre XV. Charles VIII à Rome 86

1. « Comment, après que le jeune roy Ferrand fut couronné roy de Naples, alla asseoir son

Pages

camp à Sainct-Germain, pour resister contre la venue du roy », p. 86. — 2. « Et de l'accord que le roy Charles feït avec le pape estant encores à Romme », p. 89.

Chapitre XVI. La marche sur Naples 90

1. « Comment le roy partit de Romme pour aller à Naples », p. 90. — 2. « De ce qui advint cependant en plusieurs contrées dudict royaume de Naples et par quelles villes il passa jusques à ladicte ville de Napples », p. 93.

Chapitre XVII. Charles VIII à Naples 98

Chapitre XVIII. Impressions de Commynes sur Venise 106

1. Arrivée de Commynes à Venise, p. 106. — 2. « Digression ou discours, aucunement hors de la matière principale, par laquelle Philippe de Commynes, autheur de ce present livre, parle assez amplement de l'estat et gouvernement de la seigneurie de Venise et de ce qu'il veït et y fut faict pendant qu'il estoit ambassadeur pour le roy en leur ville de Venise », p. 108. — 3. Jugement sur le gouvernement vénitien, p. 113.

Chapitre XIX. Mission de Commynes à Venise . . . 115

1. « Quels furent les sujets de l'ambassade du sieur d'Argenton auprès de la République de Venise », p. 115. — 2. Formation de la Sainte-Ligue, p. 118.

Chapitre XX. La Sainte-Ligue 123

1. « Comment le sire d'Argenton fut adverty que le roy avoit gaigné Naples et les villes

Pages

d'environ, dont les Venissiens estoient deplaisants », p. 123. — 2. Le traité de Venise, p. 125. — 3. Réjouissances et publication du traité à Venise, p. 129.

LIVRE VIII (1495-1498). 134

Chapitre I. « De l'ordre et prouvision que le roy mit au royaume de Naples, voulant retourner en France » 134

Chapitre II. Retraite de Charles VIII 139

1. « Comment le roy se partit de Naples et repassa par Romme, d'où le pape s'enfuyt à Orviette ; des paroles que le roy tint à monsieur d'Argenton à son retour de Venise », p. 139. — 2. « Des deliberations de rendre aux Florentins leurs places », p. 142.

Chapitre III. « Des predications, dignes de memoire, de frère Hieronyme de Florence » 144

Chapitre IV. Retour de Charles VIII à Pise et relations avec Milan. 146

1. « Comment le roy retint en ses mains la ville de Pise et quelques aultres places des Florentins, pendant que Monsieur d'Orleans, d'ung aultre costé, entra dedans Novarre en la duché de Millan », p. 146. — 2. L'offensive du duc d'Orléans, p. 149.

Chapitre V. Traversée des Apennins. 151

1. « Comment le roy Charles passa plusieurs dangereux pas de montaigne entre Pise et Cerzanne », p. 151. — 2. Événements de Gênes, p. 152. — 3. « Et comment la ville de Pontreme fust bruslée par les Allemans », p. 154.

Pages

Chapitre VI. « Comment le duc d'Orleans se portoit dans la cité de Novarre ». 157

Chapitre VII. L'arrivée à Fornoue. 160

1. « Comment la grosse artillerie du roy passa les monts Apennins à l'ayde des Allemans et du dangier où fut le mareschal de Gié avec son avant-garde », p. 160. — 2. Les premiers engagements à Fornoue, p. 163.

Chapitre VIII. Les deux armées en présence à Fornoue 165

1. « Comment le mareschal de Gié se retira sur une montaigne, luy et ses gens, attendant que le roy fust arrivé près de luy », p. 165. — 2. Aspect de la plaine lombarde à la descente des Apennins, p. 167.

Chapitre IX. Les préliminaires de la bataille de Fornoue. 169

1. « Comment le roy et son armée en petit nombre arrivèrent au lieu de Fornoue, près du camp de ses ennemys, qui l'attendoient en moult bel ordre et deliberéz de le deffaire et de le prendre », p. 169. — 2. Commynes essaie de parlementer, p. 172.

Chapitre X. Première phase de la bataille de Fornoue 175

1. Disposition des deux armées pour la journée de Fornoue, p. 175. — 2. Échec des tentatives faites pour parlementer, p. 180.

Chapitre XI. Deuxième phase de la bataille de Fornoue 181

Pages

Chapitre XII. Troisième phase de la bataille de Fornoue 187

1. « Suite de la victoire remportée à Fornoue par les François ; dangier où se trouva le roy Charles huictiesme », p. 187. — 2. Le butin et les pertes à la bataille de Fornoue, p. 190. — 3. Les défections, p. 192. — 4. Les Français et les Italiens après la bataille, p. 193.

Chapitre XIII. Retraite des Français sur Asti . . . 197

1. « Comment le seigneur d'Argenton alla luy seul parlamenter aux ennemys quant il veït que les aultres deputéz avec luy n'y vouloient aller », p. 197. — 2. « Et comment le roy parvint sain et sauf avec ses gens jusques en la ville d'Ast », p. 202.

Chapitre XIV. Charles VIII de retour à Asti. . . . 208

1. « Comment les Allemans mettent l'armée de France en seürté dans sa retraite », p. 208. — 2. Situation du duc d'Orléans à Novare, p. 211.

Chapitre XV. Perte du château de Naples. 213

1. « Comment le roy feït dresser une armée de mer pour cuyder secourir les chasteaulx de Naples et comment ilz n'en peürent estre secouruz », p. 213. — 2. Capitulation du Château-Neuf de Naples, p. 215.

Chapitre XVI. Le siège de Novare et les négociations avec Milan 218

1. « De la grant famine et peine où estoit le duc d'Orleans à Novare avec ses gens », p. 218. — 2. « De la mort de la marquise de Montferrat et de celle de monsieur de Vendosme »,

Pages

p. 223. — 3. « Et comment, après plusieurs deliberations, on entendit à faire paix pour sauver les assiégéz », p. 224.

Chapitre XVII. Délivrance de Novare 236

1. « Comment le duc d'Orleans et sa compaignie furent delivréz par appoinctement de la dure calamité de Novarre où ilz estoient assiégés et de la descente des Suisses pour secourir le roy et monseigneur d'Orleans », p. 236. — 2. Dernières hésitations avant la paix conclue avec Milan, p. 239.

Chapitre XVIII. Traité de Verceil et mutinerie des Suisses 241

1. « Comment la paix fut conclue entre le roy et le duc d'Orleans, d'ung costé, et les ennemys, de l'aultre, et des conditions et articles qui furent contenuz en ladicte paix », p. 241. — 2. Les Suisses se mutinent, p. 243. — 3. Échec d'un projet d'entrevue entre le roi de France et le duc de Milan, p. 245.

Chapitre XIX. Seconde ambassade de Commynes à Venise 246

1. « Comment le roy renvoya le seigneur d'Argenton à Venise pour les conditions de la paix, laquelle refusèrent les Venissiens, et les tromperies du duc de Millan », p. 246. — 2. Retour de Commynes auprès du roi, p. 252.

Chapitre XX. Perte du royaume de Naples et deuils de cours 255

1. « Comment le roy, estant retourné en France, mit en oubly ceux qui estoient demouréz à Naples », p. 255. — 2. « Et com-

Pages

ment monseigneur le daulphin mourut, dont le roy et la royne menèrent grant deuil », p. 256.

Chapitre XXI. Événements d'Italie 261

1. « Comment les nouvelles de la perte du chasteau de Naples vindrent au roy », p. 261. — 2. « De la reddition des places des Florentins à diverses gens », p. 262. — 3. « Du traicté d'Estelle en la Pouille, au grant dommaige des François, et de la mort du roy Ferrand de Naples », p. 263.

Chapitre XXII. — Suite des événements d'Italie. . 271

1. « Comment quelques praticques menées en faveur du roy par aucuns seigneurs d'Italie, tant pour Naples que pour descharger le duc de Millan, furent rompues par faulte d'y envoyer ; et comment une aultre entreprise contre Gennes ne peüt aussi venir à bon effect », p. 271. — 2. Affaire de Savone, p. 278.

Chapitre XXIII. Négociations avec l'Espagne. . . 282

1. Hésitations dans les conseils de Charles VIII, p. 282. — 2. « De quelques dissentions d'entre le roy Charles et Ferrand de Castille et des ambassadeurs envoyéz de l'ung à l'aultre pour les appaiser », p. 283.

Chapitre XXIV. « Discours sur les fortunes et malheurs qui advindrent à la maison de Castille au temps du seigneur d'Argenton » 294

Chapitre XXV. La fin du règne de Charles VIII . . 301

1. « Du somptueux ediffice que le roy Charles commencea à bastir peu avant sa mort », p. 301. — 2. « Du bon vouloir qu'il avoit de reformer l'eglise, sa justice et soy-mesme »,

Pages

p. 304. — 3. « Et comment il mourut soubdainement sur ce bon propos en son chasteau d'Amboise », p. 305.

Chapitre XXVI. « Comment le sainct homme frère Hieronyme fut bruslé à Florence par envie que on eust sur luy, tant du costé du pape que de plusieurs aultres, Florentins et Venissiens ». . . 308

Chapitre XXVII. « Des obsèques et funerailles du roy Charles huictiesme et du couronnement du roy Loys douziesme de ce nom, son successeur, avec les genealogies de France jusques à icelluy ». 312

ADDITIONS ET CORRECTIONS 318

INDEX 320

NOGENT-LE-ROTROU, IMPR. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LES CLASSIQUES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

LOUIS HALPHEN

Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux

---

1. Éginhard, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par Louis HALPHEN. Un vol. petit in-8°, XXIV-128 pages (1923).

	Broché	Relié
Edition complète (texte et traduction). . .	7 fr. 50	10 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection. .	6 fr. »»	8 fr. 50
Texte latin seul (XXIV-61 p.)	3 fr. 50	6 fr. »»
Traduction seule (XXIV-78 p.).	5 fr. 50	8 fr. »»

2. *Le dossier de l'affaire des Templiers*, publié et traduit par G. LIZERAND, professeur au lycée Michelet. Un vol. petit in-8°, XXIV-229 pages (1923).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	15 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. »»	12 fr. 50

3. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE; tome I^er^ (1464-1474). Un vol. petit in-8°, XXXVI-257 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

4. *Histoire anonyme de la première croisade*, publiée et traduite par Louis BRÉHIER, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Un vol. petit in-8°, XXXVI-258 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

5. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE; tome II (1474-1483). Un vol. petit in-8°, 351 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires	17 fr. 50	20 fr. 50
Prix pour les souscripteurs à la collection.	14 fr. »»	17 fr. »»

6. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du cha-

noine DURVILLE ; tome III et dernier (1484-1498). Un vol. petit in-8°, 442 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	20 fr. »»	24 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	16 fr. »»	20 fr. »»

7. Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec un fac-similé des serments de Strasbourg, publiée et traduite par Ph. LAUER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Un vol. petit in-8°, XX-172 pages et une planche (1926).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	16 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. »»	14 fr. »»

8. Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. MOLLAT, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (*sous presse*).

9. Loup de Ferrières, *Correspondance* (829-862), publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur au lycée Janson-de-Sailly (*sous presse*).

10. *La chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite du provençal par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales; tome I^er^ (*sous presse*).

11. Chastellain, *Chronique*, publiée par H. STEIN, conservateur honoraire aux Archives nationales, chargé de cours à l'École des chartes ; tome I^er^ (*sous presse*).

A paraître :

(Les volumes marqués d'un * paraîtront parmi les premiers.)

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur au lycée Janson-de-Sailly.

***Frédégaire**, *Chronique*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN.

Fortunat, *Poésies*, publiées et traduites par E. GALLETIER, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Éloi, saint Léger, etc.), publiées et traduites par R. FAWTIER, lecteur à l'Université de Manchester.

Les Annales royales (741-829), publiées et traduites par Louis HALPHEN.

Le « Codex Carolinus », publié et traduit par L. HALPHEN.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne*, publiée et traduite par L. HALPHEN.

Éginhard, *Correspondance*, publiée et traduite par M^lle^ M. BONDOIS, professeur au lycée Molière.

Éginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre*, publiée et traduite par Mlle M. Bondois.

Poésies carolingiennes, publiées et traduites par E. Faral, professeur au Collège de France.

Capitulaires carolingiens, publiés et traduits par Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille, et A. Dumas, professeur à la Faculté de droit d'Aix.

L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*, publiée et traduite par L. Barrau-Dihigo, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris, et A Vidier, inspecteur général des bibliothèques.

***Ermold le Noir**, *Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, publiés et traduits par E. Faral, professeur au Collège de France.

Paschase Radbert, *L'épitaphe d'Arsenius*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

**Les Annales de Saint-Bertin* (830-882), publiées et traduites par F. Lot, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. Grat, ancien élève de l'École des chartes.

Flodoard, *Histoire de l'Eglise de Reims*, publiée et traduite par Ph. Lauer, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

***Abbon**, *Le siège de Paris par les Normands*, poème latin publié et traduit par R. Brunschvig, agrégé de l'Université.

Gerbert, *Correspondance*, publiée et traduite par F. Lot, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

***Richer**, *Histoire*, publiée et traduite par R. Latouche, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Helgaud, *Vie de Robert le Pieux*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales.

Fulbert de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par R. Merlet, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Adémar de Chabannes, *Chronique*, publiée et traduite par J. de Font-Reaulx, archiviste du département de la Drôme.

Dudon de Saint-Quentin, *Histoire des premiers ducs de Normandie*, publiée et traduite par H. Prentout, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, publiée et traduite par H. Prentout.

Les Miracles de saint Benoît, publiés et traduits par R. Fawtier.

Raimond d'Aguilers, *Histoire de la première croisade*, publiée et traduite par L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Baudri de Bourgueil, *Œuvres choisies*, publiées et traduites par l'abbé F. Duine, aumônier du lycée de Rennes, et J. Porcher, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Orderic Vital, *Histoire de Normandie*, publiée et traduite par H. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale

***Suger**, *Vies de Louis VI et de Louis VII*, publiées et traduites par H. Waquet, archiviste du département du Finistère.

Guibert de Nogent, *Mémoires*, publiés et traduits par L. Halphen.

Ive de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Geoffroi de Vigeois, *Chronique*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales.

***Villehardouin**, *La conquête de Constantinople*, publiée et traduite par H. Lemaitre, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Guillaume de Puylaurens, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette.

**La chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite du provençal par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales; tome II et dernier.

Documents sur les rapports diplomatiques et féodaux des rois de France et des rois d'Angleterre (1154-1259), publiés et traduits par F. M. Powicke, professeur à l'Université de Manchester.

***Joinville**, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par Mario Roques et Louis Halphen.

Geoffroi de Beaulieu, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

**Poésies historiques des trouvères français des XII^e^ et XIII^e^ siècles*, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et A. Langfors, professeur à l'Université d'Helsingfors.

Poésies historiques des troubadours, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. Benoit, ancien membre de l'École française de Rome.

Sermonnaires français des XII^e^-XIII^e^ siècles, publiés et traduits par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Enquêtes et documents sur la société française au XIII^e^ siècle, publiés et traduits par A. de Boüard, professeur à l'École des chartes.

Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière au moyen âge, publiés et traduits par Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, et G. Espinas.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel, publiés et traduits par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet.

Geoffroi de Paris, *Chronique en vers*, publiée et traduite par A. Pauphilet et A. Kleinclausz, professeurs à la Faculté des lettres de Lyon.

Froissart, *Chroniques*, publiées par H. Lemaitre.

Jean de Venette, *Chronique*, publiée et traduite par F. Déprez, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Jouvenel des Ursins, *Epîtres et harangues*, publiées et traduites par Pierre Champion.

Jouvenel des Ursins, *Chronique*, publiée et traduite par L. Mirot, archiviste aux Archives nationales.

Pamphlets et libelles de la guerre de Cent ans, publiés par L. Mirot.

La Pragmatique Sanction de Bourges, publiée et traduite par Olivier Martin, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Monstrelet, *Chronique*, publiée par L. Celier, archiviste aux Archives nationales.

***Thomas Basin**, *Histoire de Charles VII*, publiée et traduite par Ch. Samaran, archiviste aux Archives nationales.

Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*, publiée et traduite par Ch. Samaran.

***Chastellain**, *Chronique*, publiée par H. Stein, chargé de cours à l'École des chartes ; tomes II et suiv.

Recueil de traités et documents diplomatiques des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles ; 1^re^ série (1259-1380), par J. Viard, conservateur adjoint aux Archives nationales ; — 2^e^ série (1380-1422), par L. Mirot.

N. B. — Les souscripteurs à la collection bénéficient d'une réduction de 20 % sur le prix des volumes brochés de l'édition complète. On souscrit à la librairie Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VI^e^).

LES CLASSIQUES FRANÇAIS

DU

MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

MARIO ROQUES

I. — CATALOGUE MÉTHODIQUE

Première série : TEXTES

POÉSIE ÉPIQUE

14*. GORMONT ET ISEMBART, 2e éd. revue par ALPHONSE BAYOT ..... 4 fr. » »

22*. LE COURONNEMENT DE LOUIS, 2e éd. revue par ERNEST LANGLOIS ..... 9 fr. » »

19*. LA CHANSON D'ASPREMONT, texte du ms. de Wollaton Hall, t. I, vv. 1-6154, 2e éd. revue par LOUIS BRANDIN ..... 9 fr. » »

25*. — t. II, vv. 6155-11376, 2e éd. revue par LOUIS BRANDIN ..... 10 fr. » »

ROMANS ANTIQUES

44. LE ROMAN D'ENEAS, éd. par J.-J. SALVERDA DE GRAVE, t. I ..... 12 fr. » »

29. LE ROMAN DE TROIE en prose, éd. par LÉOPOLD CONSTANS et EDMOND FARAL, t. I ..... 8 fr. » »

ROMANS D'AVENTURE

12*. **Beroul**, LE ROMAN DE TRISTAN, 2e éd. revue par ERNEST MURET ..... 7 fr.

38. **Renaut de Beaujeu**, LE BEL INCONNU, éd. par GLADYS WILLIAMS ..... 12 fr. » »

37. **Jean Renart**, GALERAN DE BRETAGNE, éd. par LUCIEN FOULET ..... 18 fr. » »

33. LA QUESTE DEL SAINT GRAAL, éd. par ALBERT PAUPHILET ..... 14 fr. » »

28. **Gerbert de Montreuil**, LA CONTINUATION DE PERCEVAL, t. I, vv. 1-7020, éd. par MARY WILLIAMS .. 8 fr. » »

CONTES ET FABLIAUX

26. PIRAMUS ET TISBÉ, éd. par C. DE BOER ..... 3 fr. » »

20. GAUTIER D'AUPAIS, éd. par EDMOND FARAL ..... 1 fr. 95

1**. La Chastelaine de Vergi, éd. par Gaston Raynaud, 3e éd. revue par Lucien Foulet..... 2 fr. » »
8*. **Huon le Roi**, Le Vair Palefroi, 2e éd. revue par Arthur Langfors..... 3 fr. 50
-- **Huon de Cambrai**, La Male Honte, 2e éd. revue par Arthur Langfors .....
-- **Guillaume**, La Male Honte, 2e éd. revue par Arthur Langfors .....

POÉSIE LYRIQUE

PROVENÇALE

9*. **Guillaume IX**, Chansons, 2e éd. revue par Alfred Jeanroy .....
27 **Cercamon**, Poésies, éd. par Alfred Jeanroy.... 2 fr. 50
15*. **Jaufré Rudel**, Chansons, 2e éd. revue par Alfred Jeanroy ..... 3 fr. 50
11*. **Peire Vidal**, Poésies, 2e éd. revue par Joseph Anglade ..... 9 fr. 50
39. **Jongleurs et troubadours gascons**, éd. par Alfred Jeanroy ..... 3 fr. 50
42. **Guilhem de Cabestanh**, Chansons, éd. par Arthur Langfors..... 7 fr. » »
46. **Jausbert de Puycibot**, Poésies, éd. par W. P. Shepard..... 7 fr. » »

FRANÇAISE

24. **Conon de Béthune**, Chansons, éd. par Axel Wallenskold ..... 3 fr. » »
7*. **Colin Muset**, Chansons, 2e éd. revue par Joseph Bédier .....
23. Chansons satiriques et bachiques du XIIIe s., éd. par Alfred Jeanroy et Arthur Langfors. 7 fr. 50
34. **Charles d'Orléans**, Poésies, t. I, Retenue d'Amours, ballades, chansons, complaintes et caroles, par Pierre Champion ..... 14 fr. » »
2**. **François Villon**, Œuvres, éd. par Auguste Longnon, 3e éd. revue par Lucien Foulet ..... 8 fr. » »

LITTÉRATURE DRAMATIQUE

48. **Jean Bodel**, Le jeu de saint Nicolas, éd. par Alfred Jeanroy ..... 5 fr. » »
3*. Courtois d'Arras, 2e éd. revue par Edmond Faral..... 2 fr. » »
5*. Le Garcon et l'Aveugle, 2e éd. revue par Mario Roques ..... 1 fr. 50
41. **Aucassin et Nicolette**, éd. par Mario Roques ..... 7 fr. » »

6*. **Adam le Bossu**, Le Jeu de la Feuillée, 2e éd. revue par Ernest Langlois ..... 4 fr. 50
36. — Le Jeu de Robin et Marion, éd. par Ernest Langlois ..... 6 fr. » »
— Le Jeu du Pèlerin, éd. par Ernest Langlois...
49 **Rutebeuf**, Le Miracle de Théophile, éd. par Grace Frank ..... 3 fr. 25
30. La Passion du Palatinus, éd. par Grace Frank. 6 fr. »
35. Maitre Pierre Pathelin, éd. par Richard T. Holbrook ..... 8 fr. »

HISTOIRE

40. **Robert de Clari**, La Conquête de Constantinople, éd. par Philippe Lauer ..... 6 fr. 50
43 **Jean Sarrazin**, Lettre a Nicolas Arrode, éd. par Alfred-L. Foulet ..... 2 fr. 25
10. **Philippe de Novare**, Mémoires, éd. par Charles Kohler ..... 5 fr. 25
32. **Alain Chartier**, Le Quadrilogue invectif, éd. par Eugénie Droz ..... 4 fr. » »

LITTÉRATURE DIDACTIQUE

13*. **Huon le Roi de Cambrai**, A B C par ekivoche, 2e éd. revue par Arthur Langfors ..... 3 fr. 25
31. **Jehan le Teinturier d'Arras**, Le Mariage des sept Arts, éd. par Arthur Langfors ..... 2 fr. 75
— Le Mariage des sept Arts (anonyme), éd. par Arthur Langfors.....
47. Proverbes français antérieurs au XVe siècle, éd. par Joseph Morawski..... 9 fr. » »

LITTÉRATURE RELIGIEUSE

PROVENÇALE

45. La Chanson de sainte Foi d'Agen, éd. par Antoine Thomas ..... 10 fr. » »
17. **Bertran de Marseille**, La Vie de sainte Enimie, éd. par Clovis Brunel ..... 3 fr. » »

FRANÇAISE

4***. La Vie de saint Alexis, texte critique de Gaston Paris, 6e éd. revue..... 3 fr. 50
13*. **Huon le Roi de Cambrai**, *Ave Maria* en roman et Descrission des religions, 2e éd. revue par Arthur Langfors ..... 3 fr. 25

Deuxième série : MANUELS

BIBLIOGRAPHIE

16. Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux, par Alfred Jeanroy..... 3 fr. 40
18. Bibliographie sommaire des chansonniers français, par Alfred Jeanroy ..... 3 fr. 40

GRAMMAIRE

21*. Petite syntaxe de l'ancien français, par Lucien Foulet, 2e éd. revue ..... 10 fr. » »

II — TABLE CHRONOLOGIQUE

TEXTES PROVENÇAUX

XIe siècle. — 45. La Chanson de sainte Foi d'Agen ..... 10 fr. » »
9. Les Chansons de **Guillaume IX**. 5 fr. » »

XIIe siècle. — 27. Les Poésies de **Cercamon**..... 2 fr. 50
15*. Les Chansons de **Jaufré Rudel**. 3 fr. 50
11*. Les Poésies de **Peire Vidal**.... 9 fr. 50
42. Les Chansons de **Guilhem de Cabestanh**..... 7 fr. » »
39. Jongleurs et troubadours gascons ..... 3 fr. 50

XIIIe siècle. — 17. **Bertran de Marseille**, La Vie de sainte Enimie ..... 3 fr. » »
46. Les Poésies de **Jausbert de Puycibot**..... 7 fr. » »
39. Jongleurs et troubadours gascons ..... 3 fr. 50

TEXTES FRANÇAIS

XIe siècle. — 4***. La Vie de saint Alexis..... 3 fr. 50

XIIe siècle. — 14*. Gormont et Isembart..... 4 fr. » »
22*. Le Couronnement de Louis.. 9 fr. » »
26. Piramus et Tisbé..... 3 fr. » »
42. Le Roman d'Eneas, t. I ..... 12 fr. » »
12*. **Beroul**, Le Roman de Tristan. 7 fr. » »

19* et 25. La Chanson d'Aspremont ..... 9 et 10 fr. » »
24. Les Chansons de **Conon de Béthune** ..... 3 fr. » »
38. **Renaut de Beaujeu**, Le Bel Inconnu .....

XIII^e siècle. — 48. **Jean Bodel**, Le Jeu de saint Nicolas ..... 5 fr. » »
33. La Queste del saint Graal.... 14 fr. » »
37. **Jean Renart**, Galeran de Bretagne ..... 18 fr. » »
40. **Robert de Clari**, La conquête de Constantinople ..... 6 fr. 50
3*. Courtois d'Arras..... 2 fr. » »
7*. Les Chansons de **Colin Muset**...
10. **Philippe de Novarre**, Mémoires.. 5 fr. 25
43. **Jean Sarrazin**, Lettre a Nicolas Arrode ..... 2 fr. 25
41. Aucassin et Nicolette ..... 7 fr. » »
20. Gautier d'Aupais ..... 1 fr. 95
28. **Gerbert de Montreuil**, Perceval. 8 fr. » »
13*. **Huon le Roi de Cambrai**, Œuvres..... 3 fr. 25
8*. **Huon le Roi**, Le Vair Palefroi. 3 fr. 50
— **Huon de Cambrai**, La Male Honte .....
— **Guillaume**, La Male Honte.....
5*. Le Garçon et l'Aveugle..... 1 fr. 50
49. **Rutebeuf**, Le Miracle de Théophile ..... 3 fr. 25
1**. La Chastelaine de Vergi.... 2 fr. » »
6*. **Adam le Bossu**, Le Jeu de la Feuillée ..... 4 fr. 50
41. **Adam le Bossu**, Le Jeu de Robin et Marion..... 6 fr. » »
— Le Jeu du Pèlerin.....
29. Le Roman de Troie en prose, t. I ..... 8 fr. » »
23. Chansons satiriques et bachiques ..... 7 fr. 50
31. **Jehan le Teinturier**, Le Mariage des sept Arts..... 2 fr. 75
— Le Mariage des sept Arts (anonyme) .....

XIV^e siècle. — 30. La Passion du Palatinus..... 6 fr. » »
Proverbes français antérieurs au XV^e siècle..... 9 fr. » »

XV^e siècle. — 32. **Alain Chartier**, Le Quadrilogue invectif ..... 4 fr. » »
2**. **François Villon**, Œuvres..... 8 fr. » »
35. Maitre Pierre Pathelin..... 8 fr. » »
34. **Charles d'Orléans**, Poésies, t. I.. 14 fr. » »

LES CLASSIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Louis Halphen

PHILIPPE DE COMMYNES

MÉMOIRES

ÉDITÉS PAR
JOSEPH CALMETTE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE
avec la collaboration du
CHANOINE G. DURVILLE
CONSERVATEUR DU MUSÉE DOBRÉE

TOME III
(1484-1498)

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VI^e^)
—
1925

LES CLASSIQUES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

LOUIS HALPHEN

Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux

---

1. Éginhard, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par Louis Halphen. Un vol. petit in-8°, XXIV-128 pages (1923).

	Broché	Relié
Edition complète (texte et traduction). . .	7 fr. 50	10 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection. .	6 fr. »»	8 fr. 50
Texte latin seul (XXIV-61 p.)	3 fr. 50	6 fr. »»
Traduction seule (XXIV-78 p.).	5 fr. 50	8 fr. »»

2. *Le dossier de l'affaire des Templiers*, publié et traduit par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet. Un vol. petit in-8°, XXIV-229 pages (1923).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	15 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. »»	12 fr. 50

3. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine Durville; tome Ier (1464-1474). Un vol. petit in-8°, XXXVI-257 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

4. *Histoire anonyme de la première croisade*, publiée et traduite par Louis Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Un vol. petit in-8°, XXXVI-258 pages (1924).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires	15 fr. »»	18 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	12 fr. »»	15 fr. »»

5. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine Durville; tome II (1474-1483). Un vol. petit in-8°, 351 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires	17 fr. 50	20 fr. 50
Prix pour les souscripteurs à la collection.	14 fr. »»	17 fr. »»

6. Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration du chanoine DURVILLE ; tome III et dernier (1484-1498). Un vol. petit in-8°, 442 pages (1925).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	20 fr. »»	24 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	16 fr. »»	20 fr. »»

7. Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec un fac-similé des serments de Strasbourg, publiée et traduite par Ph. LAUER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Un vol. petit in-8°, XX-172 pages et une planche (1926).

	Broché	Relié
Prix pour les acheteurs ordinaires. . . .	12 fr. 50	16 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	10 fr. »»	14 fr. »»

8. Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. MOLLAT, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg (*sous presse*).

9. Loup de Ferrières, *Correspondance* (829-862), publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur au lycée Janson-de-Sailly (*sous presse*).

10. *La chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite du provençal par E. MARTIN-CHABOT, archiviste aux Archives nationales; tome I^er^ (*sous presse*).

11. Chastellain, *Chronique*, publiée par H. STEIN, conservateur honoraire aux Archives nationales, chargé de cours à l'École des chartes ; tome I^er^ (*sous presse*).

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES FASCICULES PARUS OU SOUS PRESSE :

IX^e^ siècle.

Éginhard, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par Louis HALPHEN (1923).

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec un fac-similé des Serments de Strasbourg, publiée et traduite par Ph. LAUER (1926).

Loup de Ferrières, *Correspondance*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN (*sous presse*).

XI^e^ siècle.

Histoire anonyme de la première croisade, publiée et traduite par L. BRÉHIER (1924).

XIII^e^ siècle.

La chanson de la croisade albigeoise, publiée et traduite du provençal, par E. MARTIN-CHABOT ; tome I^er^ (*sous presse*).

XIV^e siècle.

Le dossier de l'affaire des Templiers, publié et traduit par G. Lizerand (1923).

Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. Mollat (*sous presse*).

XV^e siècle.

Chastellain, *Chronique*, publiée par H. Stein ; tome I^er (*sous presse*).

Commynes, *Mémoires*, publiés par J. Calmette et G. Durville ; tomes I à III (1924-1925).

Table méthodique

de la langue des fascicules parus ou sous presse :

Textes latins avec traductions :

IX^e siècle. — Éginhard, *Vie de Charlemagne* (fasc. 1).
On vend séparément le texte latin seul (3 fr. 50) et la traduction seule (5 fr. 50).

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux* (fasc. 7).

Loup de Ferrières, *Correspondance* (fasc. 9).

XI^e siècle. — *Histoire anonyme de la première croisade* (fasc. 4).

XIV^e siècle. — *Le dossier de l'affaire des Templiers* (fasc. 2).

Bernard Gui, *Manuel de l'inquisiteur* (fasc. 8).

Textes en vieux français avec ou sans traductions :

IX^e siècle. — *Serments de Strasbourg.* — Voir : Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux* (fasc. 7).

XIV^e siècle. — *Le dossier de l'affaire des Templiers* (fasc. 2).

XV^e siècle. — Chastellain, *Chronique* (fasc. 11).

Commynes, *Mémoires* (fasc. 3, 5 et 6).

Textes provençaux avec traductions :

XIII^e siècle. — *La chanson de la croisade albigeoise* (fasc. 10).

NOGENT-LE-ROTROU, IMPR. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

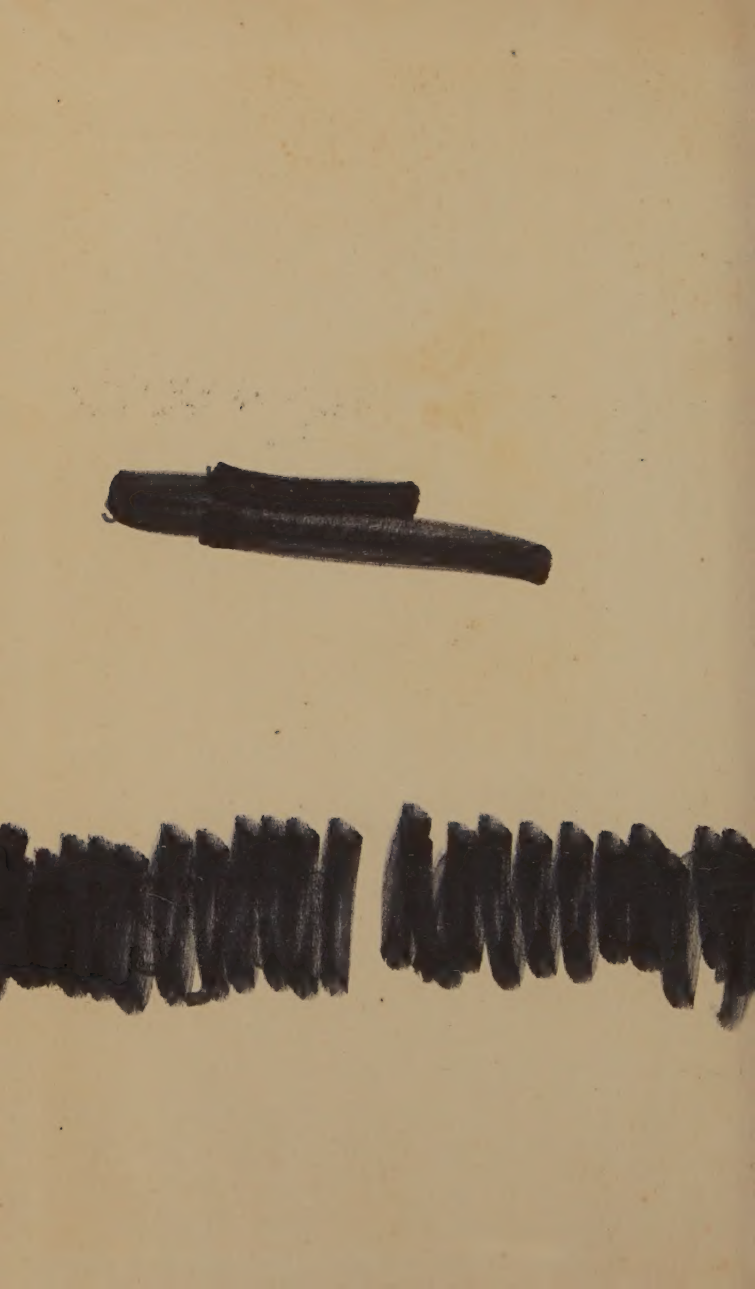

WITHDRAWN